





3 9007 0318 7951 3



HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE.

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE,

OUVRAGE

COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS

DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

ET CONTINUÉ

PAR DES MEMBRES DE L'INSTITUT

(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES).

TOME XXVIII.

SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE.



PARIS 1881

KRAUS REPRINT

Nendeln/Liechtenstein

1971

Réimpression avec L' accord de
L' Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris

KRAUS REPRINT
A Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1971

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden

AVERTISSEMENT.

Nous sommes encore loin d'avoir franchi cette période de l'histoire qu'on appelle par convention le moyen âge, nous n'avons pas encore vu mourir tous les contemporains de saint Louis, et cependant l'état des esprits s'est, en peu d'années, tellement modifié que les hommes récemment venus sur la scène paraissent tout à fait étrangers aux vieillards qui l'ont quittée. Arnould de Villeeneuve, Henri de Mondeville, Jean de Meun et même le pape Clément V sont déjà presque des modernes. Il est vrai que la surface des choses a peu changé, et qu'on pourrait croire, en ne regardant pas au fond, que ce qui n'est plus est encore. Ainsi, pour ne citer que cet exemple, Arnould de Villeneuve demeure classé parmi les clercs. Mais ce clerc n'est aucunement théologien. Est-il même philosophe ? Plusieurs fois il reconnaît qu'il ne l'est pas davantage et donne à supposer qu'il dédaigne de l'être. Plus nous avançons dans le *xiv^e* siècle, plus nous rencontrons de ces libres esprits, formés par de libres études. C'est un clair symptôme que la vieille société se dissout et que la nouvelle est sur le point de naître.

Nous voudrions plus promptement franchir l'espace qui nous sépare des brillantes années de ce siècle vaillant, agité, qui offre tant d'intérêt à l'historien, de quelque côté qu'il le considère ; mais dès que nous avons fait un pas en avant, nous sommes arrêtés par le nombre tou-

jours croissant des écrivains qui se présentent à nous. Nous le sommes encore par la nécessité de combler des lacunes. Les bibliothèques étant maintenant beaucoup mieux explorées qu'elles ne l'avaient été, qu'elles n'avaient pu l'être, de regrettables omissions nous sont chaque jour signalées par quelque découverte inattendue. Sans avoir le dessein de corriger toutes celles que nous sommes conduits à reconnaître, nous devons saisir, quand elle se présente, l'occasion d'en réparer du moins quelques-unes. C'est ce que nous avons fait dans ce volume ; c'est ce que nous ferons aussi dans le volume suivant, qui contiendra, sur les romans de la Table ronde et sur les romans d'aventure, un article général, où les œuvres précédemment analysées seront mises en parallèle avec celles dont la notice fait défaut dans les précédents volumes et avec celles dont nous avons à parler maintenant.

Les auteurs de ce vingt-huitième volume de l'*Histoire littéraire de la France*, membres de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), sont désignés, à la suite de chaque article, par les lettres initiales de leurs noms :

P. P.	MM. PAULIN PARIS.
É. L.	ÉMILE LITTRÉ.
ERN. R.	ERNEST RENAN.
B. H.	BARTHÉLEMY HAURÉAU, <i>éditeur</i> .
G. P.	GASTON PARIS, <i>membre adjoint</i> .

TABLE

DES LIVRES CITÉS DANS LE TOME XXVIII*

DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

A

- Los reyes de Aragon en anales historicos distribuidos en dos partes, por el padre Pedro Abarca, de la comp. de Jesus, maestro del gremio de la universidad de Salamanca. Madrid, 1682, 2 vol. in-4°.
- Dictionnaire de la Provence et du comté Venaissin, par une société de gens de lettres. Marseille, 1785-1787, 4 vol. in-4°.
- Acta Sanctorum quotquot toto orbe coluntur, etc., cura Joannis Bollandi et aliorum. Antuerpiæ, Tangarloæ, Bruxellis, 1643-1858, 56 vol. in-fol. — Nouv. édit. Paris, Palmé, s. d., in-fol.
- Aelredi, abbatis Rievallensis, Opera. Paris, 1855, in-8°. (Éd. Migne, Patrol. lat.)
- Pauli Æmylii Veronensis De rebus gestis Francorum, a Pharamundo, primo rege, usque ad Carolum octavum, libri X, etc., etc. Basilea (1601), in-fol.
- Ana, ou collection de bons mots, contes, pensées détachées, traits d'histoire et anecdotes des hommes célèbres, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. Amsterdam, 1789-1790, 10 vol. in-8°.
- Prima pars Historiarum domini Antonini, archipræsulis Florentini, in tomis tribus distributarum solertiorique studio recognitarum. Lyon, 1543, in-fol.
- Bibliotheca hispana vetus, sive hispani scriptores qui ab Octaviani Augusti ævo ad annum Christi MD floruerunt, auctore D. Nicolao Antonio, Hispalensi. Madrid, 1788, 2 vol. in-fol.
- Bibliotheca ordinis fratrum Prædicatorum, virorum inter illos doctrina illustrium nomina et eorum quæ scripto mandarunt opusculorum titulos et argumenta complectens, authore R. P. mag. fr. Antonio Senensi, Lusitano. Paris, 1585, in-8°.
- Archives des missions scientifiques et littéraires, choix de rapports et instructions publiées sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. Paris, 1850-1880, in-8°.
- Philippi Argelati, Bononiensis, Bibliotheca scriptorum Mediolanensium, seu acta et elogia virorum omnigena eruditione illustrium qui in metropoli Insubriæ oppidisque circumjacentibus orti sunt. Milan, 1745, 2 vol. in-fol.
- Collectio judiciorum de novis erroribus qui ab initio duodecimi sæculi post incarnationem Verbi usque ad annum 1713 in Ecclesia proscripti sunt et notati; opera et studio Caroli Du Plessis d'Argentré. Lutetiæ Parisiorum, 1724, 1728, 1736, 3 vol. in-fol.

Abarca (P.), Los reyes de Arag.

Achard, Dict. de la Prov.

Acta Sanct.

Aelredi Opera.

Æmylii (P.) Veron. De reb. gest. Franc. Ana.

Antonini Histor.

Antonio, Biblioth. hisp. vet.

Anton. Sen. Bibl. ord. fr. Prædic.

Archives des miss. scient.

Argelati, Biblioth. script. Mediol.

Argentré (D'), Collect. judic.

- Arnaldi Villan. Opera Arnaldi de Villanova nuperrime recognita ac emendata diligentique opere impressa. Venetiis, 1505, in-fol.
- Articella. Articella nuperrime impressa, cum quamplurimis tractatibus pristinae impressioni superadditis. Lugduni, 1534, in-8°.
- Astruc, Mémoires. Mémoires pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier, par feu M. Jean Astruc, médecin consultant du roi; revus et publiés par M. Lorry, docteur régent de la Faculté de Paris. Paris, 1767, in-4°.

B

- Baillet, Hist. des démeslez. Histoire des démeslez du pape Boniface VIII avec Philippe le Bel, roy de France, par feu Adrien Baillet, bibliothécaire de M. le prés. de Lamoignon, Paris, 1718. in-12.
- Baluze, Vitæ pap. Aven. Vitæ paparum Avenionensium, hoc est Historia pontificum romanor. qui in Gallia sederunt ab anno mcccv usque ad annum mcccxciv; Stephanus Baluzius magnam partem nunc primum edidit, reliquam emendavit, notas adjecit. Parisiis, 1693. 2 vol. in-4°.
- Bandini, Catalog. codd. lat. bibl. Laur. Catalogus codicum latinorum bibliothecæ Medicæ Laurentianæ, sub auspiciis Petri Leopoldi, reg. princ. Hung. et Boioh., arch. Austr., Ang. Mar. Bandinius recensuit, illustravit, edidit. Florentiæ, 1774-1777, 4 vol. in fol.
- Bandini, Biblioth. Leopold. Bibliotheca Leopoldina Laurentiana, seu catalogus manuscriptorum qui jussu Petri Leopoldi, arch. Austr., magni Etr. ducis, nunc augustissimi imperatoris, in Laurentianam translati sunt. Quæ in singulis continentur Angelus Maria Bandinius recensuit, illustravit, edidit. Florentiæ, 1792, 3 vol. in-fol.
- Beda, Hist. eccl. Bedæ Venerabilis Historia ecclesiastica gentis Anglorum, cura et studio Joh. Smith. Cambridge, 1722, in-fol.
- Belloy (A. de), Oeuvres. Oeuvres de M. de Belloy. Paris, 1779, 4 vol. in-8°.
- Bernard de Lux., Catal. hæret. Catalogus hæreticorum omnium pene qui ad hæc usque tempora passim litterarum monumentis proditi sunt, illorum nomina, errores et tempora quibus vixerunt ostendens, a Bernardo de Luzzemburgo. Parisiis, 1524, in-4°.
- Bibl. de l'Éc. des Chartes. Bibliothèque de l'École des Chartes, recueil périodique paraissant tous les deux mois. Paris, depuis 1839 jusqu'à ce jour, in-8°.
- Bibl. de Metz. Voyez *Catalogue des manuscrits des bibl. des départements*.
- Bibl. Patr. Lugd. Maxima bibliotheca veterum Patrum, cura Ph. Despont. Lugduni, 1677. 2 vol. in-fol.
- Bibl. Patr. Cisterc. Bibliotheca Patrum Cisterciensium, opera Bertr. Tissier. Bono Fonte, 1660-1669, 8 part. in-fol.
- Boehmer, Fontes rer. germ. Fontes rerum germanicarum; Geschichtsquellen Deutschlands. Publié par J.-F. Bœhmer. Stuttgart, 1843-1868, 4 vol. in-8°.
- Borrichius, De ortu et progr. chemia. Olai Borrichii, medici regii, de ortu et progressu chemiæ dissertatio. Copenhague, 1668, in-4°.
- Boutaric, Clément V. Clément V, Philippe le Bel et les Templiers, par M. Edgard Boutaric. Paris, 1874, in-8° (extrait de la Revue des questions historiques).
- Brun. Brun de la Montaigne, roman d'aventure, publié pour la première fois, d'après le ms. unique de Paris, par Paul Meyer. Paris, 1875, in-8° (publication de la Société des anciens textes français).

DES CITATIONS.

v

- La France littéraire au xv^e siècle, ou Catalogue raisonné des ouvrages en tout genre imprimés en langue française jusqu'à l'an 1500, par Gustave Brunet. Paris, Franck, 1865, in-8°.
- Collection des Chroniques nationales françaises, écrites en langue vulgaire, du xiii^e au xv^e siècle, par J. A. C. Buchon. Paris, 1824-1829, 47 vol. in-8°.
- Die Universität Paris und die Fremden and derselben in Mittelalter. Ein Beitrag zur Gesch. dieser hohen Schule, von Dr. Alexander Budinszky. Berlin, 1876, in-8°.
- Magnum Bullarium Romanum a B. Leone Magno usque ad Clementem X; opus Laertii Cherubini, jurisconsulti Romani, et ab Angelo Maria Cherubino, monacho Cassinensi, et aliis illustratum et auctum. Lugduni, 1673, 5 tom., 4 vol. in-fol.
- Bulletin de la Société des anciens textes français. Paris, Firmin-Didot, 1875 et ann. suiv., in-8°.
- Bulletin du Bouquiniste et de l'Amateur de livres, publié par Aubry. Paris, 1857 et ann. suiv., in-8°.
- Discours du comte de Bussy-Rabutin à ses enfans sur le bon usage des adversitez et les divers événemens de sa vie. Paris, 1701, in-12.
- Brunet (G.), La France littéraire au xv^e siècle.
- Buchon, Livre de la taille.
- Budinszky, Die Univers. Par.
- Bullar. Roman.
- Bulletin de la Soc. des anc. textes français.
- Bulletin du Bouquiniste.
- Bussy-Rabutin. Disc. a ses enfans.

C

- Histoire de Lorraine, t. IV, contenant la Bibliothèque lorraine, par le R. P. dom Calmet, abbé de Senones. Nancy, 1751, 4 vol. in-fol.
- Vitæ illustrium medicorum qui toto orbe ad hæc usque tempora floruerunt, authore Petro Castellano, in academia Lovaniensi græcarum litterarum professore. Anvers, 1618, in-12.
- Catalogus codicum latinorum bibliothecæ regiæ Monacensis, secundum Andreae Schmelleri indices. Composuerunt C. Halm, G. Laubmann, G. Meyer. Monachii, 1868-1874, 4 vol. in-8°.
- Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Carpentras, par C.-G.-A. Lambert. Carpentras, 1862, 3 vol. in-4°.
- Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, publié sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique. Paris, 1849-1878, 6 vol. in-4°.
- Bibliothèque impériale. Département des manuscrits. Catalogue des manuscrits français. Paris, 1868-1874, 2 vol. in-4°.
- Catalogue des manuscrits hébreux et samaritains de la Bibliothèque impériale. Paris, [sans date, 1867], in-4°.
- Catalogi librorum manuscriptorum Angliæ et Hiberniæ in unum collecti. Oxford, 1697, 2 vol. in-fol.
- Chansons du Châtelain de Coucy, publiées par Francisque Michel. Paris, Crapelet, 1830, in-4°.
- Nouveau dictionnaire historique et critique, pour servir de supplément ou de continuation au Dictionnaire historique et critique de M. P. Bayle, par Jacques-George de Chauffepié. Amsterdam, 1750-1756, 4 vol. in-fol.
- Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel, roi de France, par le Dr Achille Chéreau. Paris, 1862, in-8°.
- Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon, poème historique, publié par le baron de Reiffenberg. Bruxelles, 1846-1848, in-4°, 2 vol. (Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, t. III et IV). — Le glossaire du Chevalier au Cygne, par Gachet, forme le tome III.
- Calmet, Bibl. lorr.
- Castellanus (P.), Vitæ illustr. medic.
- Catal. codd. lat. Monac.
- Catal. des mss. de Carpentras.
- Catal. des mss. des départements.
- Catal. des mss. franç. de la Biblioth. imp.
- Catal. des mss. hébr. de la Biblioth. imp.
- Catal. man. Angl. et Hibern.
- Chansons du Châtelain de Coucy.
- Chauffepié, Dict.
- Chéreau, Henri de Mondeville.
- Chevalier (Le) au Cygne.

- Christophe, Hist. de la papauté pendant le xiv^e siècle. Paris, 1853, 3 vol. in-8°.
- Cocchi, Lettera Opere de Antonio Cocchi. Milano, 1824, 3 vol. in-8°.
- Cochet, Répert. arch. de la Seine-Inf. Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure, rédigé sous les auspices de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, par M. l'abbé Cochet. Paris, 1871, in-4°.
- Colomes (P.), Opera. Pauli Colomesii, Rupellensis, presbyteri ecclesie anglicanæ, Opera theologici, critici et historici argumenti junctim edita, curante J. Alberto Fabricio. Hambourg, 1709, in-4°.
- Coloma (G), Hist. lit. de Lyon. Histoire littéraire de la ville de Lyon, par le P. Colonia. Lyon, 1728-1730, 2 vol. in-4°.
- Coppi (A), Memorie colonnesi. Memorie colonnesi. Rome, 1855, in-8°.
- Corpus juris canonici. Corpus juris canonici notis illustratum, Gregorii XIII jussu editum. Lugduni, 1661, 2 vol. in-4°.
- Courtet (Jules), Dict. du Vaucluse. Dictionnaire des communes du département du Vaucluse. Avignon, 1877, in-8°.
- Coxo, Catal. Catalogus codicum manuseriptorum qui in collegiis aulisque Oxoniensibus hodie adservantur. Oxonii, 1862, 2 parties, in-4°.
- Çurita (G.), Ana- Anaes de la corona de Aragon, compuestos por Geronymo Çurita, chronista de dicho reyno. Saragosse, 1610-1671, 7 vol. in-4°.

D

- Dante. La Divina Commedia di Dante Alighieri. Roma, 1815-1817, 4 vol. in-4°.
- Darmesteter, De Floovante. De Floovante, vetustiore gallico poemate, et de merovingio cyclo scripsit. . . . A. Darmesteter. Lutetiæ Parisiorum, 1877, in-8°.
- De febribus. De febribus opus sane aureum, non magis utile quam rei medicæ profitentibus necessarium, in quo trium sectarum clarissimi medici habentur qui de hac re egerunt Venise, 1576, in-fol.
- Delisle (L.), Cab. des mss. Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale; étude sur la formation de ce dépôt, contenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure, etc., etc., par Léopold Delisle. Paris, 1869, 1874, tomes I et II.
- Delisle (L.), Les écoles d'Orléans. Les écoles d'Orléans au xii^e et au xiii^e siècle, par M. Léopold Delisle. (Extrait de l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, tome VII, année 1869.)
- Delisle (L.), Inv. les mss. Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, par Léopold Delisle, membre de l'Institut. Paris, 1876, 1878, 2 vol. in-8°.
- Delisle, Romania. Voyez *Romania*.
- Demay, Sceaux de la Picardie. Inventaire des sceaux de la Picardie, recueillis dans les dépôts d'archives, musées et collections particulières des départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne, par G. Demay. Paris, 1875, in-4°.
- Dinaux, Trouv. brabant. Les Trouveres brabantons, hainuiers, liégeois et namurois. Bruxelles, 1863, in-8°. Tome IV de l'ouvrage intitulé : Trouveres, jongleurs et ménestrels du Nord de la France et du Midi de la Belgique, par Arthur Dinaux.
- Drival, Hist. du chef de saint Jacq. Histoire du chef de saint Jacques le Majeur, par M. l'abbé E. Van Drival. Arras, 1860, in-8°.
- Du Loulay, Hist. univ. Paris. Historia universitatis Parisiensis, auctore Casare Egassio Bullæo. Parisiis, 1665-1673, 6 vol. in-fol.

- Le théâtre des antiquités de Paris, par Jacques Du Breul. Paris, 1612, in-4°. Du Breul, Théâtre des antiq. de Paris.
- Caroli Dufresne Du Cange Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis. Parisiis, 1733-1736, 6 vol. in-fol. — Supplementum, auctore D.-F. Carpentier. Parisiis, 1766, 4 vol. in-fol. — Utriusque Glossarii edit. nova, cum additamentis. Parisiis, 1840-1850, 7 vol. in-4°. Du Cange, Gloss.
- Les contes et discours d'Eutrapel, par Noel du Fail de la Hérisseye. (Paris), 1732, 2 vol. in-12. Du Fail, Contes d'Eutrapel.
- Poesies populaires latines du moyen âge, par Edélestand Du Méril. Paris, 1843, in-8°. Du Méril (E.), Poésies popul. latines.
- Sacrum gynecæum, seu martyrologium amplissimum in quo sanctæ ac beatæ aliæque Christi ancillæ, martyres, virgines, lactentes... recensentur... cura et labore R. P. Arturi Du Monstier. Parisiis, 1657, in-fol. Du Monstier, Sacrum gyn.
- Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel, roi de France, par Du Puy. Paris, 1655, in-fol. Du Puy, Hist. du Différend.
- Thrésor de l'histoire des langues de cest univers, par Claude Duret; seconde édition. Yverdon, 1619, in-4°. Duret (Cl.), Thrés. de l'hist. des lang.
- Bibliothèque française, par La Croix du Maine et Du Verdier de Vauprivas, avec des remarques de La Monnoye; nouvelle édition, donnée par Rigoley de Juigny. Paris, 1772-1773, 6 vol. in-4°. Du Verdier, Biblioth.

E

- Histoire des rois des Deux-Siciles de la maison de France, par de Monthenault d'Egly. Paris, 1741, 4 vol. in-12. Egly (D'), Hist. des rois des Deux Siciles.
- Catalogus codicum philologicorum latinorum bibliothecæ palatinæ Vindobonensis. Digessit Stephanus Endlicher. Vindobonæ, 1836, in-4°. Endlicher, Catal. codd. phil. Vind.
- Éphémérides médicales de Montpellier. Montpellier, 1826 et années suiv., 9 vol. in-8°. Éphémér. méd. de Montpellier.
- Decada primera de la historia de la insigne y coronada ciudad y regno de Valencia, por el licenciado Gaspar Escolano. Valence, 1610, 2 vol. in-fol. Escolano (G.), Hist. de Valencia.
- Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du XIII^e siècle, publiés pour la Société de l'Histoire de France par A. Lecoy de La Marche. Paris, 1877, in-8°. Étienne de Bourbon.
- Directorium inquisitorum fr. Nicolai Eymerici, ord. Præd., cum commentariis Francisci Pegne, sacræ theologiæ ac juris utriusque doctoris. Venise, 1607, in-fol. Eymericus (N.), Director. inquisit.

F

- Jo. Alberti Fabricii Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis, cum supplemento Christiani Schœttgenii et notis J. Dominici Mansi. Patavii, 1754, 6 vol. in-4°. — Florentiæ, 1858, 6 part., 3 vol. in-8°. Fabric. Biblioth. med. et inf. æt.
- Les Œuvres de M. Claude Fauchet, premier président de la cour des Monnoyes. (Antiquitez gauloises et françoises; origines des dignitez et magistrats de France; Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, ryme et romans, etc.) Paris, 1610, in-4°. Fauchet, Antiquit.
- Histoire de la ville de Paris, avec les preuves, par dom Michel Félibien et dom Lobineau. Paris, 1725, 5 vol. in-fol. Félibien, Hist. de Paris.
- Ferreoli Locrii Chronicon belgicum ab anno 258 ad annum usque 1100 continuo perductum. Atrebatii, 1616, in-4°. Ferreol. Locrius, Cbr. Belg.

- Richard, Vite recent. jurise.
Flacius Illyricus.
Catal. test. verit. Voyez *Tractatus univ. juris*.
Matthiæ Flacii Illyrici Catalogus testium veritatis qui ante nostram ætatem pontifici Romano et papismi erroribus reclamarunt pugnantibusque sententiis scripserunt. Francfort, 1666, in-4°.
- Fleury, Hist. eccl. Histoire ecclésiastique, par Claude Fleury. Paris, 1691-1737, 39 vol. in-4°, ou 1758-1761, 40 vol. in-12, y compris la continuation par le P. Barre, de l'Oratoire, et les 4 vol. de tables.
- Floriant et Florelle. Floriant et Florette, a metrical romance . . . edited by Fr. Michel. Edinburg. 1873. in-8°.
- Foppens, Biblioth. Belg. Bibliotheca Belgica, sive virorum in Belgio vita scriptisque illustrium catalogus librorumque nomenclatura, continens scriptores a clariss. viris Valerio Andrea, Auberto Miræo, Francisco Swertio aliisque recensitos usque ad ann. MDCLXXX: cura et studio Joannis Francisci Foppens. Bruxellis, 1739. 2 vol. in-4°.
- Fournel, Hist. des avoc. Histoire des avocats au parlement et du barreau de Paris, depuis saint Louis jusqu'au 15 octobre 1790, par M. Fournel, ancien avocat au parlement de Paris. Paris, 1813, 2 vol. in-8°.
- François, Biblioth. génér. Bibliothèque générale des écrivains de l'ordre de Saint-Benoit, par dom Jean-François. Bouillon, 1777, 4 vol. in-4°.
- Franklin, La Sorb. La Sorbonne, ses origines, sa bibliothèque, les débuts de l'imprimerie à Paris et la succession de Richelieu, d'après des documents inédits, par Alfred Franklin. Paris, 1875, in-16.
- Freind, Hist. de la méd. The History of Physic, from the time of Galen to the beginning of the sixteenth century, by John Freind. London, 1725, 1726, 2 vol. in-8°. — Trad. française, par Étienne Coulet. Leyde, 1727, 3 part. in-4°.

G

- Gachet, Glos. du Chevalier au Cygne.
Gallia christiana. Voyez *Chevalier (Le) au Cygne*.
Gallia christiana (nova), opera Dionysii Sammatiani et aliorum benedictinorum: 1715-1785, 13 vol. in-fol. Tomos XIV, XV et XVI condidit atque edidit B. Haureau. Parisiis, 1856-1865, in-fol.
- Garet, De vera pres. Joannis Garetii, Lovaniensis, **De vera præsentia corporis Christi in sacramento eucharistiæ classes IX, contra sacramentariam pestem ex omnibus fere ecclesiasticis auctoribus collectæ.** Antuerpiæ, 1561, in-8°.
- Gariel, Series præsul. Series præsulum Magalonensium et Mouspeliensium, auctore P. Gariel. Tolosæ, 1652 et 1665, in-fol.
- Gaudry, Hist. du barr. de Paris. Histoire du barreau de Paris depuis son origine jusqu'à 1830, par Gaudry, ancien bâtonnier. Paris, 1865, 2 vol. in-8°.
- Gaufreteau (J. de), Chron. bordelaise. Chronique bordelaise par Jean de Gaufreteau, ci-devant conseiller au parlement de Bordeaux. Bordeaux, 1877, 1878, 2 vol. in-8°.
- Gaufridi, Hist. de Provence. Histoire de Provence par messire Jean-François de Gaufridi. Aix, 1694, 2 vol. in-fol.
- Gautier (L.), Ép. françaises. Les Épopées françaises. Études sur les origines et l'histoire de la littérature nationale, par Léon Gautier. Paris, 1865 et ann. suiv., 3 vol. in 8°.
- Gelenius, De admir. magn. Col. De admiranda, sacra et civili magnitudine Coloniae Claudiae Agrippinensis augustæ Ubiorum urbis libri IV. . . Authore Ægidio Gelenio. . . Coloniae Agrippinæ, apud Jodocum Kalcovium, 1645, in-4°.

- Spiritus litterarius Norbertinus a scabiosis Casimiri Oudini calumniis vindicatus, seu sylloge viros ex ordine Præmonstratensi scriptis et doctrina celebres . . . exhibens, etc., a D. Georgio (Lienhart). Augustæ Vindelicorum, 1771, in-4°.
- Paris sous Philippe le Bel, d'après les documents originaux, par H. Géraud. Paris, 1837, in-4°.
- De la médecine et des sciences occultes à Montpellier, dans leurs rapports avec l'astrologie et la magie, par A. Germain. Montpellier, 1872, in-4°.
- Histoire de la commune de Montpellier, depuis ses origines jusqu'à son incorporation définitive à la monarchie française, par A. Germain. Montpellier, 1851, 3 vol. in-8°.
- La médecine arabe et la médecine grecque à Montpellier. Montpellier, 1879, in-4°. (Extrait des Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.)
- L'école de médecine de Montpellier, ses origines, sa constitution, son enseignement. Montpellier, 1880, in-4°. (Extrait des Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.)
- Dell' Istoria civile del regno di Napoli di Pietro Giannone, giureconsulto ed avvocato napoletano. Naples, 1723, 4 vol. in-4°. — Florence, 1821, 8 vol. in-8°. — Traduction française (par Desmonceaux). La Haye, 1742, 4 vol. in-4°.
- Voyez *Paris* (P.).
- Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter, von Ferdinand Gregorovius. Stuttgart, 1859-1870, 8 vol. in-8°.

Georgius, Spirit. litt. Norb.

Géraud, Paris sous Philippe le Bel.

Germain, De la méd. à Montp.

Germain, Hist. de la comm. de Montp.

Germain, La méd. arabe et la méd. gr. à Montp.

Germain, l'École de méd. de Montp.

Giannone, Hist. du roy. de Naples.

Gr. Cbr. de France

Gregorovius, Gesch. der Stadt Rom.

H

- Catalogus codicum Bernensium (Bibliotheca Bongarsiana). Edidit et præfatus est Hermannus Hagen. Berne, 1875, in-8°.
- Gesamtabenteuer. Hundert altdeutsche Erzählungen, . . . herausgegeben von Friedrich Heinrich von der Hagen. Stuttgart, 1850, 3 vol. in-8°.
- Repertorium bibliographicum, in quo libri omnes ab arte typographica usque ad annum MD typis expressi ordine alphabetico enumerantur vel accuratius recensentur, opera Ludovici Hain. Stuttgart, 1826-1828, 2 tomes en 4 vol. in-8°.
- Robert of Brunne's Handlyng Synne, with the french treatise on which it is founded, « Le Manuel des pechiez », by William of Wadinton . . . edited by Frederick J. Furnivall. London, MDCCLXII, in-4° (imprimé pour le Roxburghe Club).
- Collectio concil. regia maxima, edente Joanne Harduino. Parisiis, 1715, 12 vol. in fol.
- Descriptive Catalogue of materials relating to the history of Great Britain and Ireland to the end of the reign of Henry VII. By Thomas Duffus Hardy, deputy keeper of the Public Records. London, 1861 et années suiv., in-8° (collection des Rerum britannicarum mediæ ævi Scriptores or Chronicles and Memorials of Great Britain and Ireland during the middle ages).
- Historia anglicana ecclesiastica . . . auctore Nicolao Harpsfeldio, archidiacono Cantuariensi, cum ejusdem Historia Wicleffiana. Duaci, 1622, in-fol.
- Josephi Hartzheim Bibliotheca Coloniensis, in qua vitæ et libri recensentur omnium indigenarum, etc. Colonia, 1747, in-fol.
- Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise, par B. Hauréau. Paris, 1877, in-16.
- Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine en l'Université de Paris depuis 1110 jusqu'en 1750, extraite (en plus grande partie) du manuscrit de feu M. Thomas-Bernard Bertrand, rédigée par M. Jacques-Albert Hazon, docteur régent de la même Faculté. Paris, 1778, in-4°.

Hagen, Catal. codd. Bern.

Hagen (Von der) Gesamtabenteuer.

Hain, Repert. bibliogr.

Handlyng Synne.

Hardouin, Concil.

Hardy (T. Duffus), Catalogue.

Harpsfeld, Hist. angl. eccl.

Hartzheim, Bibl. Colon.

Hauréau, Bernard Délicieux.
Hazon, notice.

- Henschel, Catal. Codd. Vratisl. Catalogus codicum mediæ ævi medicorum ac physicorum qui manuscripti in bibliothecis Vratislaviensibus asservantur, auctore Th. Henschel. Vratislaviæ, s. d. in-4°.
- Hist. lit. de la Fr. Histoire littéraire de la France, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur (dom Rivet, dom Clément, etc.), continuée par des membres de l'Institut (MM. Brial, Ginguené, Pastoret, Daunou, Amaury Duval, Petit-Radel, Émeric David, Fauriel, Lajard, P. Paris, V. Le Clerc, Littré, Renau, Hauréau, Gaston Paris). Paris, 1733-1869, in-4°. C'est l'ouvrage dont nous publions le XXVIII^e tome.
- Hæfer, Biogr. gen. Nouvelle biographie universelle, t. I-X. A partir du tome XI : Nouvelle biographie générale, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, publiée par MM. Firmin-Didot frères, sous la direction de M. le docteur Hæfer. Paris, 1852-1866, 46 vol. in-8°.
- Hæfer, Hist. de la chimie. Histoire de la chimie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à notre époque, par le docteur Ferd. Hæfer. Paris, 1842-1843, 2 vol. in-8°.
- Howell, Letters. The Letters of M^r Howell, 7^e ed. London, 1705.
- Huet (D.), De interpr. Petri Danielis Huetii De interpretatione libri duo, quorum prior est de optimo genere interpretandi, alter de claris interpretibus. Paris, 1661, in-4°.
- Hugo (Car. Lud.), Ord. Præm. Ann. Sacri et canonici ordinis Præmonstratensis Annales in duas partes divisi. Nancii, 1734, 2 vol. in-fol.
- Hugues Capet. Hugues Capet, chanson de geste, publiée pour la première fois, d'après le manuscrit unique de Paris, par M. le marquis de La Grange. Paris, 1861, in-18. (Collection des anciens poètes de la France.)

J

- Jacobus de Voragine, Historia longobardica. Longobardica historia, que a plerisque Aurea legenda sctorum appellatur, sive Passionale sanctorum, per rev. dom. Jacobum, Januensem episcopum, ord. fratrum Prædicatorum. In oppido Hagenawensi, 1510, in-fol.
- Jahrbuch für romanische Literatur. Jahrbuch für romanische und englische Literatur, herausgegeben von Ad. Ebert. Leipzig, 1859-1872, in-8°.
- Jourdain, Ind. chart. Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis ab ejus originibus ad finem XVI^e sæculi, adjectis insuper pluribus instrumentis, studio et cura Car. Jourdain. Parisiis, 1862, in-fol.
- Jourdain (Ch.), Philos. de S. Thomas. La philosophie de saint Thomas d'Aquin, par Charles Jourdain, Paris, 1858, 2 vol. in-8°.

K

- Kraft et Deutsch, Codd. hebr. Vindob. Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ palatinæ Vindobonensis. Pars II, codices hebraici. Digesserunt Albertus Kraft et Simeon Deutsch. Vindobonæ, 1847, in-4°.

L

- Lacroix (P.), Enigmes. Énigmes et découvertes bibliographiques, par Paul Lacroix. Paris, 1866, pet. in-8°.
- La Monnoye, Œuvres choisies. Œuvres choisies de feu M. de La Monnoye. La Haye, 1770, 3 vol. in-8°.
- La Mothe le Vayer, Œuvres. Œuvres de François de La Mothe le Vayer, conseiller d'état ordinaire. Paris, 1662, 2 vol. in-fol.

- Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouveres normands et anglo-normands, par l'abbé Gervais de La Rue. Caen, 1834, 3 vol. in-8°. La Rue, Essais.
- Catalogue méthodique, descriptif et analytique des manuscrits de la bibliothèque publique de Bruges, par P.-J. Laude. Bruges, 1859, in-8°. Laude, Cat. des ms. de Bruges.
- La Chaire française au moyen âge, spécialement au XIII^e siècle, d'après les manuscrits contemporains, par A. Lecoq de La Marche. Paris, 1868, in-8°. Lecoq de La Marche, Chaire franç.
- Histoire de la médecine arabe, par le D^r Lucien Leclerc. Paris, 1876, 2 vol. in-8°. L. Leclerc, Hist. de la méd. arabe.
- Bibliotheca sacra, in binos syllabos digesta, cura Jacobi Le Long. Parisiis, 1723, 2 vol. in-fol. Le Long, Bibl. sacra.
- Histoire et antiquités de la ville et duché d'Orléans, avec les noms des rois, ducs, comtes, etc., fondation de l'université et de plusieurs choses mémorables. Ensemble le tome ecclésiastique, contenant l'origine et le nombre des églises, monastères, histoires et vies des évêques d'Orléans, par M. François Le Maire. Orléans, 1648, 2 tomes en 1 vol. in-fol. Le Maire, Hist. d'Orléans.
- Histoire de la philosophie hermétique, accompagnée d'un catalogue raisonné des écrivains de cette science, avec le véritable Philalèthe revu sur les originaux (par l'abbé Nicolas Lenglet du Fresnoy). Paris, 1742, 3 vol. in-12. Lenglet du Fresnoy, Hist. de la philos. herm.
- Histoire de Chartres par E. de Lépinos. Chartres, 1854-1858, 2 vol. in-8°. Lépinos, Histoire de Chartres.
- Libro de los Exemplos, p. 443-542 du recueil intitulé : Escritores en prosa anteriores al siglo xv, recogidos é ilustrados por Don Pascual de Gayangos. Madrid, 1860, grand in-8° (Biblioteca de autores españoles). Libro de los Ex
- Libro di novelle antiche tratte da diversi testi del buon secolo della lingua. Bologna, 1868, in-18 (Scelta di curiosità letterarie, publ. par Romagnoli). Libro di novelle antiche.
- Lindenius renovatus, sive Joannis Antonidæ van der Linden de scriptis medicis libri duo, amplificati et emendati a Georgio Abrahamo Mercklino. Nuremberg, 1686, in-4°. Lindenius renov
- Loher und Maller, Ritterroman, erneuert von Karl Simrock. Stuttgart, Cotta, 1868, petit in-8° (Bibliothek der Romane, etc., herausgegeben von Karl Simrock). Loher und Maller.
- La doctrine secrète des templiers, par M. Jules Loiseleur. Paris, 1872, in-8°. Loiseleur, Doctr. secrète des templiers.
- Histoire des personnes qui ont vécu plusieurs siècles et qui ont rajeuni, avec le secret du rajeunissement tiré d'Arnauld de Villeneuve, par M. de Longueville-Harcouet. Paris, 1715, in-8°. Longueville, Hist. des pers. qui ont vécu plusieurs siècles.
- Chronique Bourdeloise, composée cy devant en latin par Gabriel de Lurbe, advocat en la cour, procureur et syndic de la ville de Bourdeaus et par luy de nouveau augmentée et traduite en François; depuis continuée et augmentée par Jean Darual, escuyer. Bordeaux, 1619, in-4°. Lurbe (G. de), Chroniq. Bourdel.

M

- Le Guide des égarés, traité de théologie et de philosophie, par Moïse ben Maimoun, dit Maimonide, traduit pour la première fois sur l'original arabe et accompagné de notes critiques, littéraires et explicatives, par S. Munk. Paris, 1856-1866, 3 vol. in-8°. Maimonide, Guide des égarés.
- Les Annales générales de la ville de Paris, représentant tout ce que l'histoire a peu remarquer de ce qui s'est passé de plus mémorable en icelle, depuis sa première fondation jusques à présent (par Claude Malingre). Paris, 1640, in-fol. Malingre (Cl.), Annal. de Paris.

- Manget, Biblioth. chem. Ju. Jacobi Mangeti, medicinæ doctoris et serenissimi ac potentiss. regis Prussiae archiatri, Bibliotheca chemica curiosa, seu rerum ad alchemiam pertinentium thesaurus instructissimus. Cologne, 1702, 2 vol. in-fol.
- Manget, Biblioth. script. med. Joannis Jacobi Mangeti, medicinæ doctoris, Bibliotheca scriptorum medicorum veterum et recentiorum. Genève, 1731, 4 vol. in-fol.
- Mansi, Concil. Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio, in qua præter ea quæ Phil Labbe et Gabr. Cossartius et novissime Nicolaus Coleti in lucem edidere, ea omnia insuper suis in locis optime disposita exhibentur quæ Jo. Dominicus Mansi evulgavit. Florence et Venise, 1759-1798, 31 vol. in fol.
- Marini, Degli arch. pontif. Degli archiatri pontifici, nel quale sono i supplementi e le correzioni all' opera del Mandosio. Rome, 1784, 2 vol. in-4°.
- Martini Pugio fidei. Martini (Raym.) Pugio fidei adversus Mauros et Judæos. Parisiis, 1651, in-fol.
- Martyr. sacri ord. ff. Præd. Martyrologium sacri ordinis ff. Prædicatorum, auctoritate apostolica approbatum et reverendissimi patris fr. Thomæ Hyacinthi Cipolletti, ejusdem ordinis generalis ministri, jussu editum. Rome, 1838, in-4°.
- Matth. Paris. Matthæi Paris. monachi Albemensis, Historia major, sive Rerum anglicarum historia a Guillelmi adventu usque ad ann. 1273. Parisiis, 1644, in-fol.
- Matton, Dictionn. de l'Aisne. Dictionnaire topographique du départ. de l'Aisne, par A. Matton. Paris, 1871, in-4°.
- Mauzy, La magie. La magie et l'astrologie dans l'antiquité et au moyen âge, par Alfred Maury. Paris, 1860, in 8°.
- Méon, Rom. de la Rose. Le Roman de la Rose, par Guillaume de Lorris et Jehan de Meung; nouvelle édition, revue et corrigée sur les meilleurs et plus anciens manuscrits, par M. Méon. Paris, 1814, 4 vol. in 8°.
- Mercklin, Lande-nus renovatus. Voyez *Lindenius*.
- Mer des histoires. La mer des histoires, imprime nouvellement à Paris pour Anthoine Verard. Paris, s. d., 2 vol. in fol.
- Meyer (P.), Doc. manuscrits. Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France conservés dans les bibliothèques de la Grande-Bretagne. Rapports à M. le Ministre de l'instruction publique par M. Paul Meyer. Première partie. Paris, 1871, in-8°.
- Meyer (P.), Recueil d'anc. textes. Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français, accompagnés de deux glossaires et publiés par Paul Meyer. Paris, Franck, 1874, in-8°.
- Meyer (P.), Romania. Voyez *Romania*.
- Mézeray, Hist. de France. Histoire de France, depuis Pharamond jusqu'à maintenant, œuvre enrichie de plusieurs belles et rares antiquitez et d'un abrégé de la vie de chaque reyne, etc., etc., par F.-E. Du Mezeray. Paris, 1643, 3 vol. in-fol.
- Michel, F., Chansons du ch. de Coucy. Voyez *Chansons du Châtelain de Coucy*.
- Michel, F., Charlemagne. Charlemagne, an anglo-norman poem, published by Francisque Michel. Paris, 1836, in-8°.
- Miræus Alb., Biblioth. eccl. Bibliotheca ecclesiastica, sive nomenclatores VII veteres, S. Hieronymus, Gennadius, S. Ildefonsus Toletanus, Sigebertus Gemblacensis, S. Isidorus Hispalensis, Honorius Augustodunensis, Henricus Gandavensis, Aubertus Miræus, Bruxel-lensis, auctarius ac scholiis illustrabat. Antuerpiæ, 1639, in-fol.
- Montaignon et Raynaud, Recueil général des Fabliaux. Recueil général et complet des fabliaux des xiii^e et xiv^e siècles, imprimés ou inédits, publiés d'après les manuscrits par MM. Anatole de Montaignon et Gaston Raynaud. Paris, 1872 et années suiv., in-8°.
- Muratori, Scriptores. Rerum italicarum scriptores, a Ludov. Anton. Muratorio collecti. Mediolani, 1723-1751, 25 tom., 28 vol. in fol.

N

- Della tramutazione metallica sogni tre di Gio. Battista Nazari, Bresciano; aggiuntovi di nuovo la concordanza di filosofi et loro prattica. Brescia, 1599, in-4°. Nazari, Della tramut. metall.
- Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages, par le P. Nicéron, barnabite. Paris, 1727-1745, 43 tomes en 44 vol. in-12. Nicéron, Mém.
- Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques, publiés par l'Académie des inscriptions. Paris, 1787-1880, 29 vol. in-4°. Notic. et extr. des mss.

O

- Casimiri Oudini Commentarius de scriptoribus Ecclesiæ antiquis, cum multis dissertationibus. Francofurti et Lipsiæ, 1722, 3 vol. in-fol. Oudin, Comm. de script. eccl.
- Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseon libri quindecim; dans les tomes III et IV de l'édition d'Ovide publiée par Lemaire. Paris, 1820-1824, 9 vol. in-8°. Ovide, Met.

P

- Guidi Panciroli De claris legum interpretibus libri IV. Venetiis, 1637, in-4°. Lipsiæ, 1721, in-4°. Panciroli, De clar. leg. interp.
- Annales typographici, ab artis origine ad annum 1536, post Maitairii, Denisii aliorumque curas emendati et aucti opera Georgii Wolfgangi Panzer. Norimbergæ, 1793-1803, 11 vol. in-4°. Panzer, Annal. typogr.
- Bibliothèque des auteurs de Bourgogne, par feu M. l'abbé Papillon. chanoine de la Chapelle au Riche de Dijon. Dijon, 1742, 2 vol. in-fol. Papillon, Bibl. des aut. de Bourg.
- Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas et du pays de Liège, par J.-Noël Paquot. Louvain, 1765-1770, 3 vol. in-fol. ou 18 vol. in-12. Paquot, Mém.
- De Pseudo-Turpino disseruit Gaston Paris. Parisiis, 1865, in-8°. Paris (G.), De Pseudo-Turpino.
- Histoire poétique de Charlemagne, par Gaston Paris. Paris, 1865, in-8°. Paris (G.), Hist. poët. de Charl.
- Les grandes Chroniques de France, selon qu'elles sont conservées en l'église de Saint-Denys en France, publiées par M. Paulin Paris. Paris, 1836-1838, 6 vol. in-12. Paris (P.), Les gr. chron. de France.
- Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi, leur histoire, etc., par M. Paulin Paris. Paris, 1836-1848, vol. I-VII, in-8°. Paris (P.), Mss. franc.
- Les Recherches de la France, revues et augmentées de quatre livres. Paris, 1611, in-4°. Pasquier, Recherches.
- Schimpf und Ernst von Johannes Pauli. Herausgegeben von Hermann Oesterley. Stuttgart, 1866, in-8° (publication du Cercle littéraire de Stuttgart). Pauli, Schimpf und Ernst.
- Mémoire statistique sur le département de Vaucluse, par l'abbé Max. Séguin de Pazzis. Carpentras, 1808, in-4°. Pazzis, Mém. sur le Vaucl.
- Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-d'Ourscamp, publié par Peigné-Delacourt. Amiens, 1865, in-4° (Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie). Peigné-Delacourt, Cartul. d'Ourscamp.
- Histoire de l'abbaye d'Ourscamp, par Peigné-Delacourt. Amiens, 1865, in-4°. Peigné-Delacourt, Hist. d'Ourscamp.
- Guillelmi Peraldi, ordinis fratrum Prædicatorum, Opera. Summa de vitiis et de virtutibus. Coloniae, 1479, in-fol.; 1629, in-8°. Peraldi Summa de vitiis.

- Petersen, Bidrag til den danske Literaturs Historie. Copenhague, 2^e edit., par C.-E. Secher, 1867-1871; 5 tomes en 4 vol. in-8°.
- Petrarchæ Opera. Fr. Petrarchæ Opera quæ extant omnia. Basileæ, 1581. in-fol.
- Petreus, Bibl. cart. Theodori Petreii bibliotheca cartusiana. Colonia, 1609, in-12.
- Pierre Joseph, Vie d'Arnaud. La vie d'Arnaud de Villeneuve, par Pierre Joseph (de Haitze). Paris, 1719, in-12.
- Placcius (A.), De libr. anon. Vincentii Placcii Theatrum anonymorum et pseudonymorum. Hambourg, 1708, in-fol.
- Pothast, Bibliot. hist. Bibliotheca historica mediæ ævi. Wegweiser durch die Geschichtswerke des europäischen Mittelalters von 375-1500. Berlin, 1862-1868, in 8°, avec un volume de supplément.
- Prateolus, Elenchus hæret. De vitis, sectis et dogmatibus omnium hæreticorum qui ab orbe condito ad nostra usque tempora proditi sunt Elenchus alphabeticus a Gabr. Prateolo. Cologne, 1569, in-fol.
- Procès des templ. Procès des templiers, publié par M. Michelet. Paris, 1841-1851. 2 vol. in-4°.

Q

- Quétif et Échard, Script. ord. Præd. Scriptorum ordinis Prædicatorum recensiti notisque historicis et criticis illustrati. Par J. Quétif et J. Échard. Paris, 1719-1721, 2 vol. in-fol.

R

- Rabelais, Pantagruel. OEuvres de Rabelais, avec des remarques historiques et critiques, par Le Duchat. Paris, 1732, 5 vol. in-8°.
- Raynaldus, Ann. eccl. Cæsaris Baronii, cardinalis, Annales ecclesiastici a C. N. ad ann. 1198, cum Odo-rici Raynaldi continuatione, Ant. Pagi critica, indice, etc.; ed. J. Dominicus Mansi. Luca, 1738-1757, 38 vol. in-fol.
- Raynaudus (Th.), Erotemata de mal. ac bon. libris. Theophili Raynaudi, ex soc. Jesu, Erotemata de malis ac bonis libris deque justa aut injusta eorumdem confixione. Lyon, 1653, in-4°.
- Raynouard, Choix. Choix des poésies originales des troubadours, par Raynouard. Paris, 1816-1821. 6 vol. in-8°.
- Recueil des hist. de la France. Scriptorum rerum Gallicarum et Francicarum. Recueil des historiens des Gaules et de la France, par dom Bouquet et d'autres bénédictins; depuis le tome XIII, par Brial; les tomes XIX et XX par Daunou et Naudet; le tome XXI par MM. Guignaut et de Wailly; le tome XXII par MM. de Wailly et L. Delisle; le tome XXIII par MM. de Wailly, L. Delisle et Ch. Jourdain. Paris, 1738-1876, 23 vol. in-fol.
- Renan, Averroès. Averroès et l'averroïsme, essai historique, par Ern. Renan. Paris, 1860, in-8°.
- Reumont (De), Gesch. der Stadt Rom. Geschichte der Stadt Rom, von Alfred von Reumont. Berlin, 1867-1870, 3 vol. in-8°.
- Rev. crit. Revue critique d'histoire et de littérature, publiée par MM. P. Meyer, Ch. Morel, G. Paris, H. Zotenberg (MM. Bréal, C. de la Berge, G. Monod, Ch. Graux, S. Guyard). Paris, 1866 et années suiv., in-8°.
- Revue des Soc. sav. Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. Paris, 1859-1880, in-8°.
- Revue de théolo- gic. Revue de théologie et de philosophie chrétienne, publiée sous la direction de T. Colani. Paris, 1850-1857, 15 vol. in-8°.

- La chasse aux bibliographes et antiquaires mal avisés, par l'abbé Rive. Londres (Aix), 1789, 2 vol. in-8°. Rive, La chasse aux bibl.
- Voyez *Méon*. Rom. de la Rose.
- Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris. Paris, depuis 1872 jusqu'à ce jour, in-8°. Romania.
- Romanische Studien, herausgegeben von Eduard Bœhmer. Halle, 1871 et années suiv., in-8°. Romanische Studien.
- Manuscripti codices hebraici biblioth. J.-B. de Rossi. Parme, 1800, in-8°. Rossi (De). Codd.
- Notice sur la bibliothèque d'Aix, précédée d'un essai sur l'histoire littéraire de cette ville, sur ses monuments, etc., etc., par E. Rouard. Paris, 1831, in-8°. Rouard, Notice.
- Ancient english metrical romances. . . by Ritson. London, 1802, 3 vol. in-8°. Ritson, Ancient metrical romances.

S

- Index librorum prohibitorum et expurgatorum, illustriss. ac R. D. D. Bernardi de Sandoval et Roxas, card. et archiep. Tolet., auctoritate et jussu editus, de consilio supremi senatus S. generalis inquisitionis Hispaniarum. Genève, 1619, in-4°. Sandoval (R. de), Index lib. prohib.
- De claris archigymnasii Bononiensis professoribus, a sæculo XI usque ad sæculum XIV (inchoavit Maurus Sarti; edidit Maurus Fattorinus). Bononiæ, 1769, 1772, 2 vol. in-fol. Sarti, De clar. archigymn.
- Car. Saussay's Annales ecclesiæ Aurelianensis. Parisiis, 1615, in-4°. Saussayus, Ann. eccl. Aurelian.
- Histoire du droit romain au moyen âge, par F.-C. de Savigny, traduit de l'allemand par Charles Guenoux. Paris, 1839, 4 tomes en 3 vol. in-8°. Savigny, Hist. du droit rom. au moyen âge.
- Geschichte der dramatischen Literatur in Spanien, von Adolf Friedrich von Schack. Zweite, mit Nachträgen vermehrte, Ausgabe. Frankfurt am-Main, 1854, 3 vol. in-8°. Schack, Gesch. der dram. Literatur in Spanien.
- Hispaniæ bibliotheca, seu de academiis ac bibliothecis, item elogia et nomenclator clarorum Hispaniæ scriptorum qui latine disciplinas omnes illustrarunt philologiæ, philosophiæ, medicinæ, jurisprudentiæ ac theologiæ, tomis III distincta (auct. Andr. Schotto). Francofurti, 1608, 3 tom. in uno vol. in-4°. Schottus (Andr.). Hisp. bibl.
- Sermones peritiles parati de tempore deque sanctis, cum textuali expositione aliquorum evangeliorum dominicalium. Nurnbergæ, 1496, in-8°. Sermones parati.
- Histoire critique des versions du Nouveau Testament, par Richard Simon. Rotterdam, 1690, in-8°. Simon (Richard), Hist. crit. du Nouv. Test.
- Sitzungsberichte der kaiserlichen Akad. der Wissenschaften, phil.-hist. Classe. Wien, 1848-1879, 95 vol. in-8°. Sitzungsberichte der Kais. Akad.
- A catalogue of the manuscripts in the library of Gonville and Caius college, Cambridge, by the Rev. J.-J. Smith. Cambridge, 1849, in-8°. Smith, Catal. of the mss. of Gonville and Caius college.
- Histoire de la médecine, depuis son origine jusqu'au XIX^e siècle, par Kurt Sprengel, traduite de l'allemand sur la seconde édition par A.-J.-L. Jourdan. Paris, 1815-1832, 9 vol. in-8°. Sprengel, Hist. de la méd.
- Catalogus codicum hebræorum bibliothecæ Academiæ Lugduno-Batavæ. Leyde, 1858, in-8°. Steinschneider, Catal. codd. hebr. Lugd. Bat.
- Catalogus librorum hebræorum in Bibliotheca Bodleiana, etc. Berlin, 1852-1860, in-4°. Steinschneider, Catal. libr. hebr. in Bibl. Bodl.

Subms, Danm. Hist. Historie af Danmark, fra de ældste Tider . . . ved Peter Friderich Suhms. Copenhagen, 1782-1824, 14 vol. in-4°.

T

Tabul. codd. Vindob. Tabulæ codicum manuscriptorum, præter græcos et orientales, in bibliotheca palatina Vindobonensi asservatorum. Edidit Academia cæsarea Vindobonensis. Vienne, 1864-1875, 7 vol. in-8°.

Tanner, Biblioth. britannico-hibern. Bibliotheca britannico-hibernica, sive de scriptoribus qui in Anglia, Scotia et Hibernia ad sæculi xvii initium floruerunt. . . . Commentarius, auctore Thoma Tannero, episcopo Asaphiensi. Londini, 1748, in-fol.

Tarbé (P.), Tournoiem. de l'Antéchr. Le tournoiment de l'Antéchrist, par Huon de Mery. Reims, 1851, in-8°; dans la collection des Poètes champenois, publiée par Prosper Tarbé.

Teissier, Hist. des papes d'Avignon. Histoire des souverains pontifes qui ont siégé dans Avignon, par M. T. (Teissier ou Texier, avocat). Avignon, 1774, in-4°.

Theatrum chem. Theatrum chemicum, præcipuos selectorum auctorum tractatus de chemiæ et lapidis philosophici antiquitate, veritate, jure, præstantia et operationibus continens. Argentorati, 1659-1661, 6 vol. in-8°.

Theiner, Codex diplom. dom. temp. Thurot, Organ. de l'ens. Codex diplomaticus domini temporalis Sanctæ Sedis, t. 1, 1861-1862. Rome, in-fol. De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris, au moyen âge. Thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris par Charles Thurot. Paris, 1850, in-8°.

Tiraboschi, Stor. della letter. ital. Storia della letteratura italiana del cavaliere abate Girolamo Tiraboschi. Rome, 1782-1785, 12 tomes en 9 vol. in-4°. — Modène, 1787-1794, 16 vol. in-4°.

Tomasini, Bibl. Patav. Bibliothecæ Patavinæ scripturæ publicæ et privatæ, quibus diversi scriptores hactenus incogniti recensentur ac illustrantur studio et opera Jacobi Philippi Tomasini, sacræ theol. doct. Utini, 1639, in-4°.

Tract. de modo gener. concil. celebr. Aureus tractatus cujus inscriptio est De modo generalis concilii celebrandi, in treis parteis decentissime distinctus ac vigilanter emendatus. Lyon, 1534, in-4°.

Tract. univ. jur. Tractatus universi juris, duce et auspice Gregorio XIII, pontifice maximo, in unum congesti. Venetiis, 1584, 22 vol. in-fol.

Tristan. Tristan. Recueil de ce qui reste des poèmes relatifs à ses aventures. . . . publié par Francisque Michel. Londres et Paris, 1835, 3 vol. in-18.

V

Varin, Arch. lég. de Reims. Archives législatives de la ville de Reims; collection de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la cité, par Pierre Varin. Paris, 1844, 1847, 2 vol. in-4°.

Viaggio de Carlomagno. Il viaggio di Carlomagno in Ispagna. . . . testo di lingua inedito pubblicato per cura di Antonio Ceruti. Bologna, 1871, pet. in-8°, 2 vol. (Scelta di curiosità, publiée par Romagnoli.)

Vigneul-Marville, Mélanges. Mélanges d'histoire et de littérature recueillis par M. de Vigneul-Marville (Jean Bonaventure d'Argonne). Rotterdam, 1702, 2 vol. in-8°.

Vignier, Biblioth. hist. La bibliothèque historique de Nicolas Vignier, de Bar-sur-Seine, médecin et historiographe du roi. Paris, 1588-1650, 4 vol. in-fol.

Villani (G.), Storia. Storia di Giovanni Villani, cittadino Fiorentino, nuovamente corretta, e alla sua vera lezione ridotta, col riscontro di testi antichi. Florence, 1587, in-4°.

- Histoire de la conquête de Constantinople par les Français et les Vénitiens, par Geoffroi de Villehardouin; édit. Du Cange, 1657, in-fol. — Édit. de M. Paulin Paris, Paris, 1838, in-8°. Villehardouin.
- Bibliotheca scriptorum sacri ordinis Cisterciensis, opera et studio R. D. Caroli de Visch, prioris cœnobii B. M. de Dunis. Colonia Agrippinæ, 1656, in-4°. Visch (Car. de),
Bibl. script. Cist.
- Vite Patrum. . . . ed. Heriberto Rosweyde. Antuerpiæ, 1615, in-fol. Vit. Patr.

W

- Altfranzösische Lieder und Leiche aus Handschriften zu Bern und Neuenburg. Herausgegeben von Wilhelm Wackernagel. Basel, 1846, in-8°. Wackernagel, Mt.
Lieder und Leiche.
- Annales Minorum, seu trium ordinum a S. Francisco institutorum, auct. Luca Waddingo. Romæ, 1731-1745, 17 vol. in-fol. — Annales Minorum, continuati a Joanne de Luca, Veneto, J. Maria de Ancona. Romæ, 1740, 1745, 2 vol. in fol. Wadding, Ann.
Min.
- Éléments de paléographie, par Natalis de Wailly. Paris, 1838, 2 vol. in 4°. Wailly (De), Él.
de paléogr.
- Recherches sur la véritable date de quelques bulles de Clément V. par Natalis de Wailly, brochure in-8° (sans date). Wailly (De), Rech.
sur la date de qq.
bulles de Clém. V.
- Handschriftliche Studien auf dem Gebiete romanischer Literatur des Mittelalters, von Alfred Weber. I. Frauenfeld, Huber, 1876, in-8°. Weber, Hand-
schriftliche Studien.
- De philiatorum germanorum itineribus dissertationes tres, quas in amorem popularium, etc., etc., scripsit Joachimus Vitus Wigandus, Windecensis philiater. Fribourg, 1678, in-8°. Wigand (J.), De
philiatr. itiner.
- Das Leben der ekstatischen Jungfrau Christina von Stommeln. Cologne, 1859, petit in-8°. Wollersheim, Le-
ben.
- A selection of latin stories, from mss. of the thirteenth and fourteenth centuries, ed. by Thomas Wright. London, 1842, in-8°. Wright, Latin
Stories.
- Reliquiæ antiquæ. Scraps from ancient manuscripts, illustrating chiefly early english literature, and the english language, ed. by Thomas Wright and James Orchard Halliwell. London, 1841-1843, 2 vol. in-8°. Wright, Reliq. ant.
- Geschichte der arabischen Ärzte und Naturforscher, von F. Wüstenfeld. Göttingue. 1840, in-8°. Wüstenfeld, Gesch.
der arab. Ärzte.

Z

- M. Antonii Zimaræ Sancti Petrinatis, philosophi clarissimi, tabula et dilucidationes in dicta Aristotelis et Averrois. Venise, 1565, in fol. Zimara (M. A.),
Tab. et diluc.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VINGT-HUITIÈME VOLUME.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

	Pages.
La bienheureuse Christine de Stommeln.	1-26
Arnauld de Villeneuve, médecin.	26-126
Armengaud, fils de Blaise, médecin.	127-138
Florian et Florète, poème d'aventure	139-179
Wilham de Wadington	179-207
Macé de la Charité, poète français.	208-221
Galien.	221-239
Lohier et Mallart.	239-253
Sœur Dimence.	253-261
Jean le Lecteur, frère Prêcheur.	262-272
Bertrand de Got (Clément V).	272-314
Ferry de Lunéville, frère Prêcheur.	314-317
Jean Pickard, frère Prêcheur.	317-319
Servais, abbé du Mont-Saint-Éloi.	320-325
Henri de Mondeville, chirurgien.	325-352
Jakemon Sakesep, auteur du <i>Châtelain de Couci</i>	352-390
Jean de Meun, traducteur et poète.	391-439
Guyart des Moulins.	440-455
Jean d'Asnières, avocat.	455-461
Mahieu le Vilain, traducteur.	462
Raimond de Clermont.	462-463
Girard de Nogent	463-464
Henri, abbé de Vaux-en-Ornois.	464
Geoffroi de Grimouville, théologien.	465-467
Gossuin de Marbais, grammairien.	467-468
Ansel de Gautechar, canoniste	468-469
Barthélemi Sicard, frère Mineur.	469-470
Boson, prieur de la Grande-Chartreuse.	470
Pierre de Salre, chanoine regulier.	471

TABLE DES ARTICLES.

	Pages.
Eustache de Grandcourt, archidiacre d'Évreux.....	471-474
Bernold, religieux cistercien.....	474
Bertrand de la Tour, recteur de l'université de Toulouse.....	475-477
Gui le Breton, canoniste.....	477-478
Pierre de Saint-Amour, recteur de l'université de Paris.....	478-480
Jean de Canterbury, chroniqueur.....	480-486
Additions et corrections.....	487-499

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE.

SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

LA

BIENHEUREUSE CHRISTINE DE STOMMELN,

BÉGUINE.

Morte le 6 novembre 1312.

Cette pieuse extatique naquit en l'année 1242. Elle eut pour parents des paysans aisés du village de Stommeln (au moyen âge *Stumbele*), situé à environ cinq lieues au nord-ouest de Cologne. Son père s'appelait Henri Bruso, sa mère Hilla. La maison où elle vit le jour existe encore, et a conservé le nom de *Brusius-Haus*. Son éducation fut très ordinaire; elle n'apprit pas à écrire, et ne savait guère lire que son Psautier, où il semble qu'elle acquit une certaine habitude du latin. Elle le comprenait quand on le lui lisait lentement : *Rogo ut ea quæ Christinæ exponitis ponderetis, ut possit intelligere ea quæ dicuntur*. Sa vie ne différa pas essentiellement de celle de tant d'autres saintes femmes qu'une dévotion ardente et un tempérament troublé conduisirent aux visions, aux sensations extraordinaires, aux stigmates. Dès l'âge le plus tendre, elle contracta, comme sainte Catherine de Sienne, un mariage mystique avec celui qu'elle appelait *Amantissimus, Dulcissimus, Præcordialissimus, Intimus*

Acta SS. Junii, t. IV, p. 270 et suiv. — Quetif et Échard, Script. ord. Præd., I, p. 407 et suiv. — Hartzheim, Bibl. Colon., p. 57. — Fabricius, Bibl. med. et inf. æt., V, p. 257. — Pottbast, Bibl. hist., p. 651, 652. — Suhms, Danm. Hist., X, p. 727; XI, p. 864. — Petersen, Bidrag til den danske Litteratur Historie, 2^e édit. (1867), I, p. 85-86. — Gelenius, De adnu. magn. Col., fast., 6 nov.

Wollersheim, Leben, p. 11.

Acta, vol. cite.

p. 179, 303, 315,
418
Acta. p. 283.

sponsus. Elle avait des hallucinations dévotes, des extases, des spasmes, qui duraient des journées. Elle voyait Jésus-Christ, croyait sentir sa main la toucher, et restait des journées sous l'impression de ce contact. Certains cantiques allemands la faisaient tomber dans des pâmoisons qui la tenaient des heures.

Bientôt sa patience fut mise à la plus singulière des épreuves. Les démons s'emparèrent d'elle, lui firent subir les plus atroces tortures, obsédèrent son imagination des plus hideuses images, lui suggérèrent les plus affreux conseils. Christine resta inébranlable. Le martyr qu'elle endurait était inouï. Toutes les douleurs de la Passion de Jésus-Christ semblaient réunies en sa personne. Plongée dans la méditation non interrompue de ce que souffrit le Christ, elle sentait se renouveler en elle tous les détails de ce drame sanglant. Le plus caractérisé de ces détails, les stigmates aux pieds et aux mains ne tardèrent pas à se montrer. Depuis que les compagnons de saint François d'Assise avaient cru devoir relever la sainteté de leur maître par cette similitude étrange avec le Christ, les stigmates passaient pour un trait de la plus haute sainteté. Pierre de Dace, dont nous parlerons bientôt, avoue qu'il y rêva depuis son enfance. Un autre ordre d'idées avait été mis en vogue, un demi-siècle avant notre Christine, par une extatique nommée, comme elle, Christine, de Saint-Trond-en-Hasbain, et surnommée *Mirabilis*: c'était la possibilité de descendre dans le purgatoire et l'enfer et d'en partager les supplices. Il est plus que probable que Christine de Stommeln connut la réputation de sa devancière, rendue célèbre par Thomas de Cantimpré. Elle lui dut peut-être son nom, étant née, dit-on, le jour de sa fête, et voulut être l'héritière du privilège surnaturel qu'avait eu *Christina Mirabilis* de prendre pour elle la part de purgatoire réservée à certaines âmes qu'elle avait aimées. Seulement, par l'usage immodéré qu'elle en fit, Christine de Stommeln dépassa de beaucoup la sainte qu'elle prit pour modèle et qui avait pratiqué ces singuliers actes de dévouement avec moins de prodigalité.

Ibid., p. 284

Acta SS. Julii,
V, p. 637 et suiv.,
651 et suiv. —
Hist. lit. de la Fr.,
XIX, p. 179 et s.

Acta SS. Junii,
t. IV, p. 317.

Sa famille accueillit d'abord très mal ses prétentions, surtout quand, s'autorisant des droits de sa sainteté précoce, elle quitta la maison paternelle pour aller mener à Cologne une vie de vagabondage et de mendicité, qui, sans une protection spéciale du ciel, eût été pleine de dangers. Dans un béguinage où elle se fixa, elle fut également méconnue. On la traita de folle; les bizarres épreuves auxquelles la soumettaient les démons provoquaient le sourire. Il est certain que, de nos jours, l'étrange journal qui nous en a été gardé trouverait sa place dans les annales des maladies nerveuses. Ces hideuses visions, ces alternatives de joies célestes et de tristesses mortelles, ces tentations de suicide, ces accès de catalepsie, ces perversions totales du sens du goût, ces aberrations du tact, aboutissant aux plus horribles sensations, prises pour des réalités, sont des symptômes de maladies classées et soigneusement observées. La pauvre fille qui en était le sujet fût certainement restée inconnue, si elle n'eût rencontré, comme sainte Catherine de Sienne et comme, de nos jours, Catherine Emmerich, une personne d'un certain talent, capable d'être l'interprète de ses sentiments et l'auteur véritable de sa réputation.

Maurry, La Magie, 2^e partie, ch. II et III, et p. 370-377.

C'était un jeune dominicain suédois, originaire de l'île de Gothland, et qu'on appelait, selon l'usage du temps, *Petrus de Dacia*. Il ne faut le confondre ni avec le recteur de l'université de Paris, ni avec d'autres personnages du même nom. Ses supérieurs l'envoyèrent, comme presque tous les jeunes religieux de son âge, faire ses études théologiques d'abord à Cologne, puis à Paris. C'était une âme rêveuse, portée à ce qu'il appelle lui-même l'*acedia*; quoique très pieux, il trouvait dans la vie monastique beaucoup de tristesse. La méditation assidue de la Passion de Jésus-Christ, des douleurs de la Vierge, des supplices des martyrs, le tenait dans un état de mélancolie habituelle. Il cherchait une âme qui fût en harmonie avec la sienne et où il pût trouver réalisé l'idéal de sainteté souffrante qu'il avait conçu. Le 21 décembre 1267, il vit pour la première fois Christine, et ce jour décida de sa vie. Les sentiments de joie

Acta SS. Junii, t. IV, p. 417. — A. Rudimzky, Die Univ. Paris und die Fremden, etc., p. 223.

et de consolation intérieure qu'il éprouva, l'ardente dévotion dont il fut pénétré, lui parurent quelque chose de surnaturel. Il se sentit tout changé. Les miracles qu'il crut voir l'émerveillèrent. Ce qu'il y avait d'égaré et de touchant dans l'état de la jeune fille parla vivement à ses sens. Christine fut pour lui bienveillante et familière. Elle l'appela par son nom, le prit tout d'abord pour son frère spirituel, l'admit aux confidences les plus délicates, lui permit de lui rendre les services les plus intimes. Il passa toute la nuit auprès d'elle. La pitié qu'il éprouva en voyant couler son sang et naître ses plaies redoubla son amour. Il la soutenait en lui citant les exemples des saints. A deux reprises, la patiente porta la main sous ses vêtements et en retira un clou sanglant portant des lambeaux de sa chair. Elle donna au jeune moine l'un des clous, tout chaud encore de la chaleur de son sein. Pierre le garda comme une relique, dont ne se détachèrent plus ni ses yeux ni son cœur. *O felix nox, s'écria-t-il, o beata nox! O dulcis et delectabilis nox, in qua mihi primum est degustare datum quam suavis est Dominus!*

Rendu à son couvent de Cologne, Pierre ne fit que rêver de ce qu'il avait vu à Stommeln. Il maudissait la nuit qu'il y avait passée de s'appeler *nox*, mot de chétif augure, *eo quod oculis noceat*; c'est jour qu'elle aurait dû s'appeler. De même que la Vierge conçut le fils de Dieu dans la nuit, lui aussi conçut Dieu dans cette nuit : *Quod ex tunc Deum conceperim. Il passa les fêtes de Noël qui suivirent dans une sorte d'extase: Quasi parturiens fui, nihilque tunc libentius fecissem quam quod tunc cum persona prædicta fuisset. Æstimabam enim eo citius illud in fructum pullulaturum, si fuisset calore genitricis confotum.* Son âme s'était tellement attachée (*agglutinata*) à la pensée de la touchante martyre, qu'il ne pouvait plus penser à Dieu sans penser à elle. Ses lectures de l'Écriture sainte ne servaient qu'à lui fournir des textes en rapport avec sa passion : *Nox illuminatio mea in deliciis meis Dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in ea.*

Naturellement Pierre chercha toutes les occasions de retrouver l'amie spirituelle qui l'avait blessé au cœur. Ces oc-

Acta SS. Junii,
t. IV, p. 281.

P. 382.

PS. CXXXIII, 115;
CXXXI, 25.

casions furent assez fréquentes. Les dominicains de Cologne venaient souvent visiter le village de Stommeln, qui était en quelque sorte dans leur clientèle religieuse. Pierre ne manquait jamais une de ces visites. Le 24 février 1268, il revit la personne qui avait fait sur lui une si profonde impression. Cette fois, elle était dans un de ses moments de calme. Le curé l'invita à dîner. Christine, en dehors de ses heures d'épreuve, paraît avoir été une jeune fille fort attachante, simple, souriante, aimable, innocente, pleine de grâce en ses mouvements, *decenter affabilem et religiose jucundam*. Son vêtement religieux, composé d'un grand voile qui la drapait de la tête aux pieds, lui donnait beaucoup de charme. Le pauvre Pierre fut plus ravi que jamais, et son enthousiasme lui inspira une pièce de vers, qui est sûrement une des plus bizarres compositions qu'on puisse citer :

Cujus amo mores, virtutum colligo flores, etc.

L'auteur se crut obligé de la commenter lui-même et de donner sur chaque mot des explications philosophiques, théologiques, mystiques, pleines de subtilité.

Cette visite fut suivie, dans le courant de l'année 1268 et dans les premiers mois de 1269, de plusieurs autres, dont Pierre nous a soigneusement raconté les détails. Ses récits sont d'une extrême sincérité. Pierre ne crut pas évidemment un seul instant manquer à ses devoirs en se laissant aller pour sa compagne spirituelle aux sentiments les plus tendres. De son côté, celle-ci témoignait au jeune religieux le plus entier abandon. Elle vivait à cette époque dans sa famille, et faisait assez souvent le voyage de Cologne pour gagner les indulgences et voir son ami. Quand Pierre et ses compagnons venaient à Stommeln, le curé faisait appeler Christine; parfois même les religieux étaient invités à la ferme du père de la jeune fille. Celle-ci versait l'eau sur les mains des hôtes et les servait; Pierre passait auprès d'elle les journées et les nuits, priant avec elle, répondant à ses questions pieuses, lui expliquant tantôt les hiérarchies de Denys l'Aréopagite, tantôt les degrés de la contemplation de Richard de Saint-Victor. Pendant ses extases, il la touchait,

P. 182, 190.
430.

P. 186.

comptait ses soupirs, mesurait sa respiration. Ces deux âmes innocentes se racontaient leurs rêves et s'exaltaient réciproquement. Il y a quelque chose de touchant dans le récit d'une promenade qu'ils firent ensemble et où Christine lui adressa les questions les plus naïves.

P. 387

Les compagnons de Pierre, le plus souvent Suédois comme lui, ne trouvaient pas moins de douceur à ces visites. Les frères Prêcheurs de Cologne avaient, comme nous l'avons dit, les plus intimes relations avec Stommeln. Il en résulta une petite société dominicaine, composée de

P. 410.

Christine, du curé de Stommeln, de sa sœur Gertrude, qui chantait les cantiques d'une voix très douce, de quelques pieuses femmes, portant le costume des béguines, de la vieille et respectable Géva, abbesse de l'abbaye de Sainte-

P. 386.

Cécile de Cologne, qui avait à Stommeln sa maison de campagne. Pierre a pris plaisir à nous laisser le portrait de ces différentes personnes, et il y a mis quelque talent. Celle qu'il préfère est évidemment Hilla van den Berghe (*de Monte*), l'amie intime de Christine. Il fait les plus grands éloges de la sérénité qui régnait dans son âme, du parfum virginal qui s'exhalait de toute sa personne. « Sa gaieté, dit-il, était « sérieuse, et son sérieux plein de gaieté. . . Après Chris-
« tine, je ne crois pas avoir vu une jeune fille d'une plus
« grande pureté; il me semblait qu'elle ne savait pas pécher,
« et Dieu m'est témoin que je n'ai jamais surpris en elle un
« geste, un signe, un mot lascifs, quoique je la considérasse
« attentivement et que j'aie vécu avec elle souvent et long-
« temps dans la plus grande familiarité. » La vieille Aléide,

P. 388.

qui avait perdu les yeux à force de pleurer, était un modèle de patience. L'abbesse Géva, toujours entourée de jeunes demoiselles nobles dont elle faisait l'éducation, était dans les meilleurs termes avec l'ordre de Saint-Dominique : *Mater quasi fratrum erat*. Tout cela formait une sorte de coterie dévote, où régnait beaucoup de cordialité.

Pierre en était en quelque sorte l'âme. Ces pieuses dames aimaient à l'entendre discuter les questions les plus ardues de la théologie, commenter les cantiques pieux, expliquer

par les cercles de Ptolémée l'hymne qu'on chante à l'office des vierges : *Post te canentes cursitant*. Géva n'avait jamais assisté à une argumentation théologique. Elle voulut un jour que Pierre et son compagnon italien, frère Aldobrandini, discutassent la question : « Jésus a-t-il plus donné à saint Pierre, en lui confiant son Église, qu'à saint Jean, en lui confiant sa mère ? » Aldobrandini, qui était du patrimoine de saint Pierre, plaida pour Pierre; le Suédois plaida pour Jean. Les frères Mineurs, comme on devait s'y attendre, décriaient fort cette petite société, où ils n'étaient pas admis. Ils ne s'interdisaient même pas les calomnies, et leur mauvaise humeur contre Christine s'exprimait de toutes les manières. Celle-ci, sans avoir jamais appartenu, même comme tertiaire, à l'ordre de Saint-Dominique, était néanmoins affiliée à l'ordre par des lettres de confraternité; elle y avait ses confesseurs, ses confidents; elle était dès lors *virgo devota ordinis Prædicatorum*.

P. 289.

P. 306.

Ces relations, qui firent évidemment le bonheur des âmes simples qui y prirent part, ont fourni à Pierre des tableaux frappants de vérité, et qui ne manqueraient pas de charme, si, trop souvent, des détails d'un matérialisme choquant n'interrompaient les effusions d'une spiritualité à laquelle on est parfois tenté de dire :

Fallit te incautum pietas tua.

L'affection tendre de ces saintes personnes, la naïveté avec laquelle elles avouent le plaisir qu'elles ont à se trouver ensemble, et les rares qualités qui les rendent aimables les unes aux autres, les petits cadeaux qu'elles se font (notons, en passant, *Psalterium valde pulcherrimum, sed parvum, quod pro se Parisius procuravit*), ne rendent que plus pénibles à lire les passages consacrés à des méfaits sataniques, toujours ridicules, et qui montrent chez le bon frère Pierre un manque complet de goût et de tact. On s'étonne qu'une jeune fille aussi accomplie que Christine ait pu trouver dans son imagination ces horribles tableaux. Tantôt c'est un immonde crapaud qu'elle sent monter lentement sous sa robe, qui se

P. 253.

- réchauffe sur sa poitrine, applique ses hideux baisers sur ses seins, enfonce ses griffes dans sa chair; elle l'écarte en passant sa main entre lui et sa poitrine; la bête tombe à terre en faisant le bruit creux et sourd d'une vieille chaussure crevée. Tantôt il lui semblait que ses aliments se changeaient en araignées, en crapauds; elle sentait le froid de ces animaux dans sa bouche; elle vomissait. A diverses reprises elle crut qu'un serpent se glissait dans son corps, s'insinuait dans toutes les parties, lui dévorait les entrailles. Une fois, cela dura huit mortelles journées, qui furent l'équivalent d'un purgatoire. Le plus choquant de ces épisodes est sûrement celui qui amena pour la neuvième fois Pierre de Dace à Stommeln. Aucune plume ne voudrait plus transcrire ces pages, que le bon Bollandus a copiées sans le moindre scrupule. D'autres épreuves sont d'une nature plus délicate, et sont racontées avec une touchante simplicité. Dans ces âmes étrangères à notre éducation raffinée, des sentiments doux et purs allaient fort bien à côté de grossièretés que personne maintenant n'essayerait d'excuser.
- Le plus souvent, Christine cachait ses stigmates, et témoignait du mécontentement quand on lui en parlait. Pierre était avide de les voir, et saisissait les moments où ses mains sortaient de ses voiles pour les apercevoir à la dérobée. Ils avaient d'ordinaire l'aspect de cicatrices rougeâtres, de la largeur d'un esterlin, sans profondeur, variant de grandeur. D'autres fois, ils ressemblaient à des croix rouges ornées de fleurs: *Erat crux illa non colore nec cruore tantum depicta, sed carni ipsi cum vulnere manifesto impressa, non simpliciter formata, sed decentibus et pulcherrimis floribus adornata, et adeo mirabiliter ordinata quod cuilibet aspicienti patuit quod eam ars humana nunquam effigiasset.* Quelquefois on eût dit une croix principale, des bras de laquelle naissaient deux autres plus petites. D'autres fois enfin, la paume de la main montrait autour de la blessure centrale quinze taches rougeâtres, distribuées symétriquement. Les pieds offraient des blessures analogues et saignaient fréquemment. Enfin le front et le cœur présentaient aussi l'impression sanglante
- P. 277.
- P. 317.
- P. 291 et suiv.
- P. 315, 316.
- P. 281, 286, 290, 294, 297, 298, 299, 311, 312, 325, 326.
- P. 286
- P. 284, 290.
- P. 294.
- P. 297, 298.
- P. 298.
- P. 299, 311.

des plaies du Christ. A la vue de ces merveilles, la dévotion de frère Pierre éclatait en larmes, en cris d'enthousiasme, et quelquefois il employait des fraudes innocentes pour se procurer et procurer aux autres le spectacle qui le ravissait : « Un sentiment intérieur m'assurait, dit-il, que l'affection que j'avais pour Christine venait du ciel. » Un jour qu'il dut la porter dans une de ses épreuves, il ressentit une douceur qu'il n'avait jamais éprouvée jusque-là.

Ces délices spirituelles eurent leur fin vers Pâques de l'an 1269. Pierre de Dace reçut alors de ses supérieurs l'ordre de partir pour Paris, afin de continuer ses études de théologie. Échard fait remarquer qu'il dut y avoir pour maître saint Thomas d'Aquin. Pierre, en tout cas, ne perdit pas un moment à Paris le souvenir de son amie. Ce fut l'origine d'une correspondance qui s'étend du 10 mai 1269, jour de l'arrivée de Pierre à Paris, jusqu'au 27 juillet 1270, jour de son départ, et qui peut passer pour un des documents les plus curieux qui nous soient parvenus sur les détails intimes de la vie mystique au XIII^e siècle. Conservée par Pierre de Dace lui-même et par les amis de Christine à Stommeln, puis portée avec le corps de la Bienheureuse à Juliers, elle y fut copiée par Bollandus. Christine, à cette époque, empruntait pour écrire la plume de son confesseur, Gérard de Griffon. Elle dictait sans doute en allemand. Le latin de ces lettres est simple et tout à fait différent de celui de Pierre de Dace. Des expressions telles que *mille bene-valeto* ne sauraient être d'un latiniste aussi recherché que l'était Pierre.

La séparation avait été cruelle. La première lettre que Pierre écrit à son amie est un morceau touchant, malgré les afféteries de rhétorique pieuse qui la déparent : *Carissima in Virginis filio virgini Christi Christianæ, in visceribus caritatis in Spiritu Sancto in æternum dilectæ*. . . Il hésite à dire ce qu'il sent, parce qu'il ne peut l'exprimer, et peut-être parce qu'il ne le doit pas, *et forte non decet*. Le souvenir du passé le remplit de tristesse. *Quum mihi in memoriam venerunt dies præteriti in quibus in domo Dei ambulabamus, quando*

P. 284 186
290, 298.

P. 299

P. 290.

P. 299, 300

interdum, licet raro et molice, ab ubertate domus Dei inebriabamur et torrente voluptatis potabamur. O commutatio lacrymosa, tædiosa, laboriosa, etc. Il lui rappelle les larmes qu'elle versa lors de son départ. Il regrette d'avoir trop cédé à la timidité, de ne pas lui avoir dit plus longuement adieu, de ne pas l'avoir saluée familièrement une dernière fois.

P. 301.

Les réponses de Christine sont pleines de cœur. Elle avait toujours espéré qu'il l'ensevelirait de ses mains. Elle avait encore à lui faire beaucoup de confidences. Son état est plus déplorable que jamais. Elle ne pense jamais à lui sans larmes; elle est sûre de sa fidélité; sa seule consolation est d'entendre lire ses lettres, qu'elle garde toutes soigneusement jusqu'à son retour. Elle ne peut voir sans tristesse frère Maurice, qui l'accompagnait quand il vint pour la dernière fois à Stommel. Elle aussi ne sut à ce moment-là dire ce qui était dans sa pensée. Personne ne le remplacera jamais près d'elle. Ce dont elle le supplie par-dessus tout, pour l'amour de Dieu, c'est que, s'il quitte ce monde, il ne l'y laisse pas plus longtemps en exil.

P. 303.

P. 303 et suiv.,
309 et suiv.

Les 5^e, 8^e, 9^e et 10^e lettres du recueil sont de beaux morceaux de littérature mystique. Pierre essaye de prouver que leur affection réciproque n'a et ne doit avoir que Dieu pour objet. Cette mysticité n'empêche pas les effusions les plus tendres: *Vobis sicut mihi est in corde non possum, propter erubescendum quam scitis in me esse, intimare.* Pierre la reprend doucement de ces mots, *Conqueror vobis de absentia Dilecti*; ce qui ne l'empêche pas de se livrer aux plus vifs transports d'une métaphysique amoureuse: *Hoc ideo dico quia non solum diligere sed et diligere me sentio. Conjicio enim de quo exierit caritatis fervore et quo continebatur verecundiæ virginialis pudore, ac si hoc sit quod dicitur: Absque eo quod intrinsicus latet.*

P. 307

P. 310.

P. 303, 307.

Des lettres de frère Gérard, de frère Maurice, du curé de Stommel se mêlent à ces confidences, et en augmentent l'intérêt. De petits cadeaux, parfois d'une nature bien naïve, bien personnelle, sont échangés entre ces pieuses personnes. L'aimable Hilla van den Berghe et la vieille

aveugle Aléide figurent sans cesse. Maurice apprend à Pierre les commérages de la cure. Tout cela se passe sous les yeux des supérieurs, qui, loin d'y trouver à redire, n'écrivent jamais à Pierre que pour lui parler de celle qu'ils appellent *dilecta vestra Christina*. Pierre redouble alors les beaux effets de son style artificiel, chargé d'assonances et de colifichets, qui ne l'empêchent pas d'être vrai et plein d'onction. La dernière lettre qu'il écrit de Paris sur l'état de son âme est une des meilleures pages à lire pour se représenter la vie religieuse du XIII^e siècle. Il trouve à Paris des modèles de parfaits religieux; mais il éprouve de grandes sécheresses; c'est seulement en disant la messe qu'il a des joies sensibles : *Tunc nova progenies cælo demittitur alto; tunc redit et virgo. Heu mihi! dilectissima, quid dixi et quid memini?* On se rappelle involontairement ce que Fénelon disait de saint Augustin : « Je n'ai jamais trouvé qu'en lui seul une chose que je vais vous dire : c'est qu'il est touchant, lors même qu'il fait des pointes. »

Vers Pâques 1270, Pierre fut rappelé par ses supérieurs à Cologne. Il essuya divers retards et ne revit Stommeln que le 13 août. Son séjour ne devait d'abord y être que très court; mais divers incidents, qu'il regarda comme providentiels, le prolongèrent. Ses rapports avec Christine eurent le même caractère de naïveté et d'abandon. Christine subvenait à ses dépenses et avait économisé 8 sous de Cologne pour lui acheter une tunique, dont il avait grand besoin. Le diable les vola. Le 29 septembre, Pierre fit une dernière visite à Stommeln. « Frère Pierre, lui dit « Christine, puisque tu vas me quitter, laisse-moi te de-
« mander un secret intime. Si tu le sais, dis-moi la cause de
« notre mutuelle affection. » Pierre, étonné, hésita, et ré-
« pondit vaguement : « Dieu est l'auteur de toute affection, de
« toute intimité. — Non, dit-elle, j'ai des doutes sur cette
« réponse. Je te demande si tu n'as pas reçu sur ce point
« quelque indication, quelque grâce particulière. » Pierre,
« embarrassé, garda le silence. Christine ajouta : « Je sais
« que proche est le moment de notre séparation et de ma

« désolation ; c'est pourquoi je vais te révéler un secret que
 « sans cela je ne te manifesterais pas. Vous souvenez-vous
 « que, quand vous vîtes la première fois me voir, avec frère
 « Walter, de bonne mémoire, vers le crépuscule, quand je
 « vous vis d'abord, je fis placer entre vous et moi un coussin,
 « sur lequel je m'inclinai ? — Je m'en souviens. —
 « En ce temps-là, le Seigneur m'apparut, et je vis mon
 « bien-aimé, et je l'entendis me dire : « Christine, regarde
 « attentivement l'homme près de qui tu es inclinée, car c'est
 « ton ami, et il le sera toujours. Sache de plus qu'il demeu-
 « rera à côté de toi dans la vie éternelle. » Et voilà la cause,
 « frère Pierre, pour laquelle je t'aime et suis si intime avec
 « toi. Je te révèle cela en ce moment, et ne l'ai point fait
 « jusqu'ici, car nous allons bientôt être séparés corporelle-
 « ment l'un de l'autre, et je ne sais si nous nous reverrons
 « encore dans cette vie. Je te dis donc cela pour que tu
 « puisses en tirer ta consolation. »

Le départ eut lieu le lendemain. Toute la petite société de Stommeln accompagna le bon Suédois sur la route. Le récit que Pierre nous a fait de la séparation est plein de naturel. Son compagnon, Suédois comme lui, était touché jusqu'aux larmes. Il fut, à partir de ce jour-là, le dévot de Christine, et donna à la béate ses patenôtres, qu'il portait sur sa personne depuis quatre ans.

A diverses reprises, Pierre avait demandé à Christine de mettre par écrit le récit de ses états intérieurs et de ses épreuves. Elle l'avait fait, se servant pour cela de la plume du curé de Stommeln. En partant, elle remit le cahier à Pierre, qui l'emporta avec lui. Ces espèces de confessions, qu'il destinait à une Vie de Christine, nous ont été conservées, et, malgré un grand trouble d'imagination, elles révèlent une âme droite. *Carissime pater, rogo vos, intuitu Dei et suæ passionis, quatenus ea quæ vobis narrare propono de amica vestra diebus vitæ meæ nunquam alicui homini reveletis.* La plus curieuse page est celle où Christine décrit *de visu* le purgatoire et l'enfer, *malleos percutientes, caloris pœnam et frigoris.* Sa description est sommaire et n'approche pas de celle de

P. 314

P. 276 - 279,
312, 314-317.

Christine de Saint-Trond, où l'on a voulu voir un des antécédents de la *Divine Comédie*.

Le voyage fut long et difficile. Il se fit en plein hiver, et le froid, cette année-là, fut extrême. Deux lettres de Pierre nous ont été conservées, l'une de Minden, l'autre de Halmstad, dans le Halland. Ces deux lettres sont fort belles et en font regretter d'autres du même voyage qui se sont perdues. Le sentiment y est vraiment élevé; on n'y trouve nulle tache de croyances superstitieuses. Ces deux lettres mériteraient d'être citées comme modèles de ce latin dévot du XIII^e siècle, qui a son charme. Une douce tristesse, ou, si l'on veut, une joie triste les remplit. Pierre était crédule, mais honnête et affectueux. De belles paroles de l'Écriture et la joie mystique d'un amour partagé lui font trouver légères les fatigues du chemin. Très sincèrement, les deux pieuses personnes n'ont qu'une préoccupation : mourir ensemble, ne pas se survivre d'un jour.

De retour en Suède (6 février 1271), Pierre fut nommé lecteur à Skenninge (diocèse de Linköping). Il écrivit un grand nombre de lettres à Christine; mais deux ans s'écoulèrent avant qu'il reçût aucune lettre d'elle. Les lettres de Christine passaient par le couvent des dominicains de Cologne, et souvent, ce semble, y étaient retenues. Celles de Pierre subissaient aussi de grands retards, et quelquefois, pour arriver à Stommeln, passaient par Paris. Au chapitre d'Aarhuus (1272), Pierre reçut enfin de son amie quatre lettres désolées. A cette époque, c'est le curé de Stommeln qui sert de secrétaire à Christine. Quelques-unes de ces lettres ont un vrai mérite littéraire. Elle est désormais absolument seule; car, bien que les frères soient pour elle pleins de bonté, elle n'a pu trouver un cœur comme celui de Pierre, qui compatisse à ses infirmités, qui sache comprendre ses confidences. Elle vit de ses lettres; qu'elle se fait lire sans cesse, qu'elle arrose de ses larmes. Le démon la tente de la plus horrible manière. La plus grande souffrance qu'elle ait éprouvée a été quand le malin lui a suggéré pendant huit jours cette affreuse pensée : « Frère Pierre est mort; il a été tué par des

P. 410-411.

P. 318-321.

P. 412.

P. 321.

« voleurs. » Pierre, dans une de ses lettres, a osé lui dire : « Vous m'oublierez. » Ignore-t-il donc que sa seule espérance est de partager la vie éternelle avec lui ? Encore si elle pouvait lui écrire directement, lui dire des secrets qu'elle ne peut révéler qu'à lui seul ! Elle est bien sûre qu'elle est seule dans son cœur : *me solam esse vestri. Sed heu! dilectissime, non est sicut heri et nudius tertius, quando cum fratre Aldobrandino mecum in Ossindorp dignabamini ire, exhibentes multam et acceptissimam consolationem.* Elle ne porte qu'aux grandes fêtes la robe qu'il lui a envoyée; cette robe doit durer toute sa vie. Il a été si bon pour elle ! Mais maintenant quelle différence ! *Impono ori meo silentium, quia vobis similem non invenio, nec curo invenire.* Pendant son voyage, elle était toujours à regarder le vent, à songer à ses fatigues, aux réceptions qu'on lui ferait. Qu'il tâche, si elle doit lui survivre, de lui trouver un ami fidèle, ou plutôt qu'il obtienne que Dieu ne la laisse pas vivre après sa mort, qu'il les fasse parvenir ensemble au royaume du ciel, appuyés sur le bien-aimé. Si c'est possible, qu'il la visite encore une fois avant de mourir; sans cela, une foule de secrets merveilleux ne seront connus de personne.

F 370

Caro, cariori, carissimo fratri. . . . Christina sua tota. Tel est le début d'une autre lettre désolée de 1272. Tous ses amis meurent ou quittent Cologne. Gérard de Griffon a été nommé prieur à Coblentz. Son père a été ruiné, *causa fidejussionis inter judæos et christianos*; il vit pauvre à Cologne; sa mère s'est cassé le bras en allant le voir et a failli mourir. Christine est seule dans la ferme; ses blessures aux pieds l'empêchent de se chauffer; elle a froid et souffre.

Pierre la console, l'appelle *cor suum et animæ dimidium*, retombe dans sa métaphysique. Il a des tristesses; au sein de son ordre, il trouve de nombreuses difficultés; mais Dieu lui a donné de nouvelles filles spirituelles, dont les unes portent l'habit de son ordre, d'autres l'habit séculier, d'autres l'habit des béguines. L'une, âgée de 72 ans, est favorisée de dons surnaturels. Une autre mène une vie aussi extatique et souffrante que celle de Christine. Elle a aussi

2. 371. 323.

P. 113-114 (au
n^o 1271.)

quelquefois les stigmates et les signes de la Passion. Nulle trace de jalousie entre ces deux saintes personnes : *In hoc optime patrizat quod vos miro affectu diligit. Vocat autem vos semper sororem, eo quod dixi ei vos meam esse filiam.* La stigmatisée de Suède désire voir Christine, et lui il espère voir un jour ses trois amies miraculeuses réunies en Suède dans un même couvent. Il songe toujours à son paradis de Stommel. Perdu qu'il est dans un pays sauvage, *in profundo terrarum*, sans nulle communication avec le reste du monde, il est comme seul. Il prie son amie de saluer « toutes les « Hillas, » tous ses anciens amis, *omnes amicos meos antiquos.*

Patrizat, venir
de son père

Les infortunes temporelles de Christine redoublent vers 1276. Son père meurt; elle devient tout à fait pauvre; la ferme a été vendue; la maison où ils ont demeuré ensemble tombe en ruine; tout le monde l'abandonne. Elle n'a personne à qui dire ses secrets. Ah! si elle pouvait les révéler à Pierre avant de mourir! Pierre l'a invitée à venir en Suède se fixer dans un couvent de religieuses dominicaines; elle n'osera partir que s'il lui en donne le conseil de vive voix.

P. 321

Ces tristes nouvelles vont au cœur de Pierre. A tout prix il veut la voir; l'année ne passera pas sans qu'il ait eu ce bonheur. Qu'elle vienne; il a six filles religieuses, avec lesquelles elle demeurera et qui subviendront à ses besoins de leur patrimoine. Ses expressions sont aussi brûlantes que jamais : *Ut evidens mihi fiat quoniam germani sibi mutuo sint Christus et Christina, amicus et amica, sponsus et sponsa, ut ex hoc certitudinaliter probem ex quo fonte procedat dilectio qua vos diligo et a vobis diligor. . . . Carissima, æstimo quod dulcedinem consolationis quam littera vestra continebat solus sensit qui recepit, quia sola novit quæ misit.*

P. 414

La maison a fini par s'écrouler (1277); le curé est mort; la mère de ce dernier accuse Christine d'avoir détourné les biens du défunt. L'excellent Pierre n'y résiste plus. Il semble que, vers ce temps, il était devenu lecteur dans l'île de Gothland, sa patrie, sans doute à Wisby (1278). *Amor improbus omnia vincit*, se dit-il sans cesse, et en

P. 324, 415

effet, en 1279, il obtient la permission de repartir pour Cologne, sous divers prétextes, dont le principal était de se procurer quelques-unes de ces reliques dont la métropole religieuse de l'Allemagne était l'inépuisable dépôt. Sa santé s'était fort affaiblie; mais lui, qui s'évanouissait deux ou trois fois dans l'espace d'un mille, fait maintenant sans fatigue un voyage énorme. Le récit de la surprise qu'il causa aux dévotés de Stommeln en tombant chez elles à l'improviste est habilement ménagé. C'était le 15 septembre 1279, à l'heure de la messe. Plusieurs personnes ne le connaissaient déjà plus; la femme du sonneur lui demande son nom, sa patrie. Au nom de Pierre de Dace, elle sort à la hâte, court sur la place en criant: « Christine, Christine, reviens vite. » Le bonheur de Christine, ses extases, quand frère Pierre prêcha après vêpres sur des paroles évangéliques qu'elle-même avait choisies, se laissent deviner; elle ne sort de son extase que pour dire deux fois: « Aimons Dieu, car il est « trop aimable. » Elle vivait alors chez les recluses ou béguines. Elle se crut obligée à quelques précautions: soit qu'elle voulût prévenir les médisances, soit qu'elle fût obsédée de quelques-uns de ces scrupules qui lui étaient habituels, elle affecta, dans son extase, de ne pas le reconnaître: « Frère Pierre, dit-elle, si tu veux parler de Dieu, c'est bien; « sinon, fais tes affaires le plus vite possible et pars; sans « cela, nous nous ennuerons bientôt de toi. » On parla beaucoup de cette singularité; elle prétendit, le lendemain, n'en avoir aucun souvenir.

Pierre resta trois jours auprès d'elle, puis alla visiter son couvent de Cologne. Gérard de Griffon était devenu sous-prieur. Il aimait toujours Christine; les deux frères ne causèrent que d'elle. Le 30 septembre, il revint à Stommeln; il y eut un beau dîner (*pulchrum prandium*), donné par les béguines, et où assista toute la pieuse confrérie. On parla du miracle de sainte Agnès, tel que le rapporte la Légende dorée, de cet anneau donné et accepté par l'image de la sainte en signe de noces mystiques. Cela excita vivement l'imagination de Christine. Elle affirma que pareille chose

P. 325; comp.
p. 303.

Jac. de Vorag.,
Hist. lombardica,
cb. xxiv.

lui était arrivée. « Je vais, dit-elle à Pierre, te livrer un secret que je n'ai jamais révélé à personne vivante. Dès mon enfance, je vous ai connu en esprit, je savais discerner votre face et votre voix, et je vous ai aimé plus que tous les autres hommes, à tel point que j'ai souvent craint qu'il n'en résultât pour moi quelque tentation. Jamais, en effet, dans l'oraison, je n'ai pu séparer votre pensée de mon intention; je priais pour vous autant que pour moi, et, dans toutes mes tribulations, je vous ai eu pour compagnon. Or, ayant long-temps demandé à Dieu si cela était de lui, j'en fus assurée le jour de la fête de sainte Agnès. Car, au moment de la communion, me fut donné visiblement un anneau, qui fut placé à mon doigt. Et quand vous me saluâtes pour la première fois, je discernai ta voix et je reconnus distinctement ton visage. Et plusieurs preuves m'en furent divinement données, que par pudeur je ne peux te révéler; par exemple; je reçus souvent visiblement l'empreinte d'un anneau. » Effectivement, le défunt curé disait avoir vu cet anneau, non pas peint sur la peau, mais inscrit dans la chair avec divers ornements. Tantôt on y voyait la forme d'une croix, tantôt le nom de Jésus-Christ, tracé en lettres hébraïques, grecques, latines. Le maître d'école attestait la même chose.

Le 21 octobre, Pierre revint à Stommeln faire sa visite d'adieu. Il était à la lettre chargé de reliques. Le 24 au soir eut lieu le dernier souper. Christine n'était pas triste comme d'habitude; elle montrait même une certaine gaieté. En disant ses vêpres sous un arbre, elle avait reçu du Christ lui-même l'assurance que le voyage de Pierre serait heureux. *Ego amorem vestrum mutuum in me plantavi*, ajouta le Christ, *et in me eum conservabo*. Le lendemain, après la messe, on dîna; Pierre fit la collation sur *Convertere, anima mea, in requiem tuam, quia Dominus benefecit tibi*, et l'on se quitta en se recommandant à Dieu.

Les lettres recommencent à partir de cette date. De Lubeck, Pierre écrit au moins trois lettres, l'une à Christine, l'autre au maître d'école Jean, l'autre à Hilla van

Acta SS. Junii,
t. IV, p. 3-6

P. 327, 415
416.

den Berghe. Il félicite le maître d'école de la faveur que Dieu lui a faite en lui confiant son tabernacle, son épouse. Il le compare à saint Jean, à qui Marie fut confiée. Avec quel bonheur, si l'ordre le permettait, il échangerait sa place contre la sienne! Il le supplie d'écrire toutes les merveilles dont il sera témoin. Sa patrie va être pour lui un exil; il y sera comme Adam chassé du paradis terrestre. La lettre à Hilla van den Berghe a beaucoup de charme. Il la complimente, sans nul embarras, sur sa chasteté et sa simplicité.

P. 328 et suiv.,
116-117.

De Calmar (3 janvier 1280), Pierre écrit de nouveau à Christine, à Jean et aux béguines de Stommel. La lettre à Christine est d'une mysticité plus ardente que jamais, seulement le pédantisme de la forme la gêne tout à fait. Tous deux ils peuvent dire : *Diligo et diligor*. Se posant, à la façon scolastique, la question : *Diligenda ergo est Christina?* il énumère les motifs : *Quia expressa est Christi similitudo. . . . In verbis ejus Christus auditur. . . . In præsentia ejus Christi figura cernitur. . . . In convictu ejus Christus sentitur, et (ut cuncta brevi verbo concludamus) ecce Christus in ea omnia factus est vel potius omnia fecit. . . . Clamet ergo mundus, ajoute-t-il, irrideat, detrahat, irascatur et dehortetur, sponsam tamen Domini mei ex intimo corde meo diligam propter sponsum ipsum*. Nul danger qu'il aime Christine plus que le Christ; car il est de règle que *Propter quod unumquodque, ipsum magis*. Christine est la voie qui l'a conduit à honorer, à aimer, à goûter le Christ. Pierre félicite Jean de ce que Dieu l'a constitué *sponsæ suæ camerarium, secretarium et capellanum*. Il eût été si heureux d'une seule des trois charges!

P. 329 et suiv.,
417 et suiv.

Pierre reprend ses fonctions de lecteur à Wisby. Les lettres de Christine des années 1280, 1281, 1282 sont remplies par le récit d'épreuves démoniaques plus cruelles encore que les précédentes. Maître Jean sert de secrétaire, et parfois raconte directement ces étranges accidents. Les démons arrivent à des excès vraiment incroyables: un jour ils coupent la tête de Christine; ce qui n'empêche pas l'extatique de triompher d'eux, et d'avoir la force de souffrir le pur-

P. 331.

P. 336, 340.

gatoire pour le curé. Le maître d'école, loin de modérer son imagination, l'encourage à de vraies folies.

La pauvre fille a d'autres soucis plus sérieux : elle songe à placer (*collocare*) son frère Séguin et à le faire entrer dans l'ordre de Saint-Dominique. Tout le monde est devenu bien pauvre à Stommel. Le maître d'école a perdu ses élèves; il meurt de faim. Il va être ordonné prêtre; Pierre enverra de Suède les ornements nécessaires pour sa première messe. Christine supplie de nouveau frère Pierre de venir. Sans lui, rien ne marche à Stommel. Si le maître d'école est obligé de partir, que deviendra-t-elle? Tous deux songent à quitter le pays et à se retirer auprès des dominicains de Suède. Les dominicains de Cologne les aident, mais se font prier. Séguin entre dans l'ordre le 29 août 1282; il a fallu pour cela l'intervention la plus active de Pierre : *Sciatis ergo quod omnino contra spem meam hoc negotium est procuratum, et, si vos sciretis cum quanta deliberatione fratres laici ad nostrum ordinem recipiuntur, utique pro miraculo vel speciali Dei beneficio reputaretis quod frater, inter igitos, in ordinem tam faciliter fuit receptus.* Le maître d'école et son frère voudraient bien aussi être admis. Mais, aux yeux des chefs de l'ordre, les raisons administratives avaient évidemment autant de poids que les raisons tirées de la vocation des sujets : *Consulo, si cum vult ad ordinem nostrum venire, ut cum aliqua arte nobis necessaria faciat informari, quia alias vix recipietur.*

Pierre encourage tout à fait le désir qu'à Christine de partir pour la Suède. Un gentilhomme suédois, ami des dominicains, avait deux sœurs, qui toutes deux avaient revêtu l'habit de Saint-Dominique. Elles furent longtemps seules en Suède à porter cet habit. L'une justement s'appelait Christine; elle est morte. Que Christine de Stommel vienne, elle la remplacera. Le bon Suédois écrit de sa main à Christine, pour lever tous ses doutes. Deux sœurs, toutes deux béguines, lui offrent de leur côté leur maison. Le couvent de dominicaines se fonde définitivement. Pierre redouble d'instances. Berthold, prieur de Wisby, se joint à lui. Christine a sa prébende assurée; elle portera l'habit

P. 341-347.

P. 422.

P. 426.

P. 419 et suiv.,

P. 420

P. 421, 422
423.

qu'elle voudra, soit celui qu'elle a maintenant, soit celui de l'ordre. Évidemment, Pierre avait réussi à inculquer à tous ses confrères de Suède son opinion sur la sainteté de Christine. A Cologne, les supérieurs paraissent trouver quelque danger à canoniser ainsi des personnes de leur vivant. Une des lettres qu'on lui adresse du couvent porte une suscription où l'on serait tenté de supposer quelque ironie : *Christinæ in Stumbele, frater. . . . salutem mentis et corporis*. Il est remarquable, du reste, que les suscriptions des lettres de Pierre se font aussi, en ces derniers temps, beaucoup plus simples.

Pierre, devenu prieur de Wisby (fin de 1283), obtient que le frère de Christine soit détaché à son couvent. En 1285, il désespère de la revoir; il a la fièvre. La guerre allumée entre l'île de Gothland et le continent rend les communications impossibles. En 1286, l'espérance commence à renaître. Pierre annonce à Christine qu'il doit accompagner son provincial au chapitre général qui aura lieu (à Bordeaux) l'année suivante. Il visitera Stommeln au retour. Il espère y être vers le 24 juin. Quelques appréhensions se font jour dans sa lettre. La réserve que par moments lui avait témoignée Christine, à son dernier voyage, lui était, à ce qu'il semble, restée sur le cœur.

Il est plus que probable que Pierre fit le voyage de Bordeaux en 1287. Le premier juin de cette année nous le trouvons à Louvain. De cette dernière ville il écrit à ses amis de Stommeln. Ce voyage, entrepris pour leur consolation, l'a exténué; c'est lui maintenant qui a besoin d'être consolé par eux. Il boite gravement du pied gauche, ses forces sont épuisées, ce qui n'empêche pas qu'il espère les voir la semaine suivante.

Il réalisa sans doute ce projet, quoique aucun texte précis ne nous l'apprenne. Comme il est certain, en effet, qu'il regagna Wisby, on ne doit pas supposer qu'il ait négligé de visiter un point qui se trouvait sur sa route et lui était si cher. La lettre de faire part de la mort de Pierre, écrite de la main de son compagnon ordinaire, frère Folquin, et adressée

de Wisby à Christine, s'est trouvée parmi la correspondance laissée par cette dernière. Mais la date de l'année n'y est pas. Échard, qui, pour toute cette partie, corrige avec justesse les erreurs de Papebroch, croit que ce fut en 1288. Le bon Folquin demande à Christine de le prendre désormais pour ami intime (*familiarum*) à la place de Pierre, et de lui faire la confidence de ses états. Nous n'avons plus aucun document sur ces relations, empreintes d'un caractère si respectable, malgré les étranges aberrations qui s'y trouvent mêlées. Ce que Christine avait redouté comme le plus dur de ses martyres arriva. Elle survécut de longues années à son ami, puisqu'elle ne mourut qu'en 1312.

De tout temps, Pierre de Dace avait eu l'intention de composer, en partie comme témoin oculaire, en partie d'après les lettres qu'il recevait, en partie d'après les relations de Jean, le maître d'école, une Vie de Christine, destinée à l'édification du monde chrétien. Un premier essai, une sorte de premier livre, intitulé : *De virtutibus sponsæ Christi Christianæ*, fut envoyé par lui à Stommeln. Le maître d'école le lut à Christine. C'est une composition vague, à peine intelligible, sans aucune indication de temps, de lieu, de personne, ne se rapportant pas mieux à Christine qu'à toute autre extatique, si bien que les Bollandistes ont trouvé inutile de la publier. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que Christine ne s'y reconnut pas. « Sachez, dit le maître d'école, « que je lui ai lu d'un bout à l'autre la partie que vous m'avez envoyée et où vous parlez par similitude de votre fille « Christine, de quoi elle a été merveilleusement consolée, « et elle l'a entendu avec tant de simplicité qu'elle disait de « vous avec étonnement : Mais il ne m'a jamais parlé de « cette fille-là. » Jean demande la suite avec empressement. Christine elle-même raconte qu'elle se l'est fait lire deux fois, qu'elle y a pris un plaisir extrême. *Et supra modum admiror, cum mihi tam multis temporibus familiaris fueritis, quare mihi de hac filia seu amica nunquam mentionem aliquam fecistis.*

Pierre heureusement ne s'arrêta pas à cette pièce banale.

Quetif et Echard
Scol. ord. Præd., I
p. 168

Acta SS. Junii.
t. IV, p. 335.

P. 337, 343.
418, 425.

P. 418, 419,
420.

Il composa un récit plein de naturel de ses visites à Stommel, et il y inséra les diverses lettres qui se trouvèrent à sa disposition. Cette importante narration, d'où nous avons extrait la présente notice presque tout entière, s'arrête en 1282.

P. 340, 343,
101, 103, 495.

P. 340, 342,
343.

P. 344-409.

P. 348, comp.
p. 385.

P. 360.

P. 394.

Pendant ce temps, sur le conseil de Pierre, le maître d'école Jean écrivait, de son côté, les merveilles que lui dictait Christine, et dont il croyait être témoin. Jean n'avait ni l'élevation ni la pureté de cœur de Pierre. Il vivait de la pauvre fille; jusqu'à un certain point, il l'exploitait, et cherchait à tirer ce qu'il pouvait de cette amitié, qui le mettait en rapport avec un ordre opulent. Les Bollandistes ont eu le courage de publier cette fastidieuse composition, dont la lecture n'est pas soutenable et qu'on ne peut même parcourir sans un sentiment pénible. Le nombre des purgatoires que subit Christine (p. 391, 392, 393, 394, 400, 454) ne se compte plus. Plus innombrables encore sont les démons qui la tourmentent. Le maître d'école en accuse une fois *trecenti et tria millia*, c'est-à-dire 3,300. Papebroch écrit à la marge 303,000; ce qui est trop. Les supplices que lui infligent les serpents, les crapauds, sont décrits avec un réalisme d'une révoltante brutalité. La description du démon de l'*acedia* ne manque pourtant pas de quelque intérêt. Un démon couvert de haillons lui apparaît; à ses haillons pendent de petites fioles pleines de poison. « Je suis, dit-il, le démon qui tend le plus de pièges aux religieux. Je leur verse le contenu de mes petites fioles, et, pleins du dégoût de la vie religieuse, ils tombent dans l'appétit des choses terrestres. C'est ce qui vient d'arriver à ton frère Séguin. »

Tant que les tortures subies par Christine ne se rapportent qu'à sa personne, elles n'ont rien qui surprenne ceux qui s'occupent de la médecine des maladies nerveuses chez les femmes. Le propre des illusions produites par ces maladies est de transformer en phénomènes, censés extérieurs, de pures sensations intérieures. Mais il en est autrement quand ces étranges récits se rapportent à des faits prétendus publics, à des événements du temps. Que dire, par

exemple, de cette incroyable histoire de sept brigands, que Christine convertit au moyen de prodiges dont le pays entier aurait été témoin ? Il est certain que, pour rendre compte de tels récits, les explications psychologiques et pathologiques ne suffisent plus, et qu'il faut admettre dans la conscience obscure de ces âges troublés une façon d'entendre la véracité dont notre conscience claire et rigoureuse ne saurait en aucune façon s'accommoder.

Le récit du maître d'école finit en novembre 1286. C'est justement vers cette date que Christine dut recevoir la lettre par laquelle Pierre lui annonçait son voyage de 1287. Il est bien probable que ce fut cette nouvelle qui interrompit la relation de maître Jean. A quoi bon confier au papier des récits qu'elle allait bientôt communiquer à Pierre de vive voix ? Si, comme le pense Échard, Pierre revit Stommeln dans l'été de 1287, il faut aussi admettre, avec ce savant critique, qu'il reçut de Christine et emporta en Suède l'écrit dicté à sa prière et en vue de lui.

Quétif et Échard,
Scr. ord. Prael., 1.
p. 408.

Outre les lettres insérées par Pierre de Dace dans le récit de ses relations avec Christine, on trouve dans le manuscrit de Juliers plusieurs autres lettres adressées à Christine. Nous les avons analysées en suivant, autant qu'il a été possible, l'ordre chronologique. Nous signalerons ici une lettre de frère Aldobrandini, dans le style contourné d'un écolier de rhétorique, très intéressante cependant, et qui montre mieux qu'aucune autre la naïveté enfantine des sentiments de la petite société de Stommeln. Une lettre de frère Maurice, datée de Paris, mérite d'être citée. Le pauvre frère est bien dépaysé dans la maison de la rue Saint-Jacques. Le changement de régime l'a fort éprouvé : « Je m'habitue à manger des œufs
« pourris et rationnés plus chichement que ne le sont les œufs
« de l'Eifel que mangent nos frères de Cologne. Ah ! quand
« je pense aux œufs frais, aux légumes que nous mangions,
« pendant que, assis autour de la marmite, nous regardions
« cuire la viande ! Que de fois je descends en esprit dans cette
« Égypte de Stommeln ! Et mes compagnons font comme
« moi, et tous nous y descendrions de corps, quand même

Acta SS., p. 410

P. 412.

« Stommeln serait de dix milles plus loin de Paris qu'elle « ne l'est de Cologne ! » Il se sent surveillé; il n'ose avouer l'amitié qu'il a pour elle, *propter metum Judæorum*. Qu'elle ne montre sa lettre à personne, *ne per sinistras interpretationes alicujus nota aliqua refundatur in scribentem*. Et en post-scriptum : « Dites à dame Béatrix de préparer des œufs frais pour « les frères revenant du chapitre et des confitures de cerises « nouvelles, et qu'elle se souviennne de moi, puisqu'elle se « trouve bien parmi les béguines. »

P. 418.

Mentionnons encore une lettre de frère Folquin, spécifiant les petits cadeaux qu'il envoie de Suède à Stommeln. Ce sont des cuillers de corne noire et des cuillers de corne blanche, dont le manche est noir. Une très pieuse lettre d'un jeune religieux anglais à Christine prouve que les sentiments qu'inspirait la sainte fille étaient les mêmes chez les personnes les plus diverses.

P. 418-419.

Toutes ces pièces, recueillies à Stommeln auprès de Christine, furent transportées avec son corps au collège des chanoines de Juliers. C'est là que Bollandus les trouva et les copia presque intégralement; Papebroch les publia, malgré leur prolixité, en y joignant une autre Vie de Christine, composée par un religieux de la maison des dominicains de Cologne, entre 1312 et 1325, peut-être en vue de la canonisation de la Bienheureuse. Cette Vie n'ajoute rien d'essentiel aux relations originales qui précèdent. Elle nous apprend seulement que les tourments de la sainte finirent en

P. 431-454.

P. 454.

1288. Selon l'auteur, cela coïncida avec un événement fameux dans le pays, la bataille de Worringen, livrée entre Sifroi, archevêque de Cologne, et Jean, duc de Brabant (5 juin 1288). L'intercession de Christine influa, dit-on, sur l'issue de cette bataille, et elle sauva encore de l'enfer plusieurs de ceux qui y figurèrent, en prenant pour elle les supplices qu'ils avaient mérités. Passé cela, elle vécut tout à fait en paix. Ce qui eut peut-être plus d'importance que la bataille de Worringen pour la guérison de Christine, c'est qu'elle eut cette année-là quarante-six ans, et surtout qu'elle venait probablement d'apprendre la mort

de Pierre. Sans le vouloir, ce dernier entretenait, par son admiration naïve, un état funeste à la guérison de son amie.

Le volume des Bollandistes contenant ces curieux écrits parut à temps pour que le père Échard pût les lire, et les soumettre à une censure lumineuse dans le tome I des *Scriptores ordinis Predicatorum*. Il y releva plusieurs suppositions erronées, où Papebroch avait été entraîné par la connaissance insuffisante qu'il avait de l'histoire intérieure de l'ordre des dominicains.

Christine vécut vingt-quatre ans encore, dans les exercices d'une piété moins extraordinaire que celle qui avait fait sa célébrité. Son tempérament trouva enfin le calme, comme le prouve l'âge avancé où elle parvint. Elle mourut le 6 novembre 1312 (et non 1313, comme on a écrit quelquefois). On l'enterra simplement au cimetière de Stommeln; mais bientôt le bruit des miracles qui s'opéraient par son intercession attira l'attention sur son tombeau. Vers 1315 ou 1320, son corps fut relevé et placé dans l'église de Stommeln. En 1342, il fut transporté à Nideggen, sur la Roer, et, vers 1584, à Juliers, où il repose encore aujourd'hui, dans un petit mausolée, à l'entrée du chœur. Son culte est toujours, dans le pays, l'objet d'une grande dévotion, bien que les commencements de procédure pour la canonisation qui furent faits peu après sa mort n'aient jamais eu de suite. C'est par les stigmates de sainte Catherine de Sienne que l'ordre de Saint-Dominique prit définitivement sa revanche des stigmates de François d'Assise. La mémoire de Christine est rapportée, non au jour de sa mort, mais au 22 juin, qui fut peut-être le jour de la translation de son corps à Juliers.

Acta SS. Junii,
V, p. 496 et suiv.

La réputation de la sainteté de Christine ne s'étendit guère en dehors de la région de Clèves et de Juliers. On l'a souvent confondue avec Christine de Saint-Trond, et, comme celle-ci a été plus célèbre, c'est elle qui, selon ce qui a coutume d'arriver en hagiographie, a en quelque sorte absorbé son homonyme. Ainsi les stigmates que l'on a prêtés à Christine de Saint-Trond sont une sorte de larcin fait à

Wollersheim,
Leben, p. 10, 506,
511, etc.

Acta SS. Junii,
V, p. 647.

Du Monstier, Sa-
cr. gym., p. 29^s.

Mony, L'Astrol.,
p. 399, 416.

Christine de Stommeln. Les Bollandistes ont démontré que sainte Christine de Saint-Trond ne passa jamais pour stigmatisée. Il semblerait qu'on a encore confondu Christine de Stommeln avec une autre Christine, du xv^e siècle, qui fut aussi stigmatisée et vécut dans la même région, dont parle Denys le Chartreux. Arthur Du Monstier a confondu cette dernière avec Christine de Saint-Trond. Le titre de *sponsa Christi*, lequel impliquait jusqu'à un certain point que ces saintes femmes avaient joui des faveurs de leur époux céleste, a entraîné d'autres confusions. Terminons par cette réflexion du compilateur bollandiste : *Ita error errorem trudit, ubi sine discrimine et delectu res toto cælo diversæ adoptantur.*

De nos jours, la vie de Christine a été reprise par un ecclésiastique du diocèse de Cologne, M. Théodore Wollersheim, sous ce titre : *Das Leben der ekstatischen Jungfrau Christina von Stommel*, Cologne, 1859, petit in-8°. Les principes de ce biographe sont à peu près ceux de Joseph Gœrres. Il admet la pleine réalité des faits racontés dans les Bollandistes. Il a revu sur les manuscrits plusieurs des textes publiés par Papebroch, et souvent il les corrige. Il ne connaît pas les observations d'Échard; mais il ajoute aux données de ses devanciers une foule de renseignements qu'on ne pouvait guère obtenir que dans le pays de Christine.

ERN. R.

ARNAULD DE VILLENEUVE,

MÉDECIN ET CHIMISTE.

SA VIE.

Mort vers 1312.

Si grande qu'ait été la renommée d'ARNAULD DE VILLENEUVE, les circonstances de sa vie sont très mal connues.

Le lieu de sa naissance est même si peu certain, qu'on a désigné tour à tour Milan, Bordeaux, Liria au royaume de Valence, Villeneuve près Vence, Villeneuve près Béziers, Villeneuve près Montpellier, et, dans la Catalogne, tel ou tel des dix-huit bourgs de cette province qui portent le nom de Villa-Nueva. Nous avons d'abord à rechercher ce que valent ces diverses conjectures.

La première sera facilement écartée. Manget, dans sa Bibliothèque des médecins, et Freind, dans son Histoire de la médecine, le font naître à Milan; ce qu'ils font, disent-ils, sur son propre témoignage. On lit en effet dans les Œuvres d'Arnauld, au feuillet 69 v^o, col. 2, de l'édition de 1520, la phrase suivante : *Quando ex milio et panico fit talis cibus quod sunt excorticata, tunc vocatur pistum in lingua nostra, et coctum permiscet cum vino et aliquantulum salis, et vocatur pistum in vino seu pistinum, et iste cibus est in usu apud illos de civitate unde fui, et est civitas Mediolanum.* C'est bien là, sans aucun doute, une information précise et formelle. Cependant Manget et Freind n'auraient pas dû s'y fier, car le traité d'où nous venons de l'extraire n'est pas d'Arnauld; il est de Magnino, médecin milanais. Pourquoi les éditeurs d'Arnauld ont-ils inséré dans ses Œuvres ce traité de Magnino? C'est ce que nous expliquerons plus loin. Il nous suffit présentement de faire voir que l'origine lombarde d'Arnauld est mal prouvée. Mais du moins elle se fonde sur une trompeuse apparence, et, pour le dire natif de Bordeaux, on n'avait ni texte ni tradition, on n'avait rien. L'inventeur de cette fable paraît être un certain Jean de Gaufreteau, Bordelais trop jaloux de la gloire de son pays. S'il l'a prise quelque part, où l'a-t-il prise? C'est ce qu'il ne dit pas et ce que nous ignorons.

Les anciens témoignages, dont aucun ne mentionne Bordeaux, sont maintenant à produire. L'un des plus importants est celui de Jean Villani, contemporain d'Arnauld, qui s'exprime ainsi : *Nel detto anno* (l'année 1310) *mastro Arnaldo de Villanova, di Proenza, gran savio filosofo, in Parigi questionava, e annunciava, etc. etc.* Ce que répète en

Manget, *Biblot. script. med.*, t. IV, p. 531. — Freind, *Hist. de la méd.*, p. 231.

Gaufreteau (J. de), *Chron. bordelaise*, t. I, p. 26.

Villani (Giov.), *Storia*, lib. IX, c. III.

Antonini Chr.,
l. XXI, cap. III,
§ 8.

Antonio, Bibl.
hisp. vet., t. II,
p. 117.

latin, très fidèlement, Antonin, archevêque de Florence : *Eodem anno, quidam Arnaldus de Villanova, Provincialis, magnus philosophus, Parisiis dogmatizabat, et per prophetias Danielis et sibyllæ Erythrææ nitebatur adventum Antichristi et persecutionem ecclesiæ futuram esse inter 1300 et 1400 Domini annum, quasi in 1376 anno. Super qua materia librum edidit intitulatum : De speculatione adventus Antichristi.* Il faut reconnaître que Thomas Murchi et Symphorien Champier, dans les préfaces qu'ils ont jointes l'un et l'autre aux Œuvres d'Arnauld, Paul Lang, dans sa chronique citée par Antonio, et d'autres encore ont certainement pu, sur une attestation semblable, attribuer à la Provence l'honneur d'avoir produit ce médecin, ce chimiste illustre, ce téméraire théologien.

Mais où Villani plaçait-il la limite de la Provence? Il était facile, en reculant cette limite vers l'ouest et le sud, d'attribuer à la Provence plusieurs villes, plusieurs bourgs, appelés Villeneuve. C'est une facilité de laquelle ont abusé quelques interprètes de l'annaliste florentin. Ils ont ainsi voulu se donner la liberté de choisir, parmi ces lieux divers, celui qui leur convenait le mieux. On ne sera pas étonné que de si libres choix aient provoqué de grosses querelles entre les Provençaux de la vraie Provence et leurs rivaux de la Narbonnaise ou du Languedoc.

Nous produirons d'abord l'opinion de Pierre-Joseph de Haitze, auteur d'un long roman sur la vie d'Arnauld, plus tard abrégé par Nicéron et par Achard. Comme citoyen de la ville d'Aix, Pierre-Joseph de Haitze entend qu'Arnauld soit né dans le bourg de Villeneuve au diocèse de Vence; ce que répète Achard, en sa qualité de Marseillais. D'autre part, Astruc, étant de Montpellier, soutient que la Provence s'est autrefois étendue jusqu'au territoire de cette ville, et, comme il existe dans ce territoire un village aussi nommé Villeneuve, c'est là qu'il fait naître Arnauld; ce que ne manque pas de confirmer un autre médecin de Montpellier, le docteur Pouzin, dans une biographie succincte, où nous avons vainement cherché quelque information nouvelle.

Pierre-Joseph,
Vie d'Arnauld,
p. 14. — Nicéron,
Mem., t. XXXIV,
p. 82. — Achard,
Diet. de la Prov.,
t. IV, p. 318.
Astruc, Mem.,
t. 15.

Ephéméride L.
Montp., t. II,
marc 1506.

Hazon adhère pareillement à l'opinion d'Astruc. Mais si Montpellier a jamais fait partie de la Provence, pourquoi pas de même Agde et Béziers? Astruc prétend avoir dans son parti le docte Paul Colomiès, qui désigne, comme lieu natal d'Arnauld, Villeneuve dans la Gaule narbonnaise. Il se trompe, Colomiès donnant à cette Villeneuve le titre d'*oppidum*, que n'a jamais obtenu de personne le village voisin de Montpellier. Évidemment, pour Colomiès, comme pour Van der Linden et Mercklin, l'*oppidum Villanorum in Gallia narbonensi* est Villeneuve-la-Grande, au diocèse de Béziers.

On le voit, toutes ces conjectures procèdent du texte de Villani, plus ou moins librement interprété. On appréciera qu'elles doivent être rejetées, quand nous en aurons fait connaître plusieurs autres qui procèdent de textes différents, de même date et non moins authentiques.

En tête d'un des ouvrages d'Arnauld, le commentaire sur le *Regimen Salernitanum*, on lit, dans le n° 14732 (fol. 71) de la Bibliothèque nationale: *Incipit Regimentum sanitatis, compositum seu ordinatum a magistro Arnaldo de Villanova, Cathalano, omnium medicorum nunc viventium gemma*. Voilà donc un témoignage indubitablement contemporain qui ne confirme aucunement tout ce que l'on a cru pouvoir tirer du texte de Villani. Nous sommes passés de Provence en Catalogne. On lit pareillement au titre et à l'*explicit* du même commentaire, dans le n° 6978 de la même bibliothèque, *a mag. Arnaldo de Villanova, Cathalano*. Réclame-t-on des autorités plus considérables que des copistes? Elles ne manquent pas. Durand de Saint-Pourçain, frère Prêcheur, qui fut évêque du Pui en 1318 et de Meaux en 1326, ayant occasion de nommer notre docteur dans son traité *De visione divinæ essentia ante diem judicii*, l'appelle aussi Catalan. Ajoutons que cette opinion est la plus généralement admise. Il est dit Catalan par Bernard de Luxembourg et par Gabriel Du Préau dans leurs Catalogues des hérétiques, par Nicolas Eymeric dans son *Directorium inquisitorum*, ainsi que par Bzovius, par Oudin et beaucoup d'autres. Enfin les premiers éditeurs

XIV^e SIÈCLE.Hazon — Notice
p. 127.Colomiès — P.
Opera, p. 137.Lindemius — Ge-
nov., t. I, p. 99.Bernard de Lux-
Catal. heret., verbo
Arnaldus. — Pro-
teolus, Elench. he-
reticor.Eymericus, N.
Director. inquisit.,
part. II, quest. 28.

de ses Œuvres, au xv^e siècle, n'ont pas même eu sur ce point la moindre incertitude; pour tous ceux qui ont cru devoir désigner sa patrie, Arnauld a été Catalan.

Il est vrai que tel n'a point été le sentiment de tous les Espagnols. Ainsi Jérôme Paulo, de Barcelone, et Jean Nuñez s'accordent à prétendre qu'il est né sur le territoire de Valence, en la ville ou près la ville de Liria; ce que mentionne Gaspard Escolano, mais sans adhérer, quoique Valençais, à une assertion qui ne lui paraît pas mériter une entière confiance. Il est remarquable qu'en France trois diocèses se disputent ce glorieux personnage, tandis qu'en Espagne Barcelone le donne à Valence et Valence le rend à Barcelone. Mais n'a-t-il pas été condamné comme hérétique? Il faut néanmoins arriver à dire, au risque d'affliger les Valençais, qu'il existe, pour placer le lieu de sa naissance au territoire de Valence, un témoignage plus considérable que tous les autres, celui de Clément V. Dans une lettre que nous citerons plus loin tout entière, ce pape, dont Arnauld était un des familiers, le dit positivement clerc de Valence : *Magister Arnaldus de Villanova, clericus Valentinae diœcesis, physicus noster*. Cela ne paraît-il pas tout à fait décisif?

Pour conclure, nous rejetons sans hésiter l'assertion de Villani, qui s'est trompé, croyant Arnauld né dans notre Provence, parce qu'il a vécu longtemps en France et plus ou moins longtemps à la cour d'Avignon. Il était certainement Espagnol, peut-être Catalan, plutôt Valençais, s'il n'était pas tout à la fois, comme nous le supposons, l'un et l'autre. C'est une supposition qu'il faut expliquer et justifier. Tous les historiens rapportent que, les Maures ayant été chassés du territoire de Valence vers l'année 1240, on fit venir dans ce pays presque désert, pour le peupler, huit cent quatre-vingt-quatre familles tirées de la Catalogne et de l'Aragon. Si donc Arnauld, comme on l'assure, est mort dans la soixante-troisième année de son âge, il est né bien peu de temps après cet événement. Que son père ait été l'un de ces émigrés catalans, Arnauld sera dit à juste titre, comme fils

Escolano, G.,
il si. de Valencia.

Manget, op. cit.,
t. IV, p. 531. —
Laudemus, renov.,
t. I, p. 90.

d'un tel père, Catalan et Valençais : Catalan à cause de sa race, Valençais à cause de son lieu natal. Enfin, ce qui justifie cette supposition, par laquelle se trouvent conciliés les plus graves témoignages, c'est que Valence était alors un diocèse et non pas un état; il n'y avait pas, à proprement parler, un royaume, encore moins un peuple valençais. Dans ce pays, récemment conquis sur les Maures par les rois d'Aragon, les étrangers, Aragonais et Catalans, vivaient côte à côte sans se confondre, et vécurent ainsi longtemps.

La naissance d'Arnauld paraît avoir été tout à fait plébéienne. Il déclare lui-même, dans l'épître dédicatoire de son traité *De viniis*, qu'il éprouva dans sa jeunesse toutes les angoisses de la misère; ce qui fait dire à Pierre-Joseph de Haitze que « la Providence voulut l'élever aux sciences par « la route la plus sûre, qui est celle du détachement des richesses. » En ce cas, il ignora le secret dessein de la Providence, car il l'a vivement accusée de l'avoir si mal traité. Il fut du moins, assure-t-on, la souche de plusieurs maisons illustres. C'est ce que raconte La Mothe-le-Vayer : « Cet Arnauld de Villeneuve estoit, dit-il, un des plus renommés « médecins de son temps, qui se servoit des remèdes chymiques fort heureusement; et pour ce qu'il acquit par là de « grands moïens auprès des papes et des rois de Sicile, il a « laissé des meilleures maisons de Provence qui portent son « nom. » Il y a plus : ces meilleures maisons de Provence se sont elles-mêmes fait gloire de cette paternité tout à fait imaginaire. Olaus Borrichius raconte qu'étant, vers l'année 1665, en la ville d'Avignon, il y fit la rencontre d'un très noble baron, nommé de Villeneuve-Montpezat, qui, comme petit-neveu d'Arnauld, *trinepos Arnaldi*, s'était beaucoup occupé de chimie et s'était rendu fort habile dans cette science héréditaire. Pierre-Joseph de Haitze n'a pourtant pas admis cette fable, dont Astruc a très bien prouvé la frivolité.

En voici d'autres. Quelques lignes auraient suffi pour écrire toute la vie d'Arnauld sur les indications des anciens analystes. Ces indications sont, en effet, bien peu nombreuses;

Pierre-Joseph
Vie d'Arnauld
p. 17.

La Mothe-le-
Vayer, Œuvres,
t. I, p. 141.

Borrichius, De
ortu et progr. che-
mie, p. 129.

Pierre-Joseph,
Vie d'Arnauld,
p. 165. — Astruc,
Mémoires, p. 154

elles ne sont pas beaucoup plus intéressantes, et, quand elles offrent une date, elles se rapportent à des années que séparent de longs intervalles. L'imagination des biographes s'est chargée de combler les lacunes. Ainsi Pierre de Haitze affirme que, sous l'heureuse impulsion de sa détresse providentielle, Arnauld « prit le parti de cultiver les belles-lettres. » Nous savons, au contraire, qu'elle l'empêcha de les cultiver autant qu'il l'aurait voulu. Il déclare lui-même, dans la préface d'un autre traité, le *Novum lumen*, qu'il était, en matière de littérature, dépourvu des notions premières. C'est probablement ce qu'il veut dire encore lorsqu'il s'appelle, dans une autre préface, *homo sylvester, practicus rusticanus* (*De conservanda juvent. Præf.*). Il aurait pu, d'ailleurs, se dispenser de faire cet aven. Comme Astruc et d'autres l'ont déjà remarqué, ses écrits sont d'un style dont l'incorrection et la barbarie doivent être, même pour son temps, signalées. En fait, Arnauld, né très pauvre, rechercha l'aisance, sinon la richesse, et comme on était plus certain d'y parvenir par les sciences pratiques que par les arts ou les lettres, il négligea les lettres et s'employa de tous ses efforts à devenir le plus tôt possible chimiste, physicien, médecin. Il avait sans doute appris de quelqu'un ce distique badin, souvent et tristement cité par les pauvres régents de philosophie :

Dat Galenus opes, dat Justinianus honores,
Sed genus et species cogitur ire pedes.

Les biographies sont encore moins exacts quand ils nous montrent ensuite le jeune Arnauld allant faire ses premières études dans la ville d'Aix, à l'école où s'étaient, disent-ils, formés avant lui Raimond de Peñafort et Guillaume Duranti, l'illustre « Spéculateur ». La ville d'Aix ne possédait pas encore une école publique; Raimond de Peñafort et Guillaume Duranti se sont formés ailleurs; enfin, pour ce qui regarde Arnauld de Villeneuve, son séjour dans la ville d'Aix, au temps de son enfance, est absolument chimérique. Ses premiers maîtres furent quelques religieux dominicains. Dans une

Astruc, *Mém.*,
p. 164.

Ibid., p. 21, 22.
— Achard, *ouvr.*
cité, p. 318. —
Niceron, vol. cité,
p. 83. — Rouard,
Notice, p. 35.

Bibl. de Metz,
n° 173.

lettre inédite aux frères Prêcheurs de Paris, il remercie Dieu de l'avoir fait élever dans un couvent de leur ordre : *Hujus religionis serenitatem æterna pietas mihi conferens in nutricem, lactavit ejus uberibus, educavit laboribus et solidis pabulis enutrivit, ut insiti amoris germen spirituale vinculo naturalis debiti perpetuo firmaretur in corde meo.* Les dominicains avaient sans doute ouvert en Espagne, comme ailleurs, des écoles gratuites pour les enfants pauvres. C'était de là qu'ils tiraient leurs novices. Arnould ajoute que sa première ambition fut d'être admis un jour dans leur confrérie : *Puerilibus annis cor meum specialiter ferebatur ad obsequium ordinis et amplexum.* Mais on peut sur ce point hésiter à le croire, car il fait cette tardive déclaration à des gens qu'il veut séduire, dans un moment où il avait grand besoin de leur appui.

Ayant, poursuivent les biographes, quitté la ville d'Aix, Arnould se rendit à Paris, où il séjourna dix ans. De Paris les mêmes biographes le transportent à Montpellier, où, disent-ils, il étudia la médecine pendant vingt ans. Quelques-uns ajoutent qu'il entendit à Montpellier ce Jean Calamida dont il a plusieurs fois parlé dans ses écrits, l'appelant son maître et prenant soin de consigner, pour l'instruction des médecins futurs, de quelle manière ce grand praticien traitait habituellement telle ou telle affection. Enfin, on le fait aller de Montpellier en Espagne, où, dit-on, il fréquenta les philosophes et les médecins arabes. Toute cette narration est encore de pure fantaisie. Rien ne prouve qu'Arnould ait fait, au temps de sa jeunesse, un séjour quelconque soit à Paris, soit à Montpellier. Quand il parle de Jean Calamida, c'est la ville de Naples qu'il assigne pour théâtre à ses belles opérations. Or, il dit expressément qu'il l'eut pour maître en cette ville. Si donc il commença le cours de ses études dans son pays natal, il vint, cela n'est pas douteux, dans la ville de Naples se faire initier par un habile homme à la pratique de la médecine. Rentré plus tard à Valence, il fréquenta particulièrement les médecins musulmans, apprit leur langue et lut avec passion les livres de leurs maîtres. Toutes ses doctrines sont, il l'a reconnu maintes fois, celles

Arnaldi Opera, edit. anni 1620: præfat. — Pierre-Joseph, ouvr. cité, p. 23. — Colomès, Opera, p. 2. — Castellanus (P.), Vitæ illustr. med., p. 153.

Arnaldi Opera, Breviar. medic. practicæ, præfat.: ibid., lib. II, c. XI: lib. IV, c. V, VI.

Arnaldi Opera, Breviar. lib. II, c. XII.

d'Avicenne et de Rasès; il ne cite guère Hippocrate et Galien sans citer en même temps leurs interprètes, et, quand il parut dans une chaire française, il fut le propagateur le plus applaudi des traditions de la science arabe. Ainsi l'on ne peut hésiter à croire qu'il acheva ses études médicales dans sa patrie, où l'on nous signale, après la conquête aragonaise, beaucoup de musulmans convertis, ou feignant de l'être pour vivre en paix avec les vainqueurs dans un pays si riche, sous un ciel si clément.

Arnauld était, en l'année 1285, un médecin de grand renom, quand il fut appelé près de Pierre III, roi d'Aragon, très gravement malade à Villafranca. Le messager envoyé près de lui le trouva dans la ville de Barcelone. C'est là, du moins, ce que rapporte l'historien Jérôme Çurita : *Y allí fue de Barcelona el maestro Arnaldo de Vilanova, que era uno de los mas famosos medicos que luvo en sus tiempos*. Le P. Abarca, de la compagnie de Jésus, raconte le même fait à peu près dans les mêmes termes. Arnauld eut le regret de ne pouvoir sauver le roi.

Il est constant qu'il vint ensuite habiter Montpellier, peut-être en l'année 1289, quand fut instituée l'université de cette ville. Un assez grand nombre de documents prouvent même qu'il y fit un long séjour. Nous lisons dans un manuscrit de Paris qu'il y composa l'un des plus estimés de ses écrits, les Paraboles. Thomas James et Baluze ajoutent, d'après un manuscrit d'Oxford, qu'il publia dans la même ville son *Regimen sanitatis*, dédié au roi d'Aragon. Hésite-t-on à se fier au témoignage des copistes? Dans un appel qu'il fit au pape, en l'année 1300, Arnauld prend la qualité d'*habitor Montispessulanus*. Nous sommes encore informés par lui-même qu'il exerçait dans cette ville la profession de médecin. Il raconte, en effet, dans son Bréviaire de médecine pratique (livre I, chap. xxxviii), que, soignant à Montpellier un homme mis en péril de mort par une hémorragie continue, il le vit subitement guérir par une bonne femme qui avait un secret. Enfin, suivant les termes d'une bulle de Clément V, citée par Baluze et par Astruc, non seulement

Çurita (G.), *Anales*, t. I, p. 298.

Abarca (P.), *Los Reyes de Aragón*, t. I, p. 322 v^o.

German, *Hist. de la comm. de Montp.*, t. III, p. 2.

Catal. man. Angl. et Hibern., t. III, n^o 1005.—Baluze, *Vit. pap. Aven.*, t. I, col. 140.

Baluze, *Vit. pap.*

Arnauld pratiqua la médecine à Montpellier, mais il l'enseigna, et l'enseigna longtemps, *diu*. Riolan dit, il est vrai, que cette bulle est fausse. C'est lui qui s'est efforcé de tromper les gens, par esprit de dénigrement contre une école rivale de la sienne. La bulle qu'il rejette est très authentique, et, dans une autre bulle du même pape et du même jour, Arnauld et son confrère Jean d'Alais sont mentionnés tout à fait dans les mêmes termes : *Qui diu olim rexerunt . . . in studio prælibato, c'est-à-dire in studio Montpelienſi*. La ville de Montpellier a d'ailleurs pieusement conservé, durant une longue suite d'années, le souvenir de cet hôte illustre. On montrait encore, au temps d'Astruc, dans la rue du Campnau, en face du couvent des Capucins, la maison où, disait-on, il avait demeuré. C'était une maison ornée de figures sculptées, où l'on croyait voir des emblèmes magiques. Mais il n'a point été, comme l'assure Vignier, chancelier de l'université naissante de Montpellier. On ne s'explique même pas comment Vignier a pu donner quelque crédit à cette erreur. Assurément Arnauld était, selon le langage du temps, un clerc, puisque tout maître faisait partie d'un corps clérical; mais il n'était pas, comme nous disons, homme d'Église, clerc gradué, prêtre ou diacre, et ne pouvait en conséquence avoir mandat du pape pour conférer la licence ou le droit d'enseigner. On sait que les chanceliers étaient ordinairement pris parmi les chanoines.

Arnauld de Villeneuve se trouvait à Paris en l'année 1299. Il y était venu chargé de quelque message par le fils aîné de Pierre III, Jacques II, roi d'Aragon. Si nous ignorons l'objet de ce message, nous ne pouvons douter du fait; dans une lettre au roi Philippe, dont nous ferons tout à l'heure connaître l'objet, Arnauld se dit lui-même : *Ego magister A., dictus de Villa Nova, non ut Arnaldus, sed ut nuntius inelyti principis et illustris consanguinei vestri, regis Aragoniæ*. Ayant rempli sa mission près du roi de France, Arnauld avait pris congé de lui. Il n'allait pas retourner immédiatement à Montpellier; un ordre du roi d'Aragon l'envoyait

XIV^e SIÈCLE.Aven., t. II, p. 165.
— Astruc, Mém.
p. 155.German, Hist.
d. la comm. de
Montp., t. III,
p. 432, 433.Astruc, Mém.,
p. 153, 407.Vignier, Bibliot.
hist., t. III, p. 443.

maintenant vers l'archevêque de Toulouse. Il se disposait donc à partir pour la ville capitale du Languedoc, à la fin de décembre, le samedi venant après la fête de saint Thomas, quand, la veille de ce jour, vers le soir, il fut mandé par l'official de Paris, qui désirait, disait-il, l'entretenir un instant. Une telle invitation pouvait sembler inquiétante. Arnould hésita d'abord à suivre le clerc envoyé par l'official; mais ce clerc insista si poliment et si vivement, qu'enfin Arnould le suivit. Il aurait dû persévérer dans sa méfiance. Doué d'un esprit libre, novateur et conséquemment rebelle au frein de l'Église, Arnould s'était fait des ennemis, non seulement parmi les religieux, que, pour sa part, il n'aimait guère, mais encore parmi les clercs séculiers, auxquels il n'avait pas l'habitude de témoigner une sullivan déference. Sa présence à Paris ayant donc causé de l'émoi parmi les théologiens, quelques-uns d'entre eux avaient résolu de ne pas négliger cette occasion de lui faire un mauvais parti. A peine introduit chez l'official, il fut arrêté.

L'affaire était grave. Quatre ou cinq maîtres en théologie étaient venus à l'officialité dénoncer l'envoyé du roi d'Aragon comme auteur d'un écrit où se trouvaient, disaient-ils, les prophéties les plus effrayantes pour les fidèles et les plus outrageantes pour l'Église. Interprétant à sa manière le livre de Daniel et quelques dits non moins obscurs de la sibylle d'Érythres, il avait entendu prouver que l'Antéchrist devait apparaître vers le milieu du nouveau siècle, pour mettre à néant l'établissement de Jésus, des apôtres et des papes. C'est pourquoi l'official l'arrêtait, comme prévenu d'erreur, d'impiété, de blasphème, crimes définis par les lois ecclésiastiques. Chauffepié conteste qu'Arnould ait jamais fait des prédictions quelconques touchant la venue de l'Antéchrist. Nous voudrions que Chauffepié, rarement exact, le fût en ce cas. Mais de ces prédictions, plusieurs fois reproduites, il existe au moins un texte authentique. Ayant eu la bonne fortune de le rencontrer, nous montrerons qu'il contient à peu près ce que les maîtres en

théologie prétendaient y avoir lu. Arnould s'avouait, d'ailleurs, l'auteur de l'écrit qu'ils mettaient à son compte, mais il s'en excusait en disant qu'il n'avait pas tenté le premier de résoudre le grand problème de la fin des temps. On l'appelait faux prophète. Il n'a pas manqué de faux prophètes contre qui l'Église n'a pas invoqué les rigueurs de la loi. Pourquoi donc lui faire un crime de ce qu'on a permis à tant d'autres ?

Arnould comptait ou, du moins, croyait pouvoir compter parmi ses amis Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, alors présent à Paris. Il l'informe, la nuit venue, de son arrestation, et celui-ci fait prier l'official de relâcher son prisonnier. Mais ce fut une vaine prière. Le lendemain, Arnould réclame l'intervention de quelques autres personnages. A son appel se rendent le vicomte Aimeri de Narbonne, G. de Nogaret et maître Alfino de Narni, légiste¹, clerk du roi, qui s'étonnent de le voir soupçonné d'un méfait quelconque et sollicitent sa mise en liberté. L'official l'accorde enfin, mais sous caution. La caution sera de trois mille livres. Si forte qu'elle soit, les personnages cités garantissent qu'elle sera fournie.

On instruit le procès avec la lenteur ordinaire, et, quelques mois après, l'accusé comparait devant l'évêque de Paris et tout le collège des maîtres en théologie, étant présents comme témoins l'archevêque de Narbonne, maître Richard Leneveu, archidiacre d'Auge en l'église de Lisieux, le vicomte Aimeri, les sieurs G. de Nogaret et Simon de Marçay, chevaliers, avec une foule de clercs, plus ou moins passionnés contre l'accusé. Les accusateurs ayant extrait quelques passages de l'écrit par eux dénoncé, le chancelier de l'église de Paris remet entre les mains d'Arnould une cédule contenant ces passages, et lui donne l'ordre d'en faire la lecture à haute voix. Arnould proteste, alléguant qu'on ne peut juger un livre sur des phrases tronquées. Ce que lui fait dire la cédule n'est pas ce qu'il a dit ; il fallait l'appeler

¹ Un titre de l'église de Narbonne qui se trouve dans la collection de Doat, à la Bibl. nat. t. LI, fol. 98, lui donne le titre de *Jurisperitus*.

quand on a libellé cette cédule, et lui demander s'il prenait à sa charge les opinions qui s'y trouvent énoncées. Non, il ne lira pas ce qu'on lui commande de lire; cette pièce, qu'il désavoue, est l'œuvre clandestine de la fraude et de l'iniquité. Aussitôt des clameurs s'élèvent. Il n'y avait pas, en ce temps-là, d'assemblée sans clameurs. Il faut, crient les juges, il faut que l'accusé lise la pièce et qu'il adhère au contenu. Arnauld avait pu protester; il ne pouvait vraiment résister. On ne devait juger, telle était la règle, qu'après l'aveu du délit ou du crime; mais pour obtenir cet aveu de l'innocent comme du coupable, on avait le droit de lui faire violence. Arnauld lit donc et adhère. La lecture faite et l'accusation entendue, le débat est clos, et les juges rendent promptement leur sentence. Le livre d'Arnauld est condamné; il sera livré aux flammes.

Sur-le-champ Arnauld dicte deux pièces au notaire présent: une plainte et un appel. Il se plaint au roi de la procédure. Quelques passages extraits de son livre ont, en effet, été condamnés; mais ils l'ont été, dit la sentence, comme téméraires, *ut temerarie assertos*, et non pas, ainsi qu'on les avait dénoncés, comme erronés et contraires à la foi. Or l'official n'avait pas le droit de le citer devant l'évêque pour de simples témérités. L'examen des assertions incriminées, puisqu'elles ne sont que téméraires, aurait dû commencer et finir devant l'assemblée des maîtres régents, et l'affaire n'aurait pas eu d'autres suites qu'une simple censure. Arnauld signale donc au roi le vice de la procédure suivie et demande réparation des dommages qu'elle lui a causés. Il appelle ensuite au pape, et assigne devant lui les juges qui l'ont condamné. Cet instrument porte la date du 12 octobre 1300. Arnauld déclare l'avoir dicté dans le palais même de l'évêque, étant présents l'archidiacre et le chancelier de l'église de Paris, les régents en théologie, maître Pierre d'Auvergne, Raoul de Rosay, pénitencier de Paris, l'archevêque de Narbonne, le comte d'Artois, le vicomte Aimeri de Narbonne et Nicolas de Cathan, archidiacre de Reims.

Il n'est guère probable que Philippe le Bel ait réparé

d'une façon quelconque les dommages causés, en cette affaire, au messenger du roi d'Aragon. Des deux pièces notariées, l'une du moins fut le commencement d'une nouvelle procédure : nous parlons de l'appel au pape. Cet appel eut d'abord pour effet une seconde condamnation. Mais Arnould, jurant qu'on l'avait mal compris, s'empressa de passer en Italie et de remettre au pape une nouvelle édition de son écrit, où, sans désavouer aucune de ses conclusions prophétiques, il les avait présentées, s'adressant au juge suprême, en des termes qui devaient moins choquer ceux qui ne pouvaient les approuver. Le pape lut le nouveau libelle, et le rendit ensuite à l'auteur : c'était l'absoudre. Fier d'un tel succès, Arnould fit aussitôt parvenir cinq copies de cet écrit au roi de France, aux frères Prêcheurs de Paris, aux chanoines de Saint-Victor, aux frères Prêcheurs et aux frères Mineurs de Montpellier, joignant à cette pièce cinq lettres d'un style très biblique qui nous ont été conservées dans le n° 173 de la bibliothèque de Metz. Une de ces lettres est ainsi datée : *Datum Jannæ, xv cal. decembris.*

Comme Arnould rapporte à l'année précédente la sentence rendue par les docteurs de Paris, on voit qu'il était à Gênes le 17 novembre de l'année 1301. C'est sans doute sans le croire bon prophète que Boniface VIII lui pardonna d'avoir si librement paraphrasé les dires de Daniel et de la sibylle. Arnould se garde bien d'expliquer la nouvelle sentence du pape; il la fait simplement connaître. Ses lettres nous servent, du moins, à comprendre un passage, resté longtemps obscur, de l'appel au futur concile de l'année 1303. Tel est, en effet, l'article huitième de cette pièce célèbre : *Quendam librum compositum per mag. Arnaldum de Villanova, medicum, continentem sive sapientem hæresim, per episcopum Parisiensem et per magistros theologiæ facultatis Parisiensis reprobatum, damnatum et combustum, et per ipsam Bonifacium publice, in pleno consistorio cardinalium, scilicet reprobatum, condemnatum et combustum, postmodum rescriptum, idem vitium continentem, revocavit et etiam approbavit.* C'est donc au nom du roi Philippe le Bel que l'auteur de cet

appel, Guillaume de Plaisian, accuse le pape Boniface VIII d'avoir eu trop d'indulgence pour un livre suspect d'hérésie. Sans contredit, on a le droit de s'en étonner.

Antonin Chr.
l. XXI, cap. III,
32.

Antonin de Florence rapporte à l'année 1310 la condamnation prononcée par les docteurs de Paris contre Arnould de Villeneuve. Le même chroniqueur ajoute que le condamné, quittant la France après cette aventure, s'enfuit en Sicile et dès lors ne cessa plus de courir le monde comme un malheureux proscrit. On voit combien il s'est trompé. Si les biographes venus après lui, n'ayant pas reconnu son erreur, l'ont aggravée, cela s'explique sans peine; sur une date fautive on ne saurait faire que de fausses conjectures.

Hautecour Bernard
Délécieux,
p. 118 et suiv.,
p. 119 et suiv.

Réconcilié, comme nous l'avons dit, avec l'Église, Arnould ne revint pas néanmoins à Paris. Vainqueurs, ses ennemis auraient pu compatir à sa misère; vaincus, ils l'auraient persécuté, on n'en doute pas, avec acharnement. Il retourna peut-être vers le roi d'Aragon, ayant à lui rendre compte de son message. S'il le fit, il ne demeura pas longtemps à la cour de Jacques II, car il résidait en Italie, près de Benoît XI, dans les premiers mois de l'année 1304. On a même lieu de supposer qu'il était un des médecins de ce pape. On lit, en effet, dans les pièces d'une cause célèbre, celle de Bernard Délécieux, qu'Arnould étant alors en cour romaine, Bernard lui fit porter un coffret contenant des potions et des poudres, avec un petit écrit sur la manière de s'en servir. C'était une recette pour empoisonner Benoît XI. Ce pape étant, comme on le sait, mort subitement d'une indigestion, la fable que nous venons de conter fut naïvement faite après sa mort. Il est certainement inutile de justifier Arnould de ce crime imaginaire. Bernard lui-même en fut absous, pour sa part, malgré les dires de quelques témoins. Ces dires ne nous prouvent qu'une chose, c'est qu'Arnould était à la cour du pape aux approches du 6 juillet 1304. Mais après la mort de Benoît XI, il revint en Espagne. Il y était, dit-il, durant la vacance du saint-siège, c'est-à-dire entre le 6 juillet 1304 et le 5 juin 1305, quand le roi d'Aragon l'appela pour lui demander l'explication d'un songe.

Au dire de Rabelais, Arnauld fut un des rares mortels qui jamais ne rêvèrent. Où Rabelais a-t-il pris cela? Nous l'ignorons. C'est probablement une fable scolaire. Quoi qu'il en soit, Arnauld portait grand intérêt aux rêves des autres, croyant fermement qu'on peut, en les interprétant, prédire les événements futurs. Il a même fait un traité pour donner les raisons de cette croyance. Voici donc le songe qu'avait eu le roi Jacques : « Mon père m'est apparu, dit-il, vêtu d'un habit splendide, et, m'ayant offert quatre « forts lingots d'or, il m'a recommandé de les porter au « monnayeur, qui ne manquerait pas d'en faire de la belle « et bonne monnaie; et puis il a ajouté : Le monnayeur, « c'est Arnauld de Villeneuve. » Que pouvait signifier un tel rêve? Arnauld nous assure qu'il ne tarda pas à l'expliquer. Jacques II était un prince mal réglé dans ses mœurs, très justement aussi peu respecté qu'aimé. Ayant donc l'occasion de lui donner une leçon de conduite, Arnauld en profita. Il avait vu, lui dit-il, sous les traits de son père, Dieu, le père de tous les élus, et les quatre grands lingots d'or étaient les quatre Évangiles. Pourquoi l'avoir désigné, lui, maître Arnauld, comme devant faire avec ces lingots de la bonne monnaie? Parce qu'il a fait sur les Évangiles de petits livres très clairs et très moraux. Si le roi veut prendre la peine de lire ces petits livres, il y trouvera bon nombre de maximes d'état, extraites des Évangiles pour l'instruction des princes. Il y verra, par exemple, que les rois, les chefs quelconques, ont été institués par Dieu lui-même dans l'intérêt non des grands, mais des petits. « Combien de fois par semaine, demanda-t-il au roi, donnez-vous audience aux pauvres gens? — Une fois, répondit le « roi, dans mon palais, et, de plus, quand je me promène à « cheval, dans les champs, dans les villes, j'écoute volontiers « toutes les plaintes qu'on m'adresse. — Ainsi, lui répliqua « le moraliste évangélique, vous faites l'extraordinaire de « l'ordinaire. Chaque jour votre porte est ouverte à la cohue « de vos riches courtisans, le soir comme le matin, à toute « heure, et elle l'est aux pauvres le plus rarement possible,

« malgré l'expresse volonté de Dieu, qui vous a fait roi. C'est
 « là traiter Dieu comme le cochon de saint Antoine, à qui
 « l'on donnait à manger le rebut des valets et des bêtes de
 « somme... » Enfin Arnould dit au roi : « Vous avez, prince,
 « pour vous engager à mieux faire, les exemples de votre
 « aïeul, de votre père et du bienheureux Louis, roi des
 « Français. » Il y avait du bon chez Jacques II, malgré ses
 vices, car, loin de s'emporter contre cet audacieux donneur
 de conseils, il fit faire cinq copies des petits livres d'Arnould,
 pour sa femme, pour ses fils et pour lui-même.

Hæcius Hæric.,
 Catal. test. verit.,
 p. 363.

Limbc (G. de),
 Chroniq. Bourdel.,
 à l'année 1306.

Du Boulay, Hist.
 Univ. Paris., t. IV,
 p. 107.

German, Hist.
 de la comm. de
 Montpellier, t. III,
 p. 423, 431, 433.
 — Baluze, Vita
 pap. Aven., t. II,
 p. 165.

Wigandus (J.),
 De philatr. mine-
 rib., p. 1.

L'élection de Clément V rassura tout à fait Arnould sur
 les conséquences éventuelles de ses anciens démêlés avec
 l'Université de Paris. Il revint donc en France et parut à la
 cour du nouveau pape. Gabriel de Lurbe dit, dans sa Chronique,
 à l'année 1306 : « Arnould de Villeneuve, insigne
 « médecin, et Dominique de Athera, jacobin, disputent à
 « Bourdeaux, devant le pape Clément, de grandes et sérieuses
 « questions. » C'est ce que répète Du Boulay, ajoutant que
 le médecin et le jacobin s'imputèrent réciproquement, au
 cours de cette dispute, un certain nombre d'hérésies. De
 cela nous n'avons pas la preuve; cependant nous ne refusons
 pas de croire Du Boulay sur parole. L'accusation d'hérésie
 était, en ce temps-là, si banale! Nous retrouvons Arnould
 près du pape Clément V, en la ville d'Avignon, le 8 septembre
 1308. C'est la date commune de trois bulles concernant la
 faculté de médecine de Montpellier, et, dans deux de ces trois
 bulles, Clément dit qu'il les publie sur les conseils d'Arnould
 et de Jean d'Alais, anciens professeurs en cette faculté.

Mais peu de temps après, Arnould était en Sicile, à la cour
 du roi de Trinacrie, Frédéric, frère de Jacques d'Aragon,
 qui l'avait fait appeler à son tour pour l'interroger, comme
 son frère, sur un songe. *Liceatne medico iter facere?* C'est une
 question que s'adresse Joachim Wigand au début d'un
 traité curieux sur les pérégrinations des médecins alle-
 mands, et son opinion est que généralement les médecins
 font mieux de rester en place. Tel est aussi l'avis de Gui

Patin. Arnould de Villeneuve fut peut-être d'un avis contraire. Nous le voyons, en effet, dans ses livres, faisant des observations ou des opérations dans un grand nombre de villes de France, d'Espagne ou d'Italie. Comme nous le dirons plus loin, quelques-uns de ses écrits contiennent cette déclaration expresse qu'ils ont été rédigés à Barcelone, sur le territoire de Valence, à Naples, en Piémont. Les choses qu'il raconte nous le montrent encore en bien d'autres lieux. A Rome, il voit une pauvre femme guérir une esquinancie avec un emplâtre de sa façon (*Compend. medic. pract.*, liv. II, chap. 1). A Bologne, il est témoin d'un cas singulier, dont le sujet est une jeune fille qu'on croyait à tort nubile (*ibid.*, liv. III, chap. 1). Dans la vicomté de Lomagne, en Gascogne, il traite deux nobles dames affligées de n'avoir pas d'enfants, et les rend fécondes (*De sterilitate*, part. II, chap. VIII). Il nous apprend même, en tête de son traité *De vinis*, qu'il le composa sur la terre d'Afrique. Assurément cela nous dispose à croire qu'il avait un penchant naturel pour la vie errante. Cependant il est possible qu'il ait souvent voyagé sans intérêt, à contre-cœur, pour obéir à des clients à qui le droit de commander donnait celui d'être importuns. Comme on le voit, les plus frivoles raisons suffisaient aux rois pour le faire-venir de très loin.

Quand Arnould arriva dans l'île de Sicile, la cour du roi Frédéric était à Catane. Rendu sans délai près de ce prince, il reçut de lui de graves confidences. Frédéric n'était pas seulement agité par le rêve qu'il ne s'expliquait pas; il l'était encore par un doute plus commun en ce temps-là qu'on ne le suppose; il doutait que la religion chrétienne fût d'institution divine, et sur cette question d'importance il avait mieux aimé consulter, cela ne peut surprendre, un philosophe qu'un inquisiteur. Arnould, l'ayant entendu, le rassura, le remit sur la voie, et puis le quitta pour rentrer en Espagne, où le roi Jacques l'avait encore appelé, désirant le voir avant d'entreprendre un voyage à Grenade. Il s'en allait, portant une lettre où le roi Frédéric déclarait à son frère de quel profit avaient été pour lui les bons con-

Flacius Illyric.,
Catal. test. verit.,
p. 272.

seils d'Arnauld. Ils avaient relevé son cœur abattu. Sa foi chancelait; ils l'avaient raffermie. Tout à fait persuadé par le savant Arnauld qu'il existe une loi divine, et qu'on doit se proposer avant tout de la suivre, il expliquait à son frère les motifs de sa conversion et l'exhortait à redevenir, comme lui, bon chrétien. Le roi d'Aragon répondit au roi de Trinacrie, le 3 des ides de juin 1309. On nous a conservé cette réponse, qui n'est pas une pièce moins curieuse que la lettre elle-même. Pour ce qui touche Arnauld, nous y voyons que Jacques avait dessein de le renvoyer à son frère, après l'avoir mis en rapport avec diverses personnes qui se trouvaient alors à la cour du pape. C'est l'indication obscure d'une mission qu'il ne devait pas tarder à lui confier. Nous allons maintenant parler de cette mission sur des documents qui nous la font mieux connaître.

Le 1^{er} août 1309, après de longs et solennels débats, Clément V avait couronné roi de Sicile et de Jérusalem, en fait roi de Naples, le troisième fils de Charles II, Robert, nouvellement marié à Sancie d'Aragon, fille du roi de Majorque. Robert était sur le point de quitter la ville d'Avignon et d'aller prendre possession de son royaume, quand le roi Charles envoya près de lui, chargés d'une négociation importante, Arnauld de Villeneuve et le vice-chancelier d'Aragon. Les deux ambassadeurs n'arrivèrent pas ensemble à la cour du pape; Arnauld s'arrêta quelques jours à Marseille, retenu dans cette ville par l'état fâcheux de sa santé. Aussitôt qu'ils furent réunis, ils abordèrent le roi de Naples et lui firent connaître l'objet de leur voyage. Le roi de Trinacrie, Frédéric, avait, dirent-ils, résolu d'aller conquérir la terre sainte. Il était donc prêt à rendre la Sicile au nouveau roi de Naples, au prix fixé par le traité de 1302, et demandait simplement à Robert, comme don gracieux, de vouloir bien lui transmettre le titre vain de roi de Jérusalem. Robert était un politique clairvoyant, d'ailleurs conseillé par des gens très habiles. Ayant l'espoir de rentrer un jour en Sicile sans bourse délier, il répondit aux ambassadeurs qu'il avait aussi formé le dessein d'aller délivrer la terre

Flacius Illyric.,
Catal. test. verit.,
p. 374.

Curta, An., t. I,
p. 137. — Pierre-
Joseph, ouvr. cit.,
p. 29. — Gaufridi,
Hist. de Prov., t. I,
p. 203. — Du Bou-
lay, Hist. Univ. Pa-
ris., t. IV, p. 120.
— Astruc, Mém.,
p. 129.

sainte, et qu'il avait même promis au pape d'exécuter bientôt cette entreprise. La négociation fut, on peut le croire, bien conduite, mais elle échoua.

On n'a pas la preuve qu'Arnauld ait ensuite revu l'Espagne. S'il y retourna, ce ne fut pas pour y faire un long séjour. Un homme de son mérite et de sa renommée devait mieux se plaire à la cour de Clément V qu'à celle de Jacques II. Pour le retenir, le pape le fit son médecin. Il paraît, toutefois, qu'il ne le retint pas très longtemps; le roi Robert, que Barthélemy de Capoue nommait le Salomon de son siècle, prince très distingué, qui avait le goût des beaux esprits et surtout des savants, l'attira près de lui, nous ne savons en quelle circonstance, et le traita si bien qu'il lui fit oublier, non seulement Saragosse et Catane, mais encore Avignon. Près de lui et pour lui, Arnauld écrivit plusieurs traités de médecine et d'alchimie, entre autres celui qui a pour titre : *De conservanda juventute*. C'est à Naples qu'il fit la rencontre de Raimond Lull, qui l'appelle son ami (*Experimenta, experim. XIX*), en reconnaissant qu'il lui doit une de ses plus belles expériences (*Experim. XIII*). Nous lisons, en outre, dans un écrit attribué à Raimond Lull que Robert, étonné de la science d'Arnauld, se fit l'écuyer de son hôte et voulut apprendre de lui le dernier mot de la chimie. Il paraît qu'Arnauld ne lui cacha rien de ce qu'il savait ou croyait savoir. Se trouvant encore à Naples après le départ d'Arnauld, Raimond Lull aurait reçu la confidence des secrets dont le roi Robert se disait dépositaire : *Ea accepi a serenissimo rege Roberto sub secreti sigillo; que quidem experimenta ipse habuerat a peritissimo Arnaldo de Villanova, qui merito sôus scientiæ vocari debet, quia in omnibus scientiis præ ceteris hominibus floruit*. Parmi les éminents docteurs que le roi Robert honora de sa familiarité, Giannone ne cite guère que des juristes italiens; il a complètement omis le Catalan Arnauld de Villeneuve. C'est une omission que nous devons signaler.

La plupart des historiens rapportent la mort d'Arnauld à l'année 1313; mais, comme l'a déjà remarqué Lenglet du

Giannone, *Hist. du roy. de Napl.*, t. III, p. 222.

Manget, *Bibl. chem.*, t. I, p. 838.

Antomo, *Bibl. hisp. vet.*, t. II, p. 115.

Lenglet du Fl., *Hist. de la phil. herm.*, t. I, p. 140.

Fresnoy, c'est une fausse date. Arnould était mort avant le 15 mars 1312, ainsi que le prouve une lettre de Clément V, que nous allons citer tout entière pour en expliquer ensuite plusieurs passages qu'on a très mal interprétés. Adressée, durant le concile de Vienne, à tous les évêques et aux recteurs de toutes les universités, cette lettre est ainsi conçue :

Dudum quondam mag. Arnaldus de Villanova, clericus Valentinae diœcesis, physicus noster dum adhuc viveret, pluries postquam assumpti fuimus ad culmen apostolicæ dignitatis, nobis dixit ore tenus se valde utilem librum super medicinæ practica compilasse, quem nobis frequenter dare promisit et etiam verbo dedit, in nos extunc in quantum potuit ejusdem libri dominium transferendo. Cum igitur M. Arnaldus morte præventus præfatum librum tradere nobis juxta hujusmodi promissionem nequiverit, fraternitati vestræ ac vestrum singulis in virtute obedientiæ per apostolica scripta mandamus quatenus omnes electos, abbates, priores et decanos moneant quod quicumque habet vel habere alium scit prædictum librum revelari et ad nos transmitti curet; quod sibi sub excommunicationis pœna fieri jubemus. Datum Viennæ, idibus Martiis, anno septimo. On ne peut avoir aucune incertitude sur la date de cette pièce. Clément V, élu le 5 juin 1305, datait du jour de son couronnement, qui eut lieu le 14 novembre de la même année; ainsi le jour des ides de mars, l'an septième de son pontificat, est bien le 15 mars 1312. Remarquons, d'ailleurs, que cette lettre, écrite de Vienne, ne peut être postérieure au 6 mai 1312, jour de la dernière session du concile.

Voici maintenant quelques détails sur la mort d'Arnould. Symphorien Champier le fait mourir à Tunis, Hazon à Genève. Ces deux assertions sont aussi peu fondées l'une que l'autre. Arnould était à Naples, s'y trouvant bien et ne songeant plus à quitter une si belle ville, une cour si polie, quand le pape Clément, dont la santé n'était pas bonne, le rappela. Arnould s'empressa d'obéir aux ordres du pape, et partit; mais il ne lui fut pas donné de terminer son voyage: il mourut en mer, durant la traversée. Cela ne veut pas dire, comme le rapporte Rainaldi, qu'il fut enseveli dans les flots

Du Boulay, Hist. Univ. Par., t. IV, p. 166.

Wailly (De), Elem. de paléogr., t. I, p. 281.

Raynaldus, Au-

avec le navire qui le portait. Il faut encore mettre de côté cette fable tragique. Arnauld mourut dans son lit, de vieillesse ou de maladie, et le navire, qui devait le conduire sur la rive française, déposa son corps dans la ville de Gênes, où il fut très noblement inhumé. Van der Linden nous atteste que, de son temps, on montrait encore la tombe de marbre où reposait la dépouille de ce grand docteur : *ibi sepultus est cum marmoreo monumento quod adhuc ibi visitur.*

Mais revenons à la lettre du pape Clément, pour réfuter les étranges commentaires qu'on a faits sur cette pièce. Elle paraît très claire. Arnauld étant mort sans avoir remis au pape un livre qu'il avait promis de lui donner, celui-ci rappelle cette promesse et réclame le livre, enjoignant à qui le détient de le restituer au plus tôt. Il est vrai que le pape n'en connaît pas le titre ; mais il sait qu'il contient des préceptes de pratique médicale et qu'il est d'une grande utilité ; ce qui suffit pour l'indiquer. Eh bien ! quelle que soit la clarté de cette lettre, celui qui l'a publiée le premier, Abraham Bzovius, y a vu le plus foudroyant monitoire. Le pape écrit, dit-il, à tous les évêques, à tous les recteurs et conséquemment à tous les inquisiteurs de la chrétienté, les sommant de rechercher dans les recoins les plus ténébreux d'abominables écrits, laissés, comme on l'assure, par Arnauld de Villeneuve, et de les juger, de les condamner, de les brûler sans délai. On peut douter que Bzovius ait ici commis une simple erreur ; ce dominicain polonais, trop bien renté par les cardinaux et les papes, n'est pas un historien habituellement sincère. Cependant Luc Wadding, qui n'aimait pas les dominicains, l'a simplement, dans ce cas, taxé d'étourderie. C'est donc une étourderie bien surprenante. Mais on sera plus surpris encore de ce que, malgré l'observation de Wadding, renouvelée par Du Boulay, Hazon ait reproduit toute la narration de Bzovius. Cela nous imposait l'obligation d'en montrer de nouveau la fausseté. Non, jamais Clément V n'a donné l'ordre de juger et de brûler un écrit quelconque d'Arnauld, son médecin et son ami. Quant à ce livre de thérapeutique usuelle dont il s'agit dans la bulle du 15 mars

XIV^e SIÈCLE.nal. eocl. ad ann
1310, n^o 39.Castellanus (P.),
Vita illustr. med.,
p. 154.Lindemus ren.,
t. I, p. 90.Wadding, Ann.
Minor. ad ann.
1312, n^o 6 et 7.Du Boulay, Hist.
Univ. Par., t. IV,
p. 166. — Hazon,
Notice, p. 13.

1312, on l'a retrouvé, et il est imprimé dans les Œuvres d'Arnauld sous ce titre : *Practica summaria, ad instantiam Clementis, summi pontificis*.

L'inquisition se fit, en effet, un devoir de flétrir la mémoire d'Arnauld, mais après la mort de Clément V. Nous n'avons pas toutes les pièces de la procédure; Nicolas Eymeric nous a, du moins, conservé la sentence finale, qui contient des détails très curieux. Il nous reste à les faire connaître.

Arnauld de Villeneuve était mort en possession d'une très grande renommée, qu'il a longtemps conservée. Il avait été le premier médecin de son temps. Mais il avait encore moins étonné ses contemporains par ses cures inespérées que par ses expériences chimiques. Elles avaient tellement frappé l'imagination des plus graves personnages, soit à la cour des rois, soit à celle des papes, qu'on n'hésitait pas à raconter qu'il avait fait de vrais prodiges. Ainsi Jean Andrea, dans un passage souvent cité de ses additions au *Speculum* de Guillaume Duranti, rapporte que, devant tous les familiers du pape, en la ville d'Avignon, il convertit des lames de cuivre en lames d'or très pur, offrant de les soumettre aux épreuves de tous les orfèvres. Il aurait encore, selon Mariana, fait une chose bien plus merveilleuse; il aurait essayé de produire un homme : *Ay quien diga, por lo menos el testado lo testificado, que intento con simiente de hombre y otros simples que mezclo in cierto vaso, de formar un cuerpo humano*. Mais Arnauld ne s'était pas contenté d'être un tel médecin, un tel chimiste; il avait encore eu l'audace de se faire compter parmi les théologiens, et, dans un certain nombre de petits livres écrits en latin et dans la langue d'oc, il avait librement malmené les ministres de l'Église, surtout les moines, et même proposé des dogmes nouveaux. Nous avons déjà vu poursuivre et condamner un de ces petits livres. Après sa mort, sous un pape moins indifférent à la théologie que Clément V, de nouvelles poursuites furent conseillées et bientôt après commencées.

Du Fail, Contes d'Eutr., édit. de 1842, p. 195. — *Theatrum chem.*, t. IV, p. 317. — Astruc, Mémoir., p. 161. — A. Germain, De la médéc. à Montpell., p. 6.

Mariana, Hist. de Esp., lib. XIV, c. ix. — Germain, De la médéc. à Montp., p. 5. — Schottus (Andr.), Hisp. bibl., t. II, p. 327.

Eymeric. (Nicol.),

En l'année 1317, dans la ville de Tarragone, un inqui-

siteur nommé Jean *de Longerio* et le prévôt de cette église, remplissant les fonctions de vicaire durant la vacance du siège, Geoffroi *de Crudillis*, soumièrent à leur examen treize petits livres d'Arnauld, y trouvèrent quinze propositions hérétiques ou suspectes d'hérésie et les condamnèrent en si bonne forme que la plupart des historiens, non seulement ont enregistré cette condamnation, mais y ont souscrit.

Il avait premièrement prétendu que l'humanité divinisée en la personne de Jésus-Christ ne vaut pas moins que la divinité humanisée; ce qui parut aux juges un dire nouveau, conséquemment téméraire, et pouvant autoriser des conclusions contraires à la foi. Il avait ensuite émis sur une question du même genre, la science ou l'entendement du Dieu fait homme, une proposition nominaliste qui nous aide à comprendre la première: il avait dit que, la faculté de penser étant propre, non pas à l'humanité ou à la divinité, mais au sujet individuel, l'intelligence n'est pas, en la personne de l'Homme-Dieu, divisible selon les deux natures, et qu'il sait en tant qu'homme tout ce qu'il sait en tant que Dieu. Cependant l'inquisiteur et le prévôt de Tarragone n'auraient peut-être pas remarqué, dans les petits livres d'Arnauld, ces propositions plus ou moins nouvelles, s'ils n'y en avaient pas rencontré d'autres, moins théologiques, mais plus agressives. Or il y disait encore que tout le peuple des prétendus fidèles était passé sous l'empire du diable, n'ayant plus de chrétien que le nom; que tous les moines, tous les religieux, falsifiaient la doctrine du Christ; que les œuvres de miséricorde sont plus agréables à Dieu que le sacrifice de l'autel; enfin, que, pour mériter la vie éternelle, il faut traiter charitablement son prochain, et non pas édifier des chapelles ou léguer de quoi payer des messes anniversaires. Voilà ce qui paraît avoir surtout scandalisé l'inquisiteur et le prévôt. Ayant donc extrait quinze phrases ou plutôt quinze membres de phrase où se trouvaient ces propositions malsonnantes, ils les condamnèrent et supprimèrent en même temps les treize petits livres qui les contenaient. Sprengel rapporte cette sentence aux premières années de

de la méd., t. II,
p. 438.

Quém. et Ech.,
Script. oud. Prad.,
t. I, p. 772, 774.

la vie d'Arnauld, et le fait ensuite errer à travers le monde, fuyant l'Espagne, les inquisiteurs et le bûcher. On voit combien il s'est trompé. Arnauld fut condamné quand il n'était plus là pour se défendre. Ajoutons que l'affaire eut des suites. La mémoire d'Arnauld fut sans doute vengée par quelques-uns de ses nombreux disciples, car les confrères de l'inquisiteur s'employaient encore longtemps après à justifier la sentence de Tarragone. Échard cite deux écrits publiés contre les propositions d'Arnauld par deux dominicains d'Aragon, qu'il nomme Pierre Moza et Sanchez Besavan.

Nous avons maintenant à parler des nombreux ouvrages attribués à cet illustre docteur. Les uns sont imprimés; beaucoup sont inédits, et d'autres enfin, s'ils ne sont pas perdus, n'ont pas encore été retrouvés. En les désignant dans cet ordre, selon la méthode de nos prédécesseurs, nous nous efforcerons de discerner ceux dont Arnauld est l'auteur véritable de ceux qu'on a mis à son compte par erreur ou par fraude. Cette distinction ne sera pas toujours facile.

SES OEUVRES IMPRIMÉES.

On a plusieurs éditions des œuvres d'Arnauld de Villeneuve, qui, données comme complètes, ne le sont pas. La première, qui parut à Lyon, en 1504, in-fol., chez François Fradin, contient cinquante-cinq traités réunis sous ce titre : *Hæc sunt Arnaldi de Villanova quæ in hoc volumine continentur*, etc., etc. La seconde, qui est une reproduction de la première, fut publiée, l'année suivante, à Venise : *Hæc sunt Opera Arnaldi de Villanova nuperrime recognita ac emendata diligentique opere impressa; Venetiis, 1505, per Bonetum Locatellum, presbyterum*; in-fol. L'auteur de ces éditions est un médecin de Gênes, nommé Thomas Murchi. Chargé d'accompagner à la cour de France le fils aîné de Jean-Louis de Fiesque, ce médecin avait curieusement recherché les œuvres inédites d'Arnauld de Villeneuve dans toutes les

villes où l'avait conduit l'humeur voyageuse de Louis XII. Après quatre ans de recherches, il publia ce recueil, dont le succès nous est attesté par le nombre des éditions qui suivirent de près les deux premières : Lyon, 1509, Fradin, in-fol. ; Lyon, 1520, in-fol., avec quelques additions et une Vie d'Arnauld par Symphorien Champier ; Lyon, 1532, in-fol. ; Bâle, 1585, in-fol., avec des notes de Nicolas Taurellus. L'année suivante, les œuvres médicales furent séparément publiées sous ce titre : *Arnaldi Villanovani, summi philosophi et medici excellentissimi, Praxis medicinalis, universorum morborum humani corporis curandi viam ac methodum summa cum doctrina et certa experientia præscribens* ; Lyon, J. Stratius, 1586, in-fol. Un autre recueil, contenant les œuvres astronomiques et chimiques, parut en même temps, sorti des mêmes presses : *Arnaldi Villanovani, summi philosophi et medici quondam Pont. opt. max. excellentissimi, tractatus varii exoterici ac chymici* ; Lyon, Stratius, 1586, in-fol.

Notre première tâche sera de mentionner successivement, dans l'ordre qui leur a été assigné par Thomas Murchi, chacun des traités que renferment les éditions de 1504 et de 1505. Nous ferons ensuite connaître ceux qui furent imprimés pour la première fois, en 1520, par Symphorien Champier, ou, plus tard encore, en d'autres recueils.

I. *Medicinalium introductionum speculum* ; commençant par : *Introductiones appellantur indebite, quæ propria et communia principiorum artis vocabula non exprimunt*. Il s'agit ici de l'homme considéré comme objet de la science médicale, et des méthodes diverses qu'emploie l'art de guérir. C'est un des plus longs traités que nous ait laissés Arnauld de Villeneuve, et, bien qu'il n'ait pas été souvent imprimé, n'étant guère pratique, il lui fait beaucoup d'honneur. Il est intitulé, dans le n° 6969 de la Bibliothèque nationale, *Medicinalium considerationum speculum*. A l'explicit d'une autre copie, n° 14732 de la même bibliothèque, nous lisons qu'Arnauld le composa lorsqu'il était à Montpellier. M. Hain en cite une édition go-

Hain. Repertor.
Bibl. t. I. p. 223.

thique, in-4^o, sans date, publiée à Leipzig par Martin Mellerstadt.

II. *Liber de diversis intentionibus medicorum*; commençant par : *Aeternæ sapientiæ lumen defluit in cor tuum et divinæ potentiae virtus labia tua corroboret*. C'est encore un traité sur les principes de la science médicale. On demande à la médecine de maintenir ou de rétablir la santé. Le médecin connaîtra donc les lois de l'hygiène et les règles de la thérapeutique. Mais ce qui lui importe avant tout, c'est d'étudier à fond le sujet sur lequel il doit opérer, c'est-à-dire l'organisation de la personne humaine. Or suivant quelle méthode fera-t-il cette étude? Qu'il observe d'abord, et raisonne ensuite. Les principales fonctions de la vie et les principaux organes du corps, voilà ce qu'il doit premièrement connaître. La science des choses particulières est le fondement de tout le reste. C'est, on le voit, la méthode péripatéticienne transportée de la philosophie dans la médecine.

Nous ne connaissons aucune édition séparée de ce traité. Il manque même dans le recueil des œuvres d'Arnauld qui a pour titre *Praxis medicinalis*; ce qui semble prouver qu'on ne le goûtait plus au xvi^e siècle. On en rencontre un exemplaire manuscrit dans le n^o 17847 (fol. 96) de la Bibliothèque nationale.

III. *De humido radicali*; commençant par : *Incipit libellus magistri Arnaldi de Villanova de humido radicali, continens tractatus duos*. Arnauld cite dans ce traité celui qui précède : *In libro quem in medicina fecimus De intentionibus medicorum ad hoc aperuimus viam studentibus*. La dernière phrase du même traité nous offre aussi l'occasion de faire une courte remarque. Voici cette phrase, non d'après les éditions, où elle est corrompue, mais d'après les n^{os} 6949 (fol. 107) et 17847 (fol. 98) de la Bibliothèque nationale : *Misericordia creatoris . . . præsens opusculum in manus intelligentis perducatur, quem, inter præsentis professores, lacrymamur non posse perfecte cognoscere nisi vivum*. Cet éminent professeur qu'Arnauld de-

Arnaldi Villan.
Opera fol. 17 v^o.
ol

signe en des termes si peu clairs, quoique très particuliers, quel est-il? On lit à la suite de cette phrase, dans le n° 6949, l'annotation suivante, qui paraît être du xiv^e siècle : *scilicet magistrum Ermengaldum*. Il s'agirait donc, selon l'auteur de cette note, du célèbre Armengaud de Blaise, médecin de Montpellier. Mais pourquoi son contradicteur, Arnould de Villeneuve, dit-il gémir de ne pouvoir le connaître que durant sa vie? Cela semble indiquer qu'il veut parler d'un médecin juif, les juifs et les chrétiens ne devant pas, après la mort, se rencontrer au même lieu. On n'apprend pas néanmoins qu'Armengaud de Blaise ait été juif. L'auteur de la note paraît donc s'être trompé. Voir plus loin la notice sur Armengaud.

IV. *Commentum super libello De mala complexionem diversa, cum textu Galieni*. Les premiers mots du commentaire sont : *Intendit Galienus in hoc tractatu ostendere quomodo malitia complexionis diversæ introducatur in membrum unum sive in corpus totum*. Ce commentaire est long; cependant Arnould a regretté de ne l'avoir pas fait encore plus étendu, ayant eu, dit-il, l'esprit troublé, durant son travail, par diverses tribulations. Voici comment il exprime ce regret en déposant la plume : *Hortamur autem lectores, tam baccalarios quam magistros, ut frequenter perlegant hunc tractatum, quem inter opera Galieni difficillimum et valde obscurum opus invenimus . . . Nos autem circa expositionem ipsius non potuimus illam diligentiam observare quam exigebat materia, propter varios labores instantium tribulationum que studium nostræ mentis perturbaverunt*. Arnould ne paraît pas avoir eu, dans le cours de sa vie, plus d'une fâcheuse affaire; il est donc probable que ce passage, d'un ton si mélancolique, renferme une allusion à ses démêlés avec les théologiens de Paris.

V. *Questiones super libro De mala complexionem diversa*; commençant par : *Quæritur utrum natura, in quantum orbata, intendat sibi factum orbatum assimilare*. Ces questions se rapportent encore au célèbre traité de Galien. Peu satisfait, comme il l'a déclaré, de son commentaire, Arnould l'aura

voulu compléter par quelques dissertations particulières sur les points qu'il avait, à son jugement, mal éclaircis. Il faut remarquer la forme de ces questions. C'est le seul ouvrage d'Arnauld composé selon cette méthode, qui est proprement la méthode scolastique.

VI. *Liber de regimine sanitatis Arnaldi de Villanova, quem Magninus Mediolanensis sibi appropriavit, addendo et immutando nonnulla*; commençant par : *Quod regimen sanitatis sit necessarium duplici via investigare contingit*. Ainsi le titre dénonce un larcin; mais la dénonciation paraît calomnieuse. On avait plusieurs fois imprimé cet ouvrage, durant le xv^e siècle, sous le nom de Magnino, médecin milanais. Pourquoi Thomas Murchi s'est-il cru permis de substituer à ce nom celui d'Arnauld? Il ne le dit pas. Nous supposons qu'il aura trouvé, dans certains passages du livre, des opinions, des recettes déjà recommandées en d'autres écrits d'Arnauld, et que, frappé de ces ressemblances, il aura voulu voir dans Magnino, non le disciple, mais le plagiaire de l'illustre docteur.

Toute accusation de ce genre est facilement acceptée, alors même qu'elle n'est pas du tout justifiée. On ne s'étonne donc pas de voir le propos de Murchi répété par Van der Linden, par Vincent Placcius et par Antonio. Il s'est rencontré néanmoins des gens que cela n'a pas satisfaits, et qui, sans doute pour rendre raison des mêmes analogies, ont cru devoir inventer autre chose. Telle est cette nouvelle fable : Magnino n'aurait jamais existé; Arnauld de Villeneuve, chassé de toutes les rives, cachant sa tête partout menacée, aurait publié plusieurs de ses derniers ouvrages sous le faux nom de Magnino. L'inventeur de cette fable paraît être un historien d'ailleurs recommandable, Curtius, ou Curti, qui l'aurait d'abord racontée dans son livre *De scriptoribus medicis Mediolanensibus*. De lui Manget l'a reçue et, lui faisant bon accueil, il l'a facilement accréditée. Mais, comme l'a très bien démontré Philippe Argelati, l'existence de Magnino n'est pas sérieusement contestable. Les anciens bibliographes le connaissent, et, si plusieurs de ses opinions

Placcius (V.), *De lib. anon.*, p. 121.
— Antonio, *Bibl. hisp. vet.*, t. II, p. 116.

Argelati, *Bibl. cit. Mediol.*, t. II, p. 830.

sont conformes à celles d'Arnauld, sa manière d'écrire est différente. Il n'y a pas de conjecture à faire ni d'explication à fournir : Arnauld et Magnino, qui vécurent peut-être dans le même siècle, sont deux personnages qui doivent ne pas être confondus. C'est ce que répètent, après Argelati, Dominique Mansi, Tiraboschi et d'autres, et c'est ce que nous tenons, avec eux, comme pleinement démontré. Ainsi nous retranchons des œuvres d'Arnauld, pour le rendre à Magnino, ce *Liber de regimine sanitatis*, sur lequel on a longtemps plaidé, sans qu'il y eût matière à procès.

VII. *Regimen sanitatis, ad inclytum regem Aragonum directum et ordinatum*; commençant par : *Prima pars vel consideratio sanitatis conservandæ pertinet aeris electioni*; aux fol. 94 de l'édition de 1505 et 82 de l'édition de 1520. C'est un traité d'hygiène en dix-neuf chapitres, qui contient des préceptes très variés. La fréquence des manuscrits prouve qu'on l'a beaucoup lu. Nous le trouvons notamment dans les nos 6978, 9328 et 14732 de la Bibliothèque nationale, 178 de Metz, 797 de Tours, 456, 570 et 666 de Munich et 4761 de Vienne. M. Hain en désigne une édition gothique, sans date et sans nom de lieu, ainsi qu'une autre, pareillement sans date, publiée à Louvain chez Jean de Westphalie, à la suite du *Regimen Salernitanum*. L'une et l'autre sont in-4°. Un volume du même format, sans indication ni de lieu ni de date, nous offre, avec le *Regimen sanitatis*, le traité sur l'art de connaître les poisons, dont nous parlerons plus loin, et le *Liber de epidemia* de *Valescus de Taranta*; en français, Balescon de Tarare. On connaît encore deux éditions partielles du même ouvrage, de Paris, 1573, et de Cologne, 1586, in-8°, sous ce titre : *Consilium ad regem Aragonum de salabri hortensium usu*, avec le traité de Dioclès de Caryste *De tuenda valetudine*. Dans le recueil cité des œuvres médicales d'Arnauld, *Praxis medicinalis*, Lyon, 1586, fol. 62-75, le titre de *Regimen sanitatis* a été remplacé par celui-ci : *Tractatus de conservatione sanitatis*. Mentionnons enfin diverses traductions. En voici d'abord une

Fabricius, Bibl. med. et inf. anat., t. V, p. 4. — Tiraboschi, St. della letter. ital., édit. de 1787, t. V, p. 256.

Hain, Repertor. bibl., t. I, p. 225; t. IV, p. 200.

espagnole : *Regimiento de sanidad, en que se contiene en que manera conviene usar del comer y beber, y del exercicio y del dormir, etc.*; Séville, 1526, in-fol. On en désigne ensuite une hébraïque. Assemani, qui la cite, l'attribue à Crescas de Casale. M. Neubauer a lu sur le manuscrit vu par Assémani, à la bibliothèque de l'Escurial, Crescas de Schaktellar. Deux exemplaires d'une même traduction, à laquelle manque le nom du traducteur, sont à la Bibliothèque nationale, sous les n^{os} 1128 et 1176 du fonds hébreu. C'est peut-être celle de Crescas. Enfin, une version italienne du dix-neuvième chapitre est dans un volume de Florence, sous ce titre recueilli par Bandini : *Trattato delle morici, facto da maestro Arnaldo de Villanova*. Bandini suppose à bon droit que ce prétendu *trattato* n'est qu'un fragment. En ayant cité les premiers et les derniers mots, Bandini nous a donné le moyen de reconnaître à quel traité ce fragment appartient.

Un manuscrit du collège Caius et Gonville, à Oxford, est désigné par Thomas James sous ce titre : *Regimen sanitatis ad regem Aragonum in praclaro studio Montis Pessulani*. On peut, comme il semble, accepter sans aucune défiance le renseignement que ce titre fournit.

VIII. *De conservanda juventute et retardanda senectute*; commençant par : *Serenissimo ac sapientissimo principi inclyto domino Roberto, digna Dei provisione Hierusalem, Siciliae regi illustrissimo*. Ce prince n'étant devenu roi qu'en 1309, Arnould composa ce traité peu d'années avant de mourir. C'est un opuscule qui ne contient, outre la préface, que trois chapitres. Les manuscrits en sont rares. M. Henschel nous en signale un dans une bibliothèque de Breslau. Il a été imprimé, hors des Œuvres complètes, en 1511, à Leipzig, in-4°, avec le *Liber de conferentibus et nocentibus principalibus membris*. Le P. Nicéron en cite une traduction italienne, sous ce titre : *Trattato del conservar la gioventù*; Venise, 1550, in-8°. Jonas Drummond en fit une version anglaise sous le règne d'Henri VIII : *The defence of age and recovery of youth of Arnold de Villanova, translated by Jonas Drummond, and dedi-*

Arch. des miss. scientif., 2^e série, t. V, p. 498.

Catal. des mss. hébr. de la Bibl. nat., n^{os} 1128 et 1176.

Bandini, Biblot. Leop., t. II, p. 16.

Catal. man. Angl. et Hibon., t. I, p. 105.

Nicéron, Mem., t. XXXIV p. 98.

cated to my lady Margaret, niece to Henry VIII. Les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande désignent un manuscrit de cette version dans la bibliothèque Hans Sloane.

Catal. man. Angl.
et Hibern., t. II,
1^{re} part., n^o 888a.

IX. *De considerationibus operis medicinæ*; commençant par : *Virtutem querimonie tue percipientes, nuper tibi, carissime, significavimus.* L'objet principal de ce traité considérable est la phlébotomie. C'est pourquoi, dit Arnauld dans la préface, *si quis hoc opus intelligens vocet librum de phlebotomia. . . non peccabit.* Quelques copistes ont usé de cette permission : un exemplaire que nous offre le n^o 6971 (fol. 1) de la Bibliothèque nationale est intitulé : *Liber de phlebotomia.* Il a pour titre, dans le n^o 17847 (fol. 57) de la même bibliothèque : *De considerationibus operis artificis medicinæ.* Arnauld a dédié cet ouvrage à un médecin de Cologne qu'il nomme *Grossecynus.* Il le traite avec honneur, tandis qu'il qualifie la plupart de ses confrères en des termes très méprisants. Ils ont, dit-il, appris par cœur à l'école quelques préceptes d'Hippocrate ou de Galien, et les observent tant bien que mal sans les comprendre ; ils ont fait leurs classes avec ces vieilles faiseuses de charpie qui, du matin au soir, chantent des chansons auxquelles elles n'entendent rien : *Medicinalia didicerunt cum vetulis carpinantibus que cantantes suorum carminum significationes ignorant.* Son intention serait de les éclairer. Dans ce dessein, il a fait sur Hippocrate et sur Galien plusieurs commentaires qu'il voudrait bien mettre sous leurs yeux. Mais il craint d'exciter encore leur envie, dont il a déjà ressenti les premiers effets : *Quantam enim pestilentiam scandalorum, necnon perniciem corporis, nobis nostrisque sociis in desiderio veritatis tentaverunt suscitare tibi narrare non expedit, quia notum est vulgo.* Arnauld semble dire, dans cette phrase d'un style barbare, que les théologiens l'ont persécuté pour complaire aux médecins.

Arnauld Villan
Opera (1505).
fol. 104, col. 1

Arnauld Opera,
(1505). fol. 109,
col. 2.

Hud., fol. 104.

X. *De phlebotomia*; commençant par : *Omni tempore, si necessitas urget, phlebotomia est adhibenda.* C'est une courte instruction ; elle occupe à peine une colonne. On n'en con-

Lindemius ren.,
t. II, p. 770.

Argelati, ouv.
cite t. II, p. 830.

naît pas d'édition séparée; mais elle se trouve, jointe à d'autres œuvres d'Arnauld et de Magnino, dans un volume gothique, in-4°, sans lieu ni date. Selon Van der Linden, cet opuscule n'est pas d'Arnauld; c'est, dit-il, à Magnino qu'il faut l'attribuer. Telle paraît être aussi l'opinion d'Argelati.

Articella, p. 90.

XI. *Medicationis parabole secundum instinctum veritatis eterne*; commençant par : *Omnia medela procedit a summo bono*. Ce traité, divisé en sept parties, nous offre une série de trois cent quarante-cinq aphorismes ou préceptes thérapeutiques, brièvement commentés. Mais le commentaire n'est pas d'Arnauld; Arnauld n'a fait que rédiger les aphorismes. C'est ce que prouvent divers passages du commentaire, celui-ci, par exemple : *In hoc aphorismo magister Arnaldus intendit probare quod. . .*; et cet autre : *Respondit inelytus Arnaldus : Imo aliquoties*; et cet autre encore : *Inelytus auctor, præmissis demonstratis, ex eis vult elicere*; et bien d'autres, qu'il est superflu de citer. Les anciens manuscrits, comme, par exemple, les n^{os} 6971 (fol. 103) et 17847 (fol. 45) de la Bibliothèque nationale, ne contiennent que les aphorismes; le commentaire n'y est pas. Il est probable que telles sont les copies indiquées dans les n^{os} 205 et 666 de Munich. Une édition de l'année 1534, dans un recueil publié à Lyon sous le titre d'*Articella*, nous offre aussi les seuls aphorismes. En deux autres éditions, de Bâle, 1560 et 1565, in-8°, ils sont suivis d'un commentaire différent, qui porte le nom de Georges *Pictorius*. On lit, à la fin de la copie qui se trouve dans le n^o 6971 de la Bibliothèque nationale : *Explicit Parabole, seu aphorismi generales excellentissimi magistri Arnaldi de Villanova, editi in Montepessulo, anno Dom. 1300, quos præsentavit regi Franciæ*, c'est-à-dire à Philippe le Bel.

Quelques chapitres de ces aphorismes ont été transcrits à part. Ainsi nous avons trois copies de ceux qui concernent la mémoire dans les n^{os} 6971 (fol. 118), 7106 A (fol. 1) et 15107 (fol. 170) de la Bibliothèque nationale. Nous signalons ces copies partielles pour prévenir les erreurs que pour-

raient causer et sembleraient justifier les titres fournis par les catalogues.

Van der Linden et Mercklin croyaient, comme nous l'avons dit, Arnauld Provençal. Or ils trouvaient l'auteur des Paraboles appelé Catalan dans l'édition de Georges *Pictorius*. Amenés ainsi à distinguer deux Arnauld, ils ont attribué les Paraboles au Catalan, qui n'aurait fait que ce livre. Nous n'avons plus à réfuter cette distinction, dont on connaît l'origine.

Lindeni^{us} ven.
t. I. p. 89.

XII. *Tabulæ quæ medicum informant specialiter cum ignoratur ægritudo*; commençant par : *Antequam innotescat, etc.*, *Quia canon præcedens obligat medicum ad prohibendum ægro nociva*. Mais tel n'est pas le véritable *incipit* de ce traité, dont le premier chapitre se lit, dans l'édition, au feuillet 316, *verso*. C'est à ce premier chapitre que font allusion les mots *canon præcedens*. L'éditeur a lui-même reconnu plus tard la faute qu'il avait commise. Il a fait d'un traité deux traités et publié la fin avant le commencement.

XIII. *Aphorismi de ingenis nocivis, curativis et præservativis morborum, speciales corporis partes respicientes*; commençant par : *Ægritudines capitis vel cerebri sunt, vel inte gumine aut in ramis ejus*. Ce texte est vicieux; il faut lire, comme dans le n° 6971 (fol. 113) de la Bibliothèque nationale : *Ægritudines capitis in cerebro sunt, vel in tegumentis aut in ramis ejus*. Le titre de cette copie est simplement : *Aphorismi speciales*. Ce sont des préceptes, dont les uns se rapportent à l'art de discerner les maladies, les autres à l'art de les guérir. Dans l'édition des *Medicationis parabolæ* qui porte la date de l'année 1534, ces aphorismes spéciaux sont joints aux aphorismes généraux, autrement nommés Paraboles. Notons encore entre les textes une différence qui pourrait causer quelque erreur.

Dans le n° 17847 de la Bibliothèque nationale (fol. 53), se lisent, séparés des autres, treize de ces aphorismes spéciaux, dont le premier est ainsi conçu : *Conservatio sanita-*

tis in lapsis corporibus cum his quæ lapsum corrigunt leniter securius exercetur. On les trouvera vers la fin dans le texte imprimé.

XIV. *Liber de parte operativa*; commençant par : *Sanitas pro tanto finis dicitur medicinæ quoniam est illud in quo quiescit principium, scilicet medicus vel minister naturæ.* Dans le recueil intitulé *Praxis medicinalis* les premiers mots de ce traité sont : *Sanitas utique dicitur ideo finis.* C'est un ouvrage considérable, qui contient beaucoup de définitions et un certain nombre de prescriptions. Nous n'en connaissons pas d'édition séparée.

XV. *De regimine castra sequentium*; commençant par : *Exercitus debet castrametari ad longam stationem in locis non paludosis.* Arnauld aurait dû composer sur cette matière un long traité; en son temps, où les guerres étaient si fréquentes, il aurait été très utile. Celui dont nous venons de reproduire le titre est fort court; il occupe environ deux colonnes dans l'édition de Murchi.

XVI. *Commentum super Regimen Salernitanum.* Ce titre de *Regimen Salernitanum* n'est pas suffisamment clair. L'ouvrage commenté est un poème commençant par :

Anglorum regi scribit scola tota Salerni,

dont il existe beaucoup de manuscrits, intitulés *Regimen sanitatis* ou *Flos medicinæ*. L'auteur de ce poème est, dit-on, un certain Jean de Milan, qu'on fait vivre au commencement du XII^e siècle. Les premiers mots du commentaire sont : *Iste est libellus editus a doctoribus Salerniensibus.* Il est très étendu, et, parmi toutes les œuvres médicales d'Arnauld, c'est peut-être celle qui a contribué le plus à sa renommée. On en connaît six éditions du XV^e siècle, sans lieu ni date, in-4°; du même temps, mais sans date précise, une de Venise et une de Louvain, également in-4°. Les éditions datées du même siècle ne sont pas moins nombreuses.

M. Hain en cite neuf : Pise, 1484, in-4°; Besançon, 1487; Strasbourg, 1491, deux éditions différentes de la même année; Leipzig et Paris, Balligault, 1493; Cologne, 1494; Paris, Lenoir, 1497; Strasbourg, 1499, in-4°. Une dixième édition du même siècle, publiée à Paris, chez Bocard, en 1493, in-4°, n'a pas été citée par M. Hain. Nous avons, au siècle suivant, les éditions de Paris, Ledru, 1505; Francfort, 1545, 1551; Paris, Cavellat, 1555; Francfort, 1557, 1559, 1568; Lyon, 1577; Paris, 1580; Genève, 1591, sous le titre de *Medicina Salernitana*; Paris, Jean Petit et Cavellat, sans date, in-8° et in-16. Enfin une édition de 1594, in-16, n'offre aucun nom de lieu. Au XVII^e siècle (on s'en étonne davantage), ce manuel de thérapeutique était encore dans toutes les mains, comme le prouve la fréquence des éditions qui furent alors successivement publiées, le plus souvent sous le titre de *Schola Salernitana*: Francfort, 1612, in-16; Rome, 1615, in-fol.; Montpellier, 1622, in-16; Paris, 1625, in-8°; Francfort, 1628; Genève, 1638, in-16; Rotterdam, 1649, 1657, in-12; Anvers, 1662; Rotterdam, 1667; la Haye, 1683, in-16. Il est vrai que, toujours réimprimé sous le nom d'Arnauld de Villeneuve, le commentaire avait été, depuis le XIV^e siècle, plus d'une fois remanié. Des docteurs de Montpellier l'avaient déjà, dès l'année 1480, beaucoup modifié; il fut encore remanié plus tard par Jean Curion et Jacques Crel, docteurs d'Erfurt, par René Moreau, Zacharie Sylvius et d'autres. Cependant on a justement laissé le nom d'Arnauld à ce commentaire tant de fois corrigé et augmenté; le fond est resté de lui, si nombreuses qu'aient été les corrections des autres, soit médicales, soit littéraires.

XVII. *Breviarium practicæ a capite usque ad plantam pedis, cum capitulo generali de urinis et tractatu de omnibus febribus, peste, empiata et liparia*; commençant par : *Post obitum bonæ memoriæ magistri Joannis Calamidæ, medicinalis scientiæ professoris*. Cet ouvrage important se divise en quatre livres, dont le premier traite des affections de la tête, le second de

celles qui sont propres aux autres parties du corps, le troisième des maladies des femmes, le quatrième des fièvres. Il a conservé longtemps l'estime des praticiens. On en connaît cinq éditions séparées. La première fut publiée à Milan, en 1483, in-fol., par les soins de Christophe de Ratisbonne. Les deux suivantes sont de Venise, 1494, 1497, également in-fol. On en cite enfin une autre de Lyon, 1532, publiée par Jacques Myt. Arnould a, dit-il, composé cet ouvrage loin des cours et des villes tumultueuses, dans une retraite tout à fait propice au travail de l'esprit, un monastère cistercien, qu'il appelle en latin *Domus nova* (lib. II, c. xxvi). N'est-ce pas Casanova, au diocèse de Turin? Tiraboschi souscrit sans hésitation à cette conjecture.

Tout n'est pas grave dans ce Bréviaire. Voici, par exemple, le récit d'une guérison par un procédé bizarre. « Un prêtre, « dit Arnould, me guérit aux mains plus de cent verrues « de la manière que je vais dire. Quand je l'allai trouver, il « commença par toucher de ses mains mes verrues et à faire « sur elles le signe de la croix; puis il me dit : « Va, tu seras « bientôt guéri. » Ensuite il se dirigea vers une paroi-taire, « et, s'étant agenouillé devant elle, il récita toute l'oraison « dominicale; mais, au lieu de la terminer par : « Délivre- « nous du mal, » il dit : « Délivre maître Arnould des poi- « reaux et verrues qu'il a aux mains. » Il cueillit après cela les « cimes de trois tiges de la paroi-taire, en disant trois *Pater* « *noster*, et plaça ces trois cimes à terre dans un lieu humide « et retiré; et, quand elles commencèrent à se flétrir, mes « verrues commencèrent à se guérir. Ainsi j'en fus totalement « débarrassé dans l'espace de dix jours. » Rabelais doit avoir lu les œuvres d'Arnould lorsqu'il étudiait la médecine à l'école de Montpellier. On s'étonne donc, s'il est bien l'auteur du livre V de *Pantagruel*, qu'il n'en ait pas tiré cette recette pour guérir les verrues; elle vaut, en effet, tous les spécifiques cités au chapitre xx1, comme employés avec un égal succès par les officiers de la reine de la Quinte-essence. On trouve encore dans le même Bréviaire : *Oratio bona contra squinantiam* : *Domine Jesu Christe, vere Deus noster, per*

Hain, Rep. bibl.,
t. I, p. 223.

Tiraboschi, St.
della letter., édit.
de 1782, t. V,
p. 255.

Arnaldi Opera,
Breviar., lib. II,
c. xv.

Ibid., lib. II, c. 1.

virtutem nominis tui Jesu et per orationem servi tui Blasii liberare digneris A., famulum tuum... Nous citons ces passages pour montrer quel était, en ce temps, le désaccord des idées, même dans les meilleurs esprits. Assurément Arnauld de Villeneuve était un homme relativement éclairé, qui, zélé pour la vérité, pour la science, faisait profession de dédaigner les superstitions populaires; et pourtant il croyait à l'efficacité de telles recettes, l'ayant, dit-il, éprouvée.

D'autres remarques sont à faire à l'occasion de ce traité. La première phrase, dont nous avons reproduit quelques mots, est ainsi conçue : *Post obitum bonæ memoriæ magistri Johannis Calamidæ, medicinalis scientiæ professoris reverendissimi, domini mei et magistri specialis, ego quoddam opus in practica medicinæ compilare proposui.* Quel est ce Jean Calamida? En quelle ville enseignait ce professeur de médecine, autrefois illustre, comme il paraît, et maintenant tout à fait inconnu, dont Manget lui-même ne parle pas? Quelques-uns le placent à Montpellier, M. Hoëfer à Barcelone, mais par conjecture. Or c'est toujours à Naples que le Bréviaire nous le montre traitant ses malades. Nous lisons au livre II, chap. xli : *Memini me vidisse Neapoli plures asceticos quos magister meus curabat temporibus meis, quando cum eo studebam;* un peu plus bas, dans le même chapitre : *Magister meus mittebat hydropicos ad sudatorium prope Neapolim;* enfin, au livre IV, chap. xi : *Magister meus jussit suspendi ad caput lecti cujusdam militis Neapolitani. . . .* Ainsi la conjecture de M. Hoëfer ne semble pas fondée.

Astruc, qui avait lu ces passages, en a conclu que l'auteur du Bréviaire, ayant fait ses études médicales en la ville de Naples, ne pouvait être Arnauld de Villeneuve, qui, dit-il, n'était pas venu dans cette ville avant l'année 1309. A cela nous devons d'abord répondre que l'auteur du Bréviaire s'appelait certainement Arnauld; en effet, ce nom se lit en toutes lettres dans le récit de la cure des verrues. Nous trouvons ensuite qu'avant de rédiger son Bréviaire cet Arnauld avait pratiqué la médecine à Montpellier, car il le déclare expressément en racontant une autre cure : *Quidam in Monte-*

Sprengel, Hist. de la méd., t. II, p. 438. — Hoëfer, Biogr. gén., t. III, col. 279.

Astruc, Mem. p. 164.

pessulano passus est fluxum sanguinis . . . ; et cum fecissem omnia quæ credebam utilia . . . (lib. I, cap. xxxiii). Or on ne connaît pas un autre Arnauld médecin à Montpellier en ce temps-là, et, s'il avait existé, l'on aurait assurément conservé le souvenir d'un homme si savant, auteur d'un si gros livre. On lit enfin, au début d'un traité dont nous parlerons tout à l'heure : *Licet enim in nostris curis generaliter tractaverimus de morbis membrorum et curis eorum a capite usque ad pedes, tamen hic videtur sub compendio . . .* ; où l'on voit que, dans le second traité, le titre du premier est cité, l'auteur disant qu'il abrégera le premier dans le second. Mais quel est ce second traité ? C'est une des œuvres les plus célèbres et les plus authentiques d'Arnauld de Villeneuve, sa *Pratique sommaire*, composée pour le pape Clément V. Il est donc bien évident qu'Astruc s'est trompé.

Arnauld cite dans son *Bréviaire* un très grand nombre de médecins qui, n'ayant pas tous écrit, ne sont pas tous connus : Campanus (lib. I, cap. xii) ; Pierre d'Espagne (lib. I, cap. xxviii ; lib. IV, cap. xi, xviii) ; Jean de Pérouse (lib. I, cap. xxvi ; lib. II, cap. xxxix), qu'il désigne comme un de ses contemporains (*Dixit mihi Joannes de Perusia*) ; Fernel de Pise (lib. I, cap. xxix) ; Bruno Lasca, de Florence (lib. II, cap. ii), auteur d'une *Chirurgie* achevée en 1252 ; Pierre de Rieti (lib. II, cap. i) ; Roland de Parme, professeur à Bologne (lib. II, cap. ii) ; Henri Angique (lib. II, cap. v), autre contemporain (*Juravit mihi Henricus Angique*) ; Michel Scot (lib. II, cap. v, xxiii) ; frère Thomas (lib. II, cap. xviii) ; N. de Ferrare (lib. II, cap. xxxii) ; Thiéri de Rieti (lib. II, cap. xliii) ; Jean de Florence (lib. II, cap. xlv) ; François Thiéri (lib. III, cap. xxii) ; Hector l'Anglais (lib. IV, cap. xxvii) ; Pierre Maroni de Salerne (lib. IV, cap. xxvii) et Bernard de Forestet, de Montpellier (lib. II, cap. xlvi).

C'est bien cet ouvrage, et non pas celui que nous mentionnerons à la suite, qui est intitulé, dans le n° 3074 de Munich, *Practica, sive Breviarium*. Notons enfin que tout le quatrième livre, *De febris*, a été inséré dans un recueil spécial sur la cure des fièvres, publié à Venise en 1576,

in-fol. Antonio s'est donc trompé quand il a grossi le catalogue des œuvres d'Arnauld d'un traité particulier sur les fièvres. S'il avait pris soin de rechercher le recueil que nous venons de désigner, il aurait aussitôt reconnu son erreur.

XVIII. *Practica summaria, seu regimen ad instantiam domini papæ Clementis*; commençant par : *Licet enim in nostris curis generaliter tractaverimus de morbis membrorum*. Cette Pratique vraiment sommaire se compose de vingt-neuf chapitres assez courts, où il n'y a que des recettes. Ajoutons que la plupart de ces recettes sont d'un astrologue ou même d'un magicien plutôt que d'un médecin. On en désigne une copie dans le n° 2848 de Munich, et une autre dans la bibliothèque de l'université de Breslau. Gaetano Marini pense que c'est l'ouvrage si curieusement recherché par Clement V, après la mort d'Arnauld. Cette opinion paraît bien fondée.

Henschel. Cat.
cod. Vat., col. 48.
Marini. Degli
arch. pont., t. I,
p. 44.

XIX. *Liber de modo præparandi cibos et potus infirmorum in ægitudine acuta*; commençant par : *De cibis præparandis et potibus in infirmis videamus et quod eorum malitia reprimatur*. Dans le n° 230 du collège Merton, à Oxford, cet opuscule est intitulé : *De præparatione ciborum secundum Musardum*; d'où l'on pourrait inférer qu'il est d'un certain *Musardus*. Mais voici la correction et l'explication de ce titre corrompu. Il faut lire d'abord, au lieu de *Musardum*, *P. de Mussadi*, ou, mieux encore, *Petrum Musandinum*. Manget ne parle pas de ce Pierre Musandin; mais il est plusieurs fois cité par Gilles de Corbeil et par Gentile de Foligno. Ce fut un médecin de quelque renom. Il faut ensuite remarquer que, si le nom de ce médecin se lit dans le préambule du traité *De modo præparandi cibos et potus infirmorum*, cela ne veut pas dire que l'ouvrage soit de lui; cela signifie simplement que l'auteur de ce traité, se proposant de recommander à son tour certaines prescriptions de Pierre Musandin, reconnaît sincèrement les avoir empruntées à quelque écrit de cet ancien maître.

Du Cange. Gl.,
au mot Mu-ande-
nus. II t. litt.
de la F., t. XVI,
p. 510.

C'est probablement le même traité qui est mentionné dans le Catalogue de Munich, au n° 456, sous ce titre obscur et certainement incorrect : *De modo tenendi quem usus est Arnoldus de Villauova cum visitavit infirmos*. Ce titre semble, du moins, confirmer l'attribution de Murchi. Il est vrai que ni le nom d'Arnauld ni tout autre ne précède un traité sur la même matière qui est trois fois cité par Bandini, dans le catalogue de la bibliothèque Laurentienne et dans celui de la bibliothèque Léopoldine, et dont tel est aussi l'incipit : *De cibis et potibus præparandis infirmis videamus et qualiter eorum malitia reprimatur*. Mais l'explicit des deux traités n'est pas du tout le même. L'écrit que désigne Bandini est peut-être de Musandin.

Bandini, Catal. cod. lat. bibl. Laurent., t. III col. 63.
— Idem, Catal. bibl. Leop., t. II, col. 197 et 400.

XX. *Compendium regimenti acutorum*; commençant par : *Nota quod quinque sunt considerationes libri regimenti acutorum*. Il y a dans ce traité quelques passages qui se rapportent à l'histoire de la médecine; on y trouve l'exposé de cinq méthodes différentes en ce qui regarde l'alimentation des malades.

XXI. *Regimen sive consilium quartanæ*; commençant par : *Quod si aliquis se diligenter secundum terminum rexerit, erit morbus in suo genere salubris et brevis*. Ce traité est à l'adresse d'un pape, peut-être de Clément V. *Paternitas vestra* semble désigner un pape, et, dans cette autre phrase : *Nec seducatur vestra peritia, clemens pater, dolosis promissionibus*, le mot *clemens* n'est-il pas un nom propre qui réclame une lettre capitale? Il existe une copie de ce traité dans le n° 11200 de Vienne.

XXII. *Consilium sive cura febris ethicæ*; commençant par : *Patiens pro quo tam sollicite quævistis consilium*. C'est encore un très court traité, ou plutôt une consultation. *Ethicæ* est là pour *hecticæ*, la fièvre constante, habituelle.

XXIII. *Consilium sive regimen podagræ*; commençant par :

Regimen sit tale. Une version allemande de cette consultation a été publiée à Strasbourg, 1576, in-8°, avec quelques opuscules de médecine chimique. Le texte latin est dans le n° 456 de Munich. Il est encore signalé par un ancien catalogue comme existant dans la bibliothèque de Robert Burscough.

Catal. manuscr.
Angl. et Hib., t. II,
3^e part., n° 7675.

XXIV. *Tractatus de sterilitate tam ex parte viri quam ex parte mulieris*; commençant par : *Sapientis verbum est istud : Data est particularibus virtus generativa ut perpetuetur esse individuum.* Un peu plus long que les précédents, ce traité ne paraît pas avoir eu beaucoup de succès. Nous n'en connaissons pas d'édition séparée. Il en existe une copie, de l'année 1387, dans le n° 77 de Munich.

XXV. *Compilatio de conceptione*; commençant par : *Maris et femine commixtio causa est generationis naturalis cujuslibet hominis.* Une copie de cette compilation est dans le n° 6971 (fol. 69) de la Bibliothèque nationale, une autre dans le n° 205 de Munich. C'est probablement le même traité qui est intitulé : *Tractatus de imprægnatione mulierum*, dans un manuscrit de Breslau.

Henschel, Cat.
cod. Vrat., col. 17.

XXVI. *Signa leprosozum*; commençant par : *Cognoscuntur leprosi quinque signis.* M. Coxe nous signale un exemplaire de cet opuscule, à Oxford, collège Saint-Jean-Baptiste, n° 197. Le nom de l'auteur ne s'y trouve pas. Mais il paraît se trouver dans le n° 77 de Munich.

XXVII. *Tractatus de bonitate memoriae*; commençant par : *Primo sunt necessaria ista : evacuare materiam impediendam et alterare malam complexionem.* Ce sont des recettes médicales pour assainir l'organe de la mémoire. « Rien de plus frivole, dit Nicéron, que ce petit ouvrage. » Il faut souscrire à ce jugement, qui n'est pas trop sévère; mais Nicéron aurait dû reconnaître qu'Arnauld n'est pas l'auteur d'un ouvrage où il est nominale-ment cité. Cette citation paraît se rapporter

Nicéron, Mem.,
t. XXXIV, p. 100

aux aphorismes sur la mémoire, dont nous avons précédemment parlé (n^o XI).

XXVIII. *De amore qui heroicus nominatur*; commençant par : *Quanto, carissime, dilectionis affectu sinceritatis dilectionem fuero consecutus*. Au chapitre II, vers la fin, Arnould dérive le mot *heroicus* du latin *herus* et non du grec ἥρωϊς; ce qui prouve clairement qu'il ignorait cette langue grecque, qu'il savait si bien selon Symphorien Champier. Il s'agit, en effet, de la passion érotique. Ce traité nous étant offert sous le nom d'Arnould par divers manuscrits, notamment par les n^{os} 17847 (fol. 104) de la Bibliothèque nationale et 456 de Munich, nous ne doutons pas qu'il ne soit de lui; ce que nous hésitons à croire, c'est qu'on en puisse tirer quelque observation utile.

XXIX. *Remedia contra maleficia*; commençant par : *Sunt quidam qui maleficiis impediti*. Il s'agit ici des maléfices qui mettent obstacle à l'union charnelle. L'auteur indique les moyens de les déjouer. Cet opuscule est d'un médecin qui vécut après le milieu du XIII^e siècle, puisque Gilbert l'Anglais y est plusieurs fois cité; mais il nous semble peu croyable qu'il soit d'Arnould. Il y a vraiment trop de sottises. Nous en trouvons un manuscrit sans nom d'auteur dans le n^o 277 de l'École de médecine de Montpellier. Les inquisiteurs d'Espagne l'ont mis au nombre des livres par eux défendus. On ne leur reprochera pas cette décision.

Hist. litt. de la
Fr., t. XXI, p. 393.

Samoyal B. de J.,
Index libr. prohib.,
2^e part., p. 36.

XXX. *Cautelæ medicorum*; commençant par : *Videndæ sunt cautelæ circa urinas, quibus possumus nos cavere a deceptoribus*. Recommandations adressées aux médecins touchant leur manière d'agir à l'égard des malades. Les précautions que le médecin doit d'abord prendre, soit pour discerner l'affection d'un malade, soit pour le persuader qu'il la discerne, sont au nombre de dix-neuf. L'auteur insiste beaucoup sur le second point. Parmi les artifices dont le médecin usera dans ce cas, on lui recommande particulièrement l'emploi

des termes techniques. Un malade souffre, dit-il, aux jambes, à la tête; le médecin interrogé répondra : « Cela vient du foie, de l'estomac; il y a obstruction. » Et l'auteur ajoute : *Specialiter utere hoc nomine obstructio, quia non intelligunt quid significat et multum expedit quod non intelligatur locutio ab eis.* Il ne s'agit pas, qu'on l'entende bien, de dissimuler au malade une affection qu'on juge grave; il s'agit de se faire valoir en le trompant. La suite le prouve clairement. Nous traduisons : « Médecin, quand on vient te prier d'aller voir un malade . . . , demande d'abord depuis combien de temps cette personne est souffrante, comment le mal l'a prise, et, en questionnant le messenger sur les accidents survenus, tâche, si tu le peux, d'avoir une opinion sur la maladie. Cela est nécessaire. Il pourra bien arriver qu'après avoir observé les déjections et l'urine du malade, tu ne reconnais pas sa maladie; mais si tu lui parles des accidents qu'il a précédemment éprouvés, il aura pleine confiance en toi, comme dans un sauveur . . . Enfin, en quittant le malade, n'omet pas de dire que son état est grave. S'il échappe ensuite, cela grandira ton mérite et ta gloire. S'il meurt, ses amis diront que tu avais désespéré de lui. »

Tel n'est pas, à vrai dire, le caractère de toutes les recommandations que contient ce petit livre; elles sont, au contraire, pour la plupart, vraiment médicales. Mais nous avons cité de préférence celles qui ne le sont pas, pour montrer qu'Arnauld, ennemi déclaré des charlatans, employait néanmoins et même conseillait quelques-uns de leurs stratagèmes.

C'est peut-être un commentaire de ce traité qui se trouve dans le n° 5488 de Vienne, sous ce titre : *Prognostica, commentario instructa, sive tabula de cautelis medicorum et crisi.*

XXXI. *Tractatus de venenis*; commençant par : *Creator omnium Deus, in sæcula benedictus, percutiens pie ac sanans.* Nous ne connaissons pas une édition séparée de ce traité; mais nous en pouvons désigner deux anciennes copies, l'une et l'autre avec le nom d'Arnauld, dans le n° 257 de Munich et le n° 6971 (fol. 78) de la Bibliothèque nationale.

On pourrait, néanmoins, en lisant l'ouvrage tel qu'il est imprimé, y trouver une bonne raison pour douter qu'il soit d'Arnauld, car il y est nommé. Mais, comme on va le voir, c'est la chose la plus singulière que son nom placé là. L'auteur du livre donne une recette pour arrêter l'hémorragie, faisant honneur de cette recette à certain Pierre *Cellerarius*. Or, à la suite, dans le texte même, nous voulons dire dans le texte imprimé, se rencontre la phrase suivante : *Nota quod in Antidotario quod dicitur Arnaldi reperitur, in cap. de Athanasia, simile dictum; ex quo inferunt multi quod illud Antidotarium fuit Petri Cellerarii et non Arnaldi; quod non est inferendum*. Mais qu'on relise cette phrase avec quelque attention, on verra bien qu'elle n'est pas à sa place; c'est évidemment une note écrite à la marge du traité dans quelque manuscrit, et plus tard introduite dans le texte par un copiste étourdi. Faut-il répéter que tous les copistes du moyen âge n'étaient pas suffisamment lettrés, et que bien souvent ils n'ont pas compris ce qu'on les chargeait d'écrire? Nous confirmerons, d'ailleurs, une remarque faite dans cette note marginale. Il est vrai que la recette contre l'hémorragie se trouve, au chapitre de la tanaisie, *athanasia*, dans l'*Antidotarium* dont nous parlerons plus loin. Mais cela ne prouve aucunement, comme le fait observer l'auteur de la note, que l'*Antidotarium* soit de Pierre *Cellerarius* et non pas d'Arnauld. En effet, Arnauld a pu deux fois reproduire la recette de Pierre *Cellerarius*, la trouvant bonne, dans l'*Antidotarium* et dans le traité *De venenis*.

Sont cités dans ce traité *De venenis*, parmi les médecins modernes, outre Pierre *Cellerarius*, Gilbert, Roger, Albert, Hugues, Nicolas de Reggio. C'est, d'ailleurs, un des ouvrages d'Arnauld où les plus récents critiques ont trouvé le moins à reprendre. Ils ont même remarqué que les poisons y sont bien classés et les symptômes de l'empoisonnement bien décrits.

XXXII. *Libellus de arte cognoscendi venena, cum quis proponit ea alicui ministrare*: commençant par : *Timens de vene-*

Hoefer, Hist. de la chimie, t. 1, p. 417.

nis caveat sibi de manu ministrantis cibos et potus suos. Les empoisonnements étaient alors très fréquents; quiconque offrait un obstacle à la satisfaction d'une convoitise ne pouvait ni manger ni boire sans quelque défiance. Aussi ne faut-il pas s'étonner du succès obtenu par ce très court traité sur l'art de discerner les poisons. Les copies en sont nombreuses. Nous citerons celles qui se rencontrent dans le n° 630 des manuscrits français à la Bibliothèque nationale et dans le n° 456 des manuscrits latins de Munich. M. Hain en indique trois éditions publiées au xv^e siècle : deux sans date et sans nom de lieu; la troisième, de Milan, 1475, in-4°. Nous en indiquerons une quatrième, de Padoue, 1487, in-4°, dans un recueil où se trouvent encore le *Libellus de venenis* de Pierre d'Abano et le *Traité de la Peste de Balascon de Tarare*.

XXXIII. *Tractatus de dosibus theriacalibus*; commençant par: *Testatur Galienus, quinto de Simplicibus medicinis, quod medicina quæ tota sui substantia seu proprietate liberat a veneno . . .* On lit à la fin de ce traité quelques mots très dédaigneux à l'adresse des jeunes praticiens qui s'obstinaient, par présomption, à négliger les remèdes qu'offre la nature. L'auteur veut parler ici des spécifiques les plus simples comme des plus composés. Ce passage contient donc un renseignement qui doit être signalé aux historiens de la médecine. Nous avons à la Bibliothèque nationale deux copies de ce traité, dans les n°s 6969 (fol. 147) et 6971 (fol. 73). Il est encore à la bibliothèque de Munich dans le n° 411, et on en lit des extraits dans le n° 294 du Nouveau Collège, à Oxford. Ce doit être le même ouvrage qui nous est signalé dans la bibliothèque de Saint-Pierre, à Cambridge, sous ce titre : *Distinctio ponderum medicinalium et mensurarum, secundum Arnoldum de Villanova*.

Catal. manusc.
Angl. et Hib., t. 1
3^e part., n° 1868.

XXXIV. *Liber aphorismorum de graduationibus medicinarum per artem compositarum*; commençant par : *In medicinis per artem compositis considerant artificiali processu situm complexio-*

nis resultantis ex simplicibus invenire. Cette nouvelle série d'aphorismes est sans nom d'auteur dans le n° 3520 de Munich.

XXXV. *Simplicia*; commençant par : *Cum non sit medicus nisi administrator rerum naturalium.* Il s'agit des médecines simples, c'est-à-dire non composées. Ce traité n'est pas d'Arnauld, selon Gesner et Astruc, parce qu'on y trouve cités Jean Platearius, « plus récent qu'Arnauld, » et Arnauld lui-même. Cet argument, qui paraît décisif, ne l'est pas; il n'a même aucune valeur, quoique proposé par Gesner et confirmé par Astruc. D'abord nous avons recherché vainement une citation qui porte le nom d'Arnauld, dans les exemplaires manuscrits de ce traité; il est donc probable, comme Nicéron l'a pensé, qu'on a mal à propos introduit ce nom dans l'imprimé. Ensuite il n'est pas vrai que Jean Platearius soit un auteur plus récent qu'Arnauld; il est, au contraire, beaucoup plus ancien, puisqu'il est fréquemment cité, comme on l'a dit, par Vincent de Beauvais. Enfin tous les manuscrits de l'ouvrage s'accordent à dire qu'il est d'Arnauld; nous n'avons besoin d'alléguer que les n°s 205 de Munich, 6910 A et 7063 de la Bibliothèque nationale. Il a été publié séparément à Venise, en 1520, in-4°, sous ce titre : *Aggregator practicus de simplicibus, seu herbolarium de virtutibus herbarum.* Dans les volumes cités de la Bibliothèque nationale, le titre est *Areolæ seu tabulæ mag. Arnaldi de Villanova*, et c'est le titre sous lequel Arnauld désigne lui-même cet ouvrage dans un traité dont nous parlerons plus loin, au n° LX. Nous avons de même les *Areolæ* de Jean de Saint-Amand.

Pour ne rien omettre, ajoutons que, dans le n° 7016 A des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale (fol. 68), se rencontre le titre suivant : « Sensoyt les secre de maistre « Regnax de Villenoue des herbes precieuse. » Cela semble, en effet, indiquer une traduction française des *Areolæ* d'Arnauld, quelquefois appelé Regnauld; mais il n'y a sous ce titre plein de promesses qu'un extrait de deux pages sur la violette, la jusquiame, etc., etc.

Astruc. Mém.
p. 164

Nicéron, ouv.
cit., p. 101

Hist. litt. de la
Fr. t. XX, p. 409.

XXXVI. *Antidotarium*; commençant par : *Lamentabatur Hippocras eo quod medicina, scientiarum nobilissima, propter indisciplinam utentium et vane judicantium in effectu est præcunctis scientiis sterilis facta*. Ce traité, d'une assez grande étendue, n'est pas seulement une nomenclature de médicaments; l'auteur en fait l'analyse, dit comment ils sont fabriqués et dans quel cas ils sont employés. La Bibliothèque nationale ne possède aucune copie de cet Antidotaire sous le nom d'Arnauld; mais on le rencontre sous ce nom dans le n^o 257 de Munich et dans le n^o 173 de Metz, où il occupe cent treize colonnes. Il y a de grandes différences entre le texte de ce manuscrit et celui de l'imprimé.

XXXVII. *Liber de vinis*; commençant par : *Sacræ ac semper victoriosæ regis majestatis vestræ humilis servulus terræ*. Il s'agit des vins artificiels, c'est-à-dire pharmaceutiques. Les premiers mots de la dédicace nous apprennent que l'auteur a fait ce traité pour un roi; mais le nom du roi n'est pas indiqué. Ce nom se lit en tête d'une version abrégée en langue hébraïque que contient le n^o 1128 du fonds hébreu, à la Bibliothèque nationale. Robert, roi de Naples, serait ce roi toujours victorieux. Nous voyons plus loin, dans le texte latin de la même dédicace, qu'Arnauld avait rédigé son écrit sur la terre d'Afrique : *Indiscretus Fortunæ impetus . . . , lætitiæ meæ festis infestans, commovit super me aquilonem et duxit me in Africam ad miseriam ipsam*. C'est le seul document où il soit parlé de ce transport involontaire d'Arnauld sur la terre africaine. Cependant on ne peut douter que le traité soit de lui. D'abord il lui est constamment attribué, même par les manuscrits. Nous le trouvons sous son nom, sans la dédicace, dans les n^{os} 6948 (fol. 103), 7058 (fol. 1) et 7817 (fol. 57) de la Bibliothèque nationale. Son nom se lit encore dans le n^o 207 de Munich et dans un manuscrit de la Bodléienne désigné par les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande. En outre, deux éditions séparées ont été publiées sous le même nom, sans date et sans indication de lieu. L'une, du xv^e siècle, est mentionnée par M. Hain; l'autre,

Catal. des mss. hébr. de la Bibl. nat., n^o 1128.

Catal. man. Anglæ et Hibern., t. I part. 1, n^o 1644.

XIV^e SIECLE.Hain, Repertor.
bibl., t. I., p. 224.

de Lyon, 1517, se trouve dans un recueil in-4°, avec d'autres opuscules d'Averroès et de Magnino. Enfin le même traité, traduit en allemand par Guillaume Hirnkofen, a été si souvent imprimé que M. Hain en a pu désigner six éditions du xv^e siècle. Or elles portent toutes le nom d'Arnauld. Ajoutons que les historiens de la médecine se sont tous accordés à lui faire honneur de cet ouvrage. Suivant Hermann Conring, cité par Astruc, l'Europe latine ignorait, avant de l'avoir lu, les propriétés de l'esprit-de-vin, et elle doit à Arnauld de les lui avoir révélées.

Astruc, Mém.,
p. 162.Hagen, Catalog.
cod. Bern., p. 156.

M. Hagen reproduit ainsi le titre d'un manuscrit de Berne : *Elixir doctissimi physici Arnaldi de Novavilla de vinorum confectionibus*. Ce manuscrit contient sans doute le traité *De vinis*. Il est encore plus librement intitulé dans le n° 7817 de la Bibliothèque nationale, où on lit : *Liber Arnaldi de Villanova de secretis magnis medicinæ et virtutibus mirabilibus specierum et artificialium vini*.

XXXVIII. *Tractatus de aquis medicinalibus*; commençant par : *Sed quia aquarum nonnullis est usus in medicinis habendus, de eis ideo aliqua sunt dicenda*. Mais ce commencement n'est pas conforme dans les manuscrits et dans les éditions. Nous le lisons ainsi dans le n° 7817 (fol. 76) de la Bibliothèque nationale : *Et quia de aquis nonnullis est usus in medicinis habendus, de his aliqua sunt dicenda*. Ce petit livre, bien placé après le *De vinis*, traite uniquement des eaux artificielles; on n'y trouve la mention d'aucune eau naturelle. Nous en citerons encore une copie dans le n° 257 de Munich.

XXXIX. *Liber de ornatu mulierum*; commençant par : *Quando vult domina corpus suum deparare ab omni sordicie, intret primitus balneum*. C'est un des traités les plus curieux d'Arnauld de Villeneuve; il contient des détails très instructifs sur tous les artifices employés par les femmes du moyen âge pour corriger les défauts de la nature ou réparer l'outrage des ans. Ainsi l'on a dans ce traité le manuel complet d'une femme coquette et même d'une femme galante

au temps de Philippe le Bel. Ajoutons qu'il n'a pas seulement la toilette pour objet. Mais nous ne dirons, sur ce point, rien de plus; nous n'oserions pas faire la plus vague allusion à ce que renferment quelques paragraphes. On enseignait publiquement, au moyen âge, ce que, de nos jours, les honnêtes gens ignorent et veulent ignorer.

XL. *Tractatus de decoratione*; commençant par : *Faciei decor et venustas non tantum capiti sed et toti corpori convenit*. La matière de cet opuscule est celle du précédent. Or, il n'est guère vraisemblable qu'Arnauld de Villeneuve ait écrit deux traités sur cette matière. Aussi ne rencontrons-nous aucun manuscrit du second sous le nom d'Arnauld. Il est sans nom d'auteur dans le n° 125 du collège *Corpus Christi*, à Oxford; il est sous le nom d'un certain Richard dans le n° 164 du collège de la Madeleine, dans la même ville. Ce Richard est peut-être le médecin renommé que l'on a coutume d'appeler Richard l'Anglais; cependant on n'a pas encore inscrit au catalogue de ses œuvres un traité quelconque sur les secrets de la toilette.

Hist. litt. de la
Fr., t. XXI, p. 383-
393.

XLI. *De coitu*; commençant par : *Creator omnium Deus, volens animalium genus firmiter ac stabiliter permanere*. Cette dissertation physiologique ne paraît pas offrir beaucoup d'observations originales; à tout propos l'auteur cite Hippocrate et Galien. On en désigne une copie, sans nom d'auteur, dans le n° 318 de la bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier.

XLII. *Tractatus de conferentibus et nocentibus principalibus membris corporis nostri*; commençant par : *Est sciendam breviter quod conferunt capiti seu cerebro fœtida*. Cet opuscule a été imprimé à Leipzig, en 1511, in-4°, avec le traité *De conservanda juventute*; il l'a été encore à Bâle, en 1560 et en 1565, in-8°, avec les *345 Parabolæ*. Il est manuscrit, à Munich, sous le n° 456; à Metz, sous le n° 173.

XLIII. *Commentum super canonem : Vita brevis*. Le com-

mentaire commence par : *Perfecta expositio cujuslibet aphorismi et cujuslibet documenti consistit in tribus*. Ces mots *Vita brevis, ars longa* sont un canon d'Hippocrate. Ce commentaire et ceux qui suivent n'ont pas été imprimés dans le recueil intitulé *Praxis medicinalis*. En voici les titres et les premiers mots : 1° *Tabula super : Vita brevis* ; commençant par : *Cum Hippocras, more sapientum, in primo canone primæ partis aphorismorum* ; 2° *Expositio super isto aphorismo Hippocratis : In morbis minus* ; commençant par : *In aphorismo præsentis comparat litteraliter quantum ad gradum periculi*. Arnauld, qui ne savait pas le grec, ne pouvait expliquer Hippocrate qu'en abrégant ou en paraphrasant les gloses arabes. C'est pourquoi ses commentaires, promptement surpassés, n'ont pas conservé de crédit dans l'école. Nous avons à signaler un exemplaire manuscrit du premier dans le n° 173 de la bibliothèque de Metz.

XLIV. *Regulæ generales de febris* ; commençant par : *Regulæ generales de febre continua, tam acuta quam peracuta, et hoc nomine absoluto*. Disciple d'un médecin qu'il nomme Barthélemi, l'auteur de ce traité s'est proposé pour but de faire connaître les leçons et la pratique de son maître en ce qui regarde le traitement des fièvres. Nous avons deux ouvrages de ce Barthélemi, une Pratique et un Commentaire sur le traité de Galien *De crisi*, n°s 7037 et 7091 de la Bibliothèque nationale. Mais Arnauld ne passe pas pour avoir été son disciple. On a donc mal placé ce traité parmi les œuvres d'Arnauld.

XLV. *Expositiones visionum que fiunt in somnis* ; commençant par : *Philosophantes antiquos, seu Indos, seu Persas, Ægyptiacos seu Græcos*. Ce traité, divisé en deux parties, a pour objet de démontrer que les rêves contiennent des avertissements qui nous viennent de Dieu par l'entremise des constellations célestes. Mais ces avertissements sont toujours obscurs, et comme il faut, pour en profiter, les bien comprendre, les anciens philosophes se sont prudem-

ment appliqués à rechercher les règles suivant lesquelles les songes doivent être interprétés. L'auteur dit ensuite que l'ensemble de ces règles est une vraie science, dont l'étude peut être fort utile, et finalement il entreprend de les exposer. On le voit, l'illusion est complète. Dans le n° 1030 de Vienne, dans le n° 172 du collège Saint-Jean-Baptiste, à Oxford, et dans un volume de la bibliothèque Léopoldine décrit par Bandini, ce traité des visions est anonyme. On peut donc douter qu'il soit d'Arnauld. Il est néanmoins certain qu'Arnauld croyait aux révélations par les songes, et nous savons même qu'il a passé pour très habile à les expliquer. C'est sans doute une version allemande de ce traité qui nous est indiquée sous le titre de *Somniale* dans le n° 11267 de Vienne. Dès qu'il fut imprimé par Thomas Murchi, les théologiens le mirent au nombre des livres prohibés.

Bandini, Catal.
bibl. Leopold., t. II,
col. 104

Sandoval B. de J.
Index libr. prohib.
part. 2, p. 36.

XLVI. *Capitula astrologiæ de judiciis infirmitatum secundum motum planetarum*; commençant par : *Circa signa universalia et distributiva termini secundum influentiam cælestem quatuor sunt inquirenda*. Le même ouvrage est intitulé : *Compendium astronomie* dans le n° 281 de Metz; *Astronomia* dans le n° 14068 (fol. 110) de la Bibliothèque nationale; *Brevis tractatus introductorius ad judicia astrologiæ, quantum pertinet ad medicum tam generaliter quam specialiter, secundum quod tempus in eis est præeligendum* dans les nos 7337 (fol. 9) et 7419 (fol. 39) de la même bibliothèque; *Introductorium astrologiæ in scientiam judiciorum astrorum* dans le n° 125 de Munich, et *Introductorium astrologiæ pro medicis* dans le n° 456. Le dernier de ces titres est celui qui convient le mieux. L'ouvrage n'est pas, en effet, un traité d'astronomie; il ne concerne que les rapports de l'astrologie avec la médecine. C'est donc, à proprement parler, un manuel de fausse science. Si fausse qu'elle soit, l'auteur malmène, en terminant son discours, les praticiens peu versés dans l'astrologie qui administrent des médicaments sans tenir compte de la conjonction des astres. C'est sans doute une traduc-

Tabulae cod. Vin-
dob., n° 11267.

tion allemande de ce traité que contient le n° 11267 de Vienne, sous ce titre latin : *De prognosticis morborum et de planetarum influxu*. Nous sommes plus certains d'en avoir une traduction hébraïque, faite par Salomon Abigdor, fils de Meschoullam, à l'âge de quinze ans. Il y a une copie de cette version à la Bibliothèque nationale, dans le n° 1061 du fonds hébreu.

Sandoval (B. de),
loc. cit.

Quoique interdit comme le précédent, cet écrit eut un long succès. Il ne faut pas trop s'en étonner; en plein xvii^e siècle, le plus fanatique censeur de toutes les sciences nées de l'observation humaine, Théophile Raynaud, reconnaît que l'astrologie, à divers points de vue condamnable, peut être néanmoins également utile aux marins, aux laboureurs et aux médecins.

Raynaudus (T.),
Erotem. de mal. ac
bon. libris, p. 34.

XLVII. *Liber Coste ben Lucae de physicis ligaturis, translatus a mag. Arnaldo de Villanova de graeco in latinum*; commençant par : *Quaesivisti, fili carissime, de incantatione, de adjuratione et colli suspensione*. Le titre de ce traité n'est pas exact. Costa ben Luca n'est pas un écrivain grec, et la langue grecque n'était pas connue d'Arnauld de Villeneuve. On lit à la fin, dans le n° 6971 (fol. 72) de la Bibliothèque nationale : *Explicit Costa ben Luca de physicis ligaturis, translatus per mag. Arnaldum de Villanova de arabico in latinum*. Antonio signale et approuve la correction que nous offre ce manuscrit. Nous l'approuvons après lui, sans aucune hésitation. Nous tenons, en effet, pour certain qu'Arnauld savait l'arabe. Il a traduit notamment, outre ce traité de Costa ben Luca, un petit livre d'Avicenne dont nous parlerons plus loin, et il a pu faire ces traductions sans le secours de personne, car, ainsi qu'il nous l'affirme dans un de ses ouvrages inédits, il lisait couramment les livres arabes : *Nos in lingua Arabum legisse recolimus totam nigromanticæ futuitatis doctrinam*. Cela ne peut, d'ailleurs, causer aucun étonnement, puisqu'il était, comme nous l'avons dit, d'un pays habité par un grand nombre de Maures très récemment convertis au christianisme. Une autre copie de la même traduction est, sans au-

Man. lat. de la
Bibl. nat., n° 6971,
fol. 66 v.

cun nom d'auteur, dans le n° 16089 (fol. 142) de la Bibliothèque nationale; une troisième, dans le n° 7337 (fol. 114), porte qu'elle fut faite par Arnauld dans la ville de Barcelone. Ce traité de Costa ben Luca a longtemps passé pour être de Galien; on le trouve au tome V de l'édition de ses Œuvres publiée par les Junte. Il est encore sous le nom de Rhasès dans le n° 277 de l'École de médecine de Montpellier. Arnauld n'a certainement pas traduit ce livre sans croire à l'efficacité des charmes qu'il a pour objet d'enseigner à conjurer. Cela nous prouve une fois de plus que ce savant homme n'avait pas mis de côté tous les préjugés de son temps.

XLVIII. *Liber appellatus Thesaurus thesaurorum, Rosarius philosophorum ac omnium secretorum maximum secretum, de verissima compositione naturalis philosophiæ, qua omne diminutum reducetur ad solificum et lunificum verum*; commençant par : *Iste namque liber vocatur Rosarius*. C'est le plus étendu de tous les traités de chimie que nous ait laissés Arnauld de Villeneuve. Comment doit-on procéder pour obtenir enfin la pierre philosophale? Voilà ce que l'auteur se propose de démontrer, ayant, croit-il, deviné le commun secret d'Aristote, de Platon et de Pythagore. La démonstration d'Arnauld ne paraît pas avoir été suffisamment claire; personne, du moins, ne paraît en avoir profité, quoique la plume et la presse en aient multiplié les exemplaires. Tous les manuscrits n'en peuvent être cités; ils sont trop nombreux. Il suffira d'indiquer les n° 294 du Nouveau Collège, à Oxford, 5230 et 5510 de Vienne, 457 et 2848 de Munich, 7149 et 11202 de notre Bibliothèque nationale. Il y a d'assez grandes dissemblances entre les textes de ce traité. L'ouvrage doit avoir été remanié, soit par l'auteur, soit par un de ses disciples. On ne le trouve pas seulement imprimé dans les œuvres complètes d'Arnauld; il a été, en outre, publié à Bâle, en 1561, in-fol., par Guillaume Grataroli, dans le recueil intitulé : *Veræ ulchemiæ artisque metallica doctrina certusque modus*; de nouveau à Bâle, en 1610, in-8°, dans le tome II de cet autre recueil : *Ars aurifera quam che-*

miam vocant, et à Cologne, en 1702, par Manget, dans le tome I, p. 662, de sa grande compilation : *Bibliotheca chemica curiosa*. Casimir Oudin en cite encore deux autres éditions, que nous n'avons pas rencontrées, dont l'une de Bâle, 1593, in-8°. On l'a commenté : Antonio mentionne un commentaire, *Isagoge paraphrastica*, sous le nom d'Adam de Bodenstein, médecin de Bâle. On l'a même plusieurs fois traduit en vulgaire, pour mettre à la portée de tout le monde les grandes révélations qu'il est censé contenir. Une traduction française se lit dans le n° 2011 des manuscrits de cette langue, à la Bibliothèque nationale; une traduction allemande est conservée dans le n° 7173 du même fonds; une traduction anglaise nous est, en outre, signalée dans la bibliothèque formée par Élie Ashmole, à Oxford. Enfin, Nazari l'a traduit en italien. Cette traduction est imprimée à la suite du traité *Della tramutatione metallica*, p. 169. Le catalogue des manuscrits de Vienne nous indique même, sous le n° 5509, un Rosaire abrégé, *Rosarius abbreviatus*, qu'il faut peut-être distinguer du Petit Rosaire, dont nous parlerons plus loin. Suivant le même catalogue, une traduction allemande de cet abrégé serait dans le n° 11471. Si nous consultons les professeurs de philosophie hermétique, ils nous répondent tous que le *Rosarius* d'Arnauld est un de leurs manuels classiques et l'un des plus estimés. On en trouve le résumé dans le *Tractatus de secretissimo antiquorum philosophorum arcano*, au tome IV du *Theatrum chemicum*, p. 564. Bernard de Sandoval, archevêque de Tolède, ne pouvait manquer de l'inscrire au catalogue des livres par lui défendus; mais cette défense n'empêcha rien. Au XVII^e siècle les *Rose-Croix* le lisaient encore; ils en ont tiré cette phrase dont ils ont fait la devise de leur société : « Cache ce livre
« dans ton sein, ne le montre à personne, ne le mets pas
« entre les mains des impies, car il renferme le secret des
« secrets de tous les philosophes. Il ne faut pas jeter cette
« perle aux pourceaux, car c'est un don de Dieu. »

Catal. man. Angliae et Hib., t. I, part. 1, n° 7605.

Sandoval (B. de.), lib. cit., p. 5, 36.

Hoefler, Hist. de la chimie, t. I, p. 113, 7.

XLIX. *Novum lumen*; commençant par : *Pater et domine*

reverende, licet liberalium existam scientiarum ignarus. Quoique cet opuscule soit, dans quelques manuscrits, sans nom d'auteur, comme, par exemple, dans le n° 294 du Nouveau Collège, à Oxford, on ne doute pas qu'il ne soit d'Arnauld. Il a été imprimé dans toutes les éditions de ses Oeuvres et dans les recueils cités au précédent article, qui furent publiés à Bâle en 1561 et en 1610; dans ce dernier recueil, il est au tome II, p. 298. On le trouve aussi dans la grande collection de Manget, *Bibliotheca chemica*, t. I, p. 676. Il s'agit encore ici de la décomposition des métaux et de la pierre philosophale. C'est peut-être cet écrit qui se lit dans le n° 5230 de Vienne, sous le nom d'Arnauld et avec ce titre obscur : *Methodus præparandi animam saturni et opus ad solem et lunam de mercurio*. Il a été interdit, comme les précédents, par les tribunaux ecclésiastiques. Cependant cela n'a pas empêché Nazari d'en publier une traduction italienne à la fin de son traité romanesque *Della tramutatione metallica*. On en désigne encore une traduction anglaise dans la bibliothèque de lord Élie Ashmole. Elle est inédite.

Nazari, Della tramutatione metall., p. 211.

Catal. man. Angliæ et Hib., t. I, part. 1, n° 7675.

L. *Sigilla*; commençant par : *In nomine Dei vivi, patris Domini nostri Jesu Christi, accipe aurum purissimum.* Ces *Sigilla* sont douze cachets qui, fabriqués sous certaines influences astronomiques, ont la propriété de préserver le corps et l'âme de toutes les mauvaises influences. « Il y a, dit M. Germain, une fabrication de cette nature prescrite pour chaque « mois de l'année; elle correspond à chaque signe du zodiaque. . . L'or ou l'argent de chaque cachet doit se fondre « au moment où le soleil entre dans le signe zodiacal dont « il porte le nom et la figure. On le frappe sur l'enclume, en « récitant les paroles bibliques marquées d'avance. On y « grave ensuite, autour de la représentation soit du bélier, « soit du capricorne, soit du taureau, du cancer, du lion, « d'autres paroles bibliques réputées non moins efficaces, « avec certains caractères hébreux et le nom de l'un des douze « apôtres. Le talisman est fini, et a dès lors la vertu de mettre « en fuite les démons, de préserver des tempêtes, de la foudre,

Germain, De la méd. à Montpellier., p. 14.

« des inondations, de la peste, du mal de tête, du mal d'yeux, « du rhume, » etc., etc.

Germain, De la
méd. à Montpell.,
p. 36.

P. 15-18.

Tabula col. Vin-
dob., n° 11267.

Heuschel, Cat.
cod. Arat., col. 14.

L'éditeur du recueil intitulé *Tractatus varii* prie qu'on l'ex-
cuse de remettre en lumière de semblables rêveries; mais
ayant, dit-il, pris l'engagement de publier toutes les œuvres
d'Arnauld, il ne se croit pas le droit de supprimer ce qu'il
ne saurait approuver. Notre confrère M. Germain vient de
donner une édition nouvelle de cette pièce, pour montrer
combien, à son origine, l'école de Montpellier était engagée
dans les superstitions astrologiques. La preuve est, en effet,
décisive. Elle le serait peut-être plus encore si M. Germain
avait donné l'ouvrage tout entier. Dans son édition, d'ailleurs
conforme à celle de Murchi, ne se lisent pas cinq chapitres
que nous offrent plusieurs manuscrits. Il y a deux de ces
manuscrits à la Bibliothèque nationale, sous les n°s 7337
(fol. 116) et 7349 (fol. 127). La copie conservée dans le
n° 7349 est anonyme. On possède encore une version alle-
mande des *Sigilla*, que nous croyons inédite. Elle est dans
le n° 11267 des manuscrits de Vienne. Enfin on peut sup-
poser que le même ouvrage est désigné dans le nouveau
catalogue des manuscrits de Breslau sous ces titres altérés :
Tractatus de signis; Tractatus de influxu signorum cœlestium.
L'interdiction prononcée contre les ouvrages précédents de-
vait nécessairement atteindre celui-ci.

LI. *Perfectum magisterium et gaudium mag. Arnaldi de Villa-
nova, transmissum per eum ad inclytum regem Aragonum; quod
quidem est Flos florum, thesaurus omnium, incomparabilis mar-
garita, in quo reperitur veri compositio et perfectio elixir tam ad
album quam ad rubeum componendum; commençant par : Scias,
carissime, quod in omni re quæ sub cælo est creata sunt quatuor
elementa.* Tels sont, du moins, le titre et les premiers mots
des éditions. Mais dans les bons manuscrits nous avons des
titres et un texte tout à fait différents. Dans le n° 7162
(fol. 1) de la Bibliothèque nationale, le titre est simple-
ment *Opus magisterii*, et dans le n° 7147 (fol. 13), ma-
nuscrit du xvi^e siècle, de la main du Dauphinois Oronce

Finé : *Parvum Rosarium mag. Arnaldi de Villanova super arte secreta, missum regi Aragonum pro dono singularissimo; et vocatur in impresso et adulterato opere Flos florum*. Ainsi le docte Oronce Finé, ayant sous les yeux, en l'année 1535, quelque ancien manuscrit et l'imprimé de Thomas Murchi, constatait la dissemblance des deux textes; et, mécontent, à bon droit, de l'imprimé, le jugeant, ce qu'il est, tronqué, corrompu, il copiait le manuscrit, quoique possédant l'imprimé, pour se mettre en mesure de renouveler un jour les expériences d'Arnauld. Ce qui manque d'abord dans les éditions, c'est la dédicace, commençant par : *Serenissime rex, cum ego, voluntate divina, de regione in regione concurrens propter scientiam secretam habendam . . .* Cette dédicace est cependant curieuse. Elle est à l'adresse du roi d'Aragon, à qui l'auteur va familièrement exposer, dans le langage d'un maître à son disciple, les principes de la science hermétique.

Il avait, dit-il, étudié vingt ans, sans les comprendre, les livres des anciens philosophes, quand, étant en France (*in partibus Galliæ*), il fit la rencontre d'un habile homme, avec lequel il eut d'utiles entretiens sur ces livres, dont ils n'avaient pu ni l'un ni l'autre pénétrer les mystères. Ayant échangé leurs idées, ils se persuadèrent réciproquement qu'ils avaient mal fait leurs lectures et qu'ils devaient les recommencer, les anciens philosophes n'ayant pu parler pour ne rien dire. Arnauld avait donc repris leurs livres, y cherchant de nouveau la vérité, qu'il ne trouvait pas, quand l'Esprit-Saint, de qui toute lumière procède, l'est venu visiter, c'est-à-dire éclairer. Il n'étudiait pas, comme il paraît, selon la bonne méthode. Ayant pris en pitié sa grande patience jusque-là si mal récompensée, l'Esprit-Saint l'a remis dans le droit chemin, et maintenant il est au but qu'il se proposait d'atteindre : il sait les grands secrets. La foule ne méritant pas qu'on les lui révèle, il n'adresse pas cet *Opus* à la foule; c'est le roi qu'il veut instruire. Pour avoir appris d'Aristote tout ce que ce grand homme lui pouvait apprendre, Alexandre a conquis de vastes royaumes; ainsi le roi d'Aragon sera devenu supérieur dans la paix, dans la guerre, à

tous les rois ses rivaux ou ses ennemis, quand, ayant lu le présent traité, il aura pénétré les mystères qui sont l'objet de la science fondamentale, la science des quatre éléments. Voilà l'exorde de cette épître; vient ensuite le détail des analyses chimiques au moyen desquelles l'auteur est parvenu, guidé concurremment par Hermès et l'Esprit-Saint, à décomposer les substances de l'air, du feu, de la terre et de l'eau, pour en tirer la pierre des philosophes.

Comme nous l'avons dit, la dédicace manque tout entière dans les éditions. Ajoutons que, dans toutes ces éditions, l'opuscule est lui-même tellement abrégé, modifié, « adultéré », que ce n'est plus l'ouvrage d'Arnauld. Si donc quelqu'un se proposait de renouveler les expériences de cet illustre alchimiste, avec la pieuse intention de nous rendre l'élixir souverain dont le secret est perdu, il devrait opérer suivant la copie d'Oronce Finé ou quelque autre semblable, et non suivant le texte imprimé. Nous ne connaissons que les titres des copies qui se trouvent dans les n^{os} 2848 de Munich et 294 du Nouveau Collège, à Oxford. Elles sont peut-être conformes aux éditions. Parmi les éditions nous citerons encore celles que nous offrent divers recueils d'opuscules chimiques : *Vera alchemiæ artisque metallicæ doctrina*, Bâle, 1561 et 1572, t. II; *Ars aurifera*, Bâle, 1572, 1593, 1610, t. II. Manget a de nouveau publié ce livre curieux, mais sans la dédicace : *Bibliotheca chemica*, t. I, p. 679. Nazari l'a traduit en italien et inséré dans sa *Concordanza de' Filosofi*. Les inquisiteurs d'Espagne et Bernard de Sandoval, archevêque de Tolède, l'ont interdit.

Nazari, Della tr.
metall., p. 220.
Sandoval B. de,
lib. cit. p. 5, 36.

LII. *Epistola super alchymia ad regem Neapolitanum*; commençant par : *Scias, o tu, rex, quod sapientes posuerunt in opere multas res et multos modos operandi*. Il s'agit encore, dans cette courte lettre à Robert d'Anjou, roi de Naples, des éléments de la pierre philosophale. Nous pouvons en citer plusieurs copies : dans le n^o 2012 des manuscrits français, à la Bibliothèque nationale; dans le n^o 11202 (fol. 147) du fonds latin de la même bibliothèque, sous le titre bizarre de *Flo-*

res regis; dans le n° 294 du Nouveau Collège, à Oxford, et dans le n° 2848 de Munich. La même lettre a été imprimée à Bâle, en 1561, dans le recueil de Guillaume Grataroli, et, en 1610, dans l'autre recueil intitulé *Ars aurifera*, au tome II; elle se trouve aussi dans la collection de Manget, t. I, p. 683. Il paraît qu'on a cru longtemps en pouvoir tirer quelque chose, car on l'a traduite assez tard en français et en italien. La traduction française est conservée dans le n° 2011 des manuscrits français, à la Bibliothèque nationale. La traduction italienne est de Nazari, qui l'a fait imprimer.

Nazari, Della tr.
meta'll., p. 129.

LIII. *Recepta electuarii mirabilis præservantis ab epidemia et confortantis mineram omnium virtutum*; commençant par : *Accipe roris madii collecti de mundissimis herbis quantum videbitur tibi*. Recette contre les épidémies, qui, dans toutes les circonstances, a la propriété de reconforter les principaux organes du corps, le cerveau, le cœur, l'estomac. Cet opuscule n'occupe, dans l'imprimé, que deux colonnes. La Curie de Sainte-Palaye en indique une traduction provençale dans le n° 4797 du Vatican, sous ce titre : *Petit tractat per lo reverent mestre Arnau de Vila nova sopra lo regiment quis deu tenir en temps de hepidermie so es en temps de pesti'encia*.

Bibl. nat., Man.
fonds Moreau, No-
tic. de man., t. IX
p. 120.

Avec ce traité finit la nomenclature des écrits d'Arnauld publiés par Thomas Murchi. Nous allons mentionner à la suite ceux que Symphorien Champier mit le premier en lumière, en l'année 1520.

LIV. *De lapide philosophorum*; commençant par : *Scito, fili, quod in hoc libro loquitur de secretis naturæ*. Dialogue sur les secrets de la nature et de la chimie. Le même dialogue est intitulé *De secretis naturæ* dans les n°s 4751 et 5509 de Vienne, dans un volume de la bibliothèque Bodléienne inscrit sous le n° 3652 au tome I, 1^{re} partie, des Catalogues d'Angleterre et d'Irlande, ainsi que dans le n° 294 du Nouveau Collège, à Oxford. Dans les n°s 6749 B et 7162 de la Bibliothèque nationale, le titre est : *Thesaurus secretus operationum naturalium*.

LV. *Tractatus contra calculum*; commençant par : *Serenissimo in Christo domino, domino B., Dei gratia sacrosanctæ Romanæ ecclesiæ ac universalis summo pontifici*. Dans le recueil intitulé *Praxis medicinalis*, les premiers mots sont *Reor quod medicina*; mais il convient de remarquer que la dédicace du traité manque dans ce recueil. Cette dédicace est à l'adresse d'un pape dont le nom commence par un B, sans doute Benoît XI. Arnould avait, dit-il, guéri ce pape d'une affection calculeuse, *ab obsessu calculosi languoris renum*. Les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande en signalent une copie chez Robert Burscough.

Catal. man. Angl. et Hib., t. II, part. 1, n^o 7676.

LVI. *Regimen curativum et præservativum contra catarrhum*; commençant par : *Si infestivi catarrhi molestia vos non incitat ad ejus præscindendum insultum*. Cet opuscule, qui a pour objet le traitement du catarrhe, se compose de cinq chapitres, dont le dernier a seul quelque étendue. Nous n'en connaissons aucun manuscrit.

LVII. *De tremore cordis*; commençant par : *Reor quod tremor cordis sequitur omnes species debilitatis ejus*. Ce n'est pas une simple dissertation, c'est un véritable traité, et, comme il remplit treize colonnes du recueil intitulé *Praxis medicinalis*, il est, on le voit, assez considérable. Cependant l'auteur n'y cite aucun médecin moderne; Hippocrate lui-même n'y est nommé qu'une fois. Nous avons donc lieu de croire qu'il contient un assez grand nombre d'observations originales.

LVIII. *De epilepsia*; commençant par : *Morbus caducus est ægritudo spasmosa*. Vingt-six chapitres sur toutes les formes connues de l'épilepsie et de la catalepsie, sur les causes de ces affections et sur les traitements divers qu'elles réclament. Parmi ces traitements il y en a beaucoup d'étranges et d'une efficacité douteuse, comme, par exemple, celui-ci : *Docentur reges quod suspendant smaragdum in collo puerorum eorum statim quando nascuntur, ne superveniat eis morbus caducus*

(chap. xxiv). On nous signale une copie de ce traité dans le n^o 77 des manuscrits latins de Munich; une autre existait dans la bibliothèque formée par Robert Burscough.

Catal. man. Angliæ et Hib., t. II, part. 1, n^o 767b.

LIX. *Tractatus de usu carniū pro sustentatione ordinis Carthusiensis, contra Jacobitas*; commençant par : *Adversum me loquebantur qui sedebant in porta et in me psallebant qui bibebant vinum*. Les jacobins, n'observant pas une règle aussi rigide que celle des chartreux, disaient que ceux-ci géraient mal les affaires de leur santé lorsqu'ils s'interdisaient l'usage de la chair dans tous les cas, même dans le cas de convalescence. Arnould soutient que l'usage de la chair n'est jamais requis; que les œufs et le vin suffisent toujours. Il fait, d'ailleurs, remarquer qu'il y a parmi les chartreux des nonagénaires, même des centenaires, et que cela suffit pour convaincre d'erreur les jacobins. Astruc loue beaucoup ce traité d'Arnould : on ne sait pas si c'est comme ami des chartreux ou comme adversaire de l'hygiène confortative.

Astruc, Mem., p. 158.

Nous pouvons citer plusieurs copies de ce traité, dans le n^o 4259 de Vienne et dans le n^o 173 de Metz. Il est aussi désigné par les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande comme existant dans la bibliothèque de Robert Burscough.

Catal. man. Angliæ et Hib., t. II, part. 1, n^o 767b.

Ici finit l'édition des Œuvres d'Arnould donnée par Symphorien Champier en l'année 1520. Nous mentionnerons à la suite quelques opuscules publiés pour la première fois en 1586 dans les recueils intitulés : *Praxis medicinalis* et *Tractatus varii*.

LX. *Tractatus medicinæ regales, sive descriptio receptarum Arnaldi Villanovani*; commençant par : *Deinceps superest rememorationem fieri singularem quarundam, cum descriptionibus, receptarum*. Dans *Praxis medicinalis*, 1^{re} partie, p. 81-87. Quoique les anciens éditeurs n'aient pas donné ce traité, nous n'hésitons pas à le croire d'Arnould. Ce qui nous prouve que cette attribution est bien fondée, c'est la phrase qu'on va lire. L'auteur, parlant de la casse, s'exprime ainsi : *Potestas ejus est scripta plenius in Areolis simplicium et illic requi-*

ratur. Or, ces Parterres des simples, *Areolæ simplicium*, auxquels renvoie l'auteur, sont un livre d'Arnauld mentionné précédemment sous le n° XXXV.

LXI. *Cathena aurea*; commençant par : *Vidi senem unum clarificatum surgentem, in manu sua librum clausum, septem signaculis sigillatum, tenentem*. Dans *Tractatus varii*, p. 46. Le livre que tient à la main ce vieillard est le livre de la pierre philosophale. Tout naturellement, le spectateur de cette miraculeuse apparition, qui est un disciple d'Hermès, demande au vieillard les secrets que le livre renferme, et le vieillard en dit quelques-uns. Mais ces quelques secrets ne peuvent suffire à celui qui vient de les entendre. Avidé de tout connaître, il interroge encore, et le vieillard lui répond : « Amen ! Commence par faire de toi un vrai philosophe, « pur et doux comme un agneau, ensuite travaille, implore « Dieu, et certainement, Dieu te venant en aide, le reste « des secrets te sera révélé. » L'éditeur du recueil intitulé *Tractatus varii* a-t-il eu de bonnes raisons pour publier cet opuscule sous le nom d'Arnauld ? C'est ce qu'il n'a pas pris le soin de nous apprendre. Pour notre part, nous n'en connaissons qu'une copie, dans le n° 11202 de la Bibliothèque nationale (fol. 150), et le nom que nous offre cette copie n'est pas celui d'Arnauld ; c'est celui de Jean de Gascogne, *Johannes de Vasconia*. Ce Jean de Gascogne n'est pas un alchimiste tout à fait ignoré, car il est cité par Nazari, et nous le croyons l'auteur véritable de l'opuscule, à la fois mystique et romanesque, dont il s'agit ici. Cet opuscule est intitulé dans notre manuscrit *Opus magisterii; Ars magnæ operationis*, dans le catalogue de Nazari.

Nazari, Della tr
metall., p. 139.

LXII. *Arnaldi Villanovani Testamentum*; commençant par : *Lapis philosophorum de terra scaturiens*. Dans le recueil intitulé *Tractatus varii*, p. 47. La pièce n'est pas complète dans ce recueil ; on n'y trouve pas la dernière phrase, qu'on pourra lire dans le n° 7149 (fol. 11) de la Bibliothèque nationale. Mais cette phrase n'ajoute rien à ce qu'enseigne l'auteur

touchant la confection de la pierre philosophale; elle a seulement pour objet de faire connaître à tout chimiste qu'il s'efforcera vainement de fabriquer cette pierre merveilleuse, s'il ne vit pas dévotement et chastement.

Ce testament complet est encore très bref. Il est impossible d'exposer un si grand secret en moins de mots. Arnauld a sans doute jugé lui-même qu'il était nécessaire d'y ajouter un codicille explicatif. Si ce codicille manque dans les *Tractatus varii*, on le trouve ailleurs.

Nous allons maintenant mentionner les opuscules qui, restés inconnus aux éditeurs des Oeuvres d'Arnauld, ont été imprimés sous son nom en des recueils de pièces appartenant à des auteurs différents.

LXIII. *Novum testamentum*; commençant par : *Ego Arnaldus de Villanova incipio istum librum in nomine Jesu Christi, quia breviter volo declarare veritatem de lapide philosophorum*. Le premier éditeur de ce nouveau testament paraît être Mauget : *Bibliotheca chemica*, t. I, p. 704. Il se divise en trois parties, dont la première traite de la pierre philosophale naturelle, la deuxième de la pierre philosophale artificielle, la troisième de la transmutation de quelques nobles et de quelques vils métaux. Les trois parties occupent six colonnes dans l'édition de Mauget.

LXIV. *Speculum alchymia*; commençant par : *Ut ad perfectam scientiam pervenire possimus, primum oportet scire quod tres lapides et tres sales sant*. Dialogue entre un maître et son disciple sur la nature, les propriétés et l'usage de la pierre philosophale. Ce dialogue est imprimé dans le *Theatrum chemicum*, t. IV, p. 515-542. Il l'est aussi dans la collection de Mauget, t. I, p. 687. Rien dans le texte ne confirme ou n'infirme l'attribution de cet ouvrage, assez considérable, à maître Arnauld de Villeneuve; on n'y trouve cités que les livres d'Hermès, de Geber, d'Avicenne, avec les écrits hermétiques que l'on croyait, au moyen âge, d'Aristote et de Platon. On n'en signale, d'ailleurs, aucune copie qui offre

le nom d'Arnauld. La seule que nous ayons rencontrée est dans le n^o 7173 (fol. 213) de la Bibliothèque nationale, et à la fin de cette copie l'auteur est appelé frère Heila ou Hécla. Ce nom paraît corrompu; mais il est impossible d'en tirer celui d'Arnauld.

On ne confondra pas le *Speculum alchymie* dont nous venons de parler avec un ouvrage différent qui porte, avec le nom d'Arnauld, le même titre dans le n^o 12993 de la Bibliothèque nationale, au feuillet 34. Mais cette attribution est tout à fait chimérique. Dans le manuscrit, chargé de corrections de toute sorte, nous n'hésitons pas à reconnaître un manuscrit autographe, et comme il est du xvi^e siècle, c'est au xvi^e siècle que l'auteur a vécu. Voilà ce qui nous paraît certain. Ajoutons que cet auteur n'avait pas donné de titre à son manuscrit, et que les mots *Speculum alchymie Arnaldi de Villanova*, qu'on lit au premier feuillet, sont d'une main encore plus récente.

LXV. *Practica mag. Arnaldi de Villanova*; commençant par : *Sanctissimo in Christo patri devotissimo, post pedum oscula beatorum, imitatio Dei excelsa*. Cet opuscule, dont l'objet principal est de démontrer que tous les métaux ont une substance commune et ne diffèrent que par des accidents, a d'abord été publié par Guillaume Grataroli, à Bâle, en 1561. Nous en avons une autre édition, de Strasbourg, 1659, in-8^o, dans le tome III du *Theatrum chemicum*; une autre enfin donnée par Manget : *Bibliotheca chemica curiosa*, t. I, p. 684. Mais, dans toutes ces éditions, l'ouvrage n'est pas complet; il y a des lacunes indiquées. On dit l'avoir tiré d'un recueil, probablement inédit, qu'on intitule *Breviarius librorum alchemie*. Les premiers mots font voir que cette pratique est à l'adresse d'un pape; mais cela ne suffit pas pour nous prouver qu'elle est d'Arnauld.

LXVI. *Semita semitæ*; commençant par : *Reverende pater, pias aures inclina et intellige quod mercurius est sperma omnium metallorum*. Ces mots *reverende pater* semblent encore indi-

quer un pape, et ce pape est nommé Benoît XI à l'*explicit* du texte donné par Manget : *Biblioth. chemica*, t. I, p. 402. Mais peut-être ne s'agit-il pas plus ici de Benoît XI que d'Arnauld. Publié pour la première fois en 1533, in-4°, cet opuscule fut ensuite inséré, sans nom d'auteur, dans le premier volume du recueil qui parut à Francfort en 1550, in-4°, sous le titre de : *De alchemia opuscula complura veterum philosophorum*. Il est également sans nom d'auteur dans le tome I de l'*Ars aurifera*, Bâle, 1572, 1593 et 1610. Nous n'en connaissons, d'autre part, aucun manuscrit avec le nom d'Arnauld. C'est pourquoi nous doutons beaucoup qu'il soit de lui. La doctrine exposée dans ce petit livre est que tous les métaux ont pour élément fondamental le vif-argent. N'était-ce pas, au moyen âge, une opinion généralement admise? Quoi qu'il en soit, on ne confondra pas cet écrit avec un autre traité d'alchimie intitulé : *Semita recta*. Celui-ci, dont l'auteur ne paraît pas plus certain, est honoré, dans quelques manuscrits, du nom d'Albert le Grand.

LXVII. *Quæstiones tam essentielles quam accidentales mag. Arnaldi de Villanova ad Bonifacium VIII*; commençant par : *Quæsitiv ergo in primo loco*, et finissant par : *Domino papæ Bonifacio VIII fideliter declarare arcana totius artis benedictæ*. Les questions essentielles sont au nombre de trente; les questions accidentelles, au nombre de douze. Nous hésitons à croire que Boniface VIII ait rédigé lui-même ces deux séries de questions chimiques. Cependant on s'accorde à dire qu'Arnauld de Villeneuve est l'auteur des réponses. Cet opuscule a d'abord été publié sous son nom dans le *Theatrum chemicum*, t. IV, p. 544. Nous le retrouvons dans le recueil de Manget : *Bibliotheca chemica*, t. I, p. 698. De plus récents chimistes l'ont cité sous le même nom, entre autres Christophe de Paris, et, comme historien, Christophe de Paris est assez digne de confiance. M. Henschel nous signale une copie de ces Questions dans la bibliothèque de l'université de Breslau. Il est peut-être aussi dans le n° 5230 des manuscrits de Vienne, sous le titre de : *Quæstiones philosophicæ*.

Theatrum chemicum, t. VI, p. 205; 212, 222.

Henschel, *Catal. cod. Vrat.*, col. 25.

Nous ne connaissons, en effet, aucun autre ouvrage d'Arnauld auquel ce titre puisse convenir.

LXVIII. *Carmina*. Trois courtes pièces de vers sur des mystères chimiques. La première commence par :

Mercurium retinens extat lapis ille citrinus;

la deuxième par :

In speciem solis lunam convertere si vis;

la troisième par :

Maria mita sonat breviter que talia donat.

Ces trois pièces de vers ont été publiées dans le *Theatrum chemicum*, t. IV, p. 542, et dans la collection de Manget, t. I, p. 698. Mais sont-elles vraiment d'Arnauld ? Cela paraît bien douteux.

Oudin. Comm.
de scriptor. eccl.,
t. III, col. 617.

D'autres vers sont mis au compte d'Arnauld par Casimir Oudin, sous ce titre : *Ζωοτροφεῖον, animalium naturas et in medicina usum continens*. C'est évidemment une fausse attribution, que personne n'a reproduite.

LXIX. *Tractatus parabolarum*. Paraboles, ou plutôt aphorismes chimiques. Lenglet du Fresnoy cite cet ouvrage d'après Nazari. Il est, en effet, mentionné par Nazari, mais sans explication. Antonio dit qu'il a été imprimé à Séville, en 1514, avec un commentaire de Didacus Alvarez Chauca. C'est une édition que nous n'avons pas rencontrée. Cependant il n'est guère permis de révoquer en doute l'existence de cet ouvrage, puisqu'il est cité par un des plus fervents disciples d'Arnauld, Jean de La Roquetaillade (*Compositio lapidis miner.*, cap. 1).

Man. lat. de la
Bibliot. nationale,
n° 11902, fol. 61.

LXX. *De sanguine humano, ad mag. Jacobum de Toletu*; commençant par : *Magister Jacobe, amice carissime, dudum me rogatis ut vobis secretum meum de sanguine humano...* Ce secret, le voici : Vous prenez du sang humain, vous le distillez

avec soin et vous obtenez un élixir capable de vivifier un mort pendant une heure ou deux. C'est assez de temps pour que le mort ressuscité puisse se confesser ou dicter son testament. Arnould dit avoir fait plusieurs fois l'expérience de son élixir, notamment sur un comte Faustin, qu'il a ranimé pendant une heure. Il nous apprend encore qu'il n'était plus jeune quand il écrivait cette courte lettre à son ami Jacques de Tolède : *Senio jam appropinquante*. Elle se trouve dans les recueils publiés à Bâle en 1561 et 1572. Nous en possédons une autre édition de Bâle, que n'ont pas citée les bibliographes. Voici le titre de ce rare volume : *Joannis de Rupescissa de consideratione quintæ essentiæ; accessere Arnaldi de Villanova Epistola de sanguine humano distillato, Raymundi Lullii Ars operatica, Michaelis Saronarolæ Libellus de aqua vitæ*; Bâle, Waldkirch, 1597, in-8°. Nazari désigne notre lettre sous le titre suivant : *Tractatus ad Jacobum de Toletis de maximo secreto medicinæ*. Ce qui prouve que Nazari s'est contenté de recueillir un titre et n'a pas lu l'ouvrage, c'est qu'il range cet ouvrage parmi ceux qui traitent de la transmutation métallique.

Nazari. De l'Art
métall., p. 155.

LXXI. *De phlebotomia*; commençant par : *Phlebotomia est incisio venæ omnes humores evacuens; unde circa phlebotomiam possunt notari quatuor*. Nous avons déjà cité, sous les nos IX et X, deux traités sur la saignée. Celui-ci, distinct des précédents, a été publié pour la première fois à Lyon en 1517, in-4°, avec d'autres opuscules médicaux. Quoiqu'il porte dans ce recueil le nom d'Arnould, nous ne le retrouvons ni dans l'édition des Œuvres donnée par Champier en 1520, ni dans les éditions postérieures. Il est donc probable qu'on n'aura pas admis l'attribution.

LXXII. *Annotationes in Anatomiam Mundini*. L'Anatomie de Mondini est un livre qui a été souvent imprimé. Deux éditions de Lyon, l'une de 1528, l'autre de 1531, offrent ce titre : *Anatomia Mundini. En, lector, libellum Mundini, quem de partibus humani corporis inscripsit, ab omni errore mendaque*

alienum, necnon cum annotationibus præstantissimi viri Arnaldi de Villanova in margine positis. Ce titre est, en ce qui regarde Arnauld de Villeneuve, d'une fausseté qui sera facilement prouvée. Que sont, en effet, ces notes marginales qu'on prétend faire valoir en les publiant sous son nom? Ce sont les indications les plus sommaires de ce que le texte contient, avec des renvois à quelques passages cités d'Hippocrate et de Galien. Elles sont évidemment d'un éditeur quelconque, sinon d'un copiste. Si, d'ailleurs, on ne sait pas exactement en quelle année mourut Mondini, on s'accorde à dire qu'il vécut encore assez longtemps après Arnauld de Villeneuve; ce qui suffirait pour montrer la fraude du libraire.

LXXIII. *De accidentibus senectutis et senii; autrement, De regimine senum et seniorum; commençant par : Domine mundi, qui ex bina stirpe nobili originem assumpsisti, Deus ad vestram clementiam et sanctitatem faciat pervenire omnia adoptata.* Sous le nom d'Arnauld de Villeneuve dans un recueil publié à Lyon en 1517, in-4°, fol. 91. Mais nous ne saurions confirmer cette attribution. Le même écrit est sans nom d'auteur dans un manuscrit de Vienne décrit par M. Endlicher. Il est pareillement anonyme dans le n° 6978 (fol. 22) de la Bibliothèque nationale. Ajoutons que le titre de cette copie prouve, s'il est exact, que l'éditeur de l'année 1517 s'est gravement trompé. Tel est, en effet, ce titre : *Epistola de accidentibus senectutis ad Innocentium IV.* Innocent IV, mort en 1254, n'a pu recevoir aucune lettre d'Arnauld de Villeneuve, né vers l'année 1250. Nous croyons pourtant voir une allusion à cette lettre dans un livre, d'ailleurs peu digne de confiance, où maître Arnauld est souvent cité. Ayant très sommairement résumé quelques-uns des conseils ici donnés aux gens curieux de prolonger leur existence, l'auteur de ce livre, le sieur de Longueville-Harcouët, poursuit en ces termes : « Cet art merveilleux de rétablir la nature « n'est pas dans le volume in-folio des ouvrages du célèbre « Arnaud de Villeneuve imprimés à Lyon et à Basle au

Endlicher, Catal. cod. phil. Vindob., p. 186.

Longueville, Hist. des pers. qui ont vécu plusieurs siècles, ch. XVII.

« xv^e siècle. Un ancien manuscrit latin, tombé, dans le « xvii^e siècle, à M. Du Poirier, premier médecin de l'hôpital « général de Tours, qui le prêta à M. l'abbé de Vallemont. . . , « qui me l'a communiqué, renferme ce secret d'une nou- « velle manière de rajeunir les hommes. » Il est vrai que l'ouvrage auquel, suivant notre conjecture, ce passage se rapporte, avait été depuis longtemps imprimé; mais le sieur de Longueville-Harcouët, peu versé dans l'histoire des livres, pouvait bien l'ignorer.

LXXIV. *De aquæ vitæ simplici et composito*; commençant par : *Humanum corpus*. Antonio cite ce traité d'après Tomasini. Tomasini dit, en effet, l'avoir rencontré dans un manuscrit de Padoue sous le nom d'Arnauld de Villeneuve. M. Hain nous apprend, en outre, qu'il a été imprimé dans le xv^e siècle, sous le même nom, in-4°, sans date et sans indication de lieu. Cependant nous avons recherché vainement cette édition, ou quelque autre manuscrit que celui de Padoue. C'est donc un traité dont nous parlons seulement sur la foi d'autrui.

Antonio, Bibl. hisp. vet., t. II, p. 118. — Tomasini, Bibl. Patav., p. 113.
Hain, Repertor. bibl., t. I, p. 225.

LXXV. *Explicatio Compendii alchimie quod Joanni Garlandio tribuitur*. Voici le titre du volume où se lit cette explication : *Compendium alchimie Joannis Garlandii, Angli philosophi doctissimi, cum Dictionario ejusdem artis. . . Adjecimus ejusdem Compendii per Arnoldum de Villanova explicationem, etc., etc. Omnia nunc primum in lucem edita*; Bâle, 1560 et 1571, in-8°. Tout, dans ce long titre, est erroné, sinon mensonger. Nous avons ailleurs démontré que Jean de Garlande, ne s'étant jamais occupé d'alchimie, n'a fait ni le *Compendium* ni le Dictionnaire que renferme ce volume. L'un et l'autre sont, avons-nous dit, d'un chimiste connu, *Martinus Hortolanus*, ou *Ortholanus*, qu'un manuscrit du xvi^e siècle appelle, en français, Martin Lortholain. Nous ajouterons ici que ce *Martinus Hortolanus* vivait encore à Paris en l'année 1358, et qu'il fut un des lointains disciples d'Arnauld, non pas un de ses maîtres; d'où l'on peut sûrement conclure qu'Arnauld

Not. et extr. des manusc., t. XXVII, 2^e partie, p. 35.

Catal. des mss. franç. de la Bibl. imp., t. I, n° 1330.

Theatrum chemi., t. IV, p. 912.

n'est pas l'auteur des explications données sur son *Compendium*.

LXXVI. *Thesaurus pauperum*. Nous avons trois textes de cet ouvrage : un français, qui a été plusieurs fois imprimé; un espagnol, dont nous connaissons une seule édition; enfin, un latin, qui est inédit. Voici le titre de la première édition française : « Sensuit le Tresor des povres, qui parle des maladies qui peuvent venir au corps humain et des remedes ordonnez contre icelles, avec la cirurgie et plusieurs autres praticques nouvelles, selon maistre Arnoul de Villenove et maistre Girard de Solo, docteurs en medecine de Montpellier. » Cette première édition est de l'année 1507, in-4°. Une autre, sans date, fut publiée par Alain Lotrian et Denys Janot, également in-4°. Le P. Nicéron en désigne une troisième, de Lyon. Enfin une quatrième, in-12, parut en 1618, à Paris. Quoique ce titre « Le Tresor des pauvres » soit commun, dans les éditions citées, aux différents traités d'Arnauld, de Gérard et de Bernard de Gordon, qui s'y trouvent réunis, c'est, toutefois, le titre propre du traité le plus considérable, celui qui porte le nom d'Arnauld. En voici les premières phrases : « Pour le fondement de ceste œuvre, au commencement je me garnis du tres salutaire signe de la croix, en requérant l'aide et suffrage de la tres glorieuse Vierge Marie, mere de nostre Seigneur Jesucrist, et aussi de toute la court celestielle. Des livres de medecine de Ypocras, d'Avicenne, de Galien, de Constantin et des autres philosophes en l'art de medecine peult estre cogneu et composé ung brief et compendieux traicté pour le regime de tout le corps humain et d'humaine nature. Pour ce, je Arnoult de Villenova, pour le subside, ayde et secours des povres, ay en vouldé de expliquer par ordre en langue laye et commune, au moins mal que je pourray, la nature de chascun corps humain. » « En langue laye » n'a jamais voulu dire qu'en langue vulgaire. Cependant il est bien évident que nous n'avons pas ici le texte original d'Arnauld. Ce français est

Nicéron, *Mém.*
cités t. XXXIV
p. 97.

du xvi^e siècle, non du xiii^e. On suppose donc immédiatement que ce Trésor des pauvres, où maître Arnould de Villeneuve parle avec tant d'aisance « la langue laye » du xvi^e siècle, est une œuvre fabriquée sous son nom, comme tant d'autres, par un imposteur qui n'avait aucune notion de philologie. Mais c'est une supposition contredite par le texte latin que nous trouvons dans le n^o 3528 (fol. 98) de la Bibliothèque nationale, volume du xv^e siècle, dont les premiers mots sont : *Pro fundamento hujus operis, signo crucis salutifero, etc., etc. Ex libris medicinalibus Ypocratis et Avicennæ et aliorum plurimorum philosophorum super arte medicinæ tractatum sub brevi compendio, ex quo totius corporis humani et humanæ naturæ cognosci regimen potest, ego Arnouldus de Villanova compilare pro pauperum subsidio cogitavi, uniuscujusque corporis humani naturam, per ordinem laicæ linguæ, in quantum poterò, ut melius cognoscatur, explicando.* Nous remarquons d'abord qu'Arnould ne s'exprimait pas en latin avec cette correction et cette clarté; nous constatons ensuite que ce texte latin est bien évidemment une version naïvement fidèle, puisqu'on y lit ces mots *per ordinem laicæ linguæ*; jamais, en effet, le latin ne s'est appelé la langue des laïques. Or, cette version n'a pas été faite sur l'édition française, car le manuscrit qui nous l'a conservée est antérieur à cette édition; elle a donc été faite sur un texte vulgaire plus ancien. Ajoutons que l'édition française n'est pas elle-même une reproduction du manuscrit latin; on y trouve, en effet, beaucoup de détails que le latin n'offre pas.

Tout concourt donc à nous convaincre que nous avons, dans le texte latin du xv^e siècle et le français du xvi^e, deux traductions plus ou moins exactes d'un original en langue vulgaire, qui paraît aujourd'hui perdu. Ce texte original était-il vraiment d'Arnould de Villeneuve? Son nom se lit en tête de l'ouvrage; il se lit de plus, dans le corps de cet ouvrage, en divers endroits. Enfin, dans le dernier chapitre, se rencontre le nom de Philippe le Bel, « en l'honneur duquel, dit « l'auteur, ce beau petit traicté et ce petit livre de medecine « a esté composé. » Voilà, comme il nous semble, bien des

circonstances favorables à la conjecture. Les anciens faussaires ne prenaient pas ordinairement tant de précautions pour tromper les gens.

Quant à la traduction espagnole, elle est intitulée : *Libro de medicina llamado Tesoro de los pobres, y un regimento de suidad*; Séville, 1543, in-fol. N'en connaissant que le titre, nous ne pouvons dire sur quel texte elle a été faite; c'est peut-être tout simplement sur le français de l'année 1507. Signalons, en passant, l'erreur commise par le P. Nicéron, qui a vu dans le Trésor des pauvres une version du *Regimen sanitatis* restitué ci-dessus au Milanais Magnino.

Il existe un autre *Thesaurus pauperum*, qui est de Pierre d'Espagne. Il ne faut pas confondre ces deux ouvrages. Antonio les a confondus; ce qui l'a conduit à contester l'existence du Trésor des pauvres attribué par divers catalogues à maître Arnauld de Villeneuve. L'erreur n'est pas dans ces catalogues; elle est dans le sien.

LXXVII. *Liber Avicennæ de viribus cordis, a mag. Arnaldo de Villanova translatus de arabico in latinum*. Les exemplaires manuscrits de cette traduction sont assez nombreux. Nous la trouvons notamment dans les nos 6949 (fol. 88) et 7131 (fol. 85) de la Bibliothèque nationale, 414 de Laon et 363 de Munich. Les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande en signalent aussi deux copies, dans la bibliothèque de Guill. Laud et dans celle du collège Caius et Gonville. Elle est, en outre, imprimée dans les *Œuvres d'Avicenne*, t. IV de l'édition de Venise, 1520, in-8°. Daniel Huet, qui l'a connue, en parle avantageusement dans son traité *De claris interpretibus*. Elle est encore citée par M. le docteur Leclerc.

LXXVIII. *Collocutio Friderici, regis Siciliae, et mag. Arnoldi de Villanova*; commençant par : *Quia tota series meæ narrationis essentialiter pertinet ad evangelicam veritatem*. . . Antonio, qui n'a pas connu le texte de cet écrit, l'intitule, d'après Du Boulay, *Dialogus de rebus ecclesiasticis cum Frederico et Jacobo, regibus Aragoniæ et Siciliae*. Les deux titres con-

Catal. man. Angl. et Hib., t. I, part. 1, n° 817, et part. 3, n° 974.

Huet (D.), De claris interpret., p. 136, 140, 141.

Leclerc, Hist. de la med. arabe, t. II, p. 468.

viennent également. De ce colloque nous avons déjà tiré tout ce qu'il contient sur la vie d'Arnauld. Le reste n'a pas moins d'intérêt. Les témoins ne manquent pas pour nous apprendre quel était le trouble des âmes au commencement du XIV^e siècle; mais il n'y en a pas de plus sincères que le roi de Sicile et son interlocuteur.

Frédéric parle le premier. Il a eu un songe, et, dans ce songe, il a vu sa mère qui lui disait : « Mon fils, je te donne « ma bénédiction, en exprimant le vœu que tu te consacres « tout entier au service de la vérité. » Ayant donc réfléchi sur ces paroles, il avait voulu d'abord, pour remplir le vœu de sa tendre mère, déposer sa couronne et prendre l'habit des clercs. Mais de nouvelles réflexions l'avaient détourné de ce dessein. Est-ce, en effet, parmi les clercs qu'il faut aller chercher les zéloteurs de la vérité? C'est peut-être, en fait, ce qui les occupe le moins. Séculiers ou réguliers, ils n'ont vraiment souci que de leurs affaires temporelles; ils doivent l'exemple des bonnes œuvres, et ils donnent celui de tous les vices; l'habit respectable qu'ils portent leur assurant une entière impunité, il n'y a pas d'infidélités, de fraudes, de larcins qu'ils ne se permettent. Hélas! il est trop évident qu'on ne peut rien contre eux, surtout contre les religieux et les moines. Si les évêques croient devoir leur adresser quelques réprimandes, ils en rient, protégés par leurs exemptions. Ils écoutent encore moins les princes et les rois, déclarant n'être pas leurs sujets. Et, ce qui rend le mal plus grave, la cour de Rome, qui devrait avoir à cœur de réprimer ces grands désordres, les contemple avec indifférence. En cet état des choses, j'ai résolu, dit Frédéric, de ne pas entrer dans l'Église. Mais il y a plus : de méditation en méditation, j'en suis venu, je le confesse, à me demander si la doctrine évangélique est vraiment d'institution divine : *Utrum esset humana inventio, vel divina traditio.*

Arnauld, lui répondant, commence par discourir assez longuement sur l'opportunité des songes et sur les dangers qu'on peut courir pour en avoir dédaigné les utiles avertissements. Il raconte ensuite comment il a satisfait au désir

du roi Jacques en interprétant un autre songe, également significatif. Nous avons cité plus haut ce passage curieux, où l'on a pu voir avec quelle liberté, à l'occasion d'un songe quelconque, Arnould donnait aux rois des leçons de morale. Il s'explique enfin sur les conclusions que Frédéric a tirées du sien. Ces conclusions sont, dit-il, absolument fausses. Le Messie longtemps promis est venu; Jésus, fils de Dieu, Dieu lui-même, est descendu sur la terre pour sauver le monde en l'éclairant, et le livre où nous faisons sa doctrine ne contient rien qui ne soit la pure vérité. Ce sont là des choses qui ne peuvent être la matière d'aucune controverse; il n'est pas permis, il n'est pas possible d'avoir des doutes sur les principes fondamentaux de la religion, quels que soient les dérèglements, quelle que soit l'infidélité des hommes qui s'en disent les ministres. Ces désordres ont, d'ailleurs, été prévus; Dieu lui-même et ses hérauts ont annoncé la future corruption de l'Église, et, dans ces derniers temps, les papes Boniface VIII et Benoît XI ont reçu d'une personne divinement inspirée l'avis des grandes catastrophes qui doivent succéder à cet universel relâchement. Dans un écrit mis sous les yeux de ces deux papes étaient particulièrement dénoncés, comme étant les pires fléaux de l'Église, les Prêcheurs, qui travaillent de toute manière à ruiner l'autorité des évêques; les inquisiteurs, qui, sous de faux prétextes, poursuivent, dans quelques provinces désolées, les meilleurs des chrétiens, pour confisquer et s'attribuer leurs richesses; enfin les Mineurs, insurgés contre les lois dictées par le saint fondateur de leur ordre, qui, pour goûter en paix toutes les délices de la possession personnelle, exilent, emprisonnent ceux de leurs confrères qui les blâment. Mais cet avertissement n'a pas été écouté. L'un des deux papes a même injurieusement repoussé le dénonciateur, le prophète, en lui disant : « Mêle-toi de médecine « et non de théologie, je ferai cas de tes conseils. » Ainsi ce prophète qu'Arnould ne nomme pas, c'était lui-même. Ce qu'ayant clairement indiqué, il poursuit à peu près en ces termes : Je vous ai dit ces choses, seigneur roi, pour vous

prouver que l'indulgence répréhensible de la cour romaine ne doit pas vous amener à douter de l'Évangile. Soyez, au contraire, d'autant plus ferme dans votre foi, que l'exemple d'une imperturbable constance vous est donné par celui qui fut le messager de Dieu vers ces papes oublieux de leurs devoirs. On l'a méprisé, conspué, emprisonné; on a dit de lui : C'est un fou, un séducteur, un possédé, un hypocrite, un hérétique. Eh bien ! on n'a pas un instant ébranlé sa confiance dans les vérités révélées. Tout au contraire, de plus en plus convaincu qu'il parle au nom du Dieu qui ne se trompe et ne trompe jamais, il annonce hautement que, si l'Église ne vient pas à résipiscence, il y aura bientôt, avant que trois années soient accomplies, de terribles jugements, par lesquels, de l'orient à l'occident, tout sera consterné. — Je vous entends et je vous crois, réplique Frédéric; par vous Dieu vient de m'éclairer. Je resterai donc sur mon trône, en la condition que Dieu m'a faite, et j'y observerai fidèlement les prescriptions de la loi qu'il nous a donnée.

Arnauld le félicite d'avoir pris cette sage résolution; puis il lui dit : Si vous vouliez bien en faire part à votre frère, vers qui j'ai promis de retourner au plus tôt, je lui porterais volontiers votre lettre.

Ici finit le dialogue, que suivent deux lettres : l'une de Frédéric à son frère Jacques, l'autre de Jacques à Frédéric, l'une et l'autre également intéressantes. Les deux rois avaient été détournés de la bonne voie par des causes différentes : Jacques par son goût pour le faste et les plaisirs, Frédéric par sa philosophie. Les conseils d'Arnauld les avaient décidés tour à tour, l'un et l'autre, à redevenir humblement et simplement chrétiens.

Nous ne connaissons aucun manuscrit de ce dialogue. Francowitz l'ayant publié dans son *Catalogus testimonium veritatis*, p. 356-376, J. Wolf l'a donné de nouveau dans ses *Lectiones*, t. I, p. 565. Il fut communiqué, dit-on, au saint-siège, c'est-à-dire à Clément V, la seconde des deux lettres étant datée de l'année 1309. Clément V n'avait pas l'humeur rigide; il permettait à chacun de lui parler très librement. Il est donc

possible qu'Arnauld ait osé mettre cet écrit sous ses yeux. On peut néanmoins douter d'un fait qui n'est pas certifié par un témoignage plus ancien que celui de Francowitz.

Nous croyons avoir achevé la nomenclature des écrits de toute sorte qui ont été imprimés, à tort ou à raison, sous le nom d'Arnauld. Le nombre en est considérable; mais, pour la plupart, ils sont très courts. S'ils étaient tous réunis, ils n'occuperaient pas plus d'un fort volume in-folio, et ce volume serait bien réduit si l'on en séparait les œuvres manifestement apocryphes. Il nous reste à parler des traités que les manuscrits nous ont seuls conservés sous son nom, et de plusieurs autres qui, cités par les historiens ou les bibliographes, n'ont pas encore été retrouvés.

SES OEUVRES INÉDITES OU PERDUES.

Les œuvres inédites ou perdues d'Arnauld de Villeneuve se rapportent, comme celles qui sont imprimées, à la médecine, à l'alchimie et à la théologie. Nous commencerons cette nouvelle série par les œuvres médicales; nous la terminerons par les écrits théologiques. On soupçonne les difficultés que nous avons dû rencontrer dans cette partie de notre travail. S'il y a, dans les recueils imprimés, beaucoup d'attributions douteuses ou fausses, il y en a plus encore dans les recueils manuscrits. Nous n'avons pu voir, d'ailleurs, toutes les pièces que nous avons à citer; conservées, pour la plupart, en des bibliothèques lointaines, elles ne nous sont connues que par des catalogues. Il est donc probable qu'en reproduisant les indications de ces catalogues nous mentionnerons plus d'une fois le même ouvrage sous des titres différents; mais on voudra bien reconnaître que ces doubles mentions ne pouvaient être évitées.

LXXIX. *Liber de vita philosophorum mag. Arnoldi de Villanova*; commençant par : *Intendo componere rei admirabilis Hip-*

pocratis, Galieni, Haly et Avicennæ et aliorum philosophorum illud quod occultatum est in quibusdam libris antiquorum. Nous avons une belle copie de ce traité dans le n° 7817 (fol. 42) de la Bibliothèque nationale. Le titre en est trompeur. On lit à l'explicit, au lieu de *Liber de vita, Liber vitæ*; ce qui se comprend un peu mieux. En effet, il ne s'agit aucunement ici de la vie des philosophes; il s'agit des moyens recommandés par les philosophes, ou, pour mieux dire, par les médecins chimistes, pour prolonger la vie des hommes en général. Au fond, ce traité diffère peu de ceux que nous avons mentionnés sous ces titres : *Regimen sanitatis ad regem Aragonum* et *De conservanda juventute et retardanda senectute*. Si l'on veut lentement vieillir, il faut d'abord suivre un bon régime; il peut être ensuite très utile de recourir, en temps opportun, à certains élixirs vivifiants, comme, par exemple, l'or potable. L'or potable était alors, comme on le sait, en très grande faveur. Arnauld dit que, durant son cardinalat, *quamdiu vixit in cardinalatu*, le cardinal archevêque de Tolède en prenait à chaque repas. Cet archevêque de Tolède paraît être Gonzalve Roderic, nommé cardinal en 1298, mort en 1299. On voit que l'usage de cette panacée ne lui aurait pas été d'un grand profit.

LXXX. *Libellus regiminiis Arnaldi de confortatione visus secundum sex res non naturales*; commençant par : *Quoniam natura multiplicibus subjecta est varietatibus causarum concurrentium ad transmutandum ipsam, necessitas eam insequitur ut. . .* Nous trouvons ce traité dans le n° 173 de Metz, où il occupe dix-sept colonnes. Le titre pourrait faire croire que c'est un extrait du *Regimen Salernitanum*, où il est, en effet, question de l'affermissement de la vue (*Praxis medicin.*, part. 1, p. 120); mais il s'agit uniquement dans le *Regimen* de recommander l'emploi de l'anis, qui, dit-on, réconforte la vue en purifiant l'estomac. Le traité contenu dans le manuscrit de Metz est tout différent. Nous n'en connaissons pas un autre exemplaire.

LXXXI. *Tractatus de aquis, de aere, de vinis, de pane et*

leguminibus; commençant par : *Tractatus primus de aqua, et est summa prima de aquis naturalibus, et est capitulum primum de aqua diffinitione*. Ce traité se rencontre dans le n° 6972 de la Bibliothèque nationale, où, quoique fort long, il est néanmoins incomplet. La table des chapitres en promet plus que le manuscrit n'en contient. Le nom de l'auteur manque, d'ailleurs, soit au commencement, soit à la fin du traité; celui d'Arnauld ne se lit que dans le catalogue de Boivin. Mais Boivin paraît avoir ici commis une erreur d'attribution, car le même traité nous est offert par le n° 277 de Metz sous le nom du Milanais Magnino.

LXXXII. *Libellus de improbatione maleficiorum*; commençant par : *Reverendissimo patri et non fictæ bonitatis exemplo Joanni, Dei provisione pærsuli Valentino, mag. Arnaldus de Villanova, ejusdem humilis et fidelis, devotum reverentiæ munus et debitæ servitutis*. Nous avons trois copies de ce traité dans les n°s 6971 (fol. 65), 7337 (fol. 110) et 17847 (fol. 53) de la Bibliothèque nationale. Arnauld y raconte qu'ayant quitté son évêque, l'évêque de Valence, il allait s'embarquer, quand une violente tempête le contraignit de demeurer sur la rive. Alors interrogé par quelques religieux, qui étaient de ses amis, sur l'efficacité des maléfices, il a rédigé ce court traité pour les instruire. Il va sans dire qu'Arnauld ne considère pas tous les maléfices comme purement imaginaires; cependant, on doit le remarquer, il s'applique à démontrer que les démons ne sont pas autant qu'on le pense au service des sorciers, et que bien des prétendus ensorcellements sont tout simplement des cas morbides.

LXXXIII. *Tabula syruporum et electuariorum*; commençant par : *Circa syropos in generali tam sunt nominanda...* Ce traité nous est offert par le n° 6988 A (fol. 79) de la Bibliothèque nationale. Il occupe tout au plus quatre colonnes in-4° et ne semble avoir rien d'intéressant. Le nom d'Arnauld de Villeneuve se lit au commencement et à la fin. Nous avons déjà dans l'Antidotaire une série de chapitres sur les élec-

tuaires et les sirops. Ce traité spécial en paraît être l'abrégé.

LXXXIV. *Tractatus de urina*; commençant par : *Color urinæ quidem est qui signat temperamentum*. Ce traité considérable occupe trente-quatre colonnes in-fol. dans le n° 6972 de la Bibliothèque nationale. Il nous est encore signalé dans le n° 363 de Munich. Le nom d'Arnauld se lit dans l'un et dans l'autre de ces manuscrits. Antonio dit qu'il existe une édition de cet ouvrage, intitulé *De urinis*, dans un recueil publié à Lyon en 1517. Nous corrigeons cette erreur. Le recueil de 1517 nous offre l'opuscule d'Arnauld *De rinis*, et non pas le traité *De urinis*.

LXXXV. *Curæ breves mag. Arnaudi de Villanova, physici domini regis Siciliae et Jerusalem et Neapoleni*; commençant par : *Ad morbum caducum*. Dans le n° 6988 A de la Bibliothèque nationale, fol. 142-145. C'est peut-être un fragment de quelque ouvrage plus considérable.

LXXXVI. *Liber de rigore, jectigatione et spusmo, translatus a mag. Arnaldo de Villanova, Barcinone, de arabico in latinum*. C'est le traité de Galien *Περὶ τρόμου, καὶ παλμοῦ, καὶ σπασμοῦ, καὶ ῥίγους*. Cette traduction faite sur l'arabe, à Barcelone, par Arnauld de Villeneuve, est dans le n° 1649 (fol. 107) de la Bibliothèque nationale, où elle commence par ces mots : *Quoniam Anaxagoras, filius Anchalis*. Fabricius et Harles ne l'ayant pas connue, elle ne paraît pas avoir été imprimée. C'est peut-être celle qu'ils attribuent à Pierre d'Abano. Elle est mentionnée par M. Leclerc d'après un ou plusieurs manuscrits qu'il ne désigne pas.

Leclerc, Hist. de
la méd. arabe. t. II.
p. 468.

LXXXVII. *De retardanda senectute*; commençant par : *Domine Raymunde, quia ex nobilissima stirpe*. Ce traité, conservé dans le n° 281 de la bibliothèque de Metz, y porte le nom d'Arnauld, et les premiers mots indiquent un ouvrage différent de celui qu'il a composé sous le même titre pour le

roi Robert. Mais est-il bien certain qu'il soit l'auteur de l'un et de l'autre ?

LXXXVIII. *Abbreviatio libri Prognosticorum*. Tomasini donne ce titre d'après un manuscrit autrefois possédé par François Pétrarque, et Antonio, qui le reproduit, suppose avec raison qu'il désigne un abrégé des Pronostics d'Hippocrate. Nous avons cet opuscule avec le nom d'Arnauld, mais sous un titre différent, dans le n° 7292 (fol. 287) de la Bibliothèque nationale. Il est intitulé, dans ce manuscrit : *Astrologia*, et commence par ces mots : *Sapientissimus Hippocras, omnium medicorum perfectissimus, ait*. Deux autres copies sont citées par Bandini dans ses Catalogues, mais sans aucun nom d'auteur.

Bandini, Catal. col. lat. bibl. Laurent., t. II, col. 33.
— Mem. bibl. Leopold., t. II, col. 248

LXXXIX. *Modus vivendi compositus per mag. Arnaldum de Villanova*; commençant par : *Mense Martii, dulce manduca, dulce bibe*. Dans le n° 4147 (fol. 115) de la Bibliothèque nationale. Ce sont des prescriptions hygiéniques pour chaque mois de l'année. Sont-elles vraiment d'Arnauld ? Il est assurément permis d'en douter. L'affaire n'a, d'ailleurs, aucune importance. L'ensemble de ces prescriptions n'occupe pas même une page entière dans le manuscrit que nous venons de désigner.

XC. *Medicina Hermetis*; cité dans les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande, t. II, 1^{re} partie, n° 7677. Ce titre manque de clarté. Désigne-t-il une traduction ou un livre original ? Il nous est, d'ailleurs, difficile de croire qu'Arnauld soit l'auteur de cette traduction ou de ce livre, dont nous n'avons découvert aucune autre mention.

XCI. *Medicamina*. Ce titre nous est fourni par Antonio, qui l'a tiré sans doute de quelque catalogue. Comme il peut convenir à plusieurs des écrits précédemment cités, nous le reproduisons avec beaucoup de défiance. C'est peut-être l'*Antidotarium* (n° XXXVI). On peut néanmoins suppo-

ser qu'il s'agit d'un ouvrage tout différent et que nous n'avons pas encore mentionné, n'en ayant rencontré le texte latin ni dans les imprimés ni dans les manuscrits. Cet ouvrage, dont nous ne connaissons qu'une version hébraïque, est ainsi désigné par le Catalogue des manuscrits hébreux de la Bibliothèque nationale, sous les n^{os} 1054 et 1128 : *Traité sur les médicaments digestifs et purgatifs, tant simples que composés, par Arnould de Villeneuve, traduit du latin en hébreu par R. Abraham Abigdor, en 1381; et voici, en français, les premiers mots de cette version hébraïque :* « Ainsi parle le médecin, le sage, l'illustre maître Arnould de Villeneuve : J'ai été prié par mes amis, par mes parents et par mes compagnons de faire pour eux un court traité concernant les médicaments purgatifs et digestifs, tant simples que composés, et, leur demande m'ayant paru convenable et acceptable, j'ai rédigé ce traité. » Si donc ce traité n'est pas d'Arnould de Villeneuve, il est, soit en latin, soit en hébreu, d'un imposteur; à moins, toutefois, que la première phrase du texte hébreu ne soit une addition du traducteur abusé.

XCH. *Questio determinata de genere februm*; dans un manuscrit de Breslau signalé par M. Henschel. C'est peut-être l'extrait du *Breviarium practicæ* (n^o XVII) qui a été publié à Venise, en 1576, sous ce titre particulier *De febris*. Cependant les mots *Questio determinata* semblent indiquer un opuscule différent, composé selon la méthode scolastique.

Henschel, Catal. cod. Vratisl., col. 50.

XCH. *Abuzale de medicinis simplicibus, ex translatione Arnaldi de Villanova*; dans la bibliothèque de François Bernard, suivant les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande, t. II, p. 1, n^o 3632. Nous supposons que le manuscrit ainsi désigné contient le vingt-huitième livre du *Traité des Manipulations* d'Abou'l-Kâsim Khalaf ben Abbas al-Zahrâvi, de Cordoue, que les Latins appellent ordinairement *Albucasis*; ce vingt-huitième livre enseigne, en effet, comment il faut préparer les médicaments simples, et, très prisé durant le

moyen âge, il a été publié séparément à Venise en 1471. Mais, dans cette édition de 1471, il est traduit en latin par Simon de Gênes, traducteur de la fin du XIII^e siècle, et il nous paraît douteux qu'Arnauld de Villeneuve en ait fait une autre version.

XCIV. *Liber de conservatione corporis humani et regimine sanitatis sapientissimi senis Arabici Albenzohar, translatus ab Arnaldo de Villanova, anno Dom. MCCCLXVIII*; dans la bibliothèque du collège *Corpus Christi*, à Oxford, n^o 177. L'auteur arabe semble être le célèbre Abou Merouan abd el Malek ben Abou'l Ala ibn Zohr. L'ouvrage commence en latin par : *Capitis cutis conservabitur si eam balneare volueris*. Mais si cet ouvrage existe en arabe sous un nom quelconque, le traducteur latin de l'année 1368 n'est certainement pas Arnauld de Villeneuve, mort depuis longtemps.

Nous terminons ici la nomenclature des manuscrits médicaux. Les manuscrits chimiques sont encore plus nombreux.

XCV. *Tractatus de solutione dubiorum in alchimia*; à la bibliothèque Bodléienne, suivant les Catalogues des manuscrits d'Angleterre et d'Irlande, t. I, part. 1, n^o 1720. Si l'ouvrage est d'Arnauld, ce qui nous paraît très douteux, certainement il ne lui a pas donné ce titre, dont la forme est moderne.

XCVI. *Doctrina nova*. C'est encore un opuscule dont le titre seul nous est connu. Nous l'empruntons au catalogue dressé par Nazari. Mais Nazari n'ayant pas cité tous les ouvrages authentiques d'Arnauld, nous croyons qu'il a désigné par ce titre un livre autrement intitulé dans les manuscrits que nous avons rencontrés. Lenglet du Fresnoy ne mentionne pas cette Doctrine nouvelle; il a donc tenu pour suspecte, comme nous, l'indication de Nazari.

XCVII. *Arnaldi de Villanova recepta de arte chimiæ*; dans

le n° 448 des manuscrits de l'école de médecine de Montpellier. C'est peut-être l'opuscule que Nazari désigne ainsi : *Recepta de compositione lapidis philosophorum*. La confection de la pierre philosophale est, en effet, le but qu'Arnauld propose à presque toutes les opérations chimiques.

XCVIII. *De vera compositione lapidis philosophorum; Recepta de duobus spermatibus; Arnaldus de Villanova, quomodo confecerit crocum martis de veuere*. Ces trois opuscules sont réunis, comme étant d'Arnauld, dans le n° 5230 des manuscrits de Vienne; mais nous ne les connaissons que par la mention sommaire d'un catalogue.

XCIX. *Artis divisio, secundum mag. Raymundum de Villanova*; commençant par : *Ars dividitur in septem partes. Prima est conjunctio*. Dans le n° 7161 de la Bibliothèque nationale, fol. 24. Cet art, ou plutôt cette science, est la chimie; mais de très courtes explications sont ici données sur les sept parties entre lesquelles l'auteur la divise; ces explications occupent, en effet, une seule page dans notre manuscrit. Nazari mentionne sous un titre presque semblable, *Liber artis*, un opuscule d'Arnauld qui est peut-être celui-ci. Il n'y a jamais eu, parmi les chimistes, aucun Raimond de Villeneuve; le copiste de notre n° 7161 a certainement écrit Raimond pour Arnauld.

C. *Clavis scientiæ majoris*; dans le n° 11405 de la bibliothèque impériale de Vienne. Lenglet du Fresnoy en désigne deux traductions, l'une française, l'autre allemande, également manuscrites. Mais toutes ces désignations nous semblent suspectes. Il s'agit ici, croyons-nous, du traité d'Artefius, qui est ordinairement intitulé : *Clavis majoris sapientiæ*.

Tabule cod. Vindob., n° 11405.

Lenglet du Fresnoy, Histoire de la philosophie, tome III, p. 325.

CI. *De origine metallorum*; commençant par : *Aurum fit ex argento vivo claro, mixto cum sulfure rubeo*. Cet ouvrage occupe vingt-quatre pages in-4° dans le n° 7162 de la

Bibliothèque nationale. Il est sans nom d'auteur dans le n° 185 du collège *Corpus Christi*, à Oxford; mais on lit dans notre n° 7162, avant le titre : *Qui fecit hunc librum fecit Lumen luminum*; ce qui désigne clairement Arnauld. On fera bien néanmoins de tenir cette attribution pour suspecte; en effet, un ouvrage de cette étendue aurait été souvent cité sous le nom d'Arnauld, s'il était de lui.

CII. *Soliloquium*. C'est un écrit indiqué par Evald Vogel au chapitre cinquième de son traité *De lapidis physici conditionibus*. Ce Soliloque a donc pour objet la chimie. Mais c'est là tout ce que nous en pouvons dire, car nous ne l'avons pas rencontré. Il est possible, d'ailleurs, qu'Evald Vogel ait mentionné sous ce titre un livre qui nous est connu sous un titre différent.

Lenglet du Fr.,
Histoire de la phil.
herm. t. III, p. 375

CIII. *Phœnix*, commençant par : *Cum tanta dierum prolixitas*. Lenglet du Fresnoy cite ce traité de chimie d'après un manuscrit où, dit-il, on lisait que l'auteur l'avait offert en 1299 à Martin, roi d'Aragon. Le roi d'Aragon se nommait, en cette année 1299, Jacques et non Martin. Martin régna de l'année 1395 à l'année 1430, un siècle après Arnauld. Les deux noms de Martin et d'Arnauld étaient donc fautivement associés dans le manuscrit que nous signale Lenglet du Fresnoy. Antonio range aussi le *Phœnix* parmi les œuvres d'Arnauld, mais sur un autre témoignage. C'est une indication qu'il a, dit-il, rencontrée dans les manuscrits de Padoue, à la page 113 des catalogues publiés par Tomasini. Or à la page désignée par Antonio nous trouvons, en effet, la mention du *Phœnix*; mais l'auteur nous prévient que le manuscrit est anonyme. Il n'y a donc aucune raison pour laisser ce *Phœnix* dans les œuvres d'Arnauld.

Antonio, Bibl.
Iusp. vet., t. II,
p. 118

Tomasini, Bibl.
Padav., p. 113.

CIV. *Elucidarium*, *Lucidarium*. Dans le n° 12969 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, fol. 30 et suiv., nous rencontrons plusieurs chapitres empruntés, dit

le copiste, à un ouvrage d'Arnauld qu'il intitule *Elucidarium*. Dans le même volume, du fol. 35 au fol. 68, est une version française de ce Lucidaire, aussi nommé par le traducteur ou le copiste « La theorique et pratique de maistre Arnault « de Villeneuve. » Il s'agit encore de la transmutation des métaux, et ce Lucidaire est, à quelques différences près, composé sur le plan du Rosaire. Ce sont néanmoins deux ouvrages différents. On trouvera la mention du *Lucidarium* dans le catalogue de Lenglet du Fresnoy et dans celui de Nazari. Nous n'en connaissons aucun texte latin complet.

Lenglet du Fr., Histoire de la phil. herm., tome III, p. 324. — Nazari, Della tram. metall., p. 135.

CV. *Rosa novella magistri Arnaldi de Villanova*; commençant par : *Non negligas, homo ergo nobilissime, hoc arcanum rationis et veritatis, quia ornat moribus, ditat beneficiis, exaltat pauperem. . .* Ce traité nous est offert par le n° 6749 B (fol. 58) de la Bibliothèque nationale. Le nom d'Arnauld se lit, comme on le voit, dans le titre, et nous ne connaissons aucun exemplaire du même traité qui porte un autre nom. On peut donc admettre qu'Arnauld en est vraiment l'auteur. C'est encore un manuel didactique, où sont successivement décrites toutes les opérations qui doivent avoir pour résultat certain la confection de la pierre philosophale. De ces opérations, les quatre principales consistent à dissoudre, distiller, calciner et solidifier. C'est pourquoi le traité se divise en quatre livres. Mais chacun de ces livres est très court, puisque l'ouvrage n'occupe pas même trois pages du manuscrit. On lit à la fin : *Tu quicumque es ad quem iste liber non absque nutu Dei pervenit, per fidem Dei te adjuro ut non ostendas eum nisi philosophis, quia omnium philosophorum secretorum secretissimum in eo continetur.* Nous voulons croire, à la naïveté de cette recommandation; elle serait, en effet, d'un effronté charlatan, si elle n'était pas d'un savant à tort convaincu qu'il a fait une vraie découverte. Ayant cité ce traité sous le nom d'Arnauld, Nazari mentionne une suite de cette Rose nouvelle, qu'il intitule : *Rosa novella secunda*. Cette suite ne nous est pas connue. Nous trouvons encore dans le catalogue de Nazari les deux titres suivants : *Aurea*

Nazari, Della tr. metall., p. 135.

rosa prima, Aurca rosa secunda. Il est bien probable que ces Roses d'or font double emploi avec les Roses nouvelles.

CVI. *Liber deflorationis philosophorum magistri Rainaldi de Villanova*; commençant par : *Incipit liber magistri Rainaldi de Villanova, dictus Liber deflorationis philosophorum in opere alchymie, sub compendio, cum quibusdam aliis spectantibus ad artem imaginum.* Nous trouvons cet article dans le n° 6749 B de la Bibliothèque nationale, où il n'occupe qu'une page. Les mots *Liber deflorationis, in compendio*, doivent donc être pris à la lettre. L'alchimie tout entière résumée dans une page in-4°, c'est bien, en effet, la quintessence de l'alchimie, ou le plus sommaire des abrégés. Si le copiste a nommé l'auteur *Rainaldus*, c'est évidemment par étourderie; on ne connaît, parmi les alchimistes du moyen âge, aucun Rainaud de Villeneuve. Nazari nous paraît indiquer cet ouvrage au catalogue des œuvres chimiques d'Arnauld, sous le titre de : *Compilationes philosophorum.*

Nazari, Della li-
n. tall., p. 135

CVII. *Liber experimentorum Arnaldi de Villanova.* Nous avons sous ce titre, dans le n° 7319 (fol. 115) des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, un petit livre en langue vulgaire dont nous résumons ainsi la préface : *Moi, Guillaume de Pérusse, secrétaire de maître Arnauld de Villeneuve, j'écrivais sous sa dictée tous les livres qu'il composait. Il n'en a composé que trois, « car el morit mot jone « home, car quant el morit el non avie sinon 60 ans, per « que el non poc accomplir sa voluntat. » De ces trois livres, le premier, intitulé *Liber consecrationum*, est resté dans les mains du roi Robert; ce qui est, pour le monde entier, un grand malheur, car dans ce livre se trouve la claire exposition de tous les arts, de toutes les sciences. Je demeurai longtemps à Naples après la mort de mon maître, espérant toujours avoir la communication de ce livre merveilleux. Étant enfin parvenu, dans cette attente, à l'âge de quatre-vingts ans, je perdis tout espoir et quittai la ville de Naples. Le second livre de mon maître avait pour titre *Liber medi-**

cine; le troisième, *Experimenta*. Ayant donc quitté la ville de Naples, je rencontrai par hasard une noble dame nommée Sibille, comtesse de Vintimille, qui m'admit dans son conseil et me fit elle-même connaître une autre dame de sa condition qui avait un château nommé Kalvilla. Celle-ci me dit un jour : « Maître Guillaume, ce serait merveille si « vous n'aviez pas quelque livre de ce prodigieux savant « dont vous avez été l'élève, maître Arnould de Villeneuve. » A quoi je répondis : « Très souveraine dame, sachez que « maître Arnould n'a fait que trois livres, dont un seul est « en ma possession. » — « Montrez-le-moi, répliqua-t-elle. » Ce que je fis; mais, ne pouvant le comprendre en son latin, cette noble dame me pria de le traduire en langue vulgaire. Voici donc cette traduction.

A la suite sont les Expériences, dont nous n'avons pas à donner le détail. Elles ne sont ni médicales, ni chimiques; elles appartiennent à l'astrologie judiciaire. Nous ne croyons pas non plus devoir nous arrêter à tout ce qui prouve la fraude de l'attribution. Comment le fabricant de cet opuscule a-t-il négligé de se mieux renseigner sur la vie d'Arnould? Ayant mis tant de grosses erreurs dans la bouche du prétendu secrétaire, il n'a pu, comme il semble, tromper que des gens intéressés à croire toute cette fable. Or Sibille, comtesse de Vintimille, a vécu; elle épousait, vers l'année 1340, Paul de Villeneuve, baron de Vence. L'intention du faussaire n'a-t-elle pas été de se rendre favorable un de leurs descendants, en lui présentant un livre où se trouvent associés les noms de Vintimille et de Villeneuve?

Ces *Experimenta* paraissent être encore, sous le n° 490, parmi les manuscrits de l'École de médecine de Montpellier. Le même titre est donné, dans un volume de Breslau, à quelque ouvrage composé par Arnould pour le pape Clément. Ce volume contient peut-être la Pratique sommaire.

Henschel, cod.
lat. Vrat., col. 56

CVIII. « La glorieuse marguerite de maître Arnault de

« Villeneuve, excellent docteur et grant philosophe, mise
 « en notre langue françoise par J. Cerasius, Condomois ; »
 dans le n^o 1089 des manuscrits français, à la Bibliothèque
 nationale, fol. 44. Voici les premières phrases, non de l'ou-
 vrage, mais d'une préface écrite en l'année 1560 par ce
 J. Cerasius :

« Amy lecteur, comme je me travaillois pour recouvrer
 « des libvres anciens en ceste divine philosophie, il m'en
 « est tumbé ung entre les mains par le moyen d'un mien
 « amy à Paris, lequel, pour estre docte, j'ay voulu mectre
 « en nostre langue françoise en termes tels que nostre art
 « le requiert, pour ce qu'il estoit escript non seulement en
 « langage picart fort ancien, mais presque du tout corrompu,
 « tellement qu'en d'aucuns endroits nous avons esté con-
 « traints diviner avec gens bien versés en la science et
 « mesmes natifs de la Picardie. » L'ouvrage commence par :
 « Pour ce que une chose tant grande et souveraine est
 « donnée aux enfants en lieu de très glorieuse marguerite,
 « sans laquelle les branches souveraines qui ne portent fruict
 « sans imbibition de la rosée de may ne peuvent provinier,
 « pour faulte de sa naturelle humidité, je l'ay voulu descripre
 « avec la très puissante aide du souverain. » Ainsi, l'auteur
 du livre l'aurait écrit en picard, et Cerasius l'aurait traduit
 en français. A-t-il jamais existé quelque texte picard de ce
 traité d'alchimie ? Nous en doutons. S'il a jamais existé, si
 même il existe encore, certes il n'est pas d'Arnauld. Nous
 n'en connaissons, d'ailleurs, aucun texte latin. Cette *Glo-
 riouse marguerite* nous paraît devoir être ajoutée à la liste
 déjà considérable des ouvrages frauduleusement attribués
 à notre célèbre docteur.

Les manuscrits nous offrent, en outre, sous le nom
 d'Arnauld, divers opuscules concernant l'histoire naturelle,
 la géométrie, l'astronomie.

CIX. *De quercu*. Du chêne et de ses parties : les feuilles,
 le gland, le gui, etc., etc. Les manuscrits de ce traité
 sont nombreux. Nous le trouvons dans les n^{os} 9530 de

Vienne, 4634, 5613, 5905, 7660 de Munich. Un autre exemplaire nous est signalé par les Catalogues d'Angleterre et d'Irlande dans la bibliothèque de François Bernard. Le même écrit se présente encore sous ces différents titres : *De laudibus et virtute quercus; Epistola ad Richardum, episcopum Cantuariensem*. Arnould de Villeneuve en est nommé l'auteur dans tous les manuscrits que nous venons de désigner. Cette attribution est néanmoins contestée par de Haitze. Elle n'est pas, en effet, acceptable. Pour en démontrer l'évidente fausseté, nous ferons simplement remarquer que, de l'année 1245 à l'année 1314, c'est-à-dire durant tout le cours de la vie d'Arnould, aucun Richard ne fut archevêque de Cantorbéri. Une traduction allemande de cet opuscule est conservée dans la bibliothèque de l'université de Breslau.

Catal. man. Angliæ et Hiberniæ, tome II, 1^{re} part., n° 3659

Pierre Joseph, Vie d'Arnould, p. 127.

Henschel, Catal. cod. Vrat., col. 12.

CX. *Tratta de geometrio pratico, o la sciença de troubar la profundour de l'aigo, la longour et largiour dei terras*; à la bibliothèque de Carpentras, n° 313. Deux autres exemplaires du même ouvrage sont à la bibliothèque de la ville d'Aix, nos 84 et 85, sous ce titre différent : *Libre que ensenha de destriar et de termenar, de agachonar et de scayrar terras et outras possessions, extrach de hun libre ordenat per maistre Arnaut de Villanova, a la requesta del rey Robert, et qu'a esta treslata en la ciutat d'Arle*. Ce traité de géométrie pratique, ou plutôt ce traité d'arpentage aurait donc été traduit en provençal, selon les manuscrits d'Aix, du latin d'Arnould, et l'on suppose que l'auteur de cette traduction est un arpenteur d'Arles, nommé Bertrand Boisset, qui vivait en l'année 1405. On lit, en effet, en tête du manuscrit de Carpentras, un travail de ce Bertrand Boisset sur les mesures d'Arles, et la suite de ce manuscrit est, à n'en pas douter, une copie de sa main. Nous croyons, pour notre part, qu'Arnould ne s'est jamais occupé de géométrie pratique, que son traité latin n'a jamais existé et que l'arpenteur Bertrand Boisset, auteur véritable de l'ouvrage, a, par supercherie ou par modestie, dissimulé son nom sous

Catal. des man. de Carp., p. 168.

celui d'Arnauld. C'est une opinion que nous allons nous efforcer de justifier.

En tête de l'ouvrage, dans le manuscrit de Carpentras, se lit un poème où maître Arnauld, parlant beaucoup de lui-même, s'exprime d'abord en ces termes :

Et oy, senhors mieus et maistres,
 Sapias tots per veritat
 Que yeu Arnaut de Villanova,
 Doctor en leis et en decrets,
 Et en sciensa de strolomia,
 Et en l'art de medecina,
 Et en la santa teologia,
 Enqueras mais en la vii arts.
 Maistre par tots fuy apelats.
 De Quataluenha nadiu fuy,
 Et a Napol yeu mi rendieu;
 Al service del rey Robert estieu
 Molt longament sensa partir.
 Et estant a son service,
 En sa quambra am lo rey estant,
 En son estudi esvelliant,
 An n'ensem se nos fosem
 Aquest libre veraïament. . .

Quel que soit le dialecte de ces vers, catalan ou languedocien, Arnauld a pu certainement composer dans l'un ou dans l'autre une série de vers plus ou moins défectueux. Mais il est impossible de croire qu'il se soit donné dans aucune langue les titres de maître ès arts, de docteur en droit romain, en droit canonique et en théologie, titres qu'il n'a jamais possédés. Évidemment, ce n'est pas lui qui parle; on le fait parler; ce que prouvent mieux encore les vers suivants :

Le qual libre fon acabat,
 Escrig et anordenat
 En Napol, la granda sieutat,
 L'an quart que fon coronat
 Lo rey Robert en son regnat
 Que Sécilia es apelat. . .

Robert ayant été couronné roi de Sicile le 1^{er} août 1309, l'an quatrième de son règne a commencé le 1^{er} août 1312. Or, nous avons montré qu'Arnauld était mort avant le 15 mars de cette année 1312; donc il n'a pu, comme il le dit, achever son livre l'an quatrième du roi Robert, étant mort avant la fin de l'an troisième. Ce qui nous permet de conclure que le poème mis en tête du manuscrit de Carpentras nous offre, dans les vers cités, un prologue purement fictif.

Quant au traité, on ne peut supposer que Bertrand Boisset ait commis une simple erreur en le présentant sous le nom d'Arnauld. Pour nous convaincre qu'il est d'Arnauld, il faudrait nous en montrer un texte latin. Mais ce texte latin n'est désigné, n'est cité nulle part. On ne connaît même aucun traité d'Arnauld, qui a tant écrit, sur l'arithmétique ou la géométrie. Cela nous décide à croire que Bertrand Boisset s'est joué, comme beaucoup d'autres, de la crédulité publique.

CXI. *De compositione et utilitate quadrantis*; dans le n° 353 des manuscrits de Munich. Mais l'attribution de cet opuscule à maître Arnauld de Villeneuve est toute récente; c'est une conjecture proposée par le rédacteur du dernier catalogue des manuscrits latins de Munich. Or, nous n'hésitons pas à dire qu'elle doit être rejetée. Arnauld n'a rien écrit sur cette matière. Un écrit anonyme: *De compositione quadrantis*, nous est signalé par M. Coxe dans le n° 41 du collège de l'Université et dans un volume du collège *Corpus Christi*, à Oxford; le même traité se rencontre dans les n°s 284 de Metz et 528 de Bruges; il est aussi mentionné par Bandini au tome IV de son catalogue de la bibliothèque Laurentienne, col. 131. Les premiers mots de cet écrit sont: *Geometriæ duæ sunt partes, theorica et practica*. Tel n'est-il pas aussi l'incipit du manuscrit de Munich?

Parlons enfin des opuscules théologiques d'Arnauld, qui sont malheureusement, pour la plupart, perdus.

CXII. *Allocutio Arnaldi de Villanova de his quæ conveniunt homini secundum propriam dignitatem creaturæ rationalis, ad inclytum tertium¹ Fredericum, Trinaciæ regem illustrem*; commençant par : *Volens Deus, propter immensitatem suæ bonitatis, communicare suam bonitatem humanæ creaturæ, insignivit eam illis potentiis quibus posset acquirere qualitatem qua disponeretur ad consequendum eam.* Cette Allocution, qui n'est citée par aucun bibliographe, nous est offerte par un seul manuscrit, le n^o 173 de Metz. Elle en occupe les treize premières colonnes. C'est un court traité de théologie morale, dont quelques chapitres concernent la politique. Il n'y a rien ici de nouveau touchant la morale dans ses rapports avec la religion; ce ne sont que paraphrases sans originalité sur des maximes banales. On ne s'y arrête pas. La partie de l'ouvrage où il s'agit de la politique est plus curieuse. Arnould avait évidemment la manie de conseiller les rois. Nous avons dit précédemment, sur son propre témoignage, dans quel esprit il avait entendu régler la conduite du roi d'Aragon. Nous retrouvons ici les mêmes leçons données au roi de Trinacie. Le premier des axiomes est, en politique, celui-ci : Les rois sont d'institution divine. Mais Dieu les a faits ce qu'ils sont non par privilège, en vue de leur intérêt personnel; il s'est proposé pour but l'intérêt des peuples. Les droits dont jouissent les rois sont les moyens que Dieu leur a donnés pour remplir leurs devoirs. Voici quelques sentences d'Arnould sur les devoirs du prince en général : *Non sufficit ad salutem ejus in seipso servare justitiam, sed etiam in subditos in quibus est constitutus a Domino minister justitiæ. Prædictam observantiam justitiæ debet custodire non solum propter salutem animæ suæ, sed etiam propter salutem honoris sui vel dignitatis. . . Omnis ergo princeps, sive sit rex, aut dux, aut comes, aut alius baro, quicumque præest hominibus et habet jurisdictionem in eis, debet toto studio vitare. . . injustitiam, hoc est ut nulli denegat justitiam. . . Cum Deus fecerit eum (principem) in suo principatu magis honorabilem et magis honoratum*

¹ On l'appelle ordinairement Frédéric II.

pauperibus, tamen non est per naturam melior ipsis, cum ex eadem materia et eodem modo sint geniti prout ipse, nec minus etiam dilecti sint a Deo quam ipse. Arnould recommande particulièrement aux rois de surveiller tous les ministres de leur puissance, *officiales*, gens qui, pour la plupart, arrogants et cupides, commettent à l'ordinaire un grand nombre d'iniquités. Il s'exprime aussi très nettement sur la question, alors très disputée, de l'altération des monnaies : *Quandocumque princeps adulterat monetam ut augeat suos thesauros, furtum committit*; et plus loin : *Per adulterationem monetæ publica utilitas non promovetur, nec alicui affert lucrum etiam temporale, nisi monetariis tantum et aequaliter principi; in quo dolo veri principis amittit nomen et rationem, cum exercet tyranni opus; verus enim princeps nunquam studet ad privatam utilitatem ut princeps, imo semper ad publicam.* Il semble bien que tout ce passage concerne Philippe le Bel.

CXIII. *Speculatio adventus Antichristi.* Tel est le titre qu'Antonin de Florence donne au libelle d'abord condamné par les maîtres en théologie de l'Université de Paris, ensuite par les cardinaux romains réunis en consistoire. Antonio l'intitule plus brièvement *De adventu Antichristi*, et en désigne un exemplaire conservé de son temps chez les carmes de Rome, avec cet *incipit* : *Constitui vos auditores.* Si cet exemplaire a survécu, nous le croyons unique; on n'en rencontre aucun autre dans les bibliothèques de Paris.

CXIV. *De cymbalis Ecclesiæ*; commençant par : *Qui interrogant interrogent in Abela et sic proficient.* Matthias Francowitz intitule ce traité *De mysteriis symbolorum.* Il est donc probable qu'il l'a cité sans l'avoir lu, sur le témoignage d'une vague tradition. C'est l'écrit apologétique dont Boniface VIII crut pouvoir absoudre la témérité. Une lettre d'Arnould, dont nous avons déjà parlé, nous fait connaître qu'il avait envoyé cet écrit aux chanoines de Saint-Victor de Paris. Or l'exemplaire sur lequel nous allons en rendre compte provient de la bibliothèque de ces chanoines. Ils

Flacius Illyricus,
Catal. test. verit.,
p. 376.

l'avaient joint à d'autres pièces pour former le volume qui porte aujourd'hui le n° 15033 de la Bibliothèque nationale.

Le ton de l'ouvrage est celui d'un mémoire composé pour une cour d'appel, par un homme très soucieux d'être justifié, mais qui voudrait bien ne pas l'être au prix d'une rétractation humiliante. Il commence par déclarer qu'il soumet au jugement de l'Église romaine, en bon chrétien, les propositions qu'il va faire. Elles sont encore douteuses, puisque la cour romaine ne les a pas confirmées; mais il a l'espoir très licite de prouver qu'elles sont vraies. C'est là son exorde. Il explique ensuite ce qu'il entend par les cloches de l'Église, *cymbala Ecclesie*. Il y a les petites cloches qu'on sonne à matines, quand le jour vient de paraître : ainsi, dès le temps d'Abraham, fut déjà faiblement révélée la future venue du Christ. Plus tard, en plein jour, les plus grosses cloches se font entendre : ainsi, plus on approcha de l'heure natale du Christ, plus fortement vibra la voix des prophètes. De même pour ce qui regarde la venue de l'Antéchrist. Les petites cloches l'ont anciennement annoncée, c'est-à-dire le prophète Daniel et la sibylle d'Érythres. Avec les apôtres, le son est devenu plus fort, plus clair, et bientôt on entendra retentir les voix formidablement sonores d'Élie et d'Énoch.

Peut-on déjà démontrer que la fin des siècles est prochaine? Arnauld n'hésite pas à le croire, et sur les textes de Daniel et de saint Augustin il fait des calculs fort compliqués, dont la conclusion est que l'Antéchrist doit apparaître vers l'année 1376. Néanmoins l'année reste vague : Dieu n'a pas voulu nous révéler par ses prophètes une date précise. La précision aurait eu des inconvénients qu'il est facile d'apprécier. Il nous suffit de savoir que le messager de la ruine universelle et finale va bientôt se montrer aux nations; cela nous avertit assez que nous devons dès à présent régler notre vie comme des gens qui n'auront pas de postérité.

Cet écrit sinistre ne contient pas une seule déclamation

sur les mœurs du siècle. On lit, il est vrai, vers la fin quelques prophéties où l'on peut voir des allusions; mais ces prophéties ne sont pas d'Arnauld; elles lui ont été, dit-il, communiquées. Il est donc évident que l'auteur de l'écrit l'a composé de bonne foi, sans aucune arrière-pensée, uniquement pour divulguer des prévisions qu'il croyait justes. Les calculs qu'il avait faits pouvaient être facilement contrôlés. S'il s'était trompé, tant mieux; il était prêt à reconnaître son erreur. Mais si l'on ne savait rien objecter à sa démonstration mathématique, on devait se tenir pour averti que le temps était venu de ne plus penser qu'au jugement dernier. Il n'est guère vraisemblable que Boniface VIII ait admis cette conclusion; mais on croit volontiers qu'il l'estima plus capable d'exciter que d'altérer la foi.

Un extrait de ce mémoire justificatif se trouve parmi les manuscrits latins de la bibliothèque impériale de Vienne, sous le n° 545. Il est intitulé, dans le nouveau catalogue de cette bibliothèque : *Prophetiæ a quodam fratre Gentili extractæ e tractatu Arnaldi de Villanova cui titulus : De cymbalis Ecclesiæ.*

Tab. cod. lat.
Vindob., t. I, p. 97.

CXV. *Apologia de versutiis et perversitatibus pseudotheologorum et religiosorum, ad mag. Jacobum Albi, canonicum Condingensem.* Ce titre nous est fourni par Antonio. Casimir Oudin mentionne le même traité d'après un catalogue de la bibliothèque Cottonnienne. Mais dans ce catalogue on ne lit aucun nom d'auteur. Parmi les écrits d'Arnauld qui furent, après sa mort, condamnés par l'inquisition, Eymeric en désigne un qu'il intitule pareillement *Apologia*. Il s'agit peut-être du même ouvrage. C'est ce que nous ne pouvons décider.

Antonio, Bibl.
Hisp. vetus, t. II,
p. 118.

Oudin, Comm.
de script. eccles.,
t. III, col. 617. —
Catal. man. Angl.
et Hiberniæ; Bibl.
Cottonn., Vitellius,
E, n° 2.

CXVI. *Opus Arnoldi de Villanova de generibus abusionum veritatis et de pseudoministris Antichristi cognoscendis et de pastoralis officio contra gregem exercendo.* La mention de cet ouvrage se rencontre dans le catalogue de la bibliothèque Cottonnienne par Thomas Smith; Vitellius, E, n° 2.

CXVII. *Philosophia catholica adnihilandi artem et versutias Antichristi et omnium membrorum ejusdem, secundum mag. Arnoldum de Villanora* ; dans le même numéro du même catalogue.

CXVIII. *Responsiones ad argumenta et oppositiones doctorum Parisiensium*. Ce mémoire judiciaire n'est cité que par Antonio, et il n'en désigne aucun manuscrit.

CXIX. *Expositio super Apocalypsi mag. Arnaldi de Villanora* ; commençant par : *Pertransibunt plurimi et multiplex erit scientia. Quamvis hoc dictum ecclesie sit toti scripturæ sacræ, quia tamen angelus qui dixit hoc Danieli tunc eum alloquebatur super intellectu visionis cujusdam...* Cette exposition sur l'Apocalypse est dans le n° 5740 du Vatican, du fol. 1 au fol. 143, sur deux colonnes. C'est donc un ouvrage considérable. Il porte, comme on le voit, le nom d'Arnauld ; mais cette attribution ne nous est confirmée par aucun autre manuscrit. Il n'est pourtant pas impossible qu'Arnauld ait essayé d'interpréter l'Apocalypse, sans être vraiment théologien. Car on sait qu'il avait un goût très vif pour toutes les visions.

CXX. *Alphabetum catholicorum ad inclytum dominum regem Aragonie pro filiis erudiendis in elementis catholicæ fidei* ; commençant par : *Es tu fidelis? Sum, Domine. Quare dicis te esse fidelem? Quia habeo rectam fidem*. Dans le n° 5732 du Vatican, du fol. 83 au fol. 89. Ce manuscrit n'offre aucun nom d'auteur. Le même opuscule est dans le n° 292 de Saint-Omer, où le nom de l'auteur manque pareillement. Il paraît néanmoins probable que cet avis au roi d'Aragon touchant l'éducation de ses fils est un écrit d'Arnauld. Après l'*Alphabetum* se lit, dans le manuscrit du Vatican, un court traité qui paraît être du même auteur et qui est intitulé : *Tractatus de prudentia catholicorum scholarium*.

CXXI. Nous rangeons maintenant sous le même numéro

tous les petits livres qui furent condamnés, en 1317, par l'inquisiteur et le vicaire général de Tarragone. Quelques-uns de ces petits livres étaient écrits en latin. Ce sont les suivants : *Apologia*, commençant par : *Ad ea quæ per vestras* ; *Libellus* ou *Littera*, commençant par : *Domino suo carissimo* ; *Denunciatio facta coram episcopo Gerundensi*, commençant par : *Coram vobis* ; *Responsio contra Bernardum* (ou *Benedictum*) *Sichardi*. Les autres étaient, comme il semble, en catalan ; néanmoins dans les *incipit* de ces écrits, tels qu'Eymeric nous les a conservés et tels que nous allons les reproduire, Astruc a cru reconnaître la langue que tout le monde parlait de son temps à Montpellier. Voici la liste d'Eymeric : De l'humilité et de la patience de Jésus-Christ, commençant par : « Si la amor natural » ; De la fin du monde, commençant par : « Entés per vostres lettres » ; Instruction pour les béguines, ou Lecture faite à Narbonne, commençant par : « Tots aquells » ; A une prieure, ou De la charité, commençant par : « Beneyt sia e loat Jesu Christ » ; De l'aumône et du sacrifice, commençant par : « Al catholich « enquiridor » ; un livre sans titre commençant par : « Per ço « car molts desigen saber » ; une autre Instruction pour les béguines, commençant par : « Als cultivadors » ; un livre commençant par : « Davan vos, senneyer en Jachme, per la « gratia de Deu rey d'Arago ; » enfin, un livre commençant par : « Quant fuy en Avinio ». Tous ces écrits semblent aujourd'hui perdus.

CXXII. *Epistole*. Il nous reste d'Arnauld cinq lettres, conservées dans le n° 173 de la bibliothèque de Metz.

La première, à l'adresse du roi de France, commence par : *Cum ad locum unde flumina exeunt, juxta sacræ scripture testimonium, revertantur...* Elle est datée de Gênes, 17 novembre. L'année n'est pas indiquée ; mais, comme nous l'avons dit, c'est l'année 1301. On remarquera, dans l'exorde de cette lettre, un style très emphatiquement ultramontain. Rome est la source d'où toute puissance découle et vers laquelle remonte toute puissance ; ainsi, le premier de-

voir des rois est de travailler au développement de la foi catholique, à l'affermissement de l'autorité romaine. Les bons chrétiens, ajoute Arnould, souhaitent que, pour remplir ce devoir, le roi de France veuille bien tourner ses regards vers la terre sainte et former la résolution de l'arracher le plus tôt possible à la domination des infidèles. Il ne convient peut-être pas d'exprimer un tel souhait si librement; mais le roi Philippe est clément, généreux, et permet facilement qu'on lui dise tout ce qu'on pense : *Quia prædicatorum medulla vobis innotescit clarissime, nec obscuritas mea posset illud exhibere obsequium claritatis, me ipsum redarguens humiliter, peto veniam de mea præsumptione, quia, vermis cum sim, leonem aggredior vocibus, et, velut aura levissima tangens montem, ipsum movere puto. Sublimis tamen clementia vestra, nobilitate confecta, patitur catulos fidelissimos suis in auribus dare voces et puerorum suorum loquacitatem auscultat paterna benignitate, commemorans aliquando contigisse quod asina cum propheta dedit rationis eloquium et nonnunquam stultorum profuit suis majoribus audacia.* Cependant Arnould n'a pas écrit au roi Philippe dans l'unique dessein de lui recommander une croisade plusieurs fois annoncée, autant de fois ajournée. L'objet principal de sa lettre est de l'engager à lire, dans ses loisirs, un écrit récemment approuvé par la cour romaine, où sont révélées d'importantes conjectures sur la fin des temps, et où, par surcroît, est confondue l'ignorance de quelques puissants docteurs : *Quia de futuris habere notitiam mens humana laborat quacumque probabili conjectura, propterea quoddam opusculum, tanquam incænum pauperis, quod noviter de sacro pontificis summi palatio nunc emanavit, in quo multa futurorum probabilis notitia traditur et gigantium ignorantia panditur, regali plenitudini, ad legendum aliquando in solatium, per ministerium offero præsentium litterarum.* Il s'agit, on le voit, du second écrit d'Arnould sur la venue prochaine de l'Antéchrist. La cour romaine, l'ayant lu, l'a remis aux mains de l'auteur, qui s'empresse d'en expédier une copie au roi de France.

La deuxième lettre a pour titre : *Epistola missa fratribus*

Prædicatoribus qui sunt Parisius per mag. Arnaldum, et tels en sont les premiers mots : *Salus et pax vobis et abundantia caritatis a Domino Jesu Christo*. Envoyant le même ouvrage aux frères Prêcheurs de Paris, Arnauld les prie de lui venir en aide contre les docteurs séculiers de cette ville, qui, l'année précédente, l'ont injustement condamné : *Cum, anno jam præterito, similes assertiones fuerint casualiter divulgatæ Parisius, quas collegium theologorum . . . , non impudenter solum, sed et injuste et inhoneste sategit extinguere . . . , mitto vobis opusculum, ut ex tenore ipsius vestra prudentia clarius informetur*. Cette lettre, plus longue que la première, est encore plus farcie de citations bibliques. Arnauld, qui redoute, à bon droit, les frères Prêcheurs, ne ménage rien pour se les concilier ; il les flatte sans mesure, c'est-à-dire sans pudeur. Ce sont ses très chers pères, *carissimi patres mei* ; il vit en eux depuis sa naissance ; même, lorsqu'il était encore incapable de comprendre l'excellence de leur ordre, la grâce divine le disposait à l'embrasser : *Innatam quasi devotionem, qua puerilibus annis cor meum incalescebat ac specialiter ferebatur ad obsequium ordinis et amplexum, credo indubitanter fuisse scintillam gratiæ cælestis ignis, quæ quodam radio gratuiti luminis præcurrebat in mente mea plenitudinem futuræ notitiæ de ordinis veritate*. Tous ces compliments sont ailleurs désavoués. Arnauld s'est mainte fois très vivement déclaré contre les ordres nouveaux, et particulièrement contre les Prêcheurs.

Voici le titre de la troisième lettre : *Epistola missa fratribus Prædicatoribus Montis Pessulani a mag. Arnaldo de Villanova* ; et elle commence par : *Artificis æterni magnalia tanto periculosius sustinet humana creatura quanto sublimius in eadem vis rationis attollitur ad veritatis notitiam*. Envoyant son petit livre aux frères Prêcheurs de Montpellier, Arnauld ne leur répète pas tout ce qu'il vient de conter à ceux de Paris. A Montpellier, ses véritables sentiments étaient bien connus ; il n'y aurait trompé personne.

La quatrième lettre est à l'adresse des frères Mineurs de la même ville et commence par : *Quamvis rerum opifex ad*

imaginem sui formaverit hominem, ut, altitudinis æternæ caractere insiquitus, imaginem veritatis ostendere. . . Les Mineurs étant ennemis des Prêcheurs, Arnould devait faire sa cour aux uns comme aux autres. Il pouvait, en effet, espérer qu'il serait justifié par ceux-ci, s'il était condamné par ceux-là. Pourtant Arnould flatte moins humblement les Mineurs que les Prêcheurs. Il est probable qu'il les redoutait moins.

Il s'agit toujours du même libelle dans la cinquième lettre, écrite aux chanoines de Saint-Victor, à Paris, et dont voici les premiers mots : *Splendor immaculatæ religionis*. Arnould avait le droit de croire que les religieux de Saint-Victor, qui faisaient profession d'un ardent mysticisme, auraient quelque disposition à prendre parti pour un prophète. Ils nous ont, du moins, conservé son écrit.

Une sixième lettre d'Arnould nous est signalée dans le n° 5509 de Vienne, où elle commence par ces mots : *Mutatio dexteræ*. Quel est l'objet de cette lettre? Elle est à l'adresse d'un pape; mais quel est ce pape? Voilà ce que nous ignorons.

CXXIII. On peut joindre enfin aux lettres d'Arnould sa plainte et son acte d'appel de l'année 1300. Ces deux pièces sont réunies dans le n° 17534 de la Bibliothèque nationale, fol. 104 et suiv. Un texte incomplet de la seconde se trouve encore dans le n° 15033 de la même bibliothèque, fol. 241.

Nous croyons avoir achevé la longue nomenclature des œuvres authentiques ou supposées d'Arnould de Villeneuve. Il ne paraît pas utile de prouver de nouveau, contre Gabriel Naudé, qu'il doit être distingué de ce *Villanovanus*, dont parle Guillaume Postel, qui le désigne comme auteur d'un livre *De tribus prophetis*, où se trouve, dit-on, tout le venin des doctrines calvinistes. Les écrits qui parurent du temps de Postel sous le nom de *Villanovanus* sont de Michel Servet. La Monnoye a déjà corrigé cette erreur de Naudé.

La Monnoye,
Œuv. chois., t. III,
p. 370, 371.

ARMENGAUD, FILS DE BLAISE,

MÉDECIN.

Plusieurs traductions d'ouvrages médicaux ou scientifiques, faites d'hébreu en latin, assurent à ARMENGAUD ou ERMENGAUD, fils de Blaise, une place honorable dans l'histoire littéraire de l'université de Montpellier. Ce qu'on sait de sa vie se borne à bien peu de chose et donne même lieu à des doutes difficiles à résoudre.

La pièce suivante, tirée du recueil manuscrit intitulé : *Privilegia universitatis medicæ Mospeliensis*, conservé à Montpellier, nous est communiquée par notre savant confrère M. Germain :

Fol. 74 r^o.

Petrus Bicani, humilis Avinionensis ecclesie prepositus, et Berengarius Capellerii, canonicus dicte ecclesie, ac prior ecclesie de Gravastence, Avinionensis diocesis, judices a sede apostolica delegati, una cum domino Rostagno de Mesoagna, canonico nostro et doctore decretorum, universis et singulis ecclesiarum rectoribus, seu eorum cappellanis curam animarum habentibus, seu eorum locutenentibus per civitates et dioceses Magalonensem et Mursi-liensem constitutis, ad quos presentes littere pervenerint, salutem et sinceram in Domino caritatem.

Ex parte universitatis magistrorum et scholarium artis medicine in Montepessullano commorantium, fuit expositum coram nobis quod, cum Ermenganus Blasini, dicte diocesis Magalonensis clericus et scholaris, residens in studio memorato, vellet in arte medicine in magistrum eligi et creari, et se examinationi magistrorum, ut moris est, submisisset, fuissetque ab eisdem repulsus penitus et exclusus, quia per examinationem hujusmodi ab eisdem, seu majori parte eorundem, ydoneus repertus non fuerat ad hujusmodi magisterium obtinendum, juxta convenciones eorum et statuta juramento vallatu, auctoritateque loci diocesani

*confirmata, necnon et juxta sedis apostolice privilegia eisdem concessa, ac eisdem postmodum ab eadem sede ex certa sciencia confirmata*¹, discretus vir officialis Magalonensis, de mandato domini Magalonensis episcopi, ut dicebat, quosdam ex dictis magistris per captionem corporum, quosdam vero minis et terroribus consentire coegit ut prefatus clericus ad magisterium hujusmodi convolaret; qui magistri, restituti postmodum libertati, ex hujusmodi gravamine ipsis per dictum officialem illato ad sedem apostolicam appellarunt; et quia nunc coram nobis appellacionem hujusmodi prosequuntur, quidam sue salutis immemores se velle ipsos opprimere, tam in personis propriis quam in rebus, ac eis dampna inferre modis pluribus comminantur, non solum in ipsorum magistrorum injuriam et gravamen ac perturbacionem jurisdictionis nostre iniquam, sed in ipsius sedis apostolice vituperium et contemptum, cujus nos vices gerimus in hac parte, non attendentes quam sit grave servum contra dominum et contra superiorem subditum militare, seu contra stimulum calcitrare; cum igitur dictus dominus Rostagnus de Mesoagua, conjudex noster predictus, questionibus seu negociis in predicto rescripto papali contentis intendere nequeat, cum ad curiam Romanam accesserit pro suis negociis explicandis, . . . et in prefato rescripto apostolico expresse et specialiter caveatur ut, si nos omnes tres predicti nequiverimus interesse, duo nostrum prefatum negocium nichilominus exequamur; quocirca, auctoritate qua fungimur in hac parte, nobis ab apostolica sede concessa, vobis universis et singulis, sub excommunicationis pena, districte precipimus et mandamus, quatinus ex parte nostra, legitime et peremptorie, per tres dies continuos a receptione presentium numerandos, moneatis publice in vestris ecclesiis, dum populus convenerit ad divina, ne aliquis, cujuscunque status aut conditionis existat, jurisdictionem nostram presumat expresse vel tacite perturbare, nec prefatis magistris aut scolaribus, aut familiaribus vel coadjutoribus eorundem, pro predictis molestias aliquas aut injurias afferre, aut ipsos quomodolibet perturbare, alioquin vos ipsos excommunicatos publice, singulis diebus dominicis et festivis, candellis accensis et pulsatis cam-

¹ Consulter pour ces divers règlements le 3^e volume de l'*Histoire de la commune de Montpellier*, de M. Germain.

panis, in vestris ecclesiis nunciatis, tamdiu donec a vobis aliud receperitis in mandatis. . .

Datum apud Avinionem, pridie idus aprilis, anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo.

Il résulte de cette pièce qu'un certain Ermengaud, fils de Blaise, refusé, aux épreuves pour l'obtention du titre de *magister*, par les professeurs de Montpellier, trouva moyen d'intéresser à sa cause l'évêque de Maguelone, qui, par son official, fit arrêter quelques professeurs, menacer les autres, et réussit de la sorte à extorquer leur consentement. Les professeurs violentés en appellent au saint-siège, qui, par ses délégués siégeant à Avignon, prend leur défense et menace d'excommunication quiconque leur chercherait noise à l'avenir. La pièce est du 12 avril 1290. C'est bien l'époque où le traducteur dont nous avons à parler résidait à Montpellier. On voudrait pouvoir élever des doutes sur son identité avec le personnage du même nom qui figure sous un jour fâcheux dans la pièce ci-dessus rapportée. Mais cette distinction aurait quelque chose de gratuit. Il est probable que l'homme laborieux qui a laissé dans l'histoire de la médecine un nom honorable traversa, au début de sa carrière, des difficultés où il se donna de graves torts.

M. Germain, qui a bien voulu faire des recherches pour nous dans les archives de l'université de Montpellier, n'a du reste rien trouvé de plus sur Armengaud. « C'est au point, dit-il, qu'on est en droit de se demander s'il est parvenu à conquérir son doctorat. Les pièces contenues dans nos archives mentionnent, parmi les maîtres en médecine de 1290 à 1314, Guillaume de Joyeuse, Étienne du Fresne ou de Fraysse, Arnauld de Villeneuve, Jean d'Alais, Jean de Capvilar, Guillaume de Brescia, Jourdain de La Tour, Bernard de Bonheure, Jean Massat, Hugues de Montboissier, Aymon de Mazères, Guillaume Martin, etc. Mais je n'y ai rencontré nulle part le nom d'Armengaud. S'il a pris le titre de maître en médecine, il l'aura obtenu par pression cléricale et sans avoir eu place dans le corps

des professeurs. Peut-être aura-t-il été simplement praticien de mérite. Montpellier a possédé plusieurs de ces médecins qui, ayant dû renoncer au professorat, à force d'échouer dans les concours, n'en acquirent pas moins une grande renommée dans l'art de guérir. »

Astruc, Mém. pour servir à l'hist. de la Fac. de méd. de Montpellier, p. 175-176.

Astruc ne paraît non plus avoir connu aucune pièce établissant le professorat d'Armengaud. Même la pièce que nous avons citée ne semble pas lui avoir passé sous la main. Dans les manuscrits, cependant, Armengaud reçoit le titre de *magister* ou de *magister in medicina*.

Arnaldi Villan. Opera, fol. 4^o v^o col. 1, edit. 1520. Voir ci-dessus, p. 52.

Un texte qui offre presque autant de difficultés que celui dont nous devons la connaissance à M. Germain nous est fourni par Arnould de Villeneuve. A la fin de son traité *De humido radicali*, nous lisons ce qui suit : *Ad quam etiam nos feliciter provehat misericordia creatoris, necnon præsens opusculum in manus intelligentis perducatur quem, inter presentes professores, lachrymatur non posse perfecte cognoscere nisi vivum*. Une note marginale du manuscrit latin de la Bibl. nat. n° 6649, ajoute ces mots : *Scilicet magistrum Ermengaldum*. Que doit-on entendre par ces mots : « l'homme intelligent « que, parmi les professeurs actuels, nous déplorons de ne « pouvoir connaître que vivant? » De telles paroles, nous le croyons, ne sauraient s'appliquer qu'à un juif. Si l'*Ermengaldus* de la note marginale est notre Armengaud, il faudrait en conclure que notre Armengaud fut israélite. Or rien n'est moins probable. Armengaud travailla avec des juifs, nous allons le voir; mais il n'était pas juif lui-même. S'il l'avait été, il n'aurait pas eu besoin de collaborateur. On n'a pas un seul exemple de juif qui, ne sachant pas l'hébreu, se soit adjoint un collaborateur de sa religion. Ajoutons que la protection que notre Armengaud paraît avoir trouvée dans le clergé ne s'explique pas dans l'hypothèse où il aurait été israélite. Il faut donc supposer ou que l'*Ermengaldus* de la note marginale est un homonyme de notre Armengaud, ou bien que la note marginale renferme une erreur. Ce qui nous incline vers cette seconde hypothèse, c'est qu'on ne connaît pas de juif du nom d'Ermengaud à Montpellier, et

pourtant tous les israélites un peu savants qui ont eu des rapports avec Montpellier nous sont connus.

Quel est parmi les israélites ayant enseigné à Montpellier celui auquel il est le plus vraisemblable, abstraction faite de la note marginale, de rapporter les paroles d'Arnauld de Villeneuve? C'est sûrement Jacob ben Makir, autrement dit *Profatius judæus*. Nous allons voir tout à l'heure que c'est sous la dictée de Profatius qu'Armengaud écrit ses principales traductions. Il n'est donc pas impossible qu'il se soit fait une confusion dans l'esprit de l'annotateur. Armengaud et Profatius ne constituant pour ainsi dire qu'une seule personne littéraire et ayant sans doute été vus fréquemment ensemble, on aura été amené à prendre l'un pour l'autre. Armengaud aura en quelque sorte absorbé Profatius.

Gariel veut qu'Armengaud ait été médecin de Philippe le Bel; Astruc l'admet après lui, et reproche à Du Cange et à Raichin de n'avoir pas mentionné ce fait. Ce n'est là qu'une supposition *a priori*, fondée sur la renommée d'Armengaud. Les détails qu'ajoute Gariel sur son habileté médicale sont également des banalités.

Le vrai titre d'Armengaud est de s'être donné pour tâche d'élargir le cercle des auteurs médicaux qui servaient à l'enseignement. Quatre ouvrages au moins ont été traduits par lui de l'hébreu en latin. Un est d'Avicenne et d'Averroès; deux sont de Moïse Maimonide; un est de Profatius. Tous ces travaux furent faits à Montpellier, à l'exception d'un seul, qui fut fait à Barcelone. Dans cette dernière ville, Armengaud dut connaître Arnauld de Villeneuve, qui y exécuta, vers le même temps, quelques-unes de ses traductions.

1. Armengaud traduisit ou plutôt fit traduire le commentaire d'Averroès sur le poème d'Avicenne, en l'an 1284, selon notre manuscrit latin, anc. fonds, 6931. Antonio et Nicolas Vignier placent cette traduction en 1291. Les manuscrits et les imprimés affirment que la traduction se fit de l'arabe. C'est là une erreur qu'ont répétée les éditeurs de Venise, Vignier, Huet, d'autres encore. Armengaud exé-

Fr., tome XXVII, p. 514 et suiv., 599 et suiv., 655 et suiv.

Ibid., p. 599 et suiv.

Gariel, *Series præsulorum Magalon.*, p. 409 et 446. — Astruc, *op. cit.*, p. 175. — Lucien Leclere, *Hist. de la méd. arabe.*, p. 467.

Ms. 178 du collège Gonville et Caius, *Catal. de Smith.*, p. 92.

Renan, *Averroès*, p. 217-218. — Wüstenfeld, *Gesch. d. arab. Ärzte*, p. 106. — Rossi, *Codd. II.*

p. 3 et suiv. — Mss. latins de Munich, n° 470.

Antonio, Bibl. Hispana vetus, II, p. 400, édit. Bayer.

Nic. Viguier, Biblioth. historiale, III, 408-409.

Huet, De claris interpraet., p. 136.

Martin, Pugio fid. p. 159 Paris, 1651. — Steinschneider, Catal. codd. hebr. Lugd. Bat. p. 317, note.

cuta toutes ses traductions de l'hébreu, avec la collaboration de juifs. Raymond Martini avait déjà cité cet ouvrage d'Averroès sous son titre arabe. Il est donc probable qu'il avait été traduit de l'arabe avant qu'Armengaud le traduisit de l'hébreu. En général, les ouvrages d'Averroès ont été traduits deux fois, une première fois de l'arabe, une seconde fois de l'hébreu. A certains moments, en particulier à la fin du XIII^e siècle et au milieu du XVI^e siècle, les manuscrits des traductions sorties de l'arabe devinrent rares, et l'on trouva moins de difficulté à refaire les traductions qu'à se procurer les anciens manuscrits. Comme on n'avait pas, à la fin du XIII^e siècle et au XVI^e, les facilités nécessaires pour se procurer des traductions de l'arabe, on s'adressa aux juifs, qui firent leurs traductions sur les versions hébraïques qu'ils possédaient des plus importants ouvrages de science et de philosophie arabes, surtout d'Averroès.

L'ouvrage médical traduit par Armengaud fut le plus répandu des livres médicaux d'Averroès. Nous en avons le texte arabe complet. Averroès y prend pour base le poème didactique (*ardjuza*) composé par Avicenne sur tout l'ensemble de la médecine. Ces sortes d'ouvrages mnémoniques, écrits dans le mètre facile appelé *radjaz*, sont très ordinaires chez les Arabes. Ils sont le plus souvent accompagnés d'un commentaire, fait par l'auteur lui-même. Averroès suppléa à ce que n'avait pas fait Avicenne. Son commentaire sur l'*Ardjuza*, présentant sous un volume de médiocre étendue un cours complet de médecine, eut encore plus de succès que ses *Culliyât* ou *Colliget*. Moïse ibn Tibbon (d'autres disent, mais à tort, Salomon ben Abraham ben Dior) le traduisit en hébreu. Le *Colliget* avait été traduit de l'arabe en latin vers le milieu du XIII^e siècle. Il semble que, vers 1300, la vogue de cet ouvrage avait diminué. Pierre d'Abano, dans le *Councilator*, écrit en 1303, et où les citations d'Averroès abondent à chaque page, ne cite pas le *Colliget*.

Dans la bulle du 8 septembre 1309, par laquelle Clément V régla les études médicales de l'université de Montpellier et les auteurs qui devaient être expliqués dans les

Heyan, Averroes, p. 217.

Steinschneider, Catal. codd. hebr. Lugd. Bat. p. 316 et suivantes. —

De Rossi, Codd. n° 1169. — Krafft et Deutsch, Codd. hebr. Vindobon., p. 159-160. —

Steinschneider, Catal. libr. hebr. in Bibl. Bodl., col.

2000.

cours, il n'est encore question d'aucun ouvrage d'Averroès. Il en est de même dans le règlement universitaire de 1340. Vers cette époque, cependant, le *Cautique*, avec le commentaire d'Averroès, entra dans les programmes; il y resta jusqu'au xvi^e siècle. L'ouvrage traduit par Armengaud devint aussi une des bases de l'enseignement de la médecine à l'université de Padoue. Il fut imprimé pour la première fois à Venise, en 1484, in-fol., à la suite du *Canon* d'Avicenne, *per magistrum Petrum Maufer et dominum Nicolaum de Contengo, Ferrariensem*, réimprimé vers 1492, *per Baptistam de Tortis*, puis en 1552, avec les corrections d'André Alpago, de Bellune, dans la grande édition des œuvres d'Aristote, avec le commentaire d'Averroès, publiée aux frais des Juntas à Venise, par les soins de Bagolini. Le même texte fut publié à part, avec le *Colliget* et Abenzohar, par les Juntas, en 1553. En 1574, les Juntas reproduisirent sans changement, en petit format, l'édition de 1552. Toutes ces éditions sont bien inférieures comme correction à notre manuscrit 6931. Pour qu'on puisse se convaincre que la traduction a été faite sur l'hébreu, nous allons donner le prologue d'Averroès dans l'original arabe, dans la traduction hébraïque et dans la traduction latine d'Armengaud. Les deux premiers textes ont été copiés sur les manuscrits de Leyde (arabes : n^{os} 186, 551, 912; hébreux : Scaliger 2^a, fol. 61 v^o) par le savant M. de Goeje. Pour le latin, nous corrigeons les éditions par notre manuscrit 6931.

Germain, La médecine arabe et la médecine gr. à Montp., p. 9, 11, 12, 29.

Han, Reper., t. p. 279.

TEXTE ARABE.

قال الغصية الاجل الامجد القاضي الامام الاوحد ابو الوليد محمد بن احمد بن رُشد
 ادام الله علاه ووصل نجاه اما بعد حمد الله المنعم بحياة النفوس وصحة الاجسام،
 والشافي من الدوائ المعضلة والاسقام، بما ركب في البشر من القوى الحافظة للمحقة
 والمبرئة من الآلام، وفهم من صناعة الطب وحيلة البرء من كان من ذوى الالباب
 والافهام، والصلاة على سيدنا محمد خاتم الرسل وسيد الانام والرضى عن الامام المعصوم
 المهدي المعلوم يحيى الدين ومجدد رسوم الاسلام، وعن صاحبه وخليفته امير
 المؤمنين ممشى امره الى غاية الكمال والتمام، والدعاء لسيدنا امير المؤمنين بن امير

المؤمنين بالنصر المستعجب على الاتصال والدوام، فانه ذكرت بالمجلس العالي مجلس السيد الاجل المعظم الموقر ابى الربيع بن السيد الاجل الاعلى الاسمى ابى محمد بن سيدنا الامام الخليفة الاعظم امير المؤمنين ايدهم الله ونصرهم الارجوزة المنسوية الى ابن سينا فى الطب وانها تحيطه بجميع كلياته وانها افضل من كثير من المداخل التى وضعت فى الطب مع ما اختصت به من النظم الميسر للحفظ والمنشط للنفس فامروا ادام الله تاييدهم لما جبلوا عليه من الرغبة فى العلم وخصوا به من استاز الناس بالخبر ان نشرح الفاظها شرحا يبلغ به الغرض المقصود منها مع ترك التطويل والاكتاز اذ كان التعبير عن المعانى العلمية بالاقاويل الموزونة ربما اوجب حذفًا للمعنى وعواصه لهمه فيؤدّر الى امتثال رايهم العالى وشرع فيه والله يعم من ذلك معصدهم الشريف وعرضهم الفاضل الربيع ويوفق الكل لما يجب من طاعتهم وخدمتهم وسع بوفعهم بعضله ورحمته ۞

TRADUCTION HÉBRAÏQUE.

אמר השופט הנכבד אבן אלוויד בן רשד אחר ההוראה לאל הנותן חיי הנפשות ובריאות הגופות הרפא מהחליים הגדולים והמדוים במה שהגן לכל בשר מהנחות השומרות לבריאות והמצילות מהכאב והבין ממלאכת הרפואה והחבלות הבריאות לבעלי הלבבות וההבנה נתתי לבי לפרש ספר החרוזות המיוחסות לכן צינא ברפואה מפני שהוא מקיף בכל חלקיה והוא יותר טוב מרוב הספואות אשר הונחו ברפואה עב מה שהתחד מן הסדר המושך לזכרון והמרחיב הנפשות בעבור שנגלה מאשר לא הורגלו בחכמה ובמדע מרוב האנשים טובו ולבאר מלותיו באור הושגבו הקנה המקנה ממדועם עזיבת האריקתוריקי הדברים כי המחברים מהענינים המדעיים והמאמרים השקילים העמים יצטדק כהם חסרון במאמרות מורה ולהמשיל סברתם הנכבדה והשם יעזר לי להשלים מזה סברתם הנכבדה ומגמתם הטובה העליונה ויביא אותי בנדה הפילוסופים למה שהחיי בעבודתו ויראהו למען חסדו וטובו

TRADUCTION LATINE D'ARMENGAUD.

Inquit Aboolit Benroist :

Postquam prius gratias egero Deo, largienti vitam perpetuam animarum et sanitatem corporum, et medicanti morbos magnos per gratiam, quam contulit omni carni, ex virtutibus sanitatem conservantibus et protegentibus a langore, dante intelligere artem

medicinæ et ingenium sanitatis divinis, animosis et intelligentibus, dedi operam ad commentandum librum rithmatum qui intitulatur liber Bencine de partibus medicinæ; ipse enim universaliter comprehendit et concludit eam. Est enim cum hoc melior valde pluribus aliis introductionibus et summis in medicina compilatis, et cum hoc est compilatus ordine valde convenienti ad tenendum mente vel memoria, dilatanti et delectanti animam. Fui autem attentus ad exponendum ejus dicta expositione qua ejus certa intentio comprehendatur et intelligatur, verborum confusionem et multitudinem postponendo, quum authores sermonum rithmatorum in actibus scientiarum indigent quandoque diminutione sermonis et truncatione, necnon et mutatione unius loco alterius explicando suam nobilem intentionem. Et ex nunc imploro divinum auxilium ad perficiendum nobilem intentionem horum dictorum et eximiam speculationem et laudabilem eorumdem, necnon ut me perducatur cum omnibus fidelibus sociis ad illud ad quod ducere debet sui bonitate et gratia ejus servitium atque timor.

C'est surtout par la traduction du commentaire d'Averroès sur l'*Ardjuza* qu'Armengaud a été connu. « Il me souvient, » dit Claude Duret, d'avoir lu dans une certaine histoire de France que, du temps du roi Philippe, fils de saint Louis, « en l'an de salut 1274, florissait un très savant médecin « nommé Ermengard, lequel commenta toutes les œuvres « de Averroès et de Avicenne pareillement. » Colomiès accepte cette exagération, et donne à Armengaud la première place comme date parmi les orientalistes français. Tiraboschi est tombé dans la même erreur. Il présente Armengaud comme le premier traducteur d'Averroès. Armengaud n'a traduit probablement qu'un seul ouvrage d'Averroès, et l'encyclopédie du célèbre philosophe arabe avait été presque toute traduite bien avant lui.

On a prétendu qu'Armengaud traduisit aussi le *Colliget* et le traité de la *Thériaque* d'Averroès, sans alléguer d'autre preuve que le tome X des éditions des Juntas (1555 et 1574). Mais ce volume n'attribue à Armengaud que la version du commentaire sur le *Canticum*. Nous ne connaissons

Cl. Duret, *Treasure of the Hist. des langues*, p. 434.

Colomiès, *Gallia orientalis*, p. 1. — Fabricius, *Bibl. med. et inf. lat.*, I, p. 247.

Tiraboschi, *Storia della lett. ital.*, t. V, p. 87.

Merekin, *Landemius renovatus*, I, p. 88. — Leclerc, *Hist. de la méd. arabe*, II, p. 467.

pas d'édition ou la traduction du *Colliget*, de la *Theriazue*, et celle du commentaire sur l'*Arduza* soient attribuées collectivement à Armengaud.

II. Le manuscrit 178 du collège Gonville et Caius, à Cambridge, contient, au fol. 130 r (cf. fol. 165 r) : *Raby Moyses L'arabius. De regimine egrorum et sanorum, et specialiter de asmate, translatum ab a arabico in latinum a uel Montem Pessulatum, a magistro Armengaudo Bazzii, med'ante fidele interprete, anno Domini m^o ccc^o ii^o, in mense maii*. Le petit titre de la page 165 r donne seulement *Raby Moyses de asmate*. Le manuscrit 209 art. 8 du collège Saint-Pierre, à Cambridge, contient le même ouvrage, sous le simple titre *De asmate*. J. G. Schenckius possédait un manuscrit du même ouvrage. Le texte arabe et les traductions hébraïques du traité de l'Asthme de Maimonide ne sont point rares (Bibl. nat., n^o 1173, 1174, 1175, 1211, du fonds hébreu). Il fut traduit d'arabe en hébreu par Samuel Benveniste. Selon la note que nous avons transcrite, Armengaud, ou plutôt son « fidele interprete », aurait traduit de l'arabe. N'ayant pu comparer les trois textes, comme nous l'avons fait pour l'ouvrage précédent, nous ne saurions trancher la question. Cependant, il est bien probable que cette traduction, comme toutes les autres d'Armengaud, fut faite sur l'hébreu. L'arabe n'était plus familier aux juifs de Languedoc; les traductions hébraïques avaient presque chassé les originaux. Comme, d'ailleurs, ces traductions hébraïques étaient des calques fidèles de l'arabe, on ne se faisait pas scrupule de dire des traductions latines faites sur les copies hébraïques : *translatus de arabico in latinum*. Cela voulait dire seulement que l'ouvrage original avait été écrit en arabe.

III. Le manuscrit 178 de *Caius College* contient, après l'ouvrage dont il vient d'être question, une traduction latine du traité *De venenis et curis eorumdem* de Maimonide, qui fut traduit de l'arabe par Moïse ibn Tibbon (manuscrits de

178. — A.
— 111^o. — L. II
— 172-118 —
— 172. — S. 11. — Catal.
— 171. — S. 11. — G. m.
— 172. — Ca. — 111.
— 172. — 111. — Les
— 172. — Hist. de la
— 172. — à ars. — II.
— 172. — textat.
— 172. — Commun. — 11.
— 172. — M. Bens.

Ars. — p. 118.

Paris, n^{os} 1124, 7^o; 1173, 4^o; traduction française par le docteur Israël-Michel Rabinowicz, et allemande par M. Steinschneider). La traduction latine de ce traité se fit également par les soins d'Armengaud. En effet, dans le manuscrit du collège *Corpus Christi*, à Oxford, n^o 125, art. 2, on lit : *Explicit liber de venenis, translatus Barthornone a magistro Hermengaldo, quem composuit Raby Moyses Cordubensis*. Il faut lire sans doute *Barchinone*. Le même traité se trouve dans le manuscrit du collège Saint-Pierre, à Cambridge, n^o 209, art. 7. En tête de sa traduction, Armengaud avait mis une préface commençant par ces mots : *Ubi sunt majora pericula*.

Catal. des mss. hébr. de Paris p. 208, 215.

Coxe, Catal. II p. 44.

Catal. mss. Angliæ et Hiberniæ. I, II, n^o 1571.

IV. Nous avons cité, dans le tome XXVII de cette Histoire, le titre et l'*explicit* d'un manuscrit d'Oxford (Can. misc., 340, fol 109) qui établissent qu'Armengaud traduisit d'hébreu en latin le traité du Quart de cercle de Jacob ben Makir, connu sous le nom de *Profatius judæus* : *Incipit tractatus Profaçag de Marsilia supra quadrantem, quem composuit ad inveniendum quicquid per astrolabium inveniri potest, translatus ab hebræo in latinum a magistro Hermegando Blasii, secundum vocem ejusdem, apud Montem Pesulanum, anno incarnationis Domini 1299*. Cette traduction se trouve dans d'autres manuscrits, en particulier dans le n^o 7437 (anc. fonds) de Paris; mais on n'y rencontre pas les curieux détails fournis par le manuscrit d'Oxford. Profatius avait composé son traité en 1290 ou 1293, à Montpellier. Armengaud de Blaise le mit en latin sous sa dictée. Il résulte de là qu'Armengaud aimait à s'instruire, qu'il était lié avec le juif le plus savant de son temps, Profatius, mais aussi qu'il faisait ses traductions sans bien savoir l'hébreu, en s'aidant des israélites, qui contribuaient alors si puissamment à la splendeur de l'école de Montpellier. C'est ce qu'indiquait déjà le *mediante fidei interprete* rapporté plus haut; le texte du manuscrit d'Oxford met la chose hors de contestation.

Hist. litt. de la Fr., t. XXVII, p. 610.

Ibid., p. 610, 611.

P. 135

Profatius fut-il également le collaborateur d'Armengaud dans la traduction du commentaire sur l'*Arjuz'a* et des trai-

F. 130-131

tés des Poisons et de l'Asthme? On a droit de le supposer, et ainsi s'expliquerait l'erreur que nous avons relevée tout à l'heure dans les souvenirs de l'annotateur de notre manuscrit latin 6949.

Renan, Averroès, p. 118; Leclerc, II, 469-470. Fol. 86 verso

Nous rattachons ici un traducteur qui paraît avoir travaillé dans des conditions analogues à celles d'Armengaud. Dans le n° 6949, ancien fonds, de la Bibliothèque nationale, nous trouvons des *Canones de medicinis laxativis*, traduits de l'hébreu en 1304 par un certain Jean Des Plans, de Montréal, du diocèse d'Albi. « *Expliciunt articuli generales proficuentes in medicinis laxativis, magni Aboloys, id est Averroys, translati ex ebreo in latinum per magistrum Johannem de Planis de Monte Regali, Albiensis diocesis, apud Tholosam, anno Domini m°ccc°iiii°*, interprete magistro Mayno, tunc temporis judeo, et postea dicto Johanne, converso in christianum in expulsione judeorum a regno Francie. » Il s'agit là de la grande proscription de 1306. Le nom *Mayno* ou *Main* était, dans le midi de la France, une abréviation de *Maimon* (Archives nationales, JJ. 44, n° 32). Nous ne connaissons pas de Montréal dans le diocèse d'Albi. Peut-être s'agit-il de Montréal près Carcassonne. Jean Des Plans pouvait appartenir au diocèse d'Albi, sans y être né.

Communication de M. Saige

Ern. B.

FLORIAN ET FLORETE.

POÈME D'AVENTURES.

Les premiers romans de la Table ronde, examinés par nos savants prédécesseurs, trop rapidement peut-être, sont au nombre des premiers essais de composition en prose française. A quelles sources leurs auteurs avaient-ils puisé pour créer un genre si nouveau? On peut conjecturer que, encouragés par le succès du livre fabuleux de Geofroi de Monmouth, écrit dans la première moitié du XII^e siècle, ils avaient entendu donner une forme arrêtée à d'anciennes traditions pieuses et profanes de la race bretonne, en les mêlant à de nombreux récits nouvellement rapportés de Constantinople et de Syrie. Quoi qu'il en soit, ces grands recueils d'aventures avaient été formés pour être lus par la société laïque du XII^e siècle et même du XIII^e, laquelle écoutait volontiers, mais ne lisait pas sans difficulté.

Hist. litt. de la
Fr., t. XV, p. 494.
500.

Or on ne pouvait déclamer en plein air de longs et volumineux récits en prose. Si on l'avait essayé, l'absence de rimes et de mesures régulières eût bientôt fatigué le lecteur et ceux qui auraient consenti à l'écouter. Voilà pour-quoi, peu de temps après la première rédaction des romans en prose, les trouvères tentèrent avec succès de les dépecer, pour en tirer la matière de ces poèmes que notre judicieux collaborateur, M. Littré, a si bien désignés sous le nom de « Romans d'aventures ». Ils étaient, dans cette nouvelle forme, plus faciles à lire à haute voix, plus agréables à entendre : aussi furent-ils accueillis avec une faveur prolongée. Les premiers rimeurs de cette école, Chrestien de Troies, Raoul de Houdenc, Manessier de Lille, et quelques autres encore, trouvèrent assez à prendre chez les plus anciens prosateurs, et purent se contenter d'arranger comme ils l'entendaient le fond des récits dont ils avaient fait choix dans les livres

Ibid. XV, p. 193;
XVI, 244; XXII,
449.

d'Artus, de Lancelot et de la Quête du Saint-Graal. Il y eut après eux un moment d'arrêt. On voit les trouvères, qui s'étaient laissé gagner de vitesse, se plaindre d'arriver quand tous les sujets sont épuisés et quand il ne reste plus que de rares épis à glaner dans la moisson des aventures :

Man. de la bibl.
de Reims, n^o 739,
fol. 41. — F. Tarbe,
Tourm. de l'Ant.,
v. 315. — Hist.
lit. de la F., XVIII,
865

Car cil qui trouverent avant
En ont keuilli toute l'eslite ;
Por ce est m'œuvre mains eslite ,
Et fu plusfors à achever.
Mout mis grant'peine à eschiver
Les diz Raoul et Crestien ;
C'onques bouche de crestien
Ne dist si bien com il disoient.
Mais quanqu'il distrent, il prenoient
Le biel François trestout de plain.
Si com il lor venoit à main ;
Si qu'après aus n'ont rien guerpi.
Se j'ai trové aucun espi
Après les maîtres meistiviers,
Je l'ai glané moult volentiers.

Ainsi s'exprimait Hugues ou Huon de Méri, dans son « Tournoiement de l'Antechrist », écrit vers 1225. Comme on avait pris dans les romans tout ce qu'ils contenaient d'intéressant, les trouvères voulurent éprouver le goût public avec des compositions qui, sans avoir été empruntées aux prosateurs antérieurs, procédaient du même genre d'inventions. On produisit de nouveaux héros, dont les précédents romanciers avaient, disait-on, négligé de parler, ou qu'ils s'étaient contentés de nommer sans les faire autrement connaître. On leur attribua des aventures analogues à celles qui avaient recommandé les noms de Gauvain, de Lancelot, de Perceval et de Tristan, en ayant grand soin de leur faire honneur de prouesses comparables à celles des héros déjà consacrés, et même encore plus incroyables. On leur donna de plus belles amies, on les fit triompher de plus terribles épreuves; le tout avec assez de succès, si l'on en juge par les nombreux manuscrits qui nous sont restés.

Il en fut de même, un grand siècle plus tard, de la série des « Amadis », imités encore, dans leur plus ancienne rédaction, des livres de la Table ronde. Ces nouvelles branches sont aujourd'hui mêlées aux branches les plus anciennes, et il n'est pas toujours aisé de les en distinguer. Elles obtinrent une certaine vogue jusqu'à l'époque de la Renaissance, ou plutôt jusqu'à Michel Cervantes, auquel il devait être donné de jeter la plupart des romans de chevalerie dans le feu qui consuma la bibliothèque du dernier des chevaliers errants.

Le poème de Florian et Florète appartient à la série de ces continuations des romans de la Table ronde. Le texte en est conservé en Écosse, dans un manuscrit de *Newbattle Abbey*, et il a été publié à très petit nombre pour le *Roxburgh Club*, sous les auspices du marquis de Lothian, par les soins de notre savant et laborieux compatriote, M. Francisque Michel. C'est un très beau volume in-4°, qui s'ouvre par une préface et des notes sur lesquelles nous aurons à revenir. Un *fac-simile* reproduit la première page du manuscrit original; puis une gravure au trait nous reporte au beau Psautier de *Saint-John College*, à Cambridge. Elle représente un double concert musical, l'un sérieux, l'autre burlesque: dans le premier, le roi David avec sa harpe, des orgues avec de curieux soufflets, des joueurs de trompe et de flûtes de Pan, enfin des jongleurs et trouvères chantant et lisant; dans le second, un ours frappant sur une tonne, des joueurs de rote et de cornet à bouquin, un danseur, un conteur et deux saltimbanques les pieds en l'air. L'éditeur a cru, non sans raison, pouvoir rapprocher ces dessins de plusieurs descriptions où s'est complu l'auteur de « Florian ».

Le récit commence avant la naissance du héros. Élyadus, roi de Sicile, avait un sénéchal, traître comme la plupart des sénéchaux dans nos gestes et nos romans. Cet homme, nommé Maragot, nourrissait l'espoir de bientôt succéder au roi son bienfaiteur et de devenir le second époux de la reine. Il essaye d'abord de la séduire. Mais elle était aussi sage que belle; en femme prudente, elle ne veut pas risquer, en lui

ôtant tout espoir, de se faire du sénéchal un redoutable ennemi :

V. 179.

Maragos, fit ele, bien croi
 Que vous m'amez en bonne foy;
 Mais moult feroie grant folie,
 Se j'avoie de vous envie
 Por mon seigneur le roi honni.
 Bien m'en devoit grans maus venir . . .
 Mais il n'a pucele çaienz,
 Tant soit bele ne avenanz,
 Que se la voulez aamer,
 Que ne la vous faice espouser.
 Mes de moi ne parlez jamès;
 Que .foi que je doi saint Gervès,
 Se plus je vous en oi parler,
 Je l'irai mon seigneur conter.

Maragot, pour arriver à ses fins, résolut de hâter la mort du roi, qui, après l'avoir tiré de servage, l'avait élevé aux plus grands honneurs. Belle occasion de maudire les serfs parvenus, que le trouvère ne pouvait laisser échapper :

V. 205

Mès jà souvent oï retraire
 C'onques hom sers ne peut bien faire.
 Li rois Daires en fu murtris,
 Et Julius Cesar occis,
 Et Alixandre enpoisonnez,
 Et li rois Pepins enherbez,
 Et Charles, ses fils, dechaciez,
 Et Elyadus detrenchiez.
 Bien sai que lor vient de nature,
 Qu'il sont traïtor par droiture.

L'histoire n'accuse pas les serfs d'avoir avancé les jours d'Alexandre, de Jules César ni du roi Pépin; mais nos trouvères, comme la plupart des gens du monde, ne savaient de l'histoire que ce que les chansons de gestes leur en apprenaient.

Un jour à la chasse, Élyadus s'était éloigné de ses compagnons en poursuivant un cerf: le traître sénéchal l'avait seul rejoint et frappé d'un coup mortel :

Li rois chaï, pance souvine,
 Cui la mort angoissé et destraint,
 Et prie à Dieu qu'il li pardoint
 Tous ses mesfez et ses pechiez
 Dont il a esté entechiez.
 Puis a trois pois de l'erbe pris,
 Seigniez et en sa boueche mis
 En lien de *corpus Domini*,
 Qui li face vraie merei ;
 Atant s'en est l'ame partie.

Pour Maragot, il s'empressa de revenir vers les autres chasseurs et de les accompagner à la recherche du roi, dont on retrouva le corps inanimé. On le ramena dans sa ville de Palerne (Palermo). En approchant de sa victime, il va sans dire que le sénéchal affecta le plus violent désespoir. Celui de la reine fut plus réel. Elle prit pourtant sur elle de rassembler ses barons et de leur exprimer son intention de passer dans la retraite le reste de ses jours. Maragot représenta que le devoir de la reine était de prendre un second mari qui pût maintenir la terre en paix, ou la défendre contre quiconque tenterait de s'en emparer. Les barons furent de son avis, et comme le traître passait pour un rude et vaillant chevalier, la reine fut vivement pressée de l'accepter pour second époux. Mais la dame, qui ne voyait dans Maragot que le meurtrier d'Élyadus, dissimula son indignation et se contenta de demander le temps de penser à ce qu'on voulait exiger d'elle :

Mais je vous demant un respit,
 Tant que la Pasque soit passée,
 Que je me serai delivrée
 De cet enfant dont sui ençainte.
 Et que ma douleur soit estainte
 De mon seigneur qui est ocis.

V. 168.

Elle va réclamer la protection d'un loyal baron, Omer, châtelain de Monréal, qui lui offre son château pour asile. Il y pouvait, disait-il, défier tous les assauts. La reine consent à le suivre :

Mès n'emmenerent, ce m'est vis,
 Avec eulz que deux escuiers,
 Quatre varlez, quatre sommiers
 Et, aveques, quatre puceles,
 Courtoises, avenans et beles.

La route était loin d'être sûre. Pour ne pas être suivis, ils jugèrent à propos de s'arrêter dans une forêt, où les valets disposèrent une tente. Mais tout à coup la reine est surprise des douleurs de l'enfantement, et se délivre d'un fils que les quatre chambrières recueillirent :

V. 543.

Et les puceles, entresoit,
 L'ont lavé et apareillié,
 Puis l'ont el maillolet couchié;
 Et puis vers la dame s'en vont,
 Que moult malade trouvée ont,
 Si li donnerent à mangier,
 Et puis sont alées couchier.

Combien elles durent regretter de n'avoir pas mis entre elles le nouveau-né! Trois fées « de la mer » viennent à passer en retournant « du deduit » à leur retraite habituelle. La première était Morgain, la célèbre sœur du roi Artus. Elle aperçoit l'enfant, et avertit ses compagnes qu'elle l'a destiné à devenir le plus sage, le plus loyal et le plus preux des chevaliers :

V. 561.

— « Pour Dieu, dame, car l'enportons, »
 Font les autres, « si en allons,
 Dès qu'il iert de tel renommée. »
 Morgain, sans plus de demorée,
 L'a pris. Aïtant s'en tornerent,
 Vers Mongibel s'acheminèrent,
 Quar c'estoit leur maistre chastel.

Les trouvères, avant l'auteur de Florian, avaient déjà conduit « en féerie » Rainouart, Huon de Bordeaux, Ogier le Danois, peut-être même déjà Tristan de Nanteuil. C'est ordinairement Morgain qui tient le premier rang parmi ces puissances intermédiaires. Elle est tantôt méchante, incon-

tinente et vindicative; tantôt, comme dans notre poème, amie des gens de bien, protectrice des opprimés. En arrivant dans son château de Mongibel, elle donne l'enfant à baptiser sous le nom de Florian ou Floriant; elle le fait bien nourrir et surtout mieux garder qu'il n'avait été gardé dans la forêt.

On devine le désespoir de la pauvre reine de Sicile en apprenant que son enfant avait disparu. Elle fut transportée en litière jusqu'à Monréal, et le loyal châtelain se mit en état de soutenir le plus long siège. Maragot parut bientôt sous les murs du château avec une armée nombreuse. Il s'était fait proclamer roi de Sicile, et les barons de la terre avaient aussitôt envoyé vers la reine pour la presser, en épousant le sénéchal, de justifier le choix qu'ils avaient fait de Maragot pour succéder à Élyadus. La reine avait répondu qu'elle ne consentirait jamais à s'unir au meurtrier de son époux et à l'usurpateur des droits de son enfant. Pendant le long temps que dure le siège de Monréal, le trouvère nous conduit à Mongibel pour y voir ce que devient le petit Floriant. Chaque année semblait justifier la prédiction de Morgain :

Et quant il ot set ans passez,
 Moult par fu biaux et acesmez.
 Les ieus ot vairs comme fauecons,
 Ses nès n'iert trop cors ne trop lons,
 Blanche et vermeille avoit la face,
 Plus claire que cristaus ne glace;
 Sorcis brunez, hanz et voltis,
 Menuz dens blanz, menton faitis,
 Les cheveus blonz, recercelez,
 Comme s'il fussent tuit dorez,
 Droites espales, beles rains,
 Les bras biens fès, blanches les mains,
 Les dois lons, grailes et menus.
 Parmi le pis fu bien membrus,
 Grailes par flans, costez traitis,
 Droites jambes, les piez voltis.

V. 738.

Morgain le mit sous la direction d'un maître qui lui en sei-

gna « les set ars », les jeux de tables et d'échecs, la chasse aux chiens et aux oiseaux :

V. 764

Toute riens qu'apent à franc homme
Li a apris; ce est la somme.

Ces détails et bien d'autres sont exactement empruntés aux « Enfances de Lancelot », enlevé et nourri par la Dame du lac, comme l'est notre héros par Morgain. Quand il eut quinze ans, Florian voulut, encore à l'exemple de Lancelot, savoir qui lui avait donné naissance. La fée en conclut que le temps était venu de l'éloigner de Mongibel. Elle se contente de lui apprendre qu'il était fils de roi et de reine : « Je connais, dit-elle, vos secrets désirs; demain je vous adouberai. Vous aurez de bonnes et belles armes, un grand et beau cheval. En quittant Mongibel vous entrerez dans une nef qui pourra défier les plus violents orages. Elle est construite en bois d'ébène; c'est vous dire qu'elle est à l'épreuve du feu et de la corruption. Elle suivra la ligne que vous souhaiterez et vous déposera dans le royaume de mon frère le roi Artus. Mais auparavant il vous faudra passer par de rudes épreuves. »

Citons maintenant la description de l'adoubement du nouveau chevalier :

V. 814

A matinet, quand l'aube crieve,
Morgain vint devant lui ester,
Qui avec li fist aporter
Chemise et braies de chainsil.
Un auqueton taint en bresil
Li a fait deseure vestir.
Et puis li a faites venir
Jenoillieres et mustelieres
Bien fetes, et bonnes et chieres.
Puis li fist ses chaues lacier,
Fors et tenans, de bon acier.
Puis li font la coiffe fermer,
Le haubere en son dos jeter,
Qui plus iert blans que fin argens.
Forz et bien fès et bien tenanz.
Les deux esperons li chauça

Morgain, et l'espée li a
 Çainte, dont li pons estoit d'or.
 En Surie la firent Mor.
 Puis a la ventaille fermée.
 Morgain a la palme levée,
 Et col le fiert, puis si li dist :
 « Floriant, Dameldieu t'aïst,
 Et si te doinst force et santé! »

Cette description est complète, à l'exception du heaume, qu'on ne posait sur la coiffe maillée qu'au moment de combattre. Revenons sur les détails.

Les « braies » couvrent la « chemise » et répondent assez bien à notre caleçon. Elles sont de lin ou « chainsil », mot qu'il ne faut pas, comme on l'a fait souvent, confondre avec celui de « chainse » ou chemise. L'« auqueton », pourpoint plus léger que le « gambeson », est ici teint de « brésil », c'est-à-dire de couleur rouge-cramoisi, comme le bois qui porte encore ce nom. Les pans dépassaient ordinairement le haubert, dont il devait amortir la rudesse. Après l'auqueton viennent les genouillères et les « mustelières », plaques dont on garnissait les genoux et les jarrets. Ce dernier mot, synonyme de « grèves », a été oublié dans les glossaires. Les « chauxes » ne sont lacées qu'après la pose des genouillères et mustelières; ce qui prouverait assez qu'elles les recouvraient, contrairement à l'opinion des historiens du costume. Viennent ensuite la « coiffe » dit le « haubert », dont la coiffe dépendait et dont les mailles d'acier avaient la blancheur et l'éclat de l'argent. On fixe ensuite les éperons d'or ou plutôt dorés. On ceint l'épée dont le « pont » ou poignée est d'or, la lame apparemment damasquinée, pour avoir été faite en Syrie. La fée, quand la ventaille est relevée et retenue à la coiffe, lève la main et frappe le nouveau chevalier sur le cou: c'est ce qu'on appelait donner la *colée*, et non l'accolée, comme on a dit plus tard.

À la description de l'adoubement succède celle de la riche tapisserie étendue sur les parois de la nef. Elle était de quatre pièces: la première représentait les quatre élé-

ments, le soleil et les étoiles; la seconde, Adam et Ève, la vie et la mort d'Abel; la troisième, la fondation de Troie, l'enlèvement d'Hélène, les grands combats d'Hector, Achille, Troïlus et Diomède, le cheval de « fust », la sortie de Troie, l'arrivée d'Énée à Carthage, puis en « Lombardie » ;

V. 596.

En la darreaine partie,
 Iert Amors et sa compaignie;
 Là ierent li arbre flori,
 Oisel qui chantent à haut cri
 El mois de mai la matinée;
 Là iert toute joie assemblée,
 Là ert li deus d'Amors portrais,
 Si très jolis, si très bien fais,
 Onques riens ne fu mieus ovrée.
 Une saiete barbelée
 Et un arçont tient en sa main,
 Dont il trait et soir et matin
 A ciaus qui ne sunt à s'acorde.
 De vermeille soie est la corde
 De l'arc dont je si vous devis.
 D'une part de l'arc, ce m'est vis,
 Siet Tristan et Iseult la blonde,
 Et entour iaus à la reonde
 Sont roses fresches et nouveles,
 Citoles, harpes et vielles,
 Salteires, rotes, armonies,
 Et sauteles et siphonies,
 Dames bien faites et puceles,
 Courtoises, avenanz et beles.
 Chascune sert de son mestier,
 Et si ne s'en font pas proier.

L'« harmonie » était peut-être le jeu des sept clochettes, reproduites dans la gravure au trait tirée du Psautier d'Oxford; et quant aux « sauteles », que les glossaires ont oubliées, nous pensons que c'était une sorte de castagnettes.

La merveilleuse nef s'arrête d'abord devant le château d'un tyran cruel, nommé Moradas, qui retenait dans ses prisons quinze des meilleurs chevaliers de la Table ronde: Yvain de Galles, Sagremor, Agravain, Keu le sénéchal, Lucan

le bouteiller, Beduer l'échanson, Giflet, Karadoc, Brandelis, Calogrenan, Galesconde, Bliomberis, Dodinel le Sauvage, Tor et Mélian du Lis. Le tyran est défié, désarmé, contraint de réclamer merci. Floriant demande aux chevaliers qu'il a rendus à la liberté de conduire Moradas à Carradigant, où résidait Artus. Quand le roi demandera qui les a délivrés, ils devront répondre : C'est « le Chevalier qui la nef mène. » Tel est le nom que notre héros croit devoir adopter, en attendant qu'on lui apprenne à quel prince il doit la naissance.

Rentré dans la nef, il passe à la vue d'une cité merveilleuse, aux murs de marbre, aux trois cents tourelles, dont la plus mince est de la dimension des plus fortes tours. Sur chacune étincelle une pomme d'or « à niel ». Notre chevalier descend à terre, monte à cheval et pénètre dans les rues remplies de maisons superbes et d'églises somptueuses. Devant les portes se tenaient de belles demoiselles fort occupées :

Les unes faisoient bliaus,
 Les autres quotes et mantiaus,
 Les autres oevrent ausmosnieres,
 Et les autres çaintures chieres;
 Les autres dras de soie ordissent,
 Et les autres les font et tissent.

V. 1297.

Floriant ne manque pas de les saluer avant d'arriver au palais, plus merveilleux encore que tout ce qu'il vient de voir. Des piliers d'argent massif y soutenaient des murs incrustés d'or et de pierreries; mille fenêtres en bois d'ébène y laissaient pénétrer le jour. A peine a-t-il quitté les étrières que deux pucelles se chargent d'« établir » son cheval; une autre le désarme, une autre étend sur ses épaules un manteau de fine écarlate traînant jusqu'à terre. Il monte les degrés du palais; une demoiselle, entourée d'un millier de jeunes compagnes, vient au-devant de lui, et, portant une couronne, le prend par la main et lui demande son nom. « Je « suis le Chevalier qui la nef mène. » Satisfaite de la réponse, elle le fait alors asseoir sur un lit, près d'elle. « Je suis, lui « dit-elle, Alamandine, reine de cette terre qu'on appelle l'île

« aux belles pucelles : cette ville où nous sommes se nomme
« la Cité blanche. » On corne le dîner : après un somptueux
repas, la reine ordonne à ses demoiselles de dresser un lit où
puisse agréablement dormir le jeune chevalier. Puis on ap-
porte le vin du coucher :

V. 1374

Venir a fait par grant delit
Oublées et chanebutiaus,
Et bons vins fors, viés et nouviaux,
Et nois muguetes en la fin.
Et gigembras alixandrin.

Le mot « chanebutiaus » offre un sens obscur ; peut-être
étaient-ce des cannes à sucre.

Mais le lendemain, à son réveil, Florian entend un cri
épouvantable, qui semble sortir de l'enfer. La reine lui
apprend que c'est la voix d'un monstre qui, chaque matin,
venait réclamer le tribut d'une jeune fille, pour la dévorer
en moins de temps qu'on n'en met à dire une petite « pate-
« nôtre ». Florian demande si l'on ne pouvait en délivrer le
pays : « Bien des chevaliers l'ont tenté, dit la reine ; le monstre
« les a tous dévorés. — Je vais donc l'essayer à mon tour. »
Alamandine s'efforce en vain de le retenir ; il se fait aussitôt
armer, et s'avance l'épée à la main. Le nom de cette horrible
bête était Pélican : elle avait la tête d'un ours, la queue d'un
dragon, les ongles d'un lion ; ses yeux étaient rouges comme
charbon embrasé ; son front était armé de longues cornes.
Après un rude combat, notre chevalier parvint à plonger
son épée dans le cœur de Pélican, et la belle Alamandine
crut acquitter largement sa dette de reconnaissance en lui
offrant sa main :

V. 1501

« Or vous covient, sans delaiier.
Que vous à feme me preniez.
Hui en ce jour gaigné'avez. »

Mais Florian refuse un don si flatteur. Il avait, dit-il, juré
de ne pas se marier avant de savoir quel était son père ; et,
si la reine veut faire pour lui quelque chose, elle se rendra

à la cour du roi Artus, et le saluera de la part du « Chevalier « qui la nef mène. » Alamandine promet de faire le voyage, et Florian va rejoindre au port sa nef merveilleuse. De son côté, la reine Alamandine part avec ses plus belles demoiselles, et arrive à Carradigant, où résidait Artus. L'usage de ce grand prince était de ne se mettre jamais à table avant d'avoir appris quelque aventure nouvelle. Gauvain, qui, le premier, voit approcher la reine de l'Île aux belles pucelles, avertit son oncle de faire dresser les tables. Alamandine monte le degré du palais, salue le roi et lui raconte le dernier exploit du meilleur des chevaliers :

« Sire, c'est cil qui la nef maine
Qui de trop grant biauté est plaine. »

V. 1665

Nouveau sujet pour Artus de surprise et d'impatience. Il voudrait savoir quel est ce preux chevalier, si digne de figurer parmi les compagnons de la Table ronde. Gauvain lui conseille de faire annoncer un tournoi : « le Chevalier qui « la nef mène » ne manquera pas d'y paraître.

Ici, nous revenons à Florian pour aborder avec lui dans une seconde île, moins riante que celle des Belles Pucelles. Le château, la ville, tout y est en ruine. Trois demoiselles vont pourtant à sa rencontre : « Sire chevalier, lui disent-elles, « hâtez-vous de regagner la mer, si vous ne voulez demeurer « prisonnier, comme nous le sommes, de deux affreux géants « qui ont immolé notre père et sont depuis ce temps maîtres « de l'île. » Au même moment paraissent les deux géants, armés d'énormes massues. Florian les attend, brandit son glaive et, comme on le devine, finit par en avoir raison. Après leur avoir tranché la tête, il propose aux trois sœurs d'entrer en mer avec lui :

« Se vous volez o moi venir,
Dedens ma nef vous meterai,
Et au roi Artuz vous menrai.
Se maris volez espouser,
Certes jel vous ferai doner. »

V. 1732.

L'offre était trop séduisante pour ne pas être acceptée. Mais la traversée nous ménage d'autres aventures. La nef passe en vue d'un beau château que Floriant prend envie de visiter. Il descend sur le rivage et voit bientôt un chevalier armé de pied en cap, qui vient réclamer le tribut dû par tous ceux qui passent devant son manoir. « Je suis chevalier, répond Floriant, et je n'entends payer aucun droit de peage. Mais enfin quel est ce droit? — Je veux les tresses des dames que vous conduisez. — Vous les aurez peut-être, mais après m'avoir ôté la vie. » Aussitôt le combat s'engage; la victoire est longtemps incertaine: les deux champions sont obligés de s'arrêter pour reprendre haleine :

V. 1796

Et les puceles vont ester
 Lez Floriant, qui moult ert chaus :
 Si l'esventent de leur biaux.
 Mais il en a une apelée :
 « Alez, fet il, sans demorée ,
 A ce chevalier que voi là ,
 Si l'esventez , que trop chaut a. »
 Cele a fait son comandement ;
 Au chevalier vient erraument ,
 Si le comence à esventer.
 Mais il li dist : « Laissez ester ,
 Quar se cest service prenoie ,
 Et je nel vous guerredonoie ,
 Honte i auroie et reprovier ,
 Et, pour ce, penre ne le quier. »

Hist. litt. de la
 France, t. XIII
 p. 65-

C'est une imitation du combat d'Ogier contre Brehus. La lutte recommence, et le châtelain se voit enfin contraint de réclamer merci. Floriant veut savoir pourquoi il exigeait des passagers un tribut de cette nature :

V. 1863.

« Voirs est, j'ai une dame amée :
 Si vous di qu'en nule contrée
 N'a si belle, ce m'est avis.
 Quant vit que j'ere si soupris ,
 Si me dist jà s'amor n'auroie
 De si adonc que j'averroie
 Tant de tresses de damoiselles,

Ou de dames ou de pucelles,
 C'une tente en peussions fere.
 Encor me dist autre contrere :
 Que jà tresses ne coperoient,
 Se de celles non qui auroient
 Chevalier à conduiseur.
 S'en ai jà copées plusor,
 Plus de trois cens, ce m'est avis,
 Dont j'ai les chevaliers conquis,
 Et ci dedans emprisonnez. »

Florian fait délivrer ces pauvres captifs et les charge de conduire le châtelain devant le roi Artus, qui le traitera comme il jugera à propos. Arrivé à Carradigant, celui-ci raconte la nécessité où il s'était trouvé d'exiger des dames passagères le sacrifice de leurs tresses. « Puisque tel était l'ordre « de sa dame, dit messire Gauvain, le roi ne doit pas le juger « sévèrement :

« En ma raison vous di, pour voir,
 Que jà n'en doit nul mal avoir
 Cis chevaliers que je voi là,
 Més que s'amie l'en pria;
 Quar bien vous di, cil n'aime mie
 Qui refuse rien à s'amie
 Qu'ele li voille commander :
 Que que il li doie couster. »

V. 2005.

Et le roi, comme les barons, est de l'avis de messire Gauvain. Florian lui-même arrive à Carradigant. Quand il descend à terre, il voit la nef qui l'avait conduit s'éloigner et bientôt se perdre dans le lointain, à l'exemple de celle du Chevalier au cygne. Il entend crier le grand tournoi auquel va présider le roi Artus; et, pour qu'on ne puisse soupçonner qu'il soit le « Chevalier qui la nef mène, » il monte sur un cheval blanc et choisit des armes blanches, comme les jeunes chevaliers qui paraissaient pour la première fois dans les tournois. Quand le sénéchal Keu, ce grand railleur, le voit arriver avec l'intention de prendre part aux joutes, l'occasion de « gaber » lui paraît favorable :

Au roi a dit : « Se Deus me gart,
 Vez là un chevalier où vient :
 L'escu par les enarmes tient.
 Mès moult est blanche son armure ;
 Ce semble fromage en presure
 Qui soit de la foisselle issus ;
 Moult par est or blans devenus.
 Je croi qu'il soit filz de fornier,
 De munier ou de peletier,
 Quar trop bien semble de lor geste.
 Mais, par les deux ieus de ma teste.
 G'irai tantost à lui joster. »

Le sénéchal n'a pas lieu de se féliciter de la rencontre. Il est rudement renversé et transporté hors des lices « assez « mal en point ».

Nous passerons rapidement sur les grands coups de lance et d'épée échangés dans ce tournoi. Ils sont copiés servilement sur ceux des héros plus anciens de la Table ronde. Florian est aisément reconnu par ses prouesses sous le nom qu'il avait adopté. Artus apprend qu'il a été nourri dans la maison de sa sœur Morgain, et qu'il n'est venu à Carradigant que pour se former au métier des armes. « C'est à vous, lui dit Artus, à l'enseigner, par votre exemple, « à ceux qui l'ignorent. Mon neveu Gauvain pourrait seul « aller de pair avec vous :

« Or tost, Gauvain, venez avant ;
 Je vous commant ce chevalier.
 Gardez qu'il soit moult honorez,
 Et bien vestuz et bien parez
 D'autre tez robes come vous. »

Gauvain, ravi d'avoir un tel « compain », approche de Florian, lui délace le heaume, le baise « plus de cent fois » et le conduit à l'hôtel que le roi lui avait destiné :

Qui donc véist monter pucelles
 As fenestres, et damoiselles,
 Pour le chevalier esgarder !
 Et quant le voient trespasser,

Si s'escrient toutes ensemble :
« Bien veignant soit eil qui nos samble
La flor de ciaus de tout le mont. »

En quittant les étriers, Floriant trouve deux écuyers qui le désarment, lui lavent le cou, la poitrine et le visage. Deux demoiselles lui passent ensuite les robes de fine écarlate et le manteau fourré d'hermine, dons de messire Gauvain. Dans ce nouveau costume, il est présenté à la reine Genièvre, à messire Yvain de Galles et aux deux frères de Gauvain. Mais bientôt, des fenêtres du palais, on voit entrer dans le port de la ville une riche nef. Une demoiselle en sort et vient remettre « au Chevalier qui la nef mène » une lettre de Morgain. La fée lui découvrait le secret de sa naissance et lui apprenait que la reine de Sicile, sa mère, était depuis longues années assiégée dans la ville de Monréal par l'odieux sénéchal Maragot, usurpateur de sa couronne. Pour délivrer la reine et punir Maragot, il n'y avait pas un moment à perdre. Ce fut alors à qui demanderait d'accompagner dans cette expédition le prince de Sicile. Artus voulut lui-même conduire ses Bretons devant Monréal, et ce généreux élan offre à notre trouvère une occasion de comparer l'ancienne loyauté chevaleresque à l'avarice, à la fausseté de ses contemporains. L'éloge du passé au détriment du présent est un lieu commun dont les poètes et les moralistes ne se sont jamais défendus; sinon peut-être de nos jours, où l'on soutient volontiers la thèse contraire et sans doute également exagérée.

L'armée bretonne quitta le port de Londres au mois de février. Vient ici le dénombrement des princes et des hauts barons qui ont amené leur contingent : Loth, roi d'Orcanie, et ses trois fils, Gauvain, Agravain et Gaheriet; Urien, roi de Galles, et son fils Yvain; d'autres rois encore, Marc, Karadoc et Baudemagus; puis Sagremor, Brandelis, Lucan le bouteiller, Keu le sénéchal, tous puissants et renommés guerriers qui reconnaissaient pour chef le roi Artus, cet Agamemnon des fables bretonnes :

V. 2679.

Artus, qui ot la seignorie,
 En donna toute la mestrie
 A Florian et à Gauvain;
 Quar moult se fioit en lor main.
 Adonc sont les voiles drecies,
 Et droit vers le vent desploies.
 Du port s'esmurent maintenant,
 Toute la mer en vait crollant.
 Sonent buisines et fretiaus,
 Et flaütes et chalumiaus.
 Toute la mer en estormist,
 Et li air du ciel en noircist.
 .xv. jours ont moult bien siglé.

Mais, au seizième jour, une violente tempête pousse la flotte devant une terre sauvage. Cinquante sergents sont envoyés à la découverte; ils ne peuvent éviter la rencontre d'un monstre appelé Sardine, et ils sont tous dévorés, à l'exception d'un seul, qui revient conter le malheur de ses compagnons. Nous nous attendions à voir l'horrible dragon abattu et mis à mort par Florian ou par Gauvain; mais ils étaient trop pressés d'arriver devant Montréal pour prendre le temps de venger leurs compagnons. Maragot, qui assiégeait cette ville depuis vingt ans, se croyait enfin à la veille de la réduire, quand il apprend l'arrivée d'Artus, venant au secours du châtelain Omer. Aussitôt il va faire hommage de son royaume de Sicile à l'empereur Philemenis de Constantinople, en lui persuadant d'opposer toutes les forces de l'empire à celles du roi breton. L'empereur rassemble ses nombreux vassaux : les rois Porus d'Athènes, Felitor d'Antioche, Gérémie de Hongrie, Cornicas de Turquie, Jonas de Tabarie, Tabarin de Tartarie, Nestor de Libie, Cadour de Bulgarie. Jamais armée plus formidable ne s'était mise en campagne :

V. 2871.

A Costantinoble assemblerent;
 Les nés et les vaissiaus chargerent
 D'elmes, de lances et d'escuz,
 De bons haubers mailliez menuz,
 D'espées forbies, de dars,

D'arbalestes, d'engiens et d'arcs,
 De pain bescuit, de char salée,
 Et de farine buletée,
 De bues, de pors et de chevaux . . .

Philemenis, l'empereur, avait une fille nommée Florète,
 qu'il aimait au point de ne pouvoir vivre un jour éloigné
 d'elle. Il voulut l'emmenner en Sicile :

Il la commence à apeler :
 « Fille, vels tu o nos aller ?
 Si verras le tornoïement
 Et les batailles ensemment.
 Fame iés, jà garde n'i auras.
 Aler porras où tu vorras.
 — Sire, Florete li respont :
 Par Dieu, l'autime roi del mont,
 J'en ferai tot vostre plaisir. »
 Lors list vint puceles venir,
 Aveques li les a menées.

V. 2925.

Le trouvère n'a pu manquer de tracer ici le portrait de
 la jeune princesse :

Le front ot haut et droit et plain,
 Si oeil n'estoient pas vilain,
 Ains estoient vair et rians,
 Pour embler cuers à totes gens ;
 Les sorciz brunez et voltiz,
 Le nez droit, bien fet et traitiz,
 Li chevol erent autreté
 Com s'il fussent d'or et doré.
 Blanche et vermeille avoit la face,
 Plus elere que cristaus ne glace,
 Petit menton vout en fossé,
 Les denz blanz et menu serré,
 Les levres, un petit grossetes,
 Comme cerises vermeilletes,
 Petite bouche bien seant ;
 Si semble qu'adès voit disant :
 Baise, baise, je voil baisier . . .
 Les mains ot beles et blanchetes,

V. 2889.

FLORIAN ET FLORÈTE.

Et les dois longues et grailletes,
Petites mameles poignans . . .

La flotte de l'empereur arriva la première devant Montréal; ce qui permit à Maragot d'attaquer les Bretons au moment où ils débarquaient. Dans cette bataille, Florian, comme on s'y attend, fit des prodiges de valeur; grâce à ses prouesses, l'empereur fut obligé de battre en retraite. En poursuivant les Grecs jusqu'à leurs tentes, Florian avait aperçu Florète, et avait échangé quelques douces paroles avec elle. Ce premier entretien décida de leur mutuel amour. La nuit suivante, au lieu de sommeiller, ils ne firent que penser l'un à l'autre :

V. 3415

Florete est à pié descendue;
En une chambre portendue
De cortines moult bien ovrée
En ont la pucele menée.
Les damoiseles l'ont couchie,
Quar ele estoit moult travaillie.
Mais n'i dormi ne tant ne quant,
Ains li sovint de Florian.
« Deus! fet ele, de majesté,
Com est or plains de grant bonté
Cis chevaliers qui m'araisna!
Tant doucement me salua,
Ausi com je fusse sa suer . . .
Sainte crois! com il est feranz,
Et dedans presses embatans!
Certes, moult se porroit prisier,
Qu'amie ert à tel chevalier :
Deus! se il povoit avenir
Que je le péusse tenir;
Com doucement jel baiseroie,
Et près de moi l'estrainderoie!
Jel voldroie, se Deus me saut. »
Ensi Florete Amors assaut;
Mès Sens d'autre part la chastie,
Qui li dit : « Vels tu estre amie
A un home d'autre contrée?
Moult par seroies forcenée
D'autre part, tu ne sez de voir

Se il te voldroit recevoir,
 Ne pour s'amie retenir;
 Espoir a dame à son plaisir
 Dont il est bonement amez,
 De quoi il fet ses volentez.»

Florian flottait de même entre la crainte d'être dédaigné et l'espoir d'être aimé. Le lendemain de la victoire des Bretons, le siège de Monréal était levé, les Impériaux étaient revenus à Palerne, et Florian avait trouvé sa mère dans la ville délivrée. Avant de se faire reconnaître, il court vers elle les bras ouverts :

La roïne moult s'en merveille,
 Toute la face en ot vermeille
 De honte, si li prist à dire :
 « Qui estes-vous, biaux très dous sire,
 Qui tante fois m'avés baisie ?
 — Certes, nel vous celerai mie, »
 Fait Florians. . .

V. 3577.

Et il lui apprend comment il avait été ravi, la nuit même de sa naissance, par des fées qui l'avaient conduit et nourri dans leur cité de Mongibel. La reconnaissance faite, il convenait de poursuivre et de châtier l'odieux Maragot. Artus ramène ses Bretons devant Palerne, et de nouveaux combats s'engagent sous les murs. De ses fenêtres, la belle Florète ne perdait rien des grands coups d'épée de Florian. Elle le vit joindre Maragot, le défier et le désarçonner : « Voyez, disait-elle à ses deux compagnes, Blanchandine et Tisbé, voyez s'il est un autre chevalier qu'on pourrait comparer à celui-ci, en prouesse, en bonne grâce ! »

« Dame, Blanchandine respont,
 Par Dieu, le veraï roi del mont.
 Je vorroie bien qu'il m'amast,
 Et por s'amie me clamast ! »
 Tibé respont : « Moult estes fole
 Quant avez dite tel parole.
 N'estes pas de si grant biauté

V. 3805.

Qu'avoir doiez tele amisté.
 Mais moi qui sui bele et jonete
 Come cerise vermeillete,
 Le devroie par droit avoir. »
 Fait Florete : « Je sai de voir
 Que vous avez el cors la rage;
 Vous n'estes pas de tel parage
 Que il vous daignast regarder.
 Il peut plus hautement amer. »
 Adonc li respont Blanchandine :
 « Dame, si com Amors destine
 Covient amer, soit haut ou bas;
 Ele ne s'i regarde pas. . . »
 Ensi les puceles disoient,
 Et entr'eles trois estrivoient.

Florian, après avoir grandement contribué à la défaite des Impériaux, s'arrêta sous la fenêtre des dames :

V. 3945.

Lors a Florete apercée :
 Et quant il l'a reconneue,
 Et de sa biauté li remembre,
 Faut li li cuers et tuit li membre.
 Tant fu de frane amor surpris,
 A terre chiet toz estordis.

Il fallut l'aider à remonter. On le transporte dans la tente de messire Gauvain, et Florète, qui, en le voyant chanceler et tomber, avait été saisie d'une faiblesse analogue,

V. 3980.

Adonc est pasmée chée.
 Ses puceles l'en releverent,
 En une chambre l'emporterent,
 Couchie l'ont en un biau lit.

Heureusement, Gauvain reçut de Florian, et Blanchandine de Florète la confiance de ce qui avait causé cette double indisposition. « Vous craignez, dit Blanchandine à sa maîtresse, que Florian ne soit blessé. Envoyez un valet au camp des Bretons; il se fera conduire à la tente de celui que vous aimez, et saura vous apprendre si vous êtes payée de re-

« tour. » Le jeune et adroit Joli fut chargé du message. Il vit Floriant et le guérit aisément en lui parlant des inquiétudes de la princesse. Le héros ne manque pas de récompenser le messager d'amour :

« Et bien vos di que à venir
Ne voil je mie que perdez.
Mon mantel d'escarlate arez ;
Et vostre dame porteroiz
Mon anel et si li donroiz
Par amors, que je li envoie
Et qu'ele le mete en son doi. »

V. 4196

Or messire Gauvain était présent à l'entretien. Il demande à Joli si la belle Florète n'a pas dans ses chambres quelque pucelle sage, courtoise et bien apprise. « Sire, la meilleure amie de ma dame est Blanchandine, la fille du roi Géréme de Hongrie. Elle serait très digne de l'amour du meilleur des chevaliers. — Remets-lui donc de ma part cet autre anneau, que lui envoie le neveu du roi Artus : dis aux deux dames que nous ne souhaitons rien autant, Floriant et moi, que de nous rapprocher d'elles et de mériter leurs bonnes grâces. »

Joli rendit compte à Florète du succès de son ambassade. Si Florète fut ravie des bonnes dispositions de Floriant, Blanchandine ne le fut pas moins en recevant le gage des favorables sentiments de messire Gauvain :

Blanchandine en riant respont :
« Par Dieu, l'autime roi del mont,
Je ne le quier jà refuser ;
Bel m'est, quant il me daigne amer. »

V. 4257.

C'est assez l'usage des héroïnes de nos romans de bien accueillir les premières avances, quand elles ne se chargent pas de les faire. Restait maintenant à ménager les entrevues. Devant les murs de la ville était un verger ; Florète eut facilement la clef de la poterne, ou petite porte de sortie, qui du verger donnait sur la campagne. La clef en est confiée

au fidèle Joli, qui bientôt put prévenir les deux amis et les conduire dans le verger, où déjà les attendaient leurs dames. Le temps fut on ne peut mieux employé, Florète se chargeant de faire les honneurs :

V 4303.

Maintenant Florians l'embrasse,
Et ele ensemment le relace
Parmi les flanz de ses deus bras.
Or ont entr'eus moult de soulas. . .
Quar il estoient à loisir.
Du sorplus me covient taisir.

Le poète eût mieux dit : « Il me coviendrait ; » car il ne nous en décrit pas moins, en plus de quarante vers, le bonheur du double couple amoureux. Cela le conduit à songer aux joies qui l'attendraient lui-même, si la dame de son cœur était aussi complaisante que les infantes de Hongrie et de Constantinople.

Les rendez-vous se succédèrent, si bien qu'un jour le nain de l'empereur surprit Florète et Florian, Blanchandine et Gauvain, dans une conversation des plus intimes. Il alla tout conter à Philemenis :

V 4490

Puis li dist : « Sire, entendez çà :
Certes vous estes decéus,
Florete est el vergier là jus :
Une pucele ensemble o soi.
.H. chevaliers, foi que vous doi,
En font totes lor volentez. »

L'empereur, ému de ce récit, arrive dans le verger, accompagné de trente hommes d'armes. Mais le prudent Joli veillait ; il avertit nos amants de se tenir en garde. Pour éviter le ressentiment des deux pères irrités, Florète et Blanchandine consentirent à suivre leurs deux chevaliers. L'empereur, ne trouvant plus sa fille bien-aimée, se hâte d'attaquer, à la tête de son armée, le camp des Bretons. Mais comment pouvait-il espérer de vaincre les compagnons de la Table ronde, conduits par des héros tels que Florian et messire Gauvain ? Les Grecs sont refoulés dans Palerne,

tandis que Florian et Gauvain, rentrés victorieux dans leurs tentes, sont désarmés par leurs amis, et se hâtent de les présenter au roi Artus, qui veut bien présider à leur mariage, seulement retardé jusqu'au lendemain. D'autre côté, l'empereur, moins irrité qu'on ne l'eût cru de l'enlèvement de sa fille, propose à son conseil de demander une trêve et même la paix aux terribles Bretons. Le roi Géréme, père de Blanchandine, paraît surpris des subites dispositions de l'empereur :

« Il vous ont Florete tolue,
Et j'ai Blanchandine perdue.
Se il les tienent en servage,
Nous i aurons trop grand hontage.
Mais qui porroit à ce mener
Le roi, que les vosist doner
A .II. peudons de son ostel.
Bel m'en seroit. Il n'i a el,
Ensi porroit la pais venir. »

V. 4979.

Artus, tout en consentant à la trêve, voulut traiter de la paix non avec le traître Maragot, prétendu roi de Sicile, mais avec l'empereur Philemenis. L'entrevue des souverains a lieu dans une prairie. Après les premiers compliments, l'empereur voulut savoir pourquoi le roi Artus avait conduit ses Bretons dans la Sicile, terre de l'Empire, et pourquoi il avait enlevé sa belle et vertueuse fille. Artus se justifie d'abord du deuxième grief :

« Vostre fille ne prin ge mie;
Mais il est voirs qu'ele est amie
Au plus proisié de mon ostel.
O lui s'en vint; il n'i a el.
Avec li vint une pucele
Qui moult est avenanz et bele;
Si l'amena Gauvains, mes nie.
Empereres, bien le sachiez,
Je lor ai à fames donées;
Le matin seront esposées. »

V. 5099.

Quant à la chevauchée de Sicile, elle eut pour but la dé-

fense des droits évidents de Florian, fils du roi Élyadus, et la punition du traître Maragot, l'odieux meurtrier du roi son bienfaiteur et l'usurpateur de sa couronne. Florian voulut parler à son tour; mais, avant de lui donner la parole, le poète s'arrête à décrire son costume et surtout sa belle et magique ceinture :

V. 5125.

Moult par fu richement vestuz,
 Grans est et biaux et bien menbruz;
 Çains ert d'une riche çainture,
 Où trois fées mistrent lor cure
 Plus de set anz, ce m'est avis.
 Li membre sont d'orfrès massis.
 El monde n'a beste n'oïsel
 N'i soit entaillé bien et bel. . .
 En la mer n'a poisson noant,
 Gros ne graille, petit ne grant,
 Ne soit el tissu tresgetez.
 Riches pierres i ot assez,
 Esmeraudes et crysolites,
 Maintes autres pierres eslites. . .
 Morgain la fée li donna,
 A cel jor qu'ele l'adouba.

Florian, après avoir traité Maragot comme il le méritait, offrit de soutenir en champ clos la justice de son accusation. De son côté, Maragot déposa son gage; du sort du combat dut dépendre celui de la guerre. Comme on peut s'y attendre, le triomphe du bon droit, que Florian représentait, ne fut pas un instant douteux. Nos romans n'offrent pas d'exemple de la défaite des champions de la bonne cause, et en cela, comme sur bien d'autres points, ils ne sont pas en parfait accord avec l'histoire. Maragot, gravement blessé, conserva assez de force pour confesser ses crimes avant d'expirer sur le gibet. Quand l'empereur Philemenis apprit que le ravisseur de sa fille était le fils et le droit héritier d'Élyadus, il consentit au mariage de Florète, qui apporta à son amant, avec la royauté de Sicile, l'héritage présomptif de l'empire grec. Le bon roi Géréme ne fut pas moins satisfait d'avoir un gendre tel que le fameux

Gauvain, auquel, pour mieux le prouver, il céda la couronne de Hongrie. Comme on sait déjà le goût de notre rimeur pour les descriptions, on prévoit qu'il nous fera assister aux noces de Florète et de Blanchandine :

Florete, la belle honnorée,
 Une chemise a endossée
 Blanche et desliée de lin;
 Un trop bel peliçon hermin
 A desus en son dos jeté.
 Sa cote fu d'un vert cendé,
 Estelé d'or menuement.
 Sa çainture, pas ne vous ment,
 Valoit plus de xxx mars d'or.
 Ele fu prise el grant tresor
 A Costentin l'emperéor.
 Pierres i ot de grand valor,
 Esmeraudes et crisolites,
 Et mainte autre, bones, eslites.
 Ses mantiaus iert d'un osterin :
 En une terre outremarin
 Le firent fées voirement.
 Bien est ovrez et richement,
 De fin or est estincelé,
 Et de blane hermine forré.
 Ses crins qui moult erent dougiez
 A par ses espauls laissez.
 Plus sont reluisanz que fins or.

V. 5917.

Les deux époux arrivent sur de beaux palefrois, dans un costume vraiment royal. Devant eux marchaient deux cents ménestrels, faisant résonner timbres, flûtes, chalumeaux, trompes et « cors sarrasinois ». D'autres les suivaient non moins nombreux :

Cil tienent rotes et vieles,
 Salteres et citoles beles,
 Harpes de cor et armonies,
 Et estives et chiphonies.
 Là est la melodie grans,
 Ce samble Deus soit descendans.

V. 5969

Le cortège partait du camp de l'empereur, où les ma-

riages avaient été arrêtés, pour traverser Palerne. Artus et Philemenis, les rois Loth et Baudemagus, tenaient la rêne des deux palefrois de Florète et de Blanchandine. Durant le trajet, nombre de chevaliers et écuyers rompaient des lances dans la plaine en l'honneur des fiancés :

V. 6009

Après aus viennent chevaliers.
 Sor palefrois et sor destriers,
 Dames amainent avec aus.
 Bien sont vestues de cendaux.
 Et après aus viennent borjois
 Adrois et sages et courtois . . .
 Voient les rues portendues
 De courtines à or batues ;
 Ces dames et ces damoiseles,
 Courtoises, avenans et beles.
 Ces varlés et eil bacheler
 Dancier, treschier, caroler . . .
 Li un tumbent, li autre saillent,
 De joie fere se travaillent ;
 Auquans à la pelote juient,
 En tel maniere se deduient.

Les deux couples arrivent au maître autel de la grande église, où les attendait l'archevêque : on y chante la messe du Saint-Esprit ; puis viennent les offrandes :

V. 6001

Et il de toutes pars offroient,
 E tés i avoit qui metoient
 Grans banas et d'or et d'argent.
 Ele valut, mien escient,
 Plus de mil mars, sans mentir mot.
 Mès l'arcevesque onques n'en ot
 Un seul denier, ainz le donna
 As povres, où bien l'emploia.

La cérémonie du sacre et des épousailles terminées, on revient au maître palais :

V. 6113.

Ni veïssiez pierre ne fust,
 Ne rien qui coverte ne fust
 De bons pailles emperiaus,

Et d'osterins et de cendaus.
 Li palès estoit bien jonchez,
 De jons menuz i ot assez,
 Mente por le soef flairier,
 Plus de quatre cens encensier
 Peussiez par laiens véoir.

Au grand festin de nocés, quand on eut « lavé », Florète prend place entre le roi Artus et Floriant, Blanchandine entre Baudemagus et Gauvain. De grandes tables sont réservées aux dames de la ville, chargées d'abord du soin de servir les compagnons de la Table ronde :

Il n'en sunt ne aver ne chiche.
 N'i esgardent povre ne riche.
 Tuit en ont à lor volenté.
 Ne li huis ne sunt pas fermé
 Du palais, ne n'i a portier :
 Entrer i puet et sans dangier
 Qui velt et à table seoir,
 Et mengier tout à son vouloir.

V. 6175.

Il faut encore remarquer qu'on ne semble apporter les vins qu'au sortir de table; mais peut-être le poète entend-il alors seulement parler des boissons épicées :

Quant ont mengié, tables osterent,
 Les mains d'iaue chaude laverent
 Li roi et li autre baron.
 Li serjant et li eschançon
 Aportent le vin erraument
 En coupes d'or moult richement;
 S'a bécu qui talent en ot.

V. 6191.

Il va sans dire que le nouveau roi Florian ne manque pas de reconnaître les services du bon châtelain Omer de Monréal. Il le choisit pour sénéchal, office qui répondait alors à celui de grand connétable :

« Seneschaus soit de ma maison,
 Et de mon roiaume ensement,
 Tout soit en son comandement,

V. 6206.

Bien ert venus cui amera,
Et mal trovez cui il harra. »

C'était peut-être faire un peu vite le partage de l'autorité royale. Mais achevons cette longue description de la fête :

V. 6214.

Là oïssiez tout doucement
Harpes et vieles sonner
Et ces citoles citoler.
D'autre part les orgues chantoient.
Par tot grant joie demenoient.
D'autre part sunt les damoiseles,
Et les dames et les puceles;
Avec eles sunt damoisel,
Et cortois chevalier nouvel.
Là sunt li rondel, les caroles :
D'autre part tienent lor paroles
Li ancien preudome sage;
Quar, sachiez, ço est lor usage.
D'autre part sunt cil contéour;
Là est des chevaliers la flour :
Quar moult volentiers escoutoient
Qui les anciens fais contoient
Des preudomes qui jadis furent,
Qui se maintindrent com il durent,
Des grans batailles que il firent,
Et coment lor terres conquirent.
Tout ce li contéour contoient,
Et cil volentiers les ooient,
Et se miroient es beaux dis,
S'en devenoient mieus apris.
Quar qui romans volt escouter
Et es biaux dis se volt mirer,
Merveille est se ne s'en amende.

Florète, la nouvelle reine de Sicile, a mis au monde un fils que l'archevêque nomme Froart, parce que maint écu devra plus tard être « par lui froez ». Il n'a pas été bien inspiré en rattachant Froart à *froer*, les anciens textes français rendant le nom latin de *Flodoardus* par celui de « Froard ». Pour la reine mère, elle prend le parti de se retirer dans une abbaye de nonnes.

Le roman aurait bien dû s'arrêter ici. Mais les trouvères ont, en général, beaucoup de peine à prendre congé de leurs auditeurs, et ceux-ci ont assez rarement sujet de leur en savoir gré.

Florian donc, satisfait de ses anciennes prouesses, oubliait près de Florète qu'un chevalier n'est pas né pour passer dans l'oisiveté la plus belle partie de sa vie :

Moult tenoit bien en pais sa terre,
 N'iert nus nez qui li féist guerre,
 Et il n'avoit de riens envie
 Fors que de mener bone vie,
 D'aler as chiens et as oisiaus;
 Cis deduis li sembloit moult biaux.
 Ne li membroit plus de combatre,
 Ne de ses chevaliers abatre;
 Moult amoit miens le dosnoier
 Delez Florete au cors legier;
 Du tout laissa chevalerie.
 Bien mena trois auz ceste vie.

V. 658g.

On pardonnerait volontiers une pareille façon de vivre aux souverains de nos jours; mais, au temps de la chevalerie romanesque, on exigeait quelque chose de plus. Un jour, Florian, en passant dans une rue de Palerne, entend converser des commères assises devant leurs maisons : « Nous autres femmes, disait une d'elles, devons bien monter en orgueil; les hommes sont devenus nos serviteurs. Voyez le roi : on l'estimait preux et vaillant chevalier; mais, depuis son mariage, il n'a rien gardé de son ancien renom. »

Florian rentre tout pensif au palais. La reine vient s'asseoir devant lui, et, le voyant attristé, veut connaître ce qui peut lui causer de l'ennui : « C'est une vieille femme de la ville; elle m'a fait souvenir que j'avais perdu mon renom de prouesse. Elle a dit vrai, et j'entends retourner en Bretagne, pour donner à connaître si je n'ai plus aucun droit à l'estime des bons. — Si telle est votre résolution, reprend Florète, je vous accompagnerai. » Florian a beau lui représenter les dangers d'un si grand voyage, elle n'est pas ébran-

lée : ils se mettent en chemin de compagnie, laissant au sénéchal Omer le soin de gouverner en leur absence.

Le voyage ne fut pas sans aventures. De Palerne ils arrivèrent à Messine, au « Fair », à la ville de Lecatoé; ils traversèrent la Calabre, la Pouille, la Terre de Labour. Jusquelà c'était assez la droite voie; mais nous sommes quelque peu désorientés en les voyant ensuite aborder au port de Chypre :

V. 756.

Au port de Chipre sunt venu,
Cele nuit i ont sejourne.
C'est le chief de la roiaute,
Roi Florian. bien le vous di.

En quittant cette dernière limite de leur domaine, le roi et la reine de Sicile jugent à propos de changer de nom. Si l'on vous reconnaissait, fait observer Florète, aucun chevalier ne voudrait rompre de lances contre vous; de plus, vos armes, qui sont brillantes et nouvelles, vous feraient blâmer d'avoir si longtemps négligé de paraître dans les lices.

V. 6836

« Et il verroient vostre ecu
Entier, et vos armes entieres,
Et n'orroient, n'avant n'arrieres.
Nouveles qu'eussiez jousté,
N'autre chevalier encontré.
Tost diroit Keus, par coardie
Auriez laissié chevalerie,
S'en auriez anui et honte. »

Il prendra donc le nom du « Beau Sauvage », et Florète sera la « Plaisans de l'Isle ». Un ermite chez lequel ils s'arrêtent leur conseille de suivre un chemin de traverse qui devra les conduire à Rome, s'ils veulent éviter la rencontre d'un horrible dragon, qui ne manquerait pas de les dévorer. Il avait dix-sept pieds de longueur, le dos velu, des ailes immenses, des ongles affilés comme autant de rasoirs. Mais l'occasion était trop belle de montrer sa prouesse. Le Beau Sauvage va au-devant du monstre. Après un combat terrible, le dragon le frappe de sa queue et le renverse sous

les pieds du cheval. C'en était fait de lui, si la Plaisans de l'Isle n'eût aussitôt saisi la lance échappée des mains du roi :

Tot maintenant qu'ele la voit,
Si l'a a ses deux mains saisie,
Ele ne fu pas esbaïe :
Vers le dragon s'en vint errant,
Ferir le vait de maintenant,
Parmi les flans li fait passer
Le bon fer tranchant d'outremer,
Le cuer en deux moitez li fent.

V. 6284

Ainsi la victoire est due non à la prouesse du Beau Sauvage, mais au courage, à la présence d'esprit de la Plaisans de l'Isle. Il eût été fort à propos de faire retrouver, dans ce monstrueux dragon, celui qui, durant la première traversée en Sicile, avait dévoré cinquante de leurs compagnons : ainsi leur mort aurait été vengée ; mais notre trouvère n'a pas songé à ce trait d'union entre les deux aventures.

Delivrés de ce premier danger, ils trouvent l'occasion d'en affronter d'autres. C'est d'abord un roi Julien, qui ne laisse passer dans ses terres aucun homme d'armes sans l'obliger à défendre contre lui sa vie. Julien était pourtant ce qu'on appelait alors un prud'homme. Par malheur il avait fait un serment, qu'il n'était pas maître de violer. La haute et puissante dame dont il était devenu l'époux avait tendrement aimé avant lui un preux chevalier, qui était mort dans un tournoi : et elle n'avait accordé sa main au roi Julien qu'en lui faisant jurer de commencer par courir le monde, à la recherche de celui qui avait immolé son premier ami.

Après une année vainement employée à cette recherche, Julien devait attendre tous les chevaliers errants à l'entrée de ses domaines, les défier, les vaincre et leur arracher la vie, quand il aurait reconnu que nul d'eux n'était le meurtrier du premier amant de sa dame. La mission, comme on voit, n'avait, pour un second mari, rien d'agréable. Pour comble de disgrâce, le roi Julien est réduit à merci, et le Beau Sauvage lui ordonne de le suivre jusqu'à Rome. Le Soudan de

Babylone assiégeait alors la capitale du monde chrétien. Le Beau Sauvage, à la tête des vassaux de Julien, met facilement en déroute l'innombrable armée des mécréants, et Rome lui doit sa délivrance. Le long récit de ce nouvel exploit ne sort pas un instant des lieux communs qui encombrant les dernières chansons de geste et les romans d'aventures du xiv^e siècle.

Nous voyons encore, avant d'arriver en Bretagne, le Beau Sauvage arracher la belle Plaisans de l'Isle des bras d'un chevalier discourtois nommé Niceront, qui l'avait surprise endormie dans une forêt près de son époux. En Bretagne, messire Gauvain et sa femme Blanchandine reconnaissent aisément, sous les noms déguisés du Beau Sauvage et de la Plaisans de l'Isle, leurs amis Florian et Florète. Bientôt un message transmis de Constantinople annonce à Florian que son beau-père, l'empereur Philemenis, a payé son tribut à la mort et l'a fait reconnaître pour son successeur. Ils prennent donc rapidement congé du roi Artus, pour aller recevoir l'hommage des hauts barons de Constantinople.

V. 8101.

Li baron encontr' aus alerent,
 Sor deus palefrois les monterent.
 Ensi s'en vont en la cité
 Jusqu'au palais d'antiquité
 Que rois Coustantins compassa
 Qui Coustantinoble fonda . . .
 Droit el mostier Sainte Soffie,
 Qui moult est de grant seignorie,
 Les ont fait li baron aler,
 Et puis benéir et sacrer.

Florian régna glorieusement. A trois années de là, il va visiter son royaume de Sicile, où le bon châtelain Omer de Monréal lui présente le jeune Froart, alors âgé de six ans.

Disons comment finit cette longue série d'aventures plus ou moins banales. Un jour, l'empereur de Grèce est entraîné loin de ses gens, à la poursuite d'un cerf. Après avoir traversé monts et vallées, il découvre un merveilleux palais dans lequel le cerf se réfugie. Il descend de cheval, franchit l'épée en main la porte de l'édifice, et trouve, au lieu du cerf, dans

une chambre somptueuse, Morgain étendue sur un lit. La fée le reconnaît, se lève, le presse dans ses bras et lui déclare qu'il ne doit plus songer à la quitter. C'est elle qui avait chargé le cerf de l'attirer dans ces lieux enchantés :

Amis, vous deviez mourir
Et de cest siecle departir;
Nus ne vous i péust aidier,
Mecine n'i éust mestier. . .
Nus hons ne puet çaiens mourir.
Li rois Artus, au defenir,
Mes freres, i ert amenez
Quant il sera à mort menez.

V. 8953.

Florian pleure en songeant qu'il ne verra plus Florete.
Mais Morgain le console aisément :

« Sire, fait ele, ne plourez,
Bien sai de quoi vous dementez.
C'est por Florete, jel sai bien,
Mais ne vous esmaiez de rien.
Anuit la vous ferai avoir. »
Lors apela par estouvoir
Trois fées que devant li vit.
« Alez, fet ele, sans respit
Por Florete, si l'aportez. »

V. 8953

Et, quelques moments après, Florete, que ces trois fées avaient trouvée endormie, est transportée dans le palais enchanté de Mongibel et réunie à son cher Florian.

Le feuillet qui devait contenir les derniers vers du poème a été enlevé; mais, pour en deviner le contenu, nous n'avons pas même besoin de le retrouver dans la réduction en prose qu'on en avait faite au xv^e siècle, et dont on conserve au moins deux exemplaires sur papier. « Les trois fées viennent
« à Florete et la prennent et la portent incontinant à Mongibel
« et la presentent à Florian. Et onques puis ne fu nul qui
« oïst parler d'eus. Pour ce, je prie humblement à tous ceulx
« qui liront ou orront ce livre que Dieu leur donne tele
« aventure comme eust Florian, lequel est avec sa mie

« Flourete sans jamais departir l'un de l'autre, aveques tres
 « noble compaignie de dames et de damoiselles, comme est
 « de Morgain et de sa mesgnie, qui joye maynnent nuyt et
 « jour sans avoir douleur ne tristesse. Et y seront tant que
 « le monde durera. »

La réception des héros de romans dans l'île d'Avalon ou dans le château de Mongibel, résidences ordinaires des fées, remplace assez bien l'apothéose que les anciens accordaient aux héros, tels qu'Hercule, Énée, Romulus, et plus tard aux empereurs qu'une servilité mensongère faisait compter au nombre des dieux. Le privilège d'être reçu par les fées pour échapper à la mort fut ainsi réservé au roi Artus, à Huon de Bordeaux, à Ogier le Danois, à Renouart, à bien d'autres héros de seconde main formés, sur le modèle des premiers, par les trouvères du XIII^e siècle et du XIV^e. Comme les profanes exploits qu'on leur attribuait n'étaient pas de nature à justifier la béatification, on avait imaginé pour leurs vertus mondaines une autre récompense : c'était le partage de l'immortalité des fées. Invention ingénieuse, éminemment poétique, et qui semble remonter à la tradition celtique plutôt qu'à la mythologie gréco-latine.

Le poème de Floriant et Florète donne une faible idée de l'imagination de son auteur. Tout ou presque tout y semble emprunté aux précédents romanciers et aux dernières chansons de geste.

L'auteur n'a pas même pris la peine de donner à ses personnages et aux localités fictives qu'il introduit des noms que les précédents conteurs n'eussent déjà mis en circulation. Floriant était un roi de Nubie dans la geste de Gui de Bourgogne; c'était, dans Gui de Nanteuil, le fils du comte Gautier, et dans Ogier le Danois un roi sarrasin. Florète figure dans la geste de Ferabras et dans le poème de Cléomadès. Élyadus, père de Floriant, est le héros d'un autre conte précédemment analysé. Le royaume de Clavegris, gouverné par l'aïeul maternel de Floriant, est une redoutable forteresse dans le poème de Florimont. L'empereur Philemenis est roi de Paphlagonie dans le roman de Troie. Les rois Jonas, Felitoé,

Gerème ou Géréme appartiennent également à d'autres récits plus anciens. Ajoutons qu'on acceptera difficilement l'origine que donne ici M. Fr. Michel de ce surnom de Géréme, roi de Hongrie. « Il peut, dit-il, être dérivé d'une épithète donnée par Homère à Nestor (Iliade, XIV, 52), « Γερήνιος ἰππότα, en souvenir de la ville de Gerènes, où « Nestor avait été élevé. » L'Iliade, que notre rimeur connaissait moins assurément que M. Fr. Michel, ne doit être pour rien dans l'invention de ce nom, suffisamment consacré par les prophéties bibliques.

Mais le poème de Florian et Florète, à défaut du mérite de la composition, a celui d'être écrit d'un fort bon style. Il abonde en descriptions qui présentent de l'intérêt pour l'étude des mœurs et des anciens usages. Nous n'oserions assurer qu'il n'ait pas été écrit avant le xiv^e siècle : mais le *fac-simile* joint au texte appartient bien à cette dernière époque, et une certaine hésitation que manifeste l'auteur entre les habitudes orthographiques des deux siècles précédents semble assez justifier l'opinion à laquelle M. Fr. Michel s'est arrêté. Le style du poème doit cependant nous mettre en garde et nous empêcher d'affirmer que la notice qu'on vient de lire soit ici mieux à sa place que dans l'histoire littéraire du siècle précédent. En tous cas, l'existence de l'ouvrage ne nous ayant été révélée que nouvellement, on ne peut nous accuser d'en avoir trop tardivement rendu compte ; car mieux vaut profiter ici des découvertes qu'on ne cesse de faire dans les domaines de notre ancienne poésie. Et quand ces découvertes sont annoncées trop tard pour que nous ayons pu les étudier dans leur ordre chronologique, personne ne nous blâmera de leur accorder un coup d'œil retrospectif.

L'éditeur, M. Francisque Michel, assurément aussi familier avec l'idiome anglais qu'avec sa langue maternelle, a rédigé la préface et les notes de ce beau livre en anglais, sans doute pour se conformer aux intentions du marquis de Lothian, sous les auspices duquel le poème était mis au jour. Cette préface ne contient guère que l'analyse, d'ail-

leurs fort complète, du poème : mais on y renvoie constamment aux notes qui la suivent et qui, tout en offrant un très grand intérêt, n'étaient pourtant pas nécessaires à l'éclaircissement du poème. Elles y sont même parfois un savant hors-d'œuvre. Ainsi, à l'occasion de la naissance très légitime de Florian, nous trouvons une longue suite de citations destinées à constater la grossièreté ou l'extrême licence des anciennes mœurs. Ce n'était pas assurément l'occasion naturelle de réunir tant de témoignages de ce genre, outre qu'il est toujours dangereux de conclure, comme on le fait ici, du particulier au général. On a de tous les temps, et du nôtre même, trouvé un sujet fécond de raillerie, d'enjouement ou de réprobation, dans les récits d'aventures scandaleuses. Si les fabliaux et les anciennes farces abondent en façons de parler saugrenues, si les sujets qu'ils traitent sont fort au désavantage de ceux qui les ont occasionnés, il faut se garder d'y voir la preuve de l'usage général des mots grossiers, et de supposer que les mœurs habituelles aient été les mêmes que celles des personnages dont on rit ou qu'on accuse dans ces compositions badines et satiriques. Les contes de Boccace, imités et continués par notre La Fontaine et par tant d'écrivains plus modernes, ne peuvent être regardés comme des preuves irrécusables de la corruption générale ou fréquente soit des anciennes maisons religieuses, soit de notre société moderne. Ce ne sont pas ces anciens jeux ou débauches d'esprit qu'il faut prendre à témoins irrécusables d'une licence générale et d'une habituelle grossièreté de langage. Il suffit de reconnaître que ce genre de raillerie a toujours eu le secret d'amuser ceux qui les entendaient et les entendent encore.

Mais, à part cette surabondance d'éclaircissements et de rapprochements critiques, nous devons remercier l'éditeur d'une foule de citations et de renvois à d'autres ouvrages peu connus qui complètent ou confirment les récits de l'auteur du Florian. Ainsi la note vingt-cinquième, sur les occupations et les études ordinaires des dames, réunit un grand nombre de passages heureusement choisis et qui

viennent à l'appui de notre texte pour témoigner de leurs habitudes, plus studieuses ou du moins plus littéraires que celles de leurs pères ou de leurs époux. Ce qui touche à l'ameublement, au costume, aux étoffes qu'on y employait, est encore ici l'objet de précieux renseignements, tels qu'on pouvait les attendre de l'auteur des *Recherches sur le commerce et sur l'usage des étoffes de soie*. On devait déjà au même éditeur tant de précieuses révélations d'anciens textes qu'il n'a pas eu besoin, dans ces nouvelles recherches, de se parer des découvertes faites par d'autres que lui. Aussi ne manque-t-il jamais de citer exactement les ouvrages et les auteurs qu'il allègue à l'appui de ses propres observations.

Le texte de Florian a été imprimé avec un grand luxe dans la capitale de l'Écosse : mais les derniers mots de la préface nous avertissent que l'éditeur n'en avait pas revu les dernières épreuves¹. C'est donc l'imprimeur qu'il faut surtout accuser d'un assez grand nombre de méprises. M. Fr. Michel en a relevé plusieurs dans son *errata* ; en voici d'autres qui rompent encore ou obscurcissent le véritable sens :

Qu'avec biauté, si com moi semble,
Avient moult bien pitez ensemble.
Pitez *dou cors* et courtoisie.

V. 165.

Il fallait lire :

Pitez, *donçors* et courtoisie.

Or dient tuit cist baron ci
Que vous *estoit* penre mari.

V. 440.

Lisez :

Que vous *estuet* penre mari;

c'est-à-dire, « qu'il vous convient prendre mari, » le verbe « estouvoir, il estuet, » correspondant au latin *est opus*.

¹ « M. Alexander Orrock jun. of Edinburgh made all the necessary arrangements for the publication of the volume, which, being printed there (at Edinburgh), precluded my personal superintendance. »

V. 1065

Se l'espée ne fust tournée,
La *coiffe* li éüst coupée.

Lisez : « La *coisse* li éüst coupée, » c'est-à-dire la cuisse, *coxa*.

V. 1167.

Ens entre, et son cheval i met :
Et la nef maintenant se met
Parmi la mer . . .

Lisez : *En* la nef . . .

V. 2003.

En ma *maison* vous di pour voir
Que jà n'en doit nul mal avoir
Cist chevaliers . . .

Lisez :

En ma *raison* vous di pour voir . . .

c'est-à-dire, suivant ma façon de raisonner.

V. 2369

Certes moult aim vostre venue,
Souvent a esté *defiée*;
Puisque vous tieng en ma contrée . . .

Lisez : « *desirée* » ou « *desiée* ».

V. 2909.

Je ne le feroie autrement,
Or *ne* fetes vostre talent.

Lisez : Or « *en* » fetes . . .

V. 2929

Il vous ont Florete *polue*.

Lisez : « *tolue* », enlevée; ce qui est bien différent.

V. 5514.

Moult iert de grant richece plaine,
Et si *atent* en son demaine
Li meillor chevalier du mont.

Lisez :

Et si *a trait* en son demaine
Le meillor chevalier . . .

elle a « *attiré* » en son pouvoir le meilleur . . .

V. 7610

Jà estoit la Plaisant montée,
D'une riche *échappe* affublée.

Lisez : D'une riche « chappe » affublée.

Droit vers un grant tertre s'est mis,
Et li rois le *sient* par derrière.

V. 8090.

Lisez : le « sieut », le suit.

P. P.

WILHAM DE WADINGTON,

AUTEUR DU *MANUEL DES PÉCHÉS*.

On ignore la date où mourut cet auteur; mais on aurait pu le faire entrer dans l'histoire littéraire du XIII^e siècle, comme l'avait d'ailleurs annoncé le discours sur l'état des lettres dans ce siècle. En effet, le seul ouvrage que nous connaissions de lui a été traduit en anglais, par Robert Mannyng ou de Brunne, en 1303; il est donc probable que l'original avait été composé un certain nombre d'années auparavant. D'ailleurs plusieurs manuscrits de son poème paraissent être du XIII^e siècle; de ce nombre est celui que possède la Bibliothèque nationale de Paris. La langue est le français, très altéré et fortement influencé par la prononciation et la construction anglaises, que nous trouvons usité en Angleterre au XIII^e siècle et qui, d'ailleurs, ne s'est pas modifié sensiblement dans les quelques œuvres par lesquelles se clôt, au XIV^e siècle, la littérature anglo-normande. Nous réparons ici cette omission d'autant plus volontiers que l'ouvrage de Wilham de Wadington mérite l'attention à plusieurs points de vue.

Hist. litt. de la France, tome XVI, p. 209, 219.

Handlyng Synne, p. v.

Nous ne savons absolument rien de l'auteur, si ce n'est qu'il était, de son propre témoignage, Anglais et prêtre. Son nom même n'est pas assuré. L'éditeur anglais de son

La Rue, Essais,
etc. t. III, p. 225

poème a relevé dans différents manuscrits les formes *Wadigtoun*, *Wadigtonn*, *Wadigtone*, d'une part, et, d'autre part, *Windindoun*, *Windindonn*, *Windindone* et *Widintone*; le manuscrit de Paris a *Widdindune*; un autre, récemment signalé, *Wygetone*. Cependant, l'abbé de La Rue, qui a parlé le premier de notre auteur, l'appelle, sans hésiter, *Wadington*, et sir Fred. Madden, autorité plus considérable, dit : « Il faut certainement lire *Wadington*, comme l'atteste « la leçon de plusieurs excellents manuscrits que j'ai vus. » La recherche du surnom de William dans la nomenclature géographique de l'Angleterre ne peut donner de résultats quant au nom du lieu dont l'auteur était originaire, car il nous apprend lui-même qu'il tirait son surnom d'une simple ferme (*vile*) :

V. 12741

Ce n'est ne burg ne cité.

Il suffit de lire quelques vers de son livre pour être assuré que cette ferme était en Angleterre. Il nous le dit d'ailleurs expressément, et avoue, avec une sincérité aussi juste que modeste, qu'il ne sait ni bien écrire le français, ni bien faire les vers, n'ayant jamais quitté son pays :

V. 12736.

De le franceis ne del rimer
Ne me dait nuls hom blanier,
Kar en Engleterre fu né,
E nurri lenz e ordiné.

En effet, son langage est tellement différent de celui qu'on employait de son temps en deçà du détroit qu'un Français d'alors aurait eu peine à le comprendre, surtout s'il le lui eût entendu prononcer : les règles de la flexion n'y sont nullement observées, notamment pour les genres; les formes grammaticales les plus étranges, parfois archaïques, parfois d'un néologisme sans mesure, y sont employées. Il va de soi que la versification se ressent de cet état de la langue. L'auteur a une idée très vague du mètre; il veut faire des vers de huit syllabes, mais il les laisse varier entre six et dix (sans compter que les copistes ont encore enchéri

sur lui); il fait rimer les syllabes qu'il prononce de même, et, comme sa prononciation et son orthographe sont à la fois exotiques et hésitantes, il en résulte de singuliers accouplements. Ces traits se retrouvent d'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit, chez plus d'un des représentants de cette étrange littérature, composée en français par des Anglais, fruit de l'enseignement autant que de l'imitation, moitié morte et moitié vivante, qui, née sous l'influence de la littérature française à la suite de la conquête, ne céda que lentement le terrain à la réaction de la littérature nationale, et ne disparut qu'au moment où déjà, sous la plume de Chaucer, celle-ci brillait d'un vif éclat. La coexistence des deux littératures est prouvée par le travail de Robert Mannyng, qui mettait en anglais, peu d'années après leur composition, les ouvrages anglo-normands de notre Wilham d'abord, puis de Pierre de Langtoft. Mais il fallait qu'un public nombreux fût encore, en Angleterre, habitué à ne lire, sinon à ne parler, que le français, pour que ces deux auteurs se donnassent la peine d'écrire leurs longs poèmes dans une langue et dans un mètre qu'ils maniaient si péniblement. Wilham nous apprend que son livre lui avait été commandé, sans nous dire par qui :

Si le escrit ne pleise à akun hom,
Blamer ne mei dait par resun;
De fol enprise sui encusé (*excusé*),
Kar de fere le escrit estoie prié.

V. 10728.

On croirait volontiers que le personnage qui le lui demanda appartenait à l'aristocratie, car elle ne se résignait pas encore à abandonner la langue noble pour celle des vilains; mais quand on lit ce livre, on voit que ce n'est pas assez de dire avec l'auteur (vers 113) qu'il est fait « pour la laie gent »; il est écrit pour les petites gens. On n'y trouve guère de préceptes à l'usage des grands de ce monde; leurs vices, leurs travers, y sont rarement effleurés, tandis que beaucoup de recommandations ne peuvent s'adresser qu'aux bourgeois, aux vilains même, et ce n'est pas ce qui en diminue l'intérêt pour nous.

Le plan du livre, la raison du titre qu'il porte, les matériaux qui ont servi à le composer, sont très clairement expliqués dans le prologue. C'est en vue de la confession qu'il a été écrit. « Je vous exposerai d'abord, dit Wilham, les douze « points des articles qui composent notre foi; — nous mettrons « ensuite les dix commandements, — puis les sept péchés « mortels, — et nous traiterons à part du sacrilège. — Vous « trouverez ensuite les sept sacrements de l'Église, — puis un « sermon sur les deux motifs, la peur et l'amour, qui doivent « nous détourner de pécher. — Viendra alors le livre spécial, « avec son prologue, sur la confession, son origine, ses ver- « tus, et la manière d'y procéder. » L'auteur nous assure ensuite qu'il n'a rien dit sans s'appuyer sur de bonnes autorités, et qu'on peut avoir en lui toute confiance; il déclare qu'il ne pourra rien traiter à fond, parce qu'il faudrait pour cela un trop grand livre, et qu'il a voulu que le sien fût petit, afin qu'on pût le lire et le retenir sans peine: c'est pourquoi

A 63.

Le « manuel » est apelé,
 Car en main deit estre porté. . .
 « Des pechiez » ert le surnum;
 Pur ceo apeler le deyum
 Le « manuel des pechiez » :
 Seit dunk ensi baptizez.

Ce « Manuel » sera divisé par des « perografs », dont chacun indique un péché, et qu'il faudra observer avec attention (en effet, les manuscrits portent tous ces marques, dans la forme usitée au moyen âge). — Pour le rendre plus « delictus » à lire et faire plus haïr le péché, l'auteur y a mis des contes empruntés à divers saints. — Enfin il prévient qu'il laissera de côté deux sortes de péchés, ceux des clercs (car il n'écrit pas pour eux, et ils sont suffisamment instruits, ce qui aggrave leur faute quand ils pèchent) et les péchés secrets, les « privitez », comme il dit :

A 83.

Des privitez n'i troverez ren,
 Car mal peot fere, ou poi de bien.

Voy. vers 6516 ss.

Cette abstention, sur laquelle il revient plus d'une fois et

qu'il a rigoureusement observée, au moins en dehors des indications strictement nécessaires, fait honneur à son bon sens et à son honnêteté. « J'aime mieux, dit-il, taire certains péchés que les enseigner en en parlant. » Tous ceux qui ont, comme lui, traité le sujet des péchés et de la confession n'ont pas imité cette sage réserve.

Un manuel chrétien de morale, fait surtout au point de vue de la pénitence, n'existait pas en langue vulgaire, au moins en Angleterre, quand Wilham composa le sien. Il est vrai que la Somme du frère Lorens avait été écrite en 1279; mais la traduction anglaise de Dan Michel, l'*Ayenbite of Inwit*, ne fut écrite qu'en 1340. Le plan du livre de Wilham n'est pas sans analogie avec celui du prédicateur de Philippe le Hardi: les deux auteurs ont la confession pour objet principal; tous deux exposent les douze articles de la foi et commentent les dix commandements de Dieu avant de décrire les sept péchés mortels; disposition malheureuse, qui amène nécessairement du désordre et des répétitions. C'est que ce plan est plus ancien qu'eux, et qu'il était, pour ainsi dire, naturellement suggéré par le sujet. On le retrouve presque identique dans le *Floretus*, et c'est ce qui a fait dire à l'abbé de La Rue que l'œuvre de Wilham de Wadington était une « traduction libre » de ce poème anonyme, qui eut tant de succès du XIII^e siècle au XVI^e. C'est là une assertion d'autant plus étonnante que l'abbé de La Rue ajoute qu'il n'a pas lu le *Floretus*: il l'aura empruntée à quelque note marginale de date récente; M. Furnivall n'a pas eu de peine à en montrer l'inanité. Tout en suivant un plan naturellement indiqué, Wilham l'a rempli à sa façon. Il déclare lui-même, non pas qu'il traduit un auteur, mais qu'il a puisé dans beaucoup de livres:

Volunters li parliez [*le manuel*],
 Kar estret est de auctorité . . .
 Kant de autre hom chose trovai
 Ky meuz disai ke joe ne savai,
 Son dit pur orgoil ne refusai
 Ke en ceste escrit ne l'entrai . . .

V. 2513

Hist. lit. de la
Fr., t. XIX, p. 400.Notices et Extr.
des man. t. XXVII,
2^e part., p. 25.

V. 1772.

Rien del mien n'i mettrai
Fors si eum jeo apris l'ai.

Il est même plus original qu'il ne le semblerait d'après ces paroles. Sans doute il a emprunté à des « autorités », à des « saints », toutes les décisions doctrinales qu'il donne; mais il a tiré de son propre fonds plus d'une réflexion morale, et, surtout, de l'observation de la société où il vivait plus d'un trait réel. C'est ce qui fait que son ouvrage a gardé de l'intérêt, et ce sont les traits de ce genre, propres à son temps, à son pays, à son milieu moral et social, dont nous allons relever une partie en parcourant le « Manuel des pechiez ». Nous laisserons de côté, pour y revenir plus tard, les contes qu'il a semés dans son livre en vue de le rendre plus « delitus ».

Malgré la mauvaise qualité du langage et de la versification, le livre de Wilham de Wadington est d'une lecture assez agréable. Le style est simple jusqu'à la sécheresse; mais l'auteur dit ce qu'il veut dire, et il n'encombre pas ses vers de ces formules à rime et de ces épithètes oiseuses que prodiguaient alors presque tous les versificateurs français. Son esprit n'est certainement ni profond ni original; mais il est sobre et judicieux. Il ne donne pas dans les excès de l'ascétique, et, tout en développant logiquement les conséquences des principes chrétiens, il sait faire parfois de sages concessions à la faiblesse humaine. Dans cette morale solide, un peu terne, dans cette simplicité de ton, dans ce sens pratique, nous reconnaissons le génie anglais sous la forme française. La naïveté touchante et tendre, le style délicat de certains moralistes français contemporains, du frère Lorens par exemple, ne doivent pas être cherchés ici. Wilham de Wadington ne charme pas l'esprit et ne parle guère au cœur : il s'adresse au bon sens et sait quel langage lui convient. Son « Manuel » a pu réellement être utile, et le grand succès qu'il a obtenu prouve d'ailleurs que l'auteur avait su trouver la note convenable pour le public sur lequel il voulait agir.

Après l'exposition, naturellement peu intéressante, des

douze articles de la foi, Wilham aborde les dix commandements de Dieu. A propos du premier, il traite de certaines superstitions en usage autour de lui, et les combat parfois avec esprit. On ne doit ni pratiquer soi-même la nécromancie, ni donner de l'argent à ceux qui en font métier, et qui prétendent notamment retrouver les choses perdues. Il est défendu de chercher le sort en tournant les feuillettes d'un psautier, en regardant l'eau d'un bassin ou la lame d'une épée. Il est absurde de voir des signes dans le chant des oiseaux, comme le font plusieurs, de croire par exemple que, si l'on entend une pie « jangler », c'est qu'on va recevoir des nouvelles. D'autres s'imaginent que, si, après avoir éternué, ils ne disent pas « nesheil », il leur en adviendra grand mal. « L'archer va au bois, il rencontre le prêtre de la paroisse; s'il ne tue rien ce jour-là, il maudit le prêtre: « Pourquoi, s'écrie-t-il, m'a-t-il demandé où j'allais?... Telle croyance ne vaut un œuf. Celui qui a la main maladroite manque souvent son coup; s'il ne rapporte rien à la maison, c'est à lui qu'il doit s'en prendre. » Toutes les vaines croyances ici énumérées sont bien connues; mais le témoignage de Wilham est intéressant en ce qu'il nous les montre répandues en Angleterre au XIII^e siècle. Les songes l'embarrassent un peu, car l'Écriture ne permet pas de douter qu'ils ne prédisent l'avenir; mais il déclare que c'est fort rare, et qu'en général il ne faut pas y ajouter foi. Une croyance très intéressante est ainsi rapportée par lui :

Cil qe creient en destiné,
 Qe trois sors, quant l'enfant est nee,
 Venent pur deviser la vie l'enfant,
 Qe il sera, mal ou vaillant.
 E sicum eoles unt devisé
 L'enfant cherra en peché :
 Ceo est encuntre la fey prové.

V. 1280 ss.

Ces trois sœurs qui apparaissent près de chaque berceau et prédisent la destinée de l'enfant, nous les retrouvons dans plus d'un poème du moyen âge. Ce sont d'anciennes

divinités celtiques, analogues elles-mêmes aux Parques antiques et aux Nornes scandinaves.

V. 153. Sur le deuxième commandement, Wilham s'élève surtout contre l'habitude de « demembrer » en jurant Dieu et la Vierge, et déclare que ces jurements sont encore plus horribles quand ils s'attaquent, comme il arrive souvent, aux membres qui sont « desuz la seinture ».

V. 156-88. Le troisième commandement donne à notre auteur l'occasion, en blâmant la façon profane dont on célébrait les fêtes, de mentionner plusieurs divertissements usités autour de lui. On se livrait à des « caroles »; on provoquait à des luttes, c'est là un plaisir tout anglais, en donnant comme prix un mouton ou une épée; on proposait aussi des prix aux femmes, des couronnes ou des « guimples »; mais l'auteur ne nous dit pas clairement pour quels exercices; on allait aux tavernes, et ceux qui n'y allaient pas étaient la risée de tous; on trouvait même, ces jours-là, agréable d'aller voir « pendre les gens », ce que l'auteur réproouve comme une distraction aussi cruelle que vaine.

Les quatrième et cinquième commandements n'offrent rien de bien particulier; sur le sixième, l'auteur, comme il l'a annoncé, est fort réservé. Il critique vivement la jalousie entre époux :

V. 155.

Si l'un de autre seit trop geluz,
 Deu! tant sera anguissus!
 De plusurs avera suspeciun
 U covendreit nient par resun...
 Une chose sachez del trop gelus,
 Que sovent le avendra estre cous.
 Mes dunc est le angusse greynur
 Quant femme mescreit sun seigneur :
 Tant avera dunc paroles,
 Si anguissuses et si foles :
 Sun barnu ne peot aler del hostel
 Que ele ne quide que il vet al bordel.

Le septième commandement défend de prendre le bien d'autrui. Wilham, en le commentant, ne permet pas de

« rober » en guerre, excepté quand la guerre est légitime : le pillage était, dans ce cas, parfaitement admis. Si l'on a quelque chose qui appartienne à un juif, à un usurier, il faut le lui rendre, malgré son indignité. Au reste, on ne doit communiquer en rien avec ces gens-là : l'usurier devrait être mis au ban; il ne devrait même pas être enterré dans le cimetière bénit. Pour lui on ne doit chanter ni *Requiem æternam*, ni *Lux perpetua* :

Car, vivant, vendi ambedouz :
 Car la nuit, quant devum reposer,
 Fet le userer ses deners gabler;
 E de jur ausi, quant est lumer,
 Fet ses deners en gable valer.

XIV^e SIÈCLE.

V. 2613.

V. 2768.

V. 2861.

A propos du huitième commandement, sur les faux témoignages, Wilham traite des vœux indiscrets, et il dit, d'accord en cela avec tous les théologiens, qu'il vaut mieux y manquer que les tenir. Il cite l'exemple de Jephté, qu'il n'hésite pas, avec saint Augustin, à blâmer d'avoir accompli son vœu sanguinaire, et celui d'Hérode, qui se crut obligé de tenir la promesse qu'il avait faite à la pucelle qui avait « tumbé » devant lui; il fait à ce sujet une réflexion assez comique :

Allas! qe eole ne ust prié
 Qe Herodes sun oyl li ust duné!
 Jeo crei verreiment
 Qe il ust fausé son serement.

V. 3015.

Les neuvième et dixième commandements, qui ne sont, comme on sait, que des variantes des sixième et septième, ne donnent lieu à aucune remarque intéressante.

La partie consacrée aux sept péchés capitaux est plus longue et contient plus de détails dignes d'intérêt. Wilham rattache à l'orgueil plusieurs actions ou habitudes qu'on aurait pu classer sous d'autres chefs. C'est de l'orgueil, par exemple, de trop se plaire aux chiens et aux oiseaux (cependant les chevaliers peuvent se livrer avec modération à ce plaisir, qui les détourne de commettre des félonies, des

V. 3184.

V. 3673.

V. 3299 ss.

tricheries et des « roberies »); c'est de l'orgueil de donner follement aux jongleurs, aux lutteurs, aux ribauds; c'est de l'orgueil de trop soigner son corps et notamment sa coiffure, de porter sans cesse la main à ses cheveux, surtout pendant la messe, de se farder, de mettre des guimpes safranées; de se rendre, comme font les femmes, la tête cornue :

V. 3404.

Nepurquant cheseun, selun ceo qe il est,
Cointer li purra, si li plect;
Mais quant passe sun afferant,
Bien veez qe il peche en tant.

V. 4102.

V. 4208 ss.

La colère et l'envie ne donnent lieu qu'à des observations générales. L'auteur fait un assez piquant tableau des difficultés que le paresseux trouve à sortir de son lit, où il reste jusqu'à l'heure précise de la messe; encore la quitte-t-il avant la fin, au moment où le frère vient prêcher, car le dîner l'attend. Wilham rattache assez bizarrement à la paresse, — sans doute considérée comme désœuvrement, — l'usage des tournois, qu'il blâme avec une grande énergie. « On peut prouver, dit-il, que les fous qui hantent les tournois tombent dans les sept péchés mortels... Ce que j'ai dit des tournois, on peut le dire aussi des joutes des chevaliers et des *bourdis* que font les écuyers. » On sait que ce qu'on appelait proprement « tournoi » était une mêlée, tandis que la « joute » se livrait entre deux chevaliers armés de lances; les écuyers remplaçaient la lance par le « bouhourt » ou gros bâton, d'où le nom de « bouhourdis, bourdis. » Après ce morceau, vient le passage le plus curieux du livre de Wilham, passage qui a été souvent cité, mais qu'il est bon de donner ici intégralement :

V. 4254.

Un autre folie apert
Unt les fols cleres cuntrové,
Qe miracles sunt apelé.
Lur faeces unt la deguisé
Par visers li forsené.
Qe est defendu en Deeree.

Tant est plus grant lur peché.
 Fere poent representement,
 Mes qe ceo seit chastement,
 En office de seint eglise,
 Quant hom fet la Deu servise,
 Cum Jesu Crist le fiz Dee
 En sepulere esteit posé,
 E la resurrectiun,
 Pur plus aver devociun.
 Mes fere folles assemblez
 En les rues des citez
 Ou en cymiters après mangers,
 Quant venent les fols volunters.
 Tut dient qe il le funt pur bien;
 Creere ne les devez pur rien
 Qe fet seit pur le honur de Dee,
 Einz del deable, pur verité...
 Ki en lur jus se delitera,
 Chivals ou harneis les apretera,
 Vesture ou autre ournement,
 Sachez, il fet follement.
 Si vestement seit dediez,
 Plus grant d'assez est le pechez;
 Si prestre ou clerc le ust presté,
 Bien dust estre chaustié,
 Car sacrilege est, pur verité;
 Ore se amendent de cel peché.
 E ki par vanité les verrunt
 En lur peché part averunt;
 Car dreit est qe consentanz
 Seient puny od mesfesanz.

Il résulte de ce curieux passage qu'il était encore d'usage de joindre à certains offices, notamment à celui de la Résurrection, une représentation dramatique, mais que le théâtre commençait à sortir de l'église et à se déployer soit dans les rues, soit dans les cimetières, ce lieu habituel de toutes les réunions de plaisir au moyen âge. Beaucoup de clercs se lançaient avec ardeur dans cette voie nouvelle, et donnaient des représentations tirées de la vie des saints, — et appelées Miracles, à cause du sujet, — où le profane tenait sans doute une large place, mais où ils prétendaient

ne chercher que l'édification. Ils jouaient en masques (*visers*), bien que les conciles eussent plusieurs fois défendu aux clercs de porter des masques, et ils empruntaient des costumes à toutes les personnes de bonne volonté, notamment des costumes sacerdotaux, que plusieurs prêtres leur prêtaient sans difficulté. On ne voit pas que les laïques aient pris encore aucun rôle actif dans ces jeux. Tandis qu'une partie du clergé se livrait avec passion à ces plaisirs colorés d'une apparence de dévotion, une autre partie, la plus grave, celle qui nous parle par l'organe de Wilham de Wadington, les jugeait dangereux et même sacrilèges. Nous trouvons en Espagne, à une époque un peu antérieure, presque identiquement le même état de choses : malgré les ordonnances des rois et des conciles, les clercs donnaient au peuple des spectacles qui étaient censés édifier les uns, mais qui scandalisaient fort les autres. Wilham blâme ensuite les musiciens et les ménestrels,

Schack. Ges. d. d. dram. Literatur in Spanien, t. I, p. 133.

V. 4304

Qe unt trop perilus mester,
Car il funt Deu ublier
E la vanité du siecle amer.

V. 4613

A propos de l'avarice, notre auteur nous signale l'horrible péché qu'il y a à « fausser » des chartes, ce qui se faisait souvent de son temps, comme on sait ; il flétrit les sénéchaux qui abusent de leurs fonctions judiciaires pour dépouiller les pauvres sous de vains prétextes ; les seigneurs qui taillent « outrageusement » leurs gens, etc. A propos de la « gloutenie », il rappelle qu'il est défendu de manger avec un excommunié ou un juif ; il blâme les « rere-supers » auxquels se livrent les serviteurs, quand ils ont couché leurs maîtres ; il signale ceux qui se hâtent de manger de la viande dans la nuit du vendredi au samedi, dès que minuit est venu : plusieurs restent à souper jusqu'au jour. Il résulte de là qu'au temps et dans le pays de l'auteur, le samedi n'était pas un jour d'abstinence.

Tout en évitant, à propos de la luxure, d'entrer dans des détails dangereux, Wilham nous donne quelques rensei-

gnements qui ne sont pas sans intérêt. Il signale le danger des « cursales » ou filles publiques, avec lesquelles les débauchés perdent d'abord leur âme,

E le cors mettent à nient,
Car leprus devenent sovent :
Allas ! tant est à vilté doné
Femme qe est à tuz liveré !

Après avoir recommandé aux femmes de refuser toujours les baisers, innocents en apparence, que les prêtres leur offrent, il parle des « prêtresses » avec horreur, mais de façon à montrer cependant qu'elles étaient nombreuses autour de lui. On sait quelle résistance l'Angleterre opposa longtemps aux décrets qui imposaient aux prêtres la pratique réelle du célibat : il y a sur ce sujet toute une littérature des plus curieuses de la fin du XII^e et du commencement du XIII^e siècle. On voit par notre auteur que l'usage de concubines, considéré par beaucoup de prêtres comme presque licite, s'était maintenu jusqu'à lui. Il emploie, pour le condamner, un argument qui ne paraît pas très orthodoxe. « La prêtresse, dit-il, « pèche contre tous les habitants du ciel, contre tous les vivants et contre tous les morts... Car le prêtre offre pour les « bienheureux, pour les vivants et pour les habitants du purgatoire, les trois tiers du sacrifice... Or elle trouble la dignité « du prêtre avec qui elle pèche, et, en tant qu'il est en elle, « elle empêche que Dieu ne l'entende louer les élus, prier « pour les vivants et pour les morts; aussi, au jugement, tous « se lèveront contre elle et la maudiront. » Il est établi dans le dogme catholique que l'indignité du prêtre ne nuit en rien au mérite du sacrifice, et du reste Wilham ne dit pas expressément qu'elle l'efface ; il semble qu'il ait ici emprunté, mais en l'affaiblissant, un raisonnement qu'on retrouve souvent plus tard sous la plume des ennemis de l'Église romaine.

Après les sept péchés capitaux, l'auteur consacre un chapitre spécial au sacrilège, c'est-à-dire à tous les actes de violence ou de profanation contre les personnes ou les choses

XIV^e SIÈCLE

V. 5884

V. 6069.

V. 6110 ss.

V. 6167.

V 666

sacrées. Parmi les péchés qu'il range sous ce chef, quelques-uns sont assez curieux. Les prêtres ne doivent pas faire paître leurs bêtes dans les cimetières, et ils prétendent à tort qu'ils ont droit à l'herbe qui y pousse : elle appartient aux chrétiens qui gisent là. On pêche aussi quand on y fait des luttes ou des « caroles ». C'est un abus que d'enterrer les laïques dans les églises. Les laïques ne doivent pas se tenir dans le chœur avec le clergé; encore moins les femmes, qui troublent les clercs et les font chanter de travers.

V 675

Les derniers 5700 vers du poème de Wadington sont moins intéressants que les 7000 premiers. Il y traite d'abord des sept sacrements; ensuite vient un véritable sermon sur les raisons qui doivent nous détourner de pécher, puis un traité de la confession, qui n'offre aucun trait saillant, et le tout se termine par de longues prières à Jésus-Christ et à la vierge Marie.

Les contes que Wilham de Wadington a insérés dans son livre sont, sans parler des récits empruntés simplement à la Bible, au nombre de cinquante-quatre. Pour plusieurs de ces récits, il indique la source, que parfois nous n'avons cependant pas retrouvée; pour d'autres, nous avons pu la découvrir, bien qu'il ne la révèle pas; il y en a plusieurs que nous avons reconnus chez des auteurs contemporains ou postérieurs qui avaient puisé à la même source que Wilham, sans que nous puissions dire laquelle; d'autres enfin sont des anecdotes du temps, que l'auteur avait entendu raconter. Nous avons pensé qu'il y aurait un certain intérêt à relever tous ces récits, empreints en général de la crédulité la plus enfantine, et à en indiquer autant que possible la provenance et les parallèles. Il va sans dire que ce travail est loin d'être complet; si cependant on le trouvait trop prolix, nous rappellerions que nous avons déjà eu maintes fois l'occasion de parler de recueils d'« exemples » de ce genre, et qu'il n'est pas mauvais de se rendre compte, par un échantillon, des éléments à l'aide desquels on les composait. Au reste, il est à remarquer que Wilham est assez arriéré dans ses lectures: il s'adresse surtout à d'anciens ouvrages; il ne

connait pas les grands recueils composés en France au XIII^e siècle, qui depuis leur apparition étaient les mines les plus exploitées par les sermonnaires et les moralistes, les livres de Jacques de Vitri, d'Étienne de Besançon, de Vincent de Beauvais, d'Étienne de Bourbon, etc. En général, depuis le commencement du XIII^e siècle jusqu'à la guerre de Cent ans, l'Angleterre a mené une vie assez isolée, et sa littérature n'a reçu que fort peu le contre-coup du mouvement littéraire continental.

1. Un moine, pour épouser une païenne, a renié sa foi: un saint homme le réconcilie avec Dieu, et une colombe mystique, qui, au fur et à mesure des progrès de sa pénitence, volait plus près de sa tête et avait fini par s'y poser, entre dans son cœur par sa bouche quand il est tout à fait purifié. — L'auteur dit qu'il a trouvé cette histoire dans un livre appelé *Vitas Patrum*. Le passage de cette étrange compilation que M. Pearson a voulu en rapprocher est très différent; mais notre récit se lit réellement à un autre endroit de ce grand recueil. Nous le retrouvons dans une compilation espagnole, traduite sans doute au XIV^e siècle d'un *Alphabetum exemplorum* qu'on n'a pas encore reconnu; elle a pour titre : *Libro de los Exemplos* (n^o 35).

V. 933.

Vit. Pat., p. 156

Vit. Pat., p. 579.

2. Un homme, abusé par un songe qui lui promet une longue vie, néglige de faire pénitence et meurt subitement. Wadington dit emprunter ce conte à « un seint »; il se lit dans les Dialogues de saint Grégoire, liv. IV, ch. II.

V. 1211.

3. « Ce que je vais vous conter, dit Wilham, est arrivé « outre mer, en Auvergne... Un prud'homme religieux, qui « séjournait dans le pays quand l'aventure eut lieu, me l'a « rapportée. » Dans ce pays, les vignes gelaient toujours au moment de la floraison. Un prêtre anglais conseille aux habitants de faire, comme en Angleterre, du samedi un jour férié depuis midi, en l'honneur de la Vierge; de ce temps les vignes ne gelèrent plus. — Il est curieux de constater au XIII^e siècle, en Angleterre, l'usage qui y règne aujourd'hui.

V. 1385.

d'hui, mais assez nouvellement, de chômer l'après-midi du samedi.

V. 1584
Hist. bo. de la
France. t. XVIII.
197. — Paris.
Schmpf. 1844.
Fol. 136.

Montaigne.
Bavna id. Rec.
gen. ral. des ma-
chans. t. I. p. 8.
1147.

4. Rien n'est plus connu que l'histoire du fils ingrat qui, chassant son vieux père, est rappelle à de meilleurs sentiments par une reflexion naïve de son propre fils. Elle a été traitée deux fois en vers français, au XIII^e siècle, sous le titre de « la houce partie ». Notre auteur en avait « oy cunter » une version assez originale; elle se rapproche de celle qu'on trouve dans un livre de Guillaume Peraut, dont nous parlerons tout à l'heure.

V. 1585

5. Nous avons ici une anecdote contemporaine. Un mourant legue le tiers de son bien à trois amis: un prêtre, un vicaire, un prévôt, pour l'employer au profit de son âme. Au bout de l'année, le prévôt s'étonne qu'on n'ait pas fait l'anniversaire. « Ma foi! dit le prêtre, j'avais oublié de marquer le jour sur mon calendrier. Mais allons tous trois chez moi et rendons-nous compte de l'emploi de l'argent que nous avons touché. » Le compte est vite fait. « Moi, dit le prêtre, j'ai bien chante pour la somme que j'ai reçue. — « Et moi aussi, » dit le vicaire. « Alors, dit le prévôt, puisque vous avez si bien chante, je vais danser: chant sans danse ne vaut rien. Apres cela, l'âme du mort sera certainement bien allegee. » Voilà la confiance que meritent les exécuteurs testamentaires.

V. 1586

6. Un jour, en la « seinte tere », une femme, dans un moment de colere peu justifiée, donna sa fille au diable. « J'y suis, » dit le malin: et il s'empara de l'enfant, qui resta possedee:

Un seint home, prestre ordeine,
Ceo nus ad pur veir cunte,
Qe ovek li en la tere parla
Et mult des chose la demanda:
Mes nul ne osast od li parler
Qi bien confès ne fust pæmer,
Ou hunte li d'reit le deable assez:
Plusurs le unt esprovez.

7. Wilham nous apprend qu'il a trouvé le conte suivant, qui est une vision relative à l'autre monde, dans un livre qui est appelé « Dialogue ». Ce sont les Dialogues du pape Gregoire, au chapitre XXXV du livre IV.

V. 1615

8. C'est encore à « seint Gregoire li benuré » qu'il a emprunte l'histoire de la nonne qu'on croyait sainte, mais qui, ayant été médisante, fut trouvée après sa mort le corps brûlé à demi. Voy. les Dialogues, l. IV, ch. LIII.

V. 2081

9. Nous n'avons retrouvé nulle part l'histoire suivante, qui ne nous est cependant pas inconnue. Un pays « outre mer », c'est-à-dire sur le continent, était désolé par un dragon; un ermite, guidé par un ange, voit que le dragon a son gîte entre les deux moitiés du squelette d'une femme. L'ange lui apprend que cette femme avait été adultère; elle avait partagé son corps entre son mari et son « lechur » :

V. 2226.

Pur ceo, cest dragun maluré
 Entre les douz parties se est repose :
 Signe est que l'alme fu dampné
 E, allaz ! as deables comandé.

Ayant montré au peuple ce grand exemple, l'ange commanda au dragon de disparaître.

10. Saint Macaire était un grand saint. Il demanda un jour à Dieu de lui faire connaître qui aurait au ciel le même rang que lui. Une voix lui nomma deux femmes demeurant dans une certaine ville. Il alla les trouver, et fut surpris de voir deux femmes mariées, vivant dans le siècle. Leur grand mérite était, ayant épousé les deux frères, d'avoir vécu pendant quinze ans ensemble sans se quereller une seule fois, et d'avoir toujours fait la volonté de leurs maris.

V. 2395.

Plust à Deu, pierre omnipotent,
 Que tieles fussent trove sovent !
 Mes orc, beneit seit Deu ! trovum

Femmes mariez qe acustum
 Qe respunderunt à lur baruns
 Vint et quatre paroles pur uns.

Vit. Pat., p. 656

« En un livre trouvai escrit » ce conte, dit Wilham. Ce livre n'est autre que le *Vitas Patrum*, qui a tant d'histoires sur saint Macaire. Il se retrouve dans le *Libro de los Exemplos*, n° 145.

V. 2635

11. Le conte de Zénon, qui, ayant eu la tentation de voler un fruit, se la fit passer en se donnant un avant-goût de la pendaison, provient aussi, d'après Wilham, du livre « de grant autorité » qui s'appelle *Vitas Patrum*. Nous l'y trouvons en effet à la page 569 de l'édition de Rosweyd.

V. 2637.

12. Un chevalier mort apparaît à son ami, écrasé sous le poids d'une chape qu'il avait prise injustement à un pauvre homme. Le mort touche le bras du vivant et le lui perce jusqu'à l'os, sans toutefois lui faire mal; l'autre fait prier pour lui et s'amende lui-même. Le moyen âge connaît bien des histoires analogues; nous n'en avons rencontré aucune qui soit parfaitement identique à la nôtre.

V. 2641

Acta SS. Jan.,
t. III, p. 404

13. L'histoire de saint Fursé, qui fut châtié pour avoir accepté un vêtement d'un usurier, se trouve dans la vie de ce saint; mais notre auteur dit qu'il l'a prise dans un livre qui est appelé « la Sume des vertuz et des pechiez ». Il ne nous dit pas si ce livre était en latin; mais, d'après ses autres sources, c'est fort probable. Nous ne savons au juste quel ouvrage il faut entendre par là.

V. 2642.

14. Un riche, plaidant contre un pauvre, se parjura; quand il s'inclina pour baiser le saint livre qu'on lui présentait, Dieu le frappa, et il ne se releva pas. Le traducteur anglais de Wilham dit que ce fait se passa à Londres; peut-être la tradition en subsistait-elle quand il écrivait. C'est aussi dans la tradition que l'avait recueilli notre auteur.

15. L'histoire d'un moine en apparence très saint, qui en mourant révéla son hypocrisie, est placée par Wilham dans l'abbaye de Tangacon (*var.* Tangabaton) et rapportée sur l'autorité de saint Grégoire. Le *Libro de los Exemplos* (n^o 395) ne nomme pas l'abbaye, mais rapporte la même histoire, en se référant aussi à saint Grégoire. — Elle se trouve effectivement au chapitre XL du livre IV des Dialogues; la scène est à Iconium, dans un monastère dit τῶν Γαλατῶν; ce nom, écrit en lettres latines *ton Galaton*, est devenu *Tongulaton*, puis *Tongabaton*, etc.

16. Une dame qui « s'attiffait trop coinement » apparaît, après sa mort, livrée à de cruels supplices. — Wilham nous dit qu'il a entendu raconter cette histoire dans un sermon.

17. C'est « en livre » qu'il a trouvé celle d'un clerc qui, trop ami de la parure, s'est fait donner la riche cotte d'un chevalier mort et périt brûlé par cette cotte, qui s'embrase sur lui. — Nous ne connaissons pas le livre en question.

18. Saint Jérôme raconte déjà qu'un homme de Dieu, qui avait le don de voir les choses invisibles, aperçut un jour un diable qui éclatait de rire. Il lui demanda pourquoi. « C'est, lui répondit le diable, qu'un de mes compagnons se prélassait sur la longue queue d'une femme, car ces ornements superflus sont notre domaine; tout à coup elle l'a relevée pour passer un endroit boueux, et mon camarade a roulé dans la boue. » — Avec des variations plus ou moins grandes, ce conte se retrouve dans beaucoup d'ouvrages du moyen âge. L'auteur déclare ici qu'il l'a trouvé dans la « Somme des vices »; il s'agit sans doute de la *Summa de vitiis* de Guillaume Peraut, où elle figure en effet au XIII^e des chapitres consacrés à l'orgueil. Il est vrai que le récit de Guillaume Peraut et celui de notre auteur offrent quelques différences; mais elles n'empêchent pas que l'un ne puisse provenir de l'autre¹.

Wright, *Latin Stories*, n^o 16; *Libro de los Ex.*, n^o 254.

¹ Il faut remarquer que le ms. A de l'édition ne contient pas ce conte, emprunté à B et mis en note à la page 109.

V. 3576.

19. Un moine adonné à la médisance apparaît, après sa mort, dévorant sa langue avec ses dents. Wilham ajoute :

Bien devez ceste cunte erere,
Car il aviut en Engleterre,
En un leu moult renomé,
Ke jeo lesse nomer de gré.

V. 3747.

20. « En la terre outre mer » un chevalier en tua un autre, son ennemi ; depuis lors, craignant la vengeance du fils du mort, il n'osait bouger de son château. Le vendredi saint, cependant, voyant de ses créneaux les gens aller nu-pieds à l'église, il se résolut à tout risquer pour y aller aussi. Il rencontra son ennemi, qui voulut le tuer ; mais il se jeta en croix à ses pieds, et, pour l'amour de celui qui avait souffert en ce saint jour, lui demanda de lui pardonner la mort de son père. Le jeune homme, inspiré de Dieu et ému à cet appel, le releva et l'embrassa. Ils allèrent ensemble à l'église, et quand le jeune homme s'approcha pour baiser la croix, le crucifix étendit les bras, l'accola et le baisa doucement. Cette belle légende reproduit un trait presque identique attribué à saint Jean Gualbert, qui vivait au XI^e siècle, à Florence, par son ancien biographe, et rapporté, sans le nom du héros, avec des circonstances qui le rapprochent de notre récit, par Pierre Damien. On en rencontre au moyen âge plusieurs variantes, assignées à des temps et à des lieux divers.

Acta Sanctorum,
12 Julii. — Matth.
Paris, p. 256. —
Libr. de los Exempl.
n^o 23. — Pauli,
Schimpf und
Ernst, n^o 697.

V. 3893.

21. L'histoire de Florentin et de l'ours qui gardait ses brebis, et que des moines tuèrent, est dans saint Grégoire (Dialogues, liv. III, ch. xv), comme le dit Wilham.

V. 4127.

Beila, Hist. eccl.
I. V, c. VIII

22. Il emprunte à Bède le conte d'un pécheur qui, n'ayant pas voulu s'amender malgré les avertissements qu'on lui donnait, vit en mourant sa damnation assurée.

V. 4316.

23. Wilham raconte, d'après saint Grégoire, l'histoire d'un « menestrel » qui, ayant fait ses tours à la table d'un évêque avant la bénédiction, fut tué en sortant, comme l'évêque l'avait annoncé, par une pierre qui lui tomba sur

la tête. — Il s'agit dans Grégoire (Dial., l. I, ch. ix) de l'évêque Boniface; le « menestrel » est un montreur de singe et joueur de cymbales.

24. C'est encore saint Grégoire (Dialogues, l. IV, ch. xix) qui raconte qu'un enfant de cinq ans, auquel ses parents avaient laissé prendre l'habitude de blasphémer, fut enlevé par les diables et mourut entre les bras de son père. « Horrible chose est à cunter, » remarque notre auteur en reproduisant ce cruel récit.

V. 6444.

25. S'il faut en croire Wilham, c'est « le martyr saint Denis de France » qui raconte la vision de Carpus, auquel Jésus reprocha son désir de vengeance contre un pécheur, quand lui, Jésus, avait souffert pour ce pécheur et tous les autres les cinq plaies qu'il lui montrait, et était prêt à les souffrir de nouveau. Mais, comme l'a remarqué M. Pearson, cette histoire se trouve, non dans les écrits, mais dans la légende de saint Denis l'Aréopagite.

V. 4544.

Handlyng Syme.
p. xxvii.

26. Wilham avait « oï cunter » souvent l'histoire d'un juge qui vivait « outre mer », et qui n'avait nulle pitié des pauvres. Quand il mourut, les diables accoururent autour de son lit; il se mit à crier merci, mais on entendit dans l'air une voix qui disait: « Vous n'avez eu merci de per-sonne et vous n'en trouverez aucune. » A ce mot, il rendit l'âme.

V. 4679.

27. L'histoire de Pierre le « tholonier », c'est-à-dire le collecteur d'impôts, est empruntée, comme nous le dit Wilham, à la vie de saint Jean l'Aumônier, très populaire au moyen âge. Il en est de même des trente-troisième et trente-quatrième histoires sur saint Jean lui-même et sur l'évêque Troilus. Nous nous bornons à les mentionner.

V. 4777.

V. 5363.

V. 5627.

28. « Lire ai oy al muster Un conte que vus voil ci cunter », dit Wilham. Lucrétius, après avoir fait périr sainte

V. 5106.

Béatrix, s'empare de ses biens, mais est châtié par Dieu. — Ce récit est pris dans la légende de sainte Béatrix, qu'on peut voir dans le recueil des Bollandistes, au 29 juillet.

V. 5175.

29. L'histoire de l'ermite qui, ayant amassé de l'argent, ne pouvait plus dormir, et qui le jeta à des voleurs pour retrouver le repos, cette histoire, qui rappelle le conte du savetier et du financier, se lit aussi dans le *Libro de los Exemplos* (n° 294); elle a sans doute une source ancienne, que nous n'avons pas retrouvée.

V. 5964

30. Le conte des trois exécuteurs infidèles ressemble à celui que nous avons rapporté sous le n° 5; seulement ici il s'agit de deux bourgeois et d'un clerc. C'est ce dernier qui dit aux laïques : « Cet homme qui est mort est au ciel ou en enfer; s'il est sauvé, il n'a pas besoin de nos secours; s'il est damné, ils ne lui serviront de rien. Pensons à nous, qui avons femme et enfants, et partageons-nous son argent. » Il est étrange que ce clerc ne tienne aucun compte du purgatoire.

V. 5964

31. Nous avons ici une anecdote purement comique. Un prêtre anglais avait trouvé un moyen original de savoir quand il avait assez bu. Il faisait chaque soir allumer une chandelle par son valet et demandait à boire; qu'il fût seul ou qu'il eût compagnie, il buvait toute la soirée. Quand il voyait deux chandelles, il appelait son valet : « Combien, » lui disait-il, as-tu allumé de chandelles? — Une seule — Il est donc temps, disait le prêtre, d'aller me coucher, « car j'en vois deux. »

V. 5897.

32. L'histoire de la tentation de saint Benoît, qu'il surmonta en se roulant dans les épines, est bien connue; elle est dans saint Grégoire (*Dial.* II, II).

33 et 34. Voyez ci-dessus au n° 27.

V. 6073 ss.

35. Voici ce conte comme le donne Wilham. Un juif,

surpris en voyage par la nuit, entre dans un temple abandonné d'Apollon; bien qu'il ne soit pas baptisé, il fait par prudence le signe de la croix avant de s'endormir. A minuit il se réveille et entend les démons qui rendent compte de leurs actes à Satan, leur chef: l'un a réussi en un an à changer une noce en bataille et à faire périr les deux époux; l'autre, en sept ans, a noyé plus de mille vaisseaux. Tous deux sont cruellement punis pour avoir obtenu un si piètre succès. Le dernier a employé quarante ans à mener si loin un saint évêque qu'il a donné dans le dos à une « nonnain » une tape amicale. Celui-là est embrassé et comblé de louanges par le maître. Cependant les diables s'aperçoivent de la présence d'un homme: ils veulent le saisir, mais le signe de la croix les écarte. « Malheur! disent-ils à Satan, c'est un « vaisseau vide, mais scellé! » Le lendemain, le juif va trouver l'évêque en question, lui raconte ce qu'il a vu, le sauve ainsi de la tentation où il allait succomber, et reçoit lui-même le baptême. — Ce conte, que Wilham attribue à saint Grégoire, est composé à l'aide de deux histoires distinctes. Tout ce qui concerne le juif, le temple d'Apollon, le récit du diable qui a tenté l'évêque (il s'agit de saint André de Fondi), l'exclamation sur le vaisseau vide et scellé (*væ! væ! vas vacuum et signatum!*), est en effet emprunté aux Dialogues (III, VII); mais les prouesses des différents démons, la punition des uns et la récompense de l'autre ne se trouvent pas dans saint Grégoire. Cette intercalation provient du *Vitas Patrum*, dont le récit est certainement apparenté au nôtre, mais remplace le juif par un païen et aggrave beaucoup la faute du saint homme tenté. Guillaume Perault raconte les deux histoires l'une après l'autre, sans les confondre; mais nous voyons la confusion s'opérer pour ainsi dire sous nos yeux dans le *Libro de los Exemplos* (n° 21), qui, suivant sans aucun doute un original latin perdu, nous dit, à propos de l'interrogatoire auquel Satan soumet les autres démons: « Saint Grégoire dit brièvement « la manière de cet interrogatoire; mais on peut la connaître « plus en détail par un exemple qui se lit dans la Vie des

Vit. Pat., p. 580,
cf. p. 576 et 556.

Peraldi (Guill.)
Summa de vitis;
de luxuria, II, 19.

« saints Pères, etc. » Ce conte a été souvent redit au moyen âge, et c'en est certainement un résumé, d'après saint Grégoire, qui se trouve dans ces vers du *De triumphis Ecclesiæ* de Jean de Garlande, à propos de la vertu du signe de la croix :

Ed. Wright,
l. 37.

Dæmonis in fanum Judæus tempore noctis
Venit, et advenit dæmonis horror ei.
Se cruce signavit; signatum vas bene dæmon
Sed vacuum dixit : credidit ergo timens.
Nec præsul tetigit monialem quam tetigisse
Proposuit, sicut dixerat unus ibi.

Notices et Ex-
traits des mss.,
t. XXVII, 1^{re} part.,
p. 71.

Il ne faut donc pas reconnaître ici, comme on avait cru pouvoir le faire, la légende de Cyprien et de Justine, ni voir dans *Judæus* une faute des copistes ou de l'éditeur pour *Julianus*.

V. 6200.

36. « Une cunte ai oy cunter... En nos jurs avint, en « Engleterre. » C'est ainsi que Wilham annonce l'histoire d'une « prêtresse » que les diables, après sa mort, enlèvent dans l'église, malgré les veilles et les prières de ses quatre fils, tous clercs.

V. 6353.

37. L'histoire de l'enchanteur Cyprien, devenu saint plus tard, et de son amour pour sainte Justine, est trop connue pour qu'il soit besoin de la résumer et d'en rechercher les sources.

V. 6354.

38. La leçon donnée par l'abbé Apollon à un ermite qui, se croyant à l'abri des tentations de la chair, avait été trop dur pour un jeune frère qui en souffrait, est dans le *Vitas Patrum* (p. 573), et non dans saint Grégoire, comme l'assure Wilham. Nous la retrouvons dans la première des *Narrationes* d'Étienne de Besançon.

V. 6681.

39. C'est bien saint Grégoire, au contraire, qui raconte (IV, LV) comment le corps de Valentin, « défenseur » de l'Église de Milan, fut arraché par les diables de l'église où on l'avait indûment enterré.

40. Quand saint Jean Chrysostome célébrait la messe, le Saint-Esprit, sous forme de colombe, descendait sur l'autel au moment de la consécration. Un jour la colombe manqua. Le saint, se doutant que c'était par la faute du diacre qui l'assistait, lui demanda quel péché il venait de commettre. Le diacre avoua qu'il avait regardé complaisamment une femme qui était venue se placer dans le chœur, et qui n'était autre que le démon. Le diacre ayant reçu l'absolution, la colombe reparut :

Pur ceo, femme en chancel
 Entre clers ne dust ester....
 Car de fol regard vent fol desir.

Le moyen âge a connu beaucoup de légendes sur saint Jean « Bouche d'Or » ; nous ne savons à quelle source notre auteur a puisé celle-ci.

41. Il avait lu « en livre » la bizarre anecdote qui suit. Deux époux, réfugiés dans l'enceinte d'un monastère pour profiter du droit d'asile, n'observent pas la chasteté que le lieu leur imposait. Ils en sont punis d'une manière difficile à rapporter, et ne sont délivrés que par les prières des moines, qu'ils obtiennent en promettant de grands dons au couvent.

V. 6836.

42. La légende des danseurs maudits est une de celles où le moyen âge a mis le plus de poésie et de terreur. Par une nuit de Noël, dans un pays qui varie suivant les récits, mais qui est toujours allemand, douze danseurs, jeunes garçons et jeunes filles, qui troublent par leurs chansons l'office de la première messe, et qui refusent d'obtempérer aux injonctions du prêtre, sont frappés par lui de malédiction. Dès lors ils sont invinciblement enchaînés à leur danse impie et chantent, sans pouvoir s'arrêter, le refrain ironique de leur ronde : « Pourquoi restons-nous en place ? Pour-quoi n'avançons-nous pas ? » Un an se passe ainsi, au soleil, à la nuit, à la neige, au vent. Après six mois, la terre foulée s'est creusée sous leurs pas, ils y sont enfoncés jusqu'aux

V. 6886.

Handlyng Syme,
p. xxxiii. — Pauli,
Schimpf und
Ernst, n^o 388.

genoux; au bout de l'année, jusqu'à la ceinture. Enfin la nuit de Noël revient, et leur châtement, objet de spectacle et d'épouvante pour les foules accourues de toutes parts, cesse à l'heure où il avait commencé. — Ce n'est pas ici le lieu d'étudier l'origine et les versions diverses de ce récit, qu'on trouve dans Guillaume de Malmesbury, et qui est plus ancien; ce qui est remarquable c'est la source, que William indique en ces termes :

En le itineraire de seint Clement,
Qui fu de si beal document,
Une cunte de mult grant pité
Encuntre tiels avum trové.

Les *Recognitiones* attribuées à Clément, traduites par Rufin, sont souvent désignées au moyen âge sous le nom d'« itinéraire de saint Clément »; mais on n'y trouve rien de semblable, et elles ne peuvent, dans aucune rédaction, avoir contenu l'histoire que rapporte Wilham, qui se passe dans le diocèse de Cologne, devant l'église de Saint-Magnus. Ce conte se rencontre souvent copié isolément; il était sans doute transcrit à la suite de l'*Itinerarium Clementis* dans le manuscrit où notre auteur l'avait lu.

V, 7113.

43. Le « curial » qui, ayant abusé de sa filleule, crut follement que Dieu lui avait pardonné son crime, qui fut frappé de mort subite et dont le tombeau jeta des flammes, est allégué, comme exemple effrayant, par saint Grégoire (IV, xxxiii), ainsi que le déclare Wilham.

V, 7161.
Vit. Pat., p. 656;
cf. p. 156.

44. Il s'appuie également, à bon droit, sur le « seint livre appelé *Vitas Patrum* » pour l'histoire, souvent imitée, du vieillard qui, ne pouvant croire au mystère de l'autel, vit dans le pain sacré un enfant vivant, qu'un ange, au moment de l'élévation, sacrifiait, et dont il partageait aux communians la chair et le sang.

V, 7173, 7739.

45 et 48. Ces deux contes, qu'on croirait imités l'un de

l'autre, tant ils se ressemblent, se trouvent pourtant tous les deux dans les Dialogues de saint Grégoire (IV, LVII, et IV, XLII). L'un comme l'autre nous montre un pécheur faisant après sa mort l'office singulier de valet de bains, et délivré grâce aux messes que dit pour lui un saint homme. Dans le numéro 46, emprunté encore à Grégoire (IV, LVIII), les messes que fait dire la femme d'un captif ont le pouvoir de briser ses liens.

V. 7535

Enfin une histoire analogue, mais moderne (n° 47), nous montre, « en la tere par de là », un mineur enfoui par un éboulement, et miraculeusement nourri tous les jours grâce au pain et au « picher de bon vin » que sa femme offre pour lui à l'autel.

V. 7563

49. Un saint homme, qui avait le don de voir les choses invisibles, aperçoit un diable qui conduit jusqu'au seuil d'une église un homme chargé de liens. Là il le délie pour un moment et l'attend à la porte. Mais le pécheur se confesse avec contrition, et quand il sort absous il passe devant le diable qui ne le reconnaît pas : telle est la vertu de la confession. Nous avons lu dans les écrits pieux du moyen âge plusieurs contes analogues; mais celui-là même, nous ne l'avons pas retrouvé.

V. 10657

50. Le récit suivant n'est pas dans tous les manuscrits du Manuel, et il manquait notamment dans celui qu'a traduit Robert de Brunne : il a cependant bien l'air d'être de Wilham. L'auteur l'avait, nous dit-il, entendu raconter à « un seint home ». Un chrétien esclave d'un païen avait avec la femme de celui-ci des relations adultères; le mari, averti par des voisins, va consulter son dieu pour savoir la vérité; le dieu, c'est-à-dire naturellement le diable, lui dit d'amener l'esclave dans son temple et qu'il verra tout de suite s'il est coupable. Mais en chemin l'esclave, qui se doute de ce que médite son maître, trouve moyen de se confesser, et, quand il arrive dans le temple, le dieu déclare qu'il ne le connaît pas et qu'il ne voit en lui aucun péché. — Ce conte, d'une

V. 10730.

tournure fort ancienne, semblerait devoir provenir de la Vie des Pères; nous ne l'y avons pas trouvé. La forme latine, empruntée au prédicateur Bromyard, qui se lit dans les *Latin Stories* de Wright (n° xxx), et celle du *Libro de los Exemplos* (n° 293) en sont des variantes altérées et modernisées.

V. 11165

51. La confession produit des effets si merveilleux que le diable lui-même, qui en est souvent témoin, voulut un jour en essayer. Il vint se confesser à un saint homme; mais à l'horreur de ses aveux et surtout à son ferme propos de ne jamais s'amender le saint homme le reconnut, et il lui fit comprendre que, sans le repentir, impossible pour lui, la confession ne pouvait servir de rien. — Wilham dit avoir entendu « en sermun » ce conte singulier, que nous n'avons pas retrouvé ailleurs.

V. 11497

52. Rien n'est plus connu, au contraire, que l'histoire de Julien l'Apostat et de sa mort, par les prières de saint Basile et la lance de saint Mercure, telle que la racontaient les pamphlétaires chrétiens du temps et telle que la répéta tout le moyen âge. Wilham la rapporte fidèlement.

Hist. lit. de la
Fr., t. XX, p. 770.

53. Le dernier des contes insérés dans le « Manuel des pechiez » est connu par la version qu'en a rimée Rutebeuf et dont nous avons donné l'analyse. Un moine s'enfuit avec la femme d'un chevalier; les coupables sont poursuivis et rejoints; mais leur dévotion à la Vierge leur vaut sa protection miraculeuse et la préservation de leur honneur aussi bien que de leur vie. Cette légende, dont on trouve plusieurs variantes dans Étienne de Besançon, se lit en latin, et sans doute sous la forme même qu'a connue notre auteur, dans les *Latin Stories* publiées par Wright (n° XLVII).

Ces contes, dont la provenance est, comme on le voit, assez diverse, mais dont l'esprit est toujours le même, furent sans doute ce qui contribua le plus au succès du livre de Wilham de Wadington. Ce succès est attesté par les nombreux manuscrits du XIII^e, du XIV^e et du XV^e siècle qui nous en sont restés. M. Paul Meyer en a donné récemment une

liste aussi complète que possible, à laquelle il nous suffit de renvoyer. Tous ces manuscrits ont été exécutés en Angleterre, et tous y sont restés, sauf un seul, le ms. fr. de la Bibliothèque nationale n° 14959, qui vient de Saint-Évroul. L'œuvre de Wilham n'a point passé le canal, non plus d'ailleurs que la plupart des œuvres anglo-normandes. Cette littérature, dont la forme aurait rebuté les Français, dont le sujet n'avait généralement rien de nouveau pour eux, leur est restée à peu près inconnue, bien que écrite dans leur langue. Mais cette langue, encore usitée en Angleterre au temps de Wadington, devait cesser bientôt d'y être entendue communément, et l'on éprouva le besoin de mettre le « Manuel des pechiez » à la portée du public anglais. C'est ce que fit Robert Mannyng, dit de Brunne, en composant le poème qu'il appela *Handlyng Synne*, d'après le titre français. Nous avons dit plus haut qu'il nous apprend lui-même l'avoir écrit en 1303. C'est une traduction parfois fidèle, d'ordinaire assez libre, qui n'est exempte ni d'omissions ni d'additions. Robert a notamment supprimé presque toute la partie purement théologique; il a retranché six des contes de son original, et il en a ajouté plusieurs autres. C'est à l'intérêt excité par son œuvre en Angleterre que nous devons la publication du poème de Wilham, imprimé en regard du sien, pour le *Roxburghe Club*¹, en 1862, par M. Furnivall. L'éditeur anglais ne s'est servi que de deux manuscrits (Harl. 273 et 4657), dont il a rapporté toutes les leçons; le texte, dans sa bizarrerie linguistique, est généralement correct, si on peut ainsi parler, ou du moins intelligible. M. Furnivall l'a fait précéder d'une préface et d'un sommaire très commode. M. le professeur Pearson lui a communiqué sur les sources d'une douzaine de récits des notes, parfois peu exactes, dont nous avons signalé plus haut quelques-unes.

¹ *Robert of Brunne's Handlyng Synne, with the french treatise on which it is founded, « le Manuel des pechiez » by William of Wadington, now first printed from mss.*

in the British Museum and Bodleian Libraries, edited by Frederick J. Furnivall. Printed for the Roxburghe Club. London, Nichols and son, MDCCCLXII.

MACÉ DE LA CHARITÉ,

AUTEUR D'UNE BIBLE EN VERS FRANÇAIS.

Nous ne savons sur Macé (c'est-à-dire Matthieu) de la Charité-sur-Loire que ce qu'il nous dit de lui dans sa Bible rimée. Il débute ainsi :

Ms. Bibl. nat. fr
101 fol. 1. col. a

Li prodome anciennement
 Escrивerent (*pron.* escrивrent) ententivement
 Les grans livres que nous avons;
 Et par leur escriz nous trovons
 Les grans fez qui aleurs avindrent,
 Et comment li bon se contindrent
 Desquix les fez devons ensivre.
 Li encien firent maint livre;
 Mès de touz ceux que j'onques lui
 Un souverain en hy eslui
 A plus veray (*pron.* vray) et a plus playsible
 De touz autres : ceu est la Bible.
 Illec puet hon voyr comment
 Diex ovra au commencement :
 Quar de nient jadis forma
 Tote la chose qui (*ms.* quil) forme a.
 Et par ce que maintes gent sont
 Qui en lour cuers tant de sens n'ont
 Qu'il puissent entendre a devise
 Tout ce que li latins devise
 Ne les fors moz de l'escripture
 Qui lor semble estre trop obscure,
 Pour cete cause, en charité
 Veust Macez de La Charité
 Sur Loyre, de Cenquoinz curez,
 Les beaux faiz des benehurez
 En françoys et en rime metre
 Tout ainsic com le dit la letre,
 Segon l'escripture et le grieffe
 De Moyses et de Josefe.

Si pri le verai crucefi
 En cui je croy, en cui me fi,
 Que il li plaise et qu'il li sée
 Qu'il doint (*daigne*) mon cuer et ma pensée
 Enseigner et enluminer
 A cete ouvre fayre et finer,
 Que je la puisse ensit traitier
 Qu'au monde puisse profiter,
 Quar c'est une bone semence.

Il s'est nommé encore plus d'une fois, au commencement ou à la fin de quelqu'un des livres qu'il traduit. Ainsi en tête du livre d'Esther :

D'Ester ¹ en pure charité
 Veust Macez de La Charité
 Ici l'estoyre en rime metre;

85 d.

en tête du Cantique des Cantiques :

Par Salemon nous baille et livre
 Li sainz esperiz un beaul livre,
 Don la matere est gracieuse,
 Et à nos toz mont precieuse,
 Qu'el est de pure charité.
 Ja Macez de La Charité
 A metre en françois ne l'eust
 Emprise, se il ne creust
 Qu'avoir grant profit i porront
 A lor ames cil qui l'orront;

104 c.

à la fin de l'Ancien Testament :

Or vous hé ci notez briément
 Mainz livres dou viul testament;
 Toz ces livres desus notez
 Ha sainz Gyroismes translatez,
 Quar d'ebéré en latin les mist;
 Et après ce puites (?) en fist
 Par grant consideracion
 Droiturere exposicion;
 Et Macez de La Charité

131 c.

¹ Le manuscrit porte *Hester*, parce que le rubricateur, au lieu de remplir par un *D* la place laissée vide pour l'initiale, y a peint une *H*.

Purement en la charité
 Dou sauveour ou il se fie
 Au darrenier les mestrifie
 Et met le latin en françois
 Ou li livre estiaint ensois,
 Por ce que plusor qui l'orront
 Plus clerement savoir porront
 Et retenir en lor memoires
 Ce que recontent les estoires;

à la fin de l'histoire évangélique :

Ci parle Jhesus de la fin,
 Et je Macez mon livre i fin.

La plus importante de ces mentions est la dernière, qui se lit en tête de l'Apocalypse :

174 c

Quant j'oy parfait et asoi
 Tot ce que vous avez oi,
 J'oy en pensée et en propos
 Que je preisse ici repos;
 Mès uns prodon religieux,
 De bons diz oir curius,
 Danz Estienes de Corbigni,
 — Abbes est de Fontmorigni, —
 Et uns suens moines qui a non
 Perres, de Gigni en sornon,
 M'ont par plusors foiz escité
 Que je par sainte charité
 Après ce encore i meisse
 Le livre de l'Apocalisse;
 Et je qui les tiens à amis
 Cest livre après les autres mis
 A lor requeste, à lor priere.

Paris (P.), Mss.
 fr. t. III (1810),
 p. 306-365.

M. Paulin Paris, le premier qui, de nos jours, ait parlé de Macé et de son livre, a relevé dans le *Gallia Christiana* la mention d'Étienne, abbé de Fontmorigni, dont les actes connus se rapportent à la période enfermée entre 1283 et 1312. C'est donc dans les dernières années du XIII^e siècle ou dans les premières du XIV^e que Macé a terminé son vaste labeur. C'enquoins, aujourd'hui écrit Sancoins (chef-lieu de canton

de l'arrondissement de Saint-Amand, dans le Cher), dont Macé était curé, se trouvait tout près de l'abbaye de Fontmorigni, de l'ordre de Cîteaux, et l'on s'explique les relations qui existaient entre Macé et l'abbé Étienne. On comprendra peut-être moins aisément qu'un abbé et un moine aient aussi vivement désiré posséder en français l'Apocalypse et son commentaire, qu'ils pouvaient étudier dans le texte latin. Mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque les études étaient en complète décadence, aussi bien dans les anciens ordres religieux que dans le clergé séculier; les efforts mêmes faits, un peu plus tard, dans l'ordre de Cîteaux, pour les relever, attestent que les « moines blancs », s'ils avaient conservé des mœurs qui leur valent le respect et les éloges mêmes des satiriques contemporains, n'étaient pas au-dessus des autres pour l'instruction.

Voy. Hist. Litt. de la Fr., t. XXIV, p. 66.

Le manuscrit de Macé avait été signalé avant notre époque et le nom de l'auteur imprimé, mais avec une étrange méprise. On lit dans la Bibliothèque sacrée du P. Lelong : « *Valtius* (Veault) MACET, *Gallus, Nivernensis, ex oppido Charitate ad Ligerim.* » Ce prétendu prénom de Valtius ou Veault vient à notre auteur d'un vers cité plus haut, « Veust (lu à tort « *Veault*) Macez de La Charité, » où « veust » signifie simplement « veut ». Depuis la publication de la notice de M. Paulin Paris, on s'est à peu près borné à reproduire les renseignements qu'elle contenait; nous devons cependant dire que le rédacteur de l'article MACÉ dans la Biographie générale a trouvé moyen d'y faire entrer à peu près autant d'erreurs que de lignes.

Lelong, Bibl. sacra, p. 83g.

Il semble résulter des divers passages que nous avons cités que Macé avait d'abord eu l'intention de restreindre son travail à quelques livres historiques de l'Ancien Testament; il hésite à y faire entrer le Cantique des Cantiques, et, après avoir terminé les Machabées, il prend congé du lecteur. Il se remit cependant à l'œuvre pour rimer l'histoire évangélique, après laquelle il paraît encore s'être arrêté; il se décida plus tard à y joindre les Actes des apôtres, et enfin l'Apocalypse, sur les instances de l'abbé Étienne et du

moine Pierre de Gigni. Les livres de l'Ancien Testament qu'il a admis dans son choix sont les suivants : Genèse (fol. 1, col. a), Exode (17 d), Lévitique (28 c), Nombres (34 c), Deutéronome (40 d), Josué (43 c), Juges (47 a), Rois I (52 d), Rois II (61 d), Rois III (71 a), Rois IV (75 b), Ruth (81 d), Judith (82 d), Tobie (85 b), Esther (88 d), Daniel (92 b), Job (100 a), Cantique (104 c), Machabées (120 c). Il a, par conséquent, omis, outre les Psaumes, les Prophètes et les livres didactiques, qui ne rentraient pas dans son cadre, le livre d'Esdras et celui de Néhémie, bien qu'ils soient purement historiques; les Paralipomènes ont été souvent utilisés pour compléter les autres livres. L'entreprise de Macé, à l'époque où il l'a exécutée, a quelque lieu de surprendre. Dès le commencement du XIII^e siècle, on avait reconnu que les traductions en vers, seules usitées à l'époque antérieure, étaient à rejeter, « pour ce que rime se « vult afaitier de moz concueilliz hors de l'estoire. » Aussi pendant le XIII^e siècle les traductions en prose s'étaient-elles multipliées. L'Écriture sainte spécialement avait provoqué des travaux de ce genre. Saint Louis passe pour avoir fait exécuter une version, qui ne s'est pas retrouvée. Une traduction à peu près complète de la Bible, avec un commentaire assez ample, écrite, suivant toute vraisemblance, vers le milieu du XIII^e siècle, était conservée dans un manuscrit appartenant à la bibliothèque de la ville de Strasbourg, qui a été brûlé avec tous les autres dans la funeste nuit du 24 août 1870. Enfin, en 1295, Guiart des Moulins avait exécuté, d'après le grand ouvrage de *Petrus Comestor*, sa « Bible « escolastre », qui fut bientôt le grand manuel biblique des laïques et même de beaucoup de clercs. On ne peut comprendre la bizarre entreprise de Macé qu'en songeant au milieu où il vivait. Dans le fond du Berri, loin de l'activité littéraire qui s'exerçait dès lors à Paris, on avait évidemment conservé des modes surannées; on ne comprenait encore la littérature vulgaire que versifiée. C'est de même que s'explique sans doute le travail encore plus singulier auquel, à peu près à la même époque, se livrait le Bisontin Jean

Paris. G. . De
Pseudo-Turpino,
p. 76

Revue de théo-
logie, t. II (1852).

Priorat (que nos prédécesseurs ont attribué bien à tort au XII^e siècle), en mettant en rimes la traduction de Végèce que Jean de Meun avait composée en prose en 1284. Macé ignorait l'existence des versions françaises antérieures, ce qui le rend plus excusable; mais son ouvrage ne pouvait lutter avec celui de Guiart des Moulins. Le seul manuscrit qui s'en soit conservé a été exécuté dans la province de l'auteur peu de temps après la composition, et n'en est pas sorti pendant des siècles.

Nous avons conservé à l'ouvrage de Macé de la Charité le nom de Bible, que lui assigne le copiste de ce manuscrit; mais ce titre ne donne de l'ouvrage qu'une idée assez inexacte. D'abord, comme nous l'avons vu, il y manque une part considérable de chacun des deux Testaments (dans le Nouveau, les Épîtres sont laissées de côté); surtout il s'en faut que l'auteur ait donné du reste une traduction même approximative. Les faits qu'il emprunte aux divers livres de la Bible ne lui servent guère que de prétextes pour des développements tout à fait étrangers à l'original. Il ne cite pour autorité, dans les passages que nous avons imprimés plus haut, que Moïse, Josèphe et saint Jérôme; ailleurs, à propos de Job, il mentionne saint Grégoire (100 a); mais, en réalité, il n'a travaillé directement ni sur la Vulgate, ni sur Josèphe, ni même sur les commentaires de saint Jérôme et de Grégoire le Grand. Il a évidemment eu sous les yeux une compilation latine, dans laquelle les récits bibliques étaient accompagnés de gloses consacrées surtout à l'interprétation allégorique, mystique et anagogique. Mais quelle était cette compilation? C'est ce que nous ne saurions préciser. Ce n'était assurément ni le travail de Walafrid Strabo, qui, pendant tout le moyen âge, sous le nom de *Glossa ordinaria*, a servi de fondement à l'interprétation de l'Écriture sainte, ni l'*Historia scholastica* de Pierre le Mangeur, dont le plan n'est pas sans rapports avec celui de Macé, et que traduisit avec tant de succès Guiart des Moulins. Bien qu'un assez grand nombre des interprétations allégoriques de Macé se retrouvent dans l'un ou l'autre de

ces textes, il en est beaucoup qui n'y figurent pas, et le travail du curé de Sancoins atteste trop peu d'originalité et d'intelligence pour que nous puissions même lui attribuer le mérite d'avoir puisé à différentes sources. Il a certainement eu sous les yeux un ouvrage analogue au sien, qu'il a mis en français et en rimes, non sans tomber dans des contresens qu'il est inutile de relever. Peut-être le nom de l'auteur de cet ouvrage se cache-t-il dans un mot inintelligible d'un passage que nous avons cité plus haut. Après avoir dit que saint Jérôme traduisit la Bible en latin, Macé ajoute :

Et après ce puites en fist
Par grant consideracion
Droiturerre exposicion.

Si *puites* est un adverbe à peu près synonyme de « après cela », il s'agit toujours de saint Jérôme; mais les commentaires de saint Jérôme sur la Bible ne ressemblent guère à ceux de Macé. Nous pencherions donc à chercher dans *puites* le nom défiguré de l'auteur de la compilation latine suivie par notre rimeur; mais nous n'avons pas réussi à deviner le nom réel caché sous cette forme, et nous ne connaissons aucun ouvrage latin qui puisse être regardé comme la source de celui de Macé. Au reste, si nous n'avons pas mis la main sur cet ouvrage original, nous pouvons affirmer que les nombreuses additions faites, dans la Bible de Macé, au texte de l'Écriture sont toutes empruntées à des commentaires latins, et ne représentent ni des inventions personnelles, ni des traditions vraiment populaires. Nous citerons quelques traits qu'on pourrait croire, à cause de leur bizarrerie ou de leur naïveté, propres au rimeur français, et qu'il serait facile de signaler dans des ouvrages latins plus anciens. La mer est ainsi nommée « quar li bovyre en « sont trop amer » (1 c) (les textes latins établissent le même rapport entre *mare* et *amarum*); les enfants mâles en naissant disent *a*, les femelles *e*, à cause d'Adam et d'Ève (2 c); l'arbre de la croix, fait de quatre bois divers (154 a), provient du paradis terrestre (3 a), et fut l'objet d'une prédic-

tion de la reine de Saba, appelée Sibylle (73 *d*); le corbeau crie toujours *cras* (le ms. porte *gras*) pour engager le pécheur à remettre la pénitence au lendemain (6 *a*); on voit encore en Arménie l'arche de Noé sur une montagne (6 *a*); des bourses pleines d'or furent déposées sur le tombeau de David et ne furent touchées par personne (71 *d*); Salomon avait soumis les mauvais esprits par la magie et compose des « karates » (*characteres*) avec lesquels on peut encore s'en rendre maître (72 *c*); Adam et d'autres patriarches étaient enterrés dans la colline du Calvaire, et Jésus fut crucifié à l'heure précise où Adam avait péché (153 *d*); Satan assistait au crucifiement, assis sur un des bras de la croix (154 *b*); l'aveugle Longis, qui perça Jésus de sa lance, recouvra la vue en se touchant les yeux avec le sang qui coula (155 *b*); etc. Ce sont là des légendes qui remontent toutes plus haut que le moyen âge, et qu'il a admises avec plus ou moins de confiance.

Il en est à peu près de même des interprétations allégoriques, dont la subtilité ou l'absurdité dépasse souvent tout ce qu'on peut imaginer aujourd'hui, et qui, inaugurées par les plus anciens Pères, sans cesse accrues par leurs successeurs, se sont transmises à l'âge suivant, qui n'a guère fait qu'enchériser sur les données traditionnelles. Ce n'est pas à propos d'un ouvrage de troisième ou quatrième main, comme celui de Macé, qu'il y a lieu d'apprécier cette étrange exégèse, qui a dominé au moyen âge toutes les études bibliques. Mais nous ferons remarquer que, en donnant à ce genre de commentaires un développement excessif, l'auteur de la Bible rimée a rendu la lecture de son ouvrage singulièrement fastidieuse. Entraîné par ce goût malheureux, il a, par compensation, tronqué de la manière la plus fâcheuse le fond même du récit, quand il ne se prêtait pas à l'exposition allégorique. Pour n'en donner qu'un exemple tiré de la Genèse, toute l'histoire du voyage des frères de Joseph en Égypte, de l'accusation portée contre Benjamin, de la reconnaissance des frères, de l'arrivée de Jacob auprès de son fils, est absolument passée sous silence; mais, en

revanche, nous trouvons de longues explications mystiques sur la forme des vêtements du grand prêtre ou sur les pierres du pectoral d'Aaron. Le Nouveau Testament n'est pas mieux traité que l'Ancien : l'auteur donne, d'après une harmonie que lui fournissait son original, une histoire du Sauveur d'une sécheresse et d'une concision extrêmes, bâtie tant bien que mal à l'aide des quatre évangélistes; mais il rapporte toutes les paraboles de Jésus pour en rimer longuement l'interprétation anagogique. Il semble que ce procédé ne pouvait être employé avec moins d'à-propos que dans un ouvrage en vers français, destiné surtout aux laïques, et il n'a sans doute pas été étranger à l'oubli où est resté enseveli le grand travail du curé de Sancoins.

Au reste, tous les livres admis dans sa compilation ne sont pas traités de même. Tandis que le Pentateuque est « moralisé » avec assez de suite, notamment en ce qui concerne les préceptes de la Loi et le cérémonial du culte, le livre d'Esther ne reçoit presque aucune interprétation; celui de Job, assez longuement commenté d'abord, est fortement écourté vers la fin; les livres des Machabées, auxquels l'auteur n'a emprunté que des fragments et qu'il a augmentés à l'aide d'autres sources, sont aussi dénués de glose; mais, en revanche, le Cantique des Cantiques, qui remplit plus de trois mille vers, est presque interprété ligne par ligne. Dans l'Évangile, nous notons l'insupportable et interminable explication allégorique de chacun des noms qui figurent dans la généalogie de Jésus; les « Fez des Apostres », au contraire, sont assez sobrement commentés. L'Apocalypse, qui forme, comme nous l'avons vu, un ouvrage à part, est l'objet d'une glose particulièrement étendue, grâce à laquelle ce livre ne fournit guère moins de neuf mille vers.

L'ouvrage entier en compte environ quarante-trois mille, parmi lesquels il serait difficile d'en citer un bon : tous sont d'une égale platitude. La forme choisie par l'auteur ne lui a même pas servi à traiter plus librement son original et à y introduire des embellissements de son cru; au moins

les morceaux de ce caractère sont-ils extrêmement rares. Nous n'avons guère relevé que deux descriptions de bataille (61 *b*, 62 *b*), faites dans le style ordinaire de ces lieux communs de la poésie narrative, et un morceau assez curieux, le portrait d'Absalon, qui représente bien l'idéal de beauté que concevait le moyen âge. Nous le donnons ici en partie, parce que c'est un des seuls endroits où l'auteur montre quelque personnalité, et parce qu'il permettra d'avoir, par un échantillon un peu étendu, une idée de la langue qu'il emploie :

Mès nus de toz ces igauté
 A Absalon n'ost de beaute,
 Car asize estoit en son vis
 Colour de rose desus lis.
 Nature qui largement donne
 Grant beauté à mainte personne
 En fu si large envers cetui
 Que pouvre en remest après lui. . .
 Ses frons, si oil et ses oroylles,
 Ses nés et ses joes vermoylles,
 Sa bouche, ses levres, ses denz,
 Et ses mantons qui tant ert gens,
 Ses cos, ses bras, ses piz, ses enches.
 Et ses mains tant beles et blanches
 Furent tel qu'en nulle partie
 De son cors n'ot tache bastie.
 Si cheviol blonde et plus que sor
 Érent ressemblant à fin or;
 Ses frons blans raportoit le signe
 De noif non follée ou de signe;
 Et si oyl ou chief reluisaint,
 Qui autant de beauté avaint
 Envers beauté d'eaus de tot home
 Com li sollaux, ce est la soume,
 Ha de clarté entre les nues
 Envers les estoylles menues;
 Et ses nés estoit si fetiz
 Qu'il n'iert trop graus ne trop petiz;
 Ses deuz avient senz doutance
 A fin yvoyre ressemblance. . .
 En son vis estoit la collors

62 c.

Si froiche adès que nulle flors
 Qui soit ou cour (*cœur*) d'esté nouvelle
 Ne porroit pas estre plus belle;
 Ou menton ot une fossete
 Non mie grant mès petitete (*ms.* petite);
 Et prime barbe li venoit,
 Qui noblement li avenoit. . .
 Ne cours ne lons ne lū ses cos,
 Ni trop gresles n'ert ni trop gros,
 Mès blans, senz piox, plainz et poliz;
 De lui veoir ert granz deliz;
 Les mains bien fetes et les doiz
 Poliz et plains et fons et droiz. . .

Le principal intérêt, pour la postérité, de l'immense poème de Macé est dans le langage. L'auteur, né à la Charité, curé à Sancoins, écrivant pour ses compatriotes, bien qu'il ait certainement eu la prétention d'employer la langue littéraire commune, lui a nécessairement imprimé le cachet de son dialecte. En outre, le manuscrit qui nous est parvenu a été écrit dans le même pays, comme le montrent et le langage du copiste et les mots griffonnés au xvi^e siècle sur une des feuilles de garde : « Informacion faicte au lieu « de Charly par moy Jean Ferrant. » Charli, ainsi qu'on l'a déjà remarqué, est un village situé entre Bourges et Fontmorigni : le manuscrit était donc, encore au xvi^e siècle, dans la contrée où il a été écrit. Plus tard, il passa dans la collection de Colbert, sans doute par acquisition sur les lieux, et de là dans celle du roi. La date de l'exécution n'est pas moins certaine : le manuscrit 401 a été copié en 1343 pour un personnage appelé Thomas Tranchever. C'est ce qui résulte des vers suivants, ajoutés par le copiste à la fin de son travail :

Or est la Bible afinée.
 Thomas Tranchever l'a paéhe.
 L'escrivains s'i ha po gaigné :
 Quar estient cher trop li blé;
 Tot li convenoit metre en pain
 Quant qu'il gaignoit et soir et main.

L'an mil .ccc. xl. et trois
 Estaint cheres feves et pois
 Et li soygles et li fromens :
 Onc mès ne fut vehuz tiex tens¹.
 Or le vuille Diex amender
 Et nous gart trestoz d'enconbrer.

On n'a donc pas à craindre ici que le copiste, comme il est arrivé si souvent, ait substitué ou mêlé son dialecte à celui de l'auteur : texte et copie sont du même pays et à peu près du même temps. Mais l'écrivain de Thomas Tranchever n'a cependant pas reproduit fidèlement le modèle qu'il avait sous les yeux, ou déjà celui-ci s'écartait de l'original. L'étude des rimes prouve en effet que Macé avait fait au dialecte berrichon une part beaucoup moins large que celle qu'il occupe dans le manuscrit de son œuvre ; plusieurs particularités qui sont habituelles dans l'orthographe du copiste ne se trouvaient pas dans le poème, puisqu'elles n'ont exercé aucune influence sur la mesure ou sur les rimes. Celles-ci permettent cependant de constater d'assez nombreuses différences avec le français normal, tel que nous le trouvons à cette époque dans les œuvres de Geoffroi de Paris, par exemple. L'étude philologique de la Bible de Macé aurait donc à distinguer, dans les formes que présente le manuscrit, entre celles qui appartiennent au poète et celles qui sont propres au copiste. Nous n'avons pas à faire ici cette étude : elle donnera d'intéressants résultats, d'autant plus que les monuments anciens qu'on peut rapporter au Berri sont, jusqu'à présent, extrêmement rares. Bornons-nous à dire que les traits qui distinguent le dialecte berrichon du français propre lui assignent, comme on pouvait s'y attendre, une place à peu près également intermédiaire entre le bourguignon et les dialectes de l'Ouest. Certains caractères lui sont particuliers, par exemple *ou* pour *ue*, *eu* dans « cour, four, pout », etc. ; *i* tonique devant

¹ M. P. Paris (*l. c.*, p. 362) a rapproché de ces plaintes un passage des Grandes Chroniques qui les confirme.

deux consonnes diphtongué dans « voirge (*virga*), bap-toïisme, setoïisme, voive, croiche (*crèche*), » etc. ; d'autres, mais en petit nombre, annoncent déjà le voisinage de la langue d'oc.

A la suite de la Bible, le même copiste a écrit une traduction en vers des Distiques de Caton. Cette traduction se rencontre dans beaucoup d'autres manuscrits, bien qu'avec de très grandes variantes. Dans quelques-uns, — comme dans le nôtre, — elle est anonyme ; dans l'un (ms. N. D. 272) elle est attribuée à « Adan le clerc » ; dans les meilleurs et les plus anciens, à Adam de Suel ; dans un manuscrit qu'a vu Fauchet, à Adam de Givenci ; enfin, dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale fr. 821 (anc. 7209), à Macé de Troies. La coïncidence de ce nom avec celui de l'auteur de la Bible, écrite ici de la même main que la version des Distiques, a fait supposer que l'auteur véritable pourrait être Macé de la Charité ; mais le savant qui avait émis cette conjecture a plus tard reconnu que cette version a tous les caractères d'une époque sensiblement plus ancienne. La question, très compliquée, des anciennes traductions de Caton n'a pas été élucidée par nos prédécesseurs ; elle appartient à l'histoire littéraire du XII^e siècle, et nous n'avons pas à la reprendre ici ; mais nous pouvons affirmer que Macé de la Charité n'est pour rien dans la version copiée à la suite de son grand ouvrage et qui lui est bien antérieure. Quant à Macé de Troies, c'est un effronté plagiaire, comme il s'en est rencontré plus d'un au moyen âge, qui a substitué son nom à celui d'Adam de Suel dans le vers où celui-ci s'est nommé, sans même s'apercevoir qu'il détruisait la mesure.

La même main a transcrit, à la fin du volume, deux pièces latines : l'une, en hexamètres, sur la conduite à tenir dans le monde et la crainte de la mort (*Chartula nostra tibi mandat, dilecte, salutem*), a été souvent attribuée à saint Bernard et publiée sous son nom ; l'autre, en quatrains rythmiques, est une diatribe contre les vices des gens d'Église et sur le châtimeut qui les attend au jour du jugement. Cette dernière pièce a été publiée au XVI^e siècle par Matthias Fran-

Meyer (P.), Romania, t. VI, p. 20.

Hist. litt. de la France, t. XXIII, p. 522.

Delisle (L.), Romania, t. II, p. 93.

Paris (P.), Mss. fr., t. VI, p. 344.

Hist. litt. de la France, t. XXIII, p. 522.

Hist. litt. de la France, t. XXIII, p. 806.

Du Méril (E.), Poésies populaires latines du moyen âge, p. 125, note.

cowitz (Flacius Illyricus), avec des strophes qui manquent ici, rééditée plus d'une fois depuis, et imprimée de nos jours, d'après notre manuscrit, par Edélestand Du Ménil.

Du Ménil (L.),
Poésies populaires
latines du moyen
âge, p. 127.

G. P.

GALIEN.

Le roman de Galien en prose, imprimé pour la première fois par Antoine Vérard à Paris en l'an 1500, et souvent réimprimé jusqu'à la disparition de la Bibliothèque bleue, remonte à un poème qui est au moins du commencement du XIV^e siècle et qui ne doit guère être plus ancien. C'est ce qui nous autorise à en parler maintenant; mais nous devons justifier cette assertion par quelques explications bibliographiques et littéraires.

Ce roman, tel qu'il se trouve dans les anciennes éditions en prose, a conservé, comme il arrive souvent aux rédactions de ce genre, un grand nombre de vers de l'original; il suffit de lire certains passages pour y retrouver des tirades tout entières d'alexandrins monorimes. Voici, par exemple, les regrets que l'auteur met dans la bouche d'Olivier mourant; il parle de la belle Jacqueline, objet de ses jeunes amours : « Je la commande à Dieu, qui le monde forma; le
« duc Regnier mon pere et ma dame de mere aussi, qui en
« ses flans me porta, ne ma seur Bellande jamais ne me
« verra. Helas! doux Jesus, quelle douleur aura le bon roy
« Charlemagne de ceste mort quand il le sçaura! Helas! pour-
« quoy ne venez vous cy, Charlemagne? Celui qui vous
« conseilla l'autrier de nous laisser ici ne vous ayroit pas,
« de ce vous pouez vanter; grandement y avez perdu, ne
« jamais ne sera que à vostre cueur n'en ayez doleance; et
« aussy toute France tourmentée en sera; et tant que France

Ms. Bibl. nat. fr.
1470, fol. 86 r^o.

« soit France à tous jours mais et que le monde soit monde
 « ne sera tenue France si haultement qu'elle estoit, de ce ne
 « fault point doubter; ne roy qui vive en France ne la tiendra
 « si pompeusement que vous avez fait, sire empereur Char-
 « lemaigne; car tel la herra à mort qui moult l'a aymée, et
 « tel l'a soubstenuë qui la confondra. » Dans le manuscrit
 de la Bibliothèque nationale dont nous parlerons tout à
 l'heure, ce morceau est ainsi conçu : « Si prie à Dieu qui
 « forma tout le monde qu'i la vueille garder de mal et de
 « deshonneur, et aussi mon pere Regnier qui jamais ne me
 « verra, et non fera aussi ma dame ma mere, dont grant
 « douleur au cueur aura. Ha! Charlemaigne, roy de France,
 « à quoy tient il que vous ne venez ça? Or vous pouez vous
 « bien vanter que celuy ne vous aimoit pas qui vous con-
 « seilla de nous lesser icy : or y avez vous perdu grandement,
 « dont grand dueil aurez au cueur, et dont toute France
 « aura encores assez de dommaige, et jamais jour du monde
 « ne la tiendra roy si haultement que vous la tenez ne que
 « vous l'avez tenue; et tel l'a grandement aimée qui la haira
 « encores moult grandement; et tel l'a soustenuë qui encores
 « la confondra griefvement. » Il est facile, en combinant ces
 deux textes, de restituer les vers suivants :

Je la commant a Dieu qui le monde forma,
 Le duc Regnier mon pere [qui souef m'aleva],
 Et ma dame ma mere qu'en ses flans me porta,
 Et ma sereur bele Aude : jamais ne me verra.
 Helas! [hé!] doux Jesus! quelle douleur avra
 Li bons rois Charlemaines quand il ma mort savra!
 Helas! rois Charlemaines, que ne venistes ça?
 Bien vous pouez vanter que qui vous conseilla
 De nous laisser icy mie ne vous ama.
 Trop i avez perdu, ne mais jour ne sera
 Que de ce en vo cuer grant douleur n'en avra.
 Et toute France aussi tourmentée en sera :
 Tant que France soit France ne li monz durera
 Oncques si haultement tenue ne sera
 De roy qui soit en tere com tenue fu ja;
 Car tel l'a moult amée qui a mort la harra,
 Et tel l'a soustenuë qui or la confondra.

Ce passage sert en même temps à nous montrer la relation qui existe entre le texte imprimé et la rédaction manuscrite. Cette rédaction, conservée dans un seul manuscrit de la Bibliothèque nationale de la fin du xv^e siècle (fr. 1470, anc. 7548), et signalée depuis longtemps par les bibliographes, n'est pas, comme on pourrait le croire, la source de la rédaction imprimée. Elle présente un texte abrégé, et en général moins bon que celui de la première édition gothique et des éditions qui l'ont reproduite. Elle ne provient pas non plus du manuscrit sur lequel a été fait l'imprimé, car en quelques endroits elle donne un texte meilleur et plus complet. Ces deux rédactions sont issues parallèlement, et par des intermédiaires qu'on ne peut préciser, d'un manuscrit de Galien déjà mis en prose. On pourrait croire qu'elles proviennent directement du texte en vers, et c'est l'opinion qu'a adoptée M. Léon Gautier. Pour nous, il nous a semblé que le texte imprimé et le texte manuscrit offraient parfois des phrases identiques qui ne se laissaient pas remettre en vers, et qui, par conséquent, accusaient l'existence d'une rédaction en prose perdue, dont les deux textes dériveraient, et à laquelle l'un d'eux serait resté beaucoup plus fidèle que l'autre. C'est une question qui demanderait un examen particulier.

Nous avons, au contraire, une autre rédaction en prose tout à fait indépendante, également conservée dans deux textes différents. L'un d'eux se trouve dans le précieux ms. de l' Arsenal n° 3351 (anc. B. L. Fr. 226), sur lequel M. Gautier a appelé l'attention, et dont il a été porté peut-être à s'exagérer la valeur; l'autre fait partie du roman imprimé plusieurs fois au xvi^e siècle sous le titre de *Guerin de Montglave*, et qui, comme on l'a remarqué ici, contient tout autre chose que la vieille chanson de *Garin de Monglane*. Ces deux textes sont entre eux à peu près dans le même rapport que le texte imprimé et le texte manuscrit examinés en premier lieu. Ils dérivent certainement d'une même rédaction en prose, mais ils s'écartent plus l'un de l'autre. Le texte manuscrit est beaucoup plus profondément remanié que l'imprimé; le compi-

Michel (F.), *Chaullemagne*, p. VI. — Brunet (G.), *La France littéraire au xv^e siècle*, p. 83.

Gautier (L.), *Ép.* fr., t. III, p. 317.

Hist. Litt. de la France, t. XXII, p. 447.

Gautier (L.), Ép.
fr., t. III, p. 317.

lateur y a marqué en maint endroit son empreinte personnelle; il y a intercalé des réflexions et même des vers de sa façon; mais en somme il l'a considérablement abrégé, surtout dans la partie qui raconte la bataille de Roncevaux, en sorte que Galien, dans le *Guerin de Montglave* imprimé, est plus long que dans le manuscrit de l' Arsenal, bien que cet imprimé ait omis toute la première partie du roman. Il s'en faut donc que le manuscrit de l' Arsenal nous offre, comme le dit l'auteur des *Épopées françaises*, le « type » des rédactions imprimées; il s'en faut plus encore que ces rédactions dérivent du manuscrit de l' Arsenal. L'auteur du texte contenu dans ce manuscrit supprime de nombreux épisodes du récit, surtout quand ils lui paraissent choquer la vraisemblance; car il se donne toujours le titre d'« historien » et prétend n'admettre de « menteries » qu'à son corps défendant. Ce serait se tromper gravement que de voir dans ces omissions volontaires des marques d'antiquité. Un exemple frappant nous en est fourni par un passage de Galien même. Le poème, tel que le reproduit la première rédaction en prose, décrivait longuement les merveilleuses porcheries, vacheries et bergeries du roi Hugon. Le manuscrit de l' Arsenal supprime cette description et la remplace par ces remarques: « Qui veut droit toutes leurs aventures raconter, ce seroit chose trop ennuyeuse; pour ce s'en taist l'istorien de la plus grant part, mesmement que ce lui samble fantosme ou clere mençonge trop entendible: car ils trouverent porchiers, vachiers et bergiers gardans leurs bestes, couchans et retrayans en tentes (*ms.* en toutes), en paveillons sy richement appoin-tiés et ouvrés que ce pouroit sambler chose faée ou menteresse. » La rédaction représentée par le manuscrit de l' Arsenal et *Guerin de Montglave* a été faite directement sur le poème; elle laisse subsister çà et là, dans le texte imprimé surtout, des vers de l'original; mais ces vers ne sont pas les mêmes qui se sont conservés dans l'autre rédaction; d'où il suit qu'entre l'une et l'autre il n'y a pas d'intermédiaire commun. La comparaison attentive des deux rédactions permettrait, non de restituer le texte du poème, qui ne se

laisse retrouver sous la prose que dans de rares passages, mais d'en établir à coup sûr la narration et souvent les termes. C'est un travail qui pourrait tenter la critique ; il nous suffit ici de l'indiquer. Au reste, le poème de Galien n'est sans doute perdu que provisoirement ; il doit être conservé dans un manuscrit sur lequel nous n'avons, il est vrai, que fort peu de renseignements, mais où ces renseignements nous permettent de le reconnaître avec une grande probabilité. Le 6 février 1861, on a vendu à Londres une précieuse collection de manuscrits ayant appartenu à la famille Savile. Le manuscrit qui porte au catalogue le n° 55 contient deux parties : la première, intitulée « Romans de chevalerie » (en vers), est accompagnée de cette remarque : « Ce précieux roman, appartenant au cycle carlovingien et terminé par l'écartèlement de Ganelon, est malheureusement « quelque peu incomplet du commencement. » M. Paul Meyer, qui a donné une notice de la vente Savile, ajoute ceci : « Je « dois faire remarquer qu'il y a dans la première partie de « ce recueil non pas un, mais au moins deux romans, ayant « ensemble 38,500 vers environ, et qui, autant que j'en ai pu « juger par un examen de quelques minutes, sont des versions « remaniées, le premier de Guerin de Montglave, le second de « Roncevaux, toutes deux en vers de douze syllabes, sentant « fortement leur quatorzième siècle. » Il est visible qu'il faut reconnaître là le modèle de la compilation que nous ont conservée le manuscrit de l'Arsenal et le Guerin de Montglave imprimé. Espérons que le manuscrit Savile, dont nous ne connaissons pas le possesseur actuel, sortira quelque jour de la retraite où il a été replongé après sa courte apparition publique. Profitons en attendant de l'occasion qui nous est offerte pour effacer de la liste des manuscrits de la Chanson de Roland la rédaction en alexandrins qu'on avait pensé pouvoir y comprendre. On croyait cette rédaction contenue dans le manuscrit Savile 55 ; elle disparaît du moment que ce manuscrit contient réellement un Galien.

Bibl. de l'École
des Ch., 5^e série,
t. II, p. 279.

Avant d'aborder l'examen de Galien, il nous faut encore résoudre une question préliminaire. Toutes les éditions impri-

Paris (G.), Hist.
poétiq. de Charl.,
p. 344.

mées de la première rédaction donnent au héros l'épithète de Galien le rhétoré ou restoré. On a pensé que l'orthographe *rhétoré*, qui se trouve au titre de l'édition princeps, était la bonne, et que Galien « rhétoré » signifiait « Galien mis en « prose ». Cette hypothèse est contredite par le fait que le manuscrit donne « restoré » et non « rhétoré ». Cette dernière forme est due sans doute à l'invention étymologique de celui qui a procuré la première impression. En outre, l'imprimé et le manuscrit sont d'accord pour entendre « restoré » dans un sens tout autre que « rhétoré ». La fée Galienne, qui assiste à la naissance du héros, veut qu'il porte son nom ; la fée Eglantine ajoute, dans l'édition de Vérard : « Ma seur, « vous avez bien parlé : en après sera nommé Galien, et en « son surnom rhétoré, comme qui voudroit dire : c'est celui « qui a restauré chevalerie, au lieu des douze pers qui furent « presque tous mors à la journée de Roncevaux, car en ce « temps là fut nommé Galien rhétoré. » Cette phrase obscure, où l'on ne sait au juste quand la fée quitte la parole et quand l'auteur la prend, est ainsi conçue dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale : « Ma seur, dist l'autre, vous « avés bien parlé; et puisqu'il fera secours à Charlemagne « et à son baruage en deffendant chrestienté, il aura nom « Galien le restoré. » Mais l'explication donnée dans cette rédaction n'est pas acceptable. L'épithète de « restoré », fréquente dans la poésie chevaleresque du XIV^e siècle, y est toujours précédée du nom d'un héros illustre, que le personnage dont il s'agit est censé faire revivre par ses vertus ou ses aventures. Ainsi l'une des trois fées qui douent à sa naissance Brun de la Montagne, dans le poème de ce nom, est mal disposée pour lui. Elle lui prédit les malheurs de Tristan :

Ms. fr. 1740,
fol. 29 v^o

Brun, v. 983.

Et si li doing le nom, en mes bautissemens,
Du restor de Tristram;

et l'on dit plus loin, en rappelant ce don :

Brun, v. 1063

Pour quoy ci est nommés li restorés Tristrans.

Le traître Milon, dans Florence de Rome, dit de lui-même :

Qui bien congnisteroit mon cueur et mon peusé,
Apeler me devoit Judas le restoré.

B. N. ms. fr.
24384. fol. 121.

La même idée est exprimée par un autre traître dans le Chevalier au Cygne :

Chevalier (Le) au
Cygne, v. 28098.

Or me puet on nommer Judas le restoré.

Un roman du xiv^e siècle porte, par la même raison, le nom d'Artus le restoré. Le frère de Mallart, dans le roman de Lohier et Mallart, est appelé Oger le restoré, parce qu'il renouvelle les exploits de son parrain Oger. D'autres exemples ont été réunis par Gachet. Galien le restoré ne peut donc signifier autre chose que « le nouveau Galien », ce qui n'a pas de sens, puisque avant notre héros il n'y avait pas de Galien célèbre. La seconde rédaction, qui, ni dans le manuscrit de l'Arsenal, ni dans le Guerin de Montglave imprimé, ne donne à Galien ce surnom, va cependant nous en fournir l'explication vraisemblable. Le Guerin de Montglave imprimé termine ainsi la partie consacrée à Galien : « Galien « regna puissamment. . . et porta la couronne de Constantinoble, puis emmena sa mere à Montfuzain avec sa femme « Guimardes. En celle Guimardes engendra Galien restoré, « qui moult exauça nostre loy. Celluy fut pere Mallart, le com- « paignon Lohier, qui endura moult de mal. » Le roman de Lohier et Mallart, perdu en français, s'est conservé en allemand, et nous en donnons plus loin l'analyse ; il confirme l'indication du Guerin de Montglave. On y lit, en effet, que Mallart (Maller) était fils de Galien le restoré, et petit-fils d'un autre Galien. D'autres allusions dans le récit prouvent qu'il avait existé un roman sur ce Galien, fils de Galien, sur ses amours avec la belle Rosemonde et sur la manière étrange dont il perdit son fils Mallart. C'est lui qui avait reçu le nom de Galien le restoré, parce que son père semblait revivre en lui. Plus tard, le nom de Galien le restoré continua à être célèbre, mais le roman qui l'expliquait s'était perdu ; l'auteur

Gachet, Glos-
saire du Chevalier
au Cygne.

Guerin de Mont-
glave, edit. Le-
noir, Paris, 1519,
fol. 14 r^o.

Loher und Mal-
ler, p. 71. 83.

Loher und Mal-
ler, p. 70.

de la première de nos rédactions en prose l'appliqua à Galien fils d'Olivier, auquel il ne pouvait convenir, et il essaya de l'expliquer de la façon maladroite que nous avons vue. Le roman de Lohier et Mallart se rattache donc au roman perdu de Galien le restoré, qui lui-même était une suite de notre Galien : ce Galien doit être au moins du commencement du XIV^e siècle, puisque le roman de Lohier et Mallart est certainement antérieur au XV^e.

Une autre preuve de l'ancienneté de notre roman peut se tirer de l'imitation qui en a été faite en Italie. Cette imitation, qui a sans doute eu pour première forme un poème franco-italien, se trouve résumée dans une compilation en prose exécutée au XV^e siècle, et fort importante pour l'histoire du cycle carolingien en Italie, *Il viaggio di Carlomagno in Spagna*. Toutefois, il est possible que le poème franco-italien se soit appuyé non pas sur le Galien qui a été mis en prose dans nos deux rédactions, mais sur un poème plus ancien et plus court. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point.

Le roman de Galien nous offre un type de composition fréquent au XIV^e siècle, époque peu originale, surtout dans la poésie narrative, où l'on s'est borné le plus souvent soit à renouveler, soit à imiter longuement et lourdement les œuvres des périodes précédentes. La première partie de Galien n'est que le *rifacimento* de l'ancienne chanson du Pèlerinage de Charlemagne; une autre partie considérable nous raconte une fois de plus, avec quelques variantes, l'héroïque et funèbre histoire de Roncevaux; enfin les aventures propres du héros, qui seules appartiennent au compilateur du XIV^e siècle, forment le reste du récit, et sont assurément ce qu'il contient de moins intéressant. Nous passerons légèrement dans notre examen sur les banalités que nous avons déjà rencontrées plus d'une fois sous une forme à peine différente, et nous nous attacherons aux parties du roman qui nous conservent des éléments anciens plus ou moins remaniés, et qui, par conséquent, intéressent davantage l'histoire de notre vieille poésie.

mentionné à cette occasion l'imitation qu'en présente Galien. On a récemment essayé de prouver que ce vieux poème, si plein d'invention, d'esprit et de fantaisie, remontait au XI^e siècle. Pour arriver jusqu'à la rédaction en prose du XV^e, il s'est naturellement beaucoup modifié, et l'on devine bien que ce n'est pas à son avantage. Le texte imprimé de Guerin de Montglave, où, comme nous l'avons vu, est inséré le Galien, a omis toute cette partie du récit, en la remplaçant par cette phrase : « Vous avez assez ouy les gabs [que fist « l'empereur Charlemaine à Constantinoble, et comment le « roi Hugues voulut faire pendre l'empereur et les douze « pers, et comment sa fille, qui avoit nom Jacqueline, fut « mise en ung lit avec le comte Olivier], et comment Olivier « engendra ung filz en celle Jacqueline qui eut nom Galien. » Guerin de Montglave ayant été imprimé pour la première fois dix-huit ans après Galien, qui eut dès son apparition le plus grand succès, il est probable que c'est l'éditeur de Guerin qui a supprimé le récit des « gabs », comme trop connu, et qui a renvoyé à Galien. Il en résulte que nous n'avons de la seconde rédaction en prose que le texte du manuscrit de l'Arsenal, et ce texte abrégé ne nous suffit pas pour rétablir avec certitude, par la comparaison de l'autre rédaction, le poème perdu. Malgré cela, nous retrouvons çà et là, dans l'une ou l'autre rédaction, des vers entiers et des groupes de vers alexandrins qui nous semblent, de même que le ton de toute cette première partie, avoir une allure plus ancienne que le reste du roman. Nous pensons que le Pèlerinage de Charlemagne a été renouvelé à la fin du XII^e ou au commencement du XIII^e siècle, et que ce renouvellement a été purement et simplement intercalé par un versificateur du XIV^e siècle dans son roman de Galien. Nous verrons plus loin qu'une autre partie du roman appartenait sans doute aussi à ce poème plus ancien.

Il est intéressant de comparer la forme ancienne du Pèlerinage à celle que nous offre Galien¹. Tout ce qui était

¹ Les trois rédactions en prose de la Pèlerinage, viennent d'être imprimées par M. E. Koschwitz dans l'ouvrage

original, caractéristique, bizarre, a disparu. Le renouveleur a trouvé sans doute sacrilège la belle imagination qui nous montre Charlemagne et les douze pairs assis aux places de Jésus et des apôtres, et pris par un juif pour Dieu lui-même et ses saints. L'empereur et ses pairs, au lieu de s'asseoir dans ces sièges sacrés, s'y agenouillent, et ce qui dénonce la majesté de Charles, ce n'est plus, comme dans la vieille chanson, la majesté terrible de son regard, c'est une flamme qui lui sort de la bouche dans une extase de dévotion. Les détails précis et singuliers sur Jérusalem ont été supprimés. Les merveilles fantastiques du palais de Constantinople ont aussi été laissées de côté; le remanieur n'a sans doute rien compris à la salle tournoyante qui fait si peur aux Français. En revanche, il a ajouté quelques épisodes, qui montrent que l'esprit de la vieille chanson ne lui était même plus intelligible. Avant que le roi Hugon et les Français s'accordent à l'amiable pour l'exécution des « gabs », il y a entre eux un terrible combat : Roland, Olivier et les autres font des merveilles, massacrent les Grecs qui les assaillent, et remplissent le palais de cadavres. Le remanieur a trouvé évidemment inadmissible la résignation pacifique que Charles et ses pairs, dans le poème du XI^e siècle, opposent seule aux menaces du roi grec; il n'a pas compris qu'en qualité de pèlerins ils ne portaient pas d'armes : il se les représente avec leurs épées au côté, et dès lors l'honneur exige qu'ils n'obéissent pas sans combat. Un autre épisode du même genre prouve la même ignorance : en allant de Jérusalem à Constantinople, les pèlerins sont assaillis dans un bois par le Turc Brémont et six mille hommes armés; il est vrai qu'ils en sont débarrassés par un miracle, la vertu des saintes reliques changeant tous les Turcs en pierres; mais les plus bouillants des pairs voulaient recourir aux armes plutôt qu'à la prière : « Priez tant que voudrez, dit Roland au sage « Naimon, car je n'y vueil priere que mon espee trenchant « pour tailler ces payens; comme aultreffoys ay faict au-

intitulé : *Sechs Bearbeitungen des altfranzösischen Gedichts von Karls des Grossen*

Reise nach Constantinopel und Jerusalem.
Heilbronn, 1879.

« jourd'huy en feray tel desert et telle boucherie que puis
 « que fustes nez n'en veistes la pareille ¹. » Une autre addition
 du renouveleur est plus dans l'esprit de l'ancien poème,
 bien qu'elle n'ajoute pas grand'chose à l'agrément du récit.
 Avant d'arriver à Constantinople, les Français rencontrent
 successivement des « pavillons » de plus en plus magnifiques,
 qu'ils prennent pour des palais de roi, et qui sont simple-
 ment la porcherie, la vacherie et la bergerie du roi Hugon.
 Nous avons vu que le compilateur dont le travail est con-
 servé dans le manuscrit de l'Arsenal avait supprimé ces ré-
 cits comme trop visiblement mensongers. Les « gabs », dans
 le renouvellement, ne diffèrent pas sensiblement de ceux
 de l'ancien poème; cependant ils sont rendus plus intelli-
 gibles, ou plutôt quelques-uns, obscurs sans doute pour le
 renouveleur comme ils le sont pour nous, ont été remplacés
 par d'autres plus clairs. Olivier déclare ici qu'il ne veut pas
 gaber, et qu'il ne se vantera que d'une prouesse très réelle,
 qu'il est prêt à accomplir. Cependant, bien que, conformé-
 ment à cette idée, l'engagement qu'il prend soit restreint à
 des proportions moins prodigieuses, il n'arrive pas à le
 tenir, et il perdrait la tête, comme n'ayant pas exécuté sa
 promesse, sans le mensonge officieux de la belle Jacqueline.
 Déjà dans l'ancienne chanson la fille du roi Hugon exagérait
 de plus du triple les exploits réels d'Olivier, mais ceux-ci
 n'en étaient pas moins au-dessus des forces humaines. En
 les réduisant à un nombre beaucoup plus modeste, le renou-
 veleur a sans doute voulu indiquer qu'ils n'avaient rien
 de surnaturel, et a évité ainsi l'intervention des « saintes
 « reliques » et de la puissance divine dans une affaire où l'ou

¹ Voici ce passage dans le manuscrit
 de la Bibliothèque nationale (fol. 5 r^o) ;
 on verra combien ces deux textes se res-
 semblent, tout en n'étant pas à beaucoup
 près identiques : « Or priez tant que vous
 « voudrez; car je ne demande seulement
 « fors mon espée; car je vous prometz
 « que si elle taille aussi bien qu'elle a
 « faict le temps passé, que je feray tel

« chapplis de ces paiens qu'onques en
 « vostre vie ne vistes le pareil faire. » Tout
 ce morceau est assez différent dans le ma-
 nuscrit de l'Arsenal, et il a évidemment
 été très remanié par le rédacteur; cepen-
 dant des vers du poème, appartenant
 à une tirade en *u*, paraissent s'y être
 conservés, comme l'a remarqué M. Gau-
 tier.

pouvait, même au moyen âge, se scandaliser de les voir mêlées.

Rien n'est plus cavalier, dans la vieille chanson parisienne, que la réponse faite par Olivier à la fille du roi grec, quand, le voyant monter à cheval, elle l'arrête par son « geron » et lui demande ce qu'il adviendra d'elle :

Charlemagne,
v. 856.

Bele, dist Oliver, m'amur vus abandon :
Jo m'en irrai en France od mun seigneur Carlun.

Le renouveleur a naturellement traité les choses d'une tout autre manière : Olivier, à qui la belle Jacqueline a révélé qu'elle croit être enceinte, lui promet de revenir au plus tôt pour l'épouser. Il en fut, à la vérité, empêché par la guerre d'Espagne, où Charlemagne mena ses pairs dès leur retour en France, mais il en avait l'intention sincère, et Galien, le fils qui naquit à Jacqueline, ne fut ainsi bâtard que par accident.

L'idée de faire naître un fils des amours passagères d'Olivier et de la princesse de Constantinople, d'envoyer ce fils devenu homme à la recherche de son père, de ne le lui faire retrouver que mourant sur le champ de bataille de Roncevaux, de lui faire recueillir les derniers soupirs de ce père heureux de le presser une fois dans ses bras, et de le faire expirer en le vengeant, n'est pas une idée vulgaire ni dénuée de valeur poétique. Nous supposons volontiers qu'elle appartient au poète du XIII^e ou même du XII^e siècle qui avait renouvelé la chanson du Pèlerinage. Le compilateur du XIV^e siècle, en l'adoptant, l'a amplifiée, c'est-à-dire gâtée. Il a intercalé, entre le départ de Galien et son arrivée à Roncevaux, des aventures insipides et banales, et, au lieu de le faire mourir en aidant Charlemagne à venger le grand désastre où périt Olivier, il lui a fait mener à bonne fin des amours et des conquêtes sans intérêt, pour l'asseoir triomphant sur le trône de Constantinople. Le roman italien en prose, dont nous avons parlé plus haut, nous semble avoir mieux conservé l'ancien poème de Galien, et son récit n'est pas sans quelque grandeur. C'est à Galien, après la mort

des douze pairs, que Charlemagne confie Durendal, et Galien jure de ne la remettre jamais qu'à l'empereur. Après la défaite des Sarrasins, il les poursuit jusque devant les portes de Saragosse, et là il lutte seul contre des milliers d'ennemis. Couvert de blessures, perdant son sang de toutes parts, il fait autour de lui un carnage terrible; mais ses forces l'abandonnent. Enfin, il voit arriver Charlemagne : « Quand Galeant vit Charles, il fut très content et dit : « Mon seigneur Charles, j'ai fait de ma personne au mieux « que j'ai pu, comme tu peux voir; or je suis près de la « mort et n'en puis échapper, et je te rends Durendal, comme « je te l'ai promis. Alors Renier de Gênes, père d'Olivier, « aïeul de Galeant, arriva près de lui, et lui dit : Ah! mon « fils, comment vous sentez-vous? — Père, dit Galeant, je « suis à la fin de ma vie; je recommande mon âme au fils du « Dieu vivant. Et, ayant ainsi parlé, Galeant tomba mort. » Le renouvellement du Pèlerinage, le récit de Roncevaux et la mort de Galien, voilà quel a pu être le sujet du poème du XII^e ou XIII^e siècle dont nous supposons l'existence. Celui du XIV^e siècle, tel que nous le connaissons par les deux rédactions en prose, est moins simple, comme nous allons le voir.

Viaggio di Car-
tomagno, p. 118.

La belle Jacqueline, chassée par son père, qui lui en veut bien injustement d'une faute qu'il l'a obligée à commettre, se retire chez une « bonne femme ». Un jour elle est surprise près d'une fontaine par les douleurs de l'enfantement. Le fils qu'elle met au monde est, comme nous l'avons vu plus haut, recueilli et doué par les deux fées Galienne et Églantine. Sa grand'mère, qui ne partage pas les sentiments du roi Hugon, le fait envoyer à un de ses parents, comte de Damas, qui se charge de l'élever. Il est mis à l'école; mais bientôt sa vraie vocation se révèle : « Et se leva Galien un « matin pour aller à l'escolle, et ainsi qu'il passoit par la « court du chastel, se trouva un cheval ataché; Galien le « print et monta dessus, et tant chevaucha le cheval que « ledict cheval cheut mort soubz Galien. Si estoit le conte « de Damas aux fenestres de sa chambre, qui vit tout ce que

Ms. fr. 1470,
fol. 31 v°.

« Galien avoit faict, et appela Jacqueline, mere de Galien, « et lui dist : Niepce. . . . par ma foy, ce fut grant folie « de l'envoyer à l'escolle; car mieulx ameroit à chevaucher « un cheval, dont bien ressemble à cellui qui l'a engendré¹. »

On le présente quelque temps après à son grand-père, qui se réconcilie avec lui. Mais bientôt un incident comme il s'en présente dans beaucoup de nos poèmes le fait sortir de Constantinople. En jouant aux échecs avec un des frères de sa mère, il a l'imprudence de le mater; l'autre aussitôt l'appelle bâtard. Galien va trouver sa mère, lui demande qui est son père, et, l'ayant su, part pour la France, afin de le trouver et de le ramener auprès de Jacqueline.

Sur les aventures qui séparent son départ de son arrivée au camp de Charlemagne, nous imiterons le silence presque complet que garde l'auteur de la rédaction conservée dans le manuscrit de l'Arsenal². Il sortit vainqueur d'une embuscade que lui avaient tendue ses méchants oncles, il extermina trente larrons et leur chef Brisebarre, il trouva à Gênes son grand-père Renier, sa grand'mère et sa tante, la belle Aude, il fut vainqueur d'une nouvelle bande de larrons, et enfin il se présenta, sur le versant nord des Pyrénées, à Charlemagne, qui venait de passer les ports, revenant d'Espagne. « Et trop pouroit l'histoire ennuyer, dit « judicieusement le compilateur déjà cité, qui racompteroit « la maniere comment. » Nous signalerons seulement un ou deux points. Le roi Hugon donne à son petit-fils une épée qui est appelée, dans les diverses rédactions anciennes, tantôt Floberge, tantôt Flamberge; cette dernière forme prévaut dans les éditions plus modernes, et le roman de Galien a été si populaire que nous sommes porté à reconnaître cette épée dans notre « flamberge »; la seule locution où ce mot s'emploie : « mettre flamberge au vent », indique en-

¹ Ce passage est à peu près pareil dans les anciens imprimés : « Certes de « grant folye s'advisa qui premier l'en- « voya à l'escolle. » Cet épisode est omis dans le manuscrit de l'Arsenal, très abrégé pour toute cette partie.

² Le Guerin de Montglave imprimé est encore plus bref; il résume en deux pages toutes les aventures de Galien depuis sa naissance jusqu'à son arrivée à Roncevaux.

core, par l'absence d'article, que « flamberge » est originai-
 rement un nom propre.

A Gênes, Galien reçoit de son grand-père le bon cheval Marchepin, dont le nom est une imitation évidente des Marchegai ou Marchepalu de poèmes plus anciens; peut-être faudrait-il lire Marchepui; ce qui donnerait au mot le sens qu'exprime l'éloge de ce cheval fait par le duc Renier : « Plus tost courra contremont et plus legierement que ne « fera ung aultre destrier emmy une pleine. » (Ch. XXI.) Entre la naissance de Galien et son arrivée à Roncevaux, il s'est écoulé vingt-deux ans; ce qui n'empêche pas sa tante, la sœur d'Olivier, d'être toujours représentée sous les traits et avec les sentiments de la jeunesse. L'épithète de « belle » s'est d'ailleurs soudée au nom d'Aude, comme celle de « magne » à celui de Charles : elle est appelée dans ces deux rédactions Belleaude ou Bellaude, et ce nom est même devenu Bellande dans les éditions postérieures de Galien.

Le séjour de Galien à Gênes est très différemment présenté dans le manuscrit de l'Arsenal et dans l'autre rédaction en prose; mais c'est le rédacteur du manuscrit de l'Arsenal qui a altéré son modèle, car le texte du Guerin de Montglave imprimé, quoique fort abrégé, est pour le fond d'accord avec celui de Galien imprimé et manuscrit.

L'épisode qui suit, dans le roman, c'est-à-dire le récit de la bataille de Roncevaux et de la part qu'y prend Galien, mériterait peut-être d'appeler, plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent, l'attention de la critique. On a remarqué que ce grand événement est raconté d'une manière différente dans les deux plus anciens récits qui nous en soient parvenus, la Chronique de Turpin et la Chanson de Roland. La version de notre roman contient des traits de l'un et de l'autre; elle en a quelques-uns qui lui sont propres, sans parler de l'intervention de Galien, naturellement inconnue aux textes plus anciens. L'auteur a-t-il utilisé quelque source aujourd'hui perdue, ou bien, mettant à profit celles où nous puisons nous-même la tradition ancienne, en a-t-il combiné et altéré les données à sa guise? C'est une question que nous ne

pouvons aborder ici, et que résoudrait seule une étude minutieuse.

Après la mort de Roland et l'arrivée de Charlemagne à Roncevaux, les aventures propres de Galien recommencent. Il conquiert, avec le cœur de la belle Guimande, le merveilleux château de Montsusain, revient prendre part à la lutte terrible que les Français soutiennent contre Baligand, et, après avoir épousé Guimande, se prépare à goûter quelque repos dans le royaume qu'il a gagné. Mais un jour une douloureuse nouvelle lui arrive : le roi Hugon de Constantinople est mort ; les frères de Jacqueline, mère de Galien, l'ont accusée de l'avoir empoisonné, tandis qu'ils ont réellement commis ce parricide ; ils l'ont mise en prison, et vont la faire brûler si elle ne trouve pas un champion pour combattre le leur, le terrible géant Burgaland. On devine que Galien arrive à Constantinople juste à temps, qu'il délivre sa mère, et qu'après diverses péripéties les deux oncles sont pendus et Galien est proclamé empereur. Au même moment, il apprend que Guimande est assiégée à Montsusain par plusieurs rois infidèles ; il vole à son secours, la délivre, extermine les Sarrasins à l'aide de ses parents de Vienne, qui ne le quittent pas depuis Roncevaux, et ramène triomphalement Guimande à Constantinople. « Mainte proesse fist Galien en
« son vivant, maint Sarrazin occist ; si bien regit et gouverna
« son royaulme et ses subgetz que en fin en acquist perpe-
« tuelle louenge ; sainte foy catholique à tout son pouoir
« deffendit et exaulça ; le droit des povres femmes veufves
« et orphelins sonstint et voulut garder Si ne trouve
« point icy l'an de son deffinement, par quoy je n'y en metz
« rien. » Ainsi se termine l'ancien imprimé (si ce n'est que deux chapitres sont encore consacrés, comme nous l'avons dit, à raconter le châtement de Ganelon au retour de Roncevaux). Le manuscrit de la même rédaction ne s'étend pas plus sur les dernières années de son héros : « Si deffina
« Guimaulde sa femme premierement que Galien, et après
« deffina Galien ; lesquelz furent plains et regrettez des grans
« et des petiz. Si prieron Dieu pour eulx que par sa benigne

« grace leur vueille pardonner leurs fautes et leurs pecchez, « et leur vueille donner lieu en paradis où ilz puissent regner pardurablement. » La rédaction du manuscrit de l' Arsenal et de Guerin de Montglave laisse Galien à Montsusain, où il s'est rendu après son couronnement à Constantinople : « Puis fist Galien fermer et maisonner Montsusain « plus fort et plus grant que par avant ; car bien le pooit faire « de la finance qu'il avoit sur les Sarasins conquise. Sy se « taist atant l'histoire de Galien, que plus n'en racompte rien « en ce présent livre. » C'est ainsi que la compilation manuscrite prend congé de Galien ; elle passe ensuite à l'histoire d'Aimeri de Narbonne. Le Guerin de Montglave imprimé ajoute ici, comme la première rédaction, le récit du supplice de Ganelon. Nous avons donné plus haut les dernières lignes relatives à Galien ; elles sont précédées de celles-ci, qui résument fort brièvement les récits des autres textes : « Puis Charlemaigne retourna en France, et Galien « regna puissamment, et delivra sa mere Jacqueline de mort, « et porta la couronne de Constantinoble, puis emmena sa « mere à Montfuzain avec sa femme Guimardes. » La seconde rédaction, en ramenant Galien en Espagne, est sans doute plus fidèle, sinon au poème original, au moins à celui qu'a continué l'auteur du Galien le restoré, aujourd'hui perdu ; en effet, dans Lohier et Mallart, Mallart, fils de ce second Galien et petit-fils du héros de notre roman, trouve son père et son grand-père en Espagne au château de Montsison (Montsusain), tandis que c'est un tout autre personnage qui règne à Constantinople.

Ms. Acs. 3551
fol. 269 v.

P. 227.

Lohier und Mallart,
p. 71.

Le roman de Galien avait été l'objet, dans le grand ouvrage de M. Gautier sur les épopées françaises, d'une notice qui laissait à désirer et comme exactitude et comme étendue. Dans la nouvelle édition, dont nous avons pu lire les bonnes feuilles après la rédaction du présent article, M. Gautier a consacré à Galien une très longue étude, où il a reconnu que la rédaction en prose reposait sur un poème plus ancien, et où il a tenté, non sans bonheur, la restitution de plusieurs centaines des vers de ce poème. On trouve égale-

ment dans le livre de M. Gautier une analyse de Galien beaucoup plus détaillée que celle qu'on vient de lire.

Nous renvoyons aux livres de bibliographie pour la connaissance des éditions anciennes de Galien. Nous appellerons seulement l'attention sur un point particulier. Les diverses éditions gothiques reproduisent exactement, sauf les fautes d'impression et les omissions involontaires, le texte de la première (1500); mais il n'en est pas tout à fait de même de celle qui fut publiée à Lyon, en 1525, chez Claude Nourry. Il s'y trouve un prologue tout différent de celui de l'édition princeps¹, supprimé dans les éditions subséquentes. L'écrivain employé par le libraire lyonnais pour sa nouvelle édition se vante, dans sa préface, d'avoir complété le roman auquel il donne ses soins, et en effet il y a ajouté, outre un épisode romanesque intercalé dans le voyage que fait Galien de Gênes en France, un dénouement qui n'est pas trop mal imaginé, et qui mérite d'être signalé comme offrant peut-être la dernière invention à laquelle ait donné lieu chez nous cette « matière de France », si féconde pour nos anciens trouveurs. Galien, revenu à Constantinople, y règne quelque temps avec sa femme; mais il a bientôt la douleur de la perdre. « Galien en fut si chagrin qu'il se revêtit de « pauvres habits, et partit de Constantinople secrètement « pour mener une vie pauvre et humiliante, à l'imitation « de Jésus-Christ; il marcha tant qu'il arriva à Roncevaux, « où Olivier son père était enterré. Quand Galien fut près « de la tombe de son père, il pleura amèrement, et il sentit « au cœur un regret si fort et si cuisant qu'il lui fallut tomber « en faiblesse, et quand il fut un peu revenu, connaissant « qu'il allait mourir, il déclara à ceux qui étaient auprès de « lui qu'il était Galien, fils d'Olivier le marquis et de Jacqueline, fille du roi Hugon. Après qu'il se fut ainsi déclaré, « il fit sa prière à Dieu, à la fin de laquelle il rendit les derniers soupirs sur la sépulture d'Olivier son père. » L'auteur de ce dénouement a très bien compris que tout l'intérêt

¹ Dans celui-ci, l'histoire est donnée comme traduite du latin. C'est une formule banale à cette époque.

que peut exciter Galien provient de ses attaches avec Olivier et avec Roncevaux; il a été bien inspiré en le faisant disparaître, pour ainsi dire, dans ce grand souvenir. L'édition de 1525 a été reproduite, avec quelques rajeunissements de style, dans une édition donnée, également à Lyon, en 1575, par Benoist Rigaud¹, et cette édition de 1575 a servi de base à toutes celles qui l'ont suivie; on y retrouve les épisodes ajoutés par le rédacteur lyonnais, et c'est sous cette forme que, pendant près de trois siècles, le roman de Galien, mal à propos surnommé le restoré, a conservé une grande popularité dans un public très différent de celui pour qui avait été composé le poème sur lequel il s'appuie.

G. P.

LOHIER ET MALLART.

La compilation imprimée sous le titre de Guerin de Montglave, mais qui, en réalité, ne comprend pas le roman de Garin de Monglane et contient plusieurs autres poèmes mis en prose au xv^e siècle, termine ainsi, comme nous l'avons dit ailleurs, le récit des aventures de Galien, fils d'Olivier, après qu'il eut épousé la belle Guimande : « En celle Guimardes
« engendra Galien restoré, qui moult exauça nostre loy. Celluy
« fut pere Mallart, le compaignon Lohier, qui endura moult
« de mal; mais de ce je me tairay pour cause de briefveté². »
C'est la seule trace qu'aient laissée en français les deux romans de Galien restoré et de Lohier et Mallart. Le pre-

Ci-dessus, p. 227.

¹ Des éditions de Galien, la plus ancienne, parmi celles que possède la Bibliothèque nationale, où se trouvent ces modifications, est celle de 1575. Nous avons cru qu'elle était aussi la première où ces modifications eussent été faites :

c'est la notice de M. Gautier qui nous a appris qu'on les trouvait déjà dans l'édition de 1525.

² Ce passage est omis à l'endroit correspondant (f^o 269 v^o) du manuscrit de l' Arsenal 3351. (Voy. ci-dessus, p. 227.)

mier s'est complètement perdu, et, comme nous l'avons dit, il a fourni indûment son titre au roman de Galien; le second, plus heureux, a été conservé dans une version allemande, que nous allons examiner.

Nous possédons de cette version deux manuscrits du XV^e siècle et une édition de 1514, dont bien peu d'exemplaires paraissent avoir échappé à la destruction. C'est d'après le manuscrit conservé à Cologne qu'en 1805 M^{me} Frédéric de Schlegel (Dorothee Mendelssolin) en publia, parmi les œuvres de son mari, un rajeunissement abrégé de près de moitié. En 1868, M. Karl Simrock, s'appuyant à la fois sur le manuscrit et sur l'ancienne édition, en a publié un renouvellement fidèle et complet, qui servira de base à notre étude. Enfin, tout récemment, M. Heiligbrodt a signalé un manuscrit en dialecte bas-allemand, conservé à Hambourg. Nous devons d'abord démontrer que le roman de *Loher und Maller* est l'exacte traduction d'un poème français du XIV^e siècle.

A la fin des deux manuscrits, en tête du manuscrit de Hambourg et au verso du titre de l'édition de 1514, on lit la notice suivante : « Ce livre a été écrit [du latin] « en langue welche pour une noble dame, qui était appelée « Marguerite, comtesse de Widmont et dame de Genwile, « femme du duc Frédéric de Lorraine, comte de Widmont, « dans l'année de Notre Seigneur mil quatre cent cinq; et « plus tard ce livre a été mis de langue welche en langue « allemande par la noble dame Elisabeth de Lorraine, com- « tesse de Nassau et Sarbrücken, fille de la dame Mar- « guerite, qui l'a elle-même traduit comme on vient de le « lire, et l'a terminé en l'an mil quatre cent trente-sept après « la naissance de Notre Seigneur, qui nous veuille mainte- « nant et toujours protéger et garantir. » Du temps de Schlegel, on croyait que le mot *welsch*, dans l'ancienne littérature allemande, désignait toujours l'italien, et Schlegel donne le roman comme traduit de l'italien. Cette erreur, qui a été répétée par les bibliographes, n'est pas possible aujourd'hui. M. Simrock a fort bien reconnu que l'original allemand

*Loher und Mal-
ler*, Bitterroman,
erneuert von Karl
Simrock. Stutt-
gard, 1868.

Romanische Stu-
dien, t. IV, p. 119
et seq.

*Loher und Mal-
ler*, p. 291; Ro-
man. Stud., t. IV,
p. 119.

Bruet, Manuel
du libraire, au
mot *Loher et Mal-
ler*.

était français; mais il est tombé dans une autre erreur, en admettant l'existence, pour le français lui-même, d'un original écrit en latin. Il est vrai que, dans l'édition, la notice qu'on vient de lire porte que le livre a été écrit « du latin » en langue welche; ces mots manquent dans l'*explicit* des manuscrits, mais l'équivalent s'en retrouve dans le prologue du début (omis dans l'édition). Toutefois il ne faut y voir évidemment qu'une formule banale, qu'on retrouve en tête d'un grand nombre de romans mis en prose à cette époque, même quand les vers de l'original se laissent encore reconnaître dans la prose. Que le roman mis en prose welche, c'est-à-dire française, en 1405, fût aussi un poème français, c'est ce que prouve le début même de ce prologue, où l'on reconnaîtra encore, à travers une quadruple traduction, la première laisse d'une chanson de geste : « Par le Dieu qui
« a créé le ciel et la terre et toutes les créatures, faites paix,
« seigneurs, et écoutez par pitié. Vous gagnerez ainsi la grâce
« de Dieu et la vie éternelle, et vous vous maintiendrez
« dans l'état que Dieu vous a ordonné. Je veux vous faire
« connaître et entendre une belle histoire. Les vers en sont
« agréables. Ils parlent d'aventures courtoises et d'événements qui se sont réellement ainsi passés. » La mise en prose, la version allemande et le renouvellement moderne ont suivi de si près leurs originaux respectifs, qu'il semble en maint endroit qu'on pourrait refaire les tirades monorimes du xiv^e siècle, en remettant simplement en vieux français le texte de M. Simrock.

Lohier und Maller, p. 11.

Au reste, des traces évidentes de l'original français se sont conservées dans plusieurs passages, et notamment dans quelques étymologies bizarres, telles qu'en offrent souvent les poèmes de la même époque. L'un des héros du roman s'appelle Maller, et voici quelle fut l'origine de ce nom. Dans une expédition de Charlemagne en Espagne, « Oger alla chasser
« aux canards avec ses faucons; il trouva sur l'eau un petit
« enfant: c'était Maller [qu'on avait enlevé à son père Galien],
« et de là lui vint son nom, car Maller, en welche, signifie
« un canard mâle. » Ce passage avait permis, même sans con-

P. 70.

Rev. crit., 1868,
t. I, p. 382.

Lohier und Mal-
ler, p. 137.

f. 166

naître le texte décisif de Guerin de Montglave, de restituer à Maller son nom français de Mallart : un mallart, en ancien français, c'est le mâle du canard sauvage. — A propos d'une sanglante défaite qu'essuient les Français, le roman rapporte que les femmes qui accompagnaient la reine et qui la virent enlever « s'enfuirent vers le château d'Oriflur, en se frappant « les mains et en s'arrachant les cheveux; et, à cause de ces « lamentations, on donna au château un autre nom et on « l'appela *Bamiss*; c'est ainsi qu'il s'appelle encore aujourd'hui : *Bamiss* signifie frapper les mains l'une contre l'autre. » Sous cette forme altérée, il est facile de reconnaître le nom de Bapaume, écrit anciennement *Batpaumes*, et qui répond réellement à un type latin *Battipalmas*, lequel a bien le sens indiqué. L'étymologie de notre roman, évidemment imaginaire quant à l'incident qu'il raconte, est juste pour le sens qu'elle donne. Il n'en est pas de même d'une autre étymologie géographique. A la suite d'une bataille sanglante qui se livra près de Langres, un chevalier blessé s'approcha de la rivière qui prend sa source à cet endroit : « Mais il défail- « lit et tomba dans l'eau, et alors il jeta un grand cri, en répé- « tant : *Mar né! mar né!* (*Marne, Marne*, dans le texte), ce « qui signifie douleur; c'est pour cela que cette rivière s'ap- « pelle encore aujourd'hui *Marne*. » « Tant fui mar nés! » est une exclamation de désespoir qui revient souvent dans nos chansons de geste.

Ce qui atteste bien encore l'origine française du roman, c'est le rapport intime dans lequel il se trouve avec plusieurs autres. Il est dans une certaine mesure la suite d'un roman consacré à Galien le restoré: ce personnage lui-même, fils du premier Galien et père de Mallart, y joue, à un certain moment, un grand rôle. Le roi de France, Louis, est le fils de cette reine Sibile dont les aventures étaient le sujet d'un poème aujourd'hui presque entièrement perdu, mais conservé dans une version en prose et dans plusieurs imitations étrangères; l'un des héros de ce poème, le larron et sorcier Grimouart, est tiré par notre roman de son ermitage, pour recommencer quelques-uns des tours qui lui avaient

valu une grande popularité. Les fils d'Aimeri de Narbonne, le bâtard de Conimbre, fils d'Anseïs de Carthage, Rainouart au Tinel, Raoul de Cambrai, d'autres héros encore de notre ancienne épopée, sont rappelés ou remis en scène. La dernière partie du roman n'est, comme nous le verrons, que le renouvellement d'une chanson de geste du XIII^e siècle. Enfin les lignes par lesquelles il se termine, non seulement le rattachent étroitement au poème de Hugues Capet, mais devaient être à peu près identiques à quelques vers du début de ce poème. Qu'on en juge : « Le roi Louis se rendit à Metz, en Lorraine, et ne vécut pas plus d'un mois, car il s'était dans la bataille si fort travaillé et rompu qu'il en reçut la mort; les médecins dirent qu'on l'avait empoisonné. Il laissa une fille unique, qui s'appelait Marie et qui fut plus tard la femme légitime d'un vassal nommé Hugues Capet (*Hug Schapler*). Il devint roi de France par sa prouesse, comme on le trouve écrit dans le livre qui parle de lui. » Ces derniers mots ont dû être ajoutés par la princesse Élisabeth de Nassau, qui avait également traduit du français en allemand le roman de Hugues Capet; quant à ce qui précède, voici ce qu'on lit dans le poème publié par M. de La Grange, après le récit de la victoire remportée par Louis sur Gormond et Isembart :

Mais tant souffry de paine ce jour li rois Loys
 Qu'il fu de malladie moult grevé et acquis;
 Oncques puis il ne fu à son cors bien santis;
 Mais après la bataille fu de Franche partis;
 Vers Mès en Lo[her]rainne ala, ce m'est avis . . .
 A Mès fu le royne Blancheflour au cler vis . . .
 Et s'y estoit Marie, la fille au roy gentis.
 Mais assez tost après fu li rois entrepris
 De grande malladie, que ly mire de pris
 Et li phisicien dont il estoit servis
 Dirent que il estoit de venin tout enplis,
 Si ert enpoisonné, ce disoient toudis.

Hugues Capet,
 v. 498.

Le roman de Hugues Capet raconte ensuite comment Hugues épousa Marie et devint roi de France. Il y a donc

Hist. litt. de la
France, t. XXVI,
p. 125 ss.

entre ces deux ouvrages un lien étroit, qui nous autorise à regarder Lohier et Mallart comme remontant à peu près à la même époque que le poème dont nous avons donné l'analyse dans un de nos précédents volumes.

Il est, en tout cas, du XIV^e siècle, puisqu'on le mettait en prose dès 1405 pour la mère de celle qui devait, en 1437, le traduire elle-même en allemand. Qui est cette Marguerite, dame de Genwile et de Widmont? Son nom semble, au premier abord, avoir une tournure germanique, et les historiens de la littérature allemande, qui se sont, à maintes reprises, occupés de Loher et Maller, font remarquer l'intérêt qu'ont pris à cet ouvrage « deux princesses allemandes ». La première, au moins, de ces deux princesses était bien Française; car il s'agit ici de Marguerite de Joinville, arrière-petite-fille de l'ami de saint Louis, qui épousa en 1385 Ferri de Lorraine et lui porta les comtés de Vaudemont et de Joinville. La notice que nous avons reproduite dit par erreur que ce Ferri était duc de Lorraine. On sait que c'était un cadet de cette maison, et l'on raconte que, envoyé à Marguerite de Joinville, déjà veuve de deux époux, pour la demander en mariage au nom du duc son frère, il sut lui plaire lui-même, et obtint avec sa main la riche dot qu'elle apportait. Élisabeth de Lorraine, fille de ce Ferri et de Marguerite, était encore Française, et n'apprit peut-être la langue allemande, dans laquelle elle traduisit notre roman et celui de Hugues Capet, qu'après son mariage avec Philippe de Nassau-Sarrebrück. Il est intéressant de constater ces goûts littéraires dans la famille de Joinville.

Loher und Mal-
ler, p. III.

Un des plus curieux épisodes du roman a cependant semblé à M. Simrock en attester l'origine allemande : d'après lui, le latin, source prétendue de la rédaction française en prose, doit avoir eu un Allemand pour auteur. « On a peine à croire qu'un Français eût fait de Lohier, qui inflige au roi de France Louis de sanglantes défaites, un empereur d'Allemagne, et surtout qu'il eût représenté les pairs de France comme des traîtres qui, pour conserver l'Empire aux Français, tendent un piège infâme à Lohier, l'empe-

« reur établi par le pape. » Cet argument, frappant au premier abord, n'a cependant pas de valeur réelle. Une tradition, anciennement attestée par plusieurs passages de nos poèmes, rapporte que Charlemagne avait laissé deux fils, dont l'un, Lohier, avait eu l'Allemagne, et l'autre, Louis, la France. Une autre tradition, qui s'était sans doute formée en Italie et s'y est conservée dans divers textes, raconte comment les deux frères, Louis et Lohier, ayant refusé de défendre le pape assiégé par les Sarrasins, avaient été privés de l'Empire, que le pape avait accordé aux Allemands et déclaré électif. L'histoire qu'on lit dans notre roman est une autre explication d'un double fait qui frappait naturellement l'esprit populaire. Tout le monde savait ou croyait que Charlemagne était Français : comment donc se faisait-il que l'Empire appartînt aux Allemands ? D'autre part, comment se faisait-il que, seul entre toutes les souverainetés que l'on connaissait, l'Empire fût non héréditaire, mais électif ? L'institution de cet ordre de choses devait évidemment remonter au pape, et sur ces données se forma la légende rapportée dans notre compilation. Lohier, l'aîné des fils de Charlemagne, excite de grands mécontentements à la cour de son père par ses galanteries trop heureuses et trop multipliées (on remarquera que c'est exactement ce qui arrive à Hugues Capet et à Baudoin de Sebourg) ; Charlemagne le bannit pour sept ans. Son frère Louis, se trouvant seul en France à la mort de l'empereur, s'empare de tout l'héritage ; mais Lohier, après avoir secouru le pape contre une invasion de païens, obtient de lui l'Allemagne et le titre d'empereur. Cependant le roi Louis de France a donné sa confiance à des traîtres ; ces traîtres sont douze, il est vrai, mais nulle part ils ne sont appelés les douze pairs : présenter le roi comme égaré par de mauvais conseillers est un lieu commun de nos chansons de geste. Ces douze traîtres rappellent plutôt les douze maris du lai d'Ignaure ; comme eux, en effet, ils ont tous à venger sur Lohier l'amour qu'il a inspiré à leurs femmes, et ils le punissent d'une façon très semblable, quoique moins complète. Ils

XIV^e SIÈCLE

Paris G. J. Hist.
poétiq. de Charl..
p. 401, 403.

Darmsteter, De
Floovante, p. 86,
181 ss.

Hist. lit. de la
France, t. XVIII,
p. 775.

représentent au roi Louis le tort qu'il a fait à la France en laissant passer aux Allemands la couronne impériale, et le roi, après avoir longtemps résisté, finit par céder à leurs obsessions et à celles de sa femme. Il invite Lohier à venir à sa cour : on l'attire dans un piège, il est entouré par les douze traîtres et dépouillé de sa virilité; ainsi l'Empire, après sa mort, reviendra à Louis ou à son fils. Mais les choses tournent autrement : une guerre terrible, qui remplit une bonne partie du livre, éclate entre les deux frères; dans le récit de cette guerre, où sont mêlés des éléments tout récents et de pure invention, comme les sorcelleries de Grimouart, on trouve aussi des épisodes qui remontent sans doute à d'antiques traditions. La bataille atroce qui se livre près de Langres doit être celle de Fontenoi, dont le souvenir s'est conservé sous d'autres noms dans plusieurs de nos plus anciens poèmes. Notre roman rapporte, entre autres circonstances, que les cours d'eau qui traversaient la plaine étaient devenus rouges par le sang qu'ils avaient reçu, et c'est ce que les contemporains terrifiés se racontaient déjà après Fontenoi. Enfin la guerre cesse par la réconciliation des deux frères; les traîtres sont livrés au supplice, et le pape règle d'une manière nouvelle la transmission de l'Empire. Il ne retournera pas aux Français, mais il sera décerné, après chaque décès, par des électeurs que le pape désigne. Certains détails, dans cette partie, indiquent une connaissance des choses allemandes peu probable chez un Français, et M. Simrock a sans doute raison de soupçonner ici quelques retouches faites par la comtesse de Nassau. Mais le fond du récit n'en remonte pas moins à un poème français, et à un poème plus ancien que Lohier et Mallart. En effet, l'auteur de ce dernier roman a intercalé l'histoire de l'institution de l'Empire dans son œuvre, bien qu'elle ne s'accordât pas avec le reste : d'après lui, Lohier, quand lui arriva le malheur qui vient d'être rapporté, était veuf et père d'un fils; l'attentat des Français était donc aussi inutile que les ordonnances du pape. Quant au caractère antifrançais de cette tradition, il ne doit pas nous empêcher de la regarder comme ayant été

écrite en français. Seulement nous en rapporterons volontiers la dernière forme, où ce caractère est sans doute plus fortement marqué, à la Lorraine ou aux pays limitrophes, région intermédiaire entre la France et l'Empire, où la langue française était seule parlée et écrite, mais où le patriotisme français n'existait pas encore avec la vivacité que lui donnèrent, du temps de Jeanne d'Arc, les luttes entre Armagnacs et Bourguignons. C'est dans cette même contrée que Jacques de Longuyon composait les *Vœux du Paon*, poème imité directement par l'auteur de Hugues Capet, et qui se rattache ainsi, avec d'autres ouvrages, à tout un groupe littéraire auquel appartient aussi notre roman.

Hugues Capet.
v. 1313.

Ce roman se divise en quatre parties bien distinctes, distribuées, dans la version allemande, en trois livres. La première partie, qui remplit le premier livre et un tiers du second, pourrait s'appeler les *Enfances Lohier*; c'est, comme on peut s'y attendre, la partie où le poète du XIV^e siècle a fait le plus acte d'inventeur. Lohier, exilé de France, part pour Constantinople avec son fidèle compagnon Mallart, fils de Galien le restoré; en chemin, ils s'adjoignent Otton, fils du roi Désier de Lombardie. Par un caprice qu'il paya cher, Lohier consent à changer de nom avec Otton pour se présenter à la cour du roi grec, et jure de ne révéler à personne qui vive cette substitution avant un mois. Le lâche et déloyal Otton se fait recevoir en grand honneur à la cour de Constantinople, obtient du roi la promesse d'épouser sa fille, la belle Sommerine (Zormerin), et laisse Lohier, méconnu et abandonné de tous, sauf de Mallart, languir misérablement dans une auberge, dont l'hôte heureusement a bon cœur et ne l'expulse pas. Ici se place un assez singulier épisode : « Lohier était resté un jour couché dans son lit jusqu'à l'heure du souper, et il regardait sa chemise, qui était très noire : « Chemise, dit Lohier, qu'il y a longtemps que vous n'avez été lavée! . . . Mallart, cher compagnon, donne ma chemise à une pauvre femme pour qu'elle la lave, et je resterai ici dans mon lit jusqu'à ce qu'elle soit séchée. » Mais Mallart ne peut souffrir qu'une femme de basse condition

Lohier und Mallart.
p. 12.

lave la chemise qui a touché un si noble corps. Il l'emporte lui-même et entre dans le jardin du roi, où il trouve une fontaine, dans laquelle il la plonge, la tord et la bat, tout en apostrophant ainsi la fontaine : « Eh ! douce fontaine, si tu pouvais parler, tu pourrais bien te vanter d'avoir lavé la chemise du plus hardi chevalier qui jamais ait vécu et ait porté armes ! Maudite soit l'heure où il a changé son nom, si bien qu'on l'appelle Otton et que le roux de Lombardie a le nom de Lohier ! C'est grand pitié qu'un si haut homme souffre une telle pauvreté. » Or cette fontaine se trouvait sous les fenêtres de la princesse Sommerine, qui, entendant ces paroles, s'explique l'aversion instinctive qu'elle avait conçue pour le prétendu Lohier. Elle fait venir Mallart et l'adjure de répéter ce qu'il contait à la fontaine. Mallart, enchaîné par le serment prêté, ne peut lui dire la vérité ; mais, vaincu par la pensée de la détresse où est son maître, il a recours à un expédient qui lui paraît tout concilier. Sommerine se retire dans une chambre voisine, et Mallart raconte tout ce qu'elle désire savoir, non pas à elle, quoiqu'elle l'entende fort bien, mais à la terre, vers laquelle il se penche : la terre n'étant pas une personne, il n'a pas violé la foi jurée. On reconnaît ici une vieille ruse, déjà employée par le barbier de Midas d'une façon plus merveilleuse, mais renouvelée presque comme ici, dans le poème de Tristan, par le nain qui est seul à savoir que le roi Marc a des oreilles de cheval.

On devine ce qui suit : grâce aux soins de Sommerine, le dénuement de Lohier prend fin. Les Sarrasins ayant attaqué Constantinople, il déploie autant de vaillance qu'Otton montre de couardise ; il se fait reconnaître quand le terme de son fol engagement est passé, et c'est lui qui épouse Sommerine. Mais Otton, devenu roi de Lombardie, se venge en lui tendant une embuscade quand il traverse son pays pour retourner en France après la mort de Charlemagne ; il le jette dans une prison, et ce n'est qu'après de longues aventures que, grâce au dévouement de Mallart, aux ruses de Sommerine et à l'armée qu'amènent Galien le restoré, son fils

Oger et son gendre le bâtard de Conimbre, Otton est pendu, Lohier délivré, et proclamé, à la suite de l'abdication de son beau-père, empereur de Constantinople. Bientôt après, la belle Sormerine meurt, lui laissant un fils, qu'on appelle « Marfuné », parce que son père, en l'embrassant pour la première fois, songeant que sa naissance a coûté la vie à sa mère, s'est écrié : « Beau fils, mar fus né, » c'est-à-dire : Ta naissance est douloureuse, s'est accomplie sous de tristes auspices.

Après la fin de la lutte entre les deux frères, lutte dont le récit remplit la seconde partie du roman, il semble qu'ils n'aient plus qu'à régner paisiblement, l'un en Allemagne, l'autre en France. Mais de nouvelles et terribles guerres vont éclater de la manière la plus inattendue. Las du monde et désireux d'assurer son salut, Mallart, après avoir, par ses exploits, beaucoup contribué aux succès de son ami Lohier, se retire, sans prévenir personne, dans un désert où il se fait ermite. Sa disparition soudaine remplit d'une telle douleur le cœur de l'empereur Lohier, qu'après avoir fait en vain les recherches les plus actives, il décrète que tout homme qui lui parlera de son ami perdu sera puni de mort : c'est le seul moyen qu'il trouve pour assoupir la violence de son chagrin. Cependant, un jour de Pâques, Mallart quitte sa cellule et vient à Saint-Pierre de Rome; il rencontre dans l'église l'empereur lui-même et lui demande l'aumône au nom de son compagnon Mallart. Lohier, entendant ce nom qui renouvelle ses regrets, se jette en furieux sur celui qui l'a prononcé et le perce de son poignard. Mallart en mourant se fait reconnaître et pardonne sa mort à son ami désespéré. Mais, à ce moment même, la puissante et vindicative famille de Mallart, Galien son père, Oger son frère, le bâtard de Conimbre son beau-frère, et le père du bâtard, Anseïs de Carthage, arrivaient devant Rome. Ils apprennent le meurtre de Mallart et, tout involontaire qu'il est, ils jurent d'en tirer une éclatante vengeance, non seulement sur Lohier, mais sur son frère Louis. Ainsi s'allume une guerre terrible, dont le théâtre est alternativement en France et en Espagne,

et dont les péripéties, longuement racontées, remplissent la fin du deuxième livre de notre roman. Ces péripéties n'ont rien de fort caractéristique : on y retrouve, comme dans bien d'autres récits du même genre, des prouesses merveilleuses, des ruses qui nous semblent grossières, mais qui réussissent, des sorcelleries, des amours, des captures et des délivrances. La guerre finit par l'extermination totale de Galien et de sa famille, et les deux fils de Charlemagne se séparent pour rentrer chacun dans ses états.

Si le deuxième livre de Lohier et Mallart, à côté de quelques traditions anciennes dont il a conservé le souvenir, laisse une large place à l'invention du rimeur du XIV^e siècle, il n'en est pas de même du troisième, qui, à l'exception d'un petit nombre de chapitres, nous offre la fidèle et précieuse reproduction d'une chanson de geste des plus antiques et des plus importantes, dont nous n'avons malheureusement conservé aucune forme ancienne et complète. Cette chanson, à en juger par quelques-unes des nombreuses allusions qui y sont faites dans notre ancienne poésie, devait s'appeler le Roi Louis; elle est cependant plus connue sous le nom de Gormond et Isembart. Elle avait pour noyau historique la victoire remportée à Saucourt, en 881, sur les Normands, par le roi Louis III, fils de Louis le Bègue. Cette victoire, qui fut brillante quoique stérile, enthousiasma les contemporains : on sait qu'un chant germanique composé à cette occasion, peut-être par le moine Huchald, est arrivé jusqu'à nous. Elle avait donné lieu, en français, à des chants d'un caractère plus populaire et plus épique. Nous savons par le témoignage de Hariulf, moine de Saint-Riquier, qu'à la fin du XI^e siècle, une chanson de geste, très répandue dans le pays où il écrivait et qui avait été le théâtre de cette glorieuse victoire, donnait pour chef aux païens le fameux Gormond, qui avait conquis plusieurs royaumes avant d'envahir la France, et le faisait accompagner par un noble Franc, Isembart, devenu traître à sa patrie et à sa religion; la chanson ajoutait que le roi Louis avait fait dans la bataille de si terribles efforts en frappant de grands coups,

Paris (G), Hist.
poétique de Charl.,
p. 400.

notamment pour tuer Gormond lui-même, que, bien qu'il n'eût pas reçu de blessures, il était mort peu de temps après. On a cru pouvoir reconnaître un morceau du poème indiqué par Hariulf dans un précieux fragment, de plus de six cents vers, découvert dans une reliure en Belgique et publié d'abord par Reiffenberg, puis, tout récemment, à deux reprises et d'une manière de plus en plus correcte, en Belgique par M. Scheler et en Allemagne par M. Heiligbrodt. Mais le poème auquel appartenait ce fragment paraît un peu moins ancien que Hariulf; il remonte sans doute à la première moitié du XII^e siècle. Les Normands, bien qu'ils aient gardé quelques vestiges de leur nationalité première, y sont transformés sans hésitation en Sarrasins, « Persans et Arabis »; ce qui marque l'influence des croisades. D'ailleurs le rôle de Gormond, celui d'Isembart, la manière dont meurt le roi Louis, paraissent encore conformes à la chanson connue de Hariulf. Le poème dont ce débris nous est seul parvenu est remarquable par la rapidité de l'allure, par la vivacité du style, et surtout par la forme particulière de la versification : c'est la seule de nos anciennes chansons de geste, avec l'Alexandre, d'ailleurs semi-provençal, d'Albéric de Besançon, où les tirades monorimes se composent de vers de huit syllabes. Un grand nombre de citations ou d'allusions, dispersées dans divers auteurs des XII^e et XIII^e siècles, nous attestent la popularité dont la chanson du Roi Louis ne cessa pas de jouir. Le chroniqueur Philippe Mousket en donne un long résumé, qui nous représente exactement la forme qu'elle avait de son temps, c'est-à-dire au commencement du XIII^e siècle. Cette forme n'était plus tout à fait celle du XII^e, comme le montrent certaines divergences, par exemple l'introduction de la fille de Gormond, femme d'Isembart, qui est inconnue au poème antérieur, et le nom de Garin, comte de Pontieu, donné au père d'Isembart, que le fragment de Bruxelles appelle Bernard.

Gormond (La mort du roi), publ. par A. Scheler. Bruxelles, 1876. Romanische Studien, t. III, p. 501 ss.

Le livre III de Lohier et Mallart est la traduction d'une version de ce beau poème qui ressemblait assez à celle qu'a

résumée Mousket, mais qui ne se confond pas avec elle. Isembart, que le fragment de Bruxelles (d'accord sans doute avec le poème résumé par Mousket) fait tuer par trois jeunes chevaliers inconnus, périt ici, comme Gormond, de la main même du roi Louis; son écuyer, Ludemart, qui lui reste inviolablement fidèle tout en blâmant son apostasie, personnage vraiment original et poétique, est ici fils du roi d'Angleterre, et ne s'attache à Isembart que quand celui-ci a déjà été exilé de France, tandis que dans Mousket il quitte la France avec lui. Ces différences ne sont probablement pas le fait de notre compilateur : on sent, au contraire, son intervention dans quelques pages, faciles à séparer du reste. De même que pour préparer ce troisième livre, en réalité fort étranger aux deux autres, il avait fait paraître Isembart dans quelques épisodes de la guerre entre les fils de Charlemagne et les parents de Mallart, de même ici il ramène sur la scène quelques personnages des livres précédents, comme Marfuné, l'empereur de Constantinople, fils de Lohier, dont il se débarrasse d'ailleurs bien vite en le faisant tuer par les Sarasins. Mais, en général, il a suivi son original avec fidélité, et nous devons lui en savoir gré, car il nous a conservé presque intacte une des productions les plus intéressantes, les plus dramatiques et les plus nationales de notre vieille épopée. L'histoire et l'analyse de la chanson du Roi Louis, qui remonte à une époque bien antérieure à celle qui nous occupe, ne seraient pas ici à leur place; mais nous sommes heureux que la traduction allemande de la version en prose française d'un poème du XIV^e siècle nous ait permis au moins de mentionner une chanson de geste qui, s'étant perdue dans toutes ses formes anciennes, n'avait pu figurer à la place qui lui aurait appartenu dans un de nos précédents volumes.

Le roman de Lohier et Mallart se termine par un passage que nous avons cité plus haut et qui le rattache étroitement à celui de Hugues Capet. Le vainqueur de Saucourt, c'est-à-dire en réalité Louis III, présenté comme fils de Charlemagne, est en outre regardé comme le dernier de

ses descendants. Dès longtemps cette confusion s'était faite dans la tradition nationale, et la poésie épique ne connaissait pour ainsi dire qu'une trinité royale : un Pépin, un Charles, un Louis, dans lesquels elle englobait tous les princes du même nom dont elle avait gardé quelque souvenir.

G. P.

SOEUR DIMENCE,

AUTEUR D'UNE VIE DE SAINTE CATHERINE.

Un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Sorbonne conserve, au milieu d'autres pieuses légendes, une Vie de sainte Catherine d'Alexandrie, mise en vers par une religieuse de Berchinge, dont le nom Dimence répond à la forme latine *Dominica*.

B. N. ms. fr.
n° 16565

Jou, qui le vie ai translâtée,
Sui, par nom, Dimence nomée,
De Berchinge sui nonain.

Notre manuscrit semble n'avoir pas reproduit correctement le nom de cette maison religieuse : au moins, pour ne pas fausser la mesure du vers, devrait-on y trouver une syllabe de plus. Suivant toutes les apparences, elle appartenait à l'une de nos provinces du Nord ou à la Belgique; mais dans la nomenclature des anciennes maisons de Flandres, de Hainaut ou de France, nous n'avons pas trouvé de nom qui approchât de cette forme Berchinge, si ce n'est celui de Beringhen, près de Liège. Il faut que la communauté ait été de peu d'importance, ou qu'elle ait depuis longtemps cessé d'exister.

La sœur Dimence n'était pas la première qui eût mis en vers français la Vie de sainte Catherine; elle n'avait même

fait que rajeunir et remettre dans un langage plus facile à entendre l'œuvre d'un rimeur plus ancien. Dieu, dit-elle,

Ms. anc. fonds
Sorbonne, v. 29.

Par sa pitié me vueille aidier
A ceste nevre que vuel tracier,
D'une sue veraie amie
De cui translater vuell le vie,
Del latin espondre en romans,
Por chou que plus plaise as auquaus.
Ele fu jadis translatee,
Selone le tans bien ordenée;
Mais n'estoient pas si noiseus
Li home, ne si envieus,
Comme il sont au tans qui est ore,
Et après nous pieur encore.
Por chou que li tans est mués
Et des homes le qualités,
S'en est le rime vieus tenue;
Car el est auques corrompue.
Por chou, si l'estuit amender,
Le tens, selone le gent, user.
Ne l'ament pas par mon orguel,
Car point prisiée estre n'en veul.

Nous pouvons conclure de ce préambule que l'œuvre rajeunie par la sœur Dimence, vers la fin du XIII^e siècle ou dans les premières années du XIV^e, était écrite en assonances dont l'oreille se contentait, et non pas en rimes exactes pour le plaisir des yeux. Le style, devenu vieux pour les contemporains de notre nonne, reporte le premier poème à une date antérieure au XII^e siècle, la langue et les formes de la versification étant demeurées au commencement du XIV^e siècle telles qu'elles avaient été admises deux cents ans auparavant. Et la raison qu'alléguait notre religieuse pour renouveler un ancien texte déjà français pourrait bien être la même qui fit négliger ou détruire un grand nombre de compositions, également couvertes de ce qu'on appelait la rouille du X^e et même du XI^e siècle. Quant au style de la sœur Dimence, il est simple, naturel et facile, assez peu surchargé de rimes parasites et de lieux communs. Les

nuances d'orthographe avaient suffi pour nous faire classer sans hésitation son ouvrage parmi les productions littéraires de nos provinces du Nord.

Les légendaires ont peu varié dans les récits que le premier d'entre eux, Byzantin d'origine, avait fait d'une jeune fille d'Alexandrie, nommée Ecatherine par les Grecs, Catherine par les Latins. C'est la fille d'un certain roi Costi, dont le nom semble une réminiscence des Cotys, rois de Thrace et du Bosphore. Catherine devient, après la mort de son père, reine de la même contrée, que le légendaire oublie de désigner :

Ses pères quant il devia,
Son regne tot li otria :
Ele le maintint sagement,
Entor li retint bien se gent.

V. 153.

Ce qui ne la garantit pas, à l'âge de dix-huit ans, de comparaître devant le tyran Maxence, qui, surpris de son éloquence et de sa rare beauté, charge cinquante docteurs renommés de lui démontrer la fausseté de la croyance chrétienne. Au lieu de la convaincre, les philosophes cèdent à la force des arguments de la jeune fille; ils confessent la divinité de Jésus-Christ et souffrent le martyre, sans toutefois passer par les affreux tourments réservés à Catherine. Cette légende, on le sait, repose sur les fondements les plus fragiles : « Nous sommes, dit le judicieux Tillemont, contraints d'avouer qu'il n'est pas un seul point de la vie de « sainte Catherine que nous puissions dire assuré. » Et, de leur côté, les Bollandistes ont « d'autant plus de peine à garantir la vérité de son histoire, qu'elle est plus surprenante « et extraordinaire. De sorte qu'on la peut mettre entre ces « fictions que la crédulité indiscrete des Grecs avait reçues « sans discernement et fait passer ensuite aux Latins. »

Quoi qu'il en soit, c'est sur cette légende, consacrée longtemps avant elle, que la sœur Dimence a fait ou seulement renouvelé deux mille six cent soixante vers, dans lesquels nous devons nous contenter de mentionner ce qui

pourra servir à l'étude de la langue et des mœurs contemporaines. En voici les premiers vers :

V. 1

Chil qui le bien set et entent
 Demostrer le doit sagement.
 Ke par le fruit de se bonté
 Soient li autre amonesté
 De bien faire et de bien voloir,
 Selonc chou qu'il ont le povoir.

Plus crédule même que Jacques de Varagio, l'auteur de notre poème n'exprime aucun doute sur le nom de Maxence, le persécuteur de Catherine, qu'on aura peut-être confondu, dit la Légende dorée, avec celui de Maximin II, le maître de l'Égypte à l'époque où l'on fait vivre sainte Catherine. Après avoir grandement loué Constantin, Dimence ajoute :

V. 61

Icil Maxentian vainqui
 Qui son regne ot à tort saisi.
 Vers Alixandre l'encacha,
 Où il vint et cinc ans regna.
 Après iches vint et cinc ans
 Fist as crestiens paines grans.

Or le roi Cotys avait pris grand soin de l'éducation de sa fille; elle avait eu pour maîtres les plus savants docteurs et les plus habiles logiciens :

V. 141.

D'escripture li fist aprendre,
 Opposer autre et se defendre,
 El mont n'ot dialecticien
 Qui vaincre le péüst de rien.
 Mout sage iert des coses mondaines,
 Mais son desir ot aus souveraines.

En effet, dans ses réponses à l'empereur d'abord, puis aux philosophes qui s'étaient engagés à la confondre, elle discute longuement, et, sans être le moins du monde intimidée, elle écarte avec discernement tout ce qui n'avait pas trait à la démonstration évangélique; puis elle conclut ainsi :

V. 723

« Chou que ai dit est verité

Et par mainte cose prové.
 Et chou est de mon sens le some,
 Que je croi Jhesu Dieu et home.
 Et chou est me philosophie;
 Autre ne sai dont je te die.»

Le plus fort des docteurs lui représentant qu'elle ne peut faire de Dieu un homme et du même homme un Dieu; qu'il lui faut absolument dire si Jésus est homme ou s'il est Dieu :

« Dieu et home creanter puis;
 Mais d'ambedeus le droit ne truis.
 L'un ou l'autre estre l'estuet,
 Car ambedeus estre ne puet; »

V. 793

elle répond :

« Ne pot cil home devenir
 Qui tot a fait à son plaisir?
 Et ne pot il faire de soi
 Chou qu'il fist de toi ou de moi?
 Par poesté, non par nature,
 Devint li faistres creature. »

V. 828.

C'est-à-dire : le créateur devint la créature. Cette forme de cas sujet « faistres » paraît avoir été déjà abandonnée au temps de Dimence, qui l'aura conservée telle qu'elle était dans le vieux poème. Plus loin nous trouvons l'adjectif « igaus, » sujet, rapproché du cas régime « iwel » :

« Jou di que Deus nostre Sauvere
 Est par nature igaus au pere;
 Et, dès qu'il est au pere iwel.
 Dont n'est il pas en soi mortel. »

V. 945.

Au XIII^e siècle, on a substitué à cette double forme romane du latin *aqualis* celles d'« égaus » et « égal », qui distinguent encore aujourd'hui non le sujet du régime, mais le singulier du pluriel.

Nous ne pouvons mieux donner une idée du style de notre sœur Dimence qu'en citant maintenant, presque en en-

tier, le discours du tyran Maxence, quand il veut tenter un dernier effort pour convertir à ses dieux la jeune fille, et la réponse qu'il en reçoit. C'est la longue et curieuse paraphrase de ces dix lignes de la légende consacrée : *Tyrannus virginiloquitur, dicens : « O virgo generosa, juventuti tuæ consule. Et post reginam in palatio meo secunda vocaberis, et imagine tua in medio civitatis fabricata a cunctis velut dea adoraberis. » Cui virgo : « Desine talia dicere, quod scelus est etiam cogitare. Ego me Christo sponsam tradidi. Ille gloria mea, ille amor meus, ille dulcedo et dilectio mea; ab ejus amore nec blandimenta nec tormenta me poterunt revocare. »*

V. 1235.

Li tirans vit cele aventure :
 Vers la pucele se torna
 Par ices mos l'araisonna :
 « O, ce fait il, bele puehele,
 Tant avés or la face bele,
 Cil oeil tant bel te sont assis,
 Qui toustans font un sage ris;
 A te beauté n'est comparée
 Feme morteus qui aine soit née;
 Bien avenroit à cel cors gent
 Un roial porpre garnement.
 Car pren cure de ta jovente,
 Et tien la nostre droite sente.
 Bele, gente, ai dolor de toi,
 Que tu despises nostre loi...
 Mais se tu croire me voloies,
 A nos deus sacrefieroies.
 Chertes, grant honor i auras.
 Seconde en mon palais seras;
 Tu auras, après la roïne,
 De mon roiaume la saisine,
 Fors seulement de son doaire,
 Dont je ne li veul nul tort faire.
 Jà desestance n'i aura
 Fors tant le lit où el gerra...
 Encor te ferai plus assez,
 Se sevir vieus mes volentez.
 Image ferai tresgeter
 Qu'en ton non ferai aorer;
 Et trestout eil qui le verront

Humblement la salueront.
 Et s'il i a nul tant osé
 Qui sans salus ait là passé,
 Por corpables sera tenus,
 Com eil qui mon mal ont volu.
 Jà nus n'avera tant forfait,
 Por coi merchi crier li lait,
 Que tot ne li soit pardonné,
 Se parfont l'en a enliné.
 Encor te ferai graindre honor
 Que nus ne puet faire greignor,
 Estre toz mes autres promesses;
 Entre les temples as dieuesses
 Ferai un de marbre en ton non,
 Oneques plus riche ne vit on.»

Ichou et assez plus li dist.
 La dame l'ot, si en sosrit.
 Tot cortoisement li a dit
 Par un afaitié gas petit :
 « Ahi! come sui beneurée,
 Quant je serai en or muée!
 Un image aurai en mon non,
 Humilement l'aorra on!
 Toute serai d'or tresjetée
 Et come dieuesse aorée!
 Ne m'ira pas trop malement
 Encor, s'ele est faite d'argent;
 De coi qu'ele soit trejetée,
 En serai jou moult honorée...
 Or me di tant, se tu sés dire,
 Dont est et quele est le matire
 Qui les morteus cors vivifie
 Et done véue et oïe,
 Si qu'il puent parler, oïr,
 Aler, tocher, véir, sentir...
 Or respondés par aventure.
 Grant gloire m'est ceste faiture,
 Quant en mon non sera formée
 Et de ta maisnie aorée!
 Ahi! quel honor me feront,
 Quant tel loenge me doutront :
 Ichi est Catherine chi
 Qui son dieu et se loi guerpi.

Rois, d'itel honneur ne me caut,
Car iteus los un blasme vaut. »

Ces vers sont assurément bien et facilement tournés. Ils ont même une certaine grâce et un mérite de forme qu'on ne retrouve pas fréquemment dans les compositions du même genre.

Au reste, si la sœur Dimence n'avait pas eu soin d'avertir qu'elle se contentait de remanier une plus ancienne Vie de sainte Catherine, nous aurions pu le deviner au nombre assez grand de mots très anciens qu'elle a conservés et dont l'usage avait cependant déjà vieilli de son temps. Ils sont bons à recueillir, parce que, régulièrement transportés du latin dans notre langue romane, ils ajoutent à la nomenclature des Glossaires. Voici ceux que nous avons pu reconnaître :

« Muison » pour mutation :

V. 17

Liés puet estre qui s'y aloie (à la volonté de Dieu)
Et à cel grant bien sou cuer ploie
Ke muisons de tans ne mue.

« Amuir », rendre muet, n'a encore été relevé que dans la Chronique de Normandie de Benoit de Sainte-More :

V. 547.

Sire, fai les tous amuir,
Ou ton nom loer et gehir.

« Liepre », lépreux :

V. 846.

Liepres et contrais esmonda,
Enfers et avules sana.

Le mot « voiror » (*vérité*) et le comparatif « forchor » (*fortior*) :

V. 1034.

Et se uns povres chou fesist,
Jà los n'amor n'i conquesist;
Plus tost creroit on lor error,
Que d'un povre home le voiror. . . .
Ilueques si fu decolée :
Qui dont véist cele dolor,
Por nient demanderoit forchor.

« Ambeure », traduction du génitif *amborum* :

Huec est la belle roïne,
Qui ambeure est mere et mescine.

V. 1724.

Le poème de la sœur Dimence nous est conservé, ainsi que nous avons dit, dans ce manuscrit unique de l'ancienne bibliothèque de Sorbonne, aujourd'hui n° 16565 de la Bibliothèque nationale. Le laborieux Mouchet en avait, non pas transcrit, mais fait transcrire le texte, et l'avait compris dans ses « Mélanges », en y joignant quelques explications grammaticales généralement bonnes. Une autre copie moderne s'en retrouve encore parmi les transcriptions conservées sous le nom de « Manuscrits de La Clayete ». Ces deux copies sont exactement faites et auraient pu nous dispenser de recourir au texte original.

M. Arthur Dinaux avait le premier signalé le nom de sœur Dimence et transcrit les premiers et les derniers vers de cette Vie de sainte Catherine. Nous ne sommes pas tout à fait de l'avis de cet estimable littérateur, quand il pense que « sœur Dimence ne pouvait choisir un meilleur sujet », et quand il conclut des derniers vers du poème :

Dinaux, *Trouv.*
brabanç., p. 670
673.

Qui vit et regne et regnera
In sæculorum sæcula,

que cette pieuse personne connaissait suffisamment le latin. Ce n'est pas d'ailleurs une œuvre latine que Dimence avait traduite, mais un vieux texte français dont elle s'était contentée de rajeunir le style.

P. P.

JEAN LE LECTEUR,

FRÈRE PRÊCHEUR, CANONISTE.

SA VIE.

Mort le 10 mars
1314.Quetif et Échard,
Script. ord. Præd.,
t. I, p. 523.

Né à Fribourg en Brisgaw, au diocèse de Bâle, ce docteur est diversement appelé: JEAN DE FRIBOURG, Jean le Teutonique et Jean le Lecteur. Il doit ce dernier surnom à l'emploi qu'il paraît avoir exercé toute sa vie. Admis dès sa jeunesse dans l'institut de Saint-Dominique, il laissa volontiers à d'autres confrères les fonctions plus actives de la prédication et de l'inquisition, pour se consacrer tout entier à la lecture, c'est-à-dire à l'enseignement de la théologie morale. On a même lieu de croire qu'il lui fut permis d'occuper toujours la même chaire dans le couvent de sa ville natale, où il mourut, selon Léandre Alberti, le 10 mars 1314.

Ibid., p. 523.

Oudin, Comm.
de script. eccl.,
t. III, col. 733.Quetif et Échard,
tome cit., p. 111.Hist. litt. de la
France, t. XVIII,
p. 436.

Mais ce n'est pas ainsi que tous les historiens racontent la vie de Jean de Fribourg. Il est quelquefois, avons-nous dit, surnommé le Teutonique. Ce surnom, encore plus vague ou plus commun que celui de Lecteur, l'a fait confondre par Jean de Tritenheim, Possevin, Cave, Ellies Du Pin, avec un autre Jean le Teutonique, originaire de Wildeshusen, en Saxe, qui fut d'abord évêque de Bosnie, puis général de l'ordre des Prêcheurs et mourut dans cette charge en l'année 1243. Noël Alexandre et Casimir Oudin, ayant reconnu l'erreur, l'ont corrigée. Échard a reproduit, en l'appuyant de quelques arguments nouveaux, la distinction proposée par ces deux critiques, et nos prédécesseurs n'ont pu manquer de l'admettre comme bien fondée. Il y eut, en effet, plusieurs religieux du même ordre qui furent appelés tour à tour Jean le Teutonique, et le modeste régent de Fribourg est un tout autre personnage que le général du même nom, du même surnom que lui.

Jean de Fribourg ayant eu, comme écrivain, plus de célébrité que son homonyme, tous les ouvrages conservés sous le nom de Jean le Teutonique devaient être mis au compte de Jean de Fribourg par les bibliographes mal informés. Nous aurons donc à discerner ceux dont il est vraiment l'auteur de ceux qui lui sont faussement attribués.

SES ÉCRITS.

Il dressa d'abord une table alphabétique de toutes les questions traitées dans la Somme de Raimond de Pégnafort et dans la glose de cette Somme par Guillaume de Rennes. La glose de Guillaume de Rennes a été plus d'une fois attribuée à Jean de Fribourg. Cette erreur, commise par d'anciens copistes et reproduite par quelques imprimeurs, depuis le xvi^e jusqu'au xviii^e siècle, a été suffisamment réfutée par le docte Échard ainsi que par les auteurs des précédents volumes de cette Histoire, et il n'est pas nécessaire d'exposer de nouveau les arguments d'une discussion épuisée. Quant à la table dressée par Jean de Fribourg, elle est encore inédite, mais on la rencontre dans quelques manuscrits. Il suffira de désigner ici le n^o 3251 de la Bibliothèque nationale, le n^o 166 de Bordeaux et le n^o 14840 de la bibliothèque royale de Munich.

Faisant lui-même le dénombrement de ses premiers ouvrages, Jean de Fribourg nous informe qu'après avoir achevé sa table sur le texte de Raimond et sur la glose de Guillaume, il prit le soin de corriger les endroits défectueux et d'expliquer les endroits obscurs de ce texte et de cette glose. *Secundo*, dit-il, *ea quæ ad emendationem vel declarationem tam textus quam apparatus ejusdem Summæ a posterioribus approbatis tradita doctoribus, utilia videbantur ipsi Summæ, in spatio adscripti; in quibus etiam cum illis concordent vel dissentiant ibidem, quantum reperi, designavi*. Échard n'a pu retrouver un seul exemplaire de la Somme de Raimond avec ces notes interlinéaires ou

Quétif et Échard,
tomo cit., p. 131,
524. — Hist. littéraire de la France,
t. XVIII, p. 405-
405; tome XXVI,
p. 565, 566.

Catal. enl. lat.
Monac., t. II.

Procl. libelli de
Quæst. casual.

marginales. Il est permis de croire que Jean de Fribourg, ayant fait ces notes pour son usage, ne les a livrées à personne. Si donc on les découvre quelque jour, on aura probablement sous les yeux le manuscrit de l'auteur.

Le troisième écrit de Jean de Fribourg est le plus souvent intitulé *Libellus de questionibus casualibus*, quelquefois *Summa media de pœnitentiis secundum canones et leges*. L'auteur appelle questions casuelles un certain nombre de questions négligées par Raimond et par son glossateur, quoique déjà traitées par d'anciens moralistes, comme Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Pierre de Tarantaise, Ulrich de Strasbourg et l'illustre archevêque d'Embrun, Henri de Suze. La plupart de ces questions ont pour matière des cas assez rares: mais, si rares qu'ils soient, le confesseur doit résoudre les questions qu'ils provoquent. C'est pourquoi Jean de Fribourg a cru devoir extraire des anciens auteurs les solutions qui s'y rapportent et les ranger sous les titres de la Somme de Raimond. Voilà l'objet et le plan du traité sur les Questions casuelles.

On a souvent confondu cet ouvrage avec la Somme des confesseurs, dont nous parlerons plus loin. Cette confusion vient de ce que, dans la plupart des manuscrits, la Somme des confesseurs a deux prologues, dont le premier est le prologue du traité sur les Questions casuelles. Ce prologue, qui se trouve en tête des deux ouvrages, commence par *Quoniam dubiorum nova quotidie difficultas emergit*; mais voici les premiers mots du traité sur les Questions casuelles: *Circa materiam hujus libri queritur quid sit sacramentum*. Échard désigne, d'après Feller, trois exemplaires de ce traité dans la bibliothèque Pauline, à Leipzig. Nous en trouvons deux autres à la bibliothèque de Bruges, sous les nos 231 et 369, un autre à la bibliothèque de Bordeaux, sous le no 166, et cinq pour le moins à la bibliothèque royale de Munich, sous les nos 2683, 3252, 5629, 8021 et 13584. C'est un livre inédit.

La Somme des confesseurs, dont nous avons à parler maintenant, est l'ouvrage le plus considérable et le plus célèbre

Laude, Catal. des man. de Bruges, p. 213, 311.

Catal. cod. lat. Monac., t. I et II.

de Jean de Fribourg. « Pour son excellence et singulière « bonté, dit l'auteur de la Mer des Histoires, il fut longtemps « ainsi désigné : « La Somme de Jelian ». Voici la description des manuscrits qui contiennent cette Somme tout entière. Ils nous offrent d'abord, comme nous l'avons dit, le prologue du traité sur les Questions casuelles : *Quoniam dubiorum nova quotidie difficultas emergit*. Ensuite vient le prologue particulier de la Somme, qui commence par : *Saluti animarum et proximorum utilitati, secundum ordinis mei professionem, fraterna caritate semper proficere cupiens*; et tels sont les premiers mots de la Somme elle-même, empruntés au titre 1 de la Somme de Raimond : *Quoniam inter ecclesiastica crimina simoniaca hæresis obtinet primum locum*. L'ouvrage se compose de quatre livres. Après ces quatre livres, on trouve une première table, où sont indiqués les textes de la Somme de Raimond que cite l'auteur de la Somme des confesseurs; puis une série de passages tirés du sixième livre des Décrétales, qui complètent et confirment les décisions de la Somme; enfin une table alphabétique de tout le volume.

Ainsi que la plupart des anciens canonistes et des anciens légistes, Jean de Fribourg prodigue les citations, ne donnant jamais son avis, même sur les cas les moins douteux, sans avoir fait connaître auparavant l'avis des autres. Les docteurs dont il allègue le plus souvent l'autorité sont Raimond de Pégnafort, Guillaume de Rennes, Guillaume d'Auxerre, Guillaume Duranti, Thomas d'Aquin, Henri de Suze, Monaldus. Notons en passant que, dans les chapitres qui traitent de l'interdit, il suit et déclare suivre, en l'abrégant, un des anciens de son ordre, auteur d'un traité particulier sur cette matière, Hermann de Minden. Voici les termes de sa déclaration : *Cum de interdicto passim, in diversis locis, jura et doctores mentionem faciant, vir religiosus frater Hermannus, ordinis fratrum Prædicatorum, quondam provincialis Theutiæ, juris diligens indagator, hinc inde de hac materia sparsa, maxime ex glosa domini Innocentii IV, colligens, tractatum compendiosum et utilem de Interdicto compilavit, ex quo plura quæ in hac rubricella posui sunt accepta.* (*Summa*

confessor., lib. III, tit. xxiii, quæst. 219.) Nous signalons ce passage parce qu'il importe à l'histoire littéraire et qu'Échard lui-même ne l'a pas connu. C'est le précieux témoignage d'un contemporain sur un auteur et sur un livre dont Échard n'a parlé que d'après de récents bibliographes, Léandre Alberti, Altamura et Laurent Pignon.

Quetif et Échard.
Script. ord. Præd.
t. I, p. 434.

Quoique les citations y abondent, la *Somme des confesseurs* n'est pourtant pas, à proprement parler, une compilation. Très versé dans la science des canons et dans celle des cas moraux, Jean de Fribourg est encore un praticien doué d'un esprit à la fois subtil et net. Il recherche les difficultés, les expose en des termes précis et termine toujours par quelque sentence ferme et claire le débat, qu'il a pris le soin de ne pas trop prolonger. Nous remarquons, d'ailleurs, que, sans être indulgent pour les habitudes relâchées, il n'a jamais le ton morose et gourmé de ces moralistes pour qui les fautes vénielles n'existent pas; il voit les choses comme elles sont, avec le calme d'un homme sincère et bienveillant. Ajoutons qu'il est volontiers novateur et ne dissimule guère son opinion sur les pratiques du temps passé qui lui semblent condamnables. Voici, par exemple, ce qu'il dit de ces épreuves judiciaires dont les conciles eux-mêmes avaient anciennement prescrit l'usage : *Vulgaris purgatio est quæ a vulgo est inventa, ut ferri candentis et aquæ candentis vel frigide, panis vel cuset, monomachie, id est duelli, et ceterorum hujus modi; sed ista hodie in totum et reprobata est et maledicta, quia inventa est a diabolo.* (*Summa confessorum*, lib. III, tit. xxxi, quæst. 1.) Autrefois on appelait ces épreuves les jugements de Dieu; les voici maintenant réprochées comme des inventions du diable. La responsabilité du diable et celle de Dieu pareillement dégagées, constatons que la raison humaine n'a pu substituer l'une à l'autre définition sans avoir fait un grand pas des ténèbres vers la lumière.

La partie principale de la *Somme des confesseurs* était achevée avant le 3 mars 1298, c'est-à-dire avant la publication du sixième livre des Décrétales. C'est ce dont l'auteur nous informe lui-même, en mettant à la suite de cette partie

principale les passages de la nouvelle collection où se trouvent des décisions conformes aux siennes. Sa déclaration est formelle : *Libri de Summa confessorum jam scripti erant; jam*, c'est-à-dire quand le sixième livre des Décrétales fut édité par le pape Boniface VIII. Dans quelques manuscrits, comme dans le n° 14268, on trouve l'appendice séparé de la Somme.

Ce livre venait à peine d'être publié qu'il était déjà répandu dans toute l'Europe. Aussi les moindres bibliothèques en ont-elles conservé quelques copies. Dans les bibliothèques les plus considérables, ces copies sont nombreuses et généralement anciennes. Il y en a huit à la Bibliothèque nationale, cinq à la bibliothèque d'Arras, dont l'une, sous le n° 525, fut écrite à Bologne en l'année 1316; une autre, sous le n° 55, est intitulée *Libellus quæstionum criminalium*. Saint-Omer en possède deux; Troyes, deux; Bordeaux, une; Épinal, deux, dont l'une, sous le n° 4, est attribuée faussement à Raimond de Pégnafort. On en trouve encore beaucoup d'autres dans les bibliothèques de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Angleterre. L'imprimerie naissante se fit un devoir de multiplier les exemplaires de cet ouvrage. Hain nous en désigne une édition d'Augsbourg, de l'année 1476; Échard, une autre, de Reutlingen, de l'année 1487. Il parut ensuite à Nuremberg en 1498, à Lyon en 1518, à Paris en 1519. Nous avons à faire de courtes remarques sur deux de ces éditions. Aubert Lemire donne à celle de Reutlingen le titre de *Summa prædicatorum*, et distingue cette Somme des prédicateurs de la Somme des confesseurs qui fut, dit-il, publiée dans la ville de Lyon en l'année 1518. C'est une distinction tout à fait chimérique. Ajoutons que l'édition de Lyon nous offre une bulle de Léon X, qui, sous la peine de l'excommunication, interdit à tout libraire autre qu'Antoine Koberger de publier, dans l'espace de cinq années, une nouvelle édition de cette Somme. Ainsi l'auteur des additions aux *Mélanges de Bonaventure d'Argonne* se trompe en disant que le plus ancien des privilèges est de l'année 1522, et qu'il fut accordé par la cour du parlement, à la requête du prévôt de Paris.

Catal. des man.
des départ., t. IV,
p. 208.

Hain, Repert. bi-
bliogr., t. II, p. 419.

Miræus (Alb.)
Biblioth. eccles.,
p. 272.

Panzer, Annal.
typograph., t. XI,
p. 451.

Ana., t. V, p. 40.

Une traduction allemande de la Somme des confesseurs était imprimée même avant le texte en latin. Cette traduction, ouvrage d'un dominicain nommé Berethold le Teutonique, qui vivait à la fin du XIV^e siècle, fut publiée pour la première fois en 1472, in-fol., sans nom de lieu. Hain en désigne d'autres éditions des années 1478, 1480, 1482, 1484, 1487, 1488, 1489, 1491, 1495, 1498; Lambecius, une de l'année 1518. Il existe à la bibliothèque impériale de Vienne, sous le n^o 4142, un manuscrit de cette traduction de Berethold. Enfin, trente chapitres de la Somme des confesseurs ont été traduits en français et publiés sous ce titre : « La règle des marchands, contenant trente questions de Jean le Liseur, de l'ordre des frères Prescheurs, « nouvellement translattée de latin en françois; » Provins, 1496, in-4^o.

Un livre si goûté, d'une utilité si reconnue, mais si considérable et d'une telle masse, devait être réduit en abrégé. Nous avons, en effet, trois abrégés de la Somme des confesseurs. Le n^o 230 de la bibliothèque de Bruges en contient un qui commence, ainsi que la Somme elle-même, par ces mots : *Quoniam dubiorum quotidie difficultas emergit*. Il doit être étendu, puisqu'il occupe cent cinquante-sept feuillets d'un volume in-4^o. Un autre, commençant par *Quid est simonia*, se lit dans quelques manuscrits sous le nom du dominicain Guillaume de Cayeu. Il en a été parlé dans le précédent volume de cette Histoire littéraire. Le troisième se trouve dans les n^{os} 3532 et 18138 de la Bibliothèque nationale, le n^o 999 de la bibliothèque Mazarine, le n^o 481 de la bibliothèque de Metz et le n^o 8021 de la bibliothèque de Munich. Celui-ci fut, comme il semble, le plus répandu. Il ne faut pas s'en étonner, s'il a été fait, comme Échard le prétend, par l'auteur même du gros livre. Cette attribution ne paraît justifiée par aucun manuscrit; tous ceux, du moins, que nous venons de désigner sont anonymes. Mais, en lisant les premières phrases de cet abrégé, qui porte communément le titre de Manuel, on se laisse déjà persuader qu'Échard ne l'a pas attribué sans quelque

Hain, Repert. bibliogr., t. II, p. 420.

Quétif et Échard, Script. ord. Præd., t. I, p. 722.

Tab. cod. man. Vindob., t. III, p. 181.

Hain, Repert. bibliogr., t. II, p. 422.

Laude, Catal. des man. de Bruges, p. 213.

Hist. litt. de la France, t. XXVI, p. 564-567.

raison à Jean de Fribourg. Il commence, en effet, par ces mots : *Cum Summa confessorum, pœnitentiarios specialiter dirigens, ob sui magnitudinem notabiles in comparando requirat expensas et a fratribus itinerantibus ac fructuose pro animarum salute currentibus de facili circumferri non possit, utile judicavi de ipsa Summa Manuale quoddam colligere, in quo hi qui cum diligenti studio eandem Summam perlegerunt ad memoriam revocare possint casus frequentius occurrentes, ita tamen ut difficiliora et rariora requirant in illa Summa.* On suppose que l'abrégiateur de la Somme en aurait loué l'auteur dans ce prologue, s'il l'avait pu faire sans se louer lui-même. Cependant, il faut le reconnaître, cette supposition n'a pas la valeur d'une preuve. La preuve qu'Échard a tenue pour suffisante, la voici :

Les n^{os} 3522 de la Bibliothèque nationale, 999 de la Mazarine, 1354 de Vienne, 481 de Metz, 327 et 347 de Saint-Omer, contiennent une instruction anonyme pour les confesseurs, diversement intitulée *Confessionale, De instructione confessorum, De modo audiendi confessiones, Admonitiones pro confessore, etc., etc.*, que précède un prologue où nous lisons : *Ponendus est (hic tractatus) in fine compendii quod dicitur Manuale; et, en effet, dans les n^{os} 3522 de la Bibliothèque nationale, 481 de Metz et 999 de la Mazarine (notons en passant que cette copie est incomplète), le Manuale commence le volume et le Confessionale le finit. Ces deux ouvrages sont donc du même auteur. Or nous avons un autre exemplaire du Confessionale qui porte cette annotation, écrite par une main du xv^e siècle : *Incipit Confessionale fratris Joannis, de ordine Prædicatorum, lectoris Friburgensis.* Cet exemplaire, dont Échard a copié le prologue à l'abbaye de Saint-Victor, est aujourd'hui conservé dans le fonds latin de la Bibliothèque nationale, sous le n^o 14920. L'annotation n'est pas très ancienne ; mais Échard l'a jugée digne d'une entière confiance. Ajoutons qu'on trouve le même ouvrage inserit au même nom dans le catalogue de la bibliothèque royale de Munich, sous les n^{os} 8021, 13584 et 14742. On peut donc, à l'exemple d'Échard, ranger sans hésitation le Ma-*

nuale et le *Confessionale* parmi les œuvres authentiques de Jean de Fribourg.

Aucun des traités dont nous venons de rendre un compte sommaire ne se rapporte à la théologie scolastique. Cependant, dit Échard, Jean de Fribourg n'était pas moins versé dans la science du dogme que dans celle de la morale; ce qu'il essaye de prouver en revendiquant pour ce docteur, après Casimir Oudin, un commentaire sur les quatre livres des Sentences, conservé, d'après Alva et Jacques Tomasini, dans plusieurs bibliothèques d'Italie, sous le nom de Jean le Teutonique, de l'ordre des Prêcheurs. Les anciens bibliographes qui ont parlé de ce commentaire l'ont, à la vérité, mis au compte d'un autre Jean le Teutonique, ou d'un autre Jean de Fribourg, qu'ils ont fait vivre trente ou quarante ans avant l'auteur de la Somme des confesseurs; mais en cela, suivant Echard, ils se sont trompés; il n'y a jamais eu, dit-il, parmi les écrivains de son ordre, qu'un seul Jean de Fribourg, quelquefois nommé Jean le Teutonique, et l'auteur de la Somme des confesseurs est l'auteur du commentaire sur les Sentences signalé dans quelques bibliothèques d'Italie. Le texte de ce commentaire nous fournirait sans doute plus d'un argument pour ou contre l'opinion d'Échard; mais ce texte nous manque. Alva, qui nous en fait connaître les premiers mots : *Quæritur utrum theologia sit scientia*, ne nous donne pas un moyen de le découvrir, s'il est par hasard sans nom d'auteur sur les rayons de nos bibliothèques; il y a, en effet, plusieurs commentaires des Sentences qui commencent par la même question exprimée dans les mêmes termes, entre autres celui d'un confrère de Jean de Fribourg, qui fut son contemporain, Hervé de Nédellec.

Après les attributions douteuses, il faut mentionner les attributions erronées. Le n° 369 de Bruges nous offre, sous le nom d'un certain *Joannes Prædicator*, que M. Laude croit notre Jean de Fribourg, une table des titres des Décrétales, *Super titulos Decretalium*, dont le n° 499 de la bibliothèque d'Arras renferme un autre exemplaire, intitulé : *Tituli Decre-*

Laude, Catal. des man. de Bruges, p. 34.

Catal. des man. des départ., t. IV, p. 198.

talium a magistro Joanne Teutonico compilati. Nous pourrions, en conciliant les titres des deux manuscrits, facilement confirmer la conjecture de M. Laude; mais Échard nous dissuade de faire cette conciliation, en nous rappelant que Jean Semeca, surnommé, lui aussi, le Teutonique, a plus d'une fois été compté parmi les religieux de son ordre. Or ce Jean Semeca, prévôt de l'église d'Halberstadt, faussement désigné comme Prêcher, est connu comme auteur d'une glose sur les Décrétales, à laquelle doit appartenir le court *index* des manuscrits d'Arras et de Bruges. Antoine de Sienne attribue cette glose elle-même à Jean de Fribourg. C'est une faute qu'Échard a corrigée.

Quetif et Échard,
Script. ord. Præd.,
t. 1, p. 489 et 525.

Mais il a négligé d'en signaler une autre, peut-être moins excusable, qui a été commise par Casimir Oudin. Une chronique anonyme, commençant à la création du monde et finissant à l'année 1261, avait été mentionnée par Lambecius, dans ses Commentaires sur la bibliothèque impériale de Vienne, comme attribuée, par une note récente et très peu claire, soit à Jean de Wildeshusen, soit à Jean de Fribourg. Voici cette note : *Nihil dubito hujus opusculi authorem fuisse Joannem Teutonicum, ex Friburgo oriundum, episcopum Bossinensem et generalem sui ordinis quartum.* Entre les deux Teutons, du même ordre et du même nom, qui sont ici confondus, Lambecius avait préféré Jean de Wildeshusen, sans remarquer que Jean de Wildeshusen, mort en l'année 1254, ne pouvait être l'auteur d'une chronique qui raconte des faits accomplis sept ans après sa mort. Échard a donc facilement prouvé que cette chronique n'est pas de lui. Mais ce n'est pas une raison pour croire, avec Oudin, qu'elle soit nécessairement de Jean de Fribourg. Celui-ci, mort en 1314, n'aurait pas écrit une histoire universelle à partir de la création du monde, pour l'arrêter en 1265, c'est-à-dire vers l'année de sa naissance. La note vue par Lambecius sur le manuscrit de Vienne, indiquant un « opus-cule », très différent, comme il semble, d'une longue chronique, peut avoir été portée par inadvertance sur un volume qu'elle ne concerne pas. En tout cas, Jean de Fribourg

Oudin, Comm.
de script. ecclæ.,
t. III, col. 755.

Quetif et Échard,
Script. ord. Præd.,
t. 1, p. 113.

n'est désigné comme auteur d'une chronique par aucun des annalistes ou des bibliographes de son ordre.

Enfin, il faut prendre garde de le confondre avec un autre Jean le Lecteur, de l'ordre des Mineurs, aussi nommé Jean d'Erford ou d'Erfurt et, plus souvent, Jean de Saxe. Il existe, en effet, une autre Somme des confesseurs que de nombreux manuscrits attribuent à ce Jean de Saxe. Celle-ci commence par ces mots : *Rogatus a fratribus quod eis formularium de confessionibus audiendis traderem*. Casimir Oudin parle de ce Jean d'Erfurt à l'année 1350 (*Comment.*, t. III, col. 971).

B. H.

BERTRAND DE GOT,

PAPE

SOUS LE NOM DE CLÉMENT V.

.SA VIE.

Mort le 20 avril
1314.

La papauté, en devenant, surtout depuis la fin du x^e siècle, une institution bien plus européenne que romaine ou italienne, amena de bonne heure le phénomène de Français, d'Allemands, d'Anglais, revêtus, en tant qu'évêques de Rome, du titre de chefs de la chrétienté. Pour ne parler que de la France, elle avait donné au saint-siège Silvestre II, Urbain II, Urbain IV, Clément IV, Martin IV, quand la victoire de Philippe le Bel sur la papauté altière créée par Grégoire VII mit pour longtemps entre les mains du clergé français la direction générale des affaires de l'Église. Avec Clément V, une période toute nouvelle commence. Des étrangers maîtres dans Rome au nom de la primauté religieuse que Rome elle-même avait proclamée, cela était tout

naturel; cela s'était vu fréquemment; on avait vu également des pontifes faire des absences prolongées de leur capitale; mais ni au XI^e, ni au XII^e, ni au XIII^e siècle, on n'aurait admis l'idée qu'un pape pût se faire couronner ailleurs qu'à Rome, se dispenser pendant toute la durée de son pontificat de paraître à Rome, choisir hors d'Italie une capitale pour l'exercice de sa double souveraineté. Voilà ce que fit Clément V, non par suite d'un plan très fortement calculé, mais par une sorte de nécessité. Les divisions de l'Italie, la turbulence des factions romaines, avaient rendu le séjour de la papauté à Rome presque impossible. Boniface VIII, d'ailleurs, avait, par ses violences, compromis à jamais la politique générale suivie, non sans gloire, par les grands papes du moyen âge. Clément V ne fut pas l'auteur d'une pareille situation; il s'y prêta; il ne fut pas supérieur à son temps; il céda aux courants qui dominaient, et cette complaisance le conduisit à une fortune vraiment inouïe.

BERTRAND DE GOT était né au château de Villandraut, près d'Uzeste, dans le territoire de Bazas. Il appartenait à la première noblesse du pays. Son aïeul, Arnaud Garcias de Got, de Goth ou de Gauth, *de Guto*, était frère de G. Benquet, évêque de Bazas en 1166. Son père, Béraud ou Bérard Garcias, était seigneur d'Uzeste et de Villandraut. Son oncle Bertrand fut évêque d'Agen. Enfin, son frère aîné, Béraud, le devança dans la carrière ecclésiastique. En 1290, Béraud est archevêque de Lyon; en 1292, il est fait par Boniface VIII cardinal-évêque d'Albane; en 1295, il est envoyé par le pape comme légat en France, avec Simon, évêque de Palestrine, pour négocier la paix entre la France et l'Angleterre.

Bertrand, qui fait le sujet de cet article, fut ordonné prêtre à Bordeaux. On a peu de renseignements sur ses études; on sait seulement que ce fut à Orléans, probablement sous la direction de Pierre de La Chapelle, qu'il acquit ces connaissances de droit qui paraissent avoir été la plus solide partie de son instruction. Il étudia aussi, dit-on, les belles-lettres à Toulouse; son séjour à l'université de Bo-

Baluze, *Vita pap.*
Aven., t. II, col.
152. — De Rem-
mont, *Gesch. der*
Stadt Rom, t. II,
p. 1202.
Gallia christ.,
t. II, col. 921.
Gallia christ.,
t. II, col. 922.
Gallia christ.,
t. IV, col. 154.

DuBoulay, *Hist.*
univ. Par., t. IV,
p. 101.

Baluze, I, 622.

Christophe, Hist. de la papauté pendant le XIV^e siècle, I, p. 180.

logne nous paraît moins bien établi. Il débuta par être chanoine sacriste de l'église de Bordeaux; puis il fut vicaire général de son frère, Béraud de Got, archevêque de Lyon, enfin chapelain du pape. En 1295, il est fait évêque de Comminges. En 1299, sans doute par le crédit de son frère, il est transféré à l'archevêché de Bordeaux.

Bertrand de Got n'était pas sujet du roi de France. Dans la guerre entre la France et l'Angleterre qui eut lieu en 1295, il fut décidément du parti anglais. Un homme qui, par sa cruauté, son caractère hautain et son peu d'intelligence, suscita beaucoup d'ennemis à la France, Charles de Valois, acheva de lui inspirer une vive antipathie contre les Français. La campagne que fit Charles aux environs de Bordeaux paraît d'ailleurs avoir gravement lésé l'évêque de Comminges dans ses intérêts. Il fallait des circonstances toutes particulières pour que ce Gascon, ennemi de la France, devînt en apparence l'âme damnée du roi Philippe. Nous verrons du reste que ce ne fut là qu'une apparence, et qu'en réalité Bertrand de Got, toutes les fois qu'il fut libre, se montra l'adversaire de la dynastie qui l'avait, à l'origine, profondément froissé. Nous ne savons sur quoi Ferreto de Vicence se fonde pour prétendre qu'il y aurait eu entre lui et le roi, au temps de leur jeunesse, des relations d'intime amitié.

Muratori, Script., t. IX, p. 1014.

Dans la grande lutte de Philippe et de Boniface, Bertrand de Got fut de ceux qui se rangèrent le plus ouvertement du côté de la papauté. Nous trouvons son nom parmi ceux des prélats qui, bravant les menaces du roi, se rendirent, en 1302, au concile que le pape avait convoqué à Rome. Le voyage d'Italie qu'il fit à ce propos, et où il courut, à ce qu'il paraît, de grands dangers, lui laissa des souvenirs qui reviennent en différents actes de son pontificat. A Rome, il se fit beaucoup d'amis et, ce semble, dans les deux partis. Sa souplesse et sa bienveillance furent remarquées. Les amitiés qui plus tard l'élevèrent à la papauté lui furent acquises dès ce temps.

Christophe, I, p. 180-181. — Dupuy, Preuves, p. 86.

Pipini chron., dans Muratori, IX, 739-740. — Fleury, Hist. eccl., xci, 28.

On sait qu'après la mort de Boniface VIII le sacré col-

lège sauva la situation par la prompté élection de Benoît XI, homme pieux, étranger à la politique. Mais la mort inattendue de Benoît XI à Pérouse (6 juillet 1304) ramena la lutte, plus ardente que jamais, entre le parti du roi de France et les ultramontains. Pérouse vit, pendant près de onze mois, deux factions à peu près d'égale force se livrer une bataille sans issue. D'un côté, les Gaetani exigeaient un Italien favorable à la mémoire de Boniface. De l'autre, les Colannes voulaient faire élire un Français tout dévoué au roi. De guerre lasse, une sorte d'accord s'établit. Les Italiens consentirent à ce que le pape fût des pays transalpins, mais à condition qu'ils désigneraient trois noms d'archevêques, parmi lesquels les cardinaux du parti français seraient obligés de choisir. Naturellement les Italiens présentèrent des créatures de Boniface, des personnes hostiles au roi et toutes dévouées aux Gaetani. Le premier sur la liste était Bertrand de Got. Sa nationalité douteuse, la haine qu'on lui savait pour la France, les obligations qu'il avait à Boniface, semblaient des garanties suffisantes aux yeux des Italiens.

Cet habile cardinal de Prato, qui tint à diverses reprises le sort de l'Église entre ses mains, décida de l'élection. Partisan dévoué du roi et des Colannes, il vit dans Bertrand de Got l'homme qu'il fallait pour satisfaire en apparence le parti contraire et pour donner toutes les réalités de la victoire à son parti. Il le savait ambitieux, intéressé, capable d'oublier ses rancunes quand il y trouvait son avantage. Le roi fut sans doute consulté, et, quoique la prétendue entrevue de Saint-Jean-d'Angéli soit depuis longtemps placée au rang des fables, quoique ce que l'on a dit de l'or répandu à pleines mains par la cour de France ne soit pas prouvé, il y eut sûrement des pactes secrets. Le roi écrivit à l'archevêque de Bordeaux une lettre des plus amicales; l'archevêque se réconcilia avec Charles de Valois. L'entière absolution du roi et des Colannes, la radiation sur les registres pontificaux des bulles offensantes pour la France, peut-être même le procès contre la mémoire de Boniface, furent des points accordés. A ces conditions, le roi consentit à l'élec-

tion de Bertrand de Got. Le 5 juin 1305, il fut proclamé pape, et trois députés, Gui, abbé de Beaulieu, Pierre, sacriste de l'église de Narbonne, et André, chanoine de Châlons, partirent sur-le-champ de Pérouse pour venir à Bordeaux lui porter la lettre par laquelle le conclave lui notifiait son élection. Le style en est assez étrange . . . *Vidua, per electionem canonicam generoso sponso oblata, sponsa speciosa facta est, et, sicut crapulatus a vino ac a somno dormiens, excitata surrexit, et, ubi desperabat magis, ut Lucifer est exorta.*

Hardouin, Con-
cil., t. VII, col.
1277.

Les députés étaient également porteurs d'une lettre où le sacré collège priait instamment le pape de venir aussitôt prendre possession du saint-siège, lui représentant les périls auxquels était exposé l'état temporel de l'Église romaine et la fâcheuse situation de la chrétienté en général. Il semble que les cardinaux avaient le soupçon de ce qui allait se passer et de l'imprudence qu'ils avaient commise en choisissant pour évêque et souverain de Rome un prélat résidant au delà des monts.

L'archevêque de Bordeaux était à Lusignan, en Poitou, occupé à la visite de sa province, quand il reçut la nouvelle de son élection à la papauté. Il revint sur-le-champ à Bordeaux, où il fit son entrée solennelle le 15 juillet. Le 21, les députés arrivèrent. Le 22, ils remirent à l'archevêque le décret d'élevation; le 24, assis dans sa chaire épiscopale, Bertrand de Got déclara prendre le nom de Clément et commença dès lors à se comporter en pape. Quant à l'invitation de partir pour Rome, il n'y fit pas de réponse. Sans que l'on puisse dire que dès ce moment la résolution de ne jamais passer les monts fût chez lui arrêtée, il ne jugeait nullement opportun de recommencer une partie que Boniface VIII avait perdue malgré son audace, et Benoît XI malgré sa sainteté.

Boutaric, Cle-
ment V, p. 10.

Bertrand de Got n'était ni un grand esprit, ni un grand cœur; mais c'était un homme habile, avisé. Il vit très bien que sa situation à Rome ou à Pérouse serait aussi faible que l'avait été celle de ses prédécesseurs. La ville de Rome était en réalité la plus turbulente des républiques italiennes; la

campagne de Rome, livrée à une indomptable féodalité, devenait un désert dangereux à traverser. Il ne faut pas vouloir jouer à la fois deux rôles contradictoires. En se livrant pour son compte à cette brillante vie de luttes et d'aventures d'où allait sortir la Renaissance, l'Italie ne pouvait prétendre à garder sa primatie ecclésiastique sur la chrétienté. Cette primatie, l'Italie l'a toujours achetée au prix de sa vie politique. La chrétienté peut abdiquer ses droits entre les mains d'une sorte de tribu de Lévi, mais à condition que cette tribu de Lévi n'ait pas de vie profane, d'ambitions temporelles. Que si l'Italie rend le séjour du chef de la catholicité périlleux ou incommode, si elle fait servir son privilège ecclésiastique à ses fins particulières, elle ne doit pas trouver mauvais que la chrétienté constitue en dehors d'elle ses organes essentiels. En réalité, c'est l'Italie qui avait chassé la papauté de son sein. Le séjour à Rome était pour les papes la plus intolérable des captivités. Si Benoît XI eût vécu, Pérouse fût probablement devenue une sorte d'Avignon. A peine l'Église a-t-elle fait ce qu'il était naturel qu'elle fit, l'Italie proteste, et veut ravoïr cette papauté aux conditions de laquelle elle s'était si peu prêtée. Suprême inconséquence ! L'Italie avait le droit de dire à la catholicité : Nous ne voulons plus des charges que vous nous imposez. Mais elle n'avait pas le droit de vouloir le privilège sans les charges. Clément V ne fut point un ennemi de l'Italie, comme l'ont soutenu quelques écrivains de delà les monts. Sa politique, si elle eût définitivement réussi, eût été au contraire très avantageuse à l'Italie, puisque, en la débarrassant de son rôle universel, elle l'eût laissée libre de suivre sa destinée nationale, que la présence de la papauté devait nécessairement contrarier.

Vers la fin du mois d'août, Clément V partit de Bordeaux et s'achemina vers Lyon, où il manda les cardinaux pour son couronnement. Ce voyage fut une magnifique promenade d'un caractère tout profane. Clément passa par Agen, Toulouse, Béziers, Montpellier, où Jacques II d'Aragon et Jacques I^{er} de Majorque vinrent le trouver. Le pre-

mier lui fit hommage en personne pour son royaume de Sardaigne et de Corse; puis tous se mirent à sa suite pour se rendre à Lyon. Cette ville, déjà indiquée par la tenue de deux conciles, par sa demi-indépendance et par sa position intermédiaire entre la France et l'Italie, parut propre à jouer ce rôle de centre ecclésiastique, qui n'échut à Avignon qu'à la suite de beaucoup de tâtonnements.

Les cardinaux furent atterrés de l'ordre qui les appelait à Lyon. Ils virent qu'ils avaient été trompés. « Vous êtes venus « à vos fins, disait le vieux cardinal Matthieu Rosso des Ursins, doyen du sacré collège, au cardinal de Prato; vous « allez nous mener au delà des monts; mais l'Église ne reviendra pas de longtemps en Italie; je connais les Gascons. » Ils partirent néanmoins. Le pape avait également invité à son couronnement le roi de France, le roi d'Angleterre et tous les princes régnants. On n'avait jamais assisté au déploiement d'un pareil luxe; la richesse des appartements du nouveau pontife surpassait tout ce qu'on pouvait alors imaginer. Le roi d'Angleterre avait envoyé un service tout entier en or. L'assemblée de rois et de princes était la plus belle qu'on eût vue. La foule venue à Lyon pour contempler la fête était énorme.

La cérémonie se fit dans l'église de Saint-Just, le dimanche 14 novembre 1305. La couronne papale avait été apportée exprès à Lyon par un camérier. Matthieu Rosso la mit sur la tête de Clément. Ensuite eut lieu la grande cavalcade triomphale, qui est comme le dernier acte d'un couronnement pontifical. Le pape s'avancait à cheval, la tiare en tête. Il ressemblait, dit un contemporain, au roi Salomon paré de son diadème. Le roi de France, à pied, tint d'abord la bride du cheval; puis les deux frères du roi, Charles de Valois et Louis d'Évreux, avec Jean, duc de Bretagne, rendirent au pontife le même honneur. La foule couvrait tous les points d'où l'on pouvait voir ce spectacle extraordinaire; tout à coup, comme le cortège descendait la rue du Gourguillon, une muraille chargée de spectateurs s'écroura juste au moment où Clément passait. Le pape fut

Colonia. Hist.
litt de Lyon, t. II,
p. 331 et suiv.

renversé de cheval, sans être blessé; la tiare tomba de sa tête, une escarboucle précieuse s'en détacha. Charles de Valois fut atteint; le duc de Bretagne le fut plus gravement encore. Il mourut, ainsi que Gaillard de Got, l'un des frères du pape, le cardinal Matthieu des Ursins et douze autres personnes du cortège.

Le 23 novembre, Clément dit sa première messe pontificale. Mais ces fêtes religieuses dissimulaient mal un grand fonds de haines réciproques. La messe fut suivie d'un dîner, après lequel une rixe s'éleva entre les gens du pape et ceux des cardinaux; on en vint aux mains; un autre des frères du pape fut tué dans la bataille. Tout cela était de mauvais augure. Les esprits chagrins prétendirent voir dans ces accidents le châtiment d'une élection faite contre l'ordre de Dieu. Clément V ne laissa pas de dater tous ses actes du jour de son couronnement (14 novembre). L'ignorance de cette circonstance a entraîné Baluze et Dupuy dans de graves erreurs, qui, jusqu'à nos jours, ont répandu sur l'histoire des principaux épisodes du temps un trouble inextricable.

C'est à Lyon qu'eurent lieu en réalité, entre le pape et le roi, ces entretiens politiques que la légende a placés dans nous ne savons quelle abbaye déserte du côté de Saint-Jean-d'Angéli. Le roi aimait les grands projets, et il était entretenu dans ces idées par ses confidents. La reprise des croisades était le prétexte qu'il se plaisait à mettre en avant pour couvrir ses vues d'ambition personnelle d'une apparence de zèle pour l'intérêt général de l'Église. Le roi de France, devenant chef de la guerre sainte, centralisait en sa main toutes les forces de la chrétienté, les revenus ecclésiastiques surtout. Les ordres militaires étaient supprimés; leurs richesses étaient mises à la disposition du chef des croisés. Celui-ci était constitué arbitre de l'Europe, juge de tous les différends qui retardaient l'action commune de la catholicité. L'empire, tel que Charlemagne l'avait créé, était en réalité transféré à la France. L'empire grec lui-même tombait dans les mains de la maison capétienne et lui assurait la domination universelle.

De Wailly, Recherches sur la véritable date de quelques bulles de Clément V, brochure in-8°. — Boutaric, Clem. V, p. 8-9. — Loiseleur, Doctr. secrète des templiers, p. 150 et suiv.

Boutaric, Clément V, p. 12-13.

Hist. litt. de la France, t. XXVI, article Pierre Du Bois.

Boutaric, Clément V, p. 10-11.
— Baluze, Vita,
II, 69.

Dès les premiers jours qui suivirent l'élection de Clément, Philippe lui avait envoyé deux ambassadeurs, l'archevêque de Narbonne et Pierre de Latilli, pour lui faire part de ses desseins, avec les formes mystérieuses qui lui étaient habituelles. Clément avait évité de répondre. A Lyon, les négociations s'engagèrent directement. Le pape put sourire de plusieurs des projets qui lui furent soumis. Pas plus que Philippe, il ne voulait la croisade. Loin de désirer l'agrandissement de la maison de France, il était décidé à l'entraver de toutes les manières. Il n'adopta point l'idée de la suppression des ordres militaires. Le point auquel Philippe le Bel tenait le plus était le retrait de tous les anathèmes de Boniface; sur ce point, Clément promit tout. En ce qui concernait la mémoire du vieux pontife, il n'opposa pas un refus formel à la demande du roi : un procès qui n'allait pas à moins qu'à présenter un de ses prédécesseurs comme hérétique et simoniaque ne semblait pas beaucoup l'émouvoir. Il espérait sans doute éluder à cet égard ses promesses et détourner par d'autres faveurs l'esprit du roi d'une satisfaction improductive et infructueuse.

Hist. litt. de la France, t. XXV,
p. 305 et suiv.

Le premier acte de Clément V (26 novembre) prouve que les petites affaires le préoccupaient au moins autant que les grandes. Les luttes de préséance entre les sièges archiepiscopaux de Bordeaux et de Bourges, dont la primatie était mal définie, lui avaient autrefois causé beaucoup d'ennui. Clément V donna complètement raison à son ancienne église de Bordeaux, et déposa durement Gautier de Bruges, évêque de Poitiers, qui lui avait fait de l'opposition. Gautier mourut peu après, et voulut être enterré tenant dans sa main, écrit sur parchemin, son appel au jugement de Dieu et au futur concile contre l'arrêt passionné qui l'avait frappé.

La victoire des Français ou plutôt des Gascons était encore incertaine. La mort de Clément l'eût remise aux hasards d'un conclave divisé en deux partis égaux. Le 15 décembre, le triomphe complet de la France fut irrévocablement scellé. Clément nomma dix cardinaux, dont neuf français et un an-

glais. Clément ne se fit nul scrupule de tenir grand compte de ses relations personnelles. Parmi les nouveaux élus, Pierre de La Chapelle avait, dit-on, été son maître à Orléans; Raimond de Got était fils de son frère, Arnaud Garcias, vicomte de Lomagne; Arnaud de Chanteloup, Guillaume Arrufat, Arnaud de Pelegrue, étaient ses parents et ses alliés à divers degrés. Arnaud Béarnais dut son élévation à la familiarité du nouveau pape. La nomination de Bérenger de Frédol, de Nicolas de Fréauville, d'Étienne de Guise, était justifiée par leur mérite; peut-être cependant la recommandation du roi n'y fut-elle pas étrangère. L'Anglais Thomas de Jorz était confesseur du roi Édouard. Ainsi se fit, dans le corps dirigeant de l'Église romaine, la révolution la plus brusque dont l'histoire ecclésiastique ait gardé le souvenir. L'élément italien fut mis tout à fait en minorité. L'élément gascon et limousin eut une prépondérance marquée, et, comme, chez les nouveaux élus, la capacité s'unissait à l'âpreté dans la poursuite des intérêts mondains, une sorte de compagnie se forma pour l'exploitation en commun de l'inépuisable fonds de la chrétienté. C'est au mois de décembre 1305 que le grand rêve de Grégoire VII fut décidément écarté, et que la victoire de Philippe le Bel sur la papauté fut un fait acquis sans retour.

Dans la nomination aux évêchés et aux principales fonctions ecclésiastiques, Clément donna également libre cours à la passion qu'il avait de placer ses parents et ses compatriotes. Arnaud Garcias devint gouverneur du duché de Spolète. La recommandation du roi pour les évêchés fut toute-puissante. L'épiscopat fut ainsi rempli des serviteurs du roi, de clercs instruits sans doute, mais habitués à toutes les complaisances envers la royauté. Ce fut le triomphe de l'Église gallicane et de l'Université de Paris. Toute une génération de clercs sérieux, rudes enfants de la scolastique, presque tous de pauvre extraction, parvenus par l'effort, la dispute et le travail, accoutumèrent à l'idée que les études et surtout le droit canonique faisaient arriver aux premières places du monde. Mais il fut clair aussi que le meilleur

Floury, XCI, 1

moyen pour réussir dans l'Église n'était pas de servir uniquement l'Église, puisque l'épiscopat et la pourpre devinrent la récompense des services rendus au roi dans une guerre dont le but avait été l'arrestation du pape et qui avait eu pour résultat le complet abaissement de la papauté.

L'entente de Philippe et de Clément était, à ce moment, presque absolue. Les concessions du pape n'avaient pas de bornes. Le vainqueur de Boniface régnait dans l'Église, et l'argent des bénéfices affluait dans ses coffres. Les Colonnes furent réintégrés dans tous leurs honneurs. Le 1^{er} janvier 1306, à Lyon, le pape donna deux bulles qui effaçaient jusqu'au dernier souvenir des actes de Boniface contre la France. Dans l'une, le pape déclare qu'il ne prétend point que la constitution *Unam sanctam* porte aucun préjudice au roi ni au royaume de France, ni qu'elle les rende plus sujets à l'Église romaine qu'ils ne l'étaient auparavant. Il veut que toutes choses soient censées être au même état qu'avant la bulle, tant à l'égard de l'Église que du roi, du royaume et des habitants. L'autre bulle révoque la constitution *Clericis laicos* et les déclarations faites en conséquence, à cause des scandales et des inconvénients qu'elles avaient produits et pouvaient produire encore. Nous avons raconté ailleurs comment les registres du Vatican portent la mention expresse des radiations opérées, par l'ordre du pape, sur tous les actes qui auraient pu apprendre à l'avenir qu'un pape avait eu l'audace de croire qu'il pouvait traiter la France comme ses prédécesseurs avaient traité la chrétienté.

Clément passa la plus grande partie de l'hiver de 1305-1306 à Lyon, ou à Saint-Genis-Laval, au château de Marion, où le duc de Calabre, Robert, vint lui rendre hommage lige au nom de son père Charles II. Une foule d'affaires furent réglées, et l'on parla beaucoup des sommes immenses que les évêques et les abbés de France durent verser dans les caisses de Clément. Ces affaires, où l'attachaient son intérêt et sa passion, absorbaient le pape tout entier, et il ne prêtait qu'une oreille distraite aux bruits qui lui venaient d'Italie. L'anarchie y était à son comble; les Noirs et les

Boutaric, Clément V, p. 13.

A. Coppi, Mem. colonnesi, Rome, 1855, p. 92.

Hardouin, Conc., t. VII, col. 1280.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 349.

Christophe, I, p. 392-394. — Raynaldi, année 1306, n° 6.

Blanes, les Florentins et les gens de Pistoie s'exilèrent, s'assiégeaient, s'exterminèrent. Une mission du cardinal Napoléon des Ursins manqua complètement son effet. L'excommunication, toujours légère à porter en Italie, perdait sa force venant de France, d'un pape français, impuissant et au fond indifférent à ces querelles.

Pour la forme, on feignit de s'occuper de la croisade; et la croisade c'était surtout la guerre contre Constantinople; mais ni le roi ni le pape n'y pensaient sérieusement. Nous avons les lettres que le pape écrivit à ce sujet à Philippe, prince de Tarente, à Frédéric de Sicile, aux républiques de Gênes et de Venise. Venise affecta de prendre la chose au sérieux et se remit à viser Constantinople. Mais les Génois s'allièrent plus étroitement que jamais avec l'empire grec. Charles de Valois, à qui l'on réservait tous les fruits de cette guerre chimérique, était l'âme de ces vains projets, qu'il eût certainement fait avorter par son incapacité, s'ils avaient eu un commencement d'exécution. Tout se borna à des plans bizarres, et où souvent ce furent les pires ennemis de l'Église, tels que Du Bois, Nogaret, qui tinrent la plume et se firent les conseillers de la papauté. Ce qu'il y eut de plus clair, c'est que le roi obtint, pour subvenir aux frais d'un armement qu'il ne devait jamais faire, le droit de lever une décime sur tous les biens du clergé français pendant deux ans.

Raynaldi, année
1306, n^{os} 2, 3, 4.

Hist. litt. de la
France, t. XXVI,
p. 479 et suiv.;
t. XXVII, p. 295
et suiv.

Vers le milieu de février, Clément quitta Lyon, non pour gagner l'Italie, mais pour revenir à Bordeaux par Mâcon, Dijon, Nevers, Bourges, Limoges, Périgueux. Ce voyage fut terriblement onéreux pour les ecclésiastiques qui se trouvèrent sur l'itinéraire pontifical. A Cluni, en particulier, Clément séjourna cinq jours, qui furent pour le monastère l'équivalent d'un pillage. On ne parlait partout que des folles dépenses du nouveau pontife; sa cour n'avait rien d'ecclésiastique. Les églises séculières et les monastères étaient rançonnés. Gilles de Rome, archevêque de Bourges, qui n'avait d'autre tort que d'avoir contrarié Clément pendant qu'il était archevêque de Bordeaux, fut réduit à la dernière pauvreté.

Floury, VI, 4.

Les complaisances de Clément pour le roi d'Angleterre étaient les mêmes que pour le roi de France. Ceux des évêques dont le monarque anglais avait à se plaindre étaient sacrifiés sans pitié. Pendant la semaine de Pâques 1306, Édouard fit publier une bulle par laquelle le pape le relevait du serment qu'il avait fait à ses sujets touchant la confirmation de leurs libertés. Le pape accorda aussi au roi d'Angleterre les décimes pendant deux ans pour l'œuvre de la terre sainte. En retour, il s'attribua les revenus de la première année de tous les bénéfices qui vaqueraient en Angleterre pendant deux ans.

Boutaric, p. 16-8.

Clément passa le reste de l'année 1306 à Bordeaux. Les exactions des gens du pape dépassaient toute mesure. L'Église gallicane payait cher son triomphe. Vers le mois de juillet, les prélats de France s'assemblèrent en plusieurs lieux pour délibérer sur ces charges accablantes. Ils s'adressèrent au roi et à son conseil. Le roi envoya au pape Miles des Noyers, maréchal de France, avec deux autres chevaliers, pour lui transmettre ces doléances. Clément s'étonna que des prélats qui pour la plupart étaient de ses amis avant qu'il fût pape ne lui eussent pas porté directement leurs plaintes; il promit de corriger les fautes de ses gens, quand elles viendraient à sa connaissance. « Nous ne voulons pas « prétendre, disait-il, que notre maison vaille mieux que « l'arche de Noé, où, sur huit hommes choisis, il se trouva « un réprouvé, ni qu'elle soit plus sainte que la maison « d'Abraham, où l'on trouve aussi des réprovés, ni plus « parfaite que celle d'Isaac, dont une partie des enfants fut « réproyée, et pourtant ni Noé, ni Abraham, ni Isaac n'ont « été accusés. » [27 juillet 1306.]

Boutaric, p. 19.
— Christophe, I,
p. 195-196.

Une circonstance extérieure eut plus d'effet, pour amener Clément à quelque résipiscence, que toutes les paroles du roi et que le cri de la catholicité. Vers le mois d'octobre 1306, il fut atteint d'une maladie des plus graves. La fatigue des affaires et d'une vie de plaisirs l'avait épuisé. Il n'échappa à la mort que pour rester près d'un an dans un état d'extrême faiblesse. Comme il arrive souvent chez certaines natures

peu profondes, que les inconséquences de la conduite ne soustraient pas toujours aux terreurs de la foi, Clément crut avoir vu de près le jugement de Dieu, et, pendant quelque temps du moins, il s'amenda. Les abus des commendes notamment pesaient sur sa conscience. Les commissions exceptionnelles étaient en train d'étouffer le droit commun. Par une constitution qu'il publia durant sa convalescence, Clément déclara que sa détermination était prise de ne plus conférer, à l'avenir, ces sortes de grâces extraordinaires. Ses remords portèrent sans doute sur d'autres points; car, à partir de ce moment, son administration devint plus régulière. Pendant un an, du reste, par suite de l'état de sa santé, les affaires restèrent comme suspendues : *curia per unum annum quasi sopita stetit*.

Raynald, année
1307, n^o 28. —
Fleury, VI, 9.

Baluze, tome I,
col. 26.

L'activité infatigable de Philippe le Bel ne s'arrangeait pas d'un pape malade. Sans s'arrêter à toutes les raisons de santé alléguées par Clément, le roi poussait à l'exécution des grands desseins dont il s'était entretenu avec lui à Lyon. Les ambassades du roi se renouvelaient sans cesse; l'une n'était pas finie qu'une autre commençait. Les épîtres du roi sont en général dures, conçues dans un style impérieux et plein de mystère. On sent que le pontife est encore sous le poids des engagements qu'il a contractés. L'affaire des templiers surtout prenait des proportions que Clément s'efforçait de restreindre.

Dès la première entrevue du pape et du roi à Lyon, en 1305, il avait été question de cette affaire capitale, qui devenait de plus en plus la préoccupation exclusive de Philippe et de ses conseillers. La pensée de l'abolition du Temple était juste et légitime. L'ordre n'avait plus de raison d'être depuis la prise des dernières forteresses chrétiennes en Syrie. Cette milice sans objet constituait en dehors des nations une puissance exorbitante, qui arrêtait le premier besoin du temps, la formation de l'État. Les innombrables donations en faveur de l'œuvre de terre sainte, qui se produisaient chaque jour, n'étaient qu'en apparence des actes pieux; en réalité, il s'agissait d'obtenir la protection d'une grande ca-

Boutaric, p. 11
et suiv.

morre qui s'étendait à toute la chrétienté. Ceux qui n'avaient rien à donner se donnaient eux-mêmes; ils s'avouaient les hommes du Temple, prêtaient serment de fidélité *pro comodo et utilitate et ad vitanda futura pericula*. Les dangers en question, c'étaient les agents royaux, c'étaient les côtés odieux des nouvelles institutions nationales, qui se consolidaient à grand'peine. Les gens de basse condition échappaient ainsi à leurs souverains naturels, souvent fort durs. Même les gens des abbayes et des églises se faisaient les clients du Temple; on voit souvent les églises réclamer auprès du roi contre cette tendance, qui anéantissait leur autorité sur leurs serfs. Il est incontestable que la société moderne, à ses origines, avait pour premier devoir de faire disparaître un pareil abus; mais l'abolition directe de l'ordre et l'assignation de ses biens à des objets d'utilité publique étaient choses alors impossibles. Philippe et ses conseillers, pour arriver à leurs fins, furent obligés d'avoir recours à la fourberie et à la procédure cruelle que l'Église elle-même avait inventée, cent ans auparavant, pour perdre ses ennemis.

Dès le milieu de 1306, on sent que l'affaire s'envenime. Clément est vivement pressé par les ambassades royales. Sa maladie lui sert de prétexte pour éluder les exigences de Philippe. Dans une lettre datée de Pessac, près Bordeaux (5 novembre 1306), il accepte le projet d'une entrevue, destinée à établir un accord sur les graves questions que soulevait l'ambition royale. La fin de l'année 1306 est marquée par de nombreuses concessions. Lors de son séjour à Lyon, à l'époque du couronnement, le roi avait obtenu une dispense générale pour que ses enfants pussent contracter, dans certaines limites, des unions défendues par l'Église. Cette dispense ne suffisait plus : le roi voulait une dispense spéciale qui couvrît contre toute éventualité de procès futurs le mariage de son fils Philippe et de Jeanne de Bourgogne. Clément accorda tout, non sans embarras. Il n'était guère payé de retour. Il eût voulu amener le roi à une politique de conciliation avec l'Angleterre; il ne gagna rien. Le 7 janvier 1307, il écrit au roi une lettre où l'on com-

mence à découvrir un germe de réaction contre des prétentions qui allaient souvent jusqu'à l'insolence. La qualité infime des ambassadeurs que le roi aimait à employer rendait cette insolence plus pénible encore. Clément réclame et veut pour les affaires importantes des ambassadeurs de qualité.

Beutrie, p. 20
21.

Les négociations pour l'entrevue projetée remplissent le printemps de 1307. Philippe proposait Tours ou Poitiers, et pour époque le milieu d'avril ou le 1^{er} mai. Les cardinaux qui entouraient le pape préféraient Toulouse. Clément insiste par des raisons de santé; on lui a dit que le climat de Tours est malsain; les traitements qu'il est obligé de suivre ne lui laissent pas la liberté de faire ce qu'il voudrait. Poitiers finit par l'emporter; le pape y donna rendez-vous au roi, et en effet l'entrevue eut lieu dans cette ville vers la Pentecôte de 1307¹.

Baluze, t. II
col. 88-96.

Ce furent en quelque sorte les états généraux de l'Europe latine. Le roi était au comble de ses vœux. Entouré de princes, de rois, de ducs souverains, il présidait les assises de l'Église, et jouait le rôle de chef de la chrétienté. Toute l'Europe gravita durant quelque temps autour de Poitiers. Le but suprême de la politique ecclésiastique des Capétiens semblait atteint; le triomphe de la maison de France était éclatant sur tous les points. L'idée dominante des conseillers de Philippe, qui était, d'une part, de restreindre l'autorité ecclésiastique, de l'autre, de l'exagérer pour la mettre au service du roi et pour substituer l'excommunication papale aux mesures militaires qu'ils avaient en aversion, se trouva un jour pleinement réalisée.

Ce qu'il y avait de bienfaisant dans l'institution d'un pou-

¹ En 1307, Philippe demeura à Poitiers du 21 avril, au plus tard, jusqu'au 15 mai au moins. On peut même admettre qu'il y demeura jusqu'à la fin du mois (*Hist. de la Fr.*, t. XXI, p. 441, 448; t. XXII, p. xli). La Pentecôte, cette année, fut le 14 mai. En 1308, Philippe demeura à Poitiers du 26 mai,

au plus tard, jusqu'au 20 juillet (*Hist. de la Fr.*, t. XXI, p. 449-450; t. XXII, p. xli). La Pentecôte, cette année, tomba le 26 mai. Les deux conférences de 1307 et de 1308 sont donc possibles. Ce qui a été dit au t. XXVII de cet ouvrage, p. 308, doit être modifié.

Christophe, 1,
p. 197 et suiv.

voir central, servant d'arbitre dans les différends politiques de l'Europe, se vit encore en cette circonstance, quelle que fût la décadence de ce pouvoir. Clément, à Poitiers, fit cesser les luttes ardentes des comtes de Foix et des comtes d'Armagnac, régla les affaires pendantes entre la France et l'Angleterre, entre la France et la Flandre, termina pour un temps la question de la succession de Hongrie en faveur de Charobert. Sur tous les points, les intérêts de la maison de France furent la règle qui guida les jugements du pontife. Charles de Valois fut destiné à occuper le trône de Constantinople, quand la croisade dont il devait être le chef aurait réussi. Charles le Boiteux, roi de Naples, retenait d'avance sa part de la conquête future et se voyait, en attendant, comblé de bienfaits. La nomination d'une commission pour la canonisation de saint Louis de Toulouse ne fut pas considérée comme une moindre faveur. C'était par la sainteté plus encore que par les armes que croissait « cette male « plante qui couvrait toute la terre chrétienne », et dont ses ennemis prétendaient « qu'il sortait rarement de bons fruits ».

Dante, Purgat.,
XX, terz. 15.

La conquête de la terre sainte était en apparence l'objet principal du colloque. Les circonstances pouvaient sembler très favorables. Les Tartares, chez qui les zéloteurs des croisades voyaient depuis longtemps le principal appui qu'il fallait chercher contre les musulmans, paraissaient plus portés que jamais vers le christianisme. Ce qu'on apprenait de merveilleux sur les résultats obtenus par Jean de Montcorvin en Tartarie et en Chine enflammait les imaginations. Clément montrait, sur le chapitre de ces conquêtes lointaines, beaucoup plus de zèle que quand on lui parlait de réformes intérieures. Frère Thomas de Tolentino, l'envoyé de Montcorvin, jouit à la cour papale d'une faveur extraordinaire, et une vaste mission fut organisée. L'Arménien Hayton n'eut pas moins de succès à Poitiers. Ce prince d'Orient, devenu religieux prémontré, apportait sur les Tartares des renseignements nouveaux et qui remplissaient tout le monde d'espérance. On voyait déjà ces barbares faisant leur jonction avec les croisés, éclairant la marche des armées chrétiennes,

Hist. lit. de la
France, t. XXV,
p. 479 et suiv.

les pourvoyant de chevaux. Hayton excellait à montrer les fautes antérieurement commises, et croyait posséder des secrets pour les éviter. Le livre de Marco Polo, apporté vers le même temps à Charles de Valois, éveillait aussi l'intérêt pour ces contrées lointaines. Par moment; l'entreprise semblait décidée; Charles de Valois était officiellement présenté comme le chef de l'armée catholique; le pape donnait bulles sur bulles, écrivait à l'archevêque de Ravenne et aux évêques de Romagne de prêcher la croisade dans les Marches, à Venise, excommunait Andronic Paléologue comme fauteur de schisme. Mais on sentait que tout cela était peu sérieux. Les seuls qui voulussent la continuation de la guerre sainte étaient les templiers, et on ne songeait qu'à les supprimer.

Pour le roi et ses conseillers, la conquête de la terre sainte n'était certainement qu'un prétexte. Pierre Du Bois, Nogaret, tout en dressant des projets sans fin pour reconquérir la Palestine, aspiraient en réalité à mettre entre les mains du roi les biens affectés à l'œuvre d'Orient. La destruction de l'ordre du Temple et de celui des Hospitaliers était la base de ces projets. Clément résista. Tout ce qu'on put obtenir de lui fut de faire appeler à Poitiers les chefs des deux ordres, qui étaient dans l'île de Chypre. Le pape déclarait vouloir les consulter sur la croisade et sur la réunion des deux ordres. Le maître du Temple, Jacques Molai, vint seul; le maître de l'Hôpital s'arrêta prudemment à Rhodes et s'excusa.

Molai fut bien reçu et composa, ou plutôt fit composer dans son ordre, à la demande du pape, ce mémoire plein de jugement et de raison que nous avons analysé. Mais les gens du roi avaient déjà leur plan arrêté. N'ayant sous la main que le chef du Temple et trouvant d'ailleurs cet ordre beaucoup plus vulnérable que celui des Hospitaliers, ils tournèrent contre lui toutes leurs batteries. Molai était un homme faible et très peu intelligent. Quelques propos de lui furent saisis au vol. Le 24 août, le pape consentit à une enquête. *non sine magna cordis amaritudine, anxietate ac turba-*

Hist. litt. de la France, t. XXIV, p. 481.

Bull. Rom. t. III, part. 2, p. 113. — Fleury, XCI, 16.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 382 et suiv.

Hist. litt. de la France, t. XXVI, p. 489 et suiv.; t. XXVII, p. 295 et suiv.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 382 et suiv.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 383 et suiv.

tion. Il cherchait à gagner du temps et voulut ajourner l'affaire jusqu'au milieu d'octobre, alléguant, selon son habitude, l'état de sa santé.

Le roi résolut de brusquer les choses. Le 23 septembre 1307, dans un conseil tenu à l'abbaye de Maubuisson, Gilles Aicelin résigna les sceaux, et on put deviner la politique qui allait prévaloir quand on les vit passer dans les mains de Nogaret, c'est-à-dire du plus dangereux ennemi des milices ecclésiastiques. Le 13 octobre 1307, sans l'autorisation du pape, tous les templiers du royaume furent arrêtés, sous la prévention de crimes les plus terribles que pût rêver l'imagination du temps. Rien n'avait fait présager cette violence, ni permis de soupçonner les hérésies que l'on disait avoir tout à coup découvertes. La veille, Jacques Molai avait figuré devant le roi aux funérailles de la comtesse de Valois, et avait porté le cercueil avec les princes. On répandit dans le public que le pape et le roi étaient d'accord sur cet acte de rigueur. C'était là un mensonge. M. Boutaric a publié pour la première fois une pièce capitale, omise, peut-être à dessein, par Baluze. Il résulte clairement de cette pièce que le roi, avec une impudence dont il avait déjà donné plus d'un exemple, se discernait à lui-même les approbations ecclésiastiques dont il avait besoin, quand rien absolument ne l'y autorisait. Voici ce que le pape lui écrivait à la date du 27 octobre :

P. 32 et suiv.

« Nous reconnaissons, très cher fils, à la gloire de la sa-
 « gesse et de la mansuétude de vos ancêtres, qu'élevés dans
 « l'amour de la foi, dans le zèle de la charité et dans les
 « sciences ecclésiastiques, semblables à des astres brillants,
 « pleins de respect jusqu'à ce jour pour l'Église romaine, ils
 « ont toujours reconnu qu'il fallait soumettre ce qui concerne
 « la foi à l'examen de cette Église, dont le pasteur a reçu de
 « la bouche du Seigneur ce commandement : « Paissez mes
 « brebis ». Ce siège, le fils de Dieu lui-même l'a voulu, établi
 « et ordonné; les règles des Pères et les statuts des princes le
 « confirment. . . Mais vous, très cher fils, ce que nous disons
 « avec douleur, au mépris de toute règle, pendant que nous

« étions loin de vous, vous avez étendu la main sur les per-
 « sonnes et les biens des templiers; vous avez été jusqu'à les
 « mettre en prison, et, ce qui est le comble de la douleur, vous
 « ne les avez pas relâchés; même, à ce qu'on dit, allant plus
 « loin, vous avez ajouté à l'affliction de la captivité une autre
 « affliction que, par pudeur pour l'Église et pour nous, nous
 « croyons à propos de passer actuellement sous silence. Voilà
 « ce qui nous plonge, illustre prince, dans un pénible éton-
 « nement; car vous avez toujours trouvé près de nous plus de
 « bienveillance qu'auprès des autres pontifes romains qui ont
 « été, de votre temps, à la tête de l'Église. Nous avons toujours
 « été attentif à pourvoir à votre honneur, dans votre royaume.
 « Pour votre utilité et pour celle de votre royaume et de toute
 « la chrétienté, nous séjournions dans une ville peu éloignée;
 « nous avons signifié à Votre Sérénité, par nos lettres, que
 « nous avons pris en main cette affaire et que nous voulions
 « rechercher diligemment la vérité. Dans la même lettre, nous
 « vous priions d'avoir soin de nous communiquer ce que vous
 « aviez découvert à ce sujet, vous promettant de vous trans-
 « mettre ce que nous découvririons nous-mêmes. Malgré cela,
 « vous avez commis ces attentats sur la personne et les biens
 « de gens qui sont soumis immédiatement à nous et à l'Église
 « romaine. Dans ce procédé précipité, tous remarquent, et
 « non sans cause raisonnable, un outrageant mépris de nous
 « et de l'Église romaine.

« Pour ne pas rendre cette lettre trop longue, je passerai,
 « pour le moment, sous silence d'autres sujets bien connus
 « de surprise et de douleur, que nous ordonnons vous être
 « expliqués par nos fils bien-aimés les cardinaux-prêtres Bé-
 « renger, du titre de Saint-Nérée-et-Saint-Achillée, et Étienne,
 « du titre de Saint-Cyr *in terminis*.

« Nous ne voulons pas laisser ignorer à votre circonspec-
 « tion que nous désirons ardemment et de toutes nos forces
 « purger entièrement le jardin de l'Église de ses mauvaises
 « herbes, ainsi qu'il conviendra, de telle sorte que ni main-
 « tenant, ni plus tard, il ne reste aucun germe d'infection
 « qui puisse amener une rechute.

« Et parce que, très cher fils, il ne nous est pas permis
 « de douter que, dès que nos envoyés seront auprès de vous,
 « prêts à recevoir, en notre nom, de votre main, les personnes
 « et les biens des templiers, vous vous empresserez de les
 « remettre, afin que cela se fasse le plus promptement, le
 « plus sûrement et le plus honorablement qu'il se pourra,
 « nous avons résolu d'envoyer vers Votre Altesse lesdits car-
 « dinaux, que nous savons vous être attachés, non légè-
 « rement, mais intimement par les liens de l'amour et du dé-
 « vouement, ce qui, loin de diminuer notre confiance en eux,
 « fait que nous les aimons plus chèrement. Ajoutez une foi
 « entière à tout ce qu'ils vous diront de notre part; écoutez
 « favorablement leurs avertissements et leurs paroles, telle-
 « ment que cela tourne à l'honneur de Dieu et de l'Église
 « romaine, et que vous méritiez d'en avoir de la louange
 « auprès de Dieu et des hommes. »

Baluze, t. II,
 col. 97, 98, 100-
 101.

C'est donc sans l'aveu et à l'insu de Clément que l'arrestation eut lieu. Clément, toujours faible, accepte l'arrestation comme un fait accompli, et se préoccupe uniquement de ce que vont devenir les biens de l'ordre. Seul il avait le droit de procéder contre l'ordre tout entier. Mais l'inquisition pouvait agir contre chaque membre individuellement, et l'inquisition était dans la main de Philippe. Le dominicain Guillaume de Paris, confesseur du roi, inquisiteur général du royaume, mit cette machine redoutable au service de la royauté. Le roi intervenait à la demande de l'inquisiteur général, qui le suppliait de prêter à l'Église l'aide du bras séculier.

Avec cette résolution, chez le pape de ne rien voir, chez le roi de ne rien entendre, il était difficile que les desseins du roi fussent gravement entravés. Philippe persista dans sa politique à double visage, protestant, d'une part, de son entier dévouement au saint-siège, promettant de remettre les templiers entre les mains du pape, faisant administrer leurs biens par des administrateurs particuliers en vue de l'œuvre de terre sainte, et, pendant ce temps, soulevant l'opinion de la France et celle de l'Europe entière contre

l'ordre, se servant de la plume de Pierre Du Bois pour présenter comme urgente la suppression des ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem, s'attribuant hautement les droits de protecteur de l'Église, de destructeur des hérétiques et de gardien de l'orthodoxie. Du Bois déclarait que, si le pouvoir ecclésiastique restait inactif, la puissance séculière devait frapper, et qu'au besoin le peuple se lèverait pour défendre l'Église en danger. Le mémoire de Du Bois dut être remis à Clément, puisque l'exemplaire des Archives porte : *Quedam proposita pape a rege super facto templariorum*. Dans un autre factum, en français, Du Bois désignait le pape à l'animadversion publique, l'accusait de toutes sortes d'actes injustes, de népotisme, de révoltante partialité pour sa famille. Il l'engageait à craindre la colère de Dieu et celle du peuple. Le roi pensa-t-il sérieusement à faire déposer le pontife, trop lent à lui obéir? Peut-être; mais Philippe n'avait pas besoin d'aller au delà de l'intimidation. La conduite du pape, sa simonie notoire, fournissaient des armes terribles. Un moyen bien plus puissant encore, pour agir sur l'esprit de Clément, était le procès contre la mémoire de Boniface. Il n'est pas douteux que la menace de cette poursuite n'ait été, entre les mains de Philippe, un moyen de contraindre Clément. Un procès qui allait couvrir d'opprobre le siège romain ne devait-il pas être évité à tout prix? « Livre-moi « les templiers, et j'abandonne Boniface : » telle fut l'alternative où le roi tenait enfermé le pontife, terrifié plutôt que faible, qui expiait des fautes commises avant lui.

Philippe sollicita du pape, qui n'avait point quitté Poitiers, une nouvelle entrevue, qui fut fixée au mois de juin 1308; mais le roi convoqua auparavant les états généraux à Tours, pour la fin de mai. La circulaire de convocation était un vrai sermon fanatique. Le roi n'a qu'un but : sauver la foi, détruire l'abominable erreur des templiers. Tous les faits relevés contre ces derniers sont donnés comme de notoriété publique. « Le ciel et la terre sont agités par « le souffle d'un si grand crime; les éléments en sont trou- « blés » Les états se réunirent à l'époque indiquée,

Hist. lit. de la France, t. XXVI, p. 471 et suiv.

Hist. lit. de la France, t. XXVII, p. 380-381.

Baillet, Dèmi-
lés, p. 347.

Boutaric, p. 43-
44.

en présence du roi, proclamèrent la culpabilité des templiers, les déclarèrent dignes de mort. Philippe, alors, se rendit à Poitiers, suivi d'un grand nombre de membres de l'assemblée.

Hist. litt. de la France, t. XXVI, p. 483-484.

La situation de Clément devenait très dangereuse. Tout ce qu'on avait dit contre Boniface, on commençait à le dire contre lui. Son népotisme, ses exactions, donnaient des motifs suffisants pour le déposer. Dans les écrits qu'on répandait, le roi était directement invité à se passer du pape et à remplir les devoirs que le pontife ne remplissait pas. Du Bois étalait devant Clément les exemples de la vengeance divine sur les papes qui ont mal rempli leurs devoirs, et lui laissait entendre que les châtimens de la justice humaine pourraient devancer ceux de la justice divine. Le grand prêtre Héli se rompit le cou pour n'avoir pas été assez diligent à écouter les bons avis. Nogaret répétait les mêmes menaces à tout propos. Les vers satiriques qui couraient dans le public étaient pleins d'invectives et de colère.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 380, 381.

Clément ne pouvait que céder. Il sentait que, poussé à bout, Philippe l'eût traité comme il avait traité Boniface, et eût fait passer pour des crimes plusieurs des actes où il l'avait lui-même engagé et dont il avait tiré profit. Clément affecta un changement d'opinion, avoua que des faits récemment arrivés à sa connaissance lui avaient inspiré des doutes, feignit de vouloir être éclairé. Le 31 juillet 1308, il nomma la commission pour instruire le procès. En réalité, il n'y avait plus de lutte que sur la question des biens. Le roi et le pape proclamaient que ces biens seraient dévolus à l'œuvre de terre sainte; mais le roi espérait, par des moyens détournés, en garder une bonne part. Les templiers, en définitive, étaient livrés au roi. Guillaume de Plaisian rapporta de Poitiers des liasses de pièces qui permettaient de faire tout ce que l'on voulait. Les biens furent mis sous l'administration d'agents nommés par le pape et les évêques, sur la présentation de Philippe.

Boutaric, p. 50 et suiv.

Bulle *Beignans in orolis*.

Clément céda tout sur l'affaire des templiers, car il ne voulait rien céder sur l'affaire de la mémoire de Boniface.

Les instances de Philippe devenaient chaque jour plus pressantes. La pensée que l'on était au cœur même des états d'un roi qui s'était montré capable de toutes les violences paralysait de terreur la cour de Rome. Clément voulut fuir; selon certains récits, il aurait même fait une tentative d'évasion. Son angoisse était extrême. C'est alors que le cardinal de Prato lui ouvrit, dit-on, cet avis :

« Saint Père, je vois un remède au mal présent; c'est de
« persuader, s'il est possible, au roi que sa demande renferme
« une question difficile, ardue, et sur laquelle les cardinaux
« sont partagés; qu'une telle question ne peut être traitée que
« dans un concile général; que d'ailleurs, au milieu d'une
« si grave assemblée, l'examen des inculpations soulevées
« contre Boniface VIII sera plus solennel, et la satisfaction du
« roi plus complète. Si l'on vous objecte la crainte que les
« préjugés des Pères n'influent sur leur jugement, dites que
« vous ne ferez nulle mention de cette affaire dans la bulle
« de convocation, qui ne devra alléguer d'autres motifs que la
« réformation des mœurs et les intérêts généraux de l'Église.
« L'urgence du concile étant démontrée et reconnue, vous en
« fixerez la réunion à Vienne en Dauphiné; car, outre que
« la position de cette ville la rend d'un accès facile, son in-
« dépendance du royaume de France vous y mettra à l'abri
« de toute contrainte de la part du roi. »

C'était là une solution des plus habiles. Le roi ne pouvait que souscrire à l'idée d'un concile, où il trônerait en défenseur de la foi et verrait toute l'Europe chrétienne réunie autour de lui comme autour d'un second Charlemagne. Philippe, à diverses reprises, avait fait appel à l'autorité d'un concile général; on feignait d'entrer dans ses vues. De Poitiers, le pape convoqua le concile à Vienne pour le mois d'octobre 1310. Il fut convenu qu'en attendant l'instruction du procès contre Boniface, le procès contre les templiers suivrait son cours; le pape, dans ses bulles, louait avec emphase le roi, « qui n'agit point par avarice, qui ne veut
« rien s'approprier des biens des templiers. »

Le roi, dans cette tragique affaire, ne perdit point un

Edizze - tome I
col. 6.

Coll. des docu-
ments inédits sur
l'histoire de Fr.,
1^{re} série, deux vo-
lumes.

moment ses avantages; les modèles d'interrogatoire dressés par Nogaret et Plaisian furent partout adoptés; les calomnies imaginées par ses légistes furent trouvées plausibles par l'opinion, et l'ont été par l'histoire. Au mois de mai 1310, les gens du roi assouvirent leur haine contre quelques malheureux, coupables de ne pas abandonner l'honneur de leur ordre, par les plus horribles tortures qu'on se souvint d'avoir vues, sans que le pape entendît leur appel et les cris désespérés qu'ils élevaient vers lui du milieu de leurs supplices.

Clément n'aspirait qu'à échapper à une tyrannie qui devenait chaque jour plus intolérable. La mort d'Albert d'Autriche, arrivée le 1^{er} mai 1308, pendant que le roi et le pape étaient réunis, vint compliquer sa position. Une des ambitions de Philippe, et assurément une des moins sensées, était d'asseoir son frère Charles de Valois sur le trône impérial. Il entendait que Clément employât toute son influence pour faire réussir cette intrigue. Clément tenait essentiellement à ce que la maison capétienne, qui occupait déjà les trônes de France, de Navarre, de Naples, de Hongrie, qui dominait dans toute l'Italie centrale, ne fût pas maîtresse en Allemagne. Comment le pape réussit-il à sortir de cette situation en apparence désespérée? Villani prétend qu'il fit au roi toutes sortes de promesses, en travaillant secrètement contre lui. On ne voit pas, en effet, que Clément pût se tirer d'affaire autrement que par la duplicité. Le cardinal de Prato se chargea de tous les actes qui eussent été trop directement une trahison. Clément partit de Poitiers, vers la fin d'août 1308, avec l'agrément du roi, par conséquent après avoir satisfait pour la forme à toutes ses exigences.

Le séjour du royaume était devenu insupportable au pape. Il lui était interdit, d'un autre côté, de penser à retourner à Rome. C'est alors qu'il songea au Comtat Venaissin, qui, depuis 1274, appartenait en toute souveraineté à la papauté. La ville d'Avignon fixa son choix, et ce fut l'objet d'une déclaration solennelle. Cette ville ne faisait point

partie du Comtat; elle appartenait aux comtes de Provence. Le roi la dominait par la forteresse que faisait bâtir, sur la rive opposée du Rhône, son architecte Raoul de Méruel. Le pape était ainsi l'hôte des comtes de la maison d'Ajou, petits souverains bien moins gênants que le roi de France. D'un autre côté, la cour papale, presque toute française, était là comme chez elle. Les cardinaux français n'avaient qu'à passer le Rhône pour être en France. Villeneuve devint leur endroit de prédilection. Ils y prenaient leurs maisons de plaisance, et s'y retiraient quand ils avaient quelque motif de prendre leurs sûretés.

Après un long voyage, pendant lequel il visita tout le midi de la France, Clément fit son entrée à Avignon, vers la fin de mars 1309. « Clément V, dit le vieux Pasquier, fut d'un esprit « merveilleusement bizarre et d'une volonté bizerrement ab- « solue, d'avoir quitté ceste grande ville de Rome, première « de la chrétienté, pour se venir loger, par forme d'emprunt, « en un arrière-coin de la France, dedans la ville d'Avignon, « nid à corneilles au regard de l'autre. » Pétrarque aussi fait d'Avignon le plus triste tableau. Il est certain que la cour papale s'y trouva d'abord fort à l'étroit. Clément se logea au couvent des frères Prêcheurs. Le séjour à Avignon n'était pour lui qu'un séjour passager, comme ceux qu'il avait faits à Bordeaux, à Poitiers. Rien ne prouve qu'il ait envisagé cette ville comme devant être pour longtemps la résidence de la papauté, et il ne songea pas à y bâtir. Il se construisit pourtant une résidence, dont il reste quelques traces, au prieuré du Groseau, près de Malaucène, au pied du mont Ventoux. Clément aimait cet agréable endroit, et venait y chercher le repos; mais il n'eut pas le temps de donner aux constructions un caractère durable, et le peu qui s'en voit aujourd'hui n'a pas la grandeur qu'on supposerait à une demeure qui fut, à certains moments, le point où aboutissaient les plus importantes affaires de la chrétienté.

Instinctivement, Clément avait trouvé, en ce qui concerne le séjour de la papauté, la solution que comportaient les nécessités du temps. Une circonstance, d'ailleurs, contri-

Hist. litt. de la France, t. XXIV, p. 619.

Pasquier, Rech., VI, 21.

Petrarchæ Opera, Basil., in-fol., p. 852, 1081.

Christophe, I, p. 220, 221. — Teyssier, Hist. des papes qui ont résidé à Avignon, 1774. — Jules Courtet, Dict. des comm. du départ. du Vaucl., 1877, p. 218.

buait puissamment à rendre la situation de Clément moins dépendante à l'égard de la France. Le 27 novembre 1308, Henri de Luxembourg fut élu empereur d'Allemagne. Bien que, pour recouvrer sa liberté, Clément se fût peut-être donné l'apparence de combattre cette élection, il ne laissa pas d'en être enchanté. L'affaire avait été conduite par Pierre d'Achspalt, cet archevêque médecin, que Clément avait nommé au siège de Mayence parce qu'il l'avait guéri d'une de ses maladies. La politique de Philippe le Bel se montra, dans cette affaire, bien inférieure à ce qu'elle fut dans les questions ecclésiastiques. Ses clercs, ses juristes, excellents quand il s'agissait de lutter contre la papauté, étaient de trop faibles diplomates pour faire réussir une intrigue de haute politique européenne. La nullité des princes du sang privait ici le roi des vrais instruments qui auraient pu le servir. Voilà pourquoi la politique de Philippe, toujours triomphante quand il lui suffisait d'avoir des hommes d'Église pour agents, échoua dans le cas où il eût été nécessaire d'avoir de vrais hommes d'État, habitués à traiter les affaires humaines avec largeur. Clément avait désormais un point d'appui contre les prétentions capétiennes. Le 25 juillet, il confirma l'élection de Henri, en y mettant la condition que le nouvel empereur se ferait couronner à Rome par lui dans deux ans. Il s'excusait de ne pas assigner un terme plus rapproché, à cause du concile général. Le premier dimanche d'août, Robert, roi de Naples et comte de Provence, vint à Avignon recevoir, en qualité de vassal du saint-siège, l'investiture de ses états. Les ambassades brillantes, les spectacles de toute sorte, se succédaient dans Avignon; c'étaient des fêtes perpétuelles, et la petite cité provençale devint bientôt un des centres les plus animés du monde occidental.

Clément eût enfin joui, dans ce pays délicieux, du repos qu'il aimait, si l'ardeur sombre de Philippe eût permis aux grandes affaires de dormir un moment. Avant de quitter Poitiers, Clément avait fixé au 2 février 1309 l'ouverture des débats contradictoires sur la mémoire de Boniface. Nous avons raconté, à propos de Nogaret, tous les détails de ce

Gallia christ.,
t. V, p. 492-493.

Baluze, II, col.
272-273.

lamentable épisode, qui fut pendant deux ans le scandale de la catholicité. Pendant deux ans, Avignon vit les témoins subornés de Guillaume de Nogaret et de Guillaume de Plaisian, avec une audace qui n'a jamais été égalée, accumuler contre celui que l'Église entière avait tenu pour son chef toutes les horreurs que peut concevoir une imagination souillée. Nous avons également montré par quel tour habile Clément réussit à sortir de ce terrible embarras. La force du parti antipontifical baissait en France. L'influence de Charles de Valois et des princes du sang, qui devait provoquer, après la mort du roi, de si terribles réactions, commençait déjà à l'emporter sur celle des juristes. Clément, d'ailleurs, depuis l'élection de Henri de Luxembourg, se sentait appuyé. Sa politique prenait chaque jour plus d'indépendance et de fermeté.

Le principe du pontificat romain, en effet, était encore tellement vivant, malgré les causes nombreuses qui auraient dû, selon nos idées, en amener le complet abaissement, que le moment où la papauté semblait fugitive, humiliée, fut celui où elle remporta une de ses plus importantes victoires. Ferrare, par suite d'une guerre de succession, avait été occupée par la république de Venise, désireuse de se créer une puissance territoriale en Italie. Quand le légat Arnaud de Pelegrue, neveu de Clément, arriva à Bologne, au mois de juin 1309, pour s'opposer au projet des Vénitiens, il n'avait pas avec lui un seul homme. Il prêcha une croisade qui devait offrir à ceux qui y prendraient part les mêmes avantages que la guerre contre les infidèles. Une foule d'aventuriers accoururent de toutes parts; Florence et Bologne appuyèrent le légat, et la bataille de Francolino (28 août 1309) décida du sort de Ferrare. L'autorité de Clément fut de ce coup tout à fait relevée en Italie.

Chaque jour Clément s'enhardit et ose se montrer plus résistant aux volontés de Philippe. Le nouvel empereur a donné des garanties écrites au saint-siège; le pape sent que la scène d'Anagni ne se renouvellera pas. Une dépêche adressée d'Avignon au roi, le 24 décembre 1309, par Geof-

France, t. XXVII.
p. 305-344. —
Boutaric, p. 58-
77.

Theimer, Cod. di
plom. dom. temp.,
I, p. 419 et suiv.

Boutaric, p. 59
et suiv.

froi Du Plessis, évêque de Bayeux, montre combien de griefs il y avait à cette date entre les deux cours. Le ton en est très aigre. Les ambassadeurs se plaignent de toute sorte de manques d'égards. Leur entretien avec le pape, tel qu'ils le racontent, est plein de récriminations. Le pape ne se défend pas d'avoir essayé de se préparer une entrevue avec Henri de Luxembourg. Sur l'affaire de l'annexion de Lyon, il est amer. Le roi de France devrait réprimer ses officiers et les empêcher d'empiéter sur les droits du roi d'Allemagne. Clément, à ce sujet, distingue, dans le règne de Philippe, trois périodes dont il a été témoin. Dans la première, le roi était en paix avec ses voisins et avec ses sujets; lui et son royaume regorgeaient de richesses. Dans la deuxième, détresse générale. Dans la troisième, le roi est en paix avec ses voisins et ses sujets; le royaume manque d'argent; mais il s'enrichira vite, si les officiers du roi, contents d'exercer les droits du roi, n'empiètent pas sur ceux d'autrui. Ce qui rendait ces reproches plus sensibles, c'est que, sur tous les points, le pape se mit à excuser Henri, à exalter sa puissance, à déclarer qu'il ne prétendait ni lui lier les mains, ni restreindre ses pouvoirs, que tout au plus il pouvait lui écrire sous forme de conseils. La cour de France en voulait beaucoup à l'archevêque de Mayence et demandait que le pape le citât. Refus formel de Clément.

Nogaret fut plus pressant que les autres ambassadeurs, et osa reprocher directement au pape la promptitude avec laquelle il avait reconnu le roi des Romains, le projet d'alliance entre le roi des Romains et le roi de Sicile, et de mariage entre la fille du roi des Romains et le fils du roi de Sicile, avec le royaume d'Arles et d'autres terres pour dot. Clément ne cessa de louer Henri de Luxembourg; il ne s'interdit même pas une certaine ironie, et ordonna d'un air railleur de lire aux Français les engagements du nouvel empereur. Henri s'engageait à défendre la personne du pape, l'Église et toutes les donations qui lui avaient été faites depuis Constantin. Les Français demandèrent copie de la lettre. Le pape sourit et ne répondit rien. Sur le chapitre des

Flamands, en particulier, Clément fut inflexible. Le roi voulait faire servir les anathèmes pontificaux d'appoint à sa politique. Si les Flamands violaient le traité de paix, ils devaient être excommuniés, et ne pourraient être relevés de l'excommunication qu'à la requête du roi. Clément refusa net de souscrire à cette dernière clause, qui mettait un droit essentiel de l'Église, celui d'absoudre devant Dieu, entre les mains du pouvoir civil.

Le procès contre la mémoire de Boniface et l'affaire des templiers étaient le triste rachat de ces libertés. Sur ces deux points, les engagements de Clément étaient trop formels pour qu'il y manquât. Le roi, heureusement, ne se mêla guère d'un autre débat qui, à cette époque, causa les plus graves soucis au pontife. La lutte entre les éléments opposés qui composaient l'ordre de Saint-François continuait avec autant de vivacité que jamais. La minorité zélée, fidèle à l'esprit de pauvreté du fondateur, était à la lettre traquée par les « frères de la communauté », gens de moyenne vertu, qui se résignaient à être riches, et pour lesquels la règle de Saint-François n'était pas une révélation. C'était surtout dans le royaume de Naples et en Grèce que la bataille devenait cruelle. Les saints, bien que forts des privilèges concédés par Célestin, étaient arrêtés, torturés par les inquisiteurs dominicains et par les supérieurs de la partie relâchée. Le gouvernement napolitain les favorisait. Clément, toujours modéré et éclairé quand il était laissé à ses instincts, les préserva des mauvais traitements.

Malheureusement, les spirituels de Toscane montrèrent un emportement impardonnable. Ils se séparèrent du corps de l'ordre de leur seule autorité, et se donnèrent un général, des supérieurs. La mémoire de Pierre-Jean d'Olive devenait l'objet de vives controverses. Cet illustre mort trouva un ardent continuateur dans frère Ubertin de Casal, le plus exalté des spirituels, et de fanatiques adhérents parmi les laïques que l'on appelait frères de la Pénitence du tiers ordre de Saint-François et que le peuple nommait Bégards, Béguins, Bizoques ou Fratricelles. Clément ne voyait nul

Henry, act. 4.
et suiv.

inconvenient à ce que ces saintes gens ne fussent ni torturés ni emmurés par leurs confrères moins rigides qu'eux; mais il est rare que le zèle ardent se contente de la tolérance: il préfère la persécution, qui lui paraît le signe distinctif de la vérité.

L'époque fixée pour le concile approchait. Clément voyait venir avec inquiétude la réunion d'une assemblée où la France ne pouvait manquer d'avoir l'avantage. Il usa de sa manœuvre ordinaire, qui était de faire traîner les choses en longueur. L'ouverture fut remise au 16 octobre 1311. Henri de Luxembourg partait pour l'Italie, et, sans doute, le prudent pontife attendait de ce voyage un affermissement de son pouvoir. Avant de partir, Henri fit, à Lausanne, le 11 octobre 1310, le serment solennel de défendre la foi catholique, d'exterminer les hérésies, de ne contracter aucune alliance avec les ennemis de l'Église, de protéger le pape, de conserver tous les droits de l'Église romaine, etc. De bonne foi, Clément et Henri purent croire que ce voyage servirait à l'extinction des factions guelfe et gibeline. C'était bien peu connaître l'Italie. La présence de l'empereur augmenta les troubles, et donna aux Gibelins un sensible avantage sur les Guelfes. Il y avait plus de soixante ans que l'Italie n'avait pas vu d'empereur. Le voyage de Henri était une reprise de possession, à peine déguisée, de la péninsule par l'Empire. Derrière les fêtes, les distributions de titres et de fiefs, il y avait une reconstitution effective de l'autorité impériale; et Henri n'avait avec lui qu'une poignée d'hommes, insuffisante pour dompter les mille résistances qu'il trouvait à chaque pas.

Le pape avait promis d'aller à Rome donner à Henri, de sa main, la couronne impériale. Il se garda de tenir parole, alléguant l'approche du concile qui l'empêchait de passer les monts, et se fit remplacer par des cardinaux. La bulle de commission commençait par les exagérations mêmes qu'on avait biffées, à la demande du roi de France, dans les registres de Boniface: « Jésus-Christ, le roi des rois, a donné « une telle puissance à son Église que le royaume lui appar-

Gregorovius, *Gesch. der Stadt Rom*, VI, p. 26 et suiv. — De Roumont, *Gesch. der Stadt Rom*, II, p. 750 et suiv. — Baynaldi, année 1310, n° 1 et suiv.

Raynaldi, année 1311, n° 7.

« tient, qu'elle peut élever les plus grands princes et que les
« empereurs et les rois doivent lui obéir et la servir. »

A Rome, l'affaire tourna au plus mal. La maison de Naples et les Ursins s'opposaient au couronnement de Henri. On se battit; les Allemands eurent le dessous; l'empereur dut se contenter d'un misérable couronnement à Saint-Jean de Latran. Il en fut très irrité. Clément acheva de l'exaspérer en l'engageant à faire sa paix avec la maison de Naples d'une façon qui impliquait que le saint-siège avait des droits égaux sur l'empereur et sur le roi de Naples. Henri, qui jusque-là avait laissé tout dire, trouve maintenant des juristes pour établir que le pape n'a nul droit d'ordonner une trêve entre l'empereur et un de ses vassaux, puisque l'empereur ne tient rien du pape et n'est engagé envers personne par serment de fidélité. La rapture, à partir de ce moment, fut à peu près complète. Henri mit Robert de Naples au ban de l'Empire, le déposa, le condamna à mort. Quelques jours plus tard, il mourut lui-même, dans un couvent non loin de Sienne, après avoir reçu la communion de la main d'un dominicain. On prétendit que le frère avait mêlé du poison au vin de l'ablution qu'il lui avait donné.

Clément, pendant ce temps, tenait son concile à Vienne (du 13 octobre 1311 au 6 mai 1312) avec plus de solennité que de conviction. Des mémoires excellents pour la réforme de l'Église furent présentés par des évêques de France. Rien de plus sombre que la requête de Guillaume Duranti, évêque de Mende, second de ce nom. La cour de Rome y est présentée comme un mauvais lieu. L'incontinence y était si commune que Duranti est amené à proposer de permettre le mariage aux ecclésiastiques dans la mesure où cela se pratique dans l'Église grecque. Les profits que la cour tirait des maisons de prostitution, établies près des églises, à la porte même du palais papal, étaient un scandale plus grand encore. Mais le pape opposait à toute réforme les moyens dilatoires dont il avait le secret. Tout l'hiver se passa en conférences et en pourparlers assez stériles. On discuta sans fin sur les exemptions; aucune résolution effi-

De Reumont, II.
p. 743 et suiv.

Fleury, xcv, 1.

Tract. de modo
gener. conc. cele-
br. Paris, 1671.

Ibid., tit. 46,
p. 158-159. —
Fleury, xci, 52.

cace ne fut prise. Les inoffensives erreurs de Pierre-Jean d'Olive, les pieuses rêveries quiétistes des Bégards et des Béguines, le vieil esprit de l'Évangile éternel, vivant encore en Frà Dolcino et Gérard Ségarelle, furent les monstres que l'on écrasa. Tâche plus difficile ! on voulut mettre la paix entre les partis acharnés l'un contre l'autre qui divisaient les franciscains. Clément fit une constitution pour établir que les frères Mineurs, par leur profession, ne sont pas plus tenus que tous les autres chrétiens à l'observation de tout l'Évangile. Le schisme continua néanmoins plus violent que jamais ; les deux partis se poursuivaient, se dépossédaient comme des ennemis.

Une série de mesures sagement conçues pour mettre fin à quelques-uns des abus les plus criants du clergé, surtout des réguliers, n'eut pas, ce semble, beaucoup d'efficacité. Le régime des hôpitaux fut cependant amélioré. On donna à ces établissements des espèces de tuteurs ou curateurs, qui furent l'origine des administrateurs laïques, « à la honte
Hi. l. eccl., xci. « du clergé, dit le sage Fleury ; car, dans les premiers siècles,
69. « on ne croyait pas les pouvoir mettre en meilleure main que
 « des prêtres et des diacres. »

Le pape avait toujours annoncé que l'œuvre de la conquête de terre sainte serait un des objets principaux du concile. On parla beaucoup, en effet, de passage général ; les rois de France, d'Angleterre et de Navarre s'y engagèrent par vœu ; une foule de seigneurs les imitèrent, sans que personne prît cette promesse au sérieux. Il n'y eut de sérieux que les mesures fiscales arrêtées en vue d'une expédition qui ne devait pas avoir lieu. Pour les frais de la guerre sainte, le concile ordonna la levée d'une décime pendant six ans, en défendant néanmoins de faire la levée avec trop de rigueur, de saisir, par exemple, les calices, les livres et les ornements des églises.

Une excellente décision fut prise, mais, comme tant d'autres projets des papes du XIII^e siècle relatifs à la même matière, resta sans conséquence. L'étude des langues orientales était une condition essentielle du succès des Latins en

Orient. Du Bois, Raimond Lull, ne cessaient d'insister sur cette idée, qui n'était que l'expression du bon sens même. Le concile ordonna qu'à Rome et dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne et de Salamanque, on établirait des chaires pour enseigner les trois langues, l'hébreu, l'arabe et le chaldéen (c'est-à-dire le syriaque). Pour chacune de ces langues, il devait y avoir deux maîtres, qui seraient stipendiés en cour de Rome par le pape, à Paris par le roi de France, et dans les trois autres villes par les prélats, les monastères et les chapitres du pays. Malheureusement, si l'on excepte les faibles essais de Jean XXII pour réaliser ce projet dans l'université de Bologne, il ne semble pas que le sage décret du concile ait reçu un commencement d'exécution.

Les templiers n'avaient presque plus de défenseurs. Tous les membres qui avaient eu assez d'audace pour garder une tenue ferme ou assez peu d'attachement à leur ordre pour ne pas le défendre contre la calomnie étaient sains et saufs. Les simples étaient morts dans les supplices ou devaient y mourir. Le concile n'eut plus qu'à prononcer la suppression de l'ordre, ou plutôt il la fit prononcer par le pape; car le manque de courage et de sincérité était devenu tel que personne ne voulait plus avoir la responsabilité de ses actes. Le pape lui-même déclarait, dans sa bulle, qu'il supprimait l'ordre du Temple par provision, par voie de règlement apostolique et non par voie de condamnation, de justice, de sentence définitive, attendu que le procès n'avait pas été conduit selon les règles du droit. Mais il ajoutait que cette suppression était irrévocable. Les parts des biens de l'ordre étaient faites. La part du roi n'était pas tout ce qu'il aurait voulu. Il obtint cependant des sommes considérables pour les frais de procédure, et pour avoir gardé les templiers en prison.

Quant au procès contre la mémoire de Boniface, il n'en fut question que pour la forme. Ce scandaleux épouvantail n'était plus nécessaire au roi pour arriver à ses fins. Il triomphait sans contestation. Non seulement le pape avait déclaré,

XIV^e SIÈCLE.

Hist. litt. de la France, t. XXVI, p. 523, 524.

Clement., t. V, tit. I, de Magistris.

Mansi, Conc., t. XXV, col. 367 et suiv., 387.

Hist. litt. de la France, t. XXVII, p. 347-348.

à la face de la chrétienté, qu'en faisant arrêter Boniface, Philippe avait obéi au zèle le plus pur de la foi; mais tous les actes qui auraient pu blesser le roi étaient biffés sur les registres du Vatican; la bulle *Clericis laicos* était supprimée avec toutes ses conséquences; l'ordre que le roi détestait et où il avait trouvé le plus d'opposition à ses vues était aboli; les auteurs et complices de l'attentat d'Anagni, surtout le sacrilège Nogaret, étaient absous d'une façon qui équivalait à une victoire. Pour compléter ces faveurs selon les idées du temps, Clément accomplit, le 5 mai 1313, une promesse qu'il avait faite au roi, à Lyon, lors de son couronnement : c'était la canonisation de Pierre Célestin. Le roi tenait peu à la sainteté du vieil ermite; mais cette canonisation était encore un outrage à la mémoire du pape qui avait traité Célestin avec les dernières marques du mépris.

La mort de Henri de Luxembourg, qui, quelques années auparavant, aurait eu les plus graves conséquences, passa presque inaperçue. Le pape, depuis les complications survenues pendant le voyage de l'empereur en Italie, avait cessé de se fier à lui. Clément n'avait plus rien à craindre d'aucun côté. La protection du roi de Naples, son vassal, sur les terres duquel il résidait, lui suffisait amplement. Les embarras intérieurs du roi Philippe augmentaient de jour en jour. Les ressorts de la constitution de l'empire allemand étaient tellement relâchés que l'on resta près de quatorze mois sans donner un successeur à Henri. Clément en profita pour un de ses actes les plus hardis. Par une bulle datée de Montils (2 des ides de mars, an ix), il institua son fils dévoué, Robert de Naples, vicaire en Italie, quant au temporel, tant qu'il plairait au saint-siège. *Nos ad quos vacantis imperii regimen pertinere dinoscitur, . . . in consideratione deducto quod nos, ad quos negocia undique velut ad mare flumina confluunt, premissa per nos exequi non valemus, necessarium fore perspeximus. . . ut, ubi nos presentes esse non possumus, nostru saltem per eum auctoritas presentetur.* La complète différence de situation entre le royaume de France et l'empire

Raynaldi, année 1314, n^o 2 et suiv. — Theiner, Codex dipl. dom. temp., I, p. 471 et suiv.

d'Allemagne à l'égard de la papauté se voit ici dans tout son jour.

En somme, Clément avait tiré la papauté des plus grands dangers qu'elle eût courus depuis des siècles. Il se reposait et il en avait le droit. Sa principale occupation était désormais de réunir et de coordonner les constitutions du concile de Vienne, pour en former un septième livre de Décrétales, parallèle au Sixte de Boniface VIII. Ce travail s'exécutait sous ses yeux, et Clément, qui n'avait jamais guère estimé que le droit canon, voyait sa mémoire assurée de l'immortalité. Mais sa santé était tout à fait ruinée. Le goût qu'il avait eu pour Avignon commençait à passer. Il se prit à préférer Carpentras, se transporta dans cette ville, l'embellit et la pourvut de fontaines. Le 21 mars, se trouvant avec toute sa cour, dans les environs, au château de Montils ou Monteux, qu'il avait acheté pour son neveu Bernard, vicomte de Lomagne, il fit publier devant lui, en consistoire, les constitutions qu'il avait rédigées. Son état de maladie empêcha que le livre ne fût envoyé aux universités et rendu public, selon la coutume. Le pape crut que l'air du pays où il était né lui rendrait la santé; il se mit en route pour Bordeaux; mais il mourut à Roquemaure, sur le Rhône, le 20 avril 1314, après avoir tenu le saint-siège huit ans dix mois et quinze jours. Son corps fut rapporté à Carpentras, puis transféré, comme il l'avait ordonné, à sa ville natale d'Uzeste, où son tombeau se voit encore. Le trésor papal fut pillé incontinent après sa mort, et l'on accusa le vicomte de Lomagne d'avoir détourné l'argent destiné à la croisade. Le bruit public fut que le pape avait laissé à ses neveux et à ses autres parents des trésors incalculables.

L'anarchie qui suivit la mort de Clément montra combien cette famille était indigne de tenir en main les intérêts de l'Église. Le conclave s'était réuni à Carpentras; le vicomte de Lomagne et Raymond Guillaume de Budos, neveux du pape, à la tête d'un grand corps de troupes gasconnes, envahirent la ville. Le but apparent était de venir

Maxime de Pazis, Mém. statist. sur le départ. du Vaucluse, p. 117 (1808).

Jules Courtet, Dict. des comm. du dép. du Vaucluse, p. 240.

prendre le corps du pape défunt pour le conduire à Uzeste ; mais le but secret était d'intimider le conclave et de faire nommer quelque nouveau membre de la famille de Villandraut. Il y eut une bataille sanglante entre les Italiens et les Gascons. Les Gascons l'emportèrent, pillèrent les marchands romains, mirent le feu aux maisons des cardinaux, qui se dispersèrent à Orange, à Avignon. Philippe le Bel mourut sur ces entrefaites. Cet événement ne fit qu'augmenter le trouble. Le saint-siège resta vacant deux ans trois mois et dix-sept jours.

Baluze, II, col. 189 et suiv. — Boutaric, p. 9-10. — Fleury, XCII, 12. — De Reumont, II, p. 772 et suiv.

Le mécontentement contre la mémoire de Clément était extrême. On montrait, comme résumé de son pontificat, Rome tombée en ruine, le patrimoine de saint Pierre au pillage, toute l'Italie négligée comme si elle n'était pas du corps de l'Église. « Nous nous rappelons que nous avons été onze mois en prison à Pérouse, écrivait au roi le cardinal « Napoléon des Ursins, et Dieu sait quelles souffrances du « corps et quelles angoisses de l'âme nous y avons endurées. « J'ai abandonné ma maison pour avoir un pape français, « car je désirais l'avantage du roi et du royaume, et j'espé- « rais que celui qui suivrait les conseils du roi gouvernerait « sagement Rome et l'univers et réformerait l'Église... C'est « pour cela qu'après avoir pris toutes les précautions, nous « choisîmes le feu pape, persuadés que nous avions fait le plus « magnifique présent au roi et à la France. Mais, ô douleur ! « notre allégresse se changea en deuil ; car, si l'on pèse les « œuvres du défunt, par rapport au roi et au royaume, on « trouve que sous lui sont nés de graves périls ; on ne prévint « rien, on ne prit aucune précaution, et l'absence de pru- « dence aurait amené une catastrophe, si la main de Dieu « n'était venue miséricordieusement à notre secours. »

Dante, *Inferno*, XIX, 28 et suiv.

Fleury, XCI, 53.

Il y avait, dans cette sévérité exagérée, beaucoup de rancunes nationales. Sur les reproches de simonie et de népotisme, Clément ne saurait être justifié. Même au temps du concile, on l'accusa de n'avoir convoqué l'Église universelle que pour se faire tout demander à prix d'or. Clément eut la passion du luxe et, pour y subvenir, trafiqua souvent

des choses saintes. Il aima du moins le luxe de bon goût, et fut, de son temps, un des fauteurs les plus actifs du progrès de l'art. Tous les ouvrages auxquels son nom reste attaché sont excellents. Clément V fut le premier de ces pontifes promoteurs ardents de la Renaissance, pour lesquels les historiens ecclésiastiques ont le droit de se montrer sévères, mais qui contribuèrent puissamment à l'éveil de l'esprit humain et à clore le moyen âge. Il rechercha, surtout parmi les médecins, les gens capables; les plus hautes dignités lui semblaient naturellement dévolues à celui qui le guérissait. C'est ainsi qu'il protégea Arnould de Ville-neuve, Jean d'Alais, Pierre d'Achspalt, et si, trop souvent, sous son règne, surtout dans le nord de l'Italie et en Autriche, le supplice du feu et les plus terribles tortures furent appliqués à des malheureux, coupables d'un attachement exagéré pour des chimères, il faut reconnaître que toutes ces victimes, telles que Frà Dolcino, Marguerite de Trente et leurs adhérents, fraticelles, disciples de Gérard Ségarrelle, etc., furent des illuminés, péchant par excès plutôt que par manque de foi. Il ne fut terrible qu'aux rêveurs fanatiques. Sous son règne, on put souffrir pour trop croire; on ne souffrit jamais pour ne pas croire assez. Son caractère était humain. Ses mœurs passaient pour relâchées. L'éclat de ses amours avec la comtesse de Périgord, fille du comte de Foix, ne fut atténué par aucune précaution susceptible d'en diminuer le scandale.

Hist. litt. de la France, t. XXIV, p. 626-627.

Villani, IX, 58

On a eu tort de lui reprocher d'avoir abaissé la papauté. La papauté était abaissée quand il y fut promu; il fit ce qu'il put pour la relever et déploya, dans cette œuvre, une véritable habileté. Arracher totalement la papauté à l'influence française était impossible. Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est que cette papauté, incontestablement avilie depuis qu'elle avait absous et même loné de leurs exploits les Philippe et les Nogaret, fut, dans le reste de l'Europe, grande et forte. Toute la haute politique du temps passa entre les mains de Clément. Il disposa à son gré des couronnes, réconcilia les souverains entre eux, avec leurs

Bull. Rom., t. III,
part. 2, p. 113
(Poitiers, 10 août
1306).

Hist. litt. de la
France, t. XXIV,
p. 13.

barons et leurs peuples, gouverna des pays entiers par ses légats. En Hongrie, en Allemagne, ses procédés sont fiers, impérieux; il maintient partout son droit de suzeraineté, il fixe aux plus puissants personnages le jour où ils doivent venir se présenter devant le saint-siège. En Angleterre, il délie le roi de l'obligation de respecter les lois du pays. En France, il tranche en faveur du roi la question de la souveraineté de Lyon. Loin de se relâcher, le gouvernement intérieur de l'Eglise ne fit, sous lui, que se fortifier ou du moins se centraliser. Les pouvoirs du pontife romain devinrent de plus en plus absolus; le peu de liberté qui restait aux églises disparut; le choix des évêques fut enlevé presque complètement aux diocèses. On lui prêta le mot de Néron : « Jusqu'à moi, on n'avait pas su ce que c'est que d'être prince. » Souvent il arrive que les institutions ne disent ainsi leur dernier mot qu'au moment qui semble être celui de leur mort.

SES ÉCRITS.

Casimir Oudin,
III, 678-680. —
Fabricius, *Biblot.*
med. et inf. lat., I,
341. — Du Boulay,
IV, 957.

Clément était lettré; on ne voit pas cependant que l'ambition littéraire l'ait sérieusement tourmenté. Ses bulles, écrites dans le style pompeux et diffus du temps, sentent moins l'approche de la Renaissance que celles de Boniface VIII. C'est surtout comme canoniste que Clément désira vivre et qu'en effet il vécut. Boniface VIII, en recueillant les actes de son pontificat, avait ajouté le Sixte à l'ancien corps du droit ecclésiastique. Clément voulut en faire autant. Ce fut dans les décisions du concile de Vienne qu'il chercha les éléments de sa compilation. Les Clémentines ou Septième des Décrétales, comme on les appela d'abord, renferment, en cinq livres et sous cinquante-cinq titres, toutes les délibérations de cette assemblée. Voilà pourquoi le concile de Vienne n'a point d'actes comme les autres conciles.

Les Clémentines furent publiées et rendues exécutoires, en 1317, par Jean XXII, qui les adressa aux universités

de Paris et de Bologne. Ce fut presque la clôture du droit canonique. Encore quelques décrétales judiciaires de Jean XXII, et ce grand cadre sera complet. Les constitutions de Clément furent commentées comme le reste du droit canonique, en particulier par Jean d'André, Guillaume de Montlaur, Genselin de Cassagnes (Saint-Victor, n° 125; Sorb., n° 755, etc.).

On n'attend pas de nous une énumération complète des bulles de Clément V, contenues dans les grands recueils de Raynaldi, de Baluze, de Dupuy, de Baillet, de Du Boulay, dans le Droit canonique, dans le Bullaire romain ou les collections conciliaires, dans le précieux recueil de copies de Laporte Du Theil que possède la Bibliothèque nationale (fonds Moreau, 1230, 1232). Un tel travail n'appartient pas à l'histoire littéraire, à laquelle il apporterait cependant de vives lumières. Du rapprochement et des dates rectifiées de toutes ces pièces sortirait, en effet, une table des séjours de Clément V, qui égalerait en précision celle qu'on a dressée pour Philippe le Bel. Une foule de doutes, que nous n'avons pu qu'indiquer dans une notice sommaire, seraient alors résolus sans aucune crainte d'erreur.

Nous relèverons particulièrement les bulles de Clément V qui le montrent comme patron chaleureux de l'enseignement des universités.

Le 27 janvier 1306, à Lyon, peu après son inauguration, reconnaissant envers l'école d'Orléans, à qui il devait son éducation de droit civil, il y érige une université *ad modum studii generalis Tolosani*. Le 8 septembre 1307, se trouvant à Saintes, il érige une université complète (*studium generale*) à Pérouse. Montpellier le compta également parmi ses protecteurs. La bulle *Deus scientiarum* (8 septembre 1309, Avignon) est un remarquable programme d'études médicales, fait d'après les conseils de Guillaume de Bresse, de Jean d'Alais, qui étaient en même temps ses chapelains, et de concert avec Arnould de Villeneuve. La base du programme est la médecine grecque et la médecine arabe. Tout ce qui touche aux épreuves pour la licence est minutieusement réglé. Ce

Du Boulay, Hist. univ. Paris., t. IV, p. 101. — Sansseyus, Ann. eccl. Aurelian., p. 544 et suiv. — Le Maire, Histoire de l'univ. d'Orléans, p. 372 et suiv.

Bull. Rom., t. III, part. 2, p. 117.

Baluze, II, col. 165. — Germain, Hist. de la comm. de Montpellier, III, p. 428 et suiv. — Le même, La médecine arabe et la médecine grecque à Montp., p. 3 et suiv. —

Voy. ci-dessus,
p. 34-35, 42.

Du Breul, Théâtre des antiq. de Paris, p. 645. — Du Boulay, IV, 162. — Felibien, Hist. de Paris, III, p. 296. — Felibien, V, p. 612. — Jourdain, Index chart., p. 82. — Du Breul, p. 602. — Du Boulay, IV, 113.

Voy. ci-dessus,
p. 127-128.

Du Boulay, t. IV, p. 142. — Corpus juris canon., Clement., l. V, tit. I, c. 2.

Du Boulay, VI, 141. — Corpus juris canon., Clem., l. V, tit. I, c. 1.

Pages 45-48.

Du Boulay, IV, 166. — D'Argentré, Coll. jud., I, 1^{re} part., p. 267.

Bibl. nat., fonds Doat, t. XXXIV, fol. 46 v^o.

Bull. Rom. t. III, part. 2, p. 110.

règlement fut la base immuable des études de Montpellier; on ne fit plus tard que le développer.

Quoique Clément V n'ait pas eu beaucoup de rapports avec Paris, son nom figure plusieurs fois dans les annales de l'université de cette ville, à propos du collège d'Harcourt (1^{er} juillet 1313, Avignon), du collège du cardinal Lemoine (avant-dernier jour d'août 1308), de l'abbé de Saint-Victor (3 des calendes d'août 1309, Avignon), etc. Le pape était alors comme le ministre de l'instruction publique de toute la chrétienté. La bulle *Quum sit nimis absurdum* fixe le maximum des dépenses que peuvent faire les docteurs, en la solennité de leur doctorat, à 3,000 livres tournois d'argent. La bulle *Inter sollicitudines* a un objet des plus respectables, puisqu'elle se rapporte à cet enseignement de l'hébreu, du syriaque et de l'arabe, décrété par le concile de Vienne, et qui aurait avancé de deux siècles l'étude des langues sémitiques, si les prescriptions du concile avaient été exécutées.

On a montré précédemment que la bulle *Dudum quondam M. Arnaldus* (Vienne, idib. martii, 1312), loin d'être conçue dans une intention malveillante, n'avait qu'un but, c'était de sauver un livre d'Arnauld de Villeneuve auquel le pape tenait beaucoup. Clément avait un goût particulier pour la médecine et n'entendait pas entraver les progrès d'un art dont il espérait la prolongation d'une vie qui lui était fort chère. Il restreignit l'inquisition et prêta paternellement l'oreille aux doléances qu'on lui adressait contre les abus de l'autorité ecclésiastique. Ayant appris, par la plainte des habitants de Carcassonne, d'Albi et de Cordes, que des actes d'oppression sont exercés par l'évêque d'Albi et par les inquisiteurs, il ordonne à Bernard Blache et à François Aimeric, de l'ordre des frères Prêcheurs, de vérifier les faits, et enjoint aux cardinaux Pierre de La Chapelle et Bérenger de Frédol de leur garantir toute sécurité. Aux mêmes cardinaux il est ordonné de surveiller cette enquête, même d'y prendre part, afin d'établir la vérité des faits allégués (13 mars 1307).

L'église de Bordeaux lui resta toujours chère : *Quæ nos olim, ante nostræ promotionis initia, fovit ut filium, ac demum*

nos sponsum habuit... En général, il se montre sévère contre les moines, et sans pitié contre les sectes mystiques et communistes, fraticelles, frères du libre esprit, de Spolète (1^{er} avril 1311, Avignon, *Dilectus Domini et pacificus Salomon*), sectateurs de Frà Dolcino (7 des calendes de mai 1306, à Poitiers), etc. L'ardeur de son langage en faveur des croisades dissimulait mal un grand fonds d'indifférence et de scepticisme.

Un assez haut accent caractérise les bulles pour les grandes affaires, en particulier la bulle *Inter sollicitudines nostras*, sur la paix entre les rois de France et d'Angleterre (5 des ides de mars 1307, Bordeaux); la confirmation de l'élection de Henri de Luxembourg (du prieuré du Groseau); la nomination des délégués pour le couronnement de l'empereur; les lettres au roi sur l'affaire du doge de Venise (du Groseau, 6 des calendes de novembre 1308); la longue pièce sur le retour de Ferrare au domaine pontifical (*Piæ matris Ecclesie*, 11 février 1310, Avignon); la déclaration de remise du concile (*Alma mater Ecclesia*); la paix entre le roi et la Flandre (du Groseau, 20 juin 1312). Dans les bulles relatives au procès contre la mémoire de Boniface VIII (15 des calendes 1308, du prieuré du Groseau; ides de septembre 1309, Avignon, *in domo Prædicatorum*; 10 des calendes de juin 1310, Avignon), à la canonisation de Célestin V (*Qui facit magna*), aux templiers (*Regnans in cælis triumphans Ecclesia*, plusieurs fois répétée avec de légères variantes, 10 des calendes de décembre 1310 et 12 août 1307; 2 des ides d'août 1307, *Faciens misericordiam*; 13 des calendes de septembre 1307, Lusignan; calendes de décembre 1307; calendes d'août 1308, Avignon; 2 des ides d'août 1308, Poitiers; 3 des calendes de janvier 1308, Toulouse; 6 des calendes de février 1309, Toulouse; 2 des nones de mai 1309, Avignon; 11 des calendes de juin 1309, Avignon; autre lettre du même jour; 5 des ides de novembre 1309, Avignon; 2 mai 1312, *Ad providam*)¹, à l'excommunication des fabricateurs

¹ La bulle originale de l'abolition des templiers, *Vox in excelsis*, 22 mars 1312, n'a été publiée qu'en 1865. Voy. Gregorovius. *Gesch. der Stadt Rom*, VI, p. 98, note 1.

Bull. Rom., III, part. 2, p. 110 (Pessac, 11 nov. 1306).

Bull. Rom., III, part. 2, p. 135.

Baluze, II, c. 67. Baluze, II, col. 146.

Baluz., II, col. 93, 94.

Bull. Rom., III, part. 2, p. 118, 128, 130. — Baluze, II, col. 265, 275; cf. *ibid.*, col. 276.

Baluze, II, col. 126.

Bull. Rom., III, part. 2, p. 120. — Hardouin, Conc., t. VII, col. 1334.

Baluze, II, col. 149.

Baluze, II, 124. Baillet, *Démêlés*, p. 353.

Baillet, *Démêlés*, p. 355.

Bull. Rom., III, part. 2, p. 140.

Bibl. nat., cod. regius, n° 9640¹.

Bull. Rom., III, part. 2, p. 113. — Hardouin, Conc., t. VII, col. 1321 et 1338.

Procès des templiers, I, 2. — Hardouin, Conc., VII, col. 1353.

Baluze, II, col. 103.

Baluze, II, col. 112.

Baluze, II, col. 123.

Hardouin, Conc., VII, col. 1355.

Baluze, II, col. 132.

Baluze, II, col.

141. Procès des templiers, I, 8.

Procès des templiers, I, 7.

Baluze, II, col. 171.

Bull. Rom., III, part. 2, p. 138.

Hardouin, Conc., VII, col. 1340.

Bull. Rom., III, part. 2, p. 119.

Baluze, II, c. 136.

Bull. Rom., t. III, part. 2, p. 117.

de fausse monnaie en France (Toulouse, 31 décembre 1308), on sent trop l'abaissement du pontife devant le pouvoir royal. La bulle (11 août 1307, Poitiers) pour la reconstruction de l'église Saint-Jean de Latran dévorée par un incendie montre au contraire que le vieil esprit papal s'imposait, par une sorte de nécessité, au pape le moins romain qui fût jamais.

Toutes les bulles de Clément V relatives au domaine temporel de la papauté ont été recueillies par le R. P. Augustin Theiner, dans son *Codex diplomaticus dominii temporalis Sanctæ Sedis*, t. I (1861), Rome, p. 407 et suiv.

On attribue à Clément V, dans certains catalogues, une *Missa pro mortalitate subitanea vitanda* (Saint-Victor, 680, 890), qui est en réalité de Clément VI.

Ern. R.

FERRI DE LUNÉVILLE,

FRÈRE PRÊCHEUR.

Mort le 28 octobre 1314.

Quétif et Échard, *Script. ord. Præd.*, t. I, p. 531.

FERRI DE LUNÉVILLE, que l'on nomme aussi Ferri d'Épinal et Ferri de Metz, paraît s'être engagé dès sa première jeunesse dans l'institut de Saint-Dominique. Il était d'une famille noble, et on lit dans une chronique contemporaine qu'ayant laissé de côté, par humilité, les armoiries de ses ancêtres, il se fit graver un sceau où figurait simplement le nom de Jésus. C'est en l'année 1279 qu'il est pour la première fois nommé dans cette chronique. Laurent, évêque de Metz, avait informé les religieux mendiants de son diocèse qu'il ne leur reconnaissait pas le droit de prêcher en tout temps, en tous lieux, sans la permission expresse de l'ordinaire. Mais, sur la plainte de Ferri, en cette année 1279, la cour de Rome cassa le monitoire de l'évêque et rendit aux

religieux leur ancienne liberté. Ferri n'aurait pas eu qualité pour former cette plainte, s'il n'avait dès lors occupé dans le couvent de Metz quelque charge importante : un simple religieux n'aurait pu soumettre au jugement du pape une question d'un intérêt si général. En l'année 1295, le titre de prieur de Metz est joint à son nom dans une lettre du pape Boniface VIII, dont une copie nous est offerte par le n^o 1228 du fonds Moreau, à la Bibliothèque nationale. L'objet de cette lettre est de lui faire connaître non le gain mais la perte d'un autre procès. Au dire du chroniqueur que nous avons cité, le prieur Ferri avait une si bonne renommée que tous les grands seigneurs, tous les riches citadins, lui confiaient le soin de faire exécuter leurs volontés dernières; ce qui dut lui causer, on le soupçonne, plus d'un ennui. Il en eut un fort grand en l'année 1295, à l'occasion du testament d'un certain Thibaud Lemaire. Les conciles et les papes avaient décrété que les usuriers notoires n'acquerraient pas le droit d'être ensevelis en lieu saint à la seule condition d'abandonner par testament tous les profits de leurs transactions illicites. Les conciles et les papes avaient, en outre, désigné les dignitaires de l'Église à qui devait être attribuée l'exécution des testaments laissés par ces usuriers pénitents; ils avaient enfin prescrit que ces mandataires officiels ne pourraient conduire de tels défunts en terre chrétienne qu'après avoir eux-mêmes garanti le remboursement intégral des usures dénoncées. Or Thibaud Lemaire, usurier de Metz, était mort ayant commis à l'exécution de son testament deux personnes qui n'étaient pas aptes à recevoir cette commission, Ferri, prieur des Prêcheurs, et Albert de Saint-Pierre-Mont, gardien des Mineurs, et ceux-ci, complices de sa désobéissance aux prescriptions canoniques, l'avaient immédiatement enseveli dans le cimetière des Prêcheurs. L'affaire portée devant la cour de Rome, Boniface ordonne à l'évêque de Metz, le 24 octobre 1295, d'exhumer le corps de Thibaud Lemaire et de le transférer loin de la terre consacrée. Il charge en même temps cet évêque de punir le prieur et le gardien rebelles aux décrets des conciles et des papes.

Fol. 190

En l'année 1301 nous trouvons Ferri de Lunéville au couvent de Saint-Jacques, à Paris. Les deux bacheliers chargés en cette année de lire et d'interpréter les Sentences au couvent de Saint-Jacques étaient, au rapport de Bernard Gui, Ferri de Lunéville et Armand de Saint-Quentin. Suivant la chronique anonyme du couvent de Metz, Ferri de Lunéville était déjà docteur en droit civil et en droit canonique. Ayant en outre obtenu, durant son séjour à Paris, le titre de docteur en théologie, il revint à Metz reprendre ses fonctions de prieur, et il mourut dans cette ville, en l'année 1314, d'une mort tragique.

Il avait exercé des poursuites contre un noble personnage, Philippe de Gornaix, injuste détenteur de quelques biens de l'ordre, et il avait, dit-on, obtenu de lui la promesse écrite d'une prochaine restitution. Cependant Philippe de Gornaix n'avait pas encore rempli cette promesse, quand il trépassa, laissant des héritiers animés contre l'ordre des sentiments les plus hostiles. Ceux-ci, poursuivis à leur tour par le prieur, l'assillèrent dans une rue déserte le jour même où leur procès devait être jugé, le 28 octobre 1314, et lui donnèrent plusieurs coups, dont un fut mortel. La nouvelle de ce meurtre, bientôt répandue dans toute la ville, y causa la plus vive émotion; une grande multitude de clercs, de religieux, de citoyens, vinrent d'eux-mêmes accompagner le cadavre du prieur porté par ses confrères à la chapelle du couvent. On l'ensevelit à la droite du sanctuaire, et l'on inscrivit sur sa tombe quelques vers, dont voici les premiers :

Doctor Ferricus jacet hic, virtutis asylum,
Consilio Nestor, speculum probitatis amœnum. . .

Échard suppose que Ferri de Lunéville laissait en mourant un certain nombre de sermons qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Nous n'en pouvons désigner avec sûreté qu'un seul, dans le n° 3557 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, fol. 209 *verso*. Prononcé le jour de l'Ascension dans une des églises de Paris, ce sermon est généralement

assez grave; on y rencontre, toutefois, plus d'une comparaison trop familière. Quoique la plupart des sermons recueillis dans le même volume paraissent être de l'année 1285, Échard croit devoir rapporter à l'année 1300 celui qui porte le nom de Ferri. C'est, en effet, vers l'année 1300 que le prieur de Metz vint achever à Paris ses études théologiques, et l'on n'apprend pas qu'il ait habité la même ville quinze ans plus tôt.

Une pièce en forme de thèse, qui est de la fin du XIII^e siècle, nous est offerte par le n^o 16089 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, fol. 75 verso, sous ce titre : *Determinatio magistri Werici*. Faut-il lire *Guerricus* ou *Ferricus*? Vainement nous avons recherché parmi les docteurs de ce temps, séculiers ou réguliers, un maître nommé Guerric. L'auteur de la thèse paraît un dominicain, car il se prononce contre les opinions les plus accréditées dans l'école franciscaine et cite plusieurs fois avec honneur le nom d'Albert le Grand; ce ne semble pourtant pas être notre Ferri. Quoi qu'il en soit, cette pièce est très intéressante, et il importait de la signaler.

Un fragment du même *Wericus* se trouve dans le n^o 15652 de la même bibliothèque, fol. 11, sous ce titre : *De esse animæ in corpore, pro opinione fratris Werici*.

B. H.

JEAN PICKARD,

FRÈRE PRÊCHEUR, THÉOLOGIEN.

On appelle ce docteur JEAN PICKARD de Lucembere, de Liechtenberg, de Linctiniber, de Lettenberg et de Littenber. Échard suppose que tous ces noms corrompus désignent

Mort vers 1314

Quétif et Échard.

Script. ord. Præd.,
t. I, p. 522.

Paquot, Mém.,
t. II, p. 283.
Boehmer, Font.
rer. germ., t. I,
p. 113.

la ville de Luxembourg; en conséquence il y fait naître Jean Pickard, et ajoute qu'il jura d'observer la règle de Saint-Dominique dans le couvent que les religieux de cet ordre possédaient dans sa ville natale. Mais ce sont là, selon Paquot, de fausses conjectures. Un contemporain de Jean Pickard, et qui était de sa religion, Nicolas, évêque de Butrinto, l'appelant en latin *Joannes de Lucido monte*, Paquot prétend que ces mots *de Lucido monte* ne peuvent désigner Luxembourg, mais qu'ils désignent très correctement soit Leuchtenberg, en Bavière, soit Lichtemberg sur la Meuse, près de Maestricht, soit Leichtenberg, dans le pays de Brunswick. Cependant l'opinion de Paquot est contestée. En effet, dans les anciens registres de l'ordre des Prêcheurs Jean Pickard est deux fois ainsi nommé : *Joannes de Lucemberc* et *Joannes Picardi de Lucemberc*. Or *Lucemberc* diffère moins de Luxembourg que de Lichtemberg et de Leuchtenberg. Si, d'ailleurs, les mots latins *Lucidus mons* ne traduisent pas exactement Luxembourg, Échard remarque qu'on a très bien pu les employer pour traduire *Lucemberc*.

Quoi qu'il en soit, c'est à Paris que Jean Pickard étudia la théologie. Il était bachelier en cette faculté, quand, en l'année 1308, un chapitre général, assemblé dans la ville de Padoue, le nomma vicaire de la province d'Allemagne. Arrivé dans cette province, il en fut élu prieur. Mais il n'y demeura pas longtemps, puisqu'en l'année 1310 il fut, sur sa demande, renvoyé dans la ville de Paris, où, le 3 novembre, il obtint le grade de licencié. Les historiens de son ordre ajoutent qu'il habita, les deux années suivantes, le couvent de Saint-Jacques et y fit un cours de théologie. Son séjour à Paris ne dura pas deux années, car nous le trouvons en Italie dans les premiers mois de l'année 1312.

Il avait suivi dans ce pays l'empereur Henri VII, de la maison de Luxembourg, qui, l'ayant admis, comme il paraît, dans son conseil intime, ne tarda pas à le charger de plusieurs missions importantes. Ainsi, l'empereur étant à Pise, des lettres de Rome vinrent l'inquiéter. Son dessein partout annoncé était d'aller se faire sacrer à Rome, et il

Boehmer, Font.
rer. germ., t. I,
p. 107, 108, 112.

apprenait que Jean, frère de Robert roi de Sicile, fermait et fortifiait à la hâte tous les passages qui pouvaient l'y conduire. Sur-le-champ il envoya vers ce rebelle quatre ambassadeurs, au nombre desquels maître Jean Pickard. Tandis que le Napolitain ajournait, pour achever ses préparatifs militaires, les explications que l'empereur lui avait demandées, Jean Pickard se détacha de l'ambassade, allant à Naples hâter l'accomplissement d'un mariage projeté entre la fille de l'empereur et le fils du roi Robert. Mais toutes ses négociations furent malheureuses. L'empereur entré dans Rome autant par surprise que par force, Jean Pickard vint l'y trouver et lui dire que le roi Robert différerait encore le mariage, espérant le faire plus tard à des conditions plus avantageuses pour son fils et pour lui-même.

Après la mort de Henri VII, c'est-à-dire après le 24 août 1313, Jean Pickard quitta l'Italie pour rentrer, dit Calmet, soit en France, soit en Allemagne. Les anciens annalistes de son ordre rapportent que, de retour en Allemagne, il obtint l'évêché de Ratisbonne. Mais Échard et Foppens font remarquer que les fastes de cette église n'offrent pas son nom. On ignore la date de sa mort.

Calmet, *Bibl. Iorr.*, p. 745.

Foppens, *Bibl. belg.*, p. 711.

Ses ouvrages paraissent perdus. Le plus important devait être une *Somme de théologie*, dont le titre seul nous est connu. Il avait, en outre, composé trois recueils de sermons pour le carême, les dimanches et les fêtes des saints. Au dire d'Échard, Jean de Torquemada et Bandelli citent avec éloge un de ses sermons sur la nativité de la Vierge; mais Échard lui-même, qui a fait de si scrupuleuses recherches sur tous les écrivains de son ordre, n'a pu désigner un exemplaire survivant de ces trois recueils.

SERVAIS,

Mort vers 1314

ABBÉ DU MONT-SAINT-ÉLOI.

Gallia ch. nov.,
t. III, col. 426
429.

Hist. litt. de la
France, t. XIV,
p. 501.

Franklin, La
Sorbonne, p. 223.

Ferreol, Loct.,
Ch. belg., p. 434

Ferreol, Loct.,
ibid., p. 435

SERVAIS, en latin *Servatius*, *Salvatius* et, par corruption, *Savarus*, fut d'abord simple chanoine dans le célèbre monastère de Saint-Éloi, au diocèse d'Arras. Il se rendit ensuite à Paris, ayant le goût de l'étude, pour y suivre les cours de théologie, et le lieu de sa résidence fut, dans cette ville, le collège récemment fondé par Robert de Sorbon. On semble dire que, dans l'origine, la maison de Sorbonne ne fut pas ouverte aux réguliers. Nous y voyons cependant, sous le provisorat de Robert, un chanoine du Mont-Saint-Éloi nommé Gervais, *Gervasius*, dans le catalogue publié des *hospites* et des *socii*, et nous n'hésitons pas à croire que ce Gervais est notre Servais. Quand, ses études achevées, Servais eut obtenu le titre de docteur en théologie, il retourna dans son monastère, dont il fut le dix-septième abbé, après Étienne du Fermont, mort le 15 août 1291. Voici ce que rapporte un historien sur son caractère et ses mœurs : « Il se fit remarquer, dit-il, par l'austérité de ses pénitences, son zèle pour l'étude, son assiduité à entendre les confessions. Jamais on ne le vit sans cilice; souvent il se contentait pour toute nourriture d'un morceau de pain noir et d'un seul mets, ne buvait que de la bière et distribuait aux pauvres ce qu'il épargnait sur sa prébende. Le soir, après complies, lorsque tout le monde se reposait, il se remettait à l'étude, ainsi qu'après les matines jusqu'au crépuscule. En hiver comme en été, jamais il ne manqua d'assister aux saints offices, quelle qu'ait été sa fatigue au retour d'un long voyage. Aussi, quand il s'agit de donner un successeur à l'abbé Étienne, fut-il élu d'une seule voix, et, après l'élection, un des assistants exprima son allégresse en répétant ce verset du Psalmiste : *A Domino factum est istud*

« *et est mirabile in oculis nostris.* » Étant abbé, Servais encouragea dans leurs études et fit parvenir au doctorat deux frères de son abbaye, Jean de Mareuil et André d'Auchi. Aux vertus de sa profession et à son goût pour les lettres il joignait, comme on peut le supposer, une certaine aptitude pour les affaires, puisqu'il fut, dit-on, un des conseillers de Robert, comte d'Artois, qui périt à Courtrai en 1302. Selon l'auteur de notre chronique, Servais gouverna pendant vingt-deux ans l'abbaye du Mont-Saint-Éloi; ce qui prolonge sa vie jusqu'à la fin de l'année 1313 ou le commencement de l'année 1314; et, en effet, les frères Sainte-Marthe disent qu'il mourut le 27 janvier 1314; cependant le chroniqueur qui le fait abbé durant vingt-deux ans rapporte sa mort à l'année 1309. Ce sont là deux assertions contradictoires, comme l'ont remarqué les auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne.

Dans une lettre que nous avons plusieurs fois citée, Guillaume de Mâcon, évêque d'Amiens, raconte qu'il entendit à Paris, au mois de décembre de l'année 1282, plusieurs docteurs en renom, Henri de Gand, Godefroi de Liège, Nicolas Du Pressoir et *Savarus*, chanoine du Mont-Saint-Éloi, qui, lui présent, dissertèrent en d'excellents termes sur les droits du pape, des évêques et des religieux mendiants, en ce qui regarde la prédication, les confessions et les sépultures. Quel est ce chanoine de Saint-Éloi, nommé *Savarus* par le copiste du manuscrit d'où nous avons tiré la lettre de l'évêque Guillaume? C'est le régent maître Servais, et nous corrigeons ici l'erreur que nous avons précédemment commise en traduisant *Savarus* par Savari. La faute du copiste qui a écrit *Savarus* pour *Salvatus* ou *Servatus* nous a été clairement prouvée quand nous avons retrouvé, dans un recueil de questions quodlibétiques sous le nom de *Servatus de Monte Sancti Eligii*, les thèses favorables aux prétentions des évêques que mentionne la lettre de Guillaume de Mâcon.

Ces thèses font partie d'un ouvrage considérable, qui commence au folio 269 du n° 15350 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, et finit au folio 290. Au folio 269

Gallia christ.
vetus, t. IV, p. 661.

Ferretol. Locc.,
lib. cit., p. 448.

Gall. christ. no-
va, t. III, col. 129.

Hist. litt. de la
Fr., t. XX, p. 148;
t. XXI, p. 23, 553,
t. XXV, p. 387,
402.

Bibliothèque nat.,
man. lat., n° 3120,
fol. 32 v°.

Hist. litt. de la
France, t. XXV,
p. 387.

il est intitulé : *De diversis quodlibeta magistri Servatii*; et, à la fin du volume : *Questiones quedam magistri Servatii de Monte Sancti Eligii*. Les questions de Servais, au nombre de quarante-cinq, concernent toutes la morale, la discipline et le droit canonique. Parmi celles que Guillaume de Mâcon fut aise de l'entendre discuter au profit des évêques, il y a d'abord celle-ci : Un évêque a-t-il le pouvoir de faire, dans son diocèse, des règlements disciplinaires, de permettre et de défendre ce qui lui semble devoir être permis et défendu? La publication récente de la bulle *Ad fructus uberes* venait de remettre cette question à l'ordre du jour. Les religieux mendiants prétendaient que les termes de cette bulle leur attribuaient la liberté de prêcher, de confesser et d'ensevelir en tous lieux sans la permission des évêques. Les évêques répondaient que, si l'autorité du pape est souveraine en matière de foi parce qu'il est le pasteur commun des fidèles, il appartient aux prélats subalternes d'administrer leurs églises particulières au plus grand profit de l'ordre, selon leur prudence, selon leur justice, et qu'aucune bulle papale ne pouvait les affranchir de ce devoir ou les priver de ce droit. C'est là précisément ce que soutient Servais. Plus loin, au folio 288, il aborde une question plus grave encore; il se demande si les évêques tiennent du pape, ou du Christ lui-même, le pouvoir de lier et de délier. C'est le point de droit sur lequel ont tant de fois discoursu les ultramontains et les gallicans. Servais est un vrai gallican. Les évêques, dit-il, succèdent directement aux apôtres, et, quand le pape ose dire que les évêques lient et délient en son nom, il oublie que le décret de Jésus relatif à la mission des apôtres est antérieur à celui qui concerne la primauté de saint Pierre. Guillaume de Mâcon et les évêques de son parti devaient, en effet, approuver le langage de ce chanoine, leur zélé défenseur.

Toutes les questions traitées par Servais n'ont pas une égale importance. Il y en a de puériles, comme celle-ci : Un particulier, ayant fait la rencontre de quelques démons, a été par eux maltraité, flagellé, jusqu'à ce qu'il ait juré de

revenir en leur compagnie. Est-il tenu de remplir cette promesse? Il ne l'est pas, selon notre casuiste, quelle que soit d'ailleurs la sainteté du serment. Cette autre question ne sera pas jugée moins frivole. Deux âmes, maintenant séparées de deux corps, ont été jointes, l'une au corps d'un homme, l'autre au corps d'une femme. On se demande si chacune de ces deux âmes se rappelle le sexe de son ancien conjoint. Servais n'est aucunement philosophe; et, quoique docteur en théologie, il est bien loin de traiter les questions théologiques avec la même aisance et la même sûreté que les questions canoniques. Nous citerons encore une de ses questions, où il parle de l'usure et du change. L'argent revêtu d'une empreinte légale a, dit-il, une valeur que l'usage n'altère pas. Le prêteur n'a donc pas le droit de tirer profit d'un prêt d'argent sous ce prétexte qu'on « use » la chose qu'il prête; d'où il suit que l'usure est justement condamnée. Cependant, quand on ne fait pas valoir ce prétexte de l'altération par l'usage, on peut, selon Servais, prêter en vue d'un profit quelconque. Ainsi, voulant passer pour riche afin de contracter un mariage avantageux, quel qu'un vient me louer mille livres pour un mois; je pourrai, faisant cette location accidentelle, exiger qu'elle me soit lucrative. De même, si l'on vient me demander de la monnaie d'argent soit pour la fondre, soit pour la transporter. Telle monnaie contient plus d'argent que telle autre, et il y a des monnaies d'un cours plus ou moins facile. En ces deux cas j'ai le droit de mettre à prix le service qu'on vient me demander. Ces distinctions trop subtiles de l'échange, de la location et du prêt usuraire ne seront sans doute approuvées ni par les économistes ni par les moralistes; mais les raisons que Servais donne pour les justifier nous paraissent offrir des détails intéressants; c'est pourquoi nous reproduisons un fragment de ce texte inédit : *Potest (argentum) habere usus accidentales, scilicet usum fusionis quantum ad materiam : plus enim valet marca argenti in parisiensibus ad fundendum quam in sterlingis, quia plus reperitur de argento in parisiensibus ad valorem sex denariorum vel plus. Similiter quantum ad usum fa-*

Fol. 276

Fol. 274 v°

cilis delationis et quantum ad pondus : plus enim valet marca argenti in sterlingis ad deferendum ultra mare quam in parisien-sibus, ceteris paribus; similiter cursilitatis in diversis terris : plus enim valent parri turonenses ad valorem suum ad hoc quod in diversis patriis recipiuntur quam magni; quia non currunt ita longe sicut parri turonenses, commutatio caupsoriae est propter ipsos. Nous avons pensé que ce document sur la valeur, le poids et le cours des monnaies à la fin du XIV^e siècle pouvait être de quelque utilité pour les historiens.

Le n^o 14899 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, provenant de Saint-Victor, nous offre aussi quelques-uns de ces quolibets, dans un recueil intitulé : *Questiones de quolibet a magistris Eustachio et Salvatio.*

Nous avons, en outre, plusieurs sermons de maître Servais. Il y en a cinq dans un volume inscrit sous le n^o 14947 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale, ancien volume de Saint-Victor, vu par Échard dans cette abbaye. Ils s'y trouvent insérés sous les n^{os} 5, 54, 75, 90 et 129. Le n^o 5, prononcé le jour de la Toussaint, a pour matière le bon usage des biens temporels, dont, suivant notre prédicateur, beaucoup de gens font le plus mauvais emploi, comme, par exemple, les avares, les usuriers et les avocats. Cette censure des avocats enrichis est très fréquente dans les sermons du XIV^e siècle. Le n^o 54, récité le jour de saint Matthias apôtre, est une exhortation à bien choisir les prélats, qui sont les représentants du pouvoir exécutif en l'Église de Dieu. Il y a dans ce sermon d'utiles avis sur la pratique des élections. Le n^o 75, pour le vendredi de la Passion, est incomplet. Le n^o 90, pour le dimanche après l'octave de saint Remi, est très court. On y trouve aussi quelques mots contre les avocats. Le n^o 129, pour le second dimanche du carême, est une paraphrase de ce texte : *Mulier chanaanæ de finibus illis egressa clamavit.* Trois autres sermons de Servais ont été recueillis dans le n^o 14899 du même fonds. Le premier, folio 58, pour la fête de saint Benoît, est une assez vive déclamation contre le népotisme. Tout le monde sait, dit le religieux, que, lorsqu'un évêque vient de faire un de ses

neveux grand dignitaire, la cloche de l'église annonce l'événement par quatre notes, qui portent ces mots à toutes les oreilles : *Da nepoti, da nepoti*. Le deuxième, folio 108, pour la fête de saint Remi, recommande les bonnes mœurs. Les femmes y sont très maltraitées. Le troisième, folio 151, pour le jour de la Quadragésime, est court et sans intérêt.

Servais prêche en savant, il fait beaucoup de citations; mais il manque complètement d'originalité.

B. H.

HENRI DE MONDEVILLE,

UN DES CHIRURGIENS DU ROI PHILIPPE LE BEL.

SA VIE.

Le lieu dont notre auteur porte le nom se trouve écrit de douze manières différentes : Mondeville, Mundeville, Mondaville, Mundaville, Hermondeville, Amundaville, Amondaville, Amaudaville, Amandaville, Mandeville, Armandaville, Armendaville, sans compter Amanda ville. M. Chéreau pense que c'est Mondeville qu'il faut écrire, ajoutant que le Catalogue des manuscrits de l'ancienne bibliothèque du Louvre, dressé en 1373 par Gilles Mallet, a Mondeville; que, dans le rôle d'une taille extraordinaire prélevée sur les habitants de Paris en 1313, un Guillaume de Mondeville, parent peut-être du chirurgien, figure parmi les contribuables; et qu'il existe en Normandie, à 4 kilomètres de Caen, un petit village qui porte encore le nom de Mondeville. Ces trois raisons ne sont pas d'égale valeur. Qu'en 1313 il y ait eu à Paris un Guillaume de Mondeville, cela ne

Chéreau, Henri
de Mondeville,
p. 8.

prouve rien pour Henri, car nous ne savons si Guillaume et Henri étaient de la même famille. Qu'en 1373, c'est-à-dire cinquante ans après la mort de notre chirurgien, Gilles Mallet ait écrit Mondeville, cela non plus n'est pas décisif. L'existence, en Normandie, près de Caen, d'un lieu nommé Mondeville a beaucoup de poids, et est contre-balancée pourtant par un Émondeville, qui se trouve dans le département de la Manche, arrondissement de Valogne. Ce qui reste, c'est que notre auteur tirait très vraisemblablement son nom et son extraction d'une localité normande.

Cependant tous les doutes ne sont pas levés. Nous avons, sur ce nom, deux textes d'une grande autorité, car ils sont tout à fait contemporains de l'homme, et l'un même a un caractère qu'on pourrait dire officiel. Ce sont les tablettes de cire lues par Cocchi, et le manuscrit français 2030, écrit en 1314. Or ces deux textes diffèrent : les tablettes portent *Magister Henricus de Amondavilla*, et le manuscrit a « Henri « de Mondeville ». Ajoutons que nous ne savons pas de quel pays était Henri le chirurgien. M. Chéreau le dit Normand; la finale « ville » de son nom est sans doute un motif pour le croire, mais pour le croire seulement, non pour en être assuré; car aucun texte ne dit ni dans quelle province était Amondaville ou Mondeville, ni de quel pays était Henri.

Ce qui est certain, c'est qu'il pratiquait la chirurgie à Paris, et qu'il était très occupé. Les étudiants, les bourgeois, les hommes de cour, les étrangers qui passaient, lui prenaient tout son temps. A peine pouvait-il écrire une ligne en un jour; il lui fallait courir de tous côtés, parce que, sous la seule grâce de Dieu, peu fructueuse (*sub sola Dei gratia parum crassa*), il procurait par le travail de ses mains ce qui était nécessaire à lui et à sa maison. Lui-même nous apprend qu'il avait étudié à Paris et à Montpellier pendant plusieurs années, qu'il avait fait en ces deux lieux des leçons de chirurgie, et qu'entre autres il avait eu pour maître Jean Pitart, dont le nom est resté si connu, bien qu'on ne possède aucun ouvrage de lui : « Or voudrai donc mettre et desclairier en cest « livre en apert, sans riens repondre [cacher], o diligence

Lettera critica,
t. I, p. 415.
Fonds français,
n. 2030.

Fonds latin,
n. 7139, fol. 133.

Fonds français,
ms. 2030, fol. 4 v^o.

« toutes les oeuvres que j'ai peu apercevoir et conoistre des de-
 « vans dis nos mestres et des autres cyrurgiens de renon, et
 « leur fes et leur ordenances ja acomplies, et toutes les choses
 « que je poi comprendre de bien à Paris et à Montpellier, en
 « ouvrant et en lisant et en oiant par pluseurs ans et en lisant
 « cyrurgie communement en chascun de ces lieux, et en la
 « seule estude de medecine à Montpellier. Et o toutes les
 « choses devant dites je ajousterai ce que je ai peu assem-
 « bler par experience et par doctrine de tous mes mestres
 « que j'ai eulz en chascun lieu, et especiaument de mon
 « mestre mestre Jehan Pitart tres certain et tres esprouvé en
 « l'art de cyrurgie, lequel est aussi cyrurgien de nostre sire
 « le roy devant dit (Philippe le Bel), et tout selonc ce que
 « j'ai oï de leur doctrine, et selonc ce que je les ai veus ou-
 « vrer en pratique. »

Il prend, en tête de son livre de chirurgie, le titre de chi-
 rurgien de Philippe, roi des Français : c'est Philippe le Bel.
 En effet, les tablettes de cire publiées par Cocchi nous
 apprennent qu'en 1301 maître Henri d'Amondeville, pour
 deux cent quatorze jours passés avec les fils du roi et à la
 cour, eut 41 livres 2 sols 4 deniers, par J. Breton (*Jo. Brito-
 nem*). Un peu plus loin, il est dit avoir été quarante-six jours
 à la cour et neuf au dehors, et, plus tard, quarante jours à
 la cour et dix au dehors.

On trouve nommés avec lui, dans le service médical
 de la maison royale, trois autres chirurgiens : Jacques de
 Sienne, Jean de Padoue, Jean Pitart, et trois physiciens ou
 médecins, Jean de Paris, Guillaume de Gross et Guillaume
 d'Aurillac, dont le véritable nom était Guillaume Bauffet et
 qui, nommé évêque de Paris le 22 juin 1304, mourut le
 30 décembre 1319.

Nous ne savons ni à quelle époque, ni comment il fut
 attaché à la personne du roi ; mais, onze ans après, nous le
 trouvons employé par Philippe le Bel à différents services.
 Il nous apprend qu'après le cours de chirurgie qu'il fit en
 1312, des causes légitimes (*causæ legitimæ*) et l'ordre du roi
 l'envoyèrent à Arras, en Angleterre, en diverses parties de

Lettera critica,
 t. I, p. 413.

P. 414.

son royaume, dans plusieurs armées et à la cour. Henri de Mondeville espérait le payement de certains honoraires qui lui étaient dus; mais il n'obtint rien, perdit beaucoup de temps, et il s'en « deult oultre mesure » (*unde doleo ultra modum*); il en accuse de mauvais arrangements dans « l'hôtel » du roi, qui tournent au blâme de la majesté royale (*quamdam ordinationem malam in suo hospitiis noviter ordinatam ad vituperium sue regie majestatis*). Après ces voyages, par un autre ordre du roi, mais sans aucun profit (*excluso tamen omni profectu*), il revint à Paris, où il séjourna par intervalles, et reprit son œuvre commencée.

Cette œuvre fut commencée, en effet, dès l'an 1306, comme on le voit dans le préambule : « Je, Henri de Mondeville, cyrurgien du tres noble sire roy devant dit, estudiant et demourant en la tres clere cité de Paris et tres excellent estuide, quant à present, c'est à savoir en l'an mil ccc et vi, pourpose à ordener briement et à monstrier publiquement, sensiblement, es escoles, selonc ma possibilité, toute l'operation de cyrurgie manuel. »

Après avoir achevé les deux premiers traités de la chirurgie, il les lut publiquement à Paris, en 1312, dans les écoles, devant un concours très grand et très brillant d'étudiants en médecine et de quelques personnes éclairées (*cum scholarium in medicina et aliquorum intelligentium maxima et nobilissima comitiva*).

En 1314, ce qu'il y avait de rédigé en latin fut traduit en français : « Explicit. Ceste translation du latin en françois fu acomplie en l'an de 1314, le juedi darrain jour d'octobre « veille de Touz Sains environ noune de jour. »

Il nous informe des motifs qui l'ont porté à écrire sur la chirurgie, et en même temps il donne quelque détail sur son intérieur. Ces motifs sont désintéressés : c'est le désir d'être utile. Il n'est, dit-il, ni convoiteux, ni jaloux, ni avare; il ne veut pas avidement embrasser le monde entier, mais il se contente du nécessaire; il n'a point d'obligation; il n'est pas marié, et de la sorte n'est pas exposé, par la mauvaise conduite d'une femme et par la nécessité de gagner, à se laisser

Fonds latin.
n° 7139, fol. 133

Fonds latin.
n° 7139, fol. 133.

Fonds français
n° 7039, fol. 32v

Fonds latin.
n° 7139, fol. 133.

détourner de la composition de son ouvrage et de l'accomplissement d'autres bonnes œuvres.

Il était d'une très mauvaise santé, ne comptait pas vivre longtemps, et se hâtait de mener à terme son ouvrage. Après avoir dit que le chirurgien ne doit pas s'enorgueillir, mais doit craindre Dieu, puisque la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse, et se confier à la plénitude de sa bonté et de sa puissance, il ajoute : « C'est sous cette bonté
« et sous cette puissance que, par une sorte de miracle et
« par une grâce spéciale, je vis languissant et ai vécu depuis
« trois ans contre le jugement général des médecins, sup-
« pliant le Créateur de me prolonger la vie, s'il lui plaît,
« comme au roi Ézéchias, pour le profit de tous, afin que du
« moins je puisse achever le présent ouvrage, et que, dans
« cet achèvement, ma doctrine s'épanche comme la pluie et
« ma parole comme la rosée. »

Fonds latin,
ms. 7130, fol. 191
v°.

Cette maladie qui le consumait était une affection de poitrine; elle devint si pressante que, laissant les fractures et les luxations, qui devaient faire le quatrième traité, il passe à l'Antidotaire, qui, dit-il, lui fut demandé avec instance par ses élèves, alors qu'il professait à Paris d'autres parties de la chirurgie. Il se hâte donc de satisfaire à ce vœu; car il n'atteindra pas un grand âge, à moins que Dieu par grâce spéciale ne prolonge sa vie, étant *asmaticus, tussiculosus, ptisicus et consumptus*. Ces expressions montrent qu'il avait la respiration gênée, une toux habituelle et une consommation; on en peut conclure avec grande vraisemblance qu'il était affecté d'une tuberculisation qui marchait lentement.

Ib., fol. 193

Il ne commence à parler de sa santé que dans le troisième livre de chirurgie. Le second, nous l'avons vu, avait été terminé en 1312. Or, dans le troisième, on reconnaît qu'il survécut à Philippe le Bel, mort en 1314; cela résulte d'un passage où il rapporte que Philippe le Bel acheta de maître Aselin, de Gênes, la recette d'un onguent : *Unquentum magistri Aselini de Janua, cujus ipse vendidit receptam domino nostro Philippo pulcro pio, inclite recordationis, quondam regi Francorum*.

Ib., fol. 204 v

Il survécut peut-être au fils aîné de Philippe le Bel, Louis le Hutin, qui mourut en 1316; car lui et d'autres (*ego et quidam alii*) avaient embaumé le corps de deux rois de France. Ces deux rois ne peuvent guère être que Philippe le Bel et Louis le Hutin, à moins que ce ne soient Philippe le Hardi et Philippe le Bel. S'il fallait entendre Louis le Hutin et Philippe le Long, ou même Philippe le Long et Charles le Bel, cela prolongerait davantage l'existence de Henri de Mondeville.

P. 21

Par ces raisons, M. Chéreau rapporte la fin de notre chirurgien à l'espace compris entre les années 1317 et 1320. Il est certain que sa vie ne se prolongea pas beaucoup après que les symptômes de phthisie se furent manifestés. Mais ce que l'on ignore, c'est quand en effet ces symptômes se manifestèrent; comme on ne le sait pas, il reste pour la prolongation de sa vie une latitude plus grande que 1320.

Fonds français,
ms. 2030, fol. 14
v.

De son temps, l'accumulation des crânes aux Innocents était déjà très considérable : « C'est pure vérité que crans « [d'homme et de femme] n'a nule difference, si com il « apert ou cymentiere Saint Ynocent à Paris, où sont « 100,000 crans. »

Fonds latin,
ms. 7139, fol. 44.

Ib., fol. 133

On a vu ci-dessus quelques traits de son caractère, quelques détails de sa manière de vivre, puisés à la seule source que nous possédions, son livre sur la chirurgie. Dans ce même livre, il se montre curieux de soutenir la dignité médicale. Suivant lui, le sérénissime roi des Français honore les médecins et leur état, lui qui, par le seul attouchement, guérit les scrofules. Ailleurs, se complaisant à rapporter les privilèges dont jouissaient les archiatres romains, il dit qu'il les a fait rechercher et mettre en écrit par un de ses patients, habile professeur en droit.

Ib., fol. 198

Dans le passage suivant, où sans doute il décrit sa propre existence si occupée, Henri de Mondeville insiste pour que le chirurgien soit bien payé : « Le chirurgien doit savoir « tout l'art de chirurgie et toute l'œuvre manuelle. Mais en « vain il court du matin jusqu'au soir par les rues et les « places pour visiter les malades, veillant et étudiant pen-

« dant les nuits, combinant et disposant ce qui doit être fait
 « le lendemain pour les maladies qu'il a vues, consumant
 « tout son temps et toute sa substance pour les besoins d'au-
 « trui, si du bienfait de la santé qu'il procure il ne retire pas
 « une digne rémunération. La loi ne dit-elle pas que per-
 « sonne n'est tenu de faire la guerre à ses dépens? Les
 « paysans n'ont-ils pas le dicton : Tout ouvrier est digne de
 « salaire et de récompense? Et Caton n'a-t-il pas ce vers :
 « *Cum labor in dampnis, crescit mortalis egestas?* »

Si le maître a un cheval en faisant sa visite (*visitando*), son salaire sera doublé à cause du cheval.

Fonds latin,
ms. 7139, fol. 24.

Mais tous ceux qui pouvaient payer ne payaient pas. Parmi ceux qui payent mal il range : « Nos seigneurs (*do-*
 « *minos nostros*) et ceux qui tiennent à eux, les chambriers
 « (*camerarios*), les gens de justice, les baillis, les avocats,
 « et tous ceux, ajoute-t-il, à qui nous n'osons pas refuser
 « notre office. » Il faut y ajouter le roi Philippe le Bel, du-
 quel il se plaint de n'avoir pu obtenir son salaire en une
 circonstance rapportée un peu plus haut.

Ibidem.

De plus il y a des malades, parmi les riches, assez misé-
 rables, assez avarés et assez stupides, pour ne donner abso-
 lument rien à leur chirurgien, ou pour ne lui donner qu'un
 salaire médiocre; ils s'imaginent qu'ils font bien les choses
 à son égard (*satisfacere competenter*) en lui comptant 12 de-
 niers ou 2 sols par jour, absolument comme ils le feraient
 à l'égard d'un maçon, d'un pelletier ou d'un tailleur.

Ib., fol. 42 v^o.

« C'est, dit M. Chéreau, une assertion dont l'exactitude
 « est facile à vérifier. Je trouve dans les comptes de la con-
 « struction de Saint-Jacques de l'Hôpital de Paris, en date de
 « 1320, que Henri de Baussant, maçon (c'est-à-dire archi-
 « tecte), est payé par jour 2 sous 2 deniers; Conrart de Saint-
 « Germain, imagier, chargé de sculpter un chapiteau et un
 « bénitier, 2 sous; les simples manœuvres, 1 sou. Nous rap-
 « pellerons que, d'après les évaluations de M. Leber et en
 « tenant compte du pouvoir de l'argent, le sou représentait,
 « dans la première moitié du XIV^e siècle, 4 francs 1 centime
 « environ. »

P. 48.

Henri de Mondeville fut un homme de science, amateur de l'anatomie, chirurgien lettré. Il était familiarisé avec les livres de médecine et de chirurgie composés dans le moyen âge et dans l'antiquité, non sans avoir noué connaissance avec les philosophes, les poètes et les grammairiens. Nous en avons la preuve dans les citations qu'il fait d'Hippocrate, de Platon, d'Aristote, de Dioscoride, de Galien, de Caton l'Ancien (c'est celui des Distiques), d'Ovide, d'Horace, d'Ausone, de Ptolémée, de Pline, de Priscien, de Jean Damascène, de Hali-Abbas, d'Avicenne, de Rhasès, d'Averroès, de Sérapion, d'Albucasis, de Johannitius, de Constantin l'Africain, de Barthélemy de Salerne, de Simon de Gênes, d'Ursin, de Théodoric, de Guillaume de Salicet, de Lanfranc, d'Alfanus et d'Arnaud de Villeneuve. Lui, à son tour, mérita d'être cité par ceux qui, après lui, tinrent le sceptre de la chirurgie, et le célèbre Gui de Chauliac, le signalant comme ayant grandi à Paris dans la société des philosophes (*nutritus Parisius inter philosophos*), invoque un très grand nombre de fois son autorité.

Tout en profitant des leçons de ses prédécesseurs, Henri de Mondeville garde envers eux une pleine indépendance; et, pour exprimer la relation entre les anciens et les modernes, il s'approprie la célèbre comparaison de l'enfant sur les épaules du géant : « Les modernes, dit-il, sont à l'égard des « anciens comme un nain sur les épaules d'un géant : ils « voient tout ce que voit le géant, et voient encore au delà. « Aussi nous est-il permis de savoir des choses qui n'étaient « pas sues du temps de Galien, et il est nécessaire de les écrire. « Là où est le moins doit aussi être le plus : nous voyons « dans les arts mécaniques, par exemple dans la maçonnerie, que, si celui qui, du temps de Galien, excella dans « la construction des palais, sortait aujourd'hui du sein des « morts, il ne serait pas digne de servir à un bon maçon « d'aujourd'hui; et qui plus est, on détruit les anciens palais et édifices pour les mieux rebâtir. A plus forte raison, « dans les sciences libérales, on peut corriger les anciens et « ajouter à leurs travaux. » Nous laissons à Henri de Mon-

deville la responsabilité de son opinion sur la maçonnerie; mais il n'en faut pas moins noter qu'il ne jugeait pas la science antique comme un trésor sacré auquel son siècle n'avait rien ajouté, auquel les siècles futurs ne devaient rien ajouter.

SES OUVRAGES.

Nous ne connaissons de Henri de Mondeville pas d'autre ouvrage que sa Chirurgie (c'est le titre qu'il lui donne); et encore cet ouvrage n'est-il pas achevé, ayant été, comme nous l'avons vu, interrompu par la mort de l'auteur. Il n'a jamais été imprimé. En voici sommairement la disposition et la matière. Il se divise en traités, les traités en doctrines et les doctrines en chapitres.

Le premier traité, qui n'a pas de doctrines, contient douze chapitres et est consacré à l'anatomie. Henri de Mondeville est louable d'avoir cru nécessaire de donner des notions d'anatomie, base de toute chirurgie ou, pour mieux dire, de toute médecine. « Le premier traité, dit-il dans la traduction française, sera de l'anatomie aussi com du fondement de cyrurgie, abregie tant comme il appartient à l'estrument de cyrurgie, si com Avicenne la mist et si com el pot mix (mieux) estre estraitte de lui par moy et par aucuns mellieurs, et si com je la vi par experience. » C'est donc d'Avicenne qu'il a extrait ce qu'il donne d'anatomie; cependant il semble aussi en avoir vu quelque chose « par expérience », non pas sans doute qu'il ait disséqué, car les dissections ne commencent qu'avec Mundinus, mais en tirant parti des cas chirurgicaux qui s'étaient offerts à lui. Dans la traduction française, des miniatures (les manuscrits latins de la Bibliothèque nationale n'en ont pas) sont jointes aux descriptions. Ces figures, qui sont au nombre de douze, et dont chacune représente l'homme tout entier et debout, sont d'une valeur médiocre et trop petites pour que l'artiste

Fonds français
ms. 2030.16¹.11

Fonds français
ms. 2030.

ait pu y faire nettement reconnaître les parties qu'il importait de mettre sous les yeux.

Fonds français,
n. 1030, fol. 7^v.

Henri de Mondeville, en donnant un extrait d'Avicenne, a voulu rendre service aux chirurgiens : car « il est moult « grief et de grant coust à chascun cyrurgien à veoir le livre « que Avicenne fist de medecine, en quel livre il traita, au « commencement, de l'anathomie. »

Ib., fol. 6^v

Notre auteur se sert constamment des chiffres que nous appelons arabes. La numération décimale, dite alors algorisme ou angorisme, n'était pas encore d'un usage commun ; aussi se croit-il obligé de l'expliquer dans un chapitre particulier : « Comme tous les nombres de ceste cyrurgie « soient senefiés par nombre et par figure d'angorisme por « plus brief estre, et tous n'en ont pas connoissance, qui « par cest art veulent ouvrer... »

Le second traité s'occupe des plaies et contusions et des ulcères. Il est composé de deux doctrines. La première doctrine est de la commune cure des plaies et de la cure des contusions, qui sont lésions « où le cuir n'est pas entamé « par dehors » ; la deuxième doctrine est de la commune cure des ulcérations : ce sont les plaies anciennes.

Nous donnons, dans le langage de la vieille traduction, la table des chapitres des deux doctrines.

Ib., fol. 35

« La 1 doctrine a 12 chapistres. Le 1 chapistre est de la « cure commune des plaies en tant comme el sont plaies et « a 8 parties. Le 2 chapistre est des choses qui sont requises « à la cure des plaies des ners et des liex nerveus, outre la « cure commune des plaies desus dites. Le 3 est de la ma- « niere de curer les plaies du chief o la froisseure du cran « selonc Thederic et selonc la maniere nouvele et selonc l'ex- « perieuce de ceux d'ore. Le 4 est de la cure de contusion de « chief o froisseure du cran sans plaie de char ne de cuir « par dehors. Le 5 est de la maniere de ouvrer o la main o « estrument de fer ou cran froissié, et c'est quant la desus « dite de Thederic ou la nostre ne souffist au pourpos pour « aucune cause. Le 6 est de la cure de toutes plaies de tous « les membres de toute la face. Le 7 est de la cure des plaies

« de la vaine organique et d'aucunes autres venes ou arteres
 « des queles le sanc court aucune fois par termes (dans le
 « latin, *periodice*). Le 8 est de la cure de toutes plaies qui pene-
 « trent duc [jusqu'à] la concavité du pis, de quelconques
 « partie que ce soit, et de la cure des plaies des membres
 « du ventre dehors et dedens. Le 9 est ouquel il est demons-
 « tré les queles plaies sont perilleuses et mortiees et les
 « queles non. Le 10 est d'aucunes medecines qui sont profi-
 « tables à la cure d'aucunes plaies, et de la maniere com-
 « ment l'en doit ouvrer de chascune de ces dites medecines
 « es plaies, et comment il s'accordent ensemble et quel diffe-
 « rence il a entre elles, et quant et comment l'en les doit
 « amenistrer. Le 11 est de spasme, c'est contraction et re-
 « traite de ners, et d'autres empechemens qui retardent la
 « cure des plaies. Le 12 est de la cure de contusion, en
 « quelque lieu quel soit.

« La 2 doctrine du 2 traité, qui est de la cure des ulce-
 « rations, a 4 chapistres. Le 1 chapistre est de la cure des
 « ulcerations qui sont apelées par non absolut *ulceres*. Le
 « 2 chapistre est de la cure des morsures ou des pointures
 « de chien ou de cheval et de semblables, et de chien et de
 « cheval enragiez et de semblables qui sont venimeuses, et
 « de serpents aussi envenimés de leur nature. Le 3 chapistre
 « est de la cure des fistules. Le 4 chapistre est de la cure du
 « chancre (cancer) ulcéré. »

Fonds français,
 ms. 2030, fol. 35
 v.

Pour la première doctrine de ce second traité, l'auteur avait adopté, dans le texte, une disposition particulière, qui consistait en ceci. L'opération manuelle était écrite en grosses lettres; les causes, les raisons, les déclarations, étaient écrites en lettres plus menues. Ses raisons pour cette distinction sont exposées par lui en ces termes (dans la traduction française) :

« Je entre o l'aide de Dieu ou 1 traité, lequel sara des
 « cures des plaies, des contusions et des ulcerations, ou
 « quel traité je propose de tout mon pover à faire satisfa-
 « cion et à profiter à tous ceulz qui entendront à l'art et à
 « l'oeuvre de cyrurgie... Aux esprouvés qui virent les oeuvres

Ib., fol. 32 v et
 suiv.

« de cyrurgie et qui entendent les auctorités, les raisons,
 « les causes et les communs principes et les mos de mede-
 « cine, à ceus il souffist avoir en escript l'oeuvre manuel de
 « cyrurgie toute nuee (*lisez nue*), desnuee de ses causes, de
 « ses raisons et de ses declarations, à ce qu'il aient la cyrur-
 « gie aussi com à tresor de memoire; lequel memoire est
 « escoulourgant (*glissant*); si aront par ce refui et secours.
 « Aux rudes mesconnossans souffist aussi l'oeuvre nue, car il
 « n'entendroient pas les declarations resonnables commencées
 « ne les causes. A ceus qui s'entendent moiennement ne
 « souffist pas l'oeuvre nue, mes outre ce il leur convient de-
 « monstrer de ceste oeuvre les causes, les resons et les decla-
 « rations profitables. » Aussi, dans son intention, le texte en
 grosses lettres est pour ceux qui savent beaucoup et pour
 ceux qui savent peu; le texte en petites lettres est pour ceux
 qui savent moyennement. Cette disposition, imaginée par
 notre chirurgien, a été respectée par les copistes des manu-
 scrits 6910³ et 7139; elle ne se retrouve pas dans les au-
 tres, non plus que dans la traduction française.

Fonds français,
 ms. 630, fol. 35.

Ib., fol. 49 v.

En plusieurs endroits, Henri de Mondeville parle de la
 nouvelle manière de traiter les plaies : « Le 3 chapitre est de
 « la maniere de curer les plaies du chief o la froisseure du
 « cran selonc Thederic et selonc la maniere novele et selon
 « l'experience de ceux d'ore. » Et ailleurs : « La cure de
 « nostre nouvele experience (pour les plaies de tête), c'est
 « à savoir de mon reverent maistre mestre Jehan Pitart, cy-
 « rurgien du tres noble roy de France, et de la moie. La
 « quelle cure est faite o un seul emplastre, sans potion. »

Fonds latin,
 ms. 7139, fol. 45.

Cette nouvelle cure, qui émanait de Théodoric, n'était
 pas bornée aux plaies de tête; elle s'appliquait à toutes les
 plaies en général. Henri de Mondeville s'en explique dans
 le passage suivant, qui est une page intéressante de l'histoire
 de la chirurgie au moyen âge; je le traduis du latin : « On
 « compte de nos jours trois sectes parmi les chirurgiens. La
 « première secte est des Salernitains, savoir Roger, Roland,
 « les quatre maîtres, Alfanus et leurs partisans. Ils donnent
 « indifféremment à tous les blessés, pour nourriture, des

« herbes, des fruits, jamais de viande ni rien de semblable;
 « pour toute boisson, de la tisane, de l'eau bouillie (*aquam bul-*
 « *litam*); pas une goutte de vin pur, pas même de l'eau coupée
 « avec du vin; ils élargissent toutes les plaies, excepté les très
 « grandes; ils les remplissent de tentes jusqu'aux bords, et
 « ils produisent ainsi dans toutes les blessures de la chaleur
 « et des abcès. La deuxième secte est de maître Guillaume
 « de Salicet et de maître Lanfranc; elle a un peu modifié
 « le traitement de la première, en donnant du vin et de la
 « viande à quelques blessés, aux faibles, aux malades d'un
 « tempérament froid et humide, aux femmes, aux estomacs
 « débiles. Aux autres ils donnent de la tisane (*ptisanam*),
 « de l'eau bouillie, de l'eau avec du jus de grenade, des
 « herbes, des fruits, des amandes; ils élargissent certaines
 « plaies; non toutes; ils mettent des tentes dans certaines
 « plaies, non dans toutes; ils arrachent des plaies de tête les
 « os avec violence; ils ne les arrachent pas dans d'autres. La
 « troisième secte est de maître Hugues de Lucques et de
 « frère Théodoric; elle ajoute quelques pratiques heureuses
 « aux deux sectes précédentes, et les corrige sur plusieurs
 « points. Ces chirurgiens donnent à tous leurs blessés indif-
 « féremment, pour boisson, du vin pur, ou, s'ils y mettent
 « de l'eau, c'est en petite quantité; point d'eau pure ni de
 « tisane; pour nourriture, de bonne viande d'une digestion
 « facile, des œufs, du pain; ils ne permettent jamais d'au-
 « tres aliments, tels que les légumes, les fruits et choses sem-
 « blables. Jamais ils n'élargissent les plaies; jamais ils n'y
 « mettent de tentes; jamais ils n'arrachent violemment un
 « os d'une plaie de tête avec fracture du crâne. »

A ces pratiques il faut ajouter un précepte qui n'est pas sans importance : « Li anciens ont et ont eu autre maniere
 « de ouvrer es plaies non alterées que n'ont ceux qui ores
 « sont. Car li ancien procurerent que ordure et boe soit en-
 « gendrée en aucunes plaies, voire auques en toutes. Mes
 « ceus d'ore deffendent tant comme il poent que boe ne soit
 « engendrée es plaies. »

Fonds français,
 ms. 2630, fol. 64
 v.

Il n'est pas douteux que par cet ensemble de pratiques

Théodoric, Pitart et Henri de Mondeville améliorèrent le traitement des plaies. Empêcher ou restreindre la suppuration, ne pas arracher les os avec violence, ne pas faire une règle générale de mettre des tentes ou d'élargir les plaies, c'étaient là de bons préceptes. Plus la chirurgie ménage les parties et tend à les mettre dans les conditions où la nature peut commencer à suivre l'œuvre de réparation, plus elle est habile et rationnelle. Mais ces innovations (c'en étaient pour la France, où la pratique de frère Théodoric n'avait pas encore pénétré) soulevèrent de violentes oppositions; et c'est un trait de mœurs qu'il ne faut pas omettre que cet exemple de l'intolérance chirurgicale, compagne alors de toutes les autres intolérances : « Maître Jean Pitart et « moi, dit notre auteur, avons les premiers porté dans les « contrées françaises ladite cure, et nous nous en sommes « servis à Paris et dans plusieurs armées pour traiter beau- « coup de plaies contre la volonté des médecins. Nous avons « été beaucoup vilipendés et injuriés; nous avons été en « butte, de la part de nos confrères chirurgiens, à des me- « naces et à des périls personnels, et, de la part des médecins, « aux objections les plus vives, chaque jour et pour chaque « cas. Aussi, vaincus pour ainsi dire et fatigués de tant d'op- « positions, nous abandonnâmes ladite cure, et nous y au- « rions, Dieu le sait, finalement renoncé, si le très vaillant « prince Charles, comte de Valois, ne nous eût soutenus, et « si nous n'eussions été fermes dans notre conviction et en « renom auprès du roi et des gens de la cour (*apud regem et « regales*). »

Le troisième traité, consacré à la cure de toutes les maladies qui ne sont ni des plaies, ni des ulcères, ni des lésions des os, et pour lesquelles on a recours à la chirurgie, est formé de trois doctrines.

La première doctrine est relative aux incisions et à ce que nous appellerions la petite chirurgie : cautères, phlébotomie, application de sangsues et de ventouses. Puis viennent l'amputation des membres corrompus, l'embaumement des corps morts, les moyens employés pour l'embellissement et

la décoration; le prurit et la scabie; différentes affections de la peau, la morphée, l'albaras, la lèpre, etc.; les procédés pour donner de l'embonpoint ou en ôter; les rhagades et les fissures; les brûlures par le feu, par l'eau et l'huile bouillantes; la variole, la rougeole et le purpura; les verrues, les poireaux et autres affections semblables; et, en dernier lieu, le cancer simple dans chaque membre.

Cette doctrine ne brille pas par l'ordre, et l'on y voit rapprochées les choses les plus disparates et les maladies les plus différentes. Quoi de commun entre la variole et les verrues? Quoi qu'il en soit, voici de quelle manière Henri de Mondeville entendait la séparation entre les chirurgiens et les médecins :

« De même qu'on met des bornes entre les fermes et les
 « héritages, de même il en faut mettre entre les médecins et
 « les chirurgiens. Les médecins doivent donner les méde-
 « cines et enjoindre le régime au patient; les chirurgiens ne
 « doivent qu'opérer manuellement. Toute maladie à laquelle
 « la potion ou la diète convient sera soignée par les seuls
 « médecins; toute maladie à laquelle convient l'opération
 « manuelle, par les seuls chirurgiens; et toute maladie à la-
 « quelle les deux modes conviennent, par les deux ensemble.
 « Mais ils empiètent les uns sur les autres : les médecins
 « veulent absorber tous les traitements; les chirurgiens,
 « soustraire aux médecins les traitements qui leur appar-
 « tiennent. Aussi le peuple d'Occident, bien qu'ailleurs
 « il n'en soit pas ainsi, a fait la part de chacun : toutes les
 « maladies apparaissant à l'extérieur, plaies, ulcères, apo-
 « stèmes, gale, affections des mamellés, hémorroïdes, im-
 « pétégo et semblables, les affections extérieures de la tête,
 « des bras et des jambes, celles dont le lieu peut être assi-
 « gné, quoique rien ne le montre au dehors, telles que la
 « douleur des jointures, la faiblesse de la vue, la surdité, la
 « douleur des mains, sont du domaine des chirurgiens; et
 « c'est à eux que dès aujourd'hui et à l'avenir il faut recou-
 « rir. Les seules maladies situées dans l'intérieur de la tête
 « et du tronc (excepté toutefois le calcul, l'hydropisie et

Fonds latin,
 ms. 7139, fol. 133
 v^o.

« quelques autres) sont du domaine des médecins, et c'est
 « à eux qu'il faut recourir. Cet arrangement nous plaît ex-
 « trêmement, à nous chirurgiens; et fasse le ciel qu'il dure
 « dans tous les siècles et soit observé inviolablement. Qu'au-
 « cun médecin n'ose donc aller contre un tel établissement,
 « et, s'il l'enfreint, qu'il se sache excommunié de fait par
 « l'autorité du pape. »

La deuxième doctrine traite des apostèmes, des dépôts. Sous ce nom d'apostème, Henri de Mondeville comprend non seulement les dépôts de pus, mais aussi les collections de toute autre humeur. Il y comprend aussi le charbon et l'anthrax, à la formation desquels, dit-il, toutes les humeurs concourent.

Fonds franc. ms.,
 ms. 2070, fol. 30

Le nom vulgaire des bubons était berbe ou encloupeure :
 « Et i [aux aines] souvente fois sont faites apostumes par voie
 « de diriviation, qui sont dites bubones, berbes, enclou-
 « peures, pour ce qu'il font clochier. »

Fonds latin.
 ms. 7139, fol. 159
 v.

La troisième doctrine prenait, depuis la tête jusqu'aux pieds, les maladies particulières à chacune des régions du corps. De cette doctrine, nous n'avons que la table; la mort a empêché l'auteur de rédiger les différents chapitres qui devaient la composer. Il serait inutile de la transcrire ici; nous y noterons seulement le *phlegma salsum*, placé à côté du *malum mortuum* et de l'éléphantiasis. Ailleurs, il est placé à côté du *saphati*, ou favus, de la teigne, de la variole et de la couperose; cela ne nous apprend pas précisément ce que les chirurgiens entendaient par cette expression, bien qu'il paraisse que c'était quelque dyscrasie accompagnée de manifestations à la peau. Mais il n'est pas hors de propos de noter que le mot s'est conservé dans le nord de l'Espagne, *flema salada*, et qu'il y désigne la pellagre ou une maladie très voisine de la pellagre.

Comme la troisième doctrine du troisième traité, et pour la même raison, le quatrième traité n'a pas été écrit; il porte le titre : *De algebría et dislocationibus*. On sait que *algebría* est un mot arabe latinisé au moyen âge et signifiant la réduction des os fracturés ou luxés.

Ce traité aurait donc eu pour objet les fractures et les luxations.

Enfin le cinquième traité, rédigé celui-là, comme il a été dit ci-dessus, avant l'époque que lui assignait l'ordre des matières, est un Antidotaire, c'est-à-dire un recueil de ce qu'il importe le plus au chirurgien de savoir en fait de matière médicale. Après des remarques générales, Henri de Mondeville parle, dans autant de chapitres : 1° des répercussifs ; 2° des résolutifs ; 3° des maturatifs ; 4° des médicaments mondificatifs ; 5° des incarnatifs et cicatrisants ; 6° des corrosifs et escharotiques ; 7° des médicaments qui amolliennent les duretés ; 8° des synonymes ou explication des dénominations obscures qui figurent dans l'Antidotaire ; 9° enfin de chacun des antidotes spéciaux pour chacun des besoins chirurgicaux.

Dans cet Antidotaire, la salivation mercurielle est notée, sous le titre, en marge : *Mirabilia de argento vivo*. Le vif-argent entrait dans des compositions avec lesquelles on combattait certaines affections cutanées. Henri de Mondeville recommande de grandes précautions dans l'emploi de ces onguents : « Car, dit-il, j'ai vu beaucoup de malades qui, « frottés avec ces onguents par des chirurgiens ignorants, « étaient saisis de gonflement de la langue, de la gorge et « de la bouche ; il survenait une corruption et une inflammation de l'intérieur et des gencives, et toutes les dents « tombaient. » Seulement il paraît croire que cela arrive surtout quand on fait les frictions aux parties nobles, telles que la face, le cou, le front, la poitrine, et il recommande de les faire aux jambes jusqu'aux genoux, et aux bras jusqu'au coude. Recommandation illusoire, car la salivation mercurielle se produit, en quelque point que les frictions soient opérées.

Tel est le plan de l'œuvre chirurgicale de Henri de Mondeville. Après cette vue sommaire, il ne sera pas sans intérêt de choisir quelques morceaux et de les donner dans le texte de la traduction française ; ce qui fera connaître en même temps comment l'idiome vulgaire, tout au com-

Fonds latin
ms. 7139, fol. 159
v°.

mencement du XIV^e siècle, s'appliquait aux sujets didactiques.

Fonds français,
ms. 2030, fol. 34.

D'abord voici ce qu'il dit de la définition de la chirurgie :
 « Chirurgie est exposée et deffenie de diverses gens selonc ce
 « qui leur monte es testes ou selonc divers regars; ne ce
 « n'est pas de merveille; car tant de chiés tant de sentences.
 « Les uns la deffenissent ainsi : Chirurgie est oeuvre manuel du
 « cors d'ome tendant à santé. Les autres ainsi : Chirurgie est
 « le 3^e instrument de medecine. Les autres ainsi : Chirurgie est
 « science medicinal par la quele les cyrurgiens sont ensei-
 « gnés à ouvrer de main en cors humain, en dessevrant les
 « choses contenuées, et en joignant les choses separées, selon
 « le premier estat ou selon ce qu'il est possible, et en ostant
 « les superfluités selonc la doctrine de la theorique de me-
 « decine. »

Ibid., fol. 33

Après la chirurgie, vient le chirurgien : « Le cyrurgien
 « qui veult ouvrer regulierement doit premierement hanter
 « les lieux es quiex les cyrurgiens esprovés oeurent souvent,
 « et entendre diliganment les oeuvres d'iceus, et les metre
 « en memoire; puis après hanter o iceus en ouvrant... Cil
 « n'est pas cyrurgiens soufisant qui ne seit l'art et la science
 « de cyrurgie et de medecine, maismement l'anathomie...
 « [Que le cyrurgien] contiengne soi en tel maniere entre
 « les sages que il n'oublie rien des choses qui li apartiennent
 « à faire et à dire, si qu'il ne puissent trouver deffaute en
 « lui par sa coupe; promette santé à ses paciens; s'il avient
 « aucun cas perilleus au patient, ne soit pas celé aus parens
 « ne aus amis du patient. Le mire doit refuser tant com il
 « puet cures perilleuses qui sont de fort curation, ne ne se
 « meille de nulle cure qui soit desesperée. Doinst conseil
 « aus povres por Dieu, et, s'il puet, si se faice bien paier
 « des riches. Il ne se doit pas louer ne autres blasmer, ne
 « heer nul cyrurgien. Il doit labourer à avoir bone renom-
 « mée tant com il puet; et doit conforter son patient o
 « douces paroles et soueves, et li obeir à toutes ses petitions
 « raisonnables, s'il n'empeschent la cure de la maladie. Or
 « s'en suit il des choses devant dites que le parfait cyrurgien

« est plus que le parfet mire de fisicien [*sic*], et que plus de
« choses sont requises de lui, c'est asavoir l'oeuvre manuel. »

Henri de Mondeville veut que le chirurgien soit aussi habile dans la connaissance des maladies que le médecin. C'est une juste prétention, à laquelle l'éducation présente donne pleine satisfaction, puisqu'elle est la même pour tous, et que ce n'est plus que la pratique subséquente et les aptitudes qui forment l'habileté spéciale du médecin et celle du chirurgien. Quant à la recommandation de ne pas se charger des maladies désespérées, elle est empruntée aux livres hippocratiques et aurait dû y être laissée; car le médecin ou le chirurgien doit palliation et consolation même aux malades désespérés.

Notre auteur avait soumis son livre à la critique de chirurgiens et de médecins fameux; ils lui reprochaient de l'allonger en citant les auteurs par lieux et chapitres : « Je le fais, dit-il, pour deux raisons : d'abord afin que la
« peine des étudiants qui chercheront les passages soit di-
« minuée; puis afin que, trouvant ces passages, ils y don-
« nent plus d'attention. »

Les ordres de Philippe le Bel avaient plus d'une fois envoyé son chirurgien aux armées; et, là, Henri de Mondeville avait eu de nombreuses occasions d'observer et de traiter les blessures par les armes d'alors. De cette pratique militaire il y a, pour notre instruction, trop peu de traces dans son livre. Raison de plus pour nous de relever ce que nous trouvons en ce genre. Quand un dard était enfoncé dans le corps, Henri de Mondeville avait recours à un procédé qu'il décrit ainsi et qui paraît lui avoir été plusieurs fois utile : « Soit lié le membre où est le fer à un ferme tref fer-
« mement; puis soit tendue une arbalaste fort, et soit lié bien
« fort à la corde de l'arbalaste le [*sic*] extrémité et le de-
« hors de l'estrument qui doit estre trait de la plaie; puis
« soit empainte et traite la corde de l'arbalaste ausi com se
« l'en vousist traire. En tel maniere de extraction, je ne vi
« onques faillir, fors une fois. » Il est fâcheux qu'il ne nous ait pas décrit le cas où son procédé échoua.

Fonds latin
ms. 7139, fol. 25 v°

Fonds français
ms. 2030, fol. 37

Fonds français,
ms. 2030, fol. 63.

Il avait eu l'occasion de voir beaucoup de blessures à la tête qui avaient eu pour résultat la sortie d'une certaine quantité de la substance cérébrale, sans qu'il en résultât d'accidents fâcheux : « Je meismes ai trait à mout de gens darz de « la substance du cervel, aus quieux dans il s'aherdoit de la « substance du cervel o bone quantité, aussi com se ce fust « fourmage blanc et mol; et toutevoiez selonc la doctrine « de Thederic il estoient curés. »

Ibidem.

Une observation semblable avait été faite par Théodoric : « De la plaie du cervel, laquelle est veue et jugée par neces- « sité plus mortel, Thederic en raconte que il vit un homme « lequel fu curé de la plaie du cervel, et si avoit il perdu la « 3 partie du cervel par derriere, c'est à savoir en la partie « où le memoire resne et la vertu memorative; et estoit cel « homme faiseur de seles, et si ne perdi onques son mestier « à faire. » Ainsi cet homme, qui ne perdit « onques son mes- « tier à faire », ne perdit pas non plus la mémoire; et la théorie qui logeait la mémoire dans la partie postérieure du cer- veau était détruite par ce fait.

Ibid., fol. 5 r^o

Henri de Mondeville avait donc beaucoup vu en différents pays et en guerre comme en paix, et il avait le droit de s'adresser aux disciples comme il fait dans ce passage : « Il leur (aux disciples) est ci offert ce qu'il porront avoir « brièvement par grace en charité et en repos, c'est assavoir « quanque nous qui or sommes et nos predecesseurs avons « aquis de cyrurgie, en alant et en decourant en chascun « lieu par terres perilleuses, et en fait d'armes, et par es- « tuides renommées, o grant grief et o lonc travail de nos « cors, et o grans despens, et o grans souffroites, et o tres « griés perilz de nos personnes. »

Le traité de Henri de Mondeville est une œuvre faite et, pour nous servir du mot dont il se sert, « ordenée » pour les chirurgiens lettrés, et « especiaument ceux qui ont connu « les principes de medecine et qui entendent les paroles de « l'art »; et il veut qu'ils en soient « liés et esjoissans ».

Cependant il ne ferme pas l'entrée de son livre à d'autres chirurgiens « qui ne sont pas letrés, qui ne sont pas rebelles

« et se duellent outre maniere que il n'ont conneu la science
 « des letres en l'art de cyrurgie, et reconnoissent bien que
 « tel petit de science que il puent avoir aquis, que il l'ont
 « eue des mires et de cyrurgiens letrés. A ceus nostre dot-
 « trine soit otroiée et soit profitable à lor salut, tant pour
 « eulz comme pour leur pacieus en leur ualadies, tout aussi
 « comme Dieu ne deneiroit pas pardon à cil qui li requier-
 « roit humblement. »

Mais il rejette sans restriction certains chirurgiens qui, dépourvus de toute instruction positive, prétendent avoir reçu par héritage le don de traiter les maladies. Il faut le laisser lui-même les caractériser et exprimer son mépris :
 « Il est aucuns d'iceus (chirurgiens non letrés) aussi comme
 « ydiotes simples et ignorans, et sont merueilleusement
 « orgueilleus et despiteus en cuer, disans que il ont l'oeuvre
 « de cyrurgie, malgré les elers cyrurgiens, de lor parens et
 « de leur predecesseurs et de si lone temps que il n'en est
 « memoire; et dient que il ont (ils l'ont) d'oïr en oïr aussi
 « comme de heritage et de nature; et les croient les laïs de
 « ce que il dient, aussi comme parchouniers et compai-
 « gnons de lor folie; et ensurquetout es jours d'ore les no-
 « bles et les princes les croient, et par eulz tot le pueple, dont
 « il avient mout de fois griés et maladies perilleuses, et au-
 « cune fois mort. Pour la quel chose à tieux orgueilleus qui
 « ne sont pas letrés et se dient cyrurgiens, nostre devant dite
 « doctrine ne soit de rien aidant, ne à leur pacieus, ne à
 « ceux qui les croient, tout aussi comme Dieu ne secourt
 « pas ceux qui l'ont en desdaing. »

Du temps de Henri de Mondeville la superstition à saint Éloi et au mal Saint-Éloi était très populaire. Il la combat comme elle mérite d'être combattue; c'est une page qu'il vaut la peine de reproduire, ne fût-ce que pour montrer à la superstition médicale d'aujourd'hui la superstition médicale d'autrefois.

« Selonc le commun et selonc les cyrurgiens champestres,
 « en tote plaie, ulcere, apostume, fistule, des queles la cure
 « est porloignie, il dient que ce est le mal Saint Eloy. Et dit

Font's françai-
 sus. 1030 fol. 13v

Ibid., fol. 9.

« le commun que de ces maladies les uns sont garis en alant
« en pelerinage à saint Eloy, et les autres non. Et dient de
« ceux qui ne sont curés quant il vont à saint Eloy en pele-
« rinage, que ce est tant par la desflaute du pelerin pacient,
« qui n'i ala pas en bonne volenté ne en devocion. Dont il
« avient que ce saint est tant gracieus au pueple, que il
« dient que il ne garist pas tant seulement ceus qui li pro-
« mettent le pelerinage à faire qui ont fistule, mais o tout ce
« ceus qui ont ulceres, apostumes, plaies, ja soit ce que les
« apostumes ne soient encore ouvertes. Et de ce garist non
« pas tant seulement les hommes, mais o tout ce les oelles,
« les buefs, les chevaux, et toute maniere de bestes à 4 piés;
« et dit tout le commun que saint Eloy les garist tous sans
« difference. Tout le commun met et croit que devant la
« sanctification saint Eloy n'estoit point de tel maladie; la
« quele chose est fausse si com il apert par les aucteurs de
« medecine qui determinent de cette maladie sous le nom de
« fistule, les quies en escrirent avant que saint Eloy naquist.
« Car autrement, se ce estoit voirs que le commun dit, il
« nous venist miex que cel saint n'eust onques esté ne sainte-
« fié, que tel maladie nouvele fut venue par sa sanctifica-
« tion. Et est à noter que la fistule est aïnsi sortie et appelée
« premierement le mal Saint Eloy, par cette maniere; car,
« du temps de la sanctification du dit saint, pluseurs tou-
« chans à sa tumbre et le requerant estoient curés de pluseurs
« maladies, et pour ce que il avient pluseurs fois que ceste
« maladie est faite de humours froides et cruës indigestes,
« pour ce en faisant le pelerinage à tel saint les dites humours
« estoient consumées, et ainsi il estoient curés, et plus ceus
« qui avoient autre maladie; et pour ce estoit ainsi apelée
« ceste maladie, non pas pour ce que le saint ait gregneur
« posté de curer ceste maladie que les autres ne que chas-
« cun autre saint. Comme les cyrurgiens fiebles et champes-
« tres qui n'ont point de refinement ne de connoissance es
« desflautes de leur cures, comme il veissent que le pueple
« eust tel fiance à cel saint, il mistrent seure aus plaies et aus
« autres maladies que il ne pouoient curer, que en ces mala-

« dies le mal Saint Eloy estoit sourvenu. Et à tiex paroles a
 « creu et croit le commun du pueple; et ainsi cil mire s'en
 « passe o la grace du pueple sans blasme et sans damage;
 « ne ne sueffre plus le comun que cyrurgien oevre en la
 « cure; que saint Eloy leur a donné la maladie, aussi il les
 « porra garir quand il voudra. Et ainsi sous l'umbre de ce
 « saint mil milliers de membres sont souffers estre porris et
 « corrompus, les quieux peussent bien par aventure estre cu-
 « rés par bon cyrurgien s'il s'en mellast. Et ainsi les cyrur-
 « giens trouverent couverture et refui en leur defaus, c'est
 « à savoir la maladie Saint Eloy. »

La rage, communiquée à l'homme par le chien, était l'objet d'un traitement illusoire, mais qui jouissait d'une grande renommée. Avant d'en parler, il faut rapporter la description que l'auteur donne du chien enragé, et qui n'est pas mauvaise. « Les oreilles sont dependentes, et est le dos
 « tourné (*incurvatus*); la coue est apressée entre ses cuisses;
 « il alaine poi et est enroué, et mort larrecineusement et en
 « taisant soi. Et quant il va, il chancelle aussi comme l'ivre
 « qui va joustes les murs. Il va seul, il ne congnoist pas le sei-
 « gnour ne la meison. Ses yex rougoient; sa salive li ist de
 « la bouche; humidité decourt de ses narilles. Il abaie son
 « umbre; il trait sa langue, il fuit de eae. »

Fonds français,
 ms. 2630, fol. 81.

Ce dernier trait, la fuite de l'eau, n'est pas constant, et l'on s'exposerait à de cruelles méprises, si, voyant un chien ne pas fuir l'eau, on pensait sur ce seul signe qu'il n'est pas enragé. Le signe suivant est tout à fait menteur : « Le chien
 « esragié est conneu se la mie du pain est entainte ou sanc
 « de sa morsure, et il soit offert à la geline; car ele ne le man-
 « gera pas s'ele n'est fameilleuse; et s'ele le mangue, elle
 « morra dedans 2 jors. »

Ibid., fol. 81 v°.

Après avoir décrit le chien enragé, Henri de Mondeville décrit l'homme enragé : « Le patient a songes espoventables paourous, et est esbahi. Il sent mordifications fors et
 « pointures entor le cors. Il a sangloit et soif et secheresse
 « de bouche et permixtion de raison, et en la fin il crient
 « eae; et après ces choses il muert assés tost. Toutes voies

Ibidem.

« le venim de ceste morsure est aucune fois longuement
 « repost, ne n'aperent pas ces accidens dessus ou pacient
 « jusqu'après 14 jours, à la fie après 6 mois, à la fie
 « après 4. Et ce est fait selonc la diversité du venim et la
 « disposition et le regimen du pacient. Toutevoies commu-
 « nement il commencent à aparoir environ 8 jours après la
 « morsure Cil qui est mors de chien enragié ne doit
 « ja veoir s'orine, car il i aperent aussi comme pieces de char;
 « ne quant il est saigné, il ne doit pas veoir son sanc; il li
 « sembleroit que il verroit dedens ses entrailles. . . la cause
 « pourquoi les ydroforbices ont paour d'eau, c'est car il
 « sont dedens très ors et corumpus; et pour ce com il voient
 « l'eau, leur ymaginative est esmeue de ça et de la; et ce que
 « il ont en eulz, il cuident que il soit en l'eau; dont il avient
 « que se l'en leur demande pourquoi il ont l'eau en despit,
 « il diront pour ce que les boiaux et les entrailles des chiens
 « sont dedenz, et pour ce il la despisent raisonnablement,
 « et, pour ce, cel petit de raison qui est en eulz les porforce
 « à avoir l'eau en despit pour l'imagination qui est bleciée. »

Suivant l'auteur, quand on laisse fermer la plaie avant quarante jours, il survient « mauvais accident », peur de l'eau et la mort; ce qui ne serait pas arrivé si la plaie fût demeurée ouverte. C'est là une grave erreur; ouverte ou fermée, la plaie n'en a pas moins permis la pénétration du venin, qui, au bout de six semaines le plus ordinairement, produit l'explosion de la scène finale.

Ailleurs, reconnaissant la léthalité de ce terrible empoisonnement, il dit : « Se cil qui est mors de chien enragié en-
 « court paour de eau, la quele maladie est dite ydroforbia,
 « ou il crient son d'iaue, sachiés que il est lors em peril de
 « mort, et poi de gens ou nulz en sont delivres. »

Même, dans cet arrêt, il faut rayer « peu de gens », car, jusqu'à présent, on ne connaît pas un seul exemple authentique de guérison de la rage une fois apparue. Aussi Henri de Mondeville aurait-il dû se garder d'accorder une mention favorable au traitement que vantait la Normandie : « La cure
 « de morsure de chien enragié, de la quelle merveilleuse,

Établ. français,
 ms. 10060, fol. 88

10060, fol. 88

10060, fol. 88

10060, fol. 88

« noble et legiere experience est eue en Normandie, ne n'i a
 « nul de tout le pueple, tant soit ignorant, que ne la sache
 « bien. La quele est que quiconques, homme ou cheval, sera
 « mors de chien enragié ou de quelque beste que ce soit
 « qui aura esté morse d'icelui chien, mes toutevoies que ceste
 « morsure ait eu son nessement de chien enragié, voise à la
 « mer et se pluige (*sic*) en icele par 9 fois ou environ. Pour
 « certain il eschivera tout le peril, ne n'aura puis besoing
 « fors de simple cure de plaies; ne n'a puis besoing de triacle
 « ne de medecines triacleuses; car j'ai veu pluseurs et
 « hommes et bestes mener à la mer, qui avoient ja manveses
 « meurs et pouoient à paines estre menées paisiblement, les
 « quiex je veoie ramener paisibles et en repos. »

Cette renommée durait encore au xvii^e siècle; car des dames de la cour de Louis XIV, mordues par une chienne, furent envoyées à la mer, ainsi que M^{me} de Sévigné nous le raconte : « Si vous croyez les filles de la reine enragées, vous
 « croyez bien. Il y a huit jours que M^{mes} Du Ludre, Coetlogon
 « et la petite de Rouvroy furent mordues par une petite
 « chienne qui était à Théobon; cette petite chienne est morte
 « enragée, de sorte que Ludre, Coetlogon et Rouvroy sont
 « parties ce matin pour aller à Dieppe et se faire jeter trois
 « fois dans la mer. »

Lettre au roman
1671

L'expérience a fait voir que, sur un certain nombre de morsures de chiens véritablement enragés, toutes ne communiquent pas la rage, les dents du chien s'essuyant en certains cas à travers les vêtements, et l'inoculation du venin ne se faisant pas. Ce sont ces cas que la mer guérissait; on ne tenait pas compte des autres.

Henri de Mondeville note avec un grand étonnement un cas d'hydrophobie sans morsure préalable de chien enragé. « Chose à noter est, le quel est plus que merveille, et ce est
 « que l'omme est fait ydroforbiques sans aucunes morsures
 « et sans aucune lesion de cause extrinseque, si com je vi à
 « Paris de l'espicier à l'arcevesque de Nerbonne, qui fut ydro-
 « forbique et morut de ydroforbie dedens 8 jours sans une
 « cause extrinseque qui fust apparissant. Et pour ce je fui

Fonds français
ms. 2630, fol. 89

« esmerveilliés, et couru pour encherchier la cause des auc-
 « teurs de medecine de quanque je en sai parlans de ceste
 « matiere, ne je n'en trouvai nul qui me feist satisfacion de
 « ma demande. Tutevoies je traveillai de ce, et oi recours
 « aus pratiques, et trouvai que Berthelimieu dit en sa prat-
 « tique de medecine, ou chapistre de ydroforbie, que ceste
 « passion est faite aucune fois d'air corrompu de fumée qui
 « est resolute de charognes porries; la quel fumée se aucun
 « trespasant la trait à soi en dormant et soit à ce ordené, il
 « sera fait ydroforbique, et pour ce puet estre conclus que
 « ainsi avint à cil espicier. » Il est bien vrai que de temps en
 temps les médecins ont remarqué chez l'homme des cas d'hy-
 drophobie spontanée; mais l'hydrophobie n'est pas la rage;
 et l'on ne saura si véritablement la rage peut naître chez
 l'homme sans morsure antécédente de chien enragé que
 quand, prenant la salive d'un de ces hydrophobiques et l'inoculant à un chien, on verra la rage se produire.

Quand le chirurgien a des incisions à pratiquer, Henri de Mondeville lui fait des recommandations qui pouvaient être adroites, mais qui, certainement, ne sont pas louables, car elles mettent l'intérêt soit d'amour-propre, soit d'argent, au-dessus de l'intérêt du malade, qui doit toujours dominer.

« Le cirurgiens cauteleus oevre aucune fois devant le temps
 « de eslection, aucune fois après. Il oevre devant en faignant
 « cas de necessité, si comme de tres bonne eslection deust
 « demain estre faite incision, et il se doute que endementieres
 « autres cyrurgiens ne soient apelés, qui ne seroient pas ape-
 « lés se l'incision estoit faite. Lors le present cyrurgien parle
 « à ceus à qui il apartient, en ceste maniere : « Lonc temps a
 « que j'ai pourveu que il convenoit que ouverture fust ci faite;
 « mais je ne le vous voloie pas sitost dire, que vous ne vous
 « en espoentissiés. Et ja soit ce que il a longuement que ele
 « deust avoir esté faite pour oster la boe et ce qui fait à oster,
 « que ele ne corrupist le membre où ele est, et les autres
 « choses particulieres à considerer, tutevoies la constellation
 « n'estoit pas lors bonne à ce faire, ne ne fu puis jusques à
 « maintenant. Et maintenant, par la grace de Dieu, ele est

« tres bonne, ne ne sera si bonne pour certain jusques à
 « grant temps; il pourroit sourvenir endementieres au pacient
 « nuisement sans remede; et si ai toutes mes necessités o moi
 « à ce faire maintenant qui i apartient. Pour la quel chose
 « il est moult necessaire que incision soit faite maintenant. »
 « Par l'opposite, aucune fois le cyrurgien met le temps ar-
 « riere après tres bonne eslection en faisant (*lisez* faignant)
 « que il atende meilleur temps, ja soit ce que il soit. Ou il
 « le faint pour ce que il n'a pas encore eue la pecune que il
 « pensoit à avoir avant que l'incision fust faite. Car quand
 « l'incision est faite, la doulour est alegiée, la fievre, si ele i
 « est, assouage, et le pacient guarist, et par consequent le
 « terme de la solucion de la pecune est eslongié. Autre cause
 « est pour quoi le cyrurgien met arriere le devant dit temps
 « de eslection, ou pour ce que il a o lui cyrurgien que il ne
 « veult pas qu'il le voie ouvrer, le quel ne puet pas moult estre
 « o lui; si atent tant que il s'en voist; ou s'il veult que le cyrur-
 « gien i soit le quel a afaire ailleurs quant à present, il atent
 « terme tel que cil i soit à cele fin que il oeurent ensemble.
 « Et ainsi par aucunes raisons il prent terme des parens. La
 « 3 cause si est car quant le cyrurgien voit que l'incision qui
 « est à faire est perilleuse; lors il ordenne comment il sera
 « defaillant de la faire en disant à ceus à qui il appartient
 « que tele incision doit estre faite en bonne eslection de temps,
 « lequel sera à tel jour et à tele heure. La quel chose faite,
 « il faint que message ou lettres li sont envoiées; et pour ce il
 « le convient departir et pour certaine cause, et que il re-
 « tournera tost, et se deult moult du partir et que l'incision
 « est seure. Et ainsi le cyrurgien se depart aucune fois o li-
 « cence; et faite l'incision, se il set que il en viegne bien, il
 « retourne; se il en vient mal, il laisse le compaignon, et ne
 « retourne pas. »

C'est de l'habileté qui ne vaut rien. Mais, une fois notée, en tenant toutefois compte du temps, des rivalités des chirurgiens et du mauvais vouloir des malades, il faut dire que l'homme et l'ouvrage demeurent dignes de louange; l'homme, qui, voyant nettement qu'il n'y avait rien dans l'éducation

médicale qui ne dût appartenir à la chirurgie, a voulu faire profiter ses confrères et ses disciples des résultats d'une longue pratique tant à la ville qu'aux armées, et qui a consacré à cette œuvre les restes d'une santé qui défaillait et d'une vie que la maladie éteignait; l'ouvrage, qui n'est point une compilation, mais où l'auteur fait preuve d'indépendance, d'expérience, de jugement et de lecture. Tout inachevé qu'il est, on doit regretter qu'il soit demeuré enfermé dans les bibliothèques, car ce monument de la chirurgie française méritait de trouver sa place parmi ceux des prédécesseurs de Gui de Chauliac.

E. L.

JAKEMON SAKESSEP,

AUTEUR

DU ROMAN DU CHÂTELAINE DE COUCI.

Le nom de l'auteur de ce joli roman est resté longtemps inconnu. Le poète annonce, avant les derniers vers, que dans ces vers il fera entrer son nom, mais il ajoute que celui qui ne devinera pas l'« engin » ne pourra pas l'y découvrir. Voici cette annonce et les vers qui la suivent :

V. 8225.

En l'onnour d'une dame gente
 Ai ge mis mon cuer et m'entente
 A rimer ceste istoire ey,
 Et mon nom rimerai ausy,
 Si c'on ne s'en percevera
 Qui l'engien trouver ne sara,
 J'en sui certain, car n'ferroit
 A personne qui fait l'aroit,
 C'on le tenroit à vanterie,

Espoir ou à (*éd. en*) melancolie,
 Mès se celle pour qui fait l'ay
 En set nouvelle, bien le say,
 Si li plaist, bien guerredonné
 Sera, mès quel reçoive en gre.
 A li m'otri et me present,
 Qu'en face son comandement.
 En li (*éd. lui*) ai mis tout mon soulas.
 S'en chant souvent et haut et bas,
 Et liement me maintenray
 Pour li (*éd. lui*) tant comme viveray.

L'éditeur du roman, Crapelet, n'avait pu réussir à trouver l'« engin », pourtant bien simple, de ces vers. En 1858, un zélé paléographe, M. Chassant, s'avisa que l'auteur avait simplement eu recours, comme un grand nombre de ses contemporains, à l'acrostiche. En rassemblant les premières lettres des dix-sept derniers vers, il obtint *esqiaccemessa qesep*, d'où, par quelques interversions et suppressions qu'il jugea nécessaires, il fit « Jacques Saquespée ». M. Paul Lacroix crut arriver à un résultat plus satisfaisant en substituant le jeu de mots à l'acrostiche; il soutint que le poète s'était nommé dans les mots « J'en sui certain », qu'on pouvait entendre de deux façons, de la plus naturelle d'abord, et d'une autre, où ils signifieraient : « Je suis Jean Certain »; et il reconnut dans l'auteur du roman l'abbé poète Certain, dont nous possédons un singulier jeu parti. Mais on répondit que ce Certain ne s'appelait pas Jehan; que l'auteur du roman emploie souvent, sans aucune arrière-pensée, la locution « J'en sui certain », et qu'à son époque le nom de « Jehan » se prononçait encore en deux syllabes et ne pouvait se confondre avec « J'en ». On fit d'ailleurs remarquer que les changements introduits dans le texte par M. Chassant étaient inutiles : en ne partant que du vers 8231, et en substituant dans le manuscrit, suivant le dialecte picard, qui était certainement celui de l'auteur, *k* une fois à *c* et l'autre fois à *qu*, on obtenait le nom « Jakemes Sakesep ». Jakemes est une forme de nominatif qui apparaît à chaque instant dans les chartes du nord de la France, et qui peut avoir pour régime aussi bien

Bulletin du Bouquiniste, 1858, p. 157.

Bulletin du Bouquiniste, 1858, p. 213. — Lacroix (P.), *Énigmes et découvertes bibliographiques*, p. 81.

Hist. litt. de la France, t. XXIII, p. 537.

Bulletin du Bouquiniste, 1855, p. 325. — *Revue critique*, 1868, t. II, p. 79.

« Jakemon » que « Jakeme ». Ce nom est écrit « Jakemes » ou « Jacemes », au nominatif, dans des chartes où il a pour régime « Jakemon ». L'e n'était sans doute introduit au nominatif que sous l'influence du cas régime : on prononçait « Jacme ». Quant à « Sakesep », mot composé du verbe *sakier*, picard, pour *sachier* « tirer », il est, quoique moins naturel, tout aussi admissible que « Sakespée¹ ». M. Tobler, professeur à Berlin, crut plus tard avoir le premier reconnu l'acrostiche, et appela notre poète « Jaquemet Saquesep » ; mais ni le diminutif, ni l'orthographe par *qu* ne sont justifiés. La forme la plus vraisemblable est « Jakemon Sakesep ». Cependant, ce résultat a été ébranlé par un fait nouveau : M. P. Meyer a signalé l'existence, dans la bibliothèque de lord Ashburnham, d'un manuscrit du roman resté jusqu'alors inconnu. Dans ce texte, qu'il qualifie d'excellent, le vers 8238, que nous avons donné ci-dessus d'après le manuscrit de Paris,

Sera, mès quel reçoive en gré,

se lit :

Me sera, s'il li vient à gré,

en sorte que le nom de famille de Jakemon serait « Makesep ». « Cela, dit M. Meyer, ne ressemble guère à un nom. » Il est certain, en tout cas, que « Sakesep » est moins étrange et a pour lui des analogies ; en outre, le vers du manuscrit d'Ashburnham-Place paraît moins bon que celui du manuscrit de Paris. Ce dernier est, il est vrai, quelque peu obscur ; mais c'est précisément ce qui aura pu induire à le modifier, d'autant plus qu'il contient une forme assez archaïque, « quel » pour « que le ». Nous croyons donc avoir pour nous la vraisemblance en maintenant à notre poète le nom de « Jakemon » ou « Jakeme Sakesep ».

L'époque où il a écrit n'est pas facile à déterminer. Crapelet plaçait vers 1240, par des raisonnements assez vagues.

¹ Un Jacques Saquespée, maire d'une ville du Nord en 1408, a inscrit son nom sur une feuille de garde du ms. fr. la de Bibliothèque nationale, n° 1039.

Il n'y a nullement là, ce que dit M. A. Weber (*Handschriftliche Studien*, p. 20), une preuve de plus à l'appui du nom Saquespée pour l'auteur de notre roman.

Jahrbuch für romanische Literatur, t. XIII, p. 109.

Romana, t. II, p. 142.

la composition du poème qu'il publiait. Il est clair que cette date est beaucoup trop reculée. Comme l'a remarqué M. Tobler, si l'on fait attention à l'état de la langue, aux mœurs et aux usages représentés, aux fréquentes descriptions d'armoiries, à la correspondance échangée entre les deux amants et, ajouterons-nous, au caractère général du style, on sera porté à assigner au poème une époque sensiblement plus moderne. C'est au commencement du XIV^e siècle ou à la fin du XIII^e, donc sous le règne de Philippe le Bel, qu'il a dû être composé.

Le roman du Châtelain de Couci, depuis qu'il est publié, occupe à bon droit une place honorable dans l'histoire littéraire du moyen âge. Le sujet est intéressant; l'auteur le traite avec simplicité et avec une habileté réelle. Il est moins prolix que la plupart de ses contemporains; il accorde aux formules toutes faites, aux chevilles, aux rimes banales, moins de place dans ses vers; il manie avec une certaine élégance une langue qui n'a plus la souplesse et la fermeté de celle du XII^e siècle, mais qui est encore simple, exempte de prétention, et qui reste généralement très fidèle aux règles de la grammaire. Écrivant probablement dans le Vermandois, où est la scène de son récit, il en avait employé le dialecte, comme l'attestent certaines rimes; mais, dans le manuscrit d'après lequel on a publié son œuvre, les traits spécifiques de son langage ont été le plus souvent ou effacés ou mêlés avec d'autres. Il se plaît, comme les poètes qui avaient alors le plus de succès, à représenter la vie élégante de son temps, les fêtes, les joutes, les tournois, les « caroles »; il s'attache particulièrement à décrire les armoiries des personnages qu'il met en scène. Tous ces détails, qui n'ont pas grande valeur au point de vue littéraire, offrent souvent de l'intérêt à l'historien. L'invention n'est pas sa partie forte : il a puisé dans des récits plus anciens non seulement, comme nous le verrons, le dénouement célèbre de son roman, mais plusieurs des épisodes qu'il y fait entrer. En revanche, il possède un réel talent d'observation : les sentiments de ses

héros sont retracés, soit dans leurs entretiens, soit dans leurs monologues, avec une finesse d'analyse qui indique que le poète avait fréquenté une société déjà assez raffinée. La morale qu'il y avait trouvée, et qu'il fait sienne, est loin d'être rigoureuse; mais, en prenant parti pour l'amour contre les obligations légales, le poète ne se livre à aucune de ces théories étranges qu'on rencontre si souvent dans la littérature française du moyen âge. Il n'accable pas de ses invectives, comme d'autres, le mari jaloux et trompé, et il n'accorde ses sympathies qu'aux amants « loyaux », qui s'aiment uniquement, comme firent ceux dont il raconte l'histoire.

Il la commence d'une manière assez originale. D'ordinaire un roman d'amour débute en nous apprenant comment le héros s'éprit de l'héroïne. Jakemon Sakessep ne procède pas ainsi. Après quelques réflexions préliminaires sur la double décadence, à son époque, de l'amour et de la poésie, qui renaîtraient l'un et l'autre s'ils étaient plus encouragés, il nous dit simplement que Renaut, châtelain de Couci, jeune chevalier doué des plus brillantes qualités et habile à faire des « partures » et des chants (v. 71), était amoureux de la dame de Faiel et se résolut un jour à aller lui faire visite. Son mari étant absent, elle le reçut à souper, et lui offrit même, suivant l'usage, l'hospitalité pour la nuit; mais elle accueillit avec une grande froideur la déclaration qu'il lui fit. Le châtelain, qui s'aperçut bien cependant qu'il ne lui déplaisait pas, voulut se rendre digne d'elle en illustrant son nom; il en rechercha toutes les occasions, et il y réussit. En effet la dame, entendant souvent parler de lui comme du chevalier le plus brave et le plus courtois, sent bientôt croître son penchant. Un jour il revient à Faiel à l'heure du dîner; le seigneur de Faiel l'accueille fort bien, et, étant obligé d'aller, dans l'après-midi, « à un plaid », le laisse avec sa femme. Celle-ci est moins sévère; elle promet au châtelain de lui confier une manche richement brodée, qu'il pourra porter aux grandes joutes qu'Enguerrand, seigneur de Couci, doit prochainement donner entre Vandeuil et La Fère. Ces joutes, où de nombreux chevaliers étrangers sont venus

former un camp, tandis que les chevaliers du pays forment l'autre, durent trois jours. L'auteur les décrit en détail, ainsi que les fêtes qui les accompagnent. Le châtelain obtient le prix des chevaliers du pays et gagne tout à fait par là, autant que par ses manières enjouées et sa grâce à « caroler », le cœur de sa dame. Elle l'engage à venir à Faiel le mardi suivant : son mari doit s'absenter pour quelques jours, et ils pourront se concerter afin de se voir en secret. Dans cette entrevue, le châtelain conseille à la dame de se confier à quelque « chambrière » fidèle, qui sera entre eux un intermédiaire nécessaire. Elle lui dit qu'elle y a pensé, et qu'elle en a une, Isabel, dont elle est d'autant plus sûre qu'elle est sa cousine germaine, et qui les servira certainement. Au reste, elle a déjà songé que près de sa garde-robe il y a un « huisset » donnant sur un petit bois où elle allait jadis se promener ; l'huisset depuis longtemps ne sert plus, mais elle le remettra en état, et dès le soir même il pourra venir y frapper ; Isabel lui ouvrira, et il arrivera sans peine dans la chambre de la dame. Le châtelain parti, la dame s'ouvre de ses desseins à sa chambrière et cousine. La réponse de celle-ci est assez piquante. Elle commence par avouer que le châtelain est fort digne d'amour ; cependant elle ajoute :

Et nonpourquant vous avés tort,
 Qui (*éd.* Que) avés fait de ce acort ;
 Car mout m'esmerveill [je], par m'ame,
 De vous, qui estes haute dame,
 S'avés mari preu et vaillant,
 Et sus ce faites un amant.
 Si ne di pas pour ce qu'amer
 Ne puist bien dame un baceler
 En honnesté et avoir chier ;
 Et se li puet, s'il a mestier,
 D'aucun bel jouel faire don :
 Tout ce puet faire par raison ;
 Mais s'onnour doit si bien garder
 C'o lui ne se puist aseuler
 En lieu privé, car je vous di :
 Li lieu en ont fait maint hardi.

Et nonpourquant, se vous l'amés,
Si en faites vo volentés.

Malgré cette conclusion bénigne, la morale d'Isabel a fait réfléchir sa maîtresse. Elle veut au moins éprouver son amant : cette nuit, on le laissera se morfondre à l'huisset. S'il n'aime pas « loyaument », il se tiendra pour joué et ne reviendra plus ; s'il supporte bien cette épreuve, on ne pourra lui tenir rigueur. Le pauvre châtelain passe en effet toute la nuit, par la pluie et par le plus affreux orage, à gémir devant la petite porte ; les deux femmes l'écoutent de l'autre côté, et, malgré les prières d'Isabel, on ne lui ouvre pas. Il rentre à Saint-Quentin fort triste, convaincu que le seigneur de Faiel est revenu à l'improviste ; mais il le rencontre le lendemain qui retourne à Faiel et lui dit qu'il en est absent depuis deux jours. Le châtelain, accablé de douleur, se dirige vers son « manoir », où il tombe gravement malade. La dame de Faiel l'apprend et s'en désole ; mais comment lui rendre l'espoir ? Le hasard la sert. A une noce, elle se trouve avec la dame de Hangest, parente du châtelain ; celle-ci va faire visite à son cousin malade et demande à la dame de Faiel de lui prêter sa chambrière pour l'accompagner, la sienne ayant été blessée la veille dans un accident arrivé au « char » où elle voyageait avec sa maîtresse. Isabel profite de cette visite pour remettre secrètement au châtelain des « tables » de cire où elle a écrit de bonnes paroles. On devine que le malade est bientôt sur pied. Il se rend à Saint-Quentin, y trouve un « garçon », qu'il charge de porter une lettre à Faiel, à la « demoiselle « de maison », dont il est, dit-il, amoureux. Le garçon remet sa lettre à Isabel, et rapporte au châtelain une réponse qui lui assigne un rendez-vous à quinze jours de là. Au soir fixé, il arrive à la petite porte : cette fois on lui ouvre, et il jouit de son bonheur, le plus vif, au sentiment du poète, qui puisse exister en ce monde.

Ils menèrent ainsi longtemps leurs amours ; mais un incident survint qui dérangerait cette douce vie. A une grande

fête, où se trouvaient le châtelain et son « amie », était aussi une dame, noble et belle, qui depuis longtemps avait conçu pour lui une inclination qui s'augmenta par le hasard qui les mit à table l'un à côté de l'autre. Il répond d'une manière évasive aux avances qu'elle lui fait ; mais elle se doute bien qu'il est heureux ailleurs, quoique l'extrême prudence des deux amants l'empêche de fixer ses soupçons. Rentrée chez elle, elle a recours à l'espionnage pour s'assurer de la vérité. Elle fait suivre le châtelain par un « varlet », qui finit par le voir se glisser un soir dans la petite porte que lui ouvre Isabel. La dame, furieuse, se prend d'une grande compassion pour « le bon seigneur de Faiel », qu'on trompe si indignement, et jure de l'éclairer. L'occasion lui en est bientôt fournie : son mari amène un jour à dîner l'époux de sa rivale. Dans une scène joliment conduite, elle excite d'abord ses soupçons, les dirige ensuite, et enfin lui apprend tout ce qu'elle sait. Le seigneur de Faiel hésite encore : il a pour sa femme une estime sans bornes ; il croit le châtelain incapable de le tromper. Sur le conseil de la dame, il feint une longue absence et se porte chaque soir aux environs de l'huisset. Pendant trois jours il ne voit personne, et son écuyer Gobert, qui est attaché au châtelain, essaye de le détourner de poursuivre. Mais il revient la quatrième nuit, et il voit le châtelain arriver à pied, armé cependant, entrer dans le petit bois, frapper à la porte : elle s'ouvre doucement et se referme sur lui. La nuit suivante, le mari s'embusque près de là ; quand il voit le châtelain approcher, il heurte avant lui, entre par la porte qu'a ouverte Isabel, la tient ouverte jusqu'à ce que le châtelain soit entré à son tour, et, appelant ses gens, l'accable d'invectives et de menaces. La scène qui suit est vive et bien contée. Le châtelain proteste au seigneur de Faiel qu'il s'est mépris : il ne venait pas pour sa femme, mais pour Isabel ; celle-ci l'avoue en baissant les yeux ; la dame, qui entend tout de sa chambre, feint de s'éveiller au bruit, descend, et, quand elle apprend l'aventure, éclate en reproches contre Isabel et la chasse d'une maison qu'elle déshonore. Le pauvre mari, interdit,

hésitant, ne sait que croire; il laisse aller le châtelain, accorde à Isabel huit jours de repit pour quitter la maison sans scandale, mais dès le lendemain il fait murer la petite porte du bois, et de ce jour la jalousie ne le quitte plus.

Ici commence une série d'épisodes sur lesquels nous glissons légèrement¹. Grâce à la complicité de Gobert, qui passe finalement à son service, le châtelain peut encore souvent voir celle qu'il aime : il pénètre dans le château sous l'apparence tantôt d'un chevalier grièvement blessé, qu'on couche dans une salle basse, tantôt d'un colporteur, qu'on fait venir pour voir ses marchandises, tantôt d'un aveugle, qu'on heberge par charité. Ces ruses rappellent plus d'une fois celles qu'emploient, pour en venir aux mêmes fins, Tristan et Iseut, dans les poèmes alors si célèbres qui racontaient leurs aventures. Un autre stratagème, grâce auquel les deux amants passent quelques heures ensemble, a fourni le sujet d'une des Cent Nouvelles nouvelles et a été mis en vers par La Fontaine: « On ne s'avise jamais de tout »; il figure déjà au XI^e siècle dans le poème d'Éracle, et se retrouve dans une anecdote contée au XIII^e siècle par Jacques de Vitri; il est probablement d'origine orientale. — Le seigneur de Faiel, toujours tourmenté par des soupçons que plus d'une fois il a cru voir confirmés, trouve pour se débarrasser du châtelain une combinaison fort ingénieuse. C'était l'époque où l'on parlait partout de la croisade que devaient faire les deux rois de France et d'Angleterre, Philippe et Richard. Le seigneur de Faiel fait part à sa femme de son projet de se croiser, et lui demande si elle ne voudra pas l'accompagner en Terre Sainte. Celle-ci, qui s'attache en tout à complaire à son époux, l'assure qu'il réalise en lui faisant cette proposition un de ses vœux les plus chers. Elle se désole cependant en secret; mais le châtelain, dans une entrevue qu'il se ménage avec elle, la rassure en lui

Hist. litt. de la France, t. VIII, p. 801.

Étienne de Bourbon, ed. Le Coq, p. 157.

¹ La vengeance humiliante que le châtelain tire de la dame qui l'a trahi, bien que méritée, est peu courtoise. Il feint de céder à son amour, lui donne un ren-

dez-vous, et, quand elle va tomber dans ses bras, appelle Isabel et Gobert, qui sont embusqués près de là, et les rend témoins de sa honte.

disant qu'il se croisera aussi : de la sorte ils ne seront pas éloignés l'un de l'autre. Gobert, à qui son maître expose ce plan, l'approuve fort, et ajoute même :

Par mon sens, vous vous croiserez
Et ou pellerinage ires ;
Car mieux pourés joir de li
Ens ou pays de là que ci.

V. 686.

Le châtelain part en effet pour l'Angleterre, où le roi Richard donne un grand tournoi, et, paraissant céder à l'éloquence d'un cardinal qui, après la fête, prêche la guerre d'outre-mer, il prend la croix et revient en Vermandois. C'est bien ce qu'avait calculé le mari de sa maîtresse : une fois croisé, Renaut ne pouvait, sans être à la fois excommunié et déshonoré, ne pas prendre part à l'expédition. Quant au seigneur de Faiel, il n'avait jamais eu sérieusement l'intention d'aller outre-mer. Sa femme lui rappelait souvent que le temps marchait, qu'ils devraient bien prendre leur croix ; il trouvait toujours des raisons de surseoir. Enfin, un jour, un cardinal vient dans le pays et prêche la croisade dans l'église où les deux époux entendent la messe. Le discours fini, beaucoup de gens se lèvent et vont recevoir la croix des mains du cardinal ; la dame de Faiel se levait aussi, mais son mari l'arrête et lui dit : « Dame, nous ne prendrons pas la croix « cette fois ; je me sens faible et hors d'état de supporter les « fatigues du voyage. »

Et la dame mout simplement
Couvri son augoisseus talent ;
Mais quant elle fu esseulée.
Adont a dolour demence.

V. 707.

Les deux amants se revoient encore une fois en secret et échangent de douloureux adieux : la dame donne au châtelain un anneau et ses longues tresses blondes.

Arrivé en Terre Sainte, le châtelain, qui suit la fortune de Richard, se couvre de gloire ; les Sarrasins le redoutent, et l'ont surnommé le vaillant chevalier « qui sur son heaume

« porte tresses », car il a mis autour de son casque les cheveux de sa dame, plus brillants que l'or. Mais, au bout de deux ans, il reçoit une flèche empoisonnée dans un combat où il a sauvé la liberté du roi d'Angleterre. Espérant guérir en France, il s'embarque; mais le mal empire en mer, et il sent la mort approcher. Il appelle alors son fidèle Gobert, lui remet le coffret d'argent où sont les tresses, avec une lettre qu'il trouve encore la force d'écrire, et lui ordonne, quand il sera mort, de prendre son cœur, de le mettre dans le coffret et de le porter à celle pour laquelle seule il a battu. Il rend le dernier soupir entre les bras d'un cardinal, qui lui assure la félicité éternelle, puisqu'il est mort au service de Dieu. Gobert débarque à Brandis (Brindes), y enterre son maître, fait ce qu'il lui avait prescrit et arrive en Vermandois. Il se glisse près du château de Faiel, cherchant l'occasion propice pour s'acquitter de son funèbre message; mais le seigneur de Faiel le rencontre dans ce même petit bois où il avait autrefois surpris son maître. Croyant celui-ci revenu, il veut tuer Gobert, qu'il suppose envoyé à sa femme. Gobert se jette à genoux, lui apprend la mort du châtelain et lui montre comme preuve la cassette. L'autre s'en saisit, l'ouvre violemment, lit la lettre, et, laissant aller Gobert, il porte le cœur au château. Là, son « queux », exécutant ses ordres, l'accommode avec art, et on le sert à la dame de Faiel au dîner, tandis que les autres convives mangent un mets différent, quoique de même apparence. La dame trouve ce qu'elle vient de manger exquis :

V. 809.

Ce dist : « Et pourquoy et comment
 N'en atourne nos queus souvent ?
 Y est la coustengue trop grande
 De atourner telle viande ?
 — Dame, n'aiés nulle merveille
 S'elle est bonne, que sa pareille
 Ne poroit on mie trouver
 Ne pour nul denier recouvrer . . .
 Que vous en ce mès cy mengastes
 Le cuer qu'el mont le mieus amastes,
 C'est du chastelain de Coucy. »

La dame refuse d'abord de le croire; mais, convaincue par la lettre et les cheveux, elle s'écrie :

Par Dieu, sire, ce poise my;
Et puis qu'il est si faitement,
Je vous affi certainement
Qu'à nul jour mès ne mengeray,
N'autre morsel ne metteray
Deseure si gentil viande.

V. 8080.

Elle se pâme, et bientôt après elle meurt de douleur. Son mari, qui craint la vengeance de ses parents, et qui d'ailleurs aimait celle qu'il a tuée, lui fait faire un service solennel; mais il n'évite la guerre dont il est menacé qu'en allant à son tour en pèlerinage à Jérusalem :

Si revint, mès ne fu joiaus,
Ne ains deduit ne demena
Puissedi tant com il dura.

V. 8162.

Avant d'examiner les sources et le fondement historique de ce roman, signalons quelques passages intéressants pour l'histoire des mœurs et des usages, que nous n'avons pas relevés dans l'analyse précédente.

Bien que le héros du roman soit appelé constamment « châtelain », c'est-à-dire gouverneur, de Couci, il ne paraît pas qu'il habite ce château. Son « manoir » est à trois lieues de Chauvigni, où il faut reconnaître le hameau de Cauvigni, réduit aujourd'hui à quelques maisons, mais souvent cité dans des documents anciens, faisant partie de la commune de Trefcon, canton de Vermand. Il séjourne en outre fréquemment à Saint-Quentin, mais il n'y a qu'un « hostel », c'est-à-dire qu'il est reçu habituellement chez un bourgeois. Cette distinction entre le « manoir » ou domicile réel, qui est aux champs, et l'« hostel » en ville est à signaler : elle marque la transition entre le moyen âge, où les seigneurs n'habitent que leurs châteaux, et l'époque plus moderne où ils passent au moins une grande partie de l'année dans les villes. Les « hôtels » des familles nobles étaient sans doute à l'origine,

Matton, Dictionnaire topographique de l'Aisne.

comme celui du châtelain, les maisons bourgeoises où ils descendaient d'habitude. — On remarquera que le château du seigneur de Faiel paraît à peine fortifié. Il est bien question du pont par lequel on va à la « salle »; mais la petite porte par laquelle entre le châtelain donne directement sur le bois, sans qu'il soit parlé de fossés. Dans l'intérieur des murs est enfermé un beau « verger », où l'on va se promener et se divertir; et il y a encore un « jardinet » près de cette même petite porte. Nous reconnaissons ici ces belles maisons de France, entourées de préaux et de jardins, qu'admirait Brunetto Latini, et qui contrastaient pour lui si vivement avec les forteresses où s'enfermaient les seigneurs italiens. Le village de Fayet (canton de Vermand), à une lieue de Saint-Quentin, est appelé Faiel dans tous les documents anciens, et c'est ce lieu qu'a eu certainement en vue l'auteur du roman, quoiqu'on ait voulu, bien à tort, reconnaître Faiel dans Faillouel. Nous ignorons si Fayet a conservé quelques vestiges de l'ancienne résidence seigneuriale. A la fin du dernier siècle, au rapport de Belloy, il y avait encore près du château un beau bois, où le seigneur permettait aux bourgeois de Saint-Quentin de venir se promener les jours de fête.

Hist. litt. de la
France, tome XX,
p. 246.
Matton, t. I.

V. 151

V. 606.

V. 6334.

V. 6039.

V. 1862.

V. 109.

Parmi les usages observés aux repas, nous remarquons celui de passer un « surecot » par-dessus ses vêtements, au moment de se mettre à table, pour éviter les taches; ces surecots avaient d'ordinaire la forme de blouses; parfois ils étaient ouverts par devant, et alors il arrivait qu'on les gardait entre les repas. — Les dames voyageaient en char, comme on le voit par un passage que nous avons cité et par un autre; cependant, au besoin, elles faisaient encore de longues chevauchées sur leurs palefrois. — Aux fêtes, les caroles, ou danses en rond, avaient lieu aux chansons, entonnées par une dame ou un chevalier et reprises en chœur par les autres, plutôt qu'au son des instruments. Les musiciens donnaient des concerts à part, et on se rassemblait autour des jongleurs et des ménestrels. Ceux-ci, d'ailleurs, allaient encore de château en château. C'est un ménestrel qui apporte à Faiel la première chanson faite par le châte-

lain en l'honneur de la dame du lieu; c'en est un autre, revenu de la grande fête donnée par le roi Richard, qui apprend à la dame de Faiel que son ami a pris la croix en Angleterre. — Notre poème est particulièrement intéressant dans sa peinture des fêtes guerrières qui, en temps de paix, tenaient une si grande place dans la vie chevaleresque. Nous voyons par ses descriptions que ce qu'il appelle des « joutes » différerait beaucoup de ce qu'il nomme un « tournoiement » : là des chevaliers de camps opposés joutaient un contre un et n'employaient que la lance; ici c'était une mêlée, à laquelle les écuyers prenaient part, et où il s'agissait surtout, pour emporter le prix, de résister aux violentes poussées de ceux qui essayaient de vous faire tomber de cheval.

Nous allons maintenant étudier les éléments historiques et romanesques à l'aide desquels Jakemon Sakessep a composé son poème.

Il n'est pas douteux qu'il n'ait voulu prendre pour son héros un personnage très réel, ce châtelain de Couci dont les chansons élégantes et gracieuses comptent parmi les meilleures productions de la poésie lyrique du moyen âge. Notre auteur ne se contente pas de nous dire que l'amant de la dame de Faiel

Partures savoit faire et chans;

V. 71

il intercale à plusieurs reprises¹ dans son récit les chansons que le châtelain est censé avoir composées sur les diverses péripéties de ses amours, et nous reconnaissons quelques-unes des pièces les plus célèbres conservées dans les manuscrits sous le nom du châtelain de Couci. Mais il ne s'ensuit pas que le châtelain ait eu des aventures semblables à celles qui lui sont ici prêtées, ou même qu'une tradition ancienne les lui ait attribuées. L'auteur du roman ne connaissait sans

¹ Après les vers 364, 820, 2604, 5976, 7033, 7373. En outre, M. Toller a remarqué que le roman devait en

contenir trois autres, omises par le manuscrit de Paris, après les vers 3722, 4968, 7587.

doute le châtelain que par le manuscrit où il avait lu ses chansons, et qui ne les présentait même pas sous une forme bien ancienne : au moins le texte de celles qu'il a intercalées dans son ouvrage offre-t-il généralement des leçons altérées et rajeunies. Il avait si peu de renseignements particuliers sur le chevalier poète dont il prétend raconter l'histoire, que la première chanson qu'il lui fait composer, et qu'il lui attribue certainement sur la foi de son manuscrit, n'est pas de lui. Elle nous est arrivée dans six manuscrits, dont cinq, parmi lesquels les meilleurs et les plus anciens, laissent anonyme, tandis que le sixième la donne à Gace Brulé. Jakemon Sakessep a simplement pris le châtelain pour héros de son roman parce que ses chansons l'avaient rendu célèbre et en avaient fait de bonne heure un des types du chevalier amoureux. Eustache le Peintre, dans des vers plusieurs fois cités, le met sur le même rang que Tristan et Blondel; un poète anonyme du XIII^e siècle commence ainsi une de ses chansons :

« Por verdure ne
« por prec. » éd.
Michel, I; Romans,
v. 320. Aux cinq
manuscrits cités
par M. Fr. Michel
ajouter le ms. Clai-
rambault (Bibliot.
nat., Nouv. Acq. fr.
10501, fol. 202 d.

Chansons du
châtelain de Cou-
cy, p. 100. — Hist.
litt. de la France,
t. XXIII, p. 562.

Chansons, p. 101.

Li chastelains de Couci ama tant
Qu'ainc por amors nus nen ot dolor graindre;
Por ce ferai ma complainte en son chant.

« En son chant », c'est-à-dire en reproduisant le rythme qu'il a employé; et, en effet, les couplets de cette chanson anonyme sont exactement taillés sur le patron de ceux de la chanson du châtelain :

CHANSON XLII.

A vos, amant, plus qu'à nule autre gent.

Cette chanson paraît d'ailleurs avoir été particulièrement célèbre; elle est citée dans le roman de la Châtelaine de Vergi, et c'est sans doute en la lisant que Jakemon Sakessep a eu l'idée de faire de l'auteur le héros des aventures qu'il voulait rimer. Le châtelain l'a en effet composée dans une situation d'esprit fort analogue à celle où le roman représente son héros, en partant pour la Terre Sainte malgré lui; elle est d'un bout à l'autre empreinte d'une profonde

mélancolie, et l'une des strophes contient les plus sombres pressentiments :

Je m'en vois, dame; à Dieu le creator
Comant vo cors, en quel lieu que je soie;
Ne sai se ja verrés mais mon retor :
Aventure est que ja mais vous revoie.

Chansons, p. 83.

Si Jakemon Sakessep, comme nous le pensons, ne connaissait du châtelain de Couci que ce qu'il en avait trouvé dans un manuscrit, les circonstances qu'il rapporte, et qui jusqu'à présent ont seules servi de base à la biographie de ce personnage, doivent perdre toute valeur aux yeux de la critique. Ces circonstances, en dehors de l'histoire de ses amours, se réduisent d'ailleurs à fort peu de chose. Le poète laisse dans le vague tout ce qui ne touche pas directement à son sujet. Il nous apprend cependant que le châtelain s'appelait Renaut :

Bien sai que Regnaus avoit nom.

V. 69.

Mais ce nom lui était peu familier, car, dans tout le cours du poème, il ne le lui donne plus qu'une fois, et se borne à l'appeler « le châtelain ». La plupart des recueils qui nous ont conservé les chansons du châtelain de Couci le désignent aussi par ce seul titre; cependant, un manuscrit de la seconde moitié du XIII^e siècle, signalé par M. P. Meyer, place en tête d'une des chansons qu'a reproduites notre auteur le titre suivant : « Mess. Reignaut, chastelain de Couchy. » Il est probable que ce nom figurait aussi dans le manuscrit dont s'est servi Jakemon Sakessep, et, en l'absence de toute autre indication, on n'a aucun droit de le contester. C'est, en tout cas, bien à tort que La Borde et d'autres ont voulu reconnaître Raoul II, sire de Couci, dans l'auteur des chansons; cet auteur était châtelain de Couci, ce qui est tout autre chose que sire de Couci. Des documents que M. Peigné-Delacourt a autrefois signalés¹, en en tirant des conclu-

V. 60-66.

Meyer (P.), Documents manusc., p. 47 : ms. du British Museum, Egerton, 274.

¹ Note sur le châtelain de Coucy et sur la dame de Fayel, Amiens, 1854 (extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie).

sions bizarres et inconsistantes, et dont il a plus tard publié une partie, montrent que la châtellenie de Couci était un fief héréditaire, comme plusieurs charges du même genre, et nous font connaître les personnages, apparentés à la famille de Couci, qui la possédèrent au XII^e et au XIII^e siècle. D'après le roman, le chatelain prit part à la croisade de Richard Cœur de lion, en 1190, et reçut sa blessure mortelle en défendant ce prince contre une attaque imprévue des Sarrasins. Or il est impossible de concilier ce récit avec le nom de Renaut, que portait l'auteur des chansons; il ne peut même s'appliquer à aucun des châtelains de Couci. En effet, nous voyons figurer Gui, châtelain de Couci, dans des actes qui vont de 1186 à 1202. Ce Gui prit bien part à la croisade de 1190; mais il n'y périt pas, car il se croisa de nouveau en 1198, fit partie de l'expédition qui devait se terminer par la prise de Constantinople¹, et mourut en mer, en 1203, dans le voisinage de Négrepont. — On pourrait, si l'on s'attachait seulement à la croisade sans tenir compte de la mort, admettre que le nom de Renaut est une invention ou une erreur de quelque copiste de chansonnier, et que Gui est l'auteur des chansons, sinon le héros du roman. Mais il y eut réellement deux châtelains de Couci du nom de Renaut à une époque peu postérieure. A la mort de Gui, le fief de la châtellenie de Couci échut à sa tante Mauduite, sœur, suivant toute probabilité, de Jean de Couci, et mariée à Renier de Magni. Renier et sa femme (*Malduta* et *Madulta*) figurent déjà dans un acte de Gui, de 1198, ainsi que leurs enfants, parmi lesquels *Rainaldus canonicus Beate Marie Noriomensis* et son frère *Arnulfus* (un fils plus âgé de Renier, nommé Jean, était mort à cette époque); ces mêmes person-

Villehardouin,
111.

Perigne-Delaucourt,
Cart. d'Ourcamp,
n.º XVI, p. 113.

¹ Tous ces faits sont attestés par des actes de Gui, châtelain de Couci, insérés dans le cartulaire d'Ourcamp et dans celui de Saint Crépin de Soissons (ms. de la Bibl. nat. lat. 18372 (n.ºs LIII, LIV, LVI et LVII). Un *Guido s. n. x castelbanus de Couci* figure dans une pièce de 1167 (n.º LII), et semblerait avoir eu un fils du même nom, également châte-

lain de Couci, s'il ne fallait lire sans doute dans cette pièce à un endroit *patris* au lieu de *fratris*. Ce « Gui le vieux » laissa deux fils, Jean, châtelain de Noyon, et Ivon, qui figure comme châtelain de Couci dans un acte de 1176 (ib., n.º LV). Ivon mourut sans doute jeune et fut remplacé par Gui de Couci, celui qui part à la quatrième croisade.

nages (*Rainerus* et *Malduta*) apparaissent encore dans le dernier acte de Gui, fait en 1201. En 1204, un an après la mort de Gui, *Matulda* (sic) est qualifiée de *castellana Cochiaci*; à côté d'elle figurent ses deux fils, *Rainaldus clericus*, *meus major uatu filius*, et *Arnulfus*. Dans une charte de la même année nous lisons : *Ego Malduta, castellana Cochiaci et domina de Magniaco. . . donationes quas Guido, castellanus Cochiaci, nepos meus, fecerat [ratas habui]. . . Ego et filii mei Rainaldus et Arnulphus. . . cum post ejusdem Guidonis decessum castellanu Cochiaci in manum meam devenit. . . Sciendum quod dominum Rainerum de Magniaco, maritum meum, cum de Iherosolimitana peregrinatione eum redire contigerit. . . inducere tenor. . . ut hec. . . concedat*. Renaut de Magni quitta la vie cléricale et le canonicat dont il était investi à Notre-Dame de Noyon, sans doute quand il eut appris la mort de son père Renier. Nous le voyons figurer dans un acte de 1205 comme *Reualdum de Magniaco, Maldute castellane Cochiacensis filium*, sans qu'il soit fait mention de sa cléricature. En 1207, sa mère était sans doute morte aussi¹, et il était devenu châtelain de Couci; car une charte de son frère Arnoul débute ainsi : *Ego Arnulphus de Magniaco, miles, domini Rainaldi castellani Cochiacensis frater*. Plusieurs chartes de 1210 et 1211 sont faites au nom de *Rainaldus castellanus Cochiaci, Rainaldus castellanus Cochiaci et dominus de Magniaco*. Dans une donation qu'il fait à Ourscamp en 1211, on remarque la mention de sa femme et de ses deux fils : *Donationem istam concessit Aanor uxor mea cum liberis nostris Guidone et Renaldo*. Nous le retrouvons encore en 1218. Mais le *Reginaldus miles, castellanus Cochiaci*, qui paraît dans des actes de 1236, 1240, 1241, 1243, 1247, 1249, 1255, est certainement son fils; il avait une femme appelée Mabile, qui figure dans les actes de 1236, 1240 et 1255. En mars 1260, nous trouvons un nouveau châtelain, Simon : « Je, Symons, chas-

¹ M. Peigne-Delacourt, dans la Note citée, indique un acte de 1211 ou figurerait Mauduite, qualifiée de veuve (*relictia*) de Renauld (lisé : Renier) de

Magni. Il y a sans doute là quelque confusion : aucun acte semblable ne se trouve dans le cartulaire auquel renvoie l'auteur.

XIV^e SIÈCLE

Cartul. d'Ourscamp, n^o CLXXVII, p. 115

Ib., n^o CLXXXI, p. 117.

Ib., n^o CLXXXII, p. 118.

Ib., n^o DCLXXXIV, p. 122.

Ib., n^o DCCXXVII, p. 182.

Ib., n^o CLXXXIV, CLXXXV, p. 118, 119.

Ib., n^o CLXXXVII, p. 120.
Ib., n^o CCI, p. 127.

Cart. de S^t-Grépin (ms. 18372), n^o 1481; Cartulaire d'Ourscamp, n^o CLXXXVIII, p. 120; Cart. de S^t-Grépin, n^o LIX; Cartul. d'Ourscamp, n^o CCI, p. 127; Cart. de Saint-Grépin, n^o 13; Cartulaire d'Ourscamp, n^o CLXXXIX, CGLI, p. 121-122.

Cartul. d'Ourscamp, n^o CCXIV, p. 123.

Ibid., n^o CCXII, p. 122, etc.

Archives des missions, t. I, p. 279. — Jahrbuch für romanische Literatur, t. XI, p. 160 : « La noviaus tens et « mais et violete. » Hist. Litt. de la France, t. XXII, p. 826.

Cartul. d'Ourscamp, planche A, n^o 14 (ann. 1199).

Demay, Sceaux de la Picardie, n^o 1016 (avec photographie).

Ibid., n^o 1017. Peigné - Delacourt, Histoire de l'abb. d'Ourscamp, p. 161.

« telains de Couci et sires de Nancel, escuiers, fas assavoir... » que comme mesires Renaus, mes oncles, chastelains de « Couchi, chevaliers jadis, cui heritage je tieng... » Ce Simon (ainsi que son frère Renaut, mentionné dans des actes de 1268) était donc « neveu » du second Renaut, châtelain de Couci; ce nom n'empêche pas toutefois qu'il ne pût être ce que nous appelons son neveu à la mode de Bretagne, et par conséquent le petit-fils d'Arnoul de Magni, frère du premier Renaut et, comme Simon, seigneur de Nancel.

Des deux Renaut de Magni, père et fils, châtelains de Couci, l'un de 1207 à 1218 (au moins), l'autre de 1236 à 1260 (au plus tard), lequel est l'auteur des chansons? Assurément le premier. En effet, une de ses chansons, citée dans notre poème, est également encadrée dans le roman inédit de Guillaume de Dole, au folio 73 du manuscrit unique conservé à Rome. Or ce roman, dont l'auteur se vante d'avoir inventé ce genre de compositions où des chansons sont intercalées dans un récit, est par là même antérieur au roman de la Violette, et ce dernier a été composé par Girbert de Montreuil entre 1225 et 1243¹. — On ne trouve pas dans la comparaison des armoiries le secours qu'on espérerait en tirer. Nous possédons plusieurs sceaux des châtelains de Couci; les uns ont été reproduits par M. Peigné-Delacourt, soit d'après Gaignières, soit d'après les originaux, dans son Cartulaire d'Ourscamp ou dans son Histoire de l'abbaye d'Ourscamp; les autres sont décrits ou photographiés dans l'Inventaire des sceaux de la Picardie de M. Demay. Ces sceaux appartiennent à Gui, à Renaut I, à Renaut II et à Simon. Un des trois sceaux de Gui présente une effigie chevaleresque, dont l'écu est « vairé », comme celui des membres de la famille de Couci, à laquelle il appartenait; l'autre porte une simple fasce; sur le troisième la fasce est surmontée d'un lionceau passant de droite à gauche. Le sceau de Renaut I, châtelain de Couci, dont son frère Arnoul déclare s'être servi

¹ Marie, comtesse de Pontieu à qui le livre est dédié, ne mourut qu'en 1251; mais elle contracta en 1243 un second

mariage, qui a été certainement inconnu du poète, à en juger par ce qu'il dit de la comtesse aux vers 6644 et suivants.

pour sceller sa charte de 1207 (voyez ci-dessus), nous présente de même une fasce et au-dessus un lionceau passant. Des deux sceaux de Renaut II, l'un porte un chevalier armé, l'autre une simple fasce; enfin un sceau de Simon a le lionceau passant. Ce dernier attribut est donc commun à tous les châtelains, sauf à Renaut II, mais il est le seul que nous connaissions pour Renaut I. D'autre part, le manuscrit français 844 (ancien 7222) portait, en tête des chansons du châtelain, une miniature qui le représentait. Cette miniature a été anciennement coupée, mais M. Francisque Michel assure l'avoir retrouvée dans une copie de ce manuscrit passée depuis en Angleterre, et il l'a reproduite à la page i de son édition des Chansons. L'écu porte une simple croix, insigne du pèlerin, mais un lion est brodé sur la housse du cheval. Jakemon Sakessep, qui avait sans doute sous les yeux un manuscrit où les armes de Renaut étaient peintes en tête de ses chansons, les décrit à deux reprises, au vers 716 et surtout au vers 1280 :

Bien sai qu'il avoit escu d'or
 D'une barre d'azur fassié,
 Et si ot au chief entaillié
 Un lioncel vermeil passant.

C'est d'après ces vers que M. Michel a fait graver les armes du châtelain en tête de son édition des Chansons; mais, contrairement au témoignage de tous les sceaux, le lion, dans cette gravure, passe de gauche à droite. Les armes que décrit le poète sont donc bien celles de Renaut I, mais elles ont aussi été celles de Gui, et c'est sans doute par hasard, puisque nous les retrouvons sur le sceau de Simon, qu'elles ne figurent pas sur les sceaux de Renaut II que nous avons conservés.

Toutefois les remarques faites plus haut nous autorisent à affirmer que l'auteur des Chansons, qui s'appelait Renaut, était le premier et non le deuxième des châtelains de Couci qui ont porté ce nom, c'est-à-dire Renaut de Magni, fils de Renier de Magni et de Mauduite de Couci. Il est intéressant

Cartul. d'Ourscamp, planche B, n° 76 (ann. : 1143).

Ibid., planche I, n° 90.

Demay, Sceaux de la Picardie, n° 1018.

de savoir qu'il avait d'abord été clerc : son éducation ne fut sans doute pas sans influence sur son style et sur sa musique. Encore qualifié de « clericus » en 1204, il avait en 1204 deux enfants de sa femme Aanor; il dut donc se marier en 1207 ou 1208, une fois qu'il fut châtelain de Couci. On ne peut rien conclure sur son âge de ce qu'il était dès 1198 chanoine de Notre-Dame de Noyon : ces prébendes se donnaient même à des enfants, quand ils étaient de grande famille. On ne voit pas bien à quelle époque il faut placer ses chansons et son pèlerinage en Terre Sainte; peut-être des recherches dans les archives du Vermandois feront-elles retrouver sur lui des renseignements à joindre à ceux, déjà si précieux, que nous a fournis le cartulaire d'Ourscamp. Il put prendre part à la cinquième croisade (1217-1221); il est vrai qu'alors il aurait été père de famille quand il exprimait si vivement son amour pour une femme qui n'était pas la sienne; mais le cas ne serait pas sans exemple; puis il pouvait être veuf. Si cependant on était arrêté par cette considération, on pourrait regarder le pèlerinage qui lui a inspiré ses vers les plus connus comme ayant été fait isolément, ce qui n'aurait rien que de fort ordinaire, et le placer en 1205 ou 1206¹. — La part prise par un Renant, châtelain de Couci, à la croisade de Richard d'Angleterre, est donc une pure fiction, compliquée d'anachronisme, de l'auteur de notre roman. Il raconte d'ailleurs cette croisade avec la plus grande inexactitude, et commet des méprises, déjà relevées en partie par l'éditeur de son poème, qui indiquent bien qu'il ne travaillait pas sur un document contemporain.

Rien dans les chansons du châtelain ne nous fait connaître quel était l'objet de sa passion. Nous voyons seulement par l'une d'elles qu'il était déjà croisé avant d'avoir obtenu de sa dame tout ce qu'il en souhaitait, et par une

Chanson VI: « La novias tens et mais et violete. »

¹ M. Fr. Michel dit que le châtelain « vivait certainement entre les années 1187 et 1205, ou peut être 1221, » à cause des mots d'une de ses chansons: « la croiz que Turc ont », la croix ayant été

prise en 1187 par Saladin et recouvrée en 1205 ou en 1221. Mais la chanson (« Ali ! amors, com dure departie ») où se trouve ce vers est, sans contestation possible, de Conon de Béthune.

autre, citée plus haut, que ses désirs avaient été comblés quand il prit congé d'elle pour aller, comme il dit, « mourir en terre estraigne ». Cela ne concorde pas avec le roman, où le châtelain ne se décide à prendre la croix que quand il est heureux depuis des années. — Sa maîtresse est nommée par Jakemon Sakesep, qui ne mentionne nulle part son prénom, dame de Faiel. S'appuyait-il sur quelque tradition? Si l'on tient compte de ce que nous avons observé sur son ignorance à l'endroit du châtelain lui-même et de l'époque où il vivait, on jugera que c'est fort peu probable. Mais ce nom soulève une question délicate. On possède et on a souvent publié une charmante chanson qui met dans la bouche d'une femme des sentiments analogues à ceux que devait éprouver l'héroïne de notre roman. Cette chanson, qui nous est parvenue dans cinq manuscrits, est anonyme dans trois; le quatrième l'attribue à Guiot de Dijon¹; un seul, le célèbre manuscrit de Berne, lui donne pour auteur « lai «dame dou Fael² ». Quel rapport faut-il admettre entre cette poésie et notre roman? La lecture de la chanson nous montre que la personne qui y exprime ses regrets et ses craintes au sujet d'un ami qui guerroyait en Palestine n'était pas mariée : elle attendait le retour du chevalier absent pour l'épouser, et refusait tous les partis qu'on lui présentait :

Il est en pelerinage,
Dont Deus le laist retourner;
Et maugré tot mon lignage
Ne quier ochoison trover
D'autre face mariage :
Fous est cui j'en oi parler³.

Malgré cela, l'analogie des situations aurait pu porter Jakemon Sakesep, s'il avait lu ce morceau sous le nom de la

Chanson XVII :
« A vos, amant,
« plus qu'a nule
« autre gent

Meyer (P.), Rec.
d'ancien textes,
n° 41, p. 368;
ms. Clamambault,
fol. 248 a.

Ms. de la Bibl.
nat., franç. 844,
fol. 174.

¹ On lit Guyot de Provins dans l'Historique littéraire de la France, t. XXIII, p. 555; c'est un *lapsus calami*.

² Cette forme lorraine et bourguignonne de « lai » pour « la », mal comprise, a fait désigner cette pièce comme le « Lai de la dame de Fayel ».

³ La chanson en question était célèbre

et méritait de l'être. C'est certainement à elle que Guillaume de Lorris fait allusion dans les vers 2689 et suivants (éd. Michel) du Roman de la Rose :

Si me semble que por ce dist
Une dame qui d'amer sot
En sa chanson un cortois mot :
« Moult sui, fet ele, a bone escole

dame de Faiel, à donner ce nom à son héroïne; mais alors on ne comprendrait pas qu'il n'eût pas intercalé dans son poème la chanson de la dame de Faiel, comme il a fait celles du châtelain. Bien loin de là, il ne lui attribue nulle part le moindre talent poétique, et semble même, dans un passage curieux, la représenter comme moins habituée à écrire que sa chambrière: quand Isabel et la dame de Faiel reçoivent la première lettre du châtelain, Isabel dit à sa maîtresse qu'il faut lui répondre, et elle ajoute:

V 3105

Je meismes escrire say;
De l'escrire bien ouverray.
Et vous à fait deviserés
Ce que vous mander li vorrés.

Nous pensons que le nom de la dame de Faiela, au contraire, été mis en tête de la chanson en question postérieurement à notre poème et par un scribe qui connaissait ce poème. Il ne se trouve, avons-nous dit, que dans le manuscrit de Berne; or, si ce manuscrit est de la fin du XIII^e siècle, les rubriques n'ont été exécutées qu'environ un demi-siècle plus tard. Elles contiennent les fautes les plus grossières et les attributions les plus fausses; elles n'ont aucune valeur pour la critique. Leur auteur aura eu l'idée de mettre cette pièce, où l'on pleure l'absence d'un croisé, sous le nom de la dame de Faiel, dont l'histoire, telle que la raconte notre poète, était rapidement devenue célèbre¹. Quant à celui-ci, il a dû prendre ce nom au hasard, comme étant celui d'un des châteaux du Vermandois, où il plaçait la scène de son récit.

Ce récit lui-même n'est pas de son invention, il s'en faut,

Quant de mon ami oi parole;
Se m'aïst Diens, il m'a garie
Qui m'en parle, quoi qu'il en die.
Cele de Dous Parler savoit
Quanqu'il en iert, car el l'avoit
Essaïe en maintes manieres.

Cela se rapporte à ce passage de la chanson :

On cil est qui m'assoage
Le cuer quant j'en oi parler.

Il semble que Guillaume ait su qui était cette dame; malheureusement il ne nous l'a pas dit.

¹ La forme « dou Facl » est fautive; on trouve toujours, dans les actes authentiques comme dans le roman, « Faiel » et non « le Faiel ».

au moins en ce qui concerne l'épisode final, auquel il doit sa renommée. La légende du cœur d'un amant mangé par sa maîtresse, qui refuse ensuite de prendre aucune nourriture, se retrouve sous plusieurs formes bien antérieures à notre roman. Elle paraît d'origine celtique; au moins les deux plus anciennes versions dont nous ayons connaissance sont-elles des «lais de Bretagne», et elles diffèrent assez profondément l'une de l'autre pour que nous reconnaissons dans leur divergence même ces variations qui se produisent naturellement dans les traditions vraiment populaires. Nous nous occuperons d'abord de la première, celle qui a aussi le plus de rapport avec notre roman.

Nous ne possédons plus le «lai Guiron», auquel plusieurs anciens poèmes font allusion; mais l'un d'eux, dans un passage dont les derniers vers ont un charme singulier, nous en fait connaître le contenu. La reine Iseut, séparée de Tristan, distrait sa tristesse en chantant un lai sur la harpe :

En sa chambre se set un jor,
 Et fait un lai pitus d'amor :
 Cument dans Guirun fu supris,
 Pur l'amur de la dame ocis
 Qu[e] il sur tute rien ama,
 Et cument li cuns puis (li) dona
 Le cuer Guirun à sa moillier
 Par engin un jor à mangier,
 Et la dolur que la dame out
 Quant la mort de sun ami sout.
 La dame (*ms.* reine) chante dulcement,
 La voiz acorde à l'estrument;
 Les mainz sunt bel[e]s, li lais bons,
 Dulce la voiz [et] bas li tons.

Tristan, éd. Michel, t. III, p. 39.

Thomas, l'auteur du poème où se trouvent ces vers, écrivait au XII^e siècle, puisqu'il a été traduit en allemand par Gotfrid de Strasbourg dès les premières années du XIII^e; d'ailleurs le «lai Guiron» est cité dans deux chansons de geste au moins aussi anciennes. Il appartenait à ces vieilles traditions celtiques qui, par l'intermédiaire des Normands de France et d'Angleterre, firent irruption, dès la première

Tristan, t. III, p. 95-96.

moitié du XII^e siècle, dans les littératures romanes et germaniques. L'amour coupable et la vengeance féroce qui en sont le sujet présentent bien les caractères habituels de cette poésie, à la fois mélancolique, amoureuse et barbare, qui a trouvé sa plus belle expression dans la merveilleuse histoire de Tristan. La scène devait être au fond des grandes forêts où les princes bretons ou gallois menaient leurs chasses, et nous trouvons sans doute un écho du récit primitif dans celles des versions plus récentes où le cœur de l'amant est offert à son amie comme celui d'une bête fauve que le mari aurait percée de ses flèches. Mais cette sauvage histoire, transportée dans un autre milieu, a beaucoup perdu et de sa vraisemblance et de sa poésie, et a fini, comme nous le verrons, par devenir presque comique. Guiron, dans le vieux lai, devait être un poète, un harpeur, en même temps qu'un chasseur et un guerrier, comme Tristan, qu'il rappelle par tant de côtés; du moins il est remarquable que ses aventures, transportées en Provence, en France et en Allemagne¹, y ont été attribuées à des poètes célèbres.

C'est au troubadour Guilhem de Cabestaing que nous les voyons rapportées dans le récit le plus ancien qui nous soit arrivé. Ce poète, auquel on doit quelques-unes des chansons les plus passionnées que nous ait laissées la littérature provençale, fut sans doute choisi à cause de cela par un conteur qui voulut naturaliser dans son pays l'aventure de Guiron. Nous possédons de lui deux biographies; la seconde est une amplification de la première, et n'ajoute au

¹ On les trouve aussi en Espagne, mais à une époque bien postérieure et sous une forme où les rôles sont renversés. M^{me} d'Aulnoy, dans ses *Mémoires de la cour d'Espagne* (éd. de 1876, p. 107), raconte l'histoire de la marquise d'Astorga, qui, « ayant pris une implacable « jalousie contre une fille admirablement « belle que son mari aimait, fut chez elle « bien accompagnée, la tu », lui arracha « le cœur et le fit accommoder en ragoût. « Lorsque son mari en eut mangé, elle lui « demanda si cela lui semblait bon; il dit

« que oui. Je n'en suis pas trop surprise. « lui dit elle, c'est le cœur de la maï « lresse que tu as tant aimée. Et aussitôt « elle tira la tête toute sanglante qu'elle « avait cachée sous son guard-infant et « la roula sur la table. » Après quoi elle s' « sauva dans un couvent, où elle devint folle; quant au marquis, « il pensa tomber dans le désespoir; » mais M^{me} d'Aulnoy le connut plus tard grand maître de la maison de la reine, et elle nous « assure qu'il avait un esprit très réjouis « sant. »

récit que des détails plus ou moins romanesques. C'est ce qu'a démontré tout récemment un jeune savant allemand, M. Émile Beschmidt, dans une dissertation sur la biographie de Guilhem de Cabestaing, à laquelle nous empruntons le texte, habilement restitué, du passage de la biographie la plus ancienne qui intéresse notre sujet. Cette biographie nous apprend que Guilhem de Cabestaing, chevalier de la contrée du Roussillon, avait gagné, par sa bonne grâce et ses chansons, l'amour de dame Sermonde, femme de Raimon de Castel-Rossillon. Le mari le sut. « E quant
 « veng un dia, Raimons de Castel-Rossillon trobet passan
 « Guilhem de Cabestaing ses gran compaignia, e aucis lo, e
 « trais li lo cor del cors e fez lo portar a un escudier a son
 « alberc; e fez lo raustir e far pebrada e fez lo dar a manjar
 « a sa moillher. E quant la dompna l'ac manjat, en Raimons
 « li dis o que el fo¹. Et ella, quand o auzi, perdet lo vezer
 « e l'auzir; e quant ella reveng si dis : Seigner, ben m'avetz
 « dat si bon manjar que ja mais non manjarai d'autre. E
 « quand el auzi zo qu'ella dis, el correc sobre lieis ab l'espaza
 « e vole li dar sus en la testa. Et ella s'en anet al balcon e se
 « laisset cazer jos, e fon morta². » Un groupe de manuscrits ajoute un long récit sur la vengeance que le roi d'Aragon prit de Raimon, sur le monument qu'on éleva aux deux amants, sur le pèlerinage dont il était l'objet, etc. Tout indique que le premier biographe, ainsi sans doute que ses interpolateurs et continuateurs, a puisé dans un roman, analogue à celui qui fait l'objet de cette notice, et sans doute également écrit en vers. Il est bien inutile, comme on l'a fait, de chercher de l'histoire dans ces contes, et de se servir des renseignements prétendus historiques qu'ils contiennent pour établir les dates de la vie de Cabestaing.

¹ Le texte suivi par M. Beschmidt porte *aque el fo*; ce qui n'a pas de sens, comme l'a remarqué M. Tobler dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. III, p. 609; je corrige *o que*, c'est-à-dire littéralement : il lui dit ce qu'il était (le cœur).

² Le remaniement que M. Beschmidt désigne par *y*, et dont le texte a été le plus répandu, ajoute plus haut que Raimon coupa la tête de Guilhem et l'apporta avec le cœur, et dit ici qu'il la montra à sa femme après lui avoir révélé ce qu'elle venait de murer.

Boccace, Decamerone, Giorn IV, nov. 9.

Il ne nous paraît même pas prouvé que la sanglante histoire de Guiron ait originairement été, en Provence, attribuée au troubadour Guilhem de Cabestaing. Nous n'en possédons pas, il est vrai, d'autre version provençale; mais Boccace nous a conservé un récit très semblable dont le héros s'appelle Guardastagno et non Cabestaing. Boccace dit expressément qu'il puise à des sources provençales, *secondo che raccontano i Provenzali*; et l'on s'est, jusqu'à présent, accordé à penser qu'il avait pris son conte dans la biographie de Guilhem de Cabestaing. Mais il serait bien surprenant, en ce cas, qu'il n'eût mentionné en aucune manière le talent poétique du héros, ni parlé des chansons imprudentes qui, d'après ses biographies¹, causèrent sa perte². Suivant lui, Guglielmo Guardastagno est tout simplement, comme Guglielmo Rossiglione, un noble et puissant chevalier; les deux seigneurs sont amis intimes, et c'est ce qui irrite le plus le mari, quand il apprend la liaison de Guardastagno avec sa femme. Le ton simple et la brève allure du conte de Boccace montrent qu'il a dû suivre de près son original. Or, son récit contient plusieurs traits qui le distinguent de ceux des biographes provençaux, et dont quelques-uns paraissent plus anciens. Ainsi le mari, qui, de ses propres mains, a ouvert la poitrine de Guardastagno et lui a arraché le cœur (comme dans la plus ancienne biographie provençale de Guilhem de Cabestaing), le donne à apprêter à son cuisinier comme un cœur de sanglier; il ne s'agit pas de la tête. La dame, quand elle apprend le repas qu'elle a fait, s'écrie : « A Dieu ne plaise que sur une si noble viande que le cœur d'un chevalier aussi valeureux et aussi courtois que

¹ Le texte le plus ancien et le plus authentique dit déjà : *E cantava de lieis en jania sus cansons*. Les textes plus modernes indiquent, parmi les chansons de Guilhem, celles qu'il composa à diverses occasions et qui trahirent son secret. Ces chansons n'ont, en réalité, aucun rapport avec les circonstances où l'on veut qu'elles aient été faites. Il en est de même pour beaucoup des chansons citées dans

les biographies de troubadours. Il en est de même encore des chansons du châtelain de Couci dans notre roman : elles s'adaptent fort mal au récit où elles sont encadrées.

² Pétrarque, lui, a certainement connu la biographie du troubadour, à laquelle il fait allusion en parlant de

quel Guglielmo
Che per cantar ha 'l fior de' suoi d'i sermo.

« fut messire Guillaume Guardastagno aille jamais aucune « autre viande! » et elle se lance d'elle-même par une haute fenêtre. On remarquera que ces paroles coïncident à peu près textuellement avec celles que Jakemon Sakesep met dans la bouche de la dame de Faicl (voy. ci-dessus, p. 363); elles doivent donc provenir d'une source commune à lui et à Boccace, et elles ne sont pas, à beaucoup près, aussi semblables dans la biographie provençale. Nous pensons donc que l'aventure du cœur mangé, attribuée d'abord à un chevalier nommé Guardastaing, a été mise plus tard, à cause de la ressemblance des noms, sur le compte du troubadour Guilhem de Cabestaing, et que Boccace a suivi le récit le plus ancien.

C'est aussi à un poète, à un *minnesinger* connu, que nous voyons le même récit s'attacher en Allemagne. Reinmänn de Brennenberg, qui vivait au milieu du XIII^e siècle et qui nous a laissé quelques chansons, est devenu, longtemps après sa mort, le héros d'un récit semblable à la biographie de Guilhem de Cabestaing. Un *meistergesang* imprimé à la fin du XV^e siècle nous raconte que « le Brennberger », aimé de la duchesse d'Autriche, se trahit par ses chansons. Le duc lui fit trancher la tête; le cœur fut arraché, cuit, et servi à la duchesse, qui, lorsqu'elle sut ce qu'elle avait mangé, jura qu'aucune nourriture n'entrerait plus dans sa bouche. Elle tint parole : « elle vécut onze jours et au douzième elle tré-
« passa. »

Ce dénouement, que nous ne trouvons que là, doit cependant être celui de la légende primitive; il est le seul qui s'accorde pleinement avec les paroles que tous les récits prêtent à l'amante infortunée. Au reste, il faut remarquer que, d'après le *meistergesang*, la duchesse était innocente : le Brennberger n'avait pour elle qu'une passion respectueuse, et elle ne l'avait jamais pressé dans ses bras. Les imitateurs modernes du roman du Châtelain de Couci ont présenté les choses de même¹.

¹ L'aventure du Brennberger est aussi le sujet de chansons populaires allemandes

et néerlandaises. (Voy. Lambel, *Erzählungen und Schwänke*, p. 273.) Dans

Von der Hagen, *Gesamttabenteuer*, t. I, p. cxvii. - Grimm, *Deutsche Sagen*, n° 506.

Jusqu'ici nous avons vu le cœur de l'amant arraché par le mari du sein de celui qu'il vient de tuer; notre roman raconte les choses autrement, d'une façon moins atroce, mais aussi moins conforme à la vraisemblance poétique. L'idée de l'amant, quand il se sent mourir, d'envoyer par son écuyer son cœur embaumé à sa maîtresse est d'ailleurs parfaitement d'accord avec certains usages du XIII^e siècle. Il était fréquent alors d'enterrer le cœur, avec ou sans les entrailles, dans un autre endroit que le corps; les mourants demandaient souvent qu'on le portât à une église lointaine, à laquelle ils avaient une dévotion particulière; pour le voyage, il était naturellement embaumé. On comprend qu'on ait pu imaginer qu'un amant exalté avait fait pour sa dame ce que d'autres faisaient pour un saint de prédilection. C'est une sorte de réalisation matérielle de l'idée, si souvent exprimée par les poètes du moyen âge, que le cœur reste, quand on est éloigné, en la possession de la personne qu'on aime. Un désir comme celui qui est prêté au châtelain n'est pas en dehors de la vraisemblance, même depuis le moyen âge. On en cite plus d'un exemple très authentique en plein XVIII^e siècle. Huit romances espagnoles, bien connues par le chapitre XXIII de la seconde partie de Don Quichotte, racontent comment Durandarte, mourant à Roncevaux, chargea son cousin Montesinos de porter son cœur à Paris à Belerma, et comment Montesinos s'acquitta de sa funèbre commission. Des chansons populaires françaises ont conservé des traits analogues. Mais, si dans le récit primitif on admet que l'épouse infidèle ait pu manger le mets qu'on lui servait, en le prenant pour un cœur de cerf ou de sanglier, on conçoit difficilement, comme cela a été déjà remarqué, qu'un cœur desséché et embaumé ait pu paraître à la dame de Faiel aussi exquis qu'elle le dit. L'auteur de ce changement n'est d'ailleurs pas Jake-

J. de Belloy, Œuvres, t. IV, p. 329. — Revue des Deux-Mondes, 15 avril 1880, p. 792.

Durian, Roman-cero general, n^o 387-394.

une chanson suédoise (Lambel, *ibid.*), c'est un père et non plus un mari qui exerce l'atroce vengeance, ce qui se rapproche, comme on l'a fait remarquer,

d'un autre conte de Boccace, Guiscardo et Ghismonda (IV, 1); mais cette histoire n'a sans doute pas la même origine que la nôtre.

mon Sakesép; il l'a trouvé dans un poème antérieur, où il a puisé la matière du sien.

Ce poème ne nous est pas parvenu; mais nous pouvons nous en faire une idée exacte par l'imitation qu'en a rimée le poète allemand Conrad de Wurzburg. On a suppose, il est vrai, que Conrad avait eu pour original le roman même du Châtelain de Couci; mais, outre qu'il n'aurait sans doute pas omis le nom d'un personnage aussi célèbre, ou au moins la mention de son talent poétique, les dates respectives des deux ouvrages excluent cette supposition. Le roman de Jakemon ne peut, comme nous l'avons dit, être plus ancien que la fin du XIII^e siècle. Conrad de Wurzburg mourut en 1287, et *Le Cœur* ne paraît pas être une de ses dernières compositions. On y retrouve la charpente générale du roman français avec quelques divergences. La longue introduction manque, ainsi que tous les épisodes amoureux dont nous avons parlé. Dès le début, le voyage d'outre-mer est annoncé par le mari; l'amant veut faire aussi le pèlerinage; c'est la dame qui le décide à partir seul, pour sauver son honneur. Arrivé en Terre Sainte, il ne fait que languir, et finit par mourir de regret. Comme on le voit, il ne s'agit pas ici de croisade ni de blessure. Quand il se sent près de sa fin, il charge son écuyer de porter à sa dame, dans une boîte d'or, son cœur embaumé et l'anneau qu'il en avait reçu en partant. Le mari, comme dans notre roman, rencontre le messager et lui arrache la boîte. Quand la dame apprend la vérité, elle jure, après cette nourriture si noble, de n'en prendre aucune autre, et, tordant ses mains, elle expire de douleur. — L'étroite parenté qui existe entre ce court poème (592 vers) et notre long roman est évidente; il paraît également certain que c'est Jakemon qui a amplifié de toutes façons le poème traduit par Conrad, qu'il avait sous les yeux. Il a donné des noms aux héros, et a choisi le châtelain de Couci, dont le pèlerinage était connu par ses pièces les plus célèbres, pour pouvoir intercaler neuf chansons dans son œuvre et la diversifier ainsi, à l'exemple de poètes plus anciens¹. Il a inventé

Von der Hagen, *Gesamtaben* — *tener*, n^o XI, t. I, p. 229. — Lambel, *Erzählungen und Schwänke*, p. 264.

¹ Il y intercale aussi des chansons à danser, toujours à l'exemple de «Guil-

tous les incidents, d'ailleurs assez peu caractéristiques, des amours du châtelain et de la dame, excepté ceux qu'il a empruntés, comme nous l'avons dit, à des contes plus anciens. Enfin et surtout il a donné pour cadre à son récit la peinture brillante de la haute société de son temps. Certains traits mettent bien en lumière la relation de son ouvrage avec la source de Conrad. Ainsi celui-ci ne fait joindre au cœur envoyé par l'amant que l'anneau donné par sa dame : Jakemon ajoute une lettre; ce qui a visiblement un caractère plus moderne. L'anneau lui-même est remplacé par les tresses blondes que la belle a coupées lors du départ de son amant; mais, ce qui montre l'imitateur pris pour ainsi dire sur le fait et en flagrant délit de distraction, Jakemon nous raconte, comme Conrad, que la dame, au moment de la séparation, donna son anneau au chevalier; seulement plus tard il oublie cet anneau pour ne songer qu'aux tresses, et il ne le fait pas joindre au funèbre envoi.

Nous possédons du reste un autre témoignage de l'existence du poème, antérieur à celui de Jakemon, qui a servi de modèle à Conrad. C'est un « exemple » cité dans un des sermons du recueil intitulé : *Sermones parati*, souvent imprimé au xv^e siècle. Les héros de l'aventure y sont anonymes, comme dans Conrad, et, comme dans Conrad, l'amant meurt en Terre Sainte, de maladie et non de blessure. Le prédicateur envisage d'ailleurs l'histoire à un tout autre point de vue que les romanciers. *Quidam miles turpiter adamavit uxorem alterius militis. Contigit autem ipsum mare transire; cumque ibi infirmaretur et morti appropinquaret, ita fatuus erat et ita excecatus amore mulieris quod nec communicare nec confiteri voluit. Precepit autem servo suo ut, eo mortuo, cor suum amice sue in pixide portaret. Quod cum fecisset et reversus vellet intrare castrum illius domine, occurrit ei vir ejus et quesivit ab eo quid de transmarinis partibus portaret; et cum nihil responderet coegit eum ut diceret; et, accipiens cor istud, conditum in pixide, bene coctum dedit uxori sue ut comederet.*

laume de Dole » et d'autres romans. Mais il n'y insère plus de « chansons de loïe »

ou « d'istoire »; de son temps ce genre avait cessé d'être cultivé.

Sermones parati, serm. CXXIV, 4^e dimanche après la Trinité.

Cumque comedisset, quesivit de domina dicens : Dilexisti etiam illum militem qui mare transivit. Et illa rubedine perfusa loqui non audebat. Et dixit miles : Sciatis, domina, quod cor dilecti vestri vobis de transmarinis partibus missum comedistis. Et illa respondit : Et certe ego post illum cibum nunquam alium cibum comedam. Et interfecit seipsam. Ecce quomodo luxuria istos duos fatuos fecit et excecavit.

Nous espérons, par les recherches qui précèdent, avoir mis en lumière les éléments que Jakemon Sakesep a fait entrer dans la composition de son poème, et avoir montré les procédés dont il s'est servi. Il nous reste à parler du succès qu'obtint son ouvrage. Mais nous devons d'abord dire un mot d'une autre forme, plus étrange encore, sous laquelle nous est parvenue la légende celtique du cœur mangé. Un poète qui écrivait certainement au XII^e siècle, Renaut, est le plus ancien qui nous l'ait conservée. D'après lui, le bel Ignaure (et non Ignaurès) était en même temps amoureux et aimé de douze dames, dont les maris possédaient en commun le même château; ils apprennent leur honte, le tuent, et servent son cœur, avec ses « genétaires », à leurs femmes réunies à table. Les douze dames vantent ce manger exquis, et refusent de prendre aucune nourriture après celle-là. Cette bizarre exagération du thème primitif, traitée dans un style également bizarre par le poète français, a été répandue hors de France. Les Provençaux en connaissaient une version un peu différente; au moins Arnaut de Marsan nomme Linaure le chevalier qui fit tant de malheures, et Massot le traître qui fut cause de sa mort, tandis que celui-ci n'est pas nommé dans notre lai. Une autre version avait de bonne heure passé en Italie; nous la trouvons dans les *Cento novelle antiche*, où se sont conservés beaucoup de vieux récits français et provençaux. Là, les dames, dont le nombre n'est pas indiqué, mais qui sont, l'une comtesse « d'Arimini » monte in Brettagna », les autres ses suivantes, se sont toutes laissées séduire par un ribaud, un *portiere*. Après l'abominable repas, elles ne se condamnent pas à mourir de faim, mais se font simplement nonnes, et le couvent où elles se retirent

Hist. litt. de la France, t. XXVIII, p. 774.

Raynouard, Choix, t. II, p. 308.

Romania, t. III, p. 177.

Le bro de novelle
antiche, p. 39.

Von der Hagen,
Gesammtabehn-
tuner, t. I, p. cxi.

Raynouard,
Choix, t. IV, p. 67.
— Von der Hagen,
t. I.

Michel (Fr.),
Chansons du châ-
telain de Coucy,
n. 1. 13, p. xxviii.

Ritson, Ancient
English metrical
Romances, t. III,
p. 193.

impose aux hôtes qu'il héberge une singulière obligation¹. Si le *novellatore* ne plaçait pas la scène en Bretagne, on serait tenté de reconnaître dans Ariminimonte Remiremont, et de supposer que la légende s'était localisée en Lorraine et prétendait expliquer à sa façon l'origine du célèbre chapitre de femmes de cette ville. Ce qui semble favoriser cette conjecture, c'est qu'un texte de notre nouvelle, qui paraît préférable, porte *Borgoqua* au lieu de *Brettagua*, et que Bourgogne et Lorraine ont pu facilement se prendre l'une pour l'autre. Quoi qu'il en soit, le conte d'Ignaure pénétra aussi en Allemagne; plusieurs *minnesinger* y font allusion. Seulement ils donnent au héros le nom de Gralant. Le Lai de Graelent, qui nous est parvenu, raconte de tout autres aventures. N'est-ce pas sous l'influence de semblables récits que Sordel, dans son célèbre *sirventes*, invite tous les princes de son temps, pour se donner un courage digne de leur rang, à manger un peu du cœur de Blacatz, tandis que Bertran d'Alamanon propose de le partager entre les femmes qu'il a aimées?

Revenons au roman de Jakemon Sakessep. Il fut de bonne heure fort goûté. Le chevalier de La Tour Landry, Froisart, Christine de Pisan, dans des passages plusieurs fois cités, parlent des aventures du châtelain. Un charmant poème anglais, composé au xv^e siècle et publié par Ritson, a évidemment pour base un récit oral des aventures de notre héros, qu'il appelle bizarrement *the Knyght of Courtesy*. Le nom de *Courtesy* n'est pas une simple altération matérielle; l'auteur le donne expressément à son héros :

All men spake of his hardynesse,
Riche and poure of eche degré,
So that they called him, doubtlesse,
The noble knyght of Courtesy.

L'auteur, comme les imitateurs postérieurs, a supposé que

¹ Cette partie de la nouvelle, où est racontée la condition bizarre mise par les nonnes à l'hospitalité très complète qu'elles accordaient aux voyageurs, se

trouve isolément dans un manuscrit de Florence, d'après lequel M. Papanti l'a publiée (*Novelle antiche*, Livorno, 1871, p. 36).

les amours du chevalier et de la dame de « Faguell » étaient absolument chastes, et il a mis cette circonstance en relief avec un véritable charme :

Our love, he said, shalbe none other
 But chaste and true, as is betwene
 A goodly sister and a brother,
 Fro luste our bodies to kepe clene . . .
 This lady, white as any flour,
 Replete with feminine shamefastnesse,
 Begayn to change her faire colour,
 And to him sayd : My love, doubtesse,
 Under such forme I shall you love
 With faithful herte in chastitè,
 Next unto God that is above,
 Both in welth and adversitè.

C'est le mari qui engage le chevalier à aller à Rhodes guerroyer contre les Turcs. En passant par la Lombardie il combat et tue un dragon terrible. Arrivé à Rhodes, il accomplit des exploits merveilleux et se fait reconnaître aux tresses blondes qu'il porte sur son casque. Mortellement blessé, il dit à son page d'envelopper son cœur dans les tresses de sa dame et de le porter à Faguell. Quand la dame sait ce que son époux lui a donné à manger, elle se lamente et dit :

But sythe it is buried in my body,
 On it shall I never eate othre meate.

Le compilateur d'une chronique rédigée au xv^e siècle a raconté en abrégé, d'après notre poème, qu'il cite expressément, « si comme l'histoire le raconte qui parle de leur « vic, dont il y a romans propre, » les aventures du châtelain et de la dame de Faiel¹. Claude Fauchet, auquel ap-

Fauchet, Recueil, p. 124-130. — Michel, Chansons du châtelain de Coucy, p. i.

¹ Les concordances que M. Beschiuidt veut trouver entre la chronique de Fauchet et la biographie provençale nous paraissent tout à fait insignifiantes. D'ailleurs, comment s'expliqueraient-elles ? Le thème primitif de toutes les versions,

y compris la biographie de Cabestaing et la nouvelle de Boccace, aurait-il déjà attribué l'aventure, comme la chronique et le roman, à Renaut, châtelain de Coucy ? Ou l'auteur de la chronique consultait-il, outre le roman, une source

Comptes rendus
des séances de l'A-
cadémie des in-
scriptions. 1879,
p. 99.

Howell, Letters,
tome I, 6^e série,
p. 244.

partenait le manuscrit de cette chronique, que M. Léopold Delisle a reconnu dans le manuscrit français 5003 de la Bibliothèque nationale, en a tiré, avec l'histoire de Blondel et de Richard, l'extrait du poème de Jakemon. Cet extrait devait, un siècle après, donner lieu à tout un mouvement littéraire et rappeler vivement l'attention publique sur les amours et les malheurs prétendus du châtelain de Couci. Ils n'avaient jamais été oubliés, au moins par les lettrés. En 1634, le polygraphe anglais Howell, retournant dans son pays, voyageait en coche de Paris à Rouen. Il y fit rencontre d'un *knowing gentleman*, qui lui raconta l'histoire du châtelain, dont Howell fit le sujet d'une lettre à son ami et « père » Ben Jonson. L'histoire s'était passée, disait ce gentilhomme, il y a cent et quelques années; le héros était *captain Coucy, Keeper of Coucy Castle, which is yet standing and in good repair*. Sa belle ayant épousé *Monsieur Fayel*, il alla combattre les Turcs en Hongrie, et fut blessé mortellement *not far from Buda*. Il ordonna à son écuyer *to take his heart out of his breast, and put it in a earthen Pot to be bak'd to powder, then to put the powder into a handsom box, with that Bracelet of hair he had worn long about his left wrist, which was a lock of Mademoiselle Fayels hair, and put it amongst the powder together with a little Note he had written with his own blood to her*. Le mari fait prendre la poudre à sa femme comme un cordial pour le mal qui l'alanguit, et lui révèle ensuite la vérité : *In a sudden exaltation of joy she with a far-fetch'd sigh said, This is a precious Cordial indeed, and so lick'd the dish saying, It is so precious, that't is pity to put ever any meat upon't*. — Le lendemain on la trouva *stone-dead* dans son lit. *This gentleman told me that this sad story is painted in Coucy Castle, and remains fresh to this day*. Cette dernière circonstance, de pure invention, est venue plus d'une fois s'adjoindre aux récits légendaires.

indépendante? M. Beschmitt remarque d'ailleurs que les rapprochements de la chronique se produisent tantôt avec telle rédaction de la biographie, tantôt avec telle autre. Les rédacteurs proven-

çaux successifs seraient donc allés reprendre dans la source commune des traits négligés par leurs prédécesseurs? Toutes ces suppositions compliquées sont aussi invraisemblables qu'inutiles

Mais le mouvement dont nous avons parlé remonte en réalité tout entier au roman de Mademoiselle de Lussan, publié en 1733: Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste¹. Le costume de ce roman est ridicule: « Monsieur de Fajel, « Madame de Fajel, Raoul de Coucy » et les autres personnages s'y comportent comme des gens du xvii^e siècle, sinon du xviii^e; leur langage, leurs manières et leurs sentiments sont également inadmissibles à l'époque où ils sont censés vivre. Mais on ne peut dire autant de mal de la composition même du roman. En feignant que Raoul de Coucy et « Madame de Fajel » s'aimaient dès l'enfance et avaient été séparés malgré eux, mais surtout en représentant la jeune femme comme résistant à sa passion et ordonnant elle-même à celui qu'elle adore de partir pour Jérusalem, en faisant de « Gabrielle » la victime innocente des fureurs jalouses de son mari, Mademoiselle de Lussan a rendu cette tragique histoire plus intéressante et plus tendre. Aussi son œuvre inspira-t-elle des imitateurs qui ne s'écartèrent pas de cette voie. La romance du duc de La Vallière mérite réellement, par la simplicité du style et la grâce touchante des sentiments et des expressions, l'immense succès qu'elle obtint. C'est elle qui inspira à Belloy sa tragédie, qui, après avoir réussi presque autant que le Siège de Calais, ne put se soutenir au théâtre. L'auteur suit pas à pas Mademoiselle de Lussan, si ce n'est qu'à l'exemple du duc de La Vallière il restitue au mari le nom de Fayel. Mais comme lui et comme elle il appelle la femme Gabrielle de Vergy. On s'est perdu en conjectures sur l'origine de ce nom, et Belloy lui-même, dans une savante dissertation, a essayé de prouver que Vergy était une altération de Levergies ou Levergier, château voisin de Faiel. On a déjà fait voir que le nom de Vergy donné, comme nom de fille, à la dame de Faiel, provenait d'une confusion avec la châtelaine de Vergy, héroïne d'un joli petit poème du xiii^e siècle, mis plus tard en prose et im-

Michel, Chansons du châtelain de Coucy, p. 105.

Hist. litt. de la France, t. XVII, p. 646; t. XVIII, p. 786. — Michel, Chansons du châtelain de Coucy, p. xi.

¹ Il faut en excepter la belle ballade d'Uhland, *Der Kastellan von Couci*, qui est puisée directement aux sources an-

ciennes. Uhland a d'ailleurs, comme Mademoiselle de Lussan et *The Knight of Courtesy*, mais d'une autre façon, re-

HIST. LITT. DE LA
FRANCE, T. XVIII,
P. 77^S.
Michel, t. I.

primé au xvi^e siècle, puis rajeuni et amplifié au xviii^e¹. Mais cette confusion ne s'est pas faite, comme on l'a dit, « parmi le peuple »; il n'y a jamais eu, à ce sujet, d'« opinion populaire ». Les amours du châtelain de Coucy et de la dame de Faiel appartiennent au pur domaine littéraire; les prétendues traditions que des amis de Belloy recueillaient à Fayet pour les lui envoyer sont du même acabit que les traditions relatives à Clotilde de Surville, qu'on retrouverait encore aujourd'hui autour de son château. C'est Mademoiselle de Lussan seule qui a eu l'idée de donner à son héroïne le nom de famille de Vergy, de même que c'est elle qui a inventé le prénom de Gabrielle, absolument inconnu au moyen âge. Belloy suppose, dans sa pièce, que « Raoul de Coucy » n'est pas mort après la lettre écrite à sa dame et saisie par l'époux, et que cette lettre donne plus tard « à Fayel », quand il a tué Raoul, l'idée de lui arracher le cœur et de l'apporter à sa femme. Mais le dénouement du roman, conservé par Mademoiselle de Lussan, ne pouvait être transporté au théâtre. Belloy se contente de nous montrer un « vase », dans lequel Gabrielle, qui l'ouvre, croyant y trouver du poison préparé pour elle, aperçoit avec horreur le cœur sanglant de son ami. « Il est nécessaire d'observer, remarque l'auteur, que le vase est fait de manière que le spectateur ne voit rien. » C'est dans une hallucination que Gabrielle se figure que son mari accomplit l'acte féroce raconté par le vieux poème :

Sous les couteaux tranchants j'entends ce cœur gémir,
Vois ses lambeaux épars que Fayel vient m'offrir.

présenté comme purs les amours du châtelain et de la dame. Il a sans doute pris dans Boccace l'idée du cœur de cerf auquel le mari substitue le cœur embaumé qu'il vient d'arracher à l'écuyer; mais l'erreur de la dame est ici bien difficile à admettre.

¹ On s'était accoutumé, comme le dit M. Michel, à citer ces deux noms à côté l'un de l'autre, comme ceux de deux illustres « victimes d'amour ». Le rappro-

chement tenait certainement en partie à cette circonstance matérielle que l'un était châtelain et l'autre châtelaine, ce qui amenait naturellement le souvenir de l'un à propos de l'autre. Boccace a rapproché la dame de Vergi de « Guiglielmo », c'est-à-dire sans doute de son Guiglielmo Guardastagno : *Diono e la Fiammetta cominciarono a cantar di messer Guiglielmo et della dama del Verjain.* (Giorn. II, *in fine*.)

Arrête, monstre, arrête! Eh quoi! tes mains fumantes
Osent porter ce cœur sur mes lèvres sanglantes!

Fayel, qui est représenté comme plein de remords, qui vient d'ôter le vase et de le donner à « un garde » qui l'emporte, « tombe désolé sur un siège » et s'écrie :

Dieu! suis-je assez puni!

GABRIELLE

(*d'une voix éteinte et respirant à peine*).

Ce coup finit mon sort :
Tout mon sein se remplit des glaces de la mort.

La même année que Belloy (1770), d'Arnaud publia une tragédie intitulée Fayel et tirée également du roman de Mademoiselle de Lussan; mais nous ne pensons pas qu'elle ait été représentée¹. Quant à Belloy, il se passionna pour le sujet qu'il avait traité et même pour la famille de Coucy en général. Il crut avoir retrouvé une branche de cette grande famille tombée dans l'obscurité, et s'efforça de la remettre en lumière; enfin, dans un mémoire exprès, fort érudit bien que peu critique, il réunit tous les témoignages relatifs au châtelain, essaya de démontrer la parfaite authenticité de ses aventures, et conclut par ces paroles : « Il y a dans l'histoire peu d'événements particuliers auxquels on puisse ajouter foi, si celui-ci ne paraît mériter aucune croyance. » L'ouvrage de La Borde, Mémoires historiques sur Raoul de Coucy (Paris, 1781), n'ajoute rien de nouveau aux faits rassemblés par Belloy, et reproduit même des erreurs que celui-ci avait dissipées; ainsi il rend au châtelain le nom de Raoul de Coucy, tandis que Belloy avait reconnu qu'il de-

Belloy (A. de)
Œuvres, t. IV
p. 335.

¹ Il était difficile qu'elle le fût. Le dénouement, mieux respecté que par Belloy, est d'un extrême ridicule. Fayel, après avoir tué Raoul de Coucy et lui avoir arraché le cœur (ainsi reparait la forme primitive du récit), qu'il ordonne à son écuyer de faire cuire, a une ex-

plication terrible avec sa femme. Celle-ci se retire pour souper et revient peu d'instant après. Fayel alors lui révèle le secret de ce repas qu'elle vient de prendre, et, comme elle pousse un cri d'horreur, la poignarde sur le corps de Raoul.

vait s'appeler Renaut et qu'il n'appartenait sans doute pas à la famille de Coucy. La Borde joignit à son livre, orné des portraits prétendus authentiques de Raoul de Coucy, d'Aubert de Faiel et de Gabrielle de Vergy, les chansons du châtelain avec la musique, et c'est à cette vogue renouvelée de notre roman et de ses imitations que ces chansons ont dû d'être imprimées si anciennement : elles ne partagent ce privilège qu'avec celles du roi de Navarre. Une meilleure édition en a été donnée par M. Michel, dont la préface et les notes nous ont fourni plus d'un utile renseignement. Le roman lui-même, imprimé en 1829, a précédé la plupart de nos anciens poèmes. L'édition qu'en a donnée Crapelet laisse à désirer à beaucoup d'égards, bien qu'elle soit fort estimable, ainsi que la traduction, si l'on considère la date où elle a paru. Mais il serait à souhaiter qu'elle fût remplacée par une autre. Aucun des manuscrits qui figurent dans les anciens inventaires royaux ne s'est, à la vérité, retrouvé; mais le manuscrit d'Ashburnham-Place, qui provient de la bibliothèque du duc de Penthièvre, et plus anciennement de celle de Dufay, paraît offrir un texte supérieur à celui de la Bibliothèque nationale. Espérons qu'il sera permis à quelque philologue de le collationner et de nous donner ainsi une édition satisfaisante d'un ouvrage qui, par le talent de l'auteur, par l'intérêt du sujet, par le succès qu'il a obtenu de prime abord et qui s'est rajeuni à plusieurs reprises, mérite assurément d'être présenté au lecteur sous une forme aussi correcte et aussi complète que possible.

Peigné-Dela-
court. Note sur le
châtelain de Coucy,
p. 1.

G. P.

JEAN DE MEUN,

TRADUCTEUR ET POÈTE.

JEAN CLOPINEL, originaire de la petite ville de Meun, dont le nom est devenu inséparable du sien, avait conquis la plus grande renommée poétique en publiant, jeune encore, la suite du Roman de la Rose, qui fut honoré de la haute estime des plus beaux génies d'Italie et qu'on ne craignit pas, jusqu'au xiv^e siècle, de placer assez près des chefs-d'œuvre de la muse antique. Jamais plus brillante auréole n'avait couronné les premiers essais d'un poète, et l'on était par conséquent en droit d'espérer de l'ingénieux et savant continuateur de Guillaume de Lorris d'autres conceptions du même genre, tour à tour enjouées et philosophiques. Il n'en fut rien ; pendant que le troupeau des imitateurs arrivait à reproduire les défauts plutôt que les beautés du Roman de la Rose, Jean de Meun, indifférent au bruit qui se faisait autour de son premier ouvrage, se livrait à d'autres études, qui n'avaient rien de commun avec ce que ses nombreux admirateurs attendaient de lui. Après avoir fini le Roman de la Rose par ce vers :

Atant fu jour et je m'esveille,

il ne se rendormit plus sous l'impression de cet amour sensuel qui l'avait une première fois bercé. Il fit pourtant encore des vers, mais à l'autre extrémité de sa vie, vers d'un tout autre caractère, auxquels on devait reprocher les défauts contraires à ceux qui avaient tant contribué au succès de son premier poème. Alors il exprima le regret d'avoir trop sacrifié à l'envie de plaire aux gens frivoles :

J'ai fait dans ma jeunesse maint dit par vanité
Où maintes gens se sont maintes fois delité ;
Bien doit estre esensés jeune euer en jeunesse,
Quant Dieu lui done grace d'estre viels en vieillesse.

Hist. littér. de
la Fr., t. XXIII,
p. 42.

Testament, v. 5.
Éd. de Meun.

« Heureux, ajoute-t-il, ceux qui ont, dès leurs premières années, la maturité des dernières. C'est un bonheur dont je n'ai pas à me glorifier. »

Jean de Meun ne passa pourtant pas brusquement de la plus frivole dissipation aux pratiques d'une dévotion rigide. Un désir ardent de connaître le retint longtemps au milieu des études purement spéculatives; il acquit ainsi parmi ses contemporains une réputation de grand philosophe. Personne de son temps ne semble avoir autant travaillé à découvrir l'origine des substances et les secrets de la nature. Déjà, dans un fameux passage du *Roman de la Rose*, il n'avait pas désespéré de l'heureux succès de la recherche du grand œuvre; il avait avec complaisance décrit les transformations progressives qui s'opéraient ou devaient s'opérer dans le creuset de l'alchimiste. On n'aurait donc pas été surpris de le voir ensuite composer des traités spéciaux sur les moyens d'obtenir ces transformations si longtemps et toujours si vainement attendues. S'il n'a rien fait de pareil, au moins a-t-on pu mettre sous son nom plusieurs livres de philosophie hermétique. Nous en dirons quelques mots, après avoir passé en revue les ouvrages dont il s'est lui-même reconnu l'auteur, et qu'on n'a jamais songé à lui contester.

Biblioth. nat.,
ms. 12500

C'est au début de sa traduction du livre *De consolatione* de Boèce que Jean Clopinel nous a donné ces précieuses indications. Après avoir achevé le *Roman de la Rose*, il traduisit le livre de Vegèce *De re militari*, le livre des Merveilles d'Irlande, celui d'Aelred De spirituelle amitié, les Épîtres d'Abélard et d'Héloïse, enfin la Consolation de philosophie. Si nous ajoutons à cette liste les deux ou trois poèmes dévots qu'il écrivit dans les dernières années de sa vie, nous aurons l'ensemble des œuvres authentiques de Jean de Meun. Il en a probablement fait d'autres encore; mais les moyens nous manquent aujourd'hui de constater l'authenticité de celles qu'on lui a plus tard attribuées.

I. Traduction du livre de Vegèce *De re militari*. La traduc-

tion du livre de Vegèce *De re militari* est assurément un des premiers travaux de notre auteur. Il la cite immédiatement après le Roman de la Rose dans le préambule du Boëce; et sur les quatre manuscrits que nous en avons reconnus, les deux plus anciens sont accompagnés de la mention suivante : « Le livre de Vegèce de l'art de la chevalerie, « que nobles princes Jehan, contes de Eu, fist translater de « latin en françois par M^e Jehan de Meun, en l'an de l'In- « carnation m. ii. c. iii.^m et iv. » Nous n'avons aucune raison de contester cette date, et c'est un témoignage de plus en faveur de celle que nous avons assignée à la composition du Roman de la Rose. Ainsi Jean de Meun avait à peine achevé son premier et fameux ouvrage, quand un grand seigneur, Jean de Brienne, comte d'Eu, mort dix ans plus tard dans un âge assez avancé, lui demandait un travail plus sérieux, qui d'ailleurs offrait des difficultés de tout autre genre. Les traductions d'auteurs latins avaient été souvent tentées; il existait déjà d'infidèles imitations de Solin, d'Orose, de Suétone, de Lucain, de Stace et de quelques fabulistes; mais Jean de Meun devait être un des premiers qui se proposât de reproduire avec exactitude dans sa langue maternelle le texte d'anciens auteurs latins, et nous pouvons dire qu'il ouvrit la voie que les clercs du xiv^e siècle suivirent avec tant d'ardeur et de succès.

Le titre du livre de Vegèce, *De re militari*, que notre auteur rend par « Livre de chevalerie », nous prouve déjà qu'alors on mesurait assez mal l'énorme espace qui séparait la société antique de la société du moyen âge. Aux yeux de Jean de Meun, le *miles* romain est le « chevalier », les choses de la guerre sont les choses de la chevalerie. Dans cette conviction, les théories militaires les plus éloignées de celles du xiii^e siècle ne lui paraissent pas avoir subi de modifications importantes; elles sont recommandées à l'étude des écuyers et bacheliers, qui ne pouvaient en réalité trouver de nombreuses occasions de les appliquer. Les *tirones* de l'auteur latin deviennent les jeunes écuyers ou bacheliers du traducteur français, et Jean de Meun, sans

même ici nous avertir des changements opérés dans le système militaire, s'en va recommander, sur la foi du Vegèce, de choisir les chevaliers (*militēs*) parmi les rudes et sobres laboureurs et non parmi les citadins accoutumés aux énevants plaisirs.

Ms. fr. 1230,
fol. 3.

Parfois, cependant, il ne refuse pas de commenter et d'éclaircir son texte. Quand Vegèce énumère les professions qui sont incompatibles avec l'exercice des armes : *Piscatores, aucupes, dulciarios, lintcones omnesque qui aliquid tractasse videntur ad gynæcea pertinens...*, Jean de Meun traduit : « L'en ne doit pas eslire pour estre chevaliers homes pescheurs, oiseilleurs, rabardiaus, jongleurs, tresgetteurs, bourdeliers, ne gens qui s'entremettent d'offices appartenans à delices. »

Ib., fol. 4.

D'autres fois, il ne se fait pas scrupule d'ajouter au texte latin. Vegèce, dans le chapitre VIII, regrette qu'on ait laissé tomber en désuétude les jeux et les exercices qui, en temps de paix, préparaient les jeunes Romains à la vie des camps : *Signatis tirouibus per quotidiana exercitia armorum est demonstranda doctrina; sed hujus rei usus dissimulatio longæ securitatis abolevit*. Le traducteur rend cela fort bien, puis il ajoute de son propre fonds : « Et pour ce firent çà en arriere li sage establir des theatres pour aprendre aus jouennes homes l'art de chevalerie, et pour esprouver la force des corps et des alainnes. En cest derrain aage en sont venus en avant li tournoiement; et moult leur profite, quant il sont estrait de hautes lignies et de ceus qui ont eu los de victoire; car plus volentiers s'abandonnent à suivre les fais de lor ancesseurs. »

Ib., fol. 14.

Au chapitre X, il cite comme excellents nageurs les Tartares, dont assurément Vegèce ne prévoyait pas les futures destinées. Dans le second livre, quand l'auteur rappelle le soin que les soldats romains avaient de tenir leurs armes en bon état, parce que leur éclat semble ajouter à la confiance de ceux qui les portent et à la terreur des ennemis qui les regardent, Jean de Meun ne peut se défendre d'ajouter : « Et encore au jour d'hui mettent grant peine cil qui

« volentiers usent le mestier d'armes à faire les appareillier.
 « Car lor fait en sont plus parent, et plus volentiers les re-
 « gardent et plus ententivement cil qui de bataillier là en-
 « droit ne s'entremetent, et mieus en sevent leur fais jugier. »

Vegèce ayant remarqué que souvent le désir de poursuivre un ennemi vaincu était devenu fatal au vainqueur, « En mainte ancienne histoire, ajoute notre traducteur, « le puet l'en trouver, et en nos temps meismes aussi. Car le « roi de Sezile, par retenir sa gent ou champ, qu'il ne les « lessa pas tous chascier, desconfist Coradin. » C'est un souvenir de la fameuse bataille de Tagliacozzo, qui fit en 1268 tomber le jeune Conradin aux mains de Charles d'Anjou.

Liv. III, ch. xxv.

Ms. It. 1230,
fol. 15 verso.

Il n'est pas sans intérêt de voir notre traducteur rapporter le premier emploi des écus armoriés à l'usage des Romains « de faire divers signes en lor escus ; et, avec ce, « li noms de chacun et de quel compaignie ou de quel centurie il estoit est escrit au travers de son escu¹. » Ici, comme on voit, les mots *in adverso scuto* sont rendus un peu librement ; mais voici ce que le traducteur ajoute : « Et à l'es-
 « sample de ces fais ont li chevalier orendroit ensaignes et
 « bannieres et cotes à armes et escus, et leur connoissance
 « dedens ; et par ce connoissent il lor amis et lor anemis. » Suivant toutes les apparences, c'était dans la prévision de la perte de l'écu, de la prise ou de l'éloignement de la bannière, que nos chevaliers avaient soin de répéter le timbre de leurs armes sur une plaque de métal fixée à l'épaule, et qui portait le nom de « connoissance » ou reconnaissance.

Jean de Meun termine le second livre de Vegèce par une réflexion pleine de justesse, à l'occasion du soin que les Romains prenaient de préparer à l'avance tout ce qu'il fallait pour tenir la campagne et entreprendre le siège des places : « Mais au temps d'ore ne sieut on pas cet usage ; car ançois « que on ait faite la pourveance pour assaillir un chastel ou « une cité, sont li anemi conforté ou pourveu encontre lor « engins. Ou cil defors ont defaut en aucune partie, comme

¹ *Diversa in scutis signa pingebant . . . ; præterea in adverso scuto uniuscujusque militis nomen erat adscriptum, addito ex qua esset cohorte quæve centuria.*

« de vitaille ou d'autre chose, ou li assegié ont secours, par
 « la negligence des assegeurs qui ne sont pas approprié en
 « la maniere que cil de çà estoient en arrières. »

Livre IV, chap
 XXXIII.

On peut encore juger de la liberté que prenait le traducteur par la définition qu'il donne de la phalarique, sorte de lance avec laquelle on essayait de réduire en cendres les travaux avancés de l'ennemi. « Phalarique est faite à la guise
 « d'une hanste, et est fichiée par devant en un fort fer; et
 « est envelopée, entre le fer et le fust, de souffre, de pois
 « resine, de ciment, d'estouppes et de oïle ardent que l'on
 « appelle feu grégeois. » On serait heureux de trouver dans un écrivain du iv^e siècle la mention de ce terrible « feu
 « grégeois »; mais Jean de Meun a rendu par ce mot l'*infuso oleo quod incendiarium vocant* de Végèce; ce qui, suivant toutes les apparences, n'a, dans l'intention de l'auteur original, rien de commun avec le feu grégeois.

Le chapitre qui présentait le plus de difficultés au traducteur français du xiii^e siècle est celui qui donne la synonymie grecque et latine des vents. Jean de Meun avoue ingénument qu'il l'a fort mal compris et qu'il lui serait impossible de rendre exactement le texte original. On nous pardonnera de reproduire ici les lignes par lesquelles il a comble cette lacune : « Pour ce que cist aucteur, Aristotes
 « et li poete neïs et diverses nacions avec nomment et
 « ordenent diversement ces vens, et pour ce que neïs
 « je ne les sai pas proprement nomer en François, je
 « Jehans de Meun translaterres de cest livre ne voel du tout
 « ensivir ne les uns ne les autres : mais je vous nomerai et
 « ordenerai des quatre vens principaus et de tous lor compaignons proprement lor nons en latin, si comme li latin
 « les nomme communement; et en ont fait vers que vous
 « orrés ei après. Li premiers des quatre principaus vens
 « est appelé *Eurus*, et je cuit que li François l'appellent So-
 « laire, et vient d'orient; et a deus compaignons, dont li uns
 « a à non *Vulturnus*, qui li souffle à destre devers setem-
 « trium, et li autre a à non *Subsolannus*, qui li soulle à senestre
 « devers mydi. Li secons vens principaus, qui soufle contre

« le premier, a non *Zephirus*, et je cuit qu'il l'apelent Mol-
 « vent; et vient d'occident, et a deus compaignons, dont li
 « uns a non *Favonius*, qui li soufle à destre par devers myedi,
 « et li autre a à nom *Thorus*, qui li soufle à senestre par devers
 « setentrium. Li tiers des vens principaus a non *Auster*, et je
 « cuit qu'il l'apelent *Pluger* (var. *Plung'ul*), et vient devers
 « myedi, et a deus compaignons, dont li uns a nom *Affricus*,
 « qui li soufle à senestre par devers occident, et li autres a
 « non *Nothus*, qui li soufle à destre par devers orient. Li quars
 « vens principaus a non *Boreas*, que li Francoïis apelent *Byse*,
 « et vient de setentrium, et soufle contre myedi, et a deus
 « compaignons, dont li uns a non *Circyus*, qui li soufle à se-
 « nestre par devers orient, li autres a non *Aquilo* et li soufle
 « à destre par devers occident. Veés ci les vers dont je vous
 « ai fait mencion :

Euro Vulturius Subsolanusque sodales,
 Altricus atque Nothus sunt Austro collaterales.
 Cum Zephiro Thorus, Favonius accipiuntur.
 Circius ac Aquilo Boream stipare feruntur.

« Cist vers ne dient nulle autre chose fors que seulement
 « les noms et l'ordenance des vens desus nommés; Ovide neïs
 « nomme en son grant livre les quatre vens principaus, si
 « com je vous ai ci devant mis. Or m'en revien à mon pour-
 « pos, c'est à dire de translater le remanant dou livre. »

Ovide, *Metam.*
 l. v. 61.

Enfin, au chapitre suivant, où l'on apprend *quibus mensi-
 bus tutius navigetur*, « en quel mois l'on nage plus seurement », Jean de Meun ouvre une parenthèse pour nous dire le nom donné de son temps à la constellation des Pléiades : « Puis
 « que Pleiades sont nées (c'est un monciaus d'estoiles que
 « li Latin nomment la meneur Ourse, et li François l'apelent
 « la Geline pouciniere), puet l'en seurement nagier. » Il n'est pas de « moncean d'étoiles » dont le nom ait autant varié que celui des Pléiades; mais on rencontre assez rarement ailleurs celui que lui donne Jean de Meun.

Ms. 61, 6663.
 fol. 101.

Nous pouvons dire de cette ancienne traduction de Ve-
 gèce, hérissée de tant de dillicultés pour celui qui une pre-

Biblioth. nat.,
mss. fr. n^o 230,
1231, 1232, 2063.

mière fois l'entreprenait, qu'en faisant la part des courtes gloses et additions que nous avons rappelées, elle n'est pas dépourvue de précision et d'élégance; elle a de plus le mérite d'une assez grande fidélité. Nous en avons reconnu quatre manuscrits, qui sont assez conformes entre eux. Le plus ancien (n^o 2603) remonte à la première partie du XIV^e siècle. La date en est rappelée dans une sorte de complément à l'explicit cité plus haut : « Et a fait faire cest livre maistre G. de « Dynant demorant à Noyon, en l'an de grace mil trois cent « et quarente. » Le volume contient quelques miniatures assez intéressantes, la première surtout, où Jean de Meun est figuré en long manteau d'écarlate et la plume à la main, attentif à l'ordre que semble lui donner Jean de Brienne, comte d'Eu, assis devant lui le glaive au poing, sur un siège plus élevé. Ce même manteau rouge se retrouve dans plusieurs autres représentations de Jean de Meun.

Nous saisissons l'occasion de cette traduction de Vegèce, faite en 1284, pour redresser une méprise de nos prédécesseurs, qui avaient rapporté au XIII^e siècle une autre traduction du même auteur, écrite en vers par Jean Priorat. Ce Priorat était originaire de Besançon, et il nous apprend lui-même que la traduction en prose de Jean de Meun avait précédé la sienne. Nous pouvons de plus conjecturer qu'il s'était contenté de rimer la prose de l'auteur du Roman de la Rose, qu'il fait intervenir d'une façon assez inattendue, à propos de l'ancien nom des quatre vents :

Biblioth. nat.,
mss. fr. n^o 604,
fol. 70.

« Je qu'ai nom Jehanz de Mahun
Des quatre vantz par un et un
Et puis des autres l'ordonance,
Si com je le sai par sciance
Et par biaux vers faiz en latin,
Non pas par langue de patin,
Ne par vilain fol ne rural,
Mès par clerc qu'ost sanz natural
Et de science grant fondement;
Car il en parole briement.
Et je ci après liement
Les vous dirai, car ausiment

Dou latin, sans faire grant nose,
 Ai je mis cest roman en prose;
 Non par rime, mès par parole
 Le translautois je de m'escole.»
 Et Prioraz de Besançon
 Après an ot la cusançon
 De la parole en rime metre,
 Ainsi com s'an sot entremetre;
 Mès se il l'a fait rudement,
 Pardonnez li soit bonement.

Ainsi Jean Priorat vivait et écrivait sa traduction poétique de Vegèce, dédiée à Jean de Chalon-Arlai, dans les dernières années du XIII^e siècle, non, comme on l'avait cru, dans le courant du XII^e; et son travail avait suivi et non précédé celui de Jean de Meun. C'est M. Ulysse Robert, attaché au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui nous a permis de faire cette rectification à la notice de Jean Priorat, insérée dans le tome XV de cet ouvrage, p. 491-493.

Bibliothèque de
 l'École des chart.,
 t. XXV, p. 204-
 207; t. XXVI,
 p. 124-131. —
 Histoire litt. de la
 France, ci-dessus,
 p. 213.

II. *Traduction des Épîtres d'Héloïse et d'Abélard.* La correspondance d'Héloïse et d'Abélard, dont nos savants prédécesseurs n'ont parlé que d'une manière fort succincte, pourrait devenir l'occasion d'une étude littéraire assez étendue. La première lettre d'Abélard, alors abbé de Saint-Gildas, et les premières lettres d'Héloïse, alors abbesse du Paraclet, sont tellement éloignées de ce qu'on pouvait attendre de la pieuse résignation de ceux qui ont écrit toutes les autres; elles ont tellement l'air d'être faites pour mettre le public dans la confiance de ce qu'ils savaient déjà fort bien l'un et l'autre et ne pouvaient avoir besoin de s'apprendre, qu'il serait vraiment permis de conserver quelques doutes non pas sur leur authenticité, mais sur la sincérité rigoureuse de leur attribution. Abélard est assurément l'auteur de la première: *Ad amicum consolatoria*. Quel autre aurait pu nous révéler ainsi l'histoire de ses travaux, de ses querelles, de ses triomphes et de ses malheurs? Quelle main eût pu rappeler aussi bien toutes les indiscretions de sa vanité et de ses ran-

cunes? Mais, dans la forme de cette confession orgueilleuse, n'y a-t-il pas quelque chose d'imaginaire? Est-ce bien afin de fortifier le courage d'un ami persécuté qu'Abelard l'aura rédigée, et qu'il aura raconté toutes les épreuves qu'il avait lui-même subies, tous les écarts de conduite et d'imagination dont il nous fait la confidence, mais sans leur attribuer la moindre part à ses infortunes? En un mot, son intention véritable, en composant cet écrit, semble bien avoir été de faire une sorte d'apologie destinée à la plus grande publicité. Voilà ce que la critique littéraire aurait au moins le droit d'examiner. Si l'on est surpris qu'Abelard s'arrête avec tant de complaisance sur les circonstances les plus délicates de sa vie aventureuse, et ne craigne pas de porter le dernier coup à l'honneur et à la réputation de celle qui, après lui avoir été jointe par les nœuds du mariage, achevait dans les austérités monastiques une vie si douloureusement agitée, l'étonnement s'accroît en voyant Héloïse répondre à cette lettre, « tombée par hasard entre ses mains et dont la suscription lui avait seule fait reconnaître l'auteur ». Cette lettre d'Abelard ne lui inspire aucune plainte, aucun regret. Elle n'y aperçoit que les dangers auxquels la haine de méchants moines semble exposer celui qu'elle voudrait n'avoir le droit d'appeler que son amant. Puis, donnant un nouvel aliment à l'orgueil d'un époux dont un double cloître la sépare, elle revient avec une sorte de désespoir sur les plus pénibles souvenirs et sur un malheur irréparable. La lettre suivante n'est guère moins passionnée; tandis que dans les autres on ne trouve plus la moindre trace d'emportement et de désespoir: elles sont remplies de sens, de raison, de véritable science, telles en un mot qu'on pouvait les attendre de personnes revenues de toutes les illusions mondaines, sincèrement unies d'affection, travaillant mutuellement à se fortifier dans les voies de la perfection religieuse, et s'éclairant sur les devoirs de leur état. Il est vrai que l'érudition d'Héloïse ne semble guère moins étendue que celle de son époux, et qu'on ne comprend pas bien comment elle peut fréquemment citer non seulement les Pères et les apô-

tres, mais *Perse*, *Macrobe*, et l'*Art d'aimer* d'*Ovide*, qu'elle n'avait pas sans doute emportée dans l'abbaye du *Paraclet*.

Quoi qu'il en soit, ce précieux et incomparable monument littéraire nous a été conservé dans un petit nombre de manuscrits anciens. Le seul que possède la Bibliothèque nationale est sur papier et ne remonte qu'aux premières années du XIV^e siècle. Il renferme également les épîtres de *Cassiodore*, de *Berenger de Poitiers* et d'*Étienne d'Orléans*; et il a cela de particulier que *François Petrarque*, auquel il avait appartenu, a surchargé les feuillets de garde de notes fort menues, témoignage de l'attention que l'illustre Florentin avait donnée à la lecture du volume. La première initiale, de très petite dimension et d'un travail très fin, représente deux personnages vêtus des draps noirs de *Saint-Benoît*. C'est assurément la plus ancienne image qu'on ait d'*Héloïse* et d'*Abelard*.

Jean de Meun est le premier qui ait tenté de traduire leur correspondance, et peut-être avait-il déjà ce dessein quand il entreprit la continuation de *Guillaume de Lorris*. Au moins connaissait-il alors ces lettres. A l'appui d'un long plaidoyer contre le mariage, il rappelle l'histoire des deux amants; et le passage mérite d'être remarqué, ne serait-ce que pour se trouver dans un poème composé plus de trente ans avant le plus ancien manuscrit conservé des lettres originales. Le voici :

Pieres Abailart reconfesse
 Que suer Heloïs, l'abeesse
 Du Paraclet, qui fu s'amie,
 Accorder ne se vouloit mie
 Por riens qu'il la preïst à feme :
 Ains li faisoit la jeune dame . .
 Argumens, à li chastier
 Qu'il se gardast de marier . . .
 Et requeroit que il l'amast,
 Mais que nul droit n'i reclamast
 Fors que de grace et de franchise,
 Sans seigneurie et sans mestrise.

Roman de la
 Rose, éd. Meun,
 t. II, p. 213.

Mais il, si com eserit nous a,
 Qui tant l'amoit, puis l'espousa
 Contre son amonestement;
 Si l'en mescheï ledement. . .
 Et fu, puis ceste mescheance,
 Moines de Saint-Denis en France,
 Puis abbes d'une autre abbaïe;
 Puis fonda, ce dist en sa vie,
 Une abbaïe renommée,
 Qui du Paracllet fu nomée,
 Dont Heloïs fu abeesse,
 Qui devant iert nonain professe.
 Ele meïsme le raconte,
 Et eserit, et n'en a pas honte,
 A son ami, que tant amoit
 Que pere et seignor le clamoit,
 Une merveilleuse parole
 Que moult de gens tindront à fole,
 Qu'el li manda par lettre espresse,
 Puis qu'el fu en sa abeesse :
 « Se li empereres de Romme,
 Sous qui doivent estre tout homme,
 Me daignoït voloir prendre à fame,
 Et faire moi du monde dame,
 Si vodroïe je mieus, dist ele,
 Et Dieu à tesmoing en apele,
 Estre ta putain apelée
 Que empereris coronée. . . »
 Certes se Pieres la creust,
 Onc espousée ne l'eust.

La traduction des Épîtres, dont on ne connaît pas de manuscrit plus ancien que les premières années du XIV^e siècle, offrait peut-être encore plus de difficultés à Jean de Meun que le livre de Vegèce. Les deux amants-époux y luttent sans cesse à qui saura le mieux imiter le style des bons écrivains de l'antiquité, et ce n'était pas une tâche commode de les faire descendre de cette forme classique à celle de notre vieille parlure française. La copie unique de la traduction est d'ailleurs surchargée de fautes de lecture, dont Jean de Meun ne doit pas être responsable. On en pourra juger par la

première phrase de l'Épître consolatoire : ¹ « Essamples attai-
gnens ou appaissans ² souvent les talens des homes plus
« que ne font parolles. Et pour ce, après aucun confort de
« parolle dire ³ entre nous en ta presence, ai ge proposé à
« escrire à toy, qui es ores lointains, une confortable epître
« des propres esperimens de mes meschances ⁴, pour ce que
« tu cognoisses que les ⁵ temptations sont ou nules ou petites
« au regart de ⁶ moyes. »

Ce malheureux début est peut-être cause du peu d'estime que l'on a jusqu'à présent accordé à la traduction de Jean de Meun. Un ingénieux et savant littérateur, M. Fr. Genin, avait eu l'intention de la publier; il fut arrêté plus par les méprises de l'ancien copiste que par celles du traducteur.

Il suffisait de rapprocher le latin du français pour justifier entièrement Jean de Meun. Comment d'ailleurs supposer que le plus élégant de nos vieux poètes eût pu faire une traduction française inintelligible ou barbare? La seconde phrase de la même lettre d'Abélard est déjà transcrite avec moins de négligence : « Je fu nés en un chastel qui siet à
« l'entrée de la Petite Bretagne, loing de la cité de Nantes,
« si comme je croy, quatre luyes, par devers oriant; et est
« appelez par son nom propre Palat. Et, selon la nature de
« la terre ou de mon lignaige, fu legiers de couraige et de
« engin, et legierement enclins à la discipline des lettres.
« Je avoye pere que, combien que ce feust poi, avoit aprins
« des lectres ainsois qu'il eust esté ennobliz de espée ceincte,
« pour estre chevaliers. Dont il embrassa puis lettreure par
« si grant amor que il ordonna de tous les fils que il auroit
« que il fussent avant aprins en lettres que en armes; et
« certainement ainsy fut il fait. Et moy, qui estoie son fils

¹ *Sæpe humanos affectus aut provocant aut mitigant amplius exemplum quam verba. Unde post nonnullam sermonis ad præsentem habiti consolationem, de ipsis calamitatum mearum experimentis consolatorium ad absentem scribere decrevi, ut comparatione mearum tuas aut nullas aut*

modicus tentationes recognoscas et tolerabilius feras.

² Corrigez : attainent ou appaisent.

³ Corrigez : dite

⁴ Corrigez : mescheances.

⁵ Ajoutez : toies.

⁶ Corrigez : des.

« aïsnez, de tant qu'il m'avoit plus chiers, de tant mist il
 « plus grant cure que je fusse plus diligemment aprius. Et
 « je de tant comme je proufitay plus et plus legierement en
 « l'estude des lettres, de tant i'entendi je plus ardemment,
 « et fu si espris de leur amour que je laissé la gloire de che-
 « valerie et quietay à mes freres l'aincée de mon heritage,
 « et renoncé du tout à la court de Mars, qui est dieus de ha-
 « tailles, pour estre nourris ou geron Minerve, qui est dinesse
 « de science¹. » Cette façon de rendre l'original latin est assez
 bonne, et l'on pourra trouver quelque chose de plus, c'est-à-
 dire un véritable sentiment d'élégance, dans tout ce qui
 se rapporte au récit des amours d'Abélard; nous devons
 être ici sobre de citations : « En la cité de Paris estoit
 « une joennette demoiselle qui avoit à nom Heloys, niece
 « de un chanoine qui estoit appellé Fulbers. Cil, de tant
 « come il amoit plus celle niece, de tant s'iert il plus dili-
 « gemment estudiés à ce que elle creust et proufitast en toutes
 « les sciences; et comme ceste ne feust pas basse par beaute,
 « par habundance de lettres estoit la souveraine². »

Jean de Meun cesse rarement d'être traducteur fidèle. Il
 n'omet pas un mot intéressant; mais, de loin en loin, le clerc
 ne se défend pas d'ajouter un complément, une réflexion.
 Ainsi dans l'Épître consolatoire, quand Abélard avertit que
 le seul dans la ville qui ne fût pas dans le secret de ses
 amours était précisément le plus intéressé de tous à les con-

¹ *Ego igitur oppido quodam oriundus quod in ingressu minoris Britannie constructum, ab urbe Nannetica versus orientem octo, credo, miliaris remotum, proprio vocabulo Palatium appellatur. Sicut natura terre meæ vel generis animo lavis, ita et ingenio extitit ad literariam disciplinam facilis. Patrem autem habebam literis aliquantulum imbutum antequam militari cingulo insigni retur; unde potius tam tanto literas amore complexus est ut quoscumque filios haberet literis antequam armis instrui disponderet. Sicque profecto actum est. Me itaque primogenitum suum, quanto curiorem habebat, tanto diligentius erudiri curavit. Ego vero, quanto amplius*

et facilius in studio literarum profeci, tanto ardentius eis inlaxi. Et in tanto curam amore illectus sum ut militaris glorie pompam cum hereditate et prærogativa primogenitorum meorum fratribus derelinquens, Martis curiæ penitus abdicarem et Minerva græmio educarer.

² *Erat quippe in ipsa civitate Parisius adolescentula quædam, nomine Heloysa, nuptis canonici cujusdam qui Fulbertus vocabatur; qui eam quanto amplius diligebat, tanto diligentius in omnem quæ poterat scientiam literarum promoveri studuerat. Quæ cum per faciem non esset infirma, per abundantiam literarum erat suprema.*

naître : « Chose si aperte, dit-il, ne pooit mais gueres de « gens decevoir; et croy que tuit le savoient fors cil à qui « ceste honte tenoit plus que a nul autre. » Puis l'auteur du Roman de la Rose mentionne aussitôt un proverbe populaire : « Et ce s'accorde à ceste parole : Qui premier est coux « en la ville derrenier le scet. »

Dans la seconde lettre, celle d'Héloïse, la plus belle de toutes assurément, Jean de Meun ne se contente pas de distribuer de courts sommaires entre les diverses parties de cette pièce; il en ajoute quelques autres qu'il ne sépare pas du texte, comme : « Encore l'aimoit ele comme for- « senée. » Et quand la pauvre femme, désolée d'avoir été l'occasion des malheurs d'Abélard, s'abandonne à des invectives contre la fatale influence des femmes, Jean de Meun ne peut se tenir d'ajouter : « *Nota* : onques femme ne parla « plus sagement. » Déjà dans le Roman de la Rose le poète, en rapportant avec admiration ces aveux d'Héloïse sur les imperfections de son sexe, s'était écrié :

Mès je ne croi mie, par m'ame,
Qu'onques puis fust une tel fame.

Il y a dans l'Épître d'Abélard à son ami plusieurs passages qui offrent de l'intérêt pour l'histoire littéraire de son temps. Il ne manque pas de remarquer que Dieu lui avait accordé le don d'enseigner avec la même supériorité les lettres sacrées et les lettres profanes; mais il ajoute que son auditoire préférait de beaucoup les dernières. « Li lieus ne « pooit pas suffire aux hostieus, ne la terre aux mandés. Et « je, entendant la sainte leçon de divinité, . . . ne lessay pas « du tout ma descepline des ars seculiers, esquiels je n'estoie « plus acoustumés à user, et lesquiels il me requeroient « plus. Mès de ceus forgé ge aussi come ung ameçon pour « eneschier les escoliers à la saveur des philosophes ¹. » Plus loin, il avoue que la nécessité de trouver les moyens de sub-

¹ *Sæcularium artium disciplinam, quibus amplius assuetus fueram et quas a me plurimum requirebant, nec penitus abjeci;*

sed de his quas hunc quemdam fabricavi quo illos philosophico sapore inescutos ad veræ philosophiæ lectionem atraherem.

sister avait été pour beaucoup dans sa résolution de donner des leçons, ou, comme on dirait aujourd'hui, de faire des cours publics. « Et lors certes la povreté où je estoie, si très
« grant que je ne pooie souffrir, me contrainst especial-
« ment à tenir escolles. Comme je ne peusse fouir et eusse
« honte de demander, adonc m'en retournay à l'art que je
« savoye, et en lieu de tractemens de mains me mis à l'office
« de la langue. Lors m'appareilloient mi escolier de leur gré
« tous mes estouvoirs en viandes, en robes, en cousteures
« de chans, en despens de maçonnerie, pour ce que nule
« cure d'ostel ne me retardast de mon estude¹. »

Il faut encore citer quelques lignes pour donner une idée du mérite et de l'exactitude de la traduction. Jean de Meun, en général, est plus à son aise dans l'expression des regrets et des sentiments passionnés que dans celle des raisonnements métaphysiques. On voit que la langue philosophique, qu'il devait lui-même contribuer à étendre, ne possédait pas encore toutes les ressources qu'elle devait acquérir plus tard; elle se prêtait assez mal aux subtilités de l'argumentation scholastique. Mais quant aux pages dans lesquelles « la sage Heloïs » s'abandonne à tout l'emportement d'une passion longtemps contenue, nous pensons qu'on aurait, aujourd'hui même, assez de peine à les reproduire dans une traduction plus nette, plus élégante². « Liques des rois ou des philo-
« sophes pouoit aconsuivre ta renommée? Quelle region,

¹ *Tunc ac præcipue ad scholarum regimen me computat intolerabilis paupertas. Cum fodere non valerem et mendicare erubescerem, ad artem itaque quam noveram recurrens, pro labore manuum ad officium lingue compulsus sum. Scholaris autem ultro mihi quælibet necessaria præparabant, tam in victu quam in vestitu, vel cultura agrorum seu in expensis ædificiorum, ut nulla me a studio cura domestica retardaret.*

² *Quis etenim regum aut philosophorum tuam exæquare famam poterat? Quæ te regio, aut civitas, seu villa videre non æstuabat? Quis te, rogo, in publicum procedentem conspicere non festinabat,*

aut discedentem collo erecto, oculis directis non insectabatur? Quæ conjugata, quæ virgo non concupiscebat absentem, et non exardebat in præsentem? Quæ regina vel præpotens femina gaudiis meis non invidabat vel thulomis? — Duo autem, fatcor, tibi specialiter inerant quibus feminarum quarumlibet animos statim allicere poteras, dictandi videlicet et cantandi gratia... Pleraque univ'orio metro vel ritmo composita reliquisti carmina, quæ præ nimia suavitate tam dictaminis quam cantus sæpius frequentata, tuum in ore omnium nomen incessanter tenebant, ut etiam illiteratos melodæ dulcedo tui non sineret inmemores esse.

« quelle cité, quelle ville ne te desiroit? Et quant tu venoies en
 « commun, qui ne se hastast de toy regarder, et ne t'ensuivist
 « à col estendu et aus yeus esdreciez? Qui estoit la mariée,
 « qui estoit la pucelle qui ne te convoitoit là où tu n'estoies
 « pas, et qui n'ardoit pour toy là où tu estoies presens? Quelle
 « royne ou quelle dame puissant n'avoit envie de mes joyes
 « ou de mes chambres¹? Deux choses, bien le reconnois, es-
 « toient especialment en toy par quoy tu pooies tantost atraire
 « le couraige de toutes femes. C'est assavoir grace de dicter et
 « de chanter . . . par quoy lessas pluseurs chançons et ditez
 « amoureux fais par vers ou par rimes, qui, par la grant dou-
 « ceur et du dit et du chant souvent hantées, faisoient sans
 « cesser toutes manieres de gens parler de toy. Si que neïs
 « à ceulx qui n'estoient pas lectrés la douceur de la melodie
 « ne te lesoit oblier. » Ces derniers mots nous semblent
 résoudre une question longtemps controversée. Si les cleres
 et les lettrés entendaient seuls les dits et les vers d'Abélard,
 si les non-lettrés ne pouvaient apprécier que l'agrément de
 la mélodie, il en faut conclure que ces fameuses chansons
 d'Abélard n'étaient pas composées dans la langue vulgaire.
 Au reste, on ne peut se défendre d'un certain étonnement
 en voyant Abélard, au lieu de dérober à tout le monde le se-
 cret de ses amours avec Héloïse, comme il avait tant d'intérêt
 à le faire, écrire et laisser courir des chansons qui faisaient
 de cette passion l'entretien général, et provoquaient contre
 Héloïse la jalouse médisance de toutes les autres femmes.

Jean de Meun n'a traduit que les quatre premières lettres
 d'Abélard et les trois réponses que personne, jusqu'à pré-
 sent, n'a refusé d'attribuer à Héloïse. Il s'est arrêté à la cin-
 quième, dans laquelle l'abbé de Saint-Gildas continue à ré-
 soudre les questions d'Héloïse sur les changements qu'il
 pouvait convenir d'apporter à l'ancienne règle de Saint-Be-
 noît, pour la rendre applicable aux monastères de femmes.
 Il y a grande apparence que cette lettre ne se trouvait pas
 dans le texte que Jean de Meun avait à sa disposition, car

¹ • Chambres • est la traduction de *thalamis*, et c'est encore ainsi que le même

mot est rendu dans la troisième lettre d'Abélard.

elle manque aussi dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale.

En revanche il a traduit la confession de foi qu'Abélard avait dressée pour justifier son orthodoxie, suspectée par les prélats du concile de Sens. Cette confession, précédée de l'envoi « à Heloys jadis sa femme », ne semble pas avoir reçu d'autre traduction; seulement la lettre d'envoi a été traduite de notre temps par M. Paul Tiby, dans un estimable travail sur les deux convents de Saint-Gildas et du Paraquet, ou plutôt sur l'abbesse et l'abbé auxquels se lie le souvenir de ces deux maisons. Vient ensuite, dans la traduction de Jean de Meun, « l'Épître de Pierre, abbe de « Cluny, envoyée à Heloys, lors abbesse du Paraquet, en laquelle recommande ledit la vie de maistre Pierre Abaelart, « lors nouvellement trespassé à Saint-Marcel delez Chalon « sur Saone. » Le passage suivant, mal transcrit dans le manuscrit, pourrait faire prendre un mot hébreu pour un mot breton usité dans le xiv^e siècle: « Debbora embrasa et arma « et esmut les hommes mesme en bataille; de quoi, le roi Jabin « vaincu, Sisara le duc tué, et le maudit ost destruit, ycelle « chanta tantost un cantique, et, comme devote, l'ordena à « estre entre les louenges de Dieu. Ensi tu, ancelle de Dieu, « seras avec tes nonains du Paraquet, en cest ost celestial, ce « que fut ycelle Debbora ou pueple des Juis . . . Et pour ce « que ce nom cy Debbora, comme tu scès, signifie en langage de bret (*lisez* : en langage hébreu) ée ou bescine ou « mouchette, aussi seras tu, en ce, *debbora*, c'est à dire mou- « chette bescine; car tu « rendras miel. »

III. *Traduction du livre De consolatione philosophiæ.* La traduction du livre de Boëce *De consolatione philosophiæ* présentait aussi de grandes difficultés à l'écrivain français qui l'entreprenait pour la première fois. Les unes se rencontraient déjà dans les lettres d'Abélard, et se rapportent à la phraséologie philosophique; les autres venaient de la recherche et de l'obscurité fréquente du style de l'auteur original; ce qui ne pouvait guère manquer de tromper l'inexpé-

rience du traducteur. Jean de Meun, qui, dans le Roman de la Rose, avait dit du livre de Boëce :

Dont grans biens as gens lais feroit
Qui bien le lor translateroit,

entreprit lui-même une tâche aussi difficile, à la demande du roi Philippe le Bel, qui peut-être s'était souvenu des vers qu'on vient de lire. Le livre de la Consolation était alors en si haute estime dans les écoles, les orateurs religieux en faisaient un si fréquent usage, qu'on se rend compte aisément du désir qu'aurait eu Philippe d'en posséder une traduction française ; car il y a toute apparence, en dépit d'une phrase de compliment de Jean de Meun, que ce prince ou ne lisait pas, ou du moins entendait difficilement les livres écrits en latin. Citons quelques passages de l'épître adressée au roi. Elle est remarquable à plusieurs égards :

« A ta royal majesté, tres noble prince, par la grace de
« Dieu roy de France, Philippe le quart, je Jehans de Meun,
« qui jadis ou Romant de la Roze, puis que Jalousie ot
« mis en prison Belacueil, enseignay la maniere du chastel
« prendre et de la rose cueillir, et translatay de latin en
« françoys le livre de Vegece de Chevalerie, et le livre des
« Merveilles d'Irlande, et la vie et les Epistres de maistre
« Pierre Abelars et Heloys sa femme, et le livre Aehred de
« Spirituel amistié, envoye ore Boece de Consolacion, que
« je t'ay translaté de latin en françoys, jasoit ce que tu en-
« tendes bien latin ; mais toutesvoies est moult plus legier
« à entendre le françoys que le latin. Et pour ce que tu me
« deïs, lequel dit je tieng à commandement, que je préisse
« plainement la sentence de l'auteur sans trop ensuivre les
« parolles du latin, je l'ay fait à mon petit pouoir, si comme
« ta debonnaireté le commanda. Or pri je à tous ceulx qui
« ce livre verront, se il leur en semble en aucuns lieux que
« je me soye trop eslongiez des parolles de l'auteur, ou
« que j'aye mis aucune fois plus de parolles que l'auteur
« n'y met, ou aucune fois moins, que il le me pardonnent,
« car se je eusse espout mot à mot le latin par le françoys,

« le livre en feust trop obscur aux gens lais, et les clerks neïs
 « lettrez ne peussent pas legierement entendre le latin par
 « le françoys. »

Jean de Meun expose ensuite en fort bons termes et avec une clarté suffisante comment l'homme diffère des autres êtres, en cela que la liberté, don de Dieu, lui permet de suivre les plus mauvais aussi bien que les meilleurs penchants; il a besoin par conséquent d'une éducation forte, pour acquérir de bonnes habitudes et la faculté de distinguer les véritables biens de ceux qui n'en ont que l'apparence. « Se une herbe ou ung arbre est plantée entre deux
 « terres, dont l'une soit grasse et bonne, l'autre soit maigre
 « et mauvaise, nous trouverons que il mettront toutes leurs
 « racines en la bonne terre et fuiront tant comme il pour-
 « ront la terre mauvaise. Nous veons neïs que les petits
 « arbres naissans dessoubz les grans s'enclinent à la chaleur
 « du soleil si comme à bien, car le soleil est le pere des
 « plantes; et fuient l'ombre comme chose nuisant: et es
 « bestes veons nous ce meïsmes, car par le bien que l'en
 « leur fait se aprivoisent les sauvages bestes, et pour le mal
 « les bestes privées se sauvagissent. . . Mais li lignaiges hu-
 « mains se descorde moult en ce des autres choses qui sont¹:
 « car les autres choses qui sont requierent leur bien deter-
 « minément et sans erreur, mais homes sans determi-
 « nance et sans ordre s'esmeuvent de venir à bien. . . dont
 « le deffaut de leur perfection est cy tout appert; et homme
 « seul a mestier de usaige pour prestement ouvrer, et de
 « doctrine pour saigement eslire. . . Longtems est homs
 « nourriz en sensibles biens avant qu'il soit eslevez à la
 « congnoissance des biens entendibles; par quoy il convient
 « que homs soit menés, par droite doctrine et par droite
 « experience, . . . à la discretion et au devisement des biens. . .
 « Et pour ce que les plusieurs des homes faillent en ce,
 « avient il souvent qu'il se deulent des choses dont il se
 « deussent par raison esjoïr, et aussi, du contraire, que il
 « s'esjoïssent de ce dont raison se dieult. . . A tels gens est

¹ Le mot *êtres*, qui conviendrait ici, n'exi-tait pas encore dans ce sens.

« proufittable la translacion de ce livre . . . et jasoit ce que
 « Boece l'eust fait en confort de soy mesmes, toutes les
 « choses qui dedans sont desputées enseignent apertement
 « comment chascuns home doit avoir discretion et congnois-
 « sance de la diversité des biens. »

Jean de Meun rappelle ensuite exactement tout ce qu'on savait de Boëce; il raconte les motifs assignés ordinairement à sa disgrâce, et, plus éclairé à cet égard que l'abbé de Ceriziers, aumônier de Louis XIII, auteur d'une traduction d'ailleurs fort estimable du même ouvrage, il ne transforme pas le ministre de Théodoric en un philosophe chrétien fervent et orthodoxe. Il est vrai que la glose se montre moins discrète; mais il faut se garder de confondre la traduction de Jean de Meun avec le commentaire perpétuel qu'on y trouve réuni dans un grand nombre de manuscrits. Ce commentaire est plus récent d'un demi-siècle. On peut s'en assurer après un léger examen. Ainsi, dans un livre demandé par le roi de France, désireux d'en faire une de ses lectures ordinaires, le traducteur, à propos des biens du consul Paulin que Boëce se glorifiait d'avoir soustraits à la dent des chiens du palais, *cujus opes palatini canes jam devorassent*, n'aurait pas écrit: « Les chiens du palais, c'est
 « à dire les menistres envieux et mordans comme chiens, les-
 « quels estoient Teodoires et les Gots. Et notez cy qu'il est
 « assez de Teodoires et de Gots maintenant, mais de Boece
 « non. » Voici une preuve meilleure encore d'une main postérieure; c'est au folio 49 du même volume; à l'occasion de ces mots: « Mais ne l'un ne l'autre (Papinien et Sénèque)
 « ne porent eschapper à la mort, » le commentateur écrit:
 « Non firent en nostre tems La Broche, Marigny, G. Guette,
 « Pierre Remy, Jourdain de Lisle, Olivier de Cliçon, le comte
 « d'Eu, connestable de France. » Or Gérard Guette mourut sous le règne de Charles le Bel, et c'est en 1350 seulement que le comte d'Eu porta sa tête sur l'échafaud.

La dédicace de Jean de Meun à Philippe le Bel se trouve, comme l'a remarqué notre savant confrère, M. Léopold Delisle, en tête de deux traductions différentes de la Consola-

Biblioth. nat.,
 ms. fr., n^o 575,
 p. 10.

Bibliothèque de
 l'École des chartes,
 t. XXXIV, p. 57.

— Delisle (L.),
Inventaire des mss.
fr. de la Biblioth.
nat., t. II, p. 317.

tion de philosophie, dont l'une nous est parvenue entière dans quatre manuscrits de la Bibliothèque nationale (lat. 1097, fr. 809, 1098, 18424), tandis que l'autre nous a été conservée dans dix-sept manuscrits du même dépôt (lat. 6643, fr. 575, 1092, 1093, 1099, 1100-1, 1541, 1652, 1728, 1947, 1948, 1949, 12238, 17080, 17272, 24231, 25417) et a été plus d'une fois imprimée lors des débuts de la typographie. Rien ne nous explique comment il se fait que ces deux versions, qui n'ont aucune ressemblance, soient attribuées au même auteur et précédées du même prologue, où il se fait si particulièrement connaître. Ce qui doit nous préoccuper, c'est de savoir laquelle des deux appartient véritablement à Jean de Meun. M. Delisle s'est prononcé pour celle que contiennent les quatre premiers manuscrits, en se fondant sur ce qu'un manuscrit plus ancien que tous les autres, et sans doute contemporain de Jean de Meun (ms. lat. 8564 B), contient, au folio 48, quelques extraits de cette version précédés du titre suivant : « Ici sont plusieurs notables de la translacion « du livre Boece de Consolacion, que mestre Jehan de Meun « translata en françois. » Mais la preuve ne paraît pas décisive, et nous accorderions plus d'importance aux arguments qui parlent en faveur de l'autre traduction. Jean de Meun déclare expressément, dans un passage que nous avons cité plus haut, qu'il s'est attaché, sur l'ordre du roi, à prendre « plainement la sentence de l'auteur sans trop « ensuivre les parolles du latin », et il s'excuse d'avance auprès de ceux qui le blâmeraient de trop s'éloigner de l'original. Or tel est bien le caractère de la traduction contenue dans les plus nombreux manuscrits; l'autre, au contraire, est d'une littéralité qui la rend souvent « obscure aux gens lais »; ce que Jean de Meun déclare avoir voulu éviter par-dessus tout. Elle présente aussi dans le style moins d'élégance et de netteté; enfin elle met en prose, et en prose particulièrement rocailleuse et contournée, les morceaux écrits en vers par Boëce, tandis que l'auteur de l'autre version les met en vers et en bons vers; ce qui, on en conviendra, paraît plus

naturel chez l'auteur du Roman de la Rose. Nous pensons donc, avec M. Paul Meyer, que la traduction des quatre premiers manuscrits n'est pas de Jean de Meun, et que celle des dix-sept autres est bien son œuvre. C'est celle que nous allons rapidement examiner.

Voici le début de la première poésie :

Je qui sueil diter et escrire
 Les livres de haute matire,
 Et d'estude avoie la fleur,
 Fais or dis de duel et de pleur.
 Les musetes qu'aus premiers aus
 Enseignent rimer les enfans,
 Que je tins près en ma juenesse
 Me confortent en ma vieillesse . . .
 Qu'en chetiveté sui venus
 Foibles, escharnés et chaus.
 Bien devroit on prisier la mort
 Qui home qui a son confort
 Ne seurprent, ne tolt sa leesce.
 Mais quant vient en tele tristesse
 Qu'il est ennuiés de sa vie,
 Tantost le prent, quant il l'en prie.
 Mais à moi fait tout le contraire :
 Quant Fortune m'iert debonnaire,
 Par un pou qu'ele ne m'estaint;
 Mais quant ore ele m'a empaint
 En la douleur où cheü sui,
 Vivre me fait à grant ennui.
 Amis, porquoi me clamiés
 Beneüré? ne saviés
 Que cil n'est pas beneürés
 Qui ne peut estre asseürés?

Jean de Meun, tout en se permettant d'assez grandes libertés, voulait qu'on pût aisément juger du degré de fidélité de sa traduction. La disposition d'une des meilleures et des plus anciennes copies, disposition qui remonte sans doute à lui, nous présente chaque ligne du texte latin placée dans la première colonne en correspondance avec les mots français qui en sont la traduction. On voit déjà par là que l'art de traduire était encore dans son enfance. Plus tard, les

copistes ne s'astreignirent plus à cet ordre : ils séparèrent le texte original de la traduction, ils transcrivirent celle-ci tout d'un trait, et la rendirent ainsi d'une lecture plus agréable. Mais, pour étudier la langue de la fin du XIII^e siècle et pour saisir la valeur de chaque expression, il est plus sûr de consulter cette leçon à doubles colonnes, l'une latine, l'autre française, parce qu'elle nous fait mieux juger de toutes les difficultés que Jean de Meun a rencontrées, et qu'il a surmontées avec plus ou moins de bonheur. Nous citerons un passage du premier livre : c'est quand Boèce expose à dame Philosophie les causes de sa disgrâce :

Quod¹ a te inter secreta otia didiceram
transfere in actum publicæ administra-
tionis

optavi.
Tu mihi, et qui te
sapientum mentibus inseruit Deus,
consciū estis
nullum me ad magistratum
nisi commune omnium bonorum stu-
dium

detulisse.
Inde cum improbis
graves inexorabilesque discordiæ fuere;
et quod conscientiæ libertas habet,

pro tuendo jure spreta potentiorum
semper
offensio fuit.
Quotiens ego Conigastum

in imbecilli cujusque fortunas
impetum facientem obviū excepi !
Quotiens Trigillam,
regiæ præpositum domus,
ab incepta
perpetrataque jam prorsus injuria dejeci !
Quotiens miseros, quos infinitis calump-
niis

impunita semper Barbarorum avaritia
vexabat,
objecta periculis auctoritate
protexi !

J'ay volu employer au pourfit commun
ce que j'avoie apris de toy

priveement.
Tu, et Dieu
qui t'a mis es cuers des saiges,
me estes tesmoings
que nulle aultre cause
ne m'esmut à prendre le nom de maistre²,

fors le commun prouffit de tous.
Pour ce ai je eu encontre les mauvais
griefs discordes,
et, pour la franchise de ma conscience
tenir,
je n'ay fait force

de grans seigneurs et puissans.
Quantes fois ay ge [esté] contraire à Co-
nigaste,
qui tousjours assailloit
l'avoir des foibles gens !
Quantes fois ay je chastié Trigille,
le prevost du roy,
des tors qu'il emprenoit
et à peu les achevissoit !
Quantes fois ay je deffendu les chetifs

que les Barbarins
par leur avarice que nuls ne punist
pressoient à tort tant souvent !

¹ Nous avons corrigé les fautes assez nombreuses que présente le texte latin du manuscrit que nous suivons.

² *Magistratus* n'est pas compréhensible à un homme du moyen âge : il y voit l'état de *magister*.

Ce passage suffit pour donner une idée exacte du système suivi par le traducteur, et pour montrer qu'il était aussi capable que personne de son temps d'exécuter un travail de ce genre.

Nous avons signalé plus haut la glose française qui, bien que n'étant l'œuvre ni de Jean ni de son émule anonyme, accompagne fréquemment l'une et l'autre traduction. Cette glose est elle-même traduite d'un texte latin, qui remplace le texte français dans quelques manuscrits; l'auteur s'en est fait connaître : *Explicit commentum sive apparatus domini Hugoniensis super quinque libris nobilissimi et catholici viri Boecii. . . de Consolatione Philosophiæ*. La traduction de Jean de Meun paraît avoir été la première en date; vint ensuite celle de l'anonyme. On s'accoutuma dans le xv^e siècle à joindre à l'une et à l'autre traduction, comme si elle eût été l'œuvre de l'un ou de l'autre traducteur, la version française de la glose latine d'Hugonin, composée originairement, à ce qu'il paraît, sans avoir en vue l'une ou l'autre des traductions françaises du texte. Ce n'est pas sans peine que nous sommes enfin parvenu à présenter ce résultat de la comparaison de toutes les anciennes transcriptions.

Ajoutons maintenant un mot sur ce que les manuscrits de la traduction du livre *De consolatione* peuvent offrir de remarquable, l'ouvrage de Boèce étant assurément un de ceux qui ont le plus exercé le talent et l'imagination des enlumineurs. Le frontispice du quatrième livre, dans le n^o 809 fr., représente d'une façon curieuse et spirituelle la prédestination : on y voit séparées en deux groupes les âmes dont les pensées s'élèvent jusqu'à la sagesse éternelle, et celles qui, toujours attachées aux appétits grossiers, sont en conséquence affublées des titres d'âne, de chat, de hibou, de loup, de renard, etc. Le même frontispice se retrouve, tracé d'une main non moins habile, dans un manuscrit qui faisait partie du riche cabinet de notre savant confrère M. Ambroise Firmin-Didot.

Nous ne savons plus à quelle maison religieuse fut légué le n^o 1093 fr., qui avait appartenu à l'avocat Brodeau et à

Baluze avant d'arriver à la Bibliothèque du roi. *Iste liber, lit-on à la fin, est unus de duodecim libris quos magister Johannes Jaupitre, secretarius regius, dedit huic ecclesiæ pro certo servitio faciundo. . . prout continetur in martyrologio. . . necnon in epitaphio in hac nostra ecclesia affixo seu apposito.* Cette écriture accuse le milieu du xv^e siècle.

Les costumes de Boëce et de la Philosophie sont à remarquer dans le n^o 1728 fr., exécuté par l'habile calligraphe de Charles V, Henri du Trevou, et dans les deux volumes n^{os} 1100 et 1101 fr., qui appartiennent à la seconde moitié du xv^e siècle.

Mais le plus beau de tous les exemplaires est assurément le n^o 1098 fr., plus ancien que le précédent d'un demi-siècle, et dont les ornements sont d'une finesse exquise et du meilleur coloris. Les figures de la miniature de présentation ont toutes du caractère. Au-devant des livres II et IV on remarque, près d'une cheminée flamboyante, le philosophe assis sur un grand meuble à coussins relevés, qui rappelle assez bien les divans de notre temps. Dame Philosophie porte une robe fourrée serrée à la ceinture et laissant découverte une partie du col et des épaules; sa coiffure en long tuyau est enfermée dans un large carré de gaze transparente. Le frontispice du livre troisième représente les Muses, dont les costumes sont agréablement variés.

Enfin le manuscrit latin 18424 ne contient, à la suite de l'Épître de Jean de Meun à Philippe le Bel, ni la traduction de Jean de Meun, ni la glose de M^e Hugonin; mais la seconde traduction y est suivie d'une glose particulière et plus développée, faite par un autre docteur, beaucoup plus célèbre qu'Hugonin, Nicolas Trivet: *Explicit totalis sententia magistri Nicholai Tryspet, doctoris eximii in theologia, super v libros Boetii De consolatione Philosophie.* Ce manuscrit semble du milieu du xiv^e siècle.

V. *Le Testament.* On pourrait suivre aisément les progrès de l'âge de Jean de Meun d'après le caractère enjoué, sérieux, austère ou chagrin de ses ouvrages. Il avait commencé par

la continuation du Roman de la Rose et par la traduction des lettres d'Héloïse et d'Abélard; il traduisit ensuite *Vegece*, puis la *Consolation de la Philosophie*; enfin, à l'intention de tous les chrétiens, et surtout des personnes vouées à l'état ecclésiastique, il écrivit un testament moral dans lequel il fit une égale distribution d'arguments pieux, de conseils charitables et de réprimandes sévères. Dans le compte que nous allons rendre de ce dernier poème, nous ne nous arrêterons pas sur les preuves que le poète, devenu sincèrement pieux, accumule de la bonté, de la puissance et de la justice de Dieu. C'est le thème ordinaire des sermons, et Jean de Meun ne pouvait rien trouver dans cet ordre d'idées qui ne se rencontrât chez les prédicateurs. Mais les avis qu'il adresse aux gens mariés, aux vieillards, aux prélats, aux curés et aux moines nous intéressent davantage, parce qu'ils sont en rapport avec l'état de la société et qu'ils peuvent jeter de nouvelles lumières sur les mœurs du siècle dont nous étudions l'histoire.

Le Testament se compose de quatrains monorimes, dont le nombre varie dans les manuscrits : les vers sont de douze syllabes, et, dans la plupart des textes, chaque hémistiche forme une ligne; on en jugera par le début :

Li peres et li fils
 Et li sains esperis,
 Un Dieu en trois personnes
 Aourés et chers,
 Tiegne les bons en grace
 Et recoust les peris,
 Et doinst que cil traitiez
 Soit à m'ame meris.

Cette disposition peut donner la raison de la faculté laissée au versificateur d'ajouter une syllabe muette aussi bien à la fin du premier que du second hémistiche.

Suivons, dans nos citations, l'ordre des idées plutôt que celui des quatrains. Jean de Meun convient d'abord qu'il est bien malaisé de respecter dans sa rigueur la recom-

mandation d'aimer le prochain à l'égal de soi-même. Et pourtant,

Édition Meon,
v. 56.

Se tu es biaux et riches, de legier peus voloir
Que je le soie aussi, sans toi de rien doloir.
Se tu vaus et je vaus, il ne t'en puet chaloir,
Puis que tu ne pues mains par ma valor valoir¹.

L'indulgence que nous devons à tous nous est surtout commandée envers les auteurs qui ont travaillé à notre enseignement : il faut toujours interpréter leurs paroles dans le sens le plus favorable :

V. 77.

Nuls ne doit des auctours parler senestrement,
Se leur dis ne contiennent erreur apertement.
Quar tant estudierent por nostre enseignement
Q'on doit leurs mos gloser moult favorablement.

Il est bon, dit-il ensuite, d'adresser à Dieu des prières, dans l'espoir d'obtenir quelque grâce, mais il vaut mieux le louer pour lui-même et sans en rien attendre. Cette distinction a souvent, comme on sait, divisé les théologiens :

V. 105.

Car mercis et proiere semble marcheandie,
Mais graces et loenges issent de courtoisie . . .
Cil qui prie il demande; qui mercie, il a pris.

Il y a des vers énergiques dans les huit quatrains consacrés à la vieillesse :

Tantost com naist li hom il comence à morir.
A trente ans ou quarente prent sa teste à florig,
Et d'ileuc en avant ne fait qu'alangorir . . .
Il devient enfantis de parole et de fais;
Lors et sors et avugles, bossus et contrefais . . .
Sa feme et si enfant vraiment s'en anuient :
Li estrange le mocquent et li sien le defuient.

¹ Nous renvoyons, en général, pour nos citations, à l'édition de Meon, à la suite du Roman de la Rose, mais en prévenant que nous avons souvent corrigé le texte d'après les manuscrits.

Un peu plus loin, voici quelques indications qui se rapportent à l'auteur, et qui témoignent assez contre l'erreur de ceux qui ont voulu voir dans le nom de *Clopinel* un sobriquet venu de l'irrégularité de sa démarche ou de ses membres :

Dieus me fist crestien, si me daigna raembre,
 Il me fist, quant au cors, sans defaute de membre. . .
 Dieus m'a trait sans reproche de jonesse et d'enfance,
 Dieus m'a par mains perils conduit sans mescheance,
 Dieus m'a rendu au monde honorée chevance,
 Dieus m'a donné servir les plus grans gens de France.

V. 253.

Nous devons aussi conclure de ces vers que Jean de Meun tenait dans la société de son temps un rang assez distingué, et qu'il était, sinon très riche, au moins entièrement à l'abri du besoin. On a longtemps gardé le souvenir du beau jardin qu'il possédait dans le faubourg Saint-Victor, jardin qui semble être devenu public après sa mort, comme nous le verrons plus loin.

D'ailleurs l'auteur du Roman de la Rose pouvait se faire l'application de ce qu'il recommande aux autres :

Qui a sens ce n'est mie por autri conchier,
 Ne por decevoir femme par doncement proier.

V. 276.

Mais, à l'exemple des prédicateurs, c'est aux gens d'Église, aux moines et aux clercs qu'il adresse de préférence ses conseils et ses réprimandes. Un point surtout le préoccupe : la façon dont les mourants disposent de leurs biens. Doit-on tester au profit de ses enfants, de sa femme et de ses parents ? Doit-on plutôt léguer à l'Église, aux abbayes, aux deux grands ordres mendiants ? Questions graves, qu'il n'a pas résolues, mais qu'il a donné les moyens de résoudre. A l'entendre, on ne peut guère compter sur les prières des héritiers, quand on n'a pas eu soi-même grand soin de la vie future ; il ne faut donc pas trop s'en rapporter aux survivants pour la restitution des biens mal acquis. « Mais, diront ceux qui n'ont rien à rendre, pourquoi faire des

« legs pieux ? Ma famille n'a-t-elle pas droit à toutes mes
« préférences ? »

V. 353.

J'ai mes petis enfans à cui je sui tenus
Plus qu'as povres estranges, ne qu'as freres menus :
Je les ai jusques ei bien et bel maintenus,
Ne je ne les vueil mie lessier povres et nus. »

La réponse à cet argument est un peu subtile : Si tu n'as rien à restituer, encore dois-tu accorder quelque chose à Dieu, c'est-à-dire à l'Église et aux pauvres :

V. 369.

Je ne di pas qu'on donne quanqu'on a aquesté,
Mais selonc l'aisement que Dieus t'a apresté ;
De moult moult, de pou pou, de nient volenté :
De ce puet bien avoir chascuns à grant plenté.

Et par conséquent, ajoute-t-il :

Se tu as de l'autri, rens le tout maintenant,
Et puis pense de l'ame, car bien est avenant ;
Et ti hoir et ta feme prennent le remenant,
Car point ne doivent estre li primerain prenant.

Et surtout qu'on se garde de compter sur les regrets prolongés des survivants :

V. 416.

Qui plus haut brait et crie, qui plus est explorés,
Plus est, ce semble au monde, du mort enamourés. . .

V. 421.

Mais fol qui d'une offrande ou d'un grant cri giter
Se cuide en un seul jour vers les mors aquiter. . .

V. 433.

Pou refont por lor fames li mari, c'est certain :
Sitost com Gille est morte, vuelent avoir Bertain.

V. 489.

Les fames sont diverses et li home felun,
Por ce s'entraiment il des amors Guenelon ;
Agnès n'aime Robert, non fait Perros Belon :
Il ont non Fol s'i fie, s'à droit les apelon.

Puis il arrive aux prélats, dont il gourmande la négligence, l'avidité, la facilité dans la distribution des bénéfices. L'indignation semble l'avoir assez heureusement inspiré :

Coment ose prelas une cure comettre
 A un cler qui n'a meurs, qui n'a sens, qui n'a lettre,
 Et qui oncques, espoir, ne se sot entremetre
 Fors du pain et du vin dessus la table metre ?

La conséquence de tant de mauvais choix est que les clercs les plus habiles, voyant qu'on leur préfère des ignorants, des incapables, prennent le parti de se faire avocats. Et quand ils ont bien « plumé la gent menue », ils retournent à l'Église et obtiennent pour leur argent ce qu'on n'avait pas accordé à leur science. Ils deviennent alors trop souvent un objet de scandale, gardant des femmes chez eux, cherchant querelle à tout le monde :

Li graindre anemi Dieu si sunt li renoié,
 Quand il sunt à mal faire et duit et avoié.
 Ce sevent cil qui furent dedens Acre ostoïé,
 Qui par ceste gent furent mis à glaive et noié.

Acre était tombée, comme on sait, au pouvoir des Sarrasins en 1291, et les renégats, nombreux de tout temps en Syrie, furent ceux qui se montrèrent les plus impitoyables envers leurs anciens coreligionnaires. C'est à ces « renoiés » qu'il est fait ici allusion ; et notre poète les regarde comme les ennemis les plus acharnés de l'Église qu'ils ont abandonnée.

Quand Jean de Meun vient ensuite à parler des dominicains et des franciscains, les deux ordres mendiants devenus les adversaires des autres congrégations monastiques, des prélats et de la plus grande partie du clergé séculier, c'est avec une élogieuse ironie, qui recouvre une haine profonde. Vraiment, dit-il, on a d'excellentes raisons de faire des testaments en leur faveur : ils sont on ne peut plus fidèles à suivre l'intention de leurs bienfaiteurs. S'ils achètent et bâtissent, s'ils accumulent des richesses, c'est qu'apparemment les défunts le leur ont recommandé. Leur doctrine est la plus haute de toutes les doctrines, car ils ont su transformer en vœu d'opulence leur vœu de pauvreté ;

les préceptes de domination ont remplacé la profession d'obéissance; ils savent être partout en n'habitant nulle part :

V. 777.

Li un prenent les rois, li autre les roïnes,
 Por savoir les secrés des cuers et les couvines;
 Car il sunt tuit certain que par ces deus racines
 Leur sunt les hautes branches subjectes et enclines.
 Moulz leur donent les femes de ce qu'il ont mestier,
 Jà si bien ne sauront les maris agaitier;
 Car bien sevent les cuers tourmentés reliaitier,
 Et du salut des ames soigneusement traitier.

Il les compare, quand ils prêchent le mépris des plaisirs, à ces femmes qui, pour paraître plus belles, teignent leurs cheveux noirs en cheveux blonds :

Doubles est qui son fait ne concorde à son dit,
 Et qui ce met en ovre que sa langue escondit.
 Tiels gens semblent la fame qui son noir chief blondit,
 Et le noir sous le jaune repont et escondit.

Nouveau témoignage en faveur de la préférence donnée aux femmes blondes sur les brunes, au moins à cette époque.

Mais ne croirait-on pas retrouver les reproches qu'on faisait, dans un temps plus rapproché de nous, et qu'on fait encore aux derniers membres d'une société célèbre, dans les stances adressées aux franciscains :

V. 844.

Contes, dus, rois et princes sont si en leur dangier
 Que qui de leur osticus les vauroit estrangier,
 Je cuit qu'il se vauroient par raison chalengier,
 Et prouver par usage qu'on nes en puet chacier.

Et savez-vous pourquoi les princes et les grands prodiguent tant de legs et de donations à ces deux ordres? Pour avoir droit d'être inhumés dans leurs églises; comme s'il ne valait pas mieux reposer au milieu des ancêtres :

V. 921.

On doit aimer le lieu de sa nativité,
 Et les sains cimetières de grant antiquité,

Où la char et les os de ceus furent geté
Dont li vif sont au monde richement herité.

He Dieus! com grant douceur de vouloir habiter
Avec ceus de cui cors Dieus nous daigna geter!
Nus hons plus douce chose ne nous peut enditer
Que nous avec les nostres doions resusciter.

Et se li frere dient que tel raison venue
Fu douce et profitable avant leur sourvenue,
Mais ore plus doit estre l'ordre chiere tenue,
Por les biens et les messes en quoi est maintenue;

Je ne scéusse bien soudre cest argument,
S'il preïssent les cors sans autre esmoliment :
Mais nuls, tant saiche bien jouer de l'instrument,
N'aura, se ne lor donne, avec eux monument.

Et s'il prenent les riches et des povres n'ont cure,
Il semble ou puet sembler que tele sepulture
N'est mie porchacie de devotion pure,
Et doute qu'il n'i ait un pou de mespresure.

De sepulture pavent leur cloistre et leur eglise,
De mainte belle tombe polie, blanche et bise,
Fortie, dure et espesse, pour ce qu'elle ne brise;
Mais je voi pou de povres, tant soit bons, qui i gise.

Pou font de testamens qui autre note chante :
« Tant aus freres de Chartres, et tant à ceus de Mante » . . .

En effet, les deux maisons des frères Prêcheurs de Mantes et de Chartres recevaient alors constamment de nouveaux témoignages de la dévotion des riches pénitents. En 1325, on comptait dans la ville de Mantes vingt-cinq maisons sur lesquelles ils avaient cens; en 1304, l'évêque Jean de Garlande avait voulu être inhumé dans leur cloître de Chartres; et, dix ans plus tard, la veuve d'un riche chevalier, Renaud de Boncigny, leur achetait sa future sépulture pour une somme de 70 livres. Jean de Meun prenait sans doute un grand intérêt à cette lutte des cordeliers et des dominicains contre les chapitres et les anciens ordres; de là peut-être son insistance sur la question des testaments et des sépultures. Mais cette façon d'exposer et de reprendre avec une ironie fine et mesurée semble digne du meilleur temps de notre poète. Les quatrains cités montrent d'ailleurs assez bien et l'ambition alors croissante des disciples

Biblioth. nat.,
mss. du président
Le Verrier, n° E.—
Lépineois (II. de).
Hist. de Chartres.
t. I, p. 294.

de saint François et de saint Dominique, et la considération que leur accordaient les grands et les femmes, enfin la réaction qui commençait à s'élever contre eux.

Jean de Meun n'étend pas la haine qu'il porte aux frères Prêcheurs jusqu'aux bénédictins et aux bernardins. Il voudrait même que la faveur publique, en s'éloignant des premiers, s'arrêtât sur les autres, qui joignaient encore aux exercices religieux des travaux agricoles :

Pour ce que moine blanc ne queurent par les rues,
Et il n'ont cordes çaintes por mesorer les nues,
Ains travaillent lor cors aus bois et aus charrues,
Doivent il por ce avoir sepultures perdues?

Les moines réguliers ont de grands avantages sur leurs rivaux : ils font aux pauvres de larges aumônes au lieu d'en réclamer pour eux-mêmes; ils sont humbles de cœur, sobres de mœurs, larges pour les pèlerins, les infirmes; et, bien que les Prêcheurs puissent se vanter d'une science plus profonde et d'une éloquence plus rare,

V. 1044.

Nonpourquant l'ordre blanche, se je sui voir disans,
A bien de tres bons elers soutis et souffisans,
Et de bons escoliers et de maistres lisans;
Et eroistront, s'il m'en croient, ains que viegne dis ans.

V. 1057.

Totes ordres sont bones, bien gart chaseuns la soue :
Chaseuns fait grant proesee, s'il fait bien ce qu'il voue.
Mais l'en ne doit prisier ce que Robins se loue :
Tele personne porte le venin en sa coue.

Mém. de l'Acad.
des inscript., anc.
serie, t. II, p. 732.

En citant ce dernier quatrain, Antoine Galland, qui connaissait mieux les contes arabes que les anciens écrivains français, a commis une singulière méprise. Il y trouve une raison suffisante pour attribuer le Testament, non plus à Jean de Meun, mais à Robin de Compiègne, auteur de quelques jeux partis. Il est bien évident qu'ici le nom de Robin ne désigne personne en particulier, et que Robin de Compiègne n'avait rien à faire avec le Testament.

Quand enfin notre poète laisse aux frères Prêcheurs un instant de répit, c'est pour reprendre le sujet favori de ses anciennes invectives, les femmes. Écoutez, dit-il, comme elles entendent mener le deuil de leurs maris. Pour se conformer à l'usage, chacune mande parents et voisins; elle retient quelque vieille mendicante pour porter le pain et le vin à l'autel; l'argent qu'elle offre ne lui chargeant pas trop la main, elle le présente elle-même avec le cierge. Celles qui forment le cortège ne manquent pas de se montrer parées comme des reines et sanglées d'une large ceinture. Comme leur livre d'heures serait trop lourd, c'est une meschine qui le porte près d'elles :

Toutes sont par reins lées, combien que maigres soient;
Ne sai qu'elles i boutent ne qu'elles i emploient,
Fors que viés pelissons, si com maintes gens croient :
Tout ce sevent, espoir, celles ou cil qui m'oient.

V. 1220.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, on le voit, que les femmes ont recours à ces formes d'habillement bizarres, et que les moralistes s'attaquent à l'ampleur excessive de leurs robes :

Voi coment eles portent leurs mantiaus gentement,
Voi coment eles nagent desus le pavement,
Voi come eles se chauscent bien et faiticement,
Voi du col en amont grant esmerveillement.

V. 1240.

Le poète aurait eu, dans un temps plus voisin de nous, à leur reprocher tout autre chose que le soin avec lequel elles enferment leur cou, leurs joues et leurs cheveux dans un linge trop étroitement serré :

Par Dieu, j'ai en mon cuer pensé, mainte fiée,
Quant je veoie dame si faitement liée,
Que sa touaille fust à son menton clouée,
Ou qu'elle eüst l'espingle dedens la char fichiée.

V. 1249.

Les transformations du costume semblaient alors, et

Gr. chroniques
de France, t. V,
p. 462.

peut-être avec raison, répondre à l'altération des mœurs. Un peu plus tard, en 1346, le grave rédacteur des Chroniques de Saint-Denis attribuait les malheurs de la France et la défaite de Créci à l'inconvenance, à la « deshonesté de « vesteure » des hommes. « Les uns, dit-il, avoient robes si « courtes qu'il ne leur venoient qu'aus naches. . . et si es- « toient leur braies si estroites, qu'il leur faloit aide à euls « vestir et au despoillier, et lors sembloit que l'en les escor- « choit. . . Pour ce ne fu pas merveilles se Dieu vout cor- « riger les excès des François par son flael le roi d'Angle- « terre. »

La seconde partie du Testament offre moins d'intérêt pour l'étude des mœurs anciennes. Jean de Meun disserte ou plutôt sermoane : sur le profit que les morts du purgatoire tirent de nos prières; sur les plus sûrs moyens d'arriver à la perfection; sur nos trois grands ennemis, le monde, la chair et le démon; sur les flammes ou les glaces du cœur; sur l'origine du péché, qu'on ne doit pas faire remonter à Dieu; sur la laideur du démon et les moyens de le vaincre; sur les sept vices ou péchés mortels, qu'il énumère de façon à rappeler souvent les descriptions analogues du Roman de la Rose; sur les délices du paradis et les tourments de l'enfer. Dans la pensée de l'auteur, les quatre éléments sont éternels comme Dieu; mais tout ce qu'il y a d'excellent et de pur en eux se répandra sur les élus, tandis que les damnés respireront au milieu de tout ce que ces éléments ont de vil et de grossier :

V. 1928.

Mais toute leur biauté qui ci tant nous delite
Corra sur les sauvés que Dieus prent à eslite ;
Et toute la vilté que en iceulx habite
Corra sur les dampnés, qui tous jours seront triste.

On ne comprend pas facilement comment Jean de Meun entendait cette décomposition des quatre éléments primitifs. Il nous semble avoir mieux réussi dans le tableau des peines de l'enfer que dans celui des joies intellectuelles du paradis :

Que feront cil riche home, cil grant delieus,
 Cil aaisié du monde, cil grant lussurieux,
 Qui de leurs vils charoignes sont si tres curieus,
 Quant toutes les angoisses corront là parmi eus?

Coment porra gesir ou feu qui art et fume
 Qui ne puet ci dormir que sus un lit de plume?
 Coment porra souffrir mil maus à un volume,
 Qui ne puet ci durer por un petit de rhume?

Après une fervente prière et une invocation vraiment poétique à la mère de Dieu, reine des anges, Jean de Meun finit en s'excusant, non sans raison, d'avoir mis trop de prolixité dans ses enseignements. Quelques manuscrits donnent ce dernier quatrain :

Ci finerai mon dit, je Jehans de Mehun,
 Que je, par testament, lais à tout le commun;
 Car je n'ai pas avoir à laissier à chacun :
 Si prengent ci leur part et li autre et li un.

V. 2172.

VI. « Le Codicile ». Dans quelques manuscrits, le Testament est suivi de onze huitains octosyllabes, sous le titre de « Codicile maistre Jehan de Meun ». Chaque huitain donne trois désinences : une pour les trois premiers vers, une autre pour les vers 5, 6 et 7; le quatrième rime avec le dernier. C'est une exhortation pieuse aux vivants de léguer aux pauvres la plus grande partie de leurs biens. Voici le premier huitain :

Dieus ait l'ame des trespasés!
 Car des biens qu'il ont amassés,
 Dont il n'orent onques assés,
 Ont il toute leur part eüe.
 Et nous qui les amasserons,
 Si tost com nous trespasserons,
 La part que nous en lesserons
 Celle avons nous toute perdue.

Édition Méon,
t. IV, p. 117.

L'auteur accorde le même mérite au riche qui donne et

au pauvre qui regrette de ne pouvoir donner; il les compare à deux chiens fidèles, l'un enchaîné, l'autre libre :

V. 40.

Si en poés, pour preuve entendre,
De mes deus chiens essemble prendre,
Dont li uns vient por moi defendre,
Et li autre n'i puet venir,
Mais moult volentiers i venist
Se li liens ne le tenist,
Et brait pour ce qu'il ne s'en ist :
Egaument les doi chier tenir.

Nous n'avons pas examiné moins de trente-cinq manuscrits renfermant, à la suite d'autres ouvrages, « le Testament maistre Jehan de Meun ». Le plus souvent, cette pièce accompagne ou le Roman de la Rose, ou l'une des traductions du livre de Boëce attribuées à l'auteur du Testament. On a donné à celui-ci tantôt le titre de *Liber de contemptu mundi*, tantôt de Livre de l'estat du monde, Livre des sept articles de la Foi, ou de Roman de la Trinité. Ce dernier titre l'a fait confondre avec une autre pièce, qu'on a souvent jointe, en conséquence, aux copies du Testament et du Codicile. Elle commence ainsi :

O gloriense Trinité,
Une essence en vraie unité
Et trois singulieres personnes . . .

et se compose de soixante-treize douzains de morale religieuse. Le dernier de ces douzains aurait dû prévenir l'attribution qu'on en faisait à Jean de Meun, le véritable auteur, Jean Chapuis, se faisant aisément reconnaître dans le méchant jeu de mots par lequel il finit :

Biblioth. nat.,
manusc. 6980^{2,3},
fol. 159.

Mon euer si ne puet de ton puis
Sachier tout ce qu'il en veult traire;
Mais les copiaus et les chapuis
Prenras en gré que j'en chapuis;
Car ce te plect que l'on puet faire.

La plupart des manuscrits du Testament offrent, au

début, une représentation de la Trinité. C'est tantôt Dieu le Père tenant devant lui, des deux mains, les branches transversales de la croix, sur laquelle, entre la barbe blanche du Père et le nimbe du Fils, la colombe éploie ses ailes; tantôt le Père et le Fils enveloppés d'un large manteau, assis; tenant chacun d'une main soit le globe du monde, soit le *liber scriptus* rappelé dans la prose *Dies ira*.

Pour Jean de Meun, on le trouve quelquefois représenté avec le bonnet noir et le manteau rouge, qui semblent appartenir aux docteurs de Sorbonne. Dans une copie du xiv^e siècle, il est dans son lit, dictant le Testament à un laïc, ou paraissant offrir le livre qui le contient au pape, à l'empereur, au roi, aux prélats, aux frères Prêcheurs, aux bourgeois et bourgeoises qui se pressent autour de son lit.

Deux manuscrits de la traduction de Boëce par Jean de Meun attribuent encore à celui-ci la célèbre histoire de « Mélibée et de la reine Prudence », qu'ils placent après le Testament, en le faisant précéder de ces lignes : « Après « ce, ma tres chiere dame, que j'ai fait le roman sur Boece « de Consolation, et pour vous conforter en Nostre Seigneur, « j'ay faict un traictié petit à l'enseignement de monseigneur « vostre fils et de tous autres princes et barons qui le voul-
« dront entendre. Lequel traictié j'ay fondé et extrait d'une « fiction ancienne. » Or ce préambule ne peut se rapporter à Jean de Meun, qui avait adressé son livre de Boëce à Philippe le Bel; mais il se rapporte bien à Regnault de Louens, autre traducteur de Boëce, qui avait écrit pour une dame, dont il ne donne pas le nom. Nous renvoyons donc à la notice de Regnault de Louens l'examen de ce Livre de Mélibée et de la reine Prudence.

Le Testament et le Codicile ont été plusieurs fois imprimés à la fin du xv^e siècle et au commencement du xvi^e : d'abord sans date, in-4°; puis chez Michel Lenoir, 1501, in-4°, Paris; chez Vérard, 1503, in-8°. Ils ont été placés à la suite du Roman de la Rose en 1735, et enfin, en 1810, dans la belle édition du Roman de la Rose donnée par Méon.

N^o 6955³ B.
7072¹ B., 7201.
7209⁶, 7357³,
7602². — Suppl.
fr. 188. — Sorb.
182

On a vu, dans les premières lignes, citées plus haut, de l'Épître de Jean de Meun à Philippe le Bel, qu'il y mentionne deux autres traductions que nous n'avons pas eu le bonheur de retrouver. La première, celle des « Merveilles « d'Irlande », se rapporte certainement à la *Topographia Hiberniæ* de Girald de Barri, plus connue sous le nom de *De mirabilibus Hiberniæ*. Cet ouvrage, qui est le meilleur de Girald, eut beaucoup de succès au moyen âge, et l'on en a même tiré un poème latin, dont M. Thomas Wright a publié la fin, et qu'on n'a pas craint d'attribuer à saint Patrice.

Wright, Reliquiæ antiq., 1843, t. II, p. 103.

Le livre d'Aelred, « De spirituel amitié », également mentionné dans l'Épître à Philippe le Bel, était la traduction d'un ouvrage latin publié plusieurs fois parmi les œuvres d'Aelred ou Aethelred, abbé de Rievaulx, dans l'évêché d'York, vers le milieu du XII^e siècle. Un texte très incomplet en avait d'abord été réuni aux œuvres de saint Augustin; ce qui excita la bile d'Érasme contre le zèle peu scrupuleux et surtout peu éclairé de quelques docteurs. Au moins est-il prouvé par l'indication de Jean de Meun qu'on ne se méprenait pas, au XIII^e siècle, sur le véritable auteur de ce traité. Le préambule avait pu surtout intéresser l'auteur du Roman de la Rose, par une sorte d'analogie de souvenir : « Quand j'étais sur les « bancs de l'école, j'étais heureux de l'affection de mes con- « disciples; et, sans éviter les habitudes et les désordres du « jeune âge, je me livrais aux sentiments les plus tendres. « Rien ne me semblait plus doux que d'aimer et d'être aimé. « Mon esprit se laissait ravir à mille genres d'affection, et, « dans mon ignorance de la véritable amitié, je me laissais « tromper par ce qui n'en était que l'ombre. Le livre de Tul- « lius me tomba entre les mains, » etc. Il y a peut-être lieu de faire remarquer que ces deux ouvrages traduits par Jean de Meun ont pour auteurs deux écrivains anglais : Girald de Barri et Aelred de Rievaulx.

Aelredi opera, edit. de R. Gibbon. — Biblioth. Patr. Lugd., 1677. — Biblioth. Patr. cis-terc., t. V.

Biblioth. Patr. cist., t. V, p. 562.

Nous devons nous contenter de mentionner d'autres ouvrages attribués plusieurs fois, et sans aucune raison, à Jean de Meun. On les a imprimés sous son nom, et Méon, dans

son édition du Roman de la Rose, a justement exprimé des doutes sur l'exactitude de cette attribution. Le premier est « Le Miroir d'alchymie ». Le second, « Les Remonstrances « ou la Complainete de Nature à l'alchymiste errant », n'est pas antérieur au xvi^e siècle, et fut présenté vers 1517 à François I^{er} par un Lyonnais, qui semble devoir être Antoine Sala. La dédicace de l'ouvrage a été publiée par M. Robert, d'après le manuscrit original reconnu par cet estimable littérateur dans la bibliothèque Sainte-Genève. On comprend d'autant moins qu'on ait pu jamais attribuer « Les Remonstrances de Nature » à Jean de Meun, que l'auteur cite plusieurs fois, à l'appui de ses raisonnements, Raimond Lull, Arnould de Villeneuve et Jean de Meun lui-même,

qui bien m'aprueuve,
Et tant les sophistes reprueuve.

V. 858.

C'est avec tout aussi peu de fondement qu'on a souvent mis sur le compte de l'auteur du Roman de la Rose « Le Plaisant jeu de Dodechedron de fortune », réunion de distiques formant un nombre égal de questions et de réponses, et promettant l'explication des songes. Cette espèce de jeu de devinilles, assurément indigne des préoccupations de Jean de Meun, a été composé longtemps après sa mort. Il suffit de nommer « La Forest de tristesse, avec l'Épistre du « Solitaire au Mondain, » et enfin « Le Mistere de la destruction de Troye », qui est assurément de Jacques Milet. Pour expliquer cette fausse attribution, M. Brunet a supposé que Jean de Meun avait au moins composé sur le même sujet un poème demeuré inédit, auquel Jacques Milet se serait contenté de donner la forme dramatique. C'est une supposition tout à fait gratuite.

Édit. de Vinc.
Sartenas, Paris,
1556; R. Le Ma-
gnier, 1560; Lyon,
1576; Paris, N.
Bonfons, 1577;
Lyon, 1581; Paris,
1615.

Obligés, comme nous l'avons été, de rattacher à l'histoire littéraire du xiii^e siècle le Roman de la Rose, commencé par Guillaume de Lorris et achevé par Jean de Meun dans sa jeunesse, et de reporter l'examen des autres compositions du même auteur au siècle suivant, auquel les assignait la date

de sa mort, nous nous sommes écartés de notre méthode ordinaire en parlant des ouvrages avant de présenter le résultat de nos recherches sur l'auteur. Cette dernière partie de notre tâche offre d'assez grandes difficultés. Jean de Meun, considéré, même par ses contemporains, comme un des plus heureux génies dont la France eût le droit de s'honorer, ne nous est connu, dans les différentes circonstances d'une vie apparemment longue, que par les rares indications qu'il nous donne lui-même; et, d'autre part, quand on commença à écrire l'histoire des lettres, on suppléa trop souvent au défaut de témoignages anciens et sincères par l'attribution au célèbre poète d'actions et de paroles qu'il n'avait probablement jamais faites ou dites.

Et d'abord, on est surpris de voir Méon gratifier Jean de Meun d'une origine illustre, en le rattachant à la souche baronale des anciens comtes de Meun. Si le moindre indice justifiait cette communauté de race, il ne suffirait pas, pour la contester, de dire que la maison de Meun n'a pas admis notre poète dans son cartulaire; on sait, en effet, que la gloire littéraire n'a jamais pesé dans la balance des généalogistes, et que plusieurs autres grandes familles françaises ont toujours eu quelque peine à reconnaître un seul de leurs ancêtres dans la liste des écrivains fameux de notre pays. Mais nous avons contre le sentiment de Méon le témoignage du poète lui-même. Il nous apprend que son véritable nom de famille était Clopinel et que celui de Meun rappelait seulement son lieu de naissance :

Puis vendra Jehan Clopinel,
 Au cuer jolif, au cors isnel,
 Qui nestra sur Loire à Mehun . . .

S'il avait été de la famille des vicomtes de Meun, il se serait nommé Jean de Meun, dit Clopinel, et non Jean Clopinel, natif de Meun-sur-Loire. Sur ce point, le doute ne nous semble pas possible.

Il était né, suivant les plus grandes probabilités, vers l'année 1250, puisqu'il était dans toute la fleur de sa jeu-

nesse quand il entreprit de continuer, vers 1280, le Roman de la Rose, comme nous croyons l'avoir démontré. Sa famille était honorable et d'un rang assez élevé, puisque, dans un poème d'Honoré Bonet, prieur de Salon, dont nous parlerons tout à l'heure, il apparaît vêtu d'un manteau fourré de menu vair. Ajoutons que, dans le cours du récit, Bonet trouve moyen de blâmer les « truands » qui osaient bien « vair porter » afin d'imiter les gens de noble origine.

André Thevet, qui ne s'est jamais fait scrupule de donner ses imaginations pour autant de vérités, soit qu'il racontât ses voyages, soit qu'il retraçât la vie des personnages célèbres, a le premier mis en crédit l'histoire plaisante de la vengeance préméditée par les dames de la cour de France contre le médisant auteur du Roman de la Rose; vengeance que le malin poète aurait su conjurer par un mot trop connu pour qu'il soit nécessaire de le rappeler ici. Le conte est bon, mais ce n'est après tout qu'un conte, reporté sur Jean de Meun, soit d'après le livre italien des *Cento novelle antiche*, qui l'attribue au célèbre troubadour Guillaume de Berguedan, soit même seulement d'après le livre du Chevalier de La Tour, qui en avait fait honneur à « un chevalier ».

Thevet, dans
Meun, Rom. de la
Rose, t. I, p. 52.

Il ne paraît pas que Jean de Meun ait jamais été marié. La plupart des manuscrits de ses ouvrages lui donnent le titre de maître et le désignent comme clerc; c'est ainsi que le désigne également Honoré Bonet, prieur de Salon. Une seule leçon de la traduction de Boëce ajoute à la profession de clerc le titre de « reverend docteur en sainte page de « theologie »; et maître Gontier Col, dans la polémique qu'il soutint contre Christine de Pisan, donne à l'auteur du Roman de la Rose la même qualité. Mais cette leçon de Boëce et la polémique de maître Gontier Col, étant postérieures de plus d'un siècle, ne peuvent être de grande autorité.

Le nom de sa famille, Clopinel, a fait supposer que Jean était boiteux; on pouvait tout au plus conjecturer une infirmité de ce genre chez celui de ses pères qui avait transmis ce nom à sa postérité. Il avait d'ailleurs pris le soin, comme nous l'avons fait remarquer, de prémunir son biographe

contre une telle supposition, dans un passage du Testament où il remercie Dieu des grâces qu'il a reçues :

V 44

Encor doi plus l'amer quant bien je me remembre
Qu'il me fist, quant au cors, sans default de membre.

Il nous apprend, dans le même ouvrage, qu'il était convenablement partagé des biens de la fortune, et nous savons d'ailleurs qu'il avait à Paris une maison entourée d'un jardin spacieux. On conserve, à la Bibliothèque nationale, deux grands rôles de la taille levée sur les habitants de Paris en 1292 et 1313. Dans le premier de ces deux documents originaux, les collecteurs, arrivés à la paroisse Saint-Benoît-le-Bestourné, commencent leur opération à compter de la partie la plus méridionale de la « porte ou de la « grant rue Saint-Jacques », en revenant jusqu'à l'église de Saint-Benoît, aujourd'hui rasée, après avoir été quelque temps le Théâtre du Panthéon. « En la grant rue, disent-ils, de la meson mestre Jehan de Meun, tout contrevail « par devers Saint-Benoist; » c'est-à-dire de l'extrémité de la rue Saint-Jacques vers la porte, en descendant jusqu'à Saint-Benoît. Cette maison était donc la dernière de la rue Saint-Jacques, ou la première au delà de l'ancienne porte du même nom. Elle ne fut pas imposée, parce que Jean de Meun n'appartenait pas à la classe des marchands, qui seule devait contribuer; mais on voit qu'il est ici qualifié « maistre », comme dans le manuscrit de ses ouvrages. Dans le rôle de la seconde taille levée cette année sur les marchands de Paris, « pour la chevalerie du roi de Navarre, ainsné fils « du Roy, » on fait également mention de « la maison maistre « Jehan de Meun »; et nous trouvons ici quelques nouveaux renseignements : « La seconde queste Saint-Benoist com-
« mence de l'ostel Robert Roussel jusques au puis devant la
« meson mestre Jean de Meun, outre la porte. » Cette maison était donc placée à l'extrémité de la rue Saint-Hyacinthe d'aujourd'hui et à l'entrée d'une rue alors ouverte en dehors de la porte Saint-Jacques, et qui empruntait son nom au puits dont il est ici question. Cette rue du Puits, bien déter-

Suppl. français,
1000².

Gerault, Paris
sous Philippe le
Bel. — Buchon,
Livre de la Taille
de Paris, p. 131.

Buchon, Livre
de la Taille de Pa-
ris, p. 179.

minée dans les deux rôles et surtout dans le dernier, semble avoir été mal à propos confondue avec celle du « Puits-Certain » ou du « Clos-Brunel », près de Saint-Hilaire, par l'estimable commentateur du rôle de la taille de 1292. La belle carte de Gomboust, de 1656, marque la place de notre puits à trente toises environ de distance du débouché de la rue Saint-Dominique-d'Enfer, aujourd'hui Royer-Colard, dans la rue Saint-Jacques. En appliquant ces mesures à l'état actuel des lieux, on est amené à reconnaître, avec M. Quicherat, dans la maison n° 218 de cette dernière rue celle qui occupe l'emplacement de l'ancienne maison de Jean de Meun.

Géraud, Paris, sous Philippe le Bel, p. 329, note.

Cette maison, que nous font connaître les rôles de tailles, on la trouve mentionnée dans le curieux ouvrage d'Honoré Bonet, que nous aurons à examiner plus tard, et dont nous devons la publication à M. le baron Jérôme Pichon. Il remonte aux dernières années du XIV^e siècle, et il est intitulé : « L'Apparition de Jean de Meun ou le Songe du Prieur de « Salon. » En voici le début :

« En mon deport, après souper, heure bien attarde, m'en
« alay en le jardin de la Tournelle, hors de Paris, qui fut
« jadis maistre Jehan de Meun. Où je me fus mis tout seul
« ou quignet du jardin, prins tele imaginacion que . . . je
« m'endormy . . . mais vecy venir un grant clerc bien fourré
« de menu vair, si me commence à tancer et fierement
« parler et dire en ryme :

L'Apparition de
Jehan de Meung,
p. 7.

Que faites vous cy, sire moine,
Et quel vent ne temps vous y moyne?
Je ne fis onques cest jardin
Pour esbatre vostre grant vin
Que vous avez anuit beū.
Je suis maistre Jehan de Meun,
Qui par mains vers sans nule prose
Fis cy le Romant de la Rose;
Et cest hostel que cy voyez
Pris pour acomplir mes souhez . . .

Ce nom de « jardin de la Tournelle » semblait nous con-

L'Apparition de
Jehan de Meung,
notes, p. 66.

duire à l'extrémité occidentale de la rue des Fossés-Saint-Bernard et à la petite forteresse alors appelée « la Tournele », dont le nom est encore resté au quai sur lequel elle était élevée. Cependant M. Jérôme Pichon, tout en convenant qu'il n'y avait pas à Paris d'autre lieu connu sous ce nom de la Tournele, conjecture judicieusement que la maison de la porte Saint-Jacques dont nous venons de parler pouvait avoir été dite « de la Tournele », à cause de quelque tour ou tourelle dont elle aurait été flanquée. Or, M. Jules Quicherat a parfaitement confirmé cette conjecture en mettant au jour un acte, daté du 17 avril 1499, où l'on voit clairement désignée l'ancienne maison de Jean de Meun située près de Saint-Benoît, sous le nom d'hôtel de la Tournele. « Un hostel, court, jardin et tout le lieu comme il se comporte . . . nommé l'ostel de la Tournele, qui jadis fut « et appartient à feu maistre Jehan de Meung, appartenant à « present au couvent de Saint-Jacques, assis hors la porte « Saint-Jacques, entre icelle porte et l'ospital Saint-Jacques-« du-Hault-Pas . . . »

Pour ce qui regarde la date de la mort de Jean de Meun, on a émis jusqu'à nos jours les opinions les plus variées. Jean Bouchet prolonge la vie du poète jusqu'en 1316; Duverdiér, jusqu'en 1318; plusieurs biographes modernes, jusqu'en 1364, date supposée de la présentation du « Plaisant jeu de Dodechedron » à Charles V. Nous avons cru pouvoir admettre, sur la foi du rôle de la taille de 1313, qu'il vivait encore en cette année. En effet, ce rôle mentionne « la maison maistre Jehan de Meun », et il nous semblait que, si le propriétaire de cette maison eût alors payé tribut à la mort, son nom eût été précédé des mots « qui « fu », comme celui de plusieurs propriétaires défunts dont il est parlé dans le même rôle. Aucune de ces conjectures ne peut plus tenir devant un acte récemment publié par M. Jules Quicherat: cet acte porte la date de novembre 1305. On y parle de « feu » Jean de Meun, et ce document inattendu nous fait aujourd'hui regretter d'avoir, sur la foi du rôle de la taille de 1313, prolongé de plusieurs années la vie

Bibliothèque de
l'École des chartes,
t. XLII, p. 51.

de l'auteur du Roman de la Rose. L'article que nous lui consacrons aujourd'hui aurait dû faire partie de notre vingt-cinquième volume. Voici l'acte dont la découverte nous a fait reconnaître notre erreur :

« A touz ceus qui ces presentes lettres verront, Pierres de
 « Dicy, garde de la prevosté de Paris, salut. Nous faisons as-
 « savoir que . . . sage homme et discret maistre Adam d'An-
 « deli, clerc, demourant à present en la rue dehors la porte
 « Saint-Jaque-des-Bons-Hommes, si comme l'en va à Nostre-
 « Dame-des-Champs, de sa bonne volenté . . . donna . . . et
 « quicta expressement . . . et confessa avoir donné . . . par
 « donacion fete entre vis, en non de pur et perpetuel don,
 « et de grant pieça avoit donné devant, si comme il af-
 « ferma, . . . à religieus hommes et honestes, au prieur et
 « au convent de l'ordre des freres Prescheurs de Paris . . . ,
 « ou remede de l'ame de lui, . . . tout le droit, la seigneurie,
 « propriété . . . que il avoit . . . en la maison où feu maistre
 « Jehan de Meun souloit demourer, si comme elle se com-
 « porte de toutes pars en toutes ses appartenances et appen-
 « dances . . . tenanz d'une part au manoir dudit maistre
 « Adam, et d'autre part au cloz le roy, qui est à present
 « maistre Guillaume de Evreus . . . En tesmoing de ce,
 « nous . . . avons mis en ces presentes lettres le seel de
 « la prevosté de Paris, l'an de grace mil trois cenz et cinc,
 « le samedi prochain devant la feste saint Martin d'iver.
 « Souscrit, Estienne de Mante. »

Ainsi Jean de Meun était mort en 1305, et en cette année maître Adam d'Andeli donnait aux dominicains de la rue Saint-Jacques la maison qu'avait habitée le poète, et déclarait même la leur avoir donnée « de grant pieça ». Cependant les jacobins, dans un acte, il est vrai, bien postérieur (1499), louant l'ancien hôtel de Jean de Meun, disent : « Lequel ostel et ses appartenances ledit feu maistre Jehan de Meung avoit, de grant long temps, donné par son testament ou ordonnance de derniere volenté au convent desdietz freres Prescheurs. » La contradiction n'est sans doute qu'apparente, et il faut voir dans la donation de

maître Adam, comme l'a conjecturé M. Quicherat, l'exécution d'un fidéicomis, qu'il avait accepté de l'auteur du Roman de la Rose.

On voit donc ce qu'il faut croire du tour que, d'après Jean Bouchet, Jean de Meun en mourant aurait joué aux dominicains, ses voisins. Il leur aurait légué, à condition d'obtenir après sa mort une sépulture dans leur maison, un coffre pesant, que les frères croyaient rempli de pièces d'or et d'argent, mais dans lequel, une fois l'inhumation faite, ils n'auraient trouvé que des « pierres d'ardoises sur lesquelles il tiroit ses figures de géométrie ». Dans leur indignation, ils auraient alors exhumé la dépouille mortelle de celui qui les avait tant raillés de son vivant et les jouait après sa mort. Mais le parlement, averti de cette profanation, les aurait contraints de restituer à l'illustre défunt une place honorable dans leur cloître. Cette sépulture seule paraît historique. On a peine à croire au premier abord que notre auteur, après avoir si vivement blâmé les manœuvres des dominicains pour décider les riches à se faire enterrer chez eux, ait lui-même sollicité cette faveur et l'ait payée par de grandes libéralités, et c'est le contraste même de ses plaisanteries et de sa conduite qui aura fait naître la légende rapportée par Jean Bouchet. Mais les actes qui nous montrent les jacobins en possession de sa maison dès 1305 prouvent qu'au dernier moment il pensa autrement sur les avantages d'une sépulture en bon lieu, et qu'il l'acheta par une donation fort sérieuse.

Une tradition constante veut d'ailleurs que les jacobins aient reçu la dépouille mortelle de Jean de Meun, et nous sommes disposés à ajouter foi à la tradition. Le président Fauchet en admettait la sincérité, que Sauval, en parlant du couvent, vient encore confirmer : « Dans le cloître, dit-il, gist Jean de Meun, grand theologien, auteur du Roman de la Rose. Il vivoit du temps de Louis le Hutin. » Il est vrai que Sauval semble ne fonder son opinion que sur celle du président Fauchet : « Il y a vingt cinq ans passez (c'est-à-dire vers 1556), dit celui-ci, que, voulant escrire la vie

Fauchet, Antiq.
gaul., t. II, fol. 591.

« de maistre Jean Clopinel, j'allay au monastere des jacobins, où je ne peu trouver aucune marque de sa sepulture, « pource qu'on rebastissoit le cloistre, par la liberalité de « Nicolas Hennequin, quand il vivoit estimé le plus riche « de nos bourgeois de Paris. » Suivant Piganiol de la Force, « on ne sait s'il fut inhumé dans l'église ou dans le cloître. » Ainsi personne ne semble avoir vu cette fameuse tombe. Si elle avait été déposée dans l'église même par l'effet des dernières volontés de Jean de Meun, on pourrait s'étonner que les jacobins n'eussent pas pris grand soin de conserver ce témoignage des bonnes dispositions dans lesquelles était mort l'auteur du Testament à l'égard de ceux qu'il avait d'abord choisis pour point de mire de ses récriminations. C'est donc bien dans le cloître des jacobins ou dominicains de la rue Saint-Jacques que dut être inhumé Jean de Meun.

Quant à la maison de la Tournelle, elle conserva jusqu'à la fin du xv^e siècle son nom et le souvenir de son ancien propriétaire. Le bail du 17 avril 1499, mentionné ci-dessus, la désigne comme « l'ostel de la Tournelle, qui jadis fut « et appartient à feu maistre Jehan de Meung. » Cet hôtel, que nous verrions aujourd'hui avec tant d'intérêt, était, par sa situation rapprochée des murailles, exposé à la destruction en cas de guerre. Il y échappa du temps des guerres contre les Anglais, mais non plus tard. Un bail du 21 janvier 1606, cité par M. Quicherat et conservé aux Archives nationales, nomme « une place et mazure où souloit avoir « une maison appelée la maison des Tournelles, ensemble « un petit jardin estant derriere... laquelle maison des « Tournelles avoit esté destruite depuis quinze ans en ça « par les guerres. » Sur cet emplacement s'élève aujourd'hui, comme nous l'avons dit plus haut, la maison qui porte le n^o 218. Elle pourrait être convenablement décorée d'un buste ou d'une statue de Jean de Meun, ou pour le moins d'une inscription commémorative.

Bibl. de l'École
des ch., t. XLII,
p. 49.

GUYART DES MOULINS.

L'année même où fut prise la ville de Saint-Jean-d'Acre et quelques jours après ce fatal événement, un chanoine de l'église d'Aire, en Artois, commença une des plus importantes traductions qu'on ait exécutées dans le moyen âge, une de celles qui, durant près de trois siècles, jouirent de la plus grande vogue. On a parlé, dans les volumes précédents, de l'*Historia scolastica*, que le célèbre Pierre Comestor ou le Mangeur avait composée, vers 1174, pour les clercs en théologie. Cette histoire n'est pas, comme on l'a dit, un simple abrégé de l'Ancien et du Nouveau Testament; c'est plutôt une explication des difficultés que pouvait offrir la lecture des livres saints dans leur partie historique. Comestor aborde les principales obscurités du texte sacré; souvent il les dissipe, plus souvent il arrive à soulever des doutes sur la meilleure façon d'entendre les endroits les plus clairs et les plus intelligibles. Mais si jusque-là Pierre Comestor a suivi les traces des théologiens vulgaires, on ne peut nier qu'il ait ouvert une route nouvelle à l'enseignement. En recherchant les synchronismes de l'histoire sacrée et de l'histoire profane, en donnant, un des premiers, sinon le premier, un centre commun à toutes les traditions de l'histoire sacrée, en faisant de mille témoignages partiels un seul récit dans lequel l'historien sacré, dominant tous les autres historiens sans les étouffer, règle pour ainsi dire la marche de toutes les traditions apocryphes et profanes; en dotant, en un mot, le XII^e siècle de l'histoire scolastique, Pierre Comestor a pu rendre à la science historique un important service; et l'on serait injuste envers lui en n'ajoutant pas que le fameux auteur du *Speculum historiale*, Vincent de Beauvais, n'a fait guère autre chose que transcrire l'*Historia*

scolastica, pour tout ce qui se rapporte aux premières annales du monde.

L'Histoire scolastique, qui présentait dans un cadre restreint l'ensemble des traditions historiques de la Bible, obtint un grand succès parmi les écoliers dans les Facultés des arts et de théologie. Mais peut-être rendit-elle, par cela même, la séparation qui existait déjà entre les hommes du monde et les hommes d'Église et d'Université plus réelle et plus tranchée. Du moins est-il certain que plus d'un siècle devait encore passer avant qu'on essayât de faire pénétrer le fruit des travaux de Pierre Comestor dans le sein de la société non lettrée.

On pensait alors, avec quelque raison, qu'il fallait, avant de lire la Bible, se préparer de longue main au grave enseignement qu'elle renferme; on doutait qu'il convînt à des hommes étrangers aux principes de la grammaire, aux distinctions de la dialectique et aux formules de la métaphysique, de prendre une nourriture qui pouvait être à la fois ou trop délicate ou trop substantielle pour leur intelligence. Les laïcs se soumettaient sans murmure à l'opinion que le clergé se plaisait à conserver de leur incompetence; la seule base de leurs sentiments religieux étant la foi, ils ne se préoccupaient aucunement de l'examen des faits ou des dogmes, et laissaient aux clercs le soin de discuter les uns et de déterminer les autres. Cela nous explique le mot célèbre de saint Louis, mot qui peut être regardé comme l'expression de la pensée commune au XIII^e siècle : « Nulz, se
« il n'est tres bons clers, ne doit desputer aus juiz; mais
« li ome layz, quant il ot mesdire de la loy crestienne, ne
« doit desfendre la loy crestienne ne mais de l'espée, de coi il
« doit donner parmi le ventre tant com ele i peut entrer. »

Histoire de saint Louis, édition de Wailly, 1868, p. 19.

Vingt ans après la mort de saint Louis, quand Guyart des Moulins, notre chanoine d'Aire, se mit à traduire l'Histoire scolastique, il ne paraît pas s'être en particulier proposé l'instruction ou l'édification des chrétiens non lettrés. Seulement, comme il craignait l'oisiveté, source de tous les désordres et de toutes les mauvaises pensées, il avait cru

trouver le meilleur moyen de la fuir en entreprenant une tâche d'aussi longue haleine.

Plusieurs fois, dans les notes qu'il ajoute à la traduction de l'*Historia scolastica*, il nous parle de lui; mais par malheur il se contente d'y rappeler quelques dates, qui ne suffisent pas aujourd'hui pour permettre de suivre la trace fugitive de son existence. Ainsi, nous voyons qu'il naquit au mois de juin de l'année 1251, puisqu'il venait d'atteindre sa quarantième année au mois de juin 1291, quand il entreprit sa traduction.

Comme à cette époque il était chanoine de l'église collégiale d'Aire, on peut induire de là qu'il était originaire de la province d'Artois ou de celle de Flandres. Il ne s'en explique nulle part; mais des lettres émanées des mayeurs et échevins de cette ville citent parmi ceux qui comparurent devant eux, en 1247, un Jean de Moulines, sergent, qui avait alors pris la croix. Nous savons encore qu'on célébrait le 3 juillet un obit, dans l'église d'Aire, *pro anima Johan. de Molins cum uxore, parentes (sic) domini Guiardi de Molins, quondam decani Ariensis*. Ce témoignage ne laisse aucun doute sur le lieu de naissance de notre traducteur.

Voici le préambule de son livre : « Pour ce que li deables, « qui chascun jour empesche, destourbe et enordist les cuers « des homes par oiseuse et par mil laz qu'il a tendus pour « nous prendre, entre en nos cuers com cil qui onques ne « cesse de guetier comment il nous puist mener à pechié, « pour nos ames traire en son puant enfer avecques lui, est « il mestiers à nous, clers et prestres de sainte Eglise, qui « devons estre lumière du monde, que nous, après noz « heures et noz oroisons, entendons à aucune bonne euvre « faire, si que li peres des dampnez, li deables, quant il « nous vient assaillir de ses ordes temptacions, ne nous « trouve oiseus, par quoi il ait achoison de legierement « entrer en noz cuers, et nous face cheoir en pechié, pre- « mierement par pensée et après par euvre; si devons, sur « toute rien, fuir oiseuse et entendre touz jourz à faire « aucune bonne euvre qui à Dieu plaise et au deable soit

« contraire et ennuieux. Et pour ce que li deables, qui
 « moult de foiz m'a fait pecher par oiseuse, ne m'i puist
 « mais trouver, mais tous jours essoigné d'aucune bonne
 « euvre, ai je, qui sui prestre et chanoines de Saint-Pere
 « d'Aire, de l'eveschié de Therouenne, et Guiars des Mou-
 « lins sui apelez, premierement à la louenge de Dieu et
 « de la vierge Marie et de tous sains, et après au profit
 « de touz ceus qui ceste oevre liront, et à la requeste d'un
 « mien especial ami, qui mout desire le profit de m'ame,
 « translaté les livres hystoriaus de la Bible de latin en ro-
 « man, en la maniere que li mestres en traite en hystoires
 « les escolastres, en lessant des hystoires ce dont il n'est
 « mie mestiers de translater, et en suivant plainement le
 « tiexte des livres hystoriaus de la Bible. Si prie tous ceus
 « qui ces translacions liront que, s'il a aucune chose à re-
 « prendre en l'ordenance du roman, qu'il m'aient por es-
 « cusé, car, sus l'ame de moi, je n'ai rien mis ne ajousté fors
 « pure verité, si com je l'ai trouvé el latin de la Bible et des
 « hystoires les escolastres; et qui les voudroit regarder, on i
 « pourroit certainement trouver la pure verité de toutes ces
 « translacions, coment je les ai trait du latin mot à mot, ainsi
 « que je le raconte. Si rent graces à Dieu de l'espace de vie
 « et de la santé et de tant de-sens qu'il m'a presté, tant que
 « j'aie si grant euvre et si sainte parfaite et accomplie; et pri
 « à tous ceus qui l'oront qu'il veuillent à Dieu prier pour
 « moi, pour celui pour qui amour je l'empris, qu'il nous
 « veuille tenir en son service, et après noz mortz nous doinst
 « regner avec ses sains en paradis cil qui vit et regne et re-
 « gnera sans fin par les siecles des siecles. Amen. — En
 « l'an de grace mil et deux cens et quatre vins et onze, el
 « mois de juin el quel je fui nez et oi quarante anz acom-
 « pliz, començai je ces translacions, et les ai parfaites en l'an
 « de grace mil deus cens et quatre vins et quatorze, el mois
 « de fevrier. Et en l'an de grace mil deus cens nonante et
 « sept, el jour saint Remi, fui je esleuz déans de S. Pere d'Aire,
 « dont je estoie chanoines, si come devant est dit. »

On voit maintenant que dom Brial et avant lui Richard

Hist. litt. de la France, t. XIV, p. 15. — Hist. crit. du Nouveau Test., n° 323.

Theolog. 1^{re} p. p. 11.

Duverdier, Bibliothèque, t. III, p. 229.

Catal. La Vall., t. I, p. 31.

Rive, La Chasse aux bibliogr., t. I, p. 262.

Ib., p. 295.

Simon n'aurait pas dû fixer la date de la traduction de l'*Historia scolastica* à l'année 1297. La fin du préambule est seule postérieure à cette époque. Tout ce qu'on doit admettre, c'est que Guyart fit exécuter les copies de son livre après le jour de la Saint-Remi de l'année 1297, date de sa prise de possession de la charge de doyen de l'église collégiale d'Aire, comme il a soin de nous l'apprendre. Au reste, les quelques indications positives renfermées dans la citation précédente nous permettent de relever un assez grand nombre d'erreurs ou d'inexactitudes chez les écrivains qui ont prononcé le nom de Guyart des Moulins. Le Catalogue des livres imprimés de la Bibliothèque du roi porte qu'il était chanoine de Saint-Pierre d'Aire, dans l'archevêché de Trèves. Cette mauvaise leçon se trouve, en effet, dans tous les manuscrits et dans les éditions gothiques; mais Aire était dans le diocèse de Théroutanne, et ce diocèse dépendait de la métropole de Reims

Antoine Duverdier, trompé par le nom de cette collégiale de Saint-Pierre, a fait dans sa Bibliothèque un article de Pierre, traducteur de l'*Historia scolastica*. La Monnoye a remarqué la méprise de Duverdier, mais il aurait bien fait d'appeler l'auteur Guyart, et non pas Guyas.

M. Van Praet a, de son côté, soutenu que Guyart des Moulins était déjà doyen de Saint-Pierre en 1291; et cette erreur assez légère est devenue pour l'abbé Rive le texte des injures les plus violentes. Au milieu de ses invectives, Rive a fait lui-même preuve d'une bien faible critique, quand il a proposé des doutes sur la véritable date de la naissance de Guyart des Moulins et du commencement de sa traduction. « La glose du chapitre xvi de la Genèse; dit-il, porte que « l'interprète commence sa version en la même année que « Mouleek Sapherap de Babylone, sultan des Sarasins, mas- « sacra les chrétiens de Ptolémaïde et de Tripoli, et ruina « entièrement ces deux villes. Or cette année fut la 1289^e du « Christ. Selon cette date, Guyart des Moulins aurait eu deux « ans de moins qu'il ne nous le dit lui-même. Cette contra- « diction viendrait-elle de sa plume, ou ne pourrait-il pas

« se faire que la date du commencement de la version de
 « Guyart des Moulins eût été altérée dans son prologue par
 « les copistes? »

Si l'abbé Rive, au lieu d'adopter ici l'indication des
 autens qu'il contredit, tels que le Père Lelong et Casimir
 Oudin, avait lui-même consulté le passage de la glose qu'il
 cite, il n'aurait pas élevé cette difficulté. Cette glose se rap-
 porte au douzième verset du chapitre xvi de la Genèse : « Et
 « il sera uns crueus hom, et sa main sera contre tous. . . Ce
 « dist Methodius des fils Ismael, ce sont païen, qui istront
 « encore et tenront le terre par quatre semaines d'ans; et sera
 « la voie apelée Voie d'angoisse, por ce que Dieus apela leur
 « pere Ismael *onagrum*, ce est cruel come asue sauvage, et si
 « ociront les prestres ès sainz lieus, et ès sainz lieus gerront
 « avec les fames, et lieront leurs chevas aus sepultures des
 « sainz, pour la mauvestié des crestiens qui adonc seront. Il
 « semble que ceste chose soit avenue en la destruction d'Acre
 « et de Tripoli et de toute crestienté delà la mer. . . Car on
 « set vraiment que Dieus en a soufert la destruction pour
 « les orribles pechez de la terre. Et el tems que cete terre
 « fu destruite fu cest livres commenciez à translater et en
 « cele meismes année. »

Manusc. 6814
 fol. 10.

On voit ici qu'il est fait allusion non seulement à la prise
 d'Acre et de Tripoli, mais encore à la perte de la terre
 sainte. La ville d'Acre, la dernière que les successeurs
 de Godefroi de Bouillon avaient conservée, fut emportée
 d'assaut le 18 mai 1291; et, bien que la prise de Tripoli
 remontât au 26 avril 1289, il est évident que Guyart des
 Moulins a seulement prétendu fixer ici la date de l'événement
 décisif, la prise de Saint-Jean-d'Acre. Guyart revient encore
 sur l'époque de sa traduction dans la glose du chapitre de
 l'Évangile consacré à l'adoration des pasteurs : « Il est solstice,
 « dit-il, quant il est li plus cours jours de l'année et li plus
 « lons. . . et ne s'en faloit que xxvi ans en l'an de l'incar-
 « nation nostre seigneur m.c.c. .iiii.^{xx}. et .xiiii., que chist
 « livres fu par moi tranlatés. » Ces passages, au lieu d'ob-
 scurcir le sens du préambule, le justifient donc de la manière

du monde la plus complète. Ils nous prouvent aussi qu'en dépit de ses protestations de ne rien ajouter au texte du Maître des Histoires, notre traducteur n'a pas retenu le cours de ses propres réflexions, quand il a cru pouvoir le faire sans contredire son modèle et sans outrager la vérité.

Guyart des Moulins, dans un second préambule, continue à nous retracer l'ordonnance de son livre. Il a voulu que le texte des livres saints fût écrit en caractères plus grands que le reste : à la suite doivent être placés les commentaires et les concordances historiques; puis, s'il reste matière à quelques gloses ou nouvelles interprétations, il a entendu qu'elles fussent mises, d'une écriture plus petite, au bas de chaque page et le long des marges. Quand il arrive au traducteur de joindre son avis à celui du Maître des Histoires, il le fait avec discrétion et convenance. En général, Guyart entend fort bien la parole des livres saints et le sens des premiers commentaires; la langue qu'il emploie est pure et correcte; il ne se contente pas, comme il le dit modestement, de suivre le latin mot à mot, il sait fort bien tirer de la construction latine une phrase française. En un mot, on peut regarder son livre comme un bon modèle de la langue vulgaire pour les premières années du règne de Philippe le Bel. Aussi devons-nous être surpris de voir un traducteur aussi fidèle et un écrivain aussi remarquable commencer par une erreur grossière et traduire *Petrus, presbiter trecensis*, nom de l'auteur original, par « Pierre, prestres doyens de « Treves. » Tous les manuscrits de la « Bible historiaus » reproduisent cette faute; cependant il est permis de n'en pas rendre le traducteur responsable, et, pour notre compte, nous aimons mieux admettre que la faute d'une première copie aura passé, à l'insu de Guyart, dans toutes les autres.

Pierre le Mangeur avait choisi pour son livre le titre d'Histoire scolastique. Guyart des Moulins nous semble avoir été plus exact en prenant celui de « Bible historiaus » ou historiale; ces mots indiquent en effet qu'il entend se borner à traduire la partie historique de l'Ancien Testament.

Nous allons maintenant faire connaître les changements que le traducteur a cru pouvoir introduire dans la distribution des matières et quelques-unes des réflexions qui lui appartiennent, quand nous croirons y voir une indication intéressante.

Dans le Lévitique, au lieu de commenter longuement, comme avait fait le Maître des Histoires, le sens du xvi^e chapitre, désigné par Le Maistre de Sacy sous le titre d'Impuretés légales, Guyart des Moulins se contente d'en offrir un résumé succinct, que pourtant il convient assez de ne pas reproduire ici. Puis il ajoute : « Les titres et les chapitres . . . de cognoistre meselerie . . . trespasons nous pour l'onneur d'ommes et de fames; car ce n'est mie mout honeste chose en roman; mais en latin est toute chose honeste; si vous soufflise qui ce lisez. Et encor me douté je mout que je n'aie trop avant parlé des fames en cest chapitre devant dit. Je ne le povoie par raison laisser, et s'en ai le moins que je puis dit et le plus honestement, selon la matiere que je trovai el latin. » On voit par ce curieux passage que ce n'est pas seulement depuis le xvii^e siècle que le lecteur français veut être respecté. Dans tous les temps les écrivains obscènes ont, il est vrai, bravé les convenances; mais dans tous les temps ils ont été désavoués par l'opinion commune. Ainsi les recueils plus ou moins satiriques d'aventures plaisantes contrastent avec la retenue des autres compositions littéraires du xiii^e siècle, et ne peuvent faire juger sans appel du ton et de la réserve des conversations habituelles; on doit les mettre au rang de certains romans de nos jours qui peuvent offrir quelque attrait de lecture, mais que l'on se garderait de lire à haute voix en bonne compagnie.

Nous avons dit que Pierre le Mangeur s'était proposé l'explication des livres historiques de la Bible. Non content, pour atteindre ce but, de mettre à côté des annalistes sacrés le témoignage des écrivains profanes, tels que Josèphe, Bérose, Hérodote, Justin et les auteurs canoniques, il avait cru pouvoir changer l'ordre de plusieurs parties de la

Bible; il avait fondu les Paralipomènes dans les quatre livres des Rois; il avait rapproché de ces derniers l'histoire de Tobie, en laissant de côté les compositions purement morales et poétiques, comme les Sentences, les Proverbes, le livre de Job, etc. Guyart n'a pas cru toujours devoir s'astreindre à la réserve de son modèle; et voici comme il nous en avertit vers la fin du dernier livre des Rois : « Je qui ce
 « translatai n'ai mis l'ystoire de Thobie tantost après le
 « fin du quart livre des Roys; et cependant doit ele tantost
 « aler selon l'ystoire. Mais j'ay mis, entre le quart livre et
 « l'ystoire de Thobie, les Paraboles Salemon moult abregées
 « et le commencement et le fin de Job, qui moult est biaux;
 « car ces dui livre des Paraboles et de Job gisent en la
 « Bible devant l'ystoire de Thobie; et pour ce les ai je cy mis
 « devant. Et nequedent ne sont ce mie livre historial, car
 « li maistres ne traite riens d'eus deus en ystoires : mais je
 « les ai cy mis en tel ordre come il'gisent en la Bible, pour
 « le bonté et le biauté d'eus. »

C'est donc sur le texte de la Bible que Guyart des Moulins a traduit les Paraboles ou Proverbes de Salomon. Loin de joindre un commentaire au texte, comme Pierre le Mangeur avait fait pour les livres historiques, il abrège beaucoup le texte de l'écrivain sacré. Souvent même, embarrassé de la portée de certains axiomes, il aime mieux les omettre que de les exposer d'une façon obscure ou scandaleuse. Mais la réserve de Guyart des Moulins est encore plus grande quand il arrive au livre de Job, qu'il place à la suite de celui des Proverbes. Ce n'est pas, nous le répétons, qu'il doutât de l'origine toute divine de cet admirable monument de l'antiquité sacrée, mais il se défiait de sa propre sagesse et de celle des lecteurs auxquels son travail était destiné. Après donc avoir nettement raconté l'histoire de la prospérité et des malheurs de Job, il n'ose pas aborder les chapitres consacrés à l'expression du plus violent désespoir, et voici comment il justifie ses réticences :

« Après ce ouvri Job sa bouche, si maudi le jour qu'il

« fu nez, et dit moult de paroles que nus ne doit translater.
 « Et si parlerent moult longuement si ami à lui; et ces
 « paroles qu'il distrent li uns aus autres sont de si fort latin
 « et plaines de si grant mistere, que nus n'en peut le mis-
 « tere entendre s'il n'est grans elers de divinité. Et pour
 « ce les trespasserai je; car nus ne les devoit oser translater,
 « car lais gens pouroient errer. Si m'en irai avant à la fin
 « du livre Job, comment nostre sires regarda à sa penitence.
 « Quand Job ot moult parlé à ses amis, nostre sires parla à
 « lui et il à Nostre Seigneur en moult de manieres. Et ce ne
 « fait mie aussi à translater, pour les graves misteres qui
 « sont es paroles. »

On ne peut s'empêcher de trouver dans le scrupule de Guyart des Moulins le témoignage d'une piété sincère et naïvement judicieuse; mais sa réserve, comme il est assez ordinaire, pourrait bien avoir excité la curiosité que l'auteur espérait retenir.

Dans les beaux exemplaires manuscrits de la Bible historique exécutés au siècle suivant, nous trouvons une version complète de Job, placée avant les extraits de Guyart des Moulins. C'était évidemment aller contre la volonté de celui-ci; mais chez les grands seigneurs qui achetaient les manuscrits la curiosité l'emportait, et, chez les libraires, l'espoir d'obtenir de ces exemplaires un prix plus élevé.

Cette version complète du livre de Job est renfermée dans toutes les leçons du xv^e siècle: d'abord dans la « Bible historialis » exécutée pour Jean, duc de Berri, vers l'année 1420; elle y porte le titre de « Grand Job »; et, tout à la suite, le nom de « Petit Job » est donné aux fragments que Guyart s'était contenté de traduire. De cette manière on a rendu l'interpolation évidente.

Après avoir abrégé l'histoire de Job, notre traducteur a repris son premier guide; c'est à l'Histoire scolastique qu'il emprunte la suite de ses récits: d'abord le xxv^e chapitre du IV^e livre des Rois, puis les livres d'Ézéchiël et de Daniel.

L'histoire de Susanne est terminée par celle de Cyrus, empruntée à Justin ou peut-être seulement à Orose. Viennent

ensuite l'exposition du livre de Judith, la suite de l'histoire des rois perses, d'après les écrivains profanes, le livre d'Esther et le commencement des Machabées. Là se terminait la première partie du travail de Pierre le Mangeur. La seconde comprenait, sous le nom d'*Historia evangelica*, les derniers événements racontés dans les Machabées, l'exposition de l'histoire universelle jusqu'à Jésus-Christ, enfin le récit comparé des quatre évangélistes.

Pour bien saisir le plan du « Maître en histoires » et de son traducteur, il faut se reporter à la longue rubrique qui précède cette deuxième partie. La voici : « Li mestres en « istoires regarde que li quatre evangeliste Matieu, Marc, « Luc et Jehans ne parolent que d'une meisme chose par « diverses paroles. Si ne vout mie ordener les quatre evan- « gelistes en ses istoires ainsi come ils gient en la Bible : « ains commence à Luc . . . et prist li maistres en istoires « partie de lui, et puis ala à Matieu, et puis ala à Marc; « et prist ainsi li maistres partie de chascun l'un après « l'autre, puis de l'un, puis de l'autre . . . et mist en ordre « les Evangiles, ainsi come les choses avinrent. Et ce dont « li uns ne parole mie et li autre en parolent mist il aussi « en son droit ordre. Or voeil je ces Evangiles translater « en romans en la maniere que li maistres en traite en is- « toire. Car autrement ne les porroit on mie legierement « translater par istoires. »

La Chasse aux
bibl., t. I, p. 287.

Cette citation dément l'assertion de l'abbé Rive, qui, s'en rapportant aux éditions imprimées dont nous parlerons tout à l'heure, et aux manuscrits du xv^e siècle que possédait le duc de La Vallière, assure que Guyart des Moulins n'a pas suivi l'harmonie évangélique de Comestor (il fallait dire l'Histoire évangélique), « et qu'il a mis à la place une « version française du texte de chaque évangéliste. »

Au reste, dans l'exposition du Nouveau Testament, Guyart des Moulins, plus à l'aise avec son modèle, s'est permis assez fréquemment d'ajouter ses réflexions et même ses récits au texte du « Maître en histoires ». C'est ainsi qu'il s'arrête avec une complaisance marquée sur l'épisode du martyre de

saint Jean Baptiste, et qu'à cette occasion il donne l'explication chrétienne d'une coutume sans doute renouvelée du paganisme, celle des grands feux allumés le jour de la Saint-Jean. La Légende dorée elle-même s'est montrée assez réservée sur cet article : qu'il nous soit donc permis de citer notre auteur : « Au tens le mauvais empereur Julien le
 « renoié prisrent paien les os Jehan, si les espartirent par
 « les chans pour l'envie qu'il avoient des grans miracles qui
 « arivoient à son sepulcre : mais tost après les recueillirent
 « cil paien meismes, et les arsirent au feu, et en gietèrent la
 « pourre aux vens; et les chans qui la recoillirent en furent
 « tost ensemeniés au cent double des années en avant. Et
 « cis arsins de ses os est tenus por secont martire. . . . et
 « cist secont martire representent partout li crestien; car
 « il recueillent, au jour de sa nativité, par tout les os, et les
 « ardent en grand feu en remembrance de cest secont mar-
 « tire. Mais pou de gent savent que cil feu qu'il font senifie. »
 Puis, à l'occasion du nom de Julien, prononcé dans le passage qu'on vient de lire, Guyart demande la permission d'ajouter au récit du « Maître en histoires » ce qu'il a vu de ses yeux « en autre escripture ». La légende qu'il adopte sur Julien le « renoié » n'est, comme on peut le croire, rien moins que flatteuse; nous ne la citerons pas : c'est assez qu'elle ait pu contribuer à l'édification de tous les anciens lecteurs de la Bible historique.

L'histoire écolâtre et la traduction de Guyart s'arrêtaient au récit du martyre de saint Pierre et de saint Paul; mais, dans le xv^e siècle, on a tout à fait changé la distribution et modifié le caractère de la Bible historique. Nous avons déjà remarqué qu'on avait refait entièrement le livre de Job; on ajouta les Psaumes, les autres livres de Salomon, les Paralipomènes, Esdras, Néhémie, les Épîtres des apôtres et enfin l'Apocalypse. On sent que, pour cette partie de la Bible, les gloses, les commentaires, les synchronismes de l'histoire profane n'ont plus été joints au texte de l'écrivain sacré. On s'est même dispensé de suivre Guyart des Moulins dans la traduction qu'il donne de l'Histoire évangélique; et le

Nouveau Testament, au lieu d'offrir un curieux arrangement de toutes les traditions relatives aux premiers siècles du christianisme, n'est plus qu'une reproduction littérale de chacun des livres apostoliques.

Voilà ce que le grand libraire Antoine Vérard a fait imprimer, d'après les manuscrits du xv^e siècle, comme l'œuvre du chanoine de Saint-Pierre d'Aire. Cette édition *princeps* de la Bible historique ne porte pas de date; mais elle doit être antérieure aux premières années du xvi^e siècle, puisqu'elle fut présentée à Charles VIII, mort le 7 avril 1498; et cette dédicace a fait dire à Fabricius que Guyart des Moullins avait lui-même présenté son livre à Charles VIII. La Bibliothèque nationale en possède un magnifique exemplaire, imprimé sur vélin, avec des dessins enluminés qui ne se trouvent pas dans les autres. Il forme deux volumes. Dans le préambule, Guyart des Moullins n'est pas nommé, il est seulement indiqué comme chanoine d'Aire. Dans toute la première partie, jusqu'à la fin du livre des Rois, cette édition reproduit exactement le travail de Guyart; on a simplement changé quelques mots vieillis. Les corrections y sont en général malheureuses. Ainsi, dès la seconde ligne du préambule, le mot « enordist les cuers », c'est-à-dire « souille les cœurs », est remplacé par « enorte les cueurs », c'est-à-dire « exhorte les cœurs »; changement qui donne à la phrase un sens ridicule. Dès les premiers mots de la Genèse, le nombre singulier « li esperis de Dieu » devient « les esprits de Dieu ».

Au reste, toutes les éditions françaises de Vérard, admirables sous le rapport de l'exécution typographique, sont criblées de bévues analogues. Celle que nous signalons ne se conforme plus, à partir des Rois, qu'aux manuscrits exécutés dans le xv^e siècle, et dont nous avons plus haut indiqué les inexactitudes.

Quelques années plus tard, Vérard fit ajouter à sa Bible historique le Psautier, qu'il avait d'abord omis, sans doute parce qu'il ne l'avait pas vu dans les leçons manuscrites qu'il consultait. Cette addition, placée à la suite de plusieurs exemplaires avec une pagination distincte, a fait croire à l'exis-

tence d'une autre édition sortie des mêmes presses vers 1497. Mais, pour admettre cette seconde édition, il faudrait des preuves plus convaincantes que celles qu'en ont données l'abbé Rive et, avant lui, le Père Lelong.

Après la mort de ce fameux libraire, arrivée en 1514, Barthélemy Vérard, son successeur, fit paraître une seconde édition in-folio de la Bible historique; elle est encore sans date précise.

Il en parut d'autres : en 1529, à Paris, chez François Regnault, 2 volumes in-folio; en 1531, à Lyon, chez Pierre Bailly, 2 volumes in-folio, souvent réunis en un seul; en 1538, à Paris, chez Antoine Bonnemère, in-folio. Toutes ces éditions sont copiées les unes sur les autres, et moins elles sont anciennes, plus les négligences typographiques et les prétendus éclaircissements des éditeurs y multiplient les contresens et les phrases inintelligibles.

Nous finirons donc en résumant les conclusions auxquelles nous sommes arrivés. Les manuscrits de la « Bible historialis » ont été grandement modifiés et transformés au commencement du xv^e siècle; c'est d'après les manuscrits de cette époque que la traduction du chanoine d'Aire a toujours été imprimée; mais, pour bien connaître l'ouvrage de Guyart des Moulins, pour en apprécier l'étendue, les bornes exactes et la valeur, il faut consulter exclusivement les nombreux manuscrits du xiv^e siècle conservés dans les grandes bibliothèques et surtout dans la Bibliothèque nationale.

Un autre ouvrage de Guyart des Moulins, reconnu par M. Fr. Morand dans la bibliothèque d'Aire-sur-la-Lys, a permis à ce judicieux littérateur de prolonger au delà de l'année 1313 la vie de l'auteur de la Bible historique. C'est la relation des débats dont avait été l'occasion la découverte d'une partie du chef de saint Jacques le Majeur dans la collégiale d'Aire. Un roi de France, dont on ne rappelle pas le nom, avait fait don de cette relique aux moines de Saint-Vaast d'Arras. Au xi^e siècle, Luthduin, abbé de cette célèbre abbaye, l'avait secrètement transportée dans l'église qu'il venait d'ériger à Berclau, où elle était restée durant un

XIV^e SIÈCLE.

Rive, Chasse aux
bibl., 1, p. 266.
— Brunet, Nouv.
rech. bibliogr., 1,
p. 358. — Lelong,
Bibliotheca sacra
p. 326.

Bibl. nat., mss.,
anc. n^{os}, 6702-
6702³³, 6703 et
6704, 6705
6705², 6818 et
6819, 6821 et
6822.

siècle; puis Martin, un autre abbé de Saint-Vaast, l'y avait découverte et l'avait reprise. Mais comme l'alleu de Berclau était enclavé dans le comté de Flandres, le comte Philippe d'Alsace prétendit avoir des droits sur cette relique, et l'enleva violemment à Saint-Vaast pour en gratifier la collégiale d'Aire. Vives réclamations chez les moines de Saint-Vaast, qui, soutenus par l'autorité du saint-siège, décidèrent le comte à transiger. On scia donc le précieux chef en deux parties égales; la collégiale eut la face, l'abbaye dut se contenter de l'occiput. Nous ajouterons que cette partie postérieure paraît encore conservée dans la cathédrale d'Arras; et sur la relique, dit un moderne hagiographe, l'abbé Duval, « on voit les dents de la scie qui en a séparé la partie antérieure; il reste encore l'os frontal et l'os occipital. . . » Ce témoignage justifie assez l'exactitude de la relation de Guyart des Moulins.

Duval (E.-V.),
Hist. du chef de
saint Jean.

Le comte Philippe, sans doute pour consoler la collégiale d'Aire de ce qu'on lui enlevait, fit don aux chanoines d'une belle châsse dans laquelle fut enfermé le « voutt » ou face de Saint-Jacques. Mais il avait emporté la clef du coffre, et les fidèles ne pouvaient plus apercevoir qu'une parcelle de la relique par un trou ménagé sur la paroi avancée; si bien que les chanoines eux-mêmes, ayant perdu la tradition des titres de possession de la relique, ne croyaient en conserver qu'une très petite parcelle, quand, en 1272, l'écolâtre Michel des Camps apprit à ses confrères, d'après un manuscrit trouvé par lui, qu'ils devaient réellement posséder la face du saint apôtre. On brisa le reliquaire, et l'on constata que l'écolâtre avait raison.

Tel est le résumé de la relation rédigée plus tard par Guyart des Moulins.

Il avait, en 1272, assisté, dans l'église d'Aire, à l'ouverture de la châsse qui renfermait la précieuse demi-tête de saint Jacques; mais, comme l'a présumé M. Morand, il n'en a pu rédiger la relation que dans un âge assez avancé, puisqu'il y rappelle ses longues années de décanat. C'est après 1295 qu'il avait succédé à Matthieu Wilquin, celui-

ci ayant, cette année-là, fondé une chapellenie. Plus tard, le chapitre d'Aire avait chargé notre Guyart de régler toutes les conditions de cette fondation; et Guyart figure comme doyen dans une sentence arbitrale également du vendredi de la semaine de la Passion, année 1298. En 1313, il comparait à la tête de son chapitre dans un acte authentique. Le premier instrument dans lequel soit désigné son successeur, Jean de Buce, n'est pas antérieur au 12 juin 1322. C'est donc entre les années 1313 et 1322 qu'il faut placer la date de la mort de Guyart des Moulins.

On ne conserve aujourd'hui le texte de la *Relatio historica de capite beati Jacobi Majoris, apostoli*, que dans une copie authentique, faite par deux notaires de la ville d'Aire, le 2 novembre 1612, sur l'original, alors conservé dans le trésor de l'église de Saint-Pierre. M. Morand l'a publiée. Quoiqu'elle soit assez courte, l'auteur l'a divisée en deux parties, comme pouvant être matière à deux sermons, et il dit, au commencement de la seconde partie : *Quæ superius de ipsa inventione narravi omnia vidi.*

Revue des Soc.
sav., 1861, p. 495
et suiv.

P. P.

JEAN D'ASNIÈRES,

AVOCAT.

Nous appelons ce docteur JEAN D'ASNIÈRES avec Geoffroi de Paris, l'auteur supposé d'une Chronique rimée qui a été publiée dans le Recueil des Historiens de la France. De même lit-on *Joannes de Aneriis* dans le meilleur texte du Mémorial de Jean de Saint-Victor. Mais le rédacteur des Grandes Chroniques de France écrit Jean Hanière, et des manuscrits divers de ces Chroniques et du Mémorial nous offrent les

Rec. des Histor.
de la Fr., t. XXII,
p. 157.
Ibidem, t. XXI,
p. 660.
Paris (P.), Les
gr. chron. de Fr.,
t. V, p. 212.

Emiliu (P.) Veron. De reb. gest. Franc., p. 258. — Malingre (Cl.), Annal. de Paris, 69.

Mézeray, Hist. de Fr., t. I, p. 721.

Gaudry, Hist. du barreau de Paris, t. I, p. 119.

Fournel, Hist. des avocats, t. I, p. 198.

variantes *Hamera*, *Hamere*, *Hammere*. Ajoutons que le même nom nous est parvenu bien plus altéré par divers écrivains modernes. Ainsi Paul-Émile de Vérone l'appelle, dans son histoire latine, *Joannes Annalis*, et Claude Malingre, traduisant Paul-Émile, écrit en français Jean Annat. Avec non moins de liberté, Montfaucon le nomme Jean Barrière, et Mézeray, Jean Banière ou Havier. Enfin, dans les Recherches de Pasquier et dans le Dialogue de Loisel, c'est Jean de Méhéyé, et, par contraction, Jean de Méhée dans la dernière histoire du barreau de Paris. Il est difficile de comprendre comment Jean d'Asnières a pu devenir Jean de Méhéyé. C'est pourquoi l'on ne doit pas trop s'étonner de voir Fournel faire deux personnages d'un seul, deux avocats plaidant tour à tour dans la même cause contre le même accusé. Fournel a commis beaucoup d'autres erreurs moins excusables que celle-là.

Au nom si étrangement corrompu de ce légiste tous les chroniqueurs anciens joignent le titre de « maître », *magister*, et tous les historiens modernes, celui d'avocat au parlement de Paris. Cette traduction paraît exacte en ce qui regarde Jean d'Asnières. On le dit encore avocat du roi, avocat général. Il n'y avait pas alors, à proprement parler, d'avocats généraux. Nous avons une liste, plusieurs fois reproduite, des avocats généraux qui se succédèrent de l'année 1300 à l'année 1788. Mais cette liste est, pour les temps anciens, sans aucune autorité. Dans tous les sièges de justice, le roi Philippe le Bel avait un avocat chargé de parler en son nom, et quiconque était honoré de cette charge recevait ou prenait le titre de *patronus causarum regiarum*; mais cet avocat du roi plaidait, quand le roi ne l'occupait pas, pour les particuliers. Comme on l'a déjà remarqué, ce que nous appelons le ministère public est une institution plus moderne. Or, bien qu'on ne rencontre pas le nom de Jean d'Asnières sur la liste dont nous venons de parler, il est constant qu'il fut avocat du roi, puisqu'il parla pour le roi régnant devant lui, dans une cause très célèbre, celle d'Enguerrand de Marigni.

Nous sommes au commencement de l'année 1315, dans ces jours troublés qui suivirent la mort de Philippe le Bel. Assurément le règne de ce prince n'avait été ni sans profit ni sans gloire; mais, pour mener à bonne fin un si grand nombre d'entreprises, et notamment tant de guerres soudaines, rarement prévues, jamais préparées, il avait été contraint de recourir à de mauvais expédients, et les bourgeois ne lui pardonnaient pas de les avoir appauvris par de si fréquentes levées de subsides, qu'aggravait encore l'altération constante des monnaies. Il avait, d'autre part, mécontenté la noblesse en l'éloignant de la cour, pour attribuer les plus hauts emplois de l'État à des hommes nouveaux, qu'il estimait seuls capables d'administrer les affaires d'une royauté nouvelle. Quand donc, après sa mort, les premiers d'entre les nobles, les princes mêmes de sa maison, publièrent avec arrogance qu'ils allaient tout changer, tout réparer, tout remettre en place, les bourgeois, aigris, leur abandonnèrent sans aucune défense ces parvenus qu'on disait avoir été les mauvais conseillers du règne précédent.

Celui contre lequel tout le monde avait le plus de griefs, et la noblesse exilée et la bourgeoisie ruinée, c'était Enguerand de Marigni. Né, vers l'année 1265, d'une famille de Normandie, peut-être noble, mais, en tout cas, peu considérable, il avait été d'abord écuyer du seigneur Hue de Bouville. La reine, l'ayant ensuite pris à son service, l'avait fait son panetier. Il exerçait encore en 1298 ce modeste emploi, quand le roi l'envoya tenir en son nom la ville et le château d'Issoudun. Peu de temps après, sans que rien explique cette rapide et prodigieuse fortune, il est devenu chambellan du roi, comte de Longueville, intendant des finances et gouverneur du Louvre. C'est le plus puissant des favoris. Il exerce dans les conseils de la couronne une telle prépondérance que le rédacteur contemporain des Grandes Chroniques de France l'appelle naïvement « coadjuteur » du roi Philippe et « gouverneur de tout le « royaume », ou bien encore « coadjuteur et gouverneur du

« roy, » comme s'il avait été pourvu de ces titres étranges par quelque diplôme régulier.

Philippe mort, Enguerrand ne gouvernait plus le royaume; mais il lui restait, dans sa disgrâce, la fortune d'un roi. Des chroniqueurs assurent qu'il était seigneur de dix-sept cents villages, et possédait, outre trois cent mille florins de mobilier, trente mille florins de revenu, six millions de notre monnaie. Si ces évaluations ne peuvent être aujourd'hui rigoureusement contrôlées, on a conservé, du moins, un registre où se trouve le recensement des terres qui composaient le domaine d'Enguerrand. Ainsi que les plus grands feudataires de la couronne de France, il avait son cartulaire, qui porte encore son nom. Dès qu'on lui fit sommation de justifier toute cette richesse, Enguerrand livra les comptes de son intendance. Ces comptes, examinés par une commission où siégeaient ses principaux ennemis, furent jugés irréprochables. Mais, cette vérification faite, d'autres accusations s'élevèrent. Traités d'alliance, traités de paix, concessions, dispenses, grâces royales, il avait, disait-on, tout vendu: on n'obtenait rien du roi qu'après avoir à prix d'argent gagné son ministre; bien plus, les dons qu'on faisait au roi, les amendes qu'on envoyait au trésor royal, s'arrêtaient entre les mains de ce ministre, et les mêmes mains retenaient les sommes dont le roi croyait devoir disposer pour acheter ou récompenser des services secrets, soit dans le pays, soit à l'étranger. Ainsi, quelle que fût la régularité des comptes produits par les commis d'Enguerrand, il s'agissait, après l'examen de ces comptes, de trahison, de péculat; et de toutes parts arrivaient des témoins qui l'accusaient, à tort ou à raison, de larcins commis à leur dommage. Il fut alors arrêté, conduit au Louvre et du Louvre au Temple. Son procès rapidement instruit, il comparut au château de Vincennes, le samedi 15 mars 1315, devant le roi, qu'entourait une nombreuse assistance de prélats et de barons.

Si tous les anciens chroniqueurs se sont prononcés contre Enguerrand, presque tous les historiens modernes ont plaidé

sa cause. Mais ils l'ont plaidée sans produire aucune pièce en sa faveur. Absoudre Enguerrand c'est condamner ses juges, et l'on n'a pas le droit de les condamner sans preuves. Nous ne disons pas que la justice humaine n'ait jamais failli; nous savons qu'elle a sacrifié beaucoup trop de nobles victimes à la raison d'État, ainsi qu'à l'intérêt bien ou mal entendu des religions dominantes. Mais, dans l'affaire d'Enguerrand, la raison d'État n'est pas sérieusement alléguée. Possesseur d'une fortune immense, il est accusé de s'être enrichi par des actes criminels. Si l'on a justifié ces actes, on peut conclure contre les juges. Mais cette justification, plusieurs fois essayée, n'est pas encore faite. Parmi les pièces du procès que nos archives ont conservées, plusieurs nous attestent qu'Enguerrand n'avait pas une conscience très sévère, et aucune ne dément les assertions précises de ses accusateurs. On dira qu'au nombre des malversations imputées à ce ministre, assurément avide et fastueux, quelques-unes, souvent commises, ont été rarement poursuivies. C'est une observation vraie, mais ce n'est pas, il nous semble, une suffisante excuse.

Chargé de parler contre Enguerrand, Jean d'Asnières prit pour texte de son discours ces mots de l'Écriture : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam*, qu'il traduisit ainsi : « Non pas à nos, sire, non pas à nos, mais à ton nom « donne gloire. » Ensuite il parla d'Abraham sacrifiant même son fils pour obéir aux ordres du Seigneur; puis, ayant raconté comment saint Hilaire extermina les serpents du Poitou, « il accompara, dit la chronique, les serpents à « Enguerran et à ses creatures, c'est assavoir ses parans et « ses affins. » Cet exorde achevé, il exposa le détail des chefs de l'accusation, au nombre de quarante et un. On connaît la suite de l'affaire. Enguerrand, jugé coupable, allait être conduit en exil dans l'île de Chypre, quand on apprit à la cour que sa femme et la sœur de sa femme, la dame de Chanteloup, pratiquaient des sortilèges avec un sorcier et une sorcière pour débarrasser au plus tôt le condamné de ses principaux ennemis. Comme elles croyaient à l'effet

Paris (P.), Les
gr. chron. de Fr.,
t. V, p. 212.

de cette magie, le roi, les princes, toute la cour, toute la ville y crut avec elles, et, après un nouveau procès, Enguerrand fut pendu. Mais dans ce nouveau procès ne parut pas Jean d'Asnières. L'histoire ne lui attribue qu'un seul plaidoyer.

Encore ne nous en a-t-elle conservé qu'une très sommaire analyse. Cette analyse nous suffit sans doute pour connaître ce qu'on appelle les principaux faits de la cause, mais elle ne nous permet pas d'apprécier le genre et peut-être le mérite de l'orateur. Pour avoir obtenu l'honneur de représenter la partie publique dans une telle cause, Jean d'Asnières devait être un des avocats les plus renommés du parlement. C'est ce que nous croyons volontiers. Cependant, quand on a loué son mérite, on l'a loué sur des pièces fausses, dont il nous reste à parler.

Dans une estimable et utile compilation de MM. Clair et Clapier, intitulée *Barreau français*, on trouve les deux discours prononcés, dit-on, à l'assemblée de Vincennes, par l'accusateur et par l'accusé. Jean d'Asnières énonce quelques faits, et sur un ton ferme et vil, avec des mouvements d'indignation qui rappellent divers passages des *Verrières*, il invite les juges à sévir sans pitié contre un aussi grand coupable. Enguerrand lui répond, discute les faits énoncés, les explique ou les nie, et puis, dans une péroraison très capable d'émouvoir et d'attendrir même des juges prévenus, il offre, il livre tous ses biens, il ne demande qu'à descendre, justifié, du faite des grandeurs, pour aller achever ses jours dans la plus obscure retraite.

De très bonne foi, MM. Clair et Clapier nous recommandent ces deux discours. « Ce sont, disent-ils, nos plus anciens monuments d'éloquence judiciaire. . . Ils serviront à donner une idée de la manière de nos anciens avocats. » La méprise est vraiment singulière. Ayant emprunté ces deux discours aux *Annales de Paris* de Claude Malingre, MM. Clair et Clapier n'ont pas, dès l'abord, reconnu qu'ils sont rédigés dans le plus mauvais style du xvi^e siècle. Ils ne sont pourtant pas de l'invention de Ma-

lingre; celui-ci les a traduits du latin de Paul-Émile. On sait que Paul-Émile a fait un grand nombre de ces discours, pour imiter Tite-Live. C'était le goût de son temps. On ne recherchait pas alors si la meilleure méthode d'écrire l'histoire est de raconter ou de prouver, mais on s'inquiétait beaucoup de plaire. Quand un judicieux critique, Bonaventure d'Argonne, reproche à Thucydide, à Tite-Live, ces harangues directes, qu'il appelle romanesques, nous avons lieu de croire qu'il entend blâmer, sous les noms de ces anciens, quelques modernes, entre autres Mézeray. Non moins discoureur que Paul-Émile, Mézeray ne pouvait manquer de composer à son tour un autre réquisitoire sous le nom de Jean d'Asnières. On lit ce morceau d'éloquence avec intérêt; il exprime dans un style pompeux les sentiments particuliers de l'historien, pour qui la sentence prononcée contre Enguerrand est une juste sentence. Mais, que l'on en soit averti, ce discours est, comme celui de Paul-Émile, une pure fiction.

Ainsi Jean d'Asnières, de qui l'on a publié deux plaidoyers différents comme prononcés dans la même cause, n'a fait ni celui-ci ni celui-là. Il en a fait un, cela n'est pas douteux; mais on n'en a conservé qu'un bref résumé. Ajoutons qu'aucun autre discours de Jean d'Asnières ne nous est parvenu. Cet avocat renommé n'appartient donc pas vraiment à l'histoire littéraire. Mais c'est là ce dont nous avions à fournir la preuve contre le témoignage de MM. Clair et Clapier.

B. H.

XIV^e SIÈCLE.

Emiliu (P. Veronen. De rebus gest. Francorum, p. 258.

Vigneul - Marville. Mém. d'hist., t. II, p. 300.

Mézeray. Hist. de Fr., t. I, p. 722.

NOTICES SUCCINCTES

SUR DIVERS ÉCRIVAINS.

MAHIEU LE VILAIN,
TRADUCTEUR.

Notre confrère, M. Delisle, a récemment découvert, dans le n° 11200 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, une traduction française des Météores d'Aristote, que précède une préface du traducteur, MAHIEU LE VILAIN, « du Neuf-Chastel de Drineourt », adressée à Jean, comte d'Eu, « fils « du roy de Jherusalem ». Il s'agit ici de Jean de Brienne, fils d'Alphonse, le comté d'Eu n'étant passé dans la maison de Brienne que par le mariage d'Alphonse avec Marie, comtesse d'Eu. Or Alphonse n'était pas, en fait, roi de Jérusalem. Son père avait possédé le royaume, mais l'avait cédé, voyant qu'il lui était impossible de le conserver. Quoi qu'il en soit, Jean de Brienne, comte d'Eu, petit-fils et non fils du vrai roi de Jérusalem, mourut en l'année 1294. La traduction conservée dans le manuscrit de Bruxelles est donc antérieure à cette date. Quant au traducteur, Mahieu le Vilain, sa dédicace semble dire qu'il remplissait une fonction quelconque dans la maison du comte d'Eu. Enfin le « Neuf-Chastel de Drineourt » est aujourd'hui Neufchâtel-en-Bray.

B. H.

Cochet, Repert.
arch. de La Seine-
Inf., col. 245.

RAIMOND
DE CLERMONT.

Ce RAIMOND DE CLERMONT n'est cité ni par Fabricius, ni par Du Cange. Ayant eu de son vivant, comme il semble, peu de renommée, il a été complètement ignoré de tous les historiens. Nous lui devons une courte notice. Dans le n° 3943 de la Bibliothèque nationale, au folio 279, se lit un poème mnémonique sur les Décrétales, dont le titre désigne ainsi l'auteur : *Hos versus fecit mag. Raimundus de Claromonte in quodam principio Decretalium, ad honorem sanctæ et individue*

Trinitatis. Le prologue du poème est une invocation dont voici le premier vers :

Invoco solamen superum trinunquæ juvamen.

Quant à l'abrégé versifié des Décrétales, il commence par

Articuli fidei sunt incarnatio Christi.

Suivent environ mille vers, dont la concision est plus remarquable que l'élégance. On doit encore à Raimond de Clermont un résumé de tous les titres des Décrétales, en soixante-dix vers, commençant par

Trina fides titulos præeundo secundat, et inde. . . .

Ce second poème, plus aride encore que le précédent, se trouve à la dernière page du manuscrit cité.

En quel temps vivait ce versificateur oublié, dont la découverte ajoutera certainement peu de chose à la gloire de son siècle ? Ses vers sur les titres des Décrétales comprenant le cinquième livre, il est ainsi prouvé que la composition en est postérieure à l'année 1234. Mais, d'autre part, elle doit être antérieure à l'année 1299, puisqu'on ne trouve dans ces vers aucune mention du sixième livre.

B. H.

Peu de temps après Godefroid de Fontaines et Pierre d'Auvergne, c'est-à-dire vers l'année 1260, le collège de Sorbonne recevait GIRARD DE NOGENT. Nous trouvons ce renseignement dans les précieuses tables qu'a publiées M. Franklin. Pierre d'Auvergne étant mort en 1305, Girard de Nogent, entré plus tard que lui dans la même maison, lui survécut de quelques années. La preuve nous en est fournie par un extrait du registre *Pater* de la Cour des comptes, extrait conservé dans le n° 16068 des manuscrits latins à la Bibliothèque nationale, qui nous offre la liste des bénéfices ecclésiastiques accordés par le roi Philippe le Bel en vertu de la bulle papale du 1^{er} janvier 1306. Nous lisons en effet

GIRARD
DE NOGENT.

Franklin, la Sorbonne, p. 222.

dans cette liste, au folio 37 du manuscrit cité, le nom de Girard de Nogent, *Girardus de Nougento*, pourvu de la prébende de Saint-Pierre de Coarcio (ce nom paraît altéré).

Plusieurs écrits de Pierre d'Auvergne et de son collègue Girard de Nogent, copiés par la même main, ont été réunis dans un volume de la Sorbonne que possède aujourd'hui la Bibliothèque nationale. C'est le n° 16170 du fonds latin. Du feuillet 113 au feuillet 137, à la suite d'un commentaire de Pierre d'Auvergne sur les premières parties de l'*Organon*, se trouve une série de cinquante-cinq Questions sur les Seconds Analytiques, dont voici les derniers mots : *Et in hoc terminantur Quæstiones super librum Posteriorum, reportata a mag. G. de Nougento*. Nous n'hésitons pas à croire que ce *G. de Nougento* est Girard de Nogent. On lit, d'ailleurs, au-dessous des mots que nous venons de citer, ces vers, écrits par une autre main :

Qui scripsit scripta, sua dextera sit benedicta.
Parum tardabat, Gerhardus nomen habebat.

Les commentaires de Pierre d'Auvergne ayant eu, quoique très brefs, un grand succès, Girard de Nogent paraît s'être proposé de les imiter. On trouve, en effet, dans ses Questions la même précision et la même sécheresse. Cette méthode est généralement celle des sorbonistes. Elle diffère bien de celle des docteurs franciscains, comme le prouvent notamment les Questions que publiait vers le même temps leur général, Guillaume de Falgar. C'est là tout ce que nous pouvons dire sur Girard de Nogent. Fabricius n'a pas même cité son nom. B. H.

HENRI,
ABBE
DE

VAUX-EN-ORNOIS.

Galil. christ. nova,
t. XIII, col. 114.

Visch (Ch. de),
Biblioth. cisterc.,
p. 146.

Cet abbé de Vaux-en-Ornois, au diocèse de Toul, nous est mal connu. Les auteurs de la Gaule chrétienne ont trouvé son nom dans une charte de l'année 1282; mais ils n'ont pas su la date de sa mort. L'abbé dont ils ont inscrit le nom après le sien, Dominique, ne paraît qu'en 1341. Suivant Charles de Visch, Henri avait fait deux volumes de sermons

autrefois conservés à l'abbaye de Morimond. On ignore ce que sont devenus ces deux volumes.

B. H.

Ayant rencontré la mention de GEOFFROI DE GRIMOUILLE dans un catalogue des manuscrits de Saint-Germain-des-Près, Du Cange a recueilli cette mention et nous l'a transmise, sans y joindre aucune note. Fabricius l'a simplement reproduite en citant Du Cange, et n'ayant, dit-il, appris rien de plus touchant ce Geoffroi de Grimouville. Nos propres recherches ne nous l'ont pas fait beaucoup mieux connaître. Sur le lieu de sa naissance, il n'y a pas de doute : c'est le bourg de Grimouville, près de Coutances, dans le canton de Montmartin-sur-Mer. Mais sur tout le reste nos informations se réduisent à des conjectures tirées d'un traité de théologie morale.

Le manuscrit de ce traité que possédait autrefois l'abbaye de Saint-Germain-des-Près est aujourd'hui le n^o 13473 de la Bibliothèque nationale. On croit pouvoir l'attribuer aux premières années du xiv^e siècle. Or aucun autre exemplaire du même traité ne nous étant signalé, cela prouve qu'il n'a pas eu beaucoup de lecteurs ; on a donc lieu de rapporter au temps même où l'auteur vivait notre copie, qui est très soignée, d'un ouvrage qui fut si peu goûté. Il est du moins certain que la composition de cet ouvrage est postérieure à l'année 1257. L'auteur y parle, en effet (fol. 13), des tortures que s'était infligées, pour dompter sa chair, le « bienheureux » Thomas-Hélie de Biville, *beatus Thomas de Buevilla*. Puisque les morts peuvent seuls être appelés bienheureux, et que Thomas-Hélie de Biville mourut, selon tous les témoignages, en l'année 1257, cette date précise et l'âge probable de l'unique manuscrit s'accordent à démontrer que l'auteur vivait dans les dernières années du xiii^e siècle ou dans les premières du xiv^e.

Nous n'hésitons pas à croire qu'il était prêtre séculier. C'est, en effet, pour les prêtres séculiers qu'il dit avoir écrit son livre, intitulé simplement, à la première page, *Summa*,

GEOFFROI
DE GRIMOUILLE
THÉOLOGIEN.

Du Cange, Gloss.
med. et inf. latin.
Ind. auct. Fa-
brius, Bibli. med.
et inf. artat., t. III
p. 9.

Rec. des hist. de
la Fr., t. XXIII,
p. 557.

mais finissant, à la dernière, par ces mots : *Explicit Speculum sacerdotum*. Voici, d'ailleurs, quelques phrases de la préface : *Desiderans fraternam salutem, scienter exponens me morsibus invidorum, nec curans quid æmuli de me dicant, dum tamen non præbeam occasionem scandali, malo loqui quinque verba in Ecclesia, juxta Apostolum, scilicet quid credendum, quid faciendum, quid fugiendum, quid timendum, quid sperandum, quæ sufficiunt ad salutem omni credenti, quam decem millia subtiliter excoçitata et ad ostentationem tendentia . . . Ut igitur sacerdotes rudes, scientia tennes, caritate ferventes, singulis fere dominicis habeant per anni circulum quid doceant populum sibi a Deo commissum et seipsos in regendo . . . Speculum præsens eis relinquo . . .* L'objet de ce livre est donc de fournir aux curés de village le thème de leurs homélies dominicales. Cela suffit pour montrer que l'auteur était, comme nous l'avons dit, séculier, non régulier.

On s'explique facilement que son livre ait eu peu de succès. On n'y trouve guère, en effet, que des paraphrases banales. Comme beaucoup d'autres moralistes de son temps, il cite, au même titre que les Pères, Aristote et Sénèque, dont il paraît avoir lu plusieurs traités; il cite, en outre, assez souvent, pour varier le ton de son discours, des anecdotes empruntées, pour la plupart, aux Morales de saint Grégoire, et des vers gnomiques, soit latins, soit français. On doit donc le ranger parmi les théologiens quelque peu lettrés. Mais il n'est aucunement original, et c'est là ce qui rend fastidieuse la lecture de son livre. Nous n'y avons remarqué que cette phrase véhémement, à l'adresse des propriétaires qui ne payaient pas scrupuleusement la dîme : *Qui decimas non dat, quanti pauperes in loco ubi habitat, illo decimas non dante, mortui fuerint, tantorum homicidiorum reus ante æterni judicis tribunal apparebit* (fol. 6 v^o). Cette phrase serait aujourd'hui jugée délictueuse, et à bon droit, car on y pousse brutalement les pauvres à la haine des riches. Mais, au temps de l'auteur, de semblables excitations ne tiraient pas à conséquence, les laïques, riches ou pauvres, sauf de très rares exceptions, ne sachant pas le latin. Si, d'ailleurs,

ils l'avaient su, Geoffroi de Grimouville aurait pris soin de leur cacher son livre, les secrets de la théologie ne devant pas, dit-il, être livrés aux laïques : *Non sunt fidei secreta laicis exponenda, sicut non margaritæ dandæ porcis* (fol. 1 v°).

B. H.

La ville de Marbaix, près d'Avesnes, au diocèse de Cambrai, a été, vers le milieu du XIII^e siècle, le lieu natal de deux grammairiens estimables, Michel et Gossuin. On a précédemment parlé de Michel, que l'on a nommé par conjecture Michel de Roubaix. Notre confrère, M. Charles Thurot, a facilement prouvé que cette conjecture doit être abandonnée et qu'il faut dire Michel de Marbaix. Quant à Gossuin, on lit à la fin du seul traité qu'il nous soit permis de lui attribuer : *Explicit tractatus magistri Gosuini* « de « Marbais ». On ne pouvait donc, en ce qui le regarde, se tromper.

Quelques anciens bibliographes ont nommé Michel de Marbaix, mais sans indiquer le temps où il a vécu; aucun n'a mentionné Gossuin de Marbaix. L'âge des manuscrits qui nous offrent leurs traités, le style de ces écrits, les citations qu'on y rencontre, font supposer que nos deux grammairiens vivaient encore vers la fin du XIII^e siècle. C'est pourquoi l'on a fait mourir Michel vers l'année 1300, et par la même raison nous croyons pouvoir placer Gossuin en l'année 1313. Cependant l'une et l'autre de ces dates doivent être considérées comme également incertaines. On trouve quelquefois, même dans les écrits des grammairiens, des indications chronologiques. Croyant sans doute écrire pour la postérité, plusieurs d'entre eux ont pris soin d'enseigner à leurs futurs biographes en quels temps, en quels lieux ils ont vécu. Cela ne leur a pas, il est vrai, toujours profité. Ainsi nos prédécesseurs n'ont pas mentionné, parmi les écrivains du XIII^e siècle, un certain Ponce, surnommé le Provençal, qui pourtant avait pris beaucoup de précautions pour n'être pas oublié.

Gossuin de Marbaix paraît avoir été plus modeste. Nous

GOSUIN,
DE MARBAIX.
GRAMMAIRIEN.
Hist. litt. de la
France, t. XXI,
p. 267-271.
Notices et extr.
des man., t. XXII,
2^e partie, p. 41

Bibl. nat., mss.
latins, n° 15135,
fol. 84.

N^o 15135, f^o 80
v, col. 1.

Thurot (Ch.),
Organis. de Paris,
p. 73.

Thurot (Ch.),
Notices et extraits,
t. XXII, 3^e partie,
p. 13.

lui saurions gré de l'avoir été moins. Tout ce qu'il nous apprend sur lui-même, c'est qu'ayant obtenu le titre de maître, il fit métier d'enseigner. Discourant, en effet, dans son traité, sur les régimes du verbe personnel, il dit : *Omne verbum personale tertiæ personæ . . . a parte ante regit ex vi personæ accusativum; a parte post, ex vi generis vel actionis transitivæ et ex vi acquisitionis, potest regere dativum, ut : Gosuinus legit tractatum suis scolaribus.* Ainsi maître Gossuin avait des écoliers, et voici quelle était sa méthode d'enseigner : il lisait en chaire des leçons écrites. Il les avait, du moins, rédigées lui-même, quand certains professeurs, abusant de cette méthode, se contentaient de faire lire ou dicter des leçons rédigées par autrui.

Le seul traité de Gossuin qui soit parvenu jusqu'à nous a pour objet la construction grammaticale; ce que nous appelons aujourd'hui la syntaxe. Il se trouve dans le n^o 15135 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, autrefois désigné sous le n^o 548 de Saint-Victor, et il occupe dans ce manuscrit quarante colonnes d'une très fine écriture, du feuillet 74 au feuillet 84. L'intention de l'auteur est très clairement exprimée dans le préambule : *Sicut testatur Plato in Tymeo, ad hoc nobis datus est sermo ut mutue voluntatis præsto fiant iudicia. Sed ad hoc quod aliis voluntatem nostram indicemus per sermonem necesse est ut circa sermonem aliquantulum instruamur. Sermonum autem multæ sunt proprietates . . . , et quia istæ proprietates non debentur sermoni nisi per naturam constructionis, ideo de constructione dignum duximus inquirendum.* M. Charles Thurot a cité des fragments étendus de ce traité dans ses extraits pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au moyen âge. On y reconnaît un homme très versé dans la science qu'il fait profession d'enseigner. En d'autres passages, que M. Thurot n'avait pas à citer, Gossuin se montre fort bon logicien.

B. H.

ANSEL
DE GAUTECHER,
CANONISTE.

Le n^o 15952 de la Bibliothèque nationale, ancien manuscrit de la Sorbonne, contient, du folio 37 au folio 91, un long commentaire sur le second livre des Décrétales, qui

se termine par cet *explicit* : *Explicit Apparatus secundi libri Decretalium Anselmi de Gautechar*. Les bibliographes n'ont pas connu cet ANSEL DE GAUTECHAR; il n'est mentionné ni par Du Cange, ni par Fabricius, ni par Lipenius. Son nom, tel qu'il nous est offert par le manuscrit, semble indiquer un auteur français, et, comme il cite plusieurs canonistes ou légistes de la fin du XIII^e siècle, entre autres Pierre de Sampson (fol. 37 v^o, col. 2), il est ainsi prouvé que la rédaction de son commentaire n'est pas antérieure à l'année 1280. Elle ne peut être, d'autre part, réputée postérieure à l'année 1311, date de la suppression des Templiers. Telle est, en effet, la dernière phrase de l'ouvrage : *Licet aliqui assumantur in confraternitate Hospitalariorum et Templariorum, non eximuntur a jurisdictione suorum episcoporum*. Le manuscrit a, d'ailleurs, été désigné par notre confrère, M. Delisle, comme portant les marques du XIII^e siècle.

Cet Ansel de Gautechar ne devait peut-être pas être si complètement oublié. Il est vrai que la plupart de ses décisions semblent empruntées à d'autres canonistes; mais il a, du moins, eu le mérite de bien comprendre les textes et de les expliquer clairement.

Il est, du reste, assez ordinaire de trouver incomplètes ou fautive les informations des bibliographes sur les interprètes de la jurisprudence canonique. Les légistes, qu'on a plus tardivement cessé de lire, sont en général mieux connus des bibliographes, et pourtant les légistes eux-mêmes n'ont pas tous obtenu d'eux une mention suffisante. B. H.

BARTHÉLEMI SICARD ou SICARDI, frère Mineur, était définitif de la province de Provence en l'année 1310. Ce renseignement nous est fourni par les Annales de Luc Wadding; mais c'est là tout ce qu'on y lit touchant ce religieux. Nous aurions dû retrouver son nom dans les *Scriptores* du même historien ou dans le Supplément de Sbaraglia. Il manque dans l'un et dans l'autre ouvrage. C'est Bandini qui, le premier, a mentionné Barthélemi Sicard parmi les écrivains de l'ordre des Mineurs.

BARTHÉLEMI
SICARD,
FRÈRE MINEUR.
Wadding, Annal.
ad ann. 1310, n^o 3.

Bandini, Catal.
bibl. Laurent. t. IV.
col. 380.

Nous ne savons s'il a laissé plusieurs écrits; le seul qui nous soit signalé est une glose sur le prophète Daniel, conservée dans la bibliothèque Laurentienne sous le titre de *Postillæ*. En voici les premiers mots : *Davielem prophetam . . . Libro Danielis præmittit Hieronymus hunc prologum quem dirigit Paulæ et Eustochio*. Ainsi qu'on le voit, quelques explications sur le prologue de saint Jérôme précèdent la glose sur le texte même de Daniel. Cette glose commence par : *Anno tertio . . . Liber iste dividitur primo in partem ejus secundum Hebræos authenticam et annotatam canonis Scripturarum . . .* A la fin, l'auteur soumet humblement son travail au jugement de l'Église romaine.

Godesius, p. 123.

Parmi les écrits condamnés d'Arnauld de Villeneuve, se rencontre une lettre latine à l'adresse d'un certain Benoît, Bernard ou Bertrand Sicard, qui pourrait bien être notre religieux. On l'a sans doute nommé Benoît, Bernard ou Bertrand, parce qu'on ne savait trop comment interpréter la lettre B.

B. H.

BOSON
PRIEUR
DE LA GRANDE-
CHARTREUSE
1313.

Gall. christ. nova,
t. XVI, col. 276.
Petreus, Bibl.
carthus., p. 28.

BOSON, élu prieur de la Grande-Chartreuse en l'année 1278, mourut, dit-on, en l'année 1313. Son administration fut donc très longue; mais il ne paraît pas qu'elle ait été très active. Ce fut, néanmoins, un des prieurs les plus vénérés de son ordre. Il figure dans les martyrologes; on parle d'un miracle opéré par son intercession: on raconte que de sa tombe surgit une plante inconnue, qui guérissait plusieurs maladies, la fièvre particulièrement. Mais doit-il figurer dans l'Histoire littéraire? Un historien de son ordre, Arnold Bost, rapporte qu'il a laissé beaucoup d'écrits, *multa calamo elaborata*. Cependant, comme le remarque Petreus, ni Jean de Tritthenheim, ni Possevin, n'ont connu ce fécond écrivain. Petreus ajoute que, de son temps, les plus diligentes recherches n'ont fait découvrir que deux lettres de Boson, adressées l'une et l'autre à Clément V. Nous doutons que ces deux lettres aient été conservées. Quoi qu'il en soit, on ne regrettera pas la perte de la plus récente, car elle avait uni-

Budon

quement pour objet de députer un procureur au concile de Vienne.

B. H.

PIERRE DE SOLRE, chanoine de Floreffes, ayant achevé ses études en l'Université de Paris, rentra dans son cloître avec le titre de docteur. Mais ce titre glorieux ne suffit pas, dit-on, à son ambition. Hugo rapporte qu'il conspira contre son abbé, Nicolas de Gestial ou de Gestaul, le fit déposer et prit sa place. Le même historien ajoute que Pierre de Solre eut encore un autre vice, le goût du luxe; ce qu'il croit assez prouver en disant que cet abbé fit éclairer sa table, au repas du soir, avec des bougies de cire. Il mourut en 1314, le sixième jour des nones de juillet. Un autre historien du même ordre, George, ne parle pas de ses mœurs, mais fait un grand éloge de son mérite littéraire. Il enseigna, dit-il, avec succès et dicta des livres qui furent encore plus goûtés que ses leçons. Cependant aucun des anciens bibliographes ne cite ce Pierre de Solre; George lui-même ne l'a pas nommé parmi les auteurs de son ordre dont il a dressé la liste. Si donc il a vraiment composé quelques ouvrages, ils sont perdus et les titres en sont ignorés.

B. H.

Le n° 15699 du fonds latin à la Bibliothèque nationale est un des volumes autrefois donnés à la Sorbonne par Jacques de Padoue, professeur à Paris. Parmi les pièces de diverse nature qui composent ce volume, il en est une, au folio 131, que Jacques de Padoue a lui-même intitulée, au folio 146 : *Sermo magistri Eustachii de Grandi Curia factus coram rege Philippo*. Quel est l'objet de ce discours? Quel est ce roi Philippe? Quel est cet EUSTACHE DE GRANDCOURT, dont Fabricius et les autres bibliographes ont ignoré le nom?

On apprend bientôt qu'il vient solliciter le roi Philippe en faveur d'un autre roi mal servi par la fortune des armes, et tout ce qu'il raconte sur la vie de ce roi, qu'il ne nomme pas, sur ses entreprises, ses combats et ses revers, se rapporte exactement à Robert d'Anjou, roi de Naples, et ne

PIERRE DE SOLRE,
ABBÉ
DE FLOREFFES,
1314.

Hugo (Car. Lu I.),
Ord. Prémonst.
annal., t. I, col. 86.

Ibidem. — Gallia
christ. nova, t. III,
col. 612.

Georgius, Spir.
litt. Norbert., p. 81.

EUSTACHE
DE GRANDCOLET,
ARCHIDIACRE
DE
L'ÉGLISE
D'ÉVREUX.

peut, il nous semble, se rapporter qu'à lui. *Scitis*, dit-il, *et quasi ante oculos situm est quod diras et duras et periculosas guerras, quas potius sustinuit quam expetierit seu initiaverit, subire ipsum oportuit cum rege Alamanie, ex uno latere, et domino Frederico, ex altero, simul tamen concurrentibus, quasi rugientibus preparatis ad escam* (Eccl., II, 4). Nous sommes en l'année 1311. Robert, roi de Naples, a été chargé par Clément V de fermer à l'empereur Henri VII les portes de Rome. Henri, courroucé, fait condamner Robert comme vassal rebelle et marche contre lui. En même temps, Frédéric, roi de Sicile, devenu l'allié de Henri, se précipite sur l'État de Naples, envahit des places importantes et ravage toutes les côtes que sa flotte ose aborder. L'orateur continue en ces termes : *Secundo scitis quod, sublato primo (c'est-à-dire rege Alamanie) de medio, illius dispositione et nutu per quem reges regunt . . . quia constabat sibi (c'est-à-dire regi Roberto), ex expertis et visis, de insidiis et malivolentia domini Frederici, cum fas esset sibi ab hoste doceri et prevenire potius quam prevenire, nedum pro sua sed pro Ecclesie matris sue . . . repellenda injuria, insuper et pro recuperatione hereditatis ecclesiasticae suae . . . ipsum invasit viriliter*. Henri VII meurt près de Sienne, le 24 août 1313, lorsqu'il marchait sur Naples à la tête d'une formidable armée. Aussitôt Frédéric, privé de son puissant allié, suspend ses opérations maritimes; mais Robert, qui connaît son ambition et sa constante inimitié, se prépare à l'aller attaquer dans son île. L'orateur fait ensuite la description de ses préparatifs : *Paravit navigium quale magnificentiam regiam dignum erat, 112 galearum, præter coccas, naves caricas et ligna magna, quorum numerus ascendebat ad summam 350 velorum; duxit cum 2500 equitum et pedites quorum non erat numerus*. Ces détails sont à peu près conformes à ce que rapportent les historiens touchant les forces rassemblées par Robert pour envahir la Sicile en l'année 1314. Une phrase qu'il nous reste à citer désigne le roi Robert d'une façon encore plus précise : *Non expectabat hostem quem reputabat ex duplici causa fratrem*. Robert et Frédéric étaient, en effet, deux fois beaux-frères, puisque Robert

DE GUY, Hist. des
rois des Deux-Si-
cles, t. I, p. 365.

Ibidem, p. 380,
381.

avait, en premières noces, épousé la sœur de Frédéric, Yolande d'Aragon, et puisque la femme de Frédéric était la sœur de Robert, Éléonore d'Anjou.

Ainsi, n'ayant pas réussi dans son entreprise contre la Sicile, Robert demande du secours en France, au roi Philippe. Plusieurs rois du nom de Philippe ont occupé le trône de France tandis que Robert régnait à Naples. Eustache de Grandcourt va nous apprendre qu'il s'agit ici de Philippe le Bel : *Considerare dignemini quod commissio sibi per Ecclesiam matrem suam regimine comitatus Lombardie ac Tuscie, oportuit et oportet adhuc de gente armigera providere ad obviandum conturbis et insultibus vexantium devotos Ecclesie . . . , maxime nunc, tempore vacationis Ecclesie.* Quelque temps avant sa mort, Clément V avait nommé Robert vicaire de la Toscane et du Milanais. C'était une commission honorable, mais difficile, le parti des Gibelins ayant depuis quelque temps repris l'avantage et paraissant prêt à tout oser. Or, l'envoyé de Robert faisant remarquer que présentement, durant la vacance du saint-siège, les gens dévoués à la cause de l'Église sont plus menacés, plus vexés, et réclament une protection plus active, plus efficace, il est prouvé que le discours de cet envoyé fut prononcé devant Philippe le Bel, quelque temps après le 20 avril 1314, date de la mort de Clément V, mais avant le 30 octobre de la même année, date de la mort de Philippe le Bel.

Ibid., p. 405.

Nous avons peu de renseignements sur Eustache de Grandcourt; cependant il ne nous est pas tout à fait inconnu. Dans le diocèse de Rouen, non loin de Blangi, est un lieu nommé Grandcourt, dont sa famille possédait la seigneurie. C'est là sans doute qu'il est né. Nous le trouvons nommé pour la première fois en 1272, avec le titre de maître, parmi les clercs tenanciers du roi dans le bailliage de Calais. Quelques années après, en 1278, une pièce authentique joint à son titre de maître celui de seigneur de Grandcourt. Cette pièce nous apprend qu'il avait plaidé contre le curé de sa terre devant le bailli de Calais et s'était fait adjuger, contre les prétentions de ce curé, le patronage de l'église de

Rec. des hist. de France, t. XXIII, p. 744.

Ibid., p. 566.

Varin, Arch. leg.
de Reims, 1^{re} par-
tie, p. 279.

Puisenval. Enfin, une lettre de date incertaine, que l'on a rapportée par une fausse conjecture à l'année 1252, nous fait connaître qu'il avait la dignité d'archidiacre dans l'église d'Évreux, et qu'il remplissait ordinairement à Paris, comme délégué de l'évêque de Senlis, les fonctions de conservateur des privilèges universitaires. C'était un clerc très lettré. Comme on le voit dans son discours, il aimait à citer, pour montrer son érudition, les poètes de l'ancienne Rome, surtout Ovide. Il est probable qu'il ne vécut pas longtemps après l'année 1314.

B. H.

BERNOLD,
RELIGIEUX
CISTERCIEN.

Visch (Car. de),
Bibl. script. cist.,
p. 53. — François,
Biblioth. générale,
t. I, p. 120.

Garet, De vera
pres., p. 118 v^o.

Hist. litt. de la
France, t. XXI,
p. 160.

Hain, Repertor.
bibl., t. I, p. 47.

Ce BERNOLD était, dit Charles de Visch, moine cistercien et vivait en l'année 1314; on ne sait dans quel monastère. C'est ce que répète dom François, n'étant pas mieux informé. Le nom de ce religieux fait supposer qu'il était Allemand. Cependant, comme il n'est aucunement certain qu'il ne fût pas Français, nous lui consacrerons quelques lignes, pour corriger le titre inexact qu'on donne au seul livre qui lui soit attribué. Garet, citant un passage de ce livre, l'avait intitulé *Distinctiones temporum*, et ce titre, reproduit par Seguin et par de Visch, est devenu, traduit par dom François, « Traité de la différence des temps »; ce qui semble indiquer quelque histoire générale. Nous allons prouver que c'est tout autre chose. Au xv^e siècle, les libraires Sensenschmidt, de Nuremberg, et Zainer, d'Ulm, publiaient deux éditions du *Compendium theologicæ veritatis* avec une table des matières, sous le nom de Bernold, et, sous le même nom, à l'usage des prédicateurs, une collection de thèmes empruntés à ce *Compendium*. Or, Bernold, ou Zainer, avait intitulé ces thèmes, *Distinctiones de tempore et de sanctis*; ce qui veut dire : extraits, morceaux choisis pour le propre du temps et les fêtes des saints; mais Garet ayant substitué *Distinctiones temporum* à *Distinctiones de tempore*, l'erreur commise par dom François est expliquée. Le cistercien Bernold était donc un théologien et non pas un historien.

B. H.

BERTRAND DE LA TOUR, originaire, comme il semble, du Mirepoix et de noble famille, s'offre à nous, pour la première fois, le 12 mars 1311 (nouveau style), étant encore simple bachelier en décret dans l'université de Toulouse. Il signait, à cette date, des statuts dont le texte nous est fourni par le n° 4222 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, fol. 27. Nous croyons qu'il était uni par quelque lien de parenté à Bernard de La Tour, abbé de Saint-Papoul dès l'année 1284, qui fut le premier évêque de Saint-Papoul, quand cet évêché fut institué par Jean XXII, en 1317. S'étant engagé dans un autre ordre, l'ordre de Cluni, Bertrand de La Tour était prieur de Rabastens en l'année 1314. Cependant il ne résidait pas dans son prieuré, ayant plus affaire à Toulouse, où, nouvellement reçu docteur en décret, il avait été pourvu de la charge très honorable, mais très laborieuse, de recteur, *rector studii Tolosani*.

Il appartient à l'histoire littéraire comme éditeur, comme auteur peut-être, de nouveaux statuts publiés en cette année 1314, le samedi après la fête de la translation de saint Benoît. Ces statuts se composent de quarante articles, dont voici les plus importants : I-VII. Tous les maîtres, les élèves et les serviteurs de l'université se rendront le dimanche à l'église, où sera célébrée pour eux une messe particulière. Les absents seront notés et payeront une amende. — VIII, IX. Le jour de l'enterrement d'un docteur, de même que les jours désignés par l'Église comme jours de fête, les écoles seront fermées. — X. Aucun docteur, aucun bachelier ne pourra se montrer en chaire sans l'habit qui convient à sa dignité, *sine cappa manicata vel rotunda*. — XI-XV. Suivent d'autres prescriptions relatives à l'enseignement. — XVI. Les candidats au doctorat en décret seront tenus de répondre sur le Décret tout entier. — XX. Les maîtres-régents ne pourront se faire suppléer que par occasion, durant un mois, et leurs suppléants devront être par eux choisis entre les docteurs de l'université de Toulouse. — XXI. Les cours de droit civil dureront cinq années. La première année, le

XIV^e SIÈCLE.

BERTRAND
DE LA TOUR,
RECTEUR
DE L'UNIVERSITÉ
DE TOULOUSE.

Gall. christ. nova,
t. XIII, col. 301.

N° 4221 C et
4222, fol. 41-56.

maître expliquera les Institutes; la seconde, le Code; la troisième, le vieux Digeste; la quatrième, le nouveau Digeste; la cinquième, l'Infortiat. — XXVI. Aucun docteur, aucun maître d'aucune faculté, de même qu'aucun religieux, chanoine ou curé, ne sera parrain d'un enfant quelconque, *nisi in casu periculi evidentis*. Il leur est même interdit d'assister aux festins de parrainage. — XXVII. Une commission sera chargée d'examiner, chez les libraires, les ouvrages qu'ils font métier de louer ou de vendre aux écoliers, et si le texte de ces ouvrages n'est pas correct, elle les interdira. — XXIX. Tel sera désormais l'ordre hiérarchique des dignités universitaires : au chancelier, la préséance; après lui, le recteur, les lecteurs en théologie, les docteurs en décret, les maîtres en médecine, les maîtres ès arts et finalement les maîtres de grammaire. — XXXV. Les coûteux festins traditionnellement donnés par les nouveaux licenciés sont abolis. Les licenciés ne pourront inviter à dîner, le jour de leur réception, que les bedeaux de leur faculté, et ils ne seront pas tenus de le faire. — XL. Le luxe des vêtements est condamné chez les maîtres comme chez les écoliers. Il était temps, comme il paraît, de corriger cet abus dans l'université de Toulouse. Un assez grand nombre d'écoliers n'achevaient pas leurs études, s'étant ruinés en habits somptueux; d'autres, pour payer ces beaux habits, mettaient leurs livres en gage, puis les vendaient pour acquitter leurs dettes. Les pères dont la fortune était modeste n'envoyaient plus leurs fils à l'école de Toulouse. En conséquence, il est décrété que les maîtres et les écoliers ne pourront plus employer à l'achat de leurs habits qu'une somme déterminée : *Canna panni de quo doctores, magistri, licentiati, baccalarii, scolares facient vestes suas ad deferendum in scolis et per villam, non excedat pretium 25 solidorum Turonensium parvorum, et canna panni habeat in longitudine octo palmas, secundum consuetudinem Tolosæ, in latitudine quinque cum dimidio*. Voilà le prix le plus élevé de la mesure de drap pour les habits de ville. Le décret fixe ensuite le prix des habits de cérémonie, suivant la condition des personnes, c'est-à-dire suivant leur

condition universitaire; dans les cérémonies publiques et dans les festins privés, les maîtres auront le droit d'être plus richement vêtus que leurs écoliers. Ces prescriptions touchant le costume sont très minutieuses; elles occupent environ cinq pages dans l'un de nos manuscrits.

Vaissete donne à Bertrand de La Tour le nom de Bernard de La Tour. On lit *B. de Turre* dans les statuts de 1314; mais on lit, en toutes lettres, *Bertrandus de Turre* dans les statuts du 12 mars 1311. Un autre Bertrand de La Tour était, vers le même temps, provincial des Mineurs d'Aquitaine, et fut, dans la suite, cardinal et ministre général de son ordre. On prendra garde de les confondre. Il sera parlé de ce général des Mineurs dans un des volumes suivants.

B. II.

GUI LE BRETON, en latin *Guido dictus Brito*, ou *Guido natione Brito*, entraît au collège de Sorbonne entre les années 1274 et 1284, sous le provisorat de Guillaume de Montmorenci. On nous apprend qu'il fut maître, sans nous dire en quelle faculté. Comme le seul ouvrage qu'il nous ait laissé concerne les Décrétales, il y a lieu de croire qu'il eut le titre de docteur en droit canonique. Son nom est inscrit au 24 août dans l'obituaire de la Sorbonne. Il avait, en mourant, fait à cette maison un legs de dix livres, *decem libras pro pitancia emenda*, et de quelques manuscrits. L'opinion de notre confrère, M. Delisle, est qu'il faut rapporter sa mort au commencement du XIV^e siècle. Il mourut sans doute vers l'année 1315. C'est une conjecture que nous faisons sur l'un des volumes par lui légués à la Sorbonne. Ce volume, qui porte aujourd'hui le n^o 15868 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, contient des Questions sur les Sentences par Hervé de Nédellec, son compatriote et sans doute son ami, qui, reçu docteur en 1307, doit avoir, selon l'usage, commenté les Sentences durant les années précédentes, étant bachelier. Gui le Breton mourut donc après l'année 1307. Mais, d'autre part, M. Franklin nous atteste qu'il fit sa donation testamentaire sous le provisorat

Vaissete, Hist. du Lang., t. IV, p. 214.

GUI LE BRETON
CANONISIE.
Mort vers 1315.
Franklin, La Sorbonne, p. 123

Delisle, Cab. des mss., t. II, p. 150

Idem, ibid.

Franklin, livre cité, p. 59.

de Jean Des Vallées, proviseur de l'année 1299 à l'année 1315. C'est donc bien vers l'année 1315 que mourut Gui le Breton.

Le seul écrit que nous ayons rencontré sous le nom de Gui le Breton est conservé dans le n° 3922 de la Bibliothèque nationale. C'est un ouvrage sans titre, qui commence par ces mots, au folio 66 : *Canonum. Canones debent ab omnibus observari et eorum auctoritate in judiciis procedi*. Le nom de l'auteur est à la fin, au folio 90 : *Expliciunt Casus magistri Guidonis, natione Britonis*. Cet ouvrage est ainsi mentionné dans le Catalogue imprimé : *Guidonis, natione Britonis, Commentarius in Decretales; initio et sub finem nonnulla desiderantur*. Mais c'est une mention très inexacte. En effet, il ne manque rien au commencement, rien à la fin de l'écrit ici désigné, et ce n'est pas un commentaire, c'est un abrégé.

Cet abrégé se compose de deux parties. La première partie, du folio 66 au folio 77, abrège la collection de Bernard, prévôt de Pavie; la seconde, sous le titre de *Casus*, du folio 77 au folio 90, abrège la collection d'Innocent III. Dans le recueil des Décrétales qui a été formé par Antoine Augustin, évêque de Tarragone, la compilation du prévôt Bernard vient la première après le Décret de Gratien, et celle d'Innocent est la troisième. Gui le Breton a donc négligé la collection qu'Antoine Augustin appelle la deuxième et qu'il attribue à Jean de Galles ou de Volterre. On ne conteste pas, en matière de jurisprudence, l'utilité des abrégés. Cependant celui-ci paraît avoir eu peu de succès; nous n'en connaissons, en effet, qu'un seul exemplaire. B. H.

PIERRE
DE SAINT-AMOUR,
RECTEUR
DE L'UNIVERSITÉ
DE PARIS.

On lit, à la page 317 de notre tome XXI, cette courte notice : « A l'abbaye de Saint-Allyre, à Clermont, se trouvait « un ouvrage sous ce titre : *Petri de Sancto More super Logi-
« cam Aristotelis*. . . L'auteur de cet ouvrage, qui nous est
« inconnu, pouvait être de Sainte-More en Touraine ou plu-
« tôt de Saint-Moré-sur-Cure, près d'Auxerre. » Ce sont là de
fausses conjectures, faites sur un titre altéré. Le nom de ce
docteur est, en latin, *Petrus de Sancto Amore*, en français,

PIERRE DE SAINT-AMOUR, et nous sommes en mesure de donner quelques renseignements tant sur sa vie que sur ses écrits. Le 21 mai 1281, étant alors recteur de l'Université de Paris, Pierre de Saint-Amour adressait à la cour de Rome une très vive requête contre le nouveau chancelier, Philippe de Thoiri. Suivant la coutume et la loi, le chancelier de l'Université de Paris ne pouvait licencier que des candidats examinés et présentés par les maîtres-régents. Mais il était arrivé que, par déférence pour un bachelier de noble race, le jeune Fernand, fils naturel de Jacques I^{er}, roi d'Aragon, Philippe de Thoiri l'avait fait docteur sans l'aveu des maîtres, de sa propre autorité. Voilà ce que Pierre de Saint-Amour dénonçait au saint-siège, au nom des quatre nations de la faculté des arts. Il gagna, dit-on, son procès. Que devint-il ensuite? Nous l'ignorons. Les recteurs, qui n'étaient nommés que pour trois mois, étaient souvent pris parmi les jeunes gens. On peut donc facilement admettre que le recteur de l'année 1281 vit finir le siècle et lui survécut.

Jourdain (Ch.),
Index chron. chart.,
p. 40, 41.

Thurot (Ch.),
Organis. de l'en-
seign., p. 21, 32.

Pour ce qui regarde ses écrits, nous ne savons ce qu'est devenu le volume qui se trouvait, au temps de Montfaucon, dans l'abbaye de Saint-Allyre; mais, dans un autre manuscrit, acquis à Paris, en 1331, pour l'abbaye de Vauluisant, et que conserve aujourd'hui la Bibliothèque nationale, sous le n° 1374 des Nouvelles acquisitions, commence, au fol. 13, une glose sur les Catégories, qui finit au feuillet 34 par ces mots : *Explicit sententia et etiam notabilia supra librum Predicamentorum a magistro Petro de Sancto Amore*. Les gloses précédentes et quelques-unes des suivantes, qui concernent d'autres parties de la logique, sont-elles du même auteur? Le manuscrit nous les offre anonymes. Nous pouvons, du moins, apprécier dans le commentaire sur les Catégories quels étaient les sentiments de notre docteur touchant les questions controversées. De tous les maîtres modernes, Albert le Grand est celui qu'il cite le plus fréquemment; quoiqu'il ne soit pas de son ordre, il le tient évidemment pour son chef d'école. Mais sa méthode didactique est plutôt

celle de saint Thomas. Il est, en effet, plus subtil que verbeux. Nous le rangeons dans le grand parti des nominalistes modérés.

B. H.

JEAN
DE CANTERBURY

Augustinus, De
civ. Dei, VIII.

L'auteur qui nous occupe était certainement moine du célèbre couvent de Saint-Augustin à Canterbury. Il a écrit une chronique d'Angleterre, à laquelle il a donné lui-même le nom de *Polistorie*, emprunté à saint Augustin. Un autre titre, « Brut en fraunceys », a été écrit par une main ancienne sur le verso de la feuille de garde du manuscrit harléien (636) qui nous a conservé l'ouvrage de Jean, et ce titre, étranger d'ailleurs à l'auteur, suggère quelques observations qui trouvent naturellement leur place ici.

L'*Historia Britouum* de Geoffroi de Monmouth est souvent désignée dans les manuscrits latins par le titre de *Brutus*, à cause du nom du héros prétendu éponyme des Bretons. Les traductions qu'on en fit en français reçurent de même le nom de « Brut », sans que leurs auteurs le leur aient toujours donné. Wace, par exemple, n'appelle sa traduction rimée que « Estoire » ou « Geste » des Bretons, ce qui n'empêche pas qu'elle soit communément appelée « le Brut d'Angleterre ». Mais ce titre ne se restreignit pas aux traductions ou imitations diverses de l'*Historia Britonum*; il devint, comme l'a dit un critique qui vient d'éclaircir ces questions obscures, « un titre vague qu'on appliquait communément aux histoires d'Angleterre dans lesquelles les fables bretonnes occupaient une grande place. » M. Paul Meyer a fait connaître trois chroniques en prose anglo-normande, dont deux existent en plusieurs rédactions, conservées dans des manuscrits de Paris, Londres, Oxford, Cambridge et Dublin. Comme plusieurs de ces rédactions vont jusqu'à l'année 1333, nous donnerons plus tard une étude d'ensemble sur ces chroniques, dont les sources, pour la partie étrangère à Geoffroi de Monmouth, et les relations entre elles sont encore à examiner. Nous nous bornons ici à les signaler pour dire que l'ouvrage de Jean de Canterbury, bien que leur ressemblant en plusieurs points, en est indé-

Meyer (P.), Bulletin de la Soc. des anc. textes français, 1874, p. 105.

pendant et ne porte pas, comme elles, le titre de « Brut », que lui a indûment appliqué l'annotateur de notre manuscrit. Cet ouvrage est une compilation historique; le plan et les vues de l'auteur sont exposés par lui dans le prologue suivant :

« Ky veult savoyr coment Engleterre jadis estoit enhabitee
 « des geauns, ke lors Albion fust appellé, et come Brutus
 « puy en la terre survynt hors de Grece, ke de saunc fust des
 « Troyens, si la conquist de memes ceus geauns e la enha-
 « bita ove sa gent, si la fist de sun nom Bretaygne appeller;
 « e puy grant tens après cum les Saxoneys, Engloys e les
 « Jutttes en memes cele terre vindrent, si en chacerent les
 « Brituns, e au dereyn par lur orgoyl ceus troys nationns
 « memes entreguererent, lesqueus tuz de Almaygne vindrent,
 « si avoyent finaument les Engloys la victorie, e fesoyent le
 « noun del ydle Engleterre de lur nun estre appellé, en cet
 « escrit brevement mustré serra par dit simple et rude : kar
 « haute manere de parler meyns plener entendement a la
 « simple gent donroyt, et aussi meyns bone volenté de ceo
 « lire ou oyr. E jeo, ke voddroy les auncienes gestes de me-
 « morie dignes solum ceo ke en divers escritz les ey trové a
 « totes gens estre pleynement conues, a la requeste mui
 « cher amy Jehan, jeo par memes ceu nun cest compilatiun
 « breve ke Polistorie est appellé de plusurs remembrances
 « de auctorité graunde ey de latin en fraunceis translaté, pur
 « iceo ke comunement la gent cel langage entendent. E puy
 « de la nativité nostre seigneur Jesu Crist e des choses ore
 « usees en seinte eglise, de quel auctorité viegnent en usagge
 « hy serra mustré, e de la dignité ke a eus apent; e coment
 « en les cités sollempnes, ou jadis estoient les sees des erche-
 « flameaus appellees, puy furent erseveskes touz només, e
 « come les eveskes ke ore appelluns flameaus cel tens tuz
 « nomez estre soleient; e de la venue des Daneis e ausi des
 « Normans, come en la tere vindrent e come la tere par fet
 « d'armes du roy Haraud conquistrent, après ceo ke en
 « bataille l'avoient occys, par lur cheventeyn Willeame; e
 « puis de l'eglise de Caunterbire, mere de tote Engleterre,

« quele dignité sur l'eglise oyt de Everwik e de tuz les autres
 « du reaume avaunt la venue des Normans; e après euwe
 « e ysee i serra trové, e le procès en divers bosoygnes.

« Devaunt la nativité nostre seigneur Jesu Crist m. cc.
 « auns Brutus vint en Engleterre, » etc.

On voit par ce prologue que le français, au commencement du XIV^e siècle, était encore, en Angleterre, le langage que « la simple gent » comprenait plus « communement ». Toutelois, par cette expression, on doit sans doute entendre les laïques en général plutôt que les petites gens; il fallait déjà appartenir aux classes élevées de la société pour pouvoir prendre de l'intérêt à un ouvrage comme celui de Jean. Son prologue nous fait bien comprendre la nature de sa compilation, où l'histoire ecclésiastique, assez fabuleuse dans la période ancienne et concentrée autour du siège de Canterbury, dont les prérogatives sont rappelées et exagérées à tout propos, est constamment mêlée à l'histoire politique. Les explications annoncées par l'auteur sur les lois anglo-saxonnes sont plus juridiques qu'historiques.

La chronique de Jean de Canterbury occupe 233 folios et la moitié du 234^e dans le manuscrit unique qui nous l'a conservée. Elle se termine ainsi, après le récit détaillé des funérailles de Robert de Winchelsea, archevêque de Canterbury, mort « la quinte ide de may » 1313 à Oxford, récit où on parle surtout du « covent de l'eglise Jhesu Crist nostre « sauveor » : « Et negères après le covent de mesmes cele eglise « en bon acord et due forme en leur erceveske de Caunter- « bire elurent mestre Thomas de Cobeham, ke lors a Parys « estoyt. Mès encuntre li al pape Clement, a Avinun cel « tens demoraunt, ces lettres envoya le roy d'Engleterre Ed- « ward, et a sa requeste ausi le roy de Fraunce Phelippe, « en priaunt ke purveir voulist a l'eglise de Caunterbyre de « la persone syre Water Renaud, eveske de Wirecestre; a « queles requestes ledit pape enclinaunt, la peticiun lur « granta come defaute nule en le avaunt dist eslit Thomas « ne fust trové ne la eleccion de li feste en nul poynt vi- « cieuse. Si avoyt ledit pape la reservaciun de la eglise de

Caunterbyre lungtens avaunt fest. et premist au gouvernement de cele le dist Water en la kalende de octobre, que fust en cele eglise entronizé par un dymenge la xiiij^e kalende de marz (1314). ministraunt en cel office le priur de meme cele Henri de Castis. presens des suffragans de Caunterbyre uyt: le roy ausi avaunt dist Edward present hy fust. cūtes et barūns oveske luy plusurs. *

Jean de Canterbury aimé a entremêler son récit de réflexions morales, que souvent il exprime dans des formules rimees: on lit alors d'ordinaire en marge du manuscrit: *Nota*. Voici quelques-unes de ces sentences :

Kar de chescun cheitif est l'entent e voler
A sa premiere dignité retourner.

Fol. 117. a.

Mes certes ne vaut honur merir
Ke duresse un tens ne puist souffrir.

Fol. 117. b.

Kar pite e merci est trop revilie
Ou priere de mere le fiz n'ad oye.

Fol. 117. c.

Honor poy vaut ou seignurie
Si d'amur comune n'ad cumpaygnie.

Fol. 117. d.

Mes reversee la balaunce
Sovent chet de fole beaunce.

Fol. 117. e.

Ensi conseil mauvays done
Fest seignur sovent blasme.

Fol. 117. f.

Aliaunce bone est forte
Kant a mal fest ne resorte:
Si en bien demurt certeine.
La fin ne doit estre veine.

Fol. 117. g. b.

Nous ne pouvons aborder ici l'examen des sources ou a puisé Jean de Canterbury et l'appréciation de la valeur que sa chronique peut avoir pour l'histoire d'Angleterre. Nous nous bornerons à indiquer les ouvrages où elle a déjà été signalée ou utilisée. C'est, pensons-nous. Harpsfeld qui en a le premier fait mention. Dans son Histoire ecclesiastique

Harpsteld, Hist. angl. eccl., p. 207.

d'Angleterre, publiée en 1622, il dit, en parlant de certains évènements du x^e siècle, que divers chroniqueurs les rapportent, *et chronicon quoddam a Joanne quodam gallice scriptum (cujus forte auctor monachus fuit Cantuariensis, res illius canobii tam accurate prosequitur)*. Il ajoute, en note, sur ce Jean : *Scriptis vulgari Gallorum idiomate a Bruto ad ann. 1313. Quod incipit : chi vult savoir, ubi multa ex Mariano, Edméro, aliis scriptoribus qui aut interiere aut rari sunt. Appellat chronicon Polistorie*. Ailleurs, à propos d'un évènement du XII^e siècle, il cite encore en note : *gallicum quoddam chronicon . . . quod pertingit . . . ad ann. 1213* (sic). C'est d'après Harpsteld que Tanner a donné une notice de Jean de Canterbury, où il s'est borné à répéter ce qu'avait dit son prédécesseur, en indiquant seulement le manuscrit (alors Harl. XLII, A. 12) où se trouvait l'ouvrage de Jean.

Harpsteld, Hist. angl. eccl., p. 327.

Tanner, Bibl. britannic. hibern., p. 132.

Hardy, Th. Duffus, Catalogue, vol. III, p. 350.

Sir Thomas Duffus Hardy, dans la troisième partie de son utile Catalogue des matériaux pour l'histoire de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, a enregistré notre chronique sous le n^o 576. Il l'apprécie ainsi : « La plus grande « partie de ce volume est remplie par des affaires ecclésiastiques concernant Canterbury, etc., et il ne paraît pas s'y « trouver beaucoup de choses propres à l'auteur, en matière « civile ou religieuse, jusqu'à l'an 1200. Plus tard il semble « qu'il y ait plusieurs détails, d'un caractère surtout local, « qui peut-être ne se rencontrent pas ailleurs, bien que l'auteur, dans son prologue, déclare se borner à compiler et à « traduire du latin. » L'un des plus curieux, parmi ces épisodes qu'on ne retrouve pas ailleurs, est le récit, tel qu'il courut en Angleterre, de la mort d'Eustache le Moine, ce pirate redouté, que les Anglais aussi bien que les Français regardaient comme sorcier, et qui fut tué, malgré son prestige, dans la tentative qu'il fit pour débarquer en Angleterre des troupes auxiliaires de Louis de France (1217). M. Francisque Michel a découvert ce récit dans notre chronique et l'a publié avec d'autres textes relatifs au même sujet à la suite de son édition du poème relatif à Eustache le Moine.

Voy. Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. 730

Sir Thomas Duffus Hardy, après avoir indiqué le manu-

scrit harléien de la Polistorie de Jean, en signale un second manuscrit qui se trouverait à Bruxelles, sous le n° 9903 de la Bibliothèque royale. « Le titre de ce manuscrit, dit-il, est « *Polychronicon monachi S. Augustini Cantuariensis*, et il commence : *In historia namque texenda*. » Mais la chronique de Jean est en français, et elle s'appelle *Polistorie* et non *Polychronicon*. Ce nom de *Polychronicon* nous a naturellement suggéré la pensée que le manuscrit de Bruxelles contenait l'ouvrage bien connu de Ranulph Highden qui porte ce titre, d'autant plus que les premiers mots cités : *In historia namque texenda*, ressemblaient de fort près à ceux qui forment le début du livre de Highden : *In historico namque contextu*. Nous avons recouru, pour vérifier cette conjecture, à l'obligeance de M. C. Ruelens, le savant conservateur des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, qui a bien voulu nous donner les renseignements suivants. Le manuscrit 9903, qui est du xiv^e siècle, contient bien, comme nous le supposions, le *Polychronicon* de Highden; les premiers mots sont même ceux qui se trouvent dans tous les autres manuscrits, *In historico namque contextu*, et non, comme le porte le Catalogue de sir Thomas Duffus Hardy, *In historia namque texenda*; le manuscrit appartient au groupe que Churchill Babington, qui a commencé l'édition de Highden dans la collection du maître des Rôles, range sous la lettre D. Ce qui a causé l'erreur de sir Thomas D. Hardy, erreur bien singulière cependant, c'est que le manuscrit de Bruxelles porte, sur les deux premiers feuillets de garde, de deux mains des xiv^e et xv^e siècles, les deux annotations suivantes : *Policronicon, i. cronica plurium temporum fratris Johannis Bertelot. De libraria Sancti Augustini Cantuariensis, distinctione A^a, gradu III*; et : *Policronicon, id est cronica plurium temporum fratris Johannis Bertelot, monachi Sancti Augustini Cantuariensis. Distinctione A^a, gradu III*. En marge du premier folio, une main du xvi^e ou xvii^e siècle a écrit : *Cronica Johannis Bertelot*. Enfin, au dernier feuillet, on lit encore : *Liber ecclesie Sancti Augustini Cantuariensis*. Il résulte de ces notes que le manuscrit appartenait autrefois au couvent de

Saint-Augustin de Canterbury, et qu'on y attribuait l'ouvrage qu'il renferme à Jean Bertelot, moine de ce couvent, et non à Ranulph Highden. La question que soulève cette attribution, si elle mérite d'être discutée, regarde l'éditeur actuel de Highden, M. Rawson Lumby, qui n'a pas mentionné, non plus que son prédécesseur, le manuscrit 9903 de Bruxelles. Ce que nous avons seulement le devoir de constater, c'est que ce manuscrit latin ne contient pas la *Polistorie* de Jean de Canterbury. G. P.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 31, ligne 9. Depuis que notre notice sur Arnould de Villeneuve est imprimée, un savant Espagnol, M. le docteur Menéndez Pelayo, a publié, sur la vie et les œuvres de l'illustre médecin, un volume d'un grand intérêt, qu'il a modestement intitulé : *Arnaldo de Vilanova; Ensayo historico*; Madrid, 1879, in-8°. Ce travail nous fournissant quelques informations nouvelles, nous nous empressons de les recueillir :

M. Menéndez Pelayo nous fait d'abord connaître qu'un libelle d'Arnould, conservé dans le n° 3824 du Vatican, a pour titre : *Confessio A. Ilerdensis de spurcitiis pseudo-religiosorum*. Ainsi le pays natal d'Arnould ou de son père serait, en Catalogne, le diocèse de Lérida. Ce serait le pays natal de son père, si l'on admettait notre conjecture, fondée sur l'indication expresse de Clément V; ce serait le sien, si Clément V, trompé par de faux renseignements, l'avait à tort appelé *clericus Valentinae diœcesis*.

Page 34, ligne 10. Un document vu par M. Menéndez Pelayo nous apprend que le jour des nones d'avril 1285, Arnould, médecin du roi Pierre III, reçut de lui, en récompense de ses services, le château d'Oller, dans le cercle de Tarragone. Le titre de cette donation est dans les archives de la couronne d'Aragon, registre LVII, fol. 233.

Page 39, ligne 34. Au lieu de *in pleno consistorio cardinalium, scilicet reprobatum*, il faut lire, suivant les originaux conservés au Trésor des chartes : *in pleno consistorio cardinalium similiter reprobatum*.

Même page, ligne 36. Au lieu de *continentem*, lisez *continens*.

Page 40, ligne 18. Le 6 des ides d'avril 1302, Arnould obtient du roi Jacques la permission de disposer librement des biens qu'il possède au territoire de Valence. L'acte se lit dans l'*Ensayo* de M. Menéndez Pelayo, p. 202. Le même jour, le même prince l'autorise à vendre les droits censuels dont il jouissait dans la saline de Burriana (*ibid.*, p. 203). Arnould vint ensuite s'établir à Marseille, où il eut d'autres querelles au sujet de l'Antéchrist avec d'autres théologiens. Il habitait encore Marseille au mois de mars de l'année 1304. Son domicile était *in domo Montisrivi* (voir *Ensayo*, p. 58).

Page 59, ligne 25. Le titre *Aphorismi speciales* se retrouve en tête du même ouvrage dans le n° 972 de l'Arsenal.

Page 66, ligne 19. Une copie de ce traité nous est offerte par le n° 709 de l'Arsenal.

Page 73, ligne 34. Une autre copie du traité *De vinis* est dans le n° 118 de la bibliothèque de Bordeaux.

Page 77, ligne 9. Ce traité sur l'interprétation des songes n'est pas toujours anonyme. Il est sous le nom d'Arnould dans le n° 873 de l'Arsenal.

Page 105, ligne 29. L'indication du n° 281 de la bibliothèque de Metz doit être fautive. En effet, ce traité *De retardanda senectute*, dont le manuscrit cité n'est pas sous nos yeux, nous paraît bien être l'ouvrage publié à Oxford, en 1590, sous le nom de Roger Bacon. Le titre de l'imprimé est : *De retardandis senectutis accidentibus*, et en voici les premiers mots : *Domine mundi, qui ex nobilissima stirpe originem. . .* Il faut certainement changer *Domine mundi* en *Domine Raymunde*.

Page 118, ligne 9. Un autre exemplaire de cette Allocution nous est indiqué par M. Menéndez Pelayo dans le n° 3824 du Vatican.

Page 119, ligne 25. L'incipit de ce traité est : *Constitui super vos auditores*. Il ne se trouve pas seulement chez les Carmes; le n° 3824 du Vatican en contient une autre copie. M. Menéndez Pelayo croit qu'il fut d'abord écrit en catalan. C'est, dit-il, l'ouvrage condamné de nouveau en 1316, et commençant par : « Entés per vostres lletres ».

Page 121, ligne 30. Une autre copie de cette Apologie est dans le n° 3824 du Vatican, où elle commence par : *Qui sunt inflati scientia*. Ce n'est donc pas l'Apologie condamnée en 1316.

Page 122, ligne 4. Ce traité est aussi dans le n° 3824 du Vatican.

Même page, ligne 32. Le même numéro du Vatican renferme le traité *De prudentia catholicorum scolarium*.

Page 122, ligne 33. M. Menéndez Pelayo nous signale, dans le même numéro du Vatican, plusieurs traités d'Arnauld que nous ne connaissions pas et que nous nous empressons de mentionner ici :

1° *Allocutio super significatione nominis tetragrammaton, tam in lingua hebræa quam latina, et super declaratione mysterii Trinitatis*; commençant par : *Pluries affectavi, carissime frater*. Arnauld avait composé ce discours téméraire en l'année 1292. — 2° *Dialogus de elementis catholicæ fidei*. — 3° *Eulogium de notitia verorum et pseudo-apostolorum*. — 4° *Tres denuntiationes Gerundensium*. L'une de ces trois dénonciations contre le clergé de Gérone fut un des écrits condamnés en 1316. — 5° *Confessio A. Herdensis de spurcitiis pseudo-religiosorum*; violente diatribe contre les religieux. On en trouve l'analyse dans l'*Ensayo* de M. Menéndez Pelayo, p. 47. — 6° *Prima denuntiatio facta Massilia*. Arnauld publia dans la même ville deux autres libelles sous le même titre, qui sont joints au premier dans le volume du Vatican. Ces pièces sont des années 1303 et 1304. — 7° *Gladus veritatis adversus thomistas*. Les thomistes étaient, comme on le sait, les

frères Prêcheurs. — 8° *Carpinatio theologi deviantis*. Il s'agit d'un théologien de Marseille nommé Geoffroi Vigouroux. La pièce est adressée à Marcel, chanoine de Cardonne. — 9° *Tractatus qui incipit : Reverendissime*. — 10° *Protestatio facta Perusii coram domino camerario summi pontificis*. Cette protestation est du 18 juillet 1304, le siège pontifical vacant. — 11° *Epistola domino Bonifacio*; commençant par : *Domino Bonifacio, summo pontifici, Arnaldus de Villanora, magister in medicina, Christi servus inutilis*. — 12° *Epistola collegio cardinalium*. — 13° *Epistola domino Bremundo*. — 14° *Epistola Bartholomæo Moutanervi*. — 15° *Antidotum contra venenum effusum per fratrem Martinum de Atheca, ou Athera, Prædicatorem, adversus denuntiatores finalium temporum*. — 16° *Ultima presentatio facta Burdigale coram summo pontifice domino Clemente V°*.

Page 123, ligne 2. La sentence est des ides de novembre 1316. Le texte original a été publié par M. Menéndez Pelayo, *Ensayo*, p. 223. Ce texte ne contredit en rien le résumé d'Eymeric.

Même page, ligne 7. Ce libelle est conservé dans le n° 3824 du Vatican. M. Menéndez Pelayo en a fait connaître l'occasion et en a donné quelques extraits, *Ensayo historico*, p. 44.

Même page, ligne 25. Ce livre, commençant par « Quant fuy en Avinio, » a été imprimé par M. Menéndez Pelayo, dans l'appendice de son *Ensayo*, p. 150. B. H.

Page 127, ligne 10. M. Germain a recueilli ce qui concerne les statuts de l'université de Montpellier dans son savant mémoire intitulé : *École de médecine de Montpellier, ses origines, sa constitution, son enseignement, Montpellier, 1880*; extrait des *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*. Pour ce qui concerne Armengaud et la bulle du 8 septembre 1309 de Clément V, voir p. 10-11.

Ern. R.

Page 314, ligne 14. Le musée Correr à Venise (aujourd'hui *Musco cirico*) renferme un manuscrit curieux de ces prophéties sur les papes, attribuées à l'abbé Joachim et à Anselme, évêque de Marsico, qui eurent tant de vogue au XIV^e, au XV^e et au XVI^e siècles. Le dernier des papes qui y figure est Paul II (Pierre Barbo), 1464-1471. La notice de Clément V n'y diffère pas essentiellement de ce qui se lit dans les autres manuscrits ou imprimés du même genre; mais la miniature ou plutôt le dessin à la plume, colorié à l'aquarelle, qui l'accompagne, a de l'intérêt. Clément y figure à cheval, éperonné, le faucon sur le poing, la tiare sur la tête, le cou nu, les cheveux coupés et dressés de la manière la plus mondaine. L'artiste s'est efforcé de lui donner un air galant et cavalier, aussi peu ecclésiastique que possible. Le pape a l'air de sortir d'une porte de ville sur laquelle est écrit : *Roma*. Au seuil de cette porte, une femme, les cheveux épars et dans l'attitude de la supplication, semble rappeler le pontife, qui ne l'écoute pas. Au-dessus de sa tête, on lit : *Ecclesia viduata*. C'est l'expression vive de ce passage de la prophétie : *Vide hic mulieris babilonicæ sponsum fugientem sponsum suam, sibi abominabilem, quasi viduatam*. Cette image a été reproduite en photographie, avec le texte du musée Correr, par M. Urbain de Gheltof : *Il papalista dell' abbate Gioachino, da un codice del secolo XV* (Venise, 1880). On remarquera, en comparant les pages 19, 23, 36, 37, 49, que les raisonnements de l'auteur pour fixer à 1440 la date du manuscrit sont erronés. Il doit être de l'an 1470 à peu près.

Ern. R.

Page 464, ligne 26. La notice de Guillaume de Falgar, insérée dans le tome XXI de l'*Histoire littéraire*, p. 306, 307, offre une grave lacune. On n'y trouve pas désigné le plus authentique et peut-être le plus intéressant ouvrage de ce docteur, dont un exemplaire nous est offert par le n^o 457 de l'Arsenal, sous le titre de *Quæstiones*, commençant par : *Quæstio est utrum ad cognitionem rei requiratur ipsius rei existentia*. On lit à la fin : *Expliciunt Quæstiones fratris Guillelmi*

de Falgar. Le recueil de ces Questions est considérable, car il occupe 105 feuillets in-folio, à deux colonnes, c'est-à-dire 420 colonnes d'une écriture très abrégée. Ce sont, d'ailleurs, des questions mêlées; il y en a de philosophiques, de théologiques et de morales.

J'ai parlé de ce recueil et je me suis efforcé d'en déterminer le caractère philosophique, dans la seconde partie de mon *Histoire de la philosophie scolastique*, t. II, p. 104-109.

Indiquons en outre trois sermons de Guillaume de Falgar dans le manuscrit 15956, à la Bibliothèque nationale, sous les n^{os} 90, 101, 103. B. H.

Page 467, ligne 34. Ce Ponce le Provençal, professeur de rhétorique, *magister dictaminis*, en l'université d'Orléans, nous a laissé trois ouvrages qu'on trouve réunis dans les n^{os} 8653 et 18595 de la Bibliothèque nationale.

Le premier, intitulé *Summa dictaminis*, commence par ces mots : *De competenti dogmate dictaminis tractaturi, quid sit dictamen in principio videamus. Dictamen est litteralis editio venustate sermonum egregia, sententiarum coloribus adornata. Dictaminum aliud metricum, aliud prosimetricum, aliud rhythmicum, aliud prosaicum.* Notre confrère, M. Ch. Thurot, a déjà éité ces définitions. Ayant ainsi divisé l'art d'écrire, Ponce en néglige trois formes et n'en traite qu'une, le *dictamen prosaicum*. Les chapitres qui s'y rapportent enseignent ce qu'il faut entendre par la salutation épistolaire, le proverbe, la narration, la pétition et l'ornement. Un de ces termes, celui de proverbe, n'a pas conservé le sens qu'il avait au moyen âge. *Proverbium*, dit notre auteur, *est brevis oratio, fida nutrix benevolentiae et assequens negotium, mentem perinstruens auditoris.* Cela ne se comprend guère. Pour parler plus clairement, le proverbe, dont notre auteur donne beaucoup d'exemples, est une sentence, une maxime générale, communément admise, ou, comme on dit, proverbiale, qui, subtilement introduite dans le discours, dispose déjà l'auditeur ou le lecteur à bien accueillir la requête particulière qu'on va lui présenter. Un fils écrit, par exemple, à

son père : le devoir des parents est de pourvoir aux besoins de leurs enfants; voilà le proverbe. Vient ensuite la requête : tel fils, en tel cas, s'est fait condamner à telle amende, et il prie son père de vouloir bien la payer. Les explications données par l'auteur dans les différents chapitres de ce traité ne sont pas toutes aussi obscures. C'est, d'ailleurs, un traité sommaire; il n'occupe que sept feuillets dans le n° 8653, onze dans le n° 18595. La bibliothèque de l' Arsenal en possède un exemplaire, provenant de Saint-Victor; il est inscrit sous le n° 1132. On en trouve encore d'autres copies : dans la bibliothèque d'Arras, sous le n° 433; dans la bibliothèque impériale de Vienne, sous le n° 2512.

Nous mentionnerons ensuite une autre Somme, intitulée *De constructione*, qui commence par : *Quoniam dictatoribus est necessarium scire componere latinitates congrue et ornatè, cum in hoc consistat tota scientia dictatoria, in constructione videlicet et ornatu, et de ornatu plene sit tractatum in Summa dictaminis De competenti dogmate, ego magister Poncius Provincialis, qui composueram Summam superius nominatam, ad utilitatem scholarium novellorum trado Summam de constructione levissimam et perfectam.* Il est ainsi clairement dit que les deux Sommes sont du même auteur. La deuxième est encore plus courte que la première, car elle ne s'étend pas, dans le n° 18595, au delà de quatre feuillets, où il est successivement traité du régime, de la construction *a parte post*, de la construction passive, des relatifs et des adverbes. Comme on le voit, cette Somme est à l'usage des écoliers novices; elle est loin de répondre à toutes les questions que les maîtres se sont adressées au sujet de la construction.

Le troisième écrit de notre professeur est un *Epistolarium*, c'est-à-dire un manuel de style épistolaire où se trouvent des modèles de tout genre. Il y a, par exemple, vingt et une lettres de fils à leurs parents ou de parents à leurs fils, dix-sept lettres de neveux à leurs oncles ou d'oncles à leurs neveux, huit lettres de frères à frères, etc. Après ces épîtres familières commence la série des missives solennelles, envoyées par les empereurs, les papes, les rois, etc. L'ou-

vrage se termine par trente formules de jugements, de testaments, de contrats, etc. Cet Épistolaire est ce que Ponce le Provençal nous a laissé de plus considérable et de plus intéressant. Il en existe plusieurs rédactions. La première, que contient le n° 8653 de la Bibliothèque nationale, est datée de l'année 1252. La seconde, dans le n° 18595, commence par : *Anno Domini 1259, ego magister Poncius Provincialis, qui composueram Summam dictaminis quæ incipit De competenti dogmate, ordinavi et composui Epistolarium secundum doctrinam et ordinem Summæ superius nominatæ, ad instantiam viri nobilis Hedefousi, mei discipuli prædilecti*. Enfin, le même Épistolaire se rencontre sous une troisième forme dans le volume cité de l'Arsenal. La plus curieuse, sans contredit, de toutes les lettres que contient ce recueil est adressée par le professeur lui-même aux écoliers d'Orléans, et elle a pour objet de les convier à venir l'entendre. M. Delisle a publié cette pièce tout entière. C'est un morceau du style le plus fleuri. On y voit, d'ailleurs, ce dont on a bien d'autres preuves, que les professeurs du moyen âge prenaient volontiers le ton jovial en s'adressant à leurs élèves, même aux dépens de leur propre dignité.

B. H.

Page 469, ligne 27. Un des légistes sur lesquels les bibliographes se sont exprimés avec le moins d'exactitude et de précision, c'est bien certainement Jean de Blanot. Nos prédécesseurs eux-mêmes ont très sommairement parlé de ce jurisconsulte célèbre, et cependant il y a plus d'une erreur dans la notice qu'ils lui ont consacrée au tome XIX de l'Histoire littéraire (p. 9). Nous croyons utile de corriger ici plusieurs fautes de cette notice. Nous tirerons d'abord quelques renseignements nouveaux de son épitaphe, qui est encore inédite. La voici, telle qu'elle nous est offerte par le n° 18522 (fol. 1) des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale :

Hic sita pagella, versus novitate novella,
J. de Blagnoseco tumulo sullragia posco.

Not. et extraits,
vol. cité, p. 30.

Delisle L., Les
écoles d'Orléans,
p. 17.

Ætatis flore, logicæ decoratus honore,
 Venit Bononiam, qua legum philosophiam
 Hausit pervigili cura, canonum quoque jura,
 Quorum doctrina præfulgens schemata bina
 Emeruit merito, non censu fultus avito.
 Hunc Burgundorum dux Hugo, schemate morum
 Præditus, accivit equitemque sibi stabilivit.
 Unica mors cujus est pluralis dolor, ejus
 Unica vita fuit pluribus una salus.
 Clericus, agricola, miles, mercator ademptam
 Condolet esse patris spiritualis opem.
 Clerus patrono privatur, eques viduatur
 Consilio, pauper expoliatur ope;
 Fædere pax, custede fides, doctore sophia,
 Remige religio, vita rigore carent.
 Mors mala, mors æquo truculentior, ausa fuisti
 Totius populi depopulare bonum!
 Proh dolor! occumbit patriæ pater, unus in orbe
 Phœnix, justitiæ linea, linna doli.
 Proh dolor! occumbit quo nec natura priorem
 Protulit ingenio, nec ratione parem.
 Dictus erat de jure prior; ne dissona voci
 Vita foret, studuit moribus esse prior.
 Vincit, alit, cumulat fortis, consultus, honestus
 Aspera, jura, fidem, vi, ratione, statu.
 Prudens, facundus, largus beat, ornat, honorat
 Pectora, verba, manum, mente, decore, datis.
 Hunc tot virtutes, hunc gratia tanta beavit
 Ut nec eas nec eam promere lingua potest.
 Quem nequit humana laus pro meritis decorare
 In cœlis decoret hunc diadema Dei!

Sur le nom latin de ce docteur, *Johannes de Blagnosco*, il a été fait plusieurs conjectures. Gui Coquille, qui l'appelle en français Jean de Blanay, le dit originaire d'une maison noble dont le domaine patrimonial était au territoire de Vezelai. Mais ce territoire appartenait au diocèse d'Autun, et notre docteur nous apprend lui-même qu'il est né dans le diocèse de Màcon. Voici, en effet, quels sont les premiers mots de son traité *De actionibus* : *Ego Johannes de Blagnosco, Burgundus, Matisconensis diocesis*. Le lieu de sa naissance est donc Blanot, près de Màcon, dans le canton de Cluni,

M. de Savigny. Hist. du droit romain au moyen âge, t. IV, p. 178.

comme l'a justement suppose M. de Savigny. Ainsi l'abbé Papillon et nos prédécesseurs l'ont improprement nommé Jean de Blanosque ou de Blanasque. Il fallait dire Jean de Blanot.

Sarti, De clar. archigymn. Bonon. prof., t. I, p. 159.

L'épithaphe nous apprend qu'il avait gagné la palme de la logique, en d'autres termes qu'il était maître ès arts, lorsqu'il se rendit à Bologne, allant y étudier le droit civil et le droit canonique. Elle ajoute qu'il obtint les insignes du doctorat dans l'une et dans l'autre de ces facultés, *schemata bina emeruit*. Ainsi se trouve confirmée l'assertion de Panziroli et de Sarti, qui le comptent au nombre des meilleurs professeurs de Bologne, non pas, toutefois, comme Sarti l'assure, au temps d'Accurse; Accurse, mort en 1229, a peut-être été l'un des professeurs de Jean de Blanot, mais il n'a pas été son collègue. Il est constant que Jean de Blanot était encore à Bologne, enseignant le droit romain, en l'année 1256. Mais que devint-il ensuite? C'est une question que Panziroli s'était adressée sans la résoudre et que Sarti n'a pas résolue après lui. L'épithaphe nous offre à cet égard une information précise : il quitta Bologne pour retourner dans son pays, à la requête de son seigneur, Hugues, duc de Bourgogne. Cet Hugues est nécessairement Hugues IV, mort en 1272; il est donc prouvé que Jean de Blanot revint en Bourgogne avant cette année 1272, et l'épithaphe semble ajouter qu'il y mourut étant pourvu d'une charge importante.

Panzerolus, De clar. leg. interp., p. 157.

Nos prédécesseurs n'ont pas mieux connu ses livres que sa vie. « Nous n'avons pu, disent-ils, nous procurer aucun des ouvrages de ce jurisconsulte, ni manuscrit, ni imprimé; » et ils se sont contentés de reproduire les titres de ces ouvrages qui leur étaient fournis par J. Fichard, Panziroli, Lipenius et l'abbé Papillon. Ces titres veulent être discutés.

Fichard, J. Vite recant. jur. n. c., dans Tract. univ. jur., t. I, p. 156.

Il s'agit d'abord d'un *Ordo judicarius*, imprimé, dit-on, à Lyon, en 1515, in-8°. Mais c'est là, suivant M. de Savigny, une fausse attribution; cet *Ordo judicarius* est du Bolo-nais Tancredi. On ajoute que Jean de Blanot avait composé

trois autres traités sous ces titres : *De feudis*, *De hominibus* et *Variarum questionum liber unus*, mais qu'ils sont restés manuscrits et qu'on ne les retrouve plus. Ils ne nous sont, en effet, signalés par aucun catalogue, et nous doutons, avec M. de Savigny, qu'ils aient jamais existé. Il est, du moins, un ouvrage de Jean de Blanot sur lequel nous pouvons fournir des renseignements certains; c'est un commentaire sur le titre des Institutes *De actionibus*, quatre fois imprimé, selon Papillon, à Mayence en 1539, à Lyon en 1542 et en 1568 par les soins de Justin Gobler, enfin à Bordeaux en 1603. Toutes ces éditions sont également rares; les exemplaires manuscrits sont, au contraire, assez nombreux. Nous en avons trois dans les nos 4106, 4703 et 15411 de la Bibliothèque nationale. Ce commentaire est, en outre, au rapport de M. Frédéric Schulte, dans un volume de la bibliothèque de Chartres, et nous le trouverions certainement ailleurs s'il était utile de rechercher les manuscrits d'un livre souvent imprimé.

Sitzungsbericht
der kais. Akad. der
Wissensch. phil-
hist., t. me LIX
p. 487.

Ce livre, qui fut autrefois très goûté, commence par une fiction dans le genre italien : *Ego Joannes de Blanosco, Burgundio, Matisconensis diocesis, quadam die ad cameram imperialem accessi, ibique Justinianum, Romanum principem, ridi continuo studio continnisque vigiliis inhærentem, adeo ut capilli ejus essent hirsuti ac vultus pallidus et cuilibet eum intuenti prima facie videretur iratus*. Cet aspect farouche trouble, intimide d'abord notre docteur. Mais la passion de la science lui rend bientôt tout son courage. Il est venu pour interroger l'empereur Justinien sur un des titres les plus obscurs de ses Institutes, le titre des Actions, et, au risque d'être durement éconduit, il l'interroge. L'empereur lui fait la grâce de lui répondre, mais il ne réussit pas à le contenter pleinement. C'est pourquoi, rentré dans son logis, notre docteur s'est imposé le devoir d'étudier à fond le titre que Justinien lui-même n'avait pas su lui bien expliquer. A cet exorde romanesque succèdent immédiatement des dissertations juridiques. L'ouvrage se termine par ces mots : *Actum Bononiæ, anno Domini 1256, mense januario*. Guillaume Duranti déclare

Hist. litt. de l'
Fr., t. XX, p. 444.

Savigny, livre
etc. t. IV, p. 465.

avoir mis à contribution le traité des Actions de Jean de Blanot, lorsqu'il rédigeait son *Speculum judiciaire*. C'est ce que répète le savant annotateur du *Speculum*, Jean Andrea.

Jean de Blanot n'est pas, d'ailleurs, le seul légiste dont nos prédécesseurs aient trop légèrement parlé. Il en est un autre, le célèbre Guillaume de Longchamp, chancelier d'Angleterre, évêque d'Ely, dont ils ont assez longuement raconté la vie dans le tome XV de cette Histoire (p. 267-271), mais dont ils n'ont cité que des lettres, ignorant qu'il nous reste au moins un de ses traités relatifs à la science du droit. Ce traité, conservé dans le numéro 3454 des manuscrits latins à la Bibliothèque nationale, y est intitulé *Practica legum et decretorum a magistro W. de Longo Campo*, et commence par ces mots : *Juris scientia res quidem sanctissima est, ex qua columbæ provenit simplicitas*. C'est un traité de procédure tant civile que canonique, et, quoiqu'il soit très court, on y trouve d'utiles renseignements.

Enfin, à ces informations nouvelles sur deux légistes ajoutons-en quelques-unes sur un canoniste. Parmi tous les canonistes du moyen âge, il n'en est pas un seul dont la renommée surpasse celle de Henri de Suze, évêque de Sisteron, archevêque d'Embrun, cardinal évêque d'Ostie; il n'a cependant obtenu qu'une courte notice au tome XIX de l'Histoire littéraire (p. 428-430). Il méritait d'être plus honorablement traité. Signalons une lacune dans cette notice. On n'y trouve pas que notre grave jurisconsulte était poète à ses heures. C'est là pourtant ce que nous atteste un de ses contemporains, Salimbene, à la page 221 de sa Chronique. Il avait fait, dit Salimbene, deux proses très goûtées, l'une commençant par *O patriarcha pauperum*, l'autre par *O consolatrix pauperum*. Avons-nous conservé la première? Cela est douteux. Nous lisons du moins la seconde dans les *Hymni latini* publiés par M. François Mone, t. II, p. 213 :

O consolatrix pauperum,
Maria, tuis precibus
Auge tuorum numerum

In caritate Christi,
Quos tu de mortis manibus,
Per filium humillimum,
Mater eripuisti.

Cette prose se rencontre sans nom d'auteur dans le manuscrit de Stuttgart, d'où M. Mone l'a tirée.

B. H.

TABLE DES AUTEURS ET DES MATIÈRES.

A

- Aanor*, femme de Benaut de Magni, châtelain de Couci, 369.
- Abraham Abigdor*, rabbin, traducteur, 107.
- Absalon* (Portrait d') par Macé de la Charité, 217.
- Acre* prise par les Sarrasins, le 18 mai 1291, 415.
- Adam de Bodenstain*, médecin à Bâle, commente Arnauld de Villeneuve, 80.
- Adam de Givenci*, auteur prétendu de la version des Distiques de Caton par Adam de Suël, 220.
- Adam de Suël*, traducteur des Distiques de Caton, 220.
- Aelred* ou *Aethelred*, abbé de Rievaulx, auteur du livre « De spirituel amitié », traduit par Jean de Meun, 431.
- Aimeri de Narbonne* (Le vicomte), ami d'Arnauld de Villeneuve, 37, 38.
- Alamantine*, reine de File aux Belles-Pucelles, retient Floriant, 149-152.
- Albert*, cité par Arnauld de Villeneuve, 70.
- Albert le Grand*, auteur supposé du *Senita recta*, 91.
- Aldobrandini* (Frère), dernier vicaire de Cologne, 7. Lettres de lui, 23.
- Alfanus*, cité par Henri de Mondeville, 332, 336.
- Alfino de Narni*, légiste, 37.
- Allégorie* dans l'interprétation de la Bible, 215.
- Aadré d'Anci*, chanoine du Mont-Saint-Eloi, 321.
- ANSEL DE GAUTECHAR, canoniste, 468.
- Antéchrist*. Sa venue prochaine, 120.
- ARMENGAUD, fils de BLAISE. Pièce qui lui est peut-être relative, 127. Fut-il israélite? 53, 130. Ses traductions, 131. Addition à sa notice, 490.
- Arnauld de Baculard* (D'), auteur d'une tragédie de Fagel, 389.
- Arnauld de Pelaguc*, cardinal, 281. Conduit l'affaire contre Venise, 299.
- ARNAULD DE VILLENEUVE. Lieu de sa naissance, 26 30. Son séjour à Naples, 33. Médecin du roi d'Aragon, puis professeur à Montpellier, 34. Son procès à Paris en 1299, 35. Se rend à Gènes, 39; en Italie, en Espagne, 40; à Bordeaux, de là en Sicile, 42. Ambassadeur auprès du pape, à Avignon, 44. Médecin, à Naples, du roi Robert, 45. Sa mort en 1312, 46. L'Inquisition le poursuit cinq ans après, 49. Ses œuvres imprimées, 50. Ses œuvres inédites ou perdues, 102. Protégé par Clément V, 312. Cité par Henri de Mondeville, 332. Additions et corrections à sa notice, 487-490.
- Arnaut de Marsan*, troubadour, 383.
- Arnoul de Magni*, frère du châtelain de Couci, 369.
- Artus* (Le roi), accueille Floriant, 153, 154.
- Ascliu* (Maître), de Gènes, vend un onguent à Philippe le Bel, 329.
- Astorga* (La marquise d'), fait manger à son mari le cœur de sa rivale, 376.
- Aubnoy* (M^{me} d'), citée, 376.
- Avalon*, résidence des fées et des anciens héros, 174.
- Averroës*, traduit par Armengaud, 131. Préface du commentaire sur l'*Ardyza* d'Avicenne, en arabe, en hébreu et en latin, 133. Traduction du *Colliget*, 132, 135. Des *Canones de medicinis laxativis*, 138.
- Avignon* (La papauté à), 296.

B

- Bapaume* (Étymologie de), d'après Lohier et Mallart, 242.
- Barthélémi*, médecin, 76.
- Barthélémi de Salverne*, cité par Henri de Mondeville, 332.
- BARTHELEMI SICARD, ou SICARDI, frère

Mineur. Son commentaire sur Daniel, 469, 470.
Béatrix (Légende de sainte), 200.
Bède. Fournit un conte à William de Waddington, 198.
Bellaude, nom donné par corruption à la belle Aude, sœur d'Olivier, 235.
Belloy (De), auteur de *Gabrielle de Vergy*, 387. Cité, 364, 380, 389.
Benoît (*Tentation de saint*), 200.
Berthold le Teutonique, traducteur de *La Somme des confesseurs*, 268.
Bernard (Saint), 220.
Bernard de Forestet, de Montpellier, cité par Arnauld de Villeneuve, 64.
Bernard de La Tour, abbé de Saint-Papoul, 475.
Bernard Délicieux (Procès de), cause célèbre, 40.
Bernard de Sandoval, archevêque de Tolède, condamne les livres d'Arnauld de Villeneuve, 80, 84.
Bernardus Sighardi, un des adversaires d'Arnauld de Villeneuve, 123.
Berne (Le chansonnier de). A des attributions peu sûres, 374.
BERNOLD, religieux cistercien, 474.
Berry (Jean, duc de). Livres qu'il fait écrire, 449.
Berrichon (*Dialecte*), dans la Bible de Macé de la Charité et dans le manuscrit qui l'a conservée, 219.
Bertran d'Almanon, troubadour, 284.
Bertrand de Got. Voyez *Clément V*.
Bertrand de la Tour, provincial des Mineurs d'Aquitaine, 477.
BERTRAND DE LA TOUR, recteur de l'Uni-

versité de Toulouse. Ses statuts, 475, 476.
Beschmidt (M. E.). Cité, 377, 385.
Bible (Traduction de la) du XIII^e siècle, dans un manuscrit de Strasbourg (brûlé), 212. (Traduction en vers de la), par Macé de la Charité, 208.
Blanchandine, fille de Géréme, roi de Hongrie. Amie de Florète, aimée par Gauvain, 159-161.
Blasphémateur (Enfant), enlevé par les diables, 199.
Blondel. Cité comme type du poète d'amour, 366. Héros d'une légende, 386.
Boccace. Raconte, sous le nom de Guardastagne, l'aventure du Châtelain de Couci dans le roman, 378. Raconte l'histoire de Guiscardo et Ghismonda, 380.
Boisset (Bertrand), arpenteur à Arles, auteur d'un livre attribué par lui à Arnauld de Villeneuve, 115, 117.
Boniface VIII. Procès contre sa mémoire, 294. Ouverture des débats à Avignon, 298. Comment le procès fut éludé, 299. Conclusion de l'affaire, 306.
Boson, prieur de la Grande-Chartreuse, auteur de deux lettres qui semblent perdues, 470.
Brennberger (*Le*). Voyez *Reinmann de Brennenberg*.
Brial (Dom). A mal fixé la date de la traduction de l'*Historia scolastica* de Guyart des Moulins, 444.
Brunetto Latini. Cité, 364.
Bruno Lasca, de Florence. Cité par Arnauld de Villeneuve, 64.
Brut, nom donné à diverses chroniques d'Angleterre, 480.

C

Campanus, médecin cité par Arnauld de Villeneuve, 64.
Cardinaux français, 281.
Carpus, voulant se venger, en est détourné par une vision, 199.
Caton (*Distiques de*). Traduits par Adam de Suel, 220.
Cuvigni, manoir du châtelain de Couci, dans le roman, 363.
Cenquains, ancienne orthographe de Sencouins, 210.
Cent nouvelles nouvelles. Citées, 360.
Cento nouvelle antiche. Contiennent une imitation du lai d'Ignaure, 383.
Cerasius (J.), de Cundom, auteur ou traducteur d'un ouvrage faussement attribué à Arnauld de Villeneuve, 114.
Certain, chansonnier, 353.

Charles de Valois. Embarras qu'il cause, 274, 296. L'emporte sur les juristes, 299.
Chars dans lesquels voyagent les dames, 364.
Chartula nostra tibi..., pièce sur la conduite à tenir dans le monde, attribuée à saint Bernard, 220.
Chassant (M.). Cité, 353.
Châteaun (Description du) du seigneur de Faiel, 364.
Châtelain de Couci. Voyez *Renaut*.
CHÂTELAIN DE COUCI (Roman du), 352. Appréciation, 355. Analyse, 356.
Châtelain de Vergi (Roman de la), 366.
 Conte de Boccace, 388. L'héroïne est confondue à tort avec la maîtresse du châtelain de Couci, 387.
Châtelains de Couci (Armes des), 370.

Christine de Pisan cite le roman du Châtelain de Couci, 384.

CHRISTINE DE STOMMELN, légende. Son enfance, 1. Sa piété, 1-2. Ses épreuves, 2. Stigmates, 2, 8. Sa liaison avec Pierre de Dace, 3. Affreuses tentations, 8. Sa correspondance avec Pierre, 10. Elle revoit Pierre, 11. Nouvelle correspondance, 13. Sa misère, 15. Retour de Pierre de Dace, 16. Nouveau départ, 17. Nouvelle correspondance, 18. Mort de Pierre de Dace, 21. Mémoires dictes par Christine, 22. Sa vieillesse, 24. Honneurs qui lui furent rendus, 25.

Chronique française qui rapporte les aventures prêtées au châtelain de Couci par Jakemon Saksep, 385.

Clavegris, royaume de l'aïeul de Floriant, 174.

Clement (Saint), William de Wadington lui attribue à tort la légende des danseurs maudits, 204.

CLÉMENT V, Règle les études de l'Université de Montpellier, 132. Son rôle comme pape, 272. Sa famille, 273. D'abord ennemi de la France, 274. Son élection, 275. Son caractère, 276. Son couronnement à Lyon, 278. Projets, 279. Premiers actes, 280. Nomme des cardinaux français, 281. Concessions au roi, 282. Ruine les églises, 283, 284. Complaisances pour le roi d'Angleterre, 284. Sa maladie, 284. Affaire des Templiers, 285. Entrevue de Poitiers, 286. Arrestation des Templiers, 289. Reclamations du pape, 290. Situation critique, 294. Pressé de condamner Boniface VIII, 295. Efforts pour s'affranchir, 296. Choisit Avignon pour résidence, 296. Entrée à Avignon, 297. Étude du procès de Boniface VIII, 298. Affaire de Venise, 299. S'appuie sur Henri de Luxembourg contre Philippe, 300. Affaires des Franciscains et des Spirituels, 301. Expédition et mort de Henri de Luxembourg, 302.

Council de Vienne, 303. Le pape le fait avorter, 304. Recueille le septième livre des Décretales, 307. Sa mort, 307. Anarchie après sa mort, 307. Mecontentement, 308. Ses larmes et ses mauvaises qualités, 308. Son rôle général, 309. Ses écrits, 310. Les Clémentines, 310. Ses bulles, 311. Sa sollicitude pour les universités, 311. Ses mesures libérales, 312. Portrait qu'on fait de lui. Addition à sa notice, 491.

Clerc, trop ami de la parure, est brûlé par la cotte qu'il a revêtue, 197.

Clotilde de Surville (Prétendues traditions relatives à), 388.

Cœur (Le), poème de Conrad de Wurzburg, 381.

Cœur mangé (Légende du), 375 et suiv.

Concubinat des prêtres en Angleterre, 191.

Concubine de prêtre enlevée par les diables, 202.

Confession (La) soustrait un pécheur au diable, 205. Protège un esclave chrétien contre les révélations d'un oracle païen, 205. Est essayée par le diable lui-même, 206.

Conrad de Wurzburg met en vers allemands, au XIII^e siècle, un poème français sur la légende du cœur mangé, 381.

Canon de Béthune, chansonnier, 372.

Costa ben Luca, traduit par Arnauld de Villeneuve, 78, 79.

Cotys (Le roi), père de sainte Catherine, 257.

Crapelet, éditeur du roman du Châtelain de Couci, 390. Cité, 353, 354.

Crescas de Casale, traducteur d'Arnauld de Villeneuve, 56.

Crescas de Schattelar, le même que Crescas de Casale, 56.

Croisade. (Projets de), 283, 288, 304.

Croisés (Obligations des), 360.

Cyprien (Légende de saint), 202.

D

Danses au XIII^e siècle, 364.

Danscars maudits (Légende des), 203.

Delisle (M. L.). Cité, 220, 336.

Demay (M.). Cité, 370.

Denis (Légende de saint), 199.

Diable (Le) s'empare d'un enfant que sa mère lui a donné dans un moment de colère, 194. Veut se confesser, 206. — (Un) qui se prélassait sur la queue d'une femme tombe quand elle retroussait sa robe, 197.

Diables (Assemblée des), où chacun rend compte à Satan de ses actes, 201.

Didacus Alvarez Chauca commente Arnauld de Villeneuve, 92.

Dimence. Voyez *Sœur Dimence*.

Diversissements du dimanche en Angleterre, au XIII^e siècle, 186.

Dominicains de Cologne. Leurs relations avec Stommeln, 4.

Dominique de Athera, jacobin, dispute avec Arnauld de Villeneuve, 42.

Drummond (Jonas), traducteur d'Arnauld de Villeneuve, 56.

Du Ménil (Ed.). Cité, 220.

Durandarte (Romances espagnoles sur), 380.

Durandier (Antoine). Redressé, 444.

E

Elisabeth de Vaudemont, comtesse de Nassau-Saarbrücken, traduit en allemand Lohier et Mallart, 240; traduit en allemand Hugues Capet, 245.

Elyadus, roi de Siede, père de Floriant, 141.

Enfant vivant apparaissant dans Hostie, 204.

Empire (Légende sur le mode de transmission de l'), rapportée dans Lohier et Mallart, 145.

Enquerraud de Marigny, son crédit, sa grande fortune, son procès, 157-160.

Epoux châtiés pour n'avoir pas observé la chasteté dans un monastère, 203.

Eracle (Le roman d') contient un conte qui se retrouve dans le roman du Châtelain de Couci, 360.

Ermitte jette son argent, qui l'empêche de dormir, 200.

Ermitte qui se sent au-dessus des tentations de la chair, 202.

Étienne, abbé de Fontmorigny, engage Macé à composer sa Bible en français, 210.

Étienne de Besançon. Cité, 202, 206.

Étienne de Bourbon. Cité, 360.

Étymologies bizarres dans Lohier et Mallart, 241.

ÉUSTACHE DE GRANDCOURT, archidiacre de l'église d'Évreux, auteur d'un discours adressé à Philippe le Bel, 171-174.

Eustache le Moine (Mort d'), d'après Jean de Canterbury, 484.

Eustache le Peintre, charbonnier. Cité le Châtelain de Couci, 366.

Excuseurs de legs pieux. Trompent souvent la confiance des défunts, 194, 200.

Exemplos Libro de los contient les histoires que raconte Wilham de Waddington, 193, 196, 197, 198, 200, 201.

F

Fabruais. Redresse, 152.

Faivel, aujourd'hui Fayet, 364. La dame de Faivel, maîtresse du châtelain de Couci, dans le roman, 373. Auteur prétendu d'une chanson célèbre, 374.

Fanchet. Cité, 385.

Fayet, nom moderne de Faivel, près de Saint-Quentin, 364.

Fes (Deux) douent Galien lors de sa naissance près d'une fontaine, 223.

Femme adultère dont le corps, après sa mort, est habité par un dragon, 195. — Trop curieuse de sa parure apparaît, après sa mort, livrée à de cruels supplices, 197. — Femmes obéissantes et douces, très méritantes, 195.

Fernand de Pise. Cité par Arnould de Villeneuve, 64.

Ferru d'Epinal. Voyez *Ferru de Lunéville*.

FERRU DE LUNÉVILLE, frère Prêcheur. Sa vie et sa mort tragique, 314-316. Ses sermons, 315.

Ferru de Metz. Voyez *Ferru de Lunéville*.

Fils ingrat ramené au devoir par une réflexion naïve de son jeune enfant, 194.

Flacius Illyricus (Matthias Francowitz). Cité, 220.

Flamberge ou *Floberge*, nom de l'épée de Galien, 234.

Floriant (Saint), 198.

Florète, fille de l'empereur Philemenus. Son portrait, 157. Aimée de Floriant, 158. L'épouse, devient reine de Siede, mère de Froart, 168.

Florète n'est pas la source de Wilham de Waddington, 183.

FLORIAN ET FLORÈTE, poème d'aventure, 139-179. Continuation des romans de la Table ronde, 141. Description de l'adoubement de Floriant, 146, 147; — de la tapisserie qui recouvre la nef qui doit le conduire en Bretagne, 147, 148. Arrive dans l'île aux Belles Pucelles, 149. Arrive à la cour d'Artus, qui le confie à Gauvain, 153, 154. Aime et épouse Florète, 157-165. Description des fêtes du mariage, 166-168.

Folquier (Frère), dominicain. Lettre de lui, 24.

Fontenoï (Bataille de). Rappelée dans Lohier et Mallart, 246.

Français parlé en Angleterre, 179, 180-482.

Français. Luites intérieures de l'ordre, 301.

François Tharri. Cité par Arnould de Villeneuve, 64.

Frèrre d'Aragon, roi de Trinacrie, doute que la religion chrétienne soit divine, 43, 99. Demande à Robert de Naples le titre de roi de Jérusalem, 44.

Floriant, fils de Floriant et de Florète, 168, 172.

Froissart. Cite le roman du Châtelain de Couci, 384.

Furnwall (M.), éditeur de Wilham de Wadington et de son traducteur anglais Robert Mannyng, 207.

Fursé (Saint), 196.

G

Gabriele de Vergi. Nom donné mal à propos à la maîtresse du châtelain de Couci, 387.

Gace Brulé, auteur d'une chanson attribuée au châtelain de Couci, 366.

Gachet. Cité, 227.

GALIEN, roman du cycle de Charlemagne, 221. Appelé dans l'imprime *Galien le Restoré*; pourquoi, 226. Imité en Italie, 228. Fondé, dans ce qui n'est pas inventé par l'auteur, sur le pèlerinage de Charlemagne et une version particulière de Roncevaux, 128. Reçoit un dénouement nouveau au XVI^e siècle, 238.

Galien, chan-on de geste, source du roman en prose, existe probablement dans un manuscrit Savile, 225.

Galien, fils d'Olivier et de Jacqueline de Grèce, héros du roman de ce nom, 227.

Galien le Restoré, fils de Galien et petit-fils d'Olivier, 227, 242.

Galien le Restoré, titre d'un roman perdu, attribué mal à propos au roman de Galien, 227.

Gautier (M. L.). Cité, 223, 224, 237, 239.

Gauvain (Messire), neveu d'Artus, lie amitié avec Floriant, 155. Épouse Blanchandine, 165, 172.

GEOFFROI DE GRIMOLVILLE, théologien, 465-467.

Geoffroi du Plessis, évêque de Bayeux. Son ambassade à Avignon, 299.

Gérard de Griffon, dominicain de Cologne, 9. Ses lettres, 10.

Geronic, roi de Hongrie, père de Blanchandine, 161, 163, 164, 175.

Géva, abbesse de l'abbaye Sainte-Cécile de Cologne, 6.

Gilbert l'Anglais. Cité, 68, 70.

Gilles Aycelin, archevêque de Narbonne, ami d'Arnauld de Valenciennes, 37, 38.

Gilles de Rome, archevêque de Bourges, ennemi de Clément V, 283.

GIRAUD DE NOGENT, commentateur d'Aristote, 463, 464.

Girbert de Montreuil, auteur du roman de la Violette, 370.

Gormond et Isenbart ou *Le roi Louis*, ancienne chanson. Retrouvée dans Lohier et

Mallart, 250. Fragment de l'ancien texte, trois fois imprimé, 251.

Gonzalve Roderic, archevêque de Tolède, 103.

GOSSTY DE MARRI, grammairien, 467, 468.

Gofriid de Strasbourg traduit le Tristan de Thomas au commencement du XIII^e siècle, 375.

Gracient (Lai de), 384.

Grabant (Lai de). Cité par des minnesinger allemands et rependant au 'ai d'Ignaure, 384.

Grégoire (Saint). Ses dialogues fournissent des récits à Wilham de Wadington, 193, 195, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 204, 205.

Groscau (Prieuré d'), séjour de Clément V, 297.

Guardastagno, héros d'une nouvelle de Boccace, 378.

Guerin de Montglave, compilation qui, sous ce titre inexact, contient plusieurs romans du cycle de Charlemagne, 223, 239.

Gai, châtelain de Couci, mort en 1203, 368. Son seau, 370.

Gai, fils de Renaud de Magni, châtelain de Couci, 369.

GUÉLEBRETON, canoniste, 477-478.

Gui le Vicar, châtelain de Couci, mort avant 1176, 368.

Guilhem de Cabestaing, troubadour auquel on a attribué l'aventure qui fait le sujet du roman du Châtelain de Couci, 376.

Guillaume Bauffit d'Auillac, médecin et évêque de Paris, 327.

Guillaume de Cayeu, auteur supposé d'un Abrégé de la Somme des confesseurs, 268.

Guillaume de Dole (Le roman de). Cite une chanson du châtelain de Couci, 370. Donne l'exemple de l'intercaution de chansons célèbres dans le récit, 370, 381.

Guillaume de Falgar, franciscain. Ses Questions, 464. Addition à sa notice, 491.

Guillaume de Gross, médecin, 377.

Guillaume de Longchamp, chancelier d'Angleterre. Addition à sa notice, 498.

Guillaume de Loiris fait allusion à la chanson mise sous le nom de la dame de Faïel, 373.

Guillaume de Malnesbury. Cité, 204.

Guillaume de Nogaret. Voyez *Nogaret*.

Guillaume de Pérusse se dit secrétaire d'Arnauld de Villeneuve, 112, 113.

Guillaume de Rennes. Sa glose attribuée à Jean le Lecteur, 263.

Guillaume de Salicet. Cité par Henri de Mondeville, 332, 337.

Guillaume Duranti. Requête au concile de Vienne, 303.

Guillaume Hirukofen, traducteur d'Arnauld de Villeneuve, 74.

Guillaume Peraut raconte des histoires parallèles à celles de Wilham de Wadlington, 194, 197, 201.

Guinande, femme de Galien, 236.

Guiot de Dijon, chansonnier, 373.

Guiron (Le lai de) raconte une aventure semblable à celle qui fait le sujet du roman du Châtelain de Couci, 375.

Guiscardo et Ghismonda, nouvelle de Boccace, 380.

GUYART DES MOULINS, chanoine d'Aire. Sa vie et ses écrits, 440-455. Traduit l'*Historia scolastica* de P. Comestor, 441. Éditions de cet ouvrage, 452, 453. Sa relation de la découverte du chef de saint Jacques le Majeur, 453, 454.

Guyot de Provins, chansonnier, 373.

H

Hardy (Sir Th. Duffus). Cité, 484.

Harpfeld. Cité, 483.

Heela ou *Heilo* (Frère), auteur allégué d'un *Speculum Alchymiaë*, 70.

Hector l'Anglais. Cité par Arnauld de Villeneuve, 64.

Heiligbrodt (M.). Cité, 240. Publie le fragment de Gormond et Isembart, 251.

HENRI, abbé de Vaux-en-Ornois, sermonnaire, 464.

Henri Anglique. Cité par Arnauld de Villeneuve, 64.

Henri d'Amondeville. Voyez *Henri de Mondeville*.

Henri de Luxembourg, élu empereur, 298. Clément V l'oppose à Philippe le Bel, 300. Traite avec le pape, 300. Son expédition en Italie, 302. Sa mort, 303.

HENRI DE MONDEVILLE, un des chirurgiens de Philippe le Bel. Sa vie, 325-333. Ses ouvrages, 333-352.

Henri de Suzé, cardinal, évêque d'Ostie. Addition à sa notice, 498.

Hérésies imputées à Arnauld de Villeneuve, 47.

Hermann de Minden. Cité par Jean le Lecteur, 265.

Hilla van den Berghe, 6, 18.

Howell. Cité, 386.

Huques Capet (Roman de), relié à celui de Lohier et Mallart, 243.

Huques de Lucques. Cité par Arnauld de Villeneuve, 76; — par Henri de Mondeville, 337.

Huon de Méry, auteur du *Tournoiement de l'Antéchrist*, 140.

I

Ignare (Le lai d'), imité dans Lohier et Mallart, 246. Présente une forme singulière de l'histoire du cœur mangé, 383.

Ivon figure comme châtelain de Couci dans un acte de 1176, 368.

Iroigne (Conte d'un), 200.

J

Jacob ben Makir. Ses rapports avec Armengaud, fils de Blaise, 131. Son traité du Quart de cercle, traduit par Armengaud, 137.

Jacques II, roi d'Aragon, raconte un de ses songes, 41.

Jacques de Longuyon, auteur des *Vœux du Paon*, 247.

Jacques de Sienna, chirurgien, 327.

Jacques de Tolède, ami d'Arnauld de Villeneuve, 92, 93.

Jacques de Vitri rapporte un conte qui se retrouve dans le roman du Châtelain de Couci, 360.

Jacques Molai. Son arrestation, 289.

JAKEMON SAKESAP, auteur du roman du Châtelain de Couci, 352.

Jean, châtelain de Noyon, fils de Gui le Vieux, châtelain de Couci, 368.

Jean, maître d'école, secrétaire de Christine de Stommeln, 22.

Jean Annat. Voyez *Jean d'Asnières*.

Jean-Baptiste (Saint). Légende du feu de la Saint-Jean, 451.

Jean Barrière. Voyez *Jean d'Asnières*.

Jean Bertelot, moine de Saint-Augustin de Canterbury, auteur préten lu de la Polistorie de Jean de Canterbury, 486.

Jean Calamida, médecin à Nap'es, 33.

Jean Chrysostome (Légende sur saint), 203.

Jean d'Alais, professeur à Montpellier, 35, 42.

JEAN D'ASNIÈRES, avocat, 455. Parle contre Enguerran I de Marigny, 459. Discours qui lui sont faussement attribués, 460, 461.

Jean de Blanot, à tort appelé Jean de Blanay et Jean de Blanosque. Addition à sa notice, 494-498.

JEAN DE CANTERBURY, auteur d'une chronique appelée Polistorie, 480.

Jean de Couci, frère de Mauduite de Magni, 368.

Jean de Florence, cité par Arnould de Villeneuve, 64.

Jean de Fribourg. Voyez *Jean le Lecteur*.

Jean de Garlande, auteur supposé d'un livre d'alchimie, 95. Cité, 202.

Jean de Gascogne, alchimiste, 88.

Jean de Mareuil, chanoine du Mont-Saint-Éloi, 321.

Jean de Méhéyé. Voyez *Jean d'Asnières*.

JEAN DE MEUN. Ses écrits, 391-431. Son vrai nom de famille, Clopinel; né à Meun, 391. Sa traduction de Vegèce, 392. Sa traduction des Épîtres d'Héloïse et d'Abélard, 399-408. Sa traduction de Boèce, 408-416. Son Testament, 417-427. Son Colicille, 427-429. Ses ouvrages perdus : traduction des « Merveilles d'Irlande », du livre « De spiritali amicitia » d'Alfred, 429. Ouvrages qui lui ont été faussement attribués : Le Miroir d'alchimie, Les Remonstrances de nature à l'alchimiste errant, Le Plaisant jeu de Do lechedron, La Forest de tristesse, 430-431. Vie de Jean de Meun, 431-434. Sa maison, 434-435. Date présumée de sa mort, 436. Sa sépulture, 438-439.

Jean de Milan, auteur du poème intitulé *Flos sanitatis*, 60.

Jean de Paris, médecin, 327.

Jean de Padoue, chirurgien, 327.

Jean de Pérouse, cité par Arnould de Villeneuve, 64.

Jean d'Erfurt, d'Erfurt ou de Saxe, ne doit pas être confondu avec Jean de Fribourg, 272.

Jean des Plans traduit les *Canones de medicinis larativis* d'Averroès, 138.

Jean de Wildeshusen, auteur supposé d'une chronique, 271.

Jean Gualbert (Saint), 198.

Jean Hanu' re. Voyez *Jean d'Asnières*.

Jean l'Aumônier (Saint). Trois récits de Wilham de Wadington sont empruntés à sa légende, 199.

JEAN LE LECTEUR, frère Prêcheur, canoniste. Sa vie, 262. Ses écrits, 263.

Jean le Teutonique, confondu avec *Jean le Lecteur*, 262, 270, 271.

JEAN PICKARD, frère Prêcheur, théologien. Sa vie, 317-319. Ses ouvrages perdus, 319.

Jean Pitart, chirurgien de Philippe le Bel, 327, 336.

Jean Platearius est-il plus récent qu'Arnould de Villeneuve? 72.

Jean Priorat met en rimes, à la fin du XIII^e siècle, la version française de Vegèce par Jean de Meun, 213, 398, 399.

Jean Semeca, surnommé *Jean le Teutonique*, 271.

Jérôme (Saint) raconte une histoire répétée par Wilham de Wadington, 197.

Joli, page et confident de Florète, 161-163.

Juge impitoyable enlevé par les diables, 199.

Jugements de Dieu condamnés par Jean le Lecteur, 266.

Juif (Un) se défend contre les diables en faisant le signe de la croix, 201.

Julien, empereur, « le renoyé », 451. Légende sur sa mort, 206.

Julien (Le roi), vaincu par Floriant, 171, 172.

Jurements usités en Angleterre au XIII^e siècle, 186.

K

Keu, sénéchal d'Artus, raille Floriant, qui le combat et le renverse sur l'arène, grièvement blessé, 153, 154.

Knyght of Cowtesy (*The*), imitation anglaise du Châtelain de Couci, 384.

Koschuitz (M. E.). Cité, 229.

L

La Boute, auteur de *Mémoires historiques sur Raoul de Couci*, 389; cité, 367.

Lauroix (M. Paul). Cité, 353.

La Fontaine (Origine d'un conte de), 360.

Laïques (Les) ne doivent pas être instruits des secrets de la théologie, 467.

La Monnoye (Bernard de). Redressé, 445.

Lanfranc, médecin, cité par Henri de Mondeville, 322, 337.

La Tour Landry (Le chevalier de) cite le roman du Châtelain de Couci, 384.

La Vallière (Romance du duc de) sur les aventures du châtelain de Couci, 387.

Légendes apocryphes insérées dans la Bible de Macé, 214.

Le Long (Le père), 445, 453.

Le Maître de Sacy, traducteur de la Bible, 147.

Lèvre gagnée par le commerce avec des femmes de mauvaise vie, 191.

Liguare, forme provençale du nom d'Iguare, 383.

Lohier, fils de Charlemagne, l'un des héros de Lohier et Mallart, 245.

LOHIER ET MALLART, roman du cycle de

Charlemagne, 329. Conservé seulement dans une version allemande, 240. Se divise en quatre parties : Les Enfances Lohier, 247; Guerre entre Lohier et Louis, 249; La guerre de Lohier contre les parents de Mallart, 249; Le roi Louis ou Gormond et Isembart, 250.

Louguicille-Harscouët (De) abrège un livre d'Arnauld de Villeneuve, 94, 95.

Lorrain (Littérature de la), intermédiaire entre celle de la France et celle de l'Empire, 247.

Lortholain (Martin), auteur d'un *Compendium alchamae*, 95.

Louis, fils de Charlemagne, frère de Lohier, 245. Comme personnage épique, il représente à la fois Louis le Pieux, Louis III et Louis V, 252.

Louis (*Le roi*), ou Gormond et Isembart, ancienne chanson, renouvelée dans Lohier et Mallart, 250.

Lussan (M^{lle} de) raconte les aventures du châtelain de Couci dans ses *Anecdotes de la cour de Philippe-Auguste*, 387.

Luthuain, abbé de Saint-Vaast d'Arras, 153.

M

Mabil, femme de Renaut II, châtelain de Couci, 369.

Macaire (Saint), 195.

MACÉ DE LA CHARITÉ, auteur d'une Bible en vers français, 208.

Macé de Troies s'approprie la version des Distiques de Caton par Alam de Suel, 220.

Magnino, médecin milanais. Plusieurs de ses écrits attribués à Arnauld de Villeneuve, 27, 58, 104. A-t-il existé? 54.

MAHIEL LE VILAIN, traducteur français des *Météores* d'Aristote, 469.

Malaccèae (Château de), séjour de Clément V, 297.

Mallart, fils de Galien le Restoré, un des héros de Lohier et Mallart; étymologie de son nom, 241.

Mallart, canard sauvage mâle, 242.

Marayot, sénéchal et meurtrier du roi Elyadus, 141-145, 155, 156. vaincu et immolé par Floriant, 164.

Marchepin, nom du cheval de Galien, 235.

Marne (Étymologie de), d'après Lohier et Mallart, 242.

Marguerite de Joinville, comtesse de Vaudemont, fait mention en prose française Lohier et Mallart, 240, 244.

Martinus Hortolanus. Voyez *Lortholain* (Martin).

Mauduite, femme de Renier de Magny, châtelaine de Couci, 368.

Mawice (Frère), ses lettres, 10, 23.

Meyns, traducteur juif, 138.

Ménestrel, tué subitement comme l'avait prédit un saint évêque, 198. Ménestrels errants, 364.

Messes. Délivrent deux pêcheurs faisant l'office de valets de bains, 205.

Meyer (M. Paul). Cité, 205, 220, 225, 254, 367, 380.

Michel, traducteur anglais de frère Lorens, 185.

Michel (M. Francisque), éditeur du poème de Floriant et Florète, 175. Jugement des notes qu'il a jointes à cet ouvrage, 176. Cité, 366, 371, 372, 382, 390, 484.

Michel de Marbaix, mal nommé, au tome XXI, *Michel de Roubaix*, p. 467.

Mieux enfoui et miraculeusement nourri grâce aux offrandes de sa femme, 205.

Miracles représentés par les clercs, sévèrement blâmés par Wilham de Waddington, 188.

Moine (Un) qui a renié Dieu pour épouser une païenne est reconcilié, 193; — hy pocrite se révèle tel qu'il est à l'heure de la mort, 197; — médisant, puni après sa mort, 198. — (Un) s'enlève avec la femme d'un chevalier; ils sont sauvés par la Vierge, 206.

Moïse Maimonide. Son traité de l'Asthme, traduit par Armengaud, 136. Son traité des Poisons, traduit par le même, 137.

Mondini, chirurgien, 93, 94. Auteur des premières dissections, 333.

Montibel. Château dans l'île d'Avalon, séjour des fées et des anciens héros, 144, 174.

Montréal (Château de) en Sicile, 143, 145. Assiégé par Maragot, 145, 156, 159.

Napoléon des Ursins (Cardinal). Son rôle sous Clément V, 283.

Nicolas de Cothan, archidiacre de Reims, 38.

Nicolas de Reggio, cité par Arnould de Villeneuve, 70.

Osterley (Th.). Cité, 194, 198, 205.

On ne s'avise jamais de tout, conte de La Fontaine, 360.

Omer, châtelain de Montréal, que le traître

Montpellier (Université de), 127. Médecins qui y fleurissent, 129. Bulles de Clément V sur les études médicales de Montpellier, 132, 311.

Moradas, tyran que Floriant oblige à relâcher les chevaliers de la Table ronde, qu'il retenait prisonniers, 148.

Moranul (M. François). Son étude sur quelques points de la biographie de Guyard des Moulins, 453-455.

Morgain (La fée), sœur d'Artus, 144. Emmène Floriant à Montibel, où il est élevé, 146. L'arme chevalier; des rption des pièces de l'armure, 147. Fait revenir Floriant et Florète à Montibel, 173.

Mort (Un) apparaît écrasé sous le poids d'une chaîne qu'il avait volée, 196.

Marchi (Thomas), éditeur des Œuvres d'Arnould de Villeneuve, 50, 51.

N

Noguet (Guillaume de) est chargé par Philippe le Bel d'une ambassade près de Clément V, 300.

Yonne médisante est brûlée après sa mort, 195.

O

Maragot tient assiégé, 143, 145, 156, 167.

Orientales (Langues). Prescriptions du concile de Vienne, 304.

Oudin (Casimu), cité, 445.

P

Palerne, ou *Palerne*, en Sicile, 162, 169.

Parlon donné par un fils au meurtrier de son père, récompensé par un miracle, 198.

Paris (G.). Cité, 229.

Paris (P.). Cité, 210, 211, 218, 219.

Parjure puni par un miracle, 196.

Parvain abusant de sa filleule, 204.

Pauli, auteur de *Schimpf und Ernst*. Cité, p. 194, 198, 205.

Peurson (M.), commentateur de Wilham de Waddington, 207.

Peigné-Delacourt (M.). Cité, 367, 369, 370, 390.

Pèlerinage (Le) de *Charlemagne*, renouvelé dans le Galien, 228.

Pelican, maitre horrible, immole par Floriant, 150.

Pérorque fait allusion à la biographie fabuleuse de Guithem de Cabestaing, 378.

Philippe de Gornuair. Ses héritiers assassinent Ferri de Lunéville, 316.

Philippe de Thouri, chancelier de l'Université de Paris, en lutte avec Pierre de Saint-Amour, 479.

Philippe le Bel, roi de France. Ses premiers rapports avec Bertrand de Got, 274. Sa part dans l'élection de Clément V, 275. Son entretien à Lyon avec Clément V, 280. Son absolution, 282. Ses exigences, 285. Affaire des Templiers, 286. Arrestation des Templiers, 289. Presse le pape, 293. États de Tours,

293. Exige la condamnation de Boniface VIII, 295. Affaire de la succession d'Albert d'Autriche, 296. Causes de son échec, 298. Avantages qu'il remporte au concile de Vienne, 305.

Philippe Mousket donne un abrégé de Gormond et Isembart, 251.

Philénaïs, empereur de Grèce, père de Florète, 156. Conduit une armée devant Montréal, 158, 162, 163.

Pierre Cellerarius, médecin, 70.

Comestor (Pierre) ou le *Mangeur*, auteur de l'*Historia scolastica*, 440, 441, 446, 448, 450.

Pierre Damien. Cité, 198.

Pierre d'Achspalt, médecin, archevêque de Mayence, 298, 300.

Pierre d'Autvergne, maître en théologie, 38.

Pierre de Dace, dominicain. Ses relations avec Christine de Stommeln, 3. Part pour Paris, 9. Ses lettres, 9. Deuxième séjour à Stommeln, 11. Son départ pour la Suède, 12. Nouvelle correspondance, 13. Ses nouvelles filles, 14. Son retour à Cologne, 16. Nouveau départ, 17. Nouvelle correspondance, 17. Nouveau voyage, 20. Sa mort, 21. Son écrit sur Christine, 21.

Rage (Maladie de la), 347-350.

RAYMOND DE CLEMONT, auteur d'un poème sur les Décrets, 462.

Raimond Lull connaît, à Naples, Arnould de Villeneuve, 45.

Hanulph Highden, auteur d'une chronique latine appelée *Polychronicon*, 485.

Raoul II, sire de Couci, confondu avec le châtelain de Couci, 367, 387, 389.

Raoul de Rosay, pénitencier de Paris, 38.

Reiffenberg, publie le fragment de Gormond et Isembart, 251.

Reinmaan de Breanenberg, dit le *Breanberger*, héros d'une histoire semblable au roman du Châtelain de Couci, 379.

Renaat, auteur du lai d'Ignaure, 383.

Renaat de Magni, châtelain de Couci, auteur de chansons, 364, 365, 366, etc.; héros du roman du Châtelain de Couci, 364 et suiv.; chanoine de Notre-Dame de Noyon en 1198, 368; châtelain de Couci en 1207; marié vers 1207, 372; mort avant 1236, 369. Son sceau, 370. Son pèlerinage en Terre Sainte, 372.

Renaat, châtelain de Couci en 1236, fils de Renaat de Magni, 369. Son sceau, 371.

Restoré: sens de ce mot, 226.

Pierre de Gigni, moine, engage Maré à composer sa Bible en français, 210.

Pierre d'Espagne, cité par Arnould de Villeneuve, 64.

Pierre de Rieti, cité par Arnould de Villeneuve, 64.

PIERRE DE SAINT-AMOUR, recteur de l'Université de Paris, 478-480.

PIERRE DE SOLRE, chanoine de Floreffes. Ses livres perdus, 474.

Pierre Maroui, de Salerne, cité par Arnould de Villeneuve, 64.

Pierre Hoza écrit contre Arnould de Villeneuve, 50.

Pierre Masondia, médecin, cité par Arnould de Villeneuve, 65.

Ponce le Provençal, grammairien, 467, 492-494.

Prato (Cardinal de). Son rôle dans l'élection de Clément V, 275. Propose le concile, 295. Tire le pape des mains du roi, 296.

Priorat. Voyez *Jean*.

Privileges accordés aux libraires par les papes, 267.

Profatius judæus. Voyez *Jacob ben Makir*.

Putes, mot défiguré qui cache peut-être le nom de l'auteur d'un commentaire biblique mis à profit par Macé, 214.

R

Richard l'Anglais, médecin, 75.

Richard Leneveu, archidiaque d'Auge en l'église de Lisieux, 37.

Rue (L'abbé). Sa polémique avec Van Praet, 444, 445, 450, 453.

Robert, roi de Naples. Son goût pour les savants, 45. Son alliance avec Clément V, 303, 306. Réclame l'aide de Philippe le Bel, 472, 473.

Robert (M. Ulyse) rectifie la date assignée à Jean Priorat, 213, 399.

Robert Mannyng ou de *Brynne*, traducteur anglais de *Wilham de Wadington*, 179, 207.

Roger, médecin, cité par Arnould de Villeneuve, 70.

Roland (*Chonsoa de*). Prétendue rédaction en alexandrins, 225.

Roland de Parme, professeur à Bologne, cité par Arnould de Villeneuve, 64.

Romans de la Table ronde, écrits pour être lus, non pour être débités en plein air; dépeçes pour devenir matière de poèmes d'aventures, 139.

Roncavaux (Récit de la bataille de) dans Galien, 235.

Ruelens (M. C.). Cité, 485.

Rutebuf. Cité, 206.

S

Sacrilège, d'après Wilham de Wadington. 191.

Saint Éloi (Mal), 345-347.

Saint-Quentin (Hôtel du châtelain de Couci à), 363.

Salomon Abigdor, fils de Meschoullan, traducteur d'Arnauld de Villeneuve, 78.

Samedi n'est pas un jour d'abstinence pour Wilham de Wadington, 190. Consacré à la Vierge en Angleterre et en Auvergne, 193.

Sanchez Besavan écrit contre Arnauld de Villeneuve, 50.

Sancoins, paroisse dont Macé de la Charité était curé, 210.

Saquespée (Jacques), 354.

Sardine, monstre qui devore cinquante sergents bretons, 156.

Satine latine, en quatrains rythmiques, contre les vices du clergé, 220.

Saucoût-en-Vimeu (Bataille de), en 881, célébrée dans Gormond et Isembart, 250.

Savarus, nom corrompu de Servais, 321.

Savetier (Le) et le Financier, 200.

Scheler (M. A.), publiée pour la deuxième fois le fragment de Gormond et Isembart, 251.

Schlegel (Fr. de). Cité, 240.

Schlegel (M^{me} de) met en allemand moderne Lohier et Mallart, 240.

Serment éludé par un singulier artifice. 247.

Sermones parati. Ce recueil de sermons, imprimé au XV^e siècle, contient l'histoire du cœur mangé, 38.

SERVAIS, abbé du Mont-Saint-Éloi. Sa vie. 320. Ses œuvres, 301.

Sibile (*La reine*), femme de Charlemagne, héroïne d'une chanson de geste, 242.

Sibille, comtesse de Viunville, 113.

Simon, châtelain de Couci en 1260, 369. Son sceau, 371.

Simon de Goucs, cité par Henri de Mondesville, 332.

Simon de Muray, chevalier, 37.

Simock (K.), publiée au renouvellement de Lohier et Mallart, 240. Cité, 241, 243, 246.

SOLUR DIMENCE, auteur d'une Vie de sainte Catherine, 253-261.

Songe (Un) abuse un pécheur en lui promettant une longue vie, 193.

Sordel, troubadour, 384.

Spirituels de Toscane, leur fanatisme, 301.

Stanneln. Petite société dominicaine de ce village, 6.

Sume des vertus et des péchiez, ouvrage, peut-être écrit en latin, que cite Wilham de Wadington, 196.

Superstitions rapportées par Wilham de Wadington, 185.

Surcot, passé par-dessus les vêtements pour les repas, 364.

T

Tables de cire pour écrire, 358.

Tanner. Cité, 484.

Templiers (Affaire des), 285. Système d'accusation, 276. Leur suppression, 305.

Théodoric, médecin. Cité par Henri de Mondesville, 332, 337, 344.

Thierry de Rieti. Cité par Arnauld de Villeneuve, 64.

Thomas (Frère). Cité par Arnauld de Villeneuve, 64.

Thomas, auteur d'un poème sur Tristan, 375.

Thomas Trancher, fait copier, en 1343, la Bible de Mace, 218.

Tobler (M.). Cité, 354, 365, 377.

Toulouse (Université de). Ses statuts, 475, 476.

Tristan, imité dans le roman du Châtelain de Couci, 360. Cité comme type de amoureux, 366.

U

Ubertin de Casal, chef des Spirituels, 301.

Uhland, auteur d'une ballade sur le châtelain de Couci, 387.

Universités. Bulles de Clément V en leur faveur, 311.

Urson. Cité par Henri de Mondesville, 332.

Usure (Excuse de l'), 323.

Usurier (Un) ne devrait pas être entermé dans le cimetière béni, 187.

V

Vahutin, défenseur de l'église de Milan enlevé par les diables après sa mort, 202.
Van-Pract (M.), Redressé, 444.
Venise, Guerre de Clément V avec Venise, 119.
Vivand (Autome), Ses enfants, 152.
Vivius (Recette pour la guérison des), 69.
Viazzo (H. de *Carlomagno in Spagna*), contient une imitation de Gahen, 228, 233.

Vie de sainte Catherine, en vers, par saint Dimence, 253-261. Renouvelée d'une autre plus ancienne, 254.
Vienne (Concile de), 303.
Villeneuve-Montprezat (Baron de), Laissement enu petit-neveu d'Arnauld de Villeneuve, 31.
Violette (Roman de la), composé par Gilbert de Montreuil entre 1225 et 1245, 370.

W

Vitas Patrum, source de renseignements pour William de Wadlington, 193, 196, 197, 201, 202, 204, 206.
Wiba (M. A.), Cité, 354.
Welsch, en allemand du moyen âge, signifie Français aussi bien qu'Italien, 240.

Wercus (Maître), Doit-il être confondu avec Fern de Lunéville? 317.
 WILLIAM DE WADLINGTON, auteur du *Manuel des péchés*, 179.
Wright (Latin *Stones* de), Catres, 197, 206.

Z

Zanon, comitat efficacement la tentation du vol, 196.

039007

